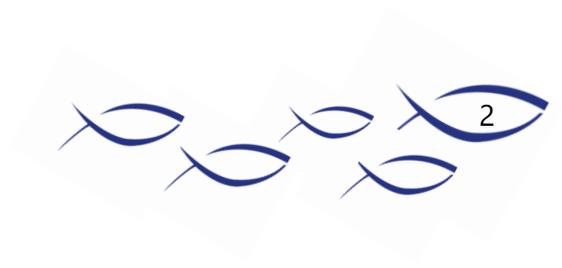


VERSION 2023

Plan
Départemental pour la
Protection des milieux
aquatiques et la
Gestion des ressources
piscicoles







Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles de l'Oise

VERSION 2023



Publication

Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

28 rue Jules Méline – 60200 Compiègne

03 44 40 46 41

fedepecheoise@orange.fr

<https://www.peche60.fr/>

Supervision

Loïc LEROY – Directeur

Mathilde CASTRO – Responsable technique

Conception et rédaction

Cloé GUILLAUMIN – Technicienne

Mathilde CASTRO – Responsable technique

Contributions

Loïc LEROY – Directeur

Anthony DUSAUTOIR – Technicien

Dany DESAUTY – Agent de développement

Valentin LEFEVRE – Agent de développement

Julien JOLLY – Agent de développement

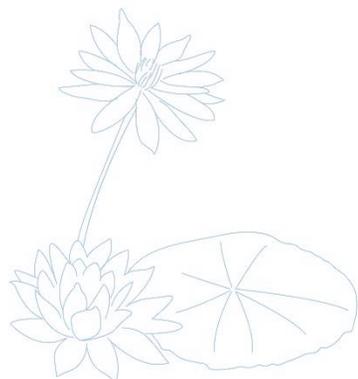
Paul PERRAUT – Agent de développement

Jean-Luc LANGLET – Secrétaire/Comptable

Remerciements

La Fédération remercie les bénévoles des AAPPMA qui ont accepté de participer à ce travail.

Elle remercie également l'ensemble des partenaires techniques et financiers pour leur collaboration et leur disponibilité tout au long de ce projet.



Le Mot du Président



La Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques œuvre chaque jour pour la protection et la préservation des milieux aquatiques, réceptacle de la biodiversité et des populations de poissons si primordiales au loisir des pêcheurs.

Le PDPG représente un outil de gestion des écosystèmes aquatiques au travers des populations de poissons afin de mieux les connaître, d'identifier les problématiques et proposer des solutions pour améliorer l'état des milieux et sauvegarder les peuplements piscicoles. Fruit d'un travail collaboratif entre la Fédération, les AAPPMA, les structures de gestion et les partenaires financiers, ce document représente la marche à suivre afin d'orienter les actions de la Fédération et ses partenaires. Son actualisation permet de remettre à jour les données et de mieux correspondre à l'état actuel.

Les cours d'eau de notre département ont été beaucoup modifiés au profit des différentes activités humaines pour le moins cruciales du passé. Ils ont, au fil du temps, perdu certaines de leurs fonctions essentielles et réduit leur capacité d'accueil notamment en termes d'habitats et de zones de reproductions. Les populations piscicoles ont changé et se sont adaptées comme les pêcheurs. Cependant, depuis l'instauration de la Directive Cadre sur l'Eau, des objectifs ambitieux de bons états des masses d'eaux ont été fixés d'un point de vue chimique et écologique. Afin d'atteindre ces objectifs, des travaux de restauration des milieux ont vu le jour. Les Fédérations puis les AAPPMA se sont engagées dans cette voie aux côtés des collectivités et autres structures. Ainsi l'heure est à la restauration et la préservation afin d'améliorer la qualité de nos écosystèmes indispensables au cycle biologique des poissons. Plus le milieu est diversifié, plus il pourra abriter d'espèces de poissons variées à différents stades et en densité importante.

Les constats du PDPG sont assez inquiétants et doivent nous alerter sur la fragilité des milieux. Les diverses activités anthropiques et le changement climatique sont inscrits dans notre quotidien et nous devons nous adapter face à leurs conséquences. L'espoir est à la restauration et à la préservation afin de rendre nos cours d'eau et zones humides plus forts et plus résilients face à ces changements. Les actions préconisées doivent nous permettre d'améliorer l'état des milieux et des populations repères et cibles à court ou moyen terme et tendre vers des états conformes à long terme. Grâce aux études menées sur le milieu ou les espèces, nous pouvons mieux orienter les modes de gestion et les aménagements en faveur des populations pour que nos cours d'eau et zones humides puissent redevenir fonctionnels et des lieux propices à la pratique de la pêche dans la préservation et le respect de notre environnement et de la biodiversité.

Pascal DELISLE

Président de la Fédération



Préambule

En 2000, l'Union Européenne adopte la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), texte de loi qui va profondément modifier la gestion de l'eau dans notre pays. Elle va définir la notion de « bon état des eaux ». L'objectif est d'améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines en considérant l'eau comme « un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel ». La DCE permet de définir un cadre pour la protection, la préservation et l'usage de l'eau avec notamment une gestion par grands bassins hydrographiques (Légifrance, 2000). L'objectif initial était l'atteinte du bon état des eaux d'ici à 2015. Force est de constater que du retard a été pris dans cette perspective. Dans les faits, des reports ont été obtenus afin d'atteindre ces objectifs au plus tard en 2027

La transposition de la DCE dans le droit français intervient avec la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006. Pour ce faire, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ont vu le jour pour chaque bassin, incluant des programmes de mesures. Sur chaque bassin, un comité de bassin, assemblée composée d'élus des collectivités, de représentants des usagers et de représentants de l'Etat, est établi.

En 2009, la loi Grenelle 1 instaure la notion de continuité écologique avec la Trame Verte et Bleue. Elle vise à maintenir et reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces puissent se déplacer afin d'assurer leur cycle de vie (Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, ministère de la transition énergétique, 2017).

Un réseau de surveillance a été mis en place dans le cadre de la DCE afin de suivre l'évolution de la qualité des masses d'eau. Celle-ci repose sur des analyses physico-chimiques et écologiques de l'eau. Pour cette dernière, les poissons occupent un rôle important. En effet, véritable bioindicateur des cours d'eau et plans d'eau, la composition et la densité d'un peuplement piscicole définit l'état d'une masse d'eau. Malheureusement, ils sont aussi les premiers affectés par les dégradations que les milieux subissent. Dans ce contexte, les pêcheurs occupent une place importante. Leur loisir est lié à la présence de poissons et donc à la bonne santé des rivières et plans d'eau. La Loi pêche du 29 juin 1984 définit l'organisation de la pêche en eau douce ainsi que la gestion équilibrée des ressources piscicoles afin de préserver et protéger les populations (Légifrance, 1991).

Les Fédérations de pêches départementales puis les associations de pêches locales se sont vu ajouter une nouvelle mission d'intérêt général à leur statut depuis la loi LEMA de 2006 pour la protection des milieux aquatiques. « L'exercice d'un droit de pêche emporte l'obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion ». Ceci comprend des mesures et interventions de surveillance, de protection, d'amélioration et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles (Légifrance, 2000).

À travers son Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG), la Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques dresse un état des cours d'eau du département et propose des actions visant à améliorer l'état des populations piscicoles à destination des gestionnaires locaux. Ce document vient en appui aux autres documents de planification (SDAGE, SAGE, Contrat Territorial, etc.).



RAPPORT

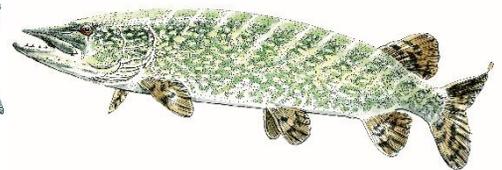
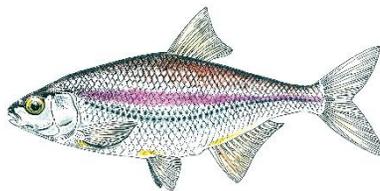
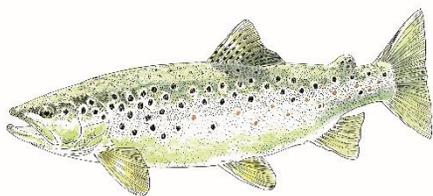


Table des matières

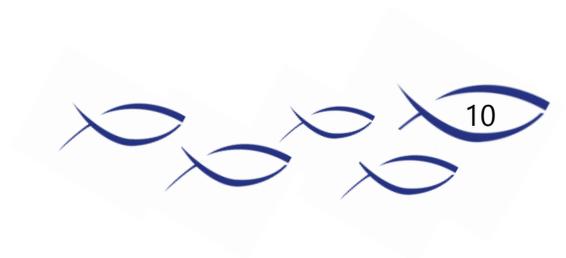
Le Mot du Président	5
Préambule	6
1. Les milieux aquatiques en terre isarienne.....	11
1.1. La Fédération de l’Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.....	11
1.2. Le département de l’Oise.....	11
1.3. Le Réseau hydrographique de l’Oise.....	13
1.4. La pêche et les poissons dans le département.....	14
1.4.1. Les poissons de l’Oise.....	14
1.4.2. La pêche dans l’Oise.....	14
2. L’élaboration du PDPG.....	15
2.1. Définition.....	15
2.2. Historique du PDPG et cadre réglementaire.....	15
2.3. Objectifs.....	16
2.4. Historique du PDPG dans le département de l’Oise.....	17
3. Méthodologie d’élaboration du PDPG.....	19
3.1. Délimitation et caractérisation des contextes piscicoles.....	19
3.1.1. Le contexte et sous-contexte piscicole.....	19
3.1.2. Délimitation des contextes.....	19
3.1.3. Cas particuliers de contexte ou sous-contexte piscicole.....	22
3.1.3.1. Cours d’eau limitrophes et contextes interdépartementaux.....	22
3.1.3.2. Barrages et plans d’eau.....	22
3.1.4. Les domaines piscicoles.....	22
3.1.5. Espèces repères et espèces cibles.....	24
3.2. Diagnostic du milieu et des populations piscicoles.....	27
3.2.1. L’analyse piscicole.....	27
3.2.2. Autres données biologiques.....	29
3.2.3. L’analyse des milieux.....	29
3.2.4. Diagnostic de la fonctionnalité du milieu pour les populations piscicoles.....	31
3.3. Inventaire des facteurs limitants.....	32
3.4. Préconisation et priorisation des actions.....	32
3.5. Préconisation de gestion halieutique.....	33
4. Résultats.....	35
4.1. Etat de fonctionnalité des contextes en 2022.....	35



4.2. Comparaison par rapport aux résultats du PDPG de 2015	39
4.3. Peuplements piscicoles	40
4.3.1. Etat des lieux dans l'Oise	40
4.3.2. Tendances d'évolution des populations	42
4.3.3. Indice Poisson Rivière	43
4.3. Températures des cours d'eau	44
4.4. Les facteurs limitants	46
4.4.1. Synthèse des facteurs limitants identifiés	46
4.4.2. Travaux hydrauliques et plans d'eau	50
4.4.3. Les ouvrages et seuils	51
4.4.4. L'Erosion des sols agricoles et populiculture	52
4.4.5. L'Urbanisation	53
4.4.6. L'usage de l'eau	54
4.4.7. Les Espèces Exotiques envahissantes	54
4.5 Les actions préconisées et prioritaires	54
4.6. Les modes de gestion préconisés	56
5. Discussion et conclusion	59
Références	61
ANNEXE	63
Annexe 1 : Abréviations des codes poissons	63
Annexe 2 : Périodes de reproduction des principales espèces de poissons	65



Source Laurent Madelon



1. Les milieux aquatiques en terre isarienne

1.1. La Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

La Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 60) est une structure associative à caractère d'utilité publique (Loi 1901). Elle fédère les 56 AAPPMA (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) réparties au sein du département et représente environ 10 000 pêcheurs. La Fédération a pour principales missions de :

- Valoriser le patrimoine piscicole et halieutique du département ;
- Développer les connaissances sur les peuplements piscicoles et astacicoles ainsi que sur l'évolution des milieux aquatiques ;
- Réaliser des travaux de restauration des cours d'eau et zones humides ;
- Apporter un soutien technique et financier aux AAPPMA de l'Oise ;
- Initier, former et sensibiliser au fonctionnement des milieux aquatiques et à la biodiversité ;
- Développer et promouvoir le loisir pêche.

La Fédération apporte son soutien technique et financier aux gestionnaires locaux à travers son PDPG et les Plans de Gestion Piscicoles (PGP) qui en découlent pour ses AAPPMA.

Elle est composée d'un conseil d'administration de 15 membres élus par les AAPPMA et d'une équipe de 7 salariés.

1.2. Le département de l'Oise

Le département de l'Oise est inclus dans la région Hauts-de-France, anciennement Picardie. Il est limitrophe des départements de la Somme au Nord, de la Seine-Maritime et de l'Eure à l'Ouest, du Val d'Oise et de la Seine et Marne au Sud et de l'Aisne à l'Est.

Le territoire est très majoritairement agricole (72 % de sa surface). Le département comprend également de nombreux massifs forestiers notamment les forêts de Compiègne et de Laigue. Les principales agglomérations sont Beauvais (Préfecture), Compiègne et Creil.

L'Oise est un département de plaine, au relief peu marqué, majoritairement en dessous de 120 m d'altitude, avec un point haut à 235 m. Il bénéficie d'un climat tempéré sous influence océanique avec des hivers doux et des étés chauds (Direction Départementale des Territoires 60, 2012).

Le territoire est composé de différentes couches géologiques sédimentaires. Les plateaux calcaires du Sud-Est sont composés de buttes et de vallées. L'Ouest du département est constitué de craie et d'argile. Les plaines picardes du Nord du département sont constituées de craie et recouvertes d'argiles (Direction Départementale des Territoires 60, 2012).



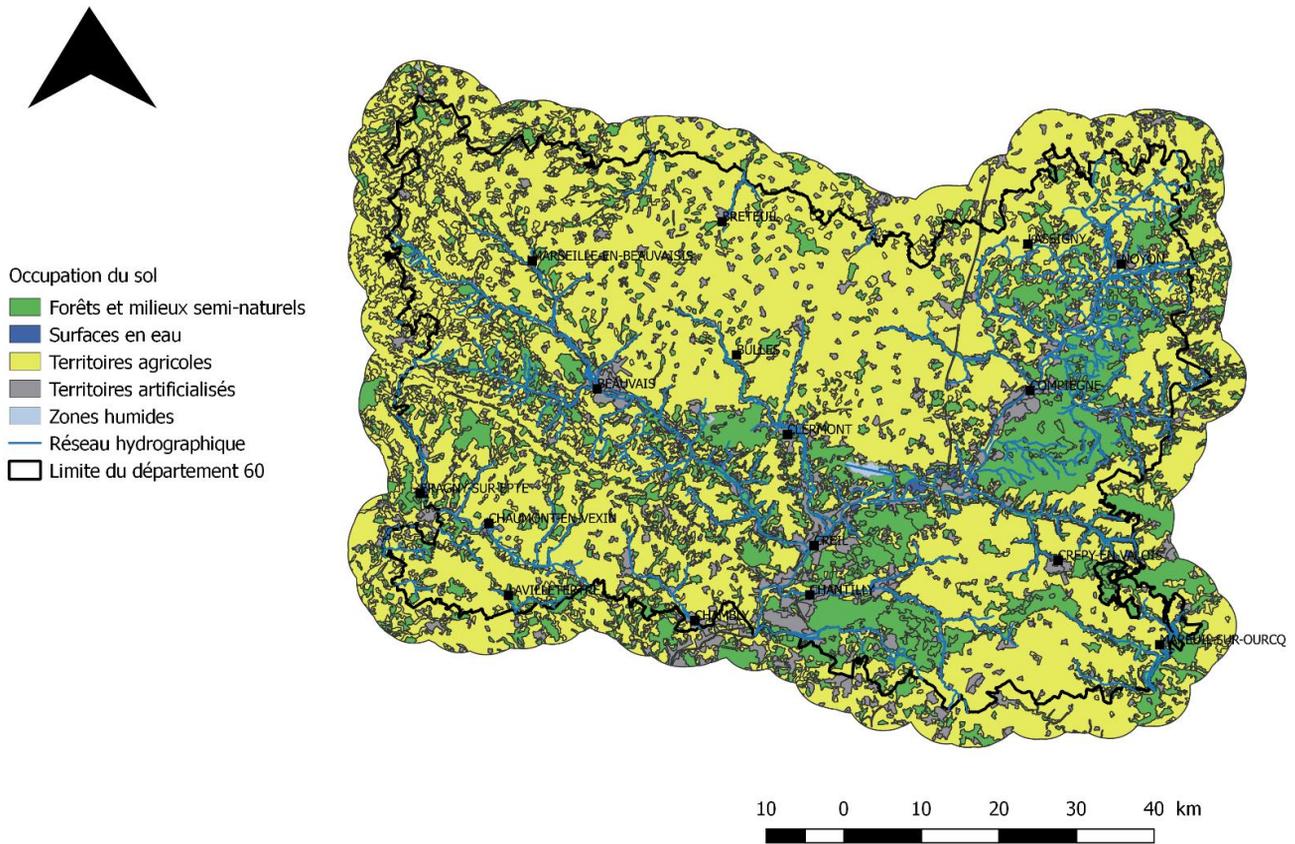


Figure 1: Occupation du sol (source: Corine Land Cover, 2012)

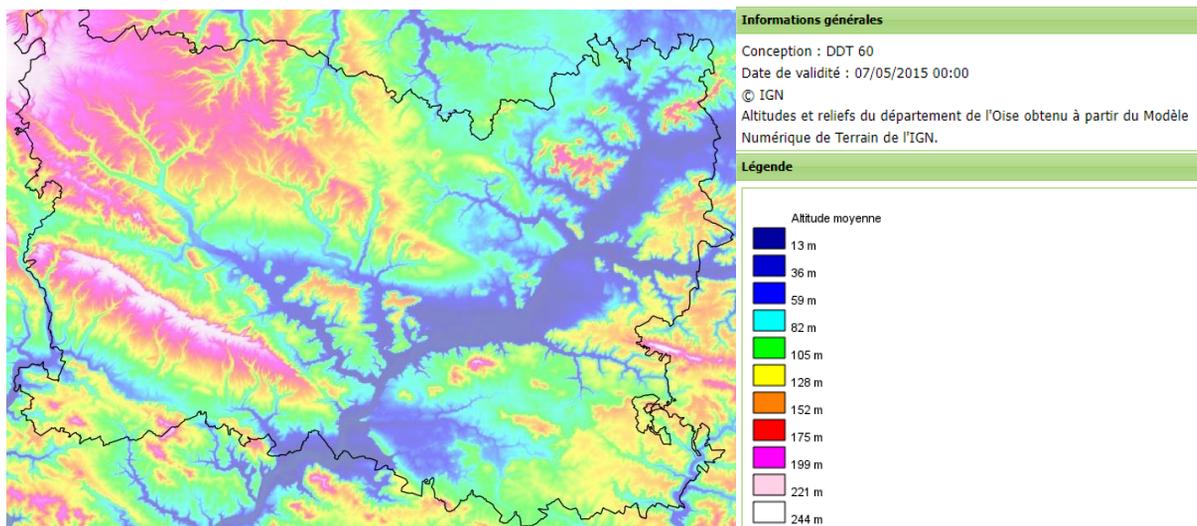
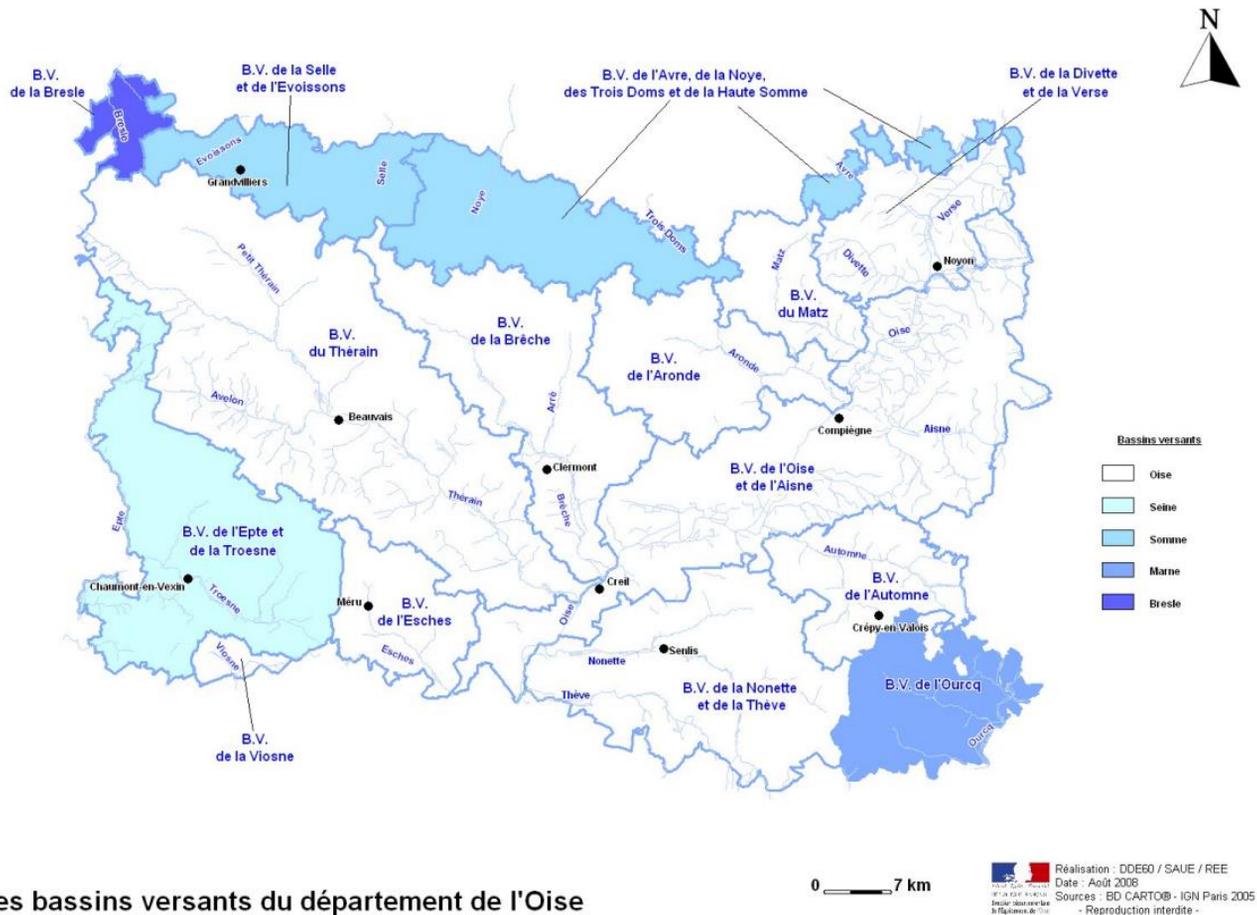


Figure 2: Relief du département de l'Oise (source : © Ministère de la Transition Écologique et Solidaire / Ministère de la Cohésion des Territoires SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ET))

1.3. Le Réseau hydrographique de l'Oise

L'Oise contient 1 932 km de cours d'eau sur son territoire répartis en 15 bassins versants. La grande majorité du territoire appartient au grand bassin hydrographique Seine-Normandie. Uniquement certains cours d'eau au Nord sont inclus dans le bassin Artois-Picardie. Les principaux cours d'eau du département sont l'Oise et l'Aisne, deux rivières domaniales, appartenant à l'Etat. Le département contient également de nombreux petits Rus.



Les bassins versants du département de l'Oise

Figure 3 : Les bassins versants du département de l'Oise (source : Direction Départementale de l'Équipement de l'Oise)

Les cours d'eau du département présentent majoritairement des faibles pentes, il s'agit de cours d'eau de plaine présentant des écoulements lenticques¹ principalement.

La plupart ont subi par le passé de profonds remaniements de leur morphologie par des curages et rectifications principalement liés à l'agriculture, l'alimentation des moulins ou encore la protection contre les inondations. Ils sont ainsi majoritairement rectilignes et encaissés avec des merlons de curage importants. Ceci a réduit la diversité des écoulements et donc des habitats disponibles pour la faune aquatique.

Toutefois, malgré cela, certains cours d'eau du département présentent encore des écoulements lotiques² et une eau fraîche et bien oxygénée favorable à la biologie et l'écologie de la truite fario et de ses espèces d'accompagnement.

¹ Un milieu lenticque signifie une circulation d'eau lente ou nulle

² Un milieu lotique présente des écoulements courants

1.4. La pêche et les poissons dans le département

1.4.1. Les poissons de l'Oise

Les cours d'eau du département abritent un peuplement piscicole varié avec à la fois des espèces d'eaux lentes et d'eaux courantes. 45 espèces de poissons sont présentes dans le département (Fédération de l'Oise pour la Pêche et le Protection des Milieux aquatiques, 2021). L'Oise, l'Aisne et potentiellement l'aval de certains affluents abritent également des espèces migratrices amphihalines³ comme l'anguille, la truite de mer, la grande alose ou le saumon d'Atlantique, fruit de l'effort de restauration de la continuité écologique mené sur l'axe Seine-Oise depuis plusieurs années.

Selon la distance de la source, plusieurs espèces se succèdent sur le cours d'eau de l'amont vers l'aval. En tête de bassin, dans les eaux courantes et bien oxygénées, la truite fario peut encore être présente ainsi que ses espèces d'accompagnement (chabot, loche franche, lamproie de planer) comme sur l'amont du Thérain, de la Brèche, de l'Automne et de l'Aronde. Puis les cyprinidés rhéophiles sont observés comme le chevaine, la vandoise et le spirilin, ce dernier étant fortement présent sur l'Automne et le Ru de Berne. A l'aval des cours d'eau, lorsque les eaux sont plus lentes, la végétation aquatique peut se développer et offre un habitat pour les cyprinidés d'eau calme comme le gardon, la bouvière, l'ablette ou encore pour l'épinoche ou des espèces de carnassiers que sont le brochet et la perche commune. Des espèces exotiques envahissantes sont également présentes comme la perche soleil, le poisson chat et des écrevisses américaines.

1.4.2. La pêche dans l'Oise

Le département de l'Oise compte environ 10 000 pêcheurs. Différents parcours sont proposés par la Fédération ou ses AAPPMA sur un linéaire de 537 km de rivières et 257 ha d'étangs.

Les conditions d'exercice de la pêche sont soumises au code de l'environnement et par des arrêtés préfectoraux. La grande majorité du département est en 1^{ère} catégorie piscicole. L'Oise et l'Aisne ainsi que l'Aval de certains cours d'eau sont en 2^{nde} catégorie.

La Fédération, soucieuse de protéger les espèces de poissons vulnérables du département, a pris des mesures de restrictions et de contrôle des prises à travers des tailles de capture, des quotas et des modes de pêches autorisés. Les périodes de pêche ainsi que les travaux en rivière sont interdits à certaines périodes afin de ne pas perturber la reproduction et la croissance des alevins.

Face aux pollutions et au braconnage, les pêcheurs représentent les sentinelles des cours d'eau. Ils sont le relais entre les observations sur le terrain, les AAPPMA, la Fédération et les services de l'Etat. Ils participent également à l'entretien des berges et au nettoyage des rivières.

³ Une espèce migratrice amphihaline se déplace entre des eaux douces et des eaux salées



2. L'élaboration du PDPG

2.1. Définition

Depuis les années 1990, le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (ou PDPG) est considéré comme le document de référence pour les Structures Associatives Agréées de la Pêche de Loisir (SAAPL) en ce qui concerne la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles. Les PDPG peuvent également servir d'appui aux autres documents de planification comme les SDAGE (Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), les SAGE (Schémas d'Aménagement et des Gestion des Eaux) ou encore les Contrats Territoriaux Eau et Climat (CTEC).

Le PDPG offre un diagnostic précis des milieux aquatiques du département traité principalement au travers de l'étude des populations piscicoles présentes. Ces derniers constituent l'un des indicateurs les plus efficaces sur la fonctionnalité des milieux de par leur sensibilité aux changements environnementaux et aux pollutions extérieures. Les résultats ainsi obtenus permettent d'identifier les facteurs limitants ainsi que les actions cohérentes (restauration ou conservation) à mettre en place pour l'amélioration de la qualité de l'eau sur une étendue géographique définie.

Ainsi, le PDPG se définit comme un document technique décrivant l'état fonctionnel des cours d'eau afin de mettre en évidence les perturbations s'exerçant sur les populations aquatiques et leur environnement. Il s'agit également d'un document opérationnel indiquant la marche à suivre ainsi que les types de gestion, de restauration et de préservation réalisables pour les structures gestionnaires du département associées sur une période de 5 ans.

2.2. Historique du PDPG et cadre réglementaire

Les actions directes sur les populations, notamment au travers de ré-empoissonnements ont longtemps été l'orientation politique des SAAPL. Toutefois au fil des années, les SAAPL se sont tournées vers des gestions plus patrimoniales, agissant préférentiellement sur les milieux aquatiques via leur restauration et protection. Ces nouvelles méthodes de gérance avaient pour but de permettre aux espèces piscicoles d'accomplir toutes les phases de leur cycle biologique dans leur milieu naturel et ainsi se maintenir dans un environnement de qualité.

Ainsi, de par leur volonté de préservation des milieux aquatiques et de gestion durable des ressources piscicoles, les SAAPL ont initié des évolutions règlementaires autour du domaine de l'eau.

Le PDPG en est l'un de ces exemples. Son existence légale est issue de la Loi Pêche de 1984, article L.433-3 du Code de l'Environnement qui établit que « L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion » (Legifrance, 2000).

Depuis lors, la réglementation, la gouvernance écologique, les acteurs et même les structures du domaine de l'eau ont grandement évolué et sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Contexte réglementaire	Lien avec le PDPG et son élaboration
Loi pêche de 1984	Elle impose « l'établissement d'un plan de gestion de la ressource piscicole pour tout détenteur de droit de pêche.
Loi sur l'eau du 3 janvier 1992	Elle introduit la notion de « Gestion équilibrée de la ressource en eau » et institue les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).
Loi DCE (Directive Cadre sur l'Eau) du 23 octobre 2000	Elle impose aux états membres l'objectif de « bon état des eaux » via la mise en œuvre de programmes de mesures adaptés.
Loi de transposition de la DCE	Elle établit le cadre de la politique communautaire dans le domaine de l'eau en se basant sur les SDAGE.
La Loi sur l'eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006	Elle renforce les objectifs d'atteinte du bon état des eaux par la mise en œuvre d'actions ciblées de restauration des milieux. Elle modernise également l'organisation de la pêche en France.
Loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016	Elle rappelle la compatibilité des PDPG avec les SDAGE et SAGE (s'ils existent). Les PDPG doivent être validés par le préfet dans un souci de renforcement de leur légitimité légale.

(Légifrance , s.d.)

Tous ces textes ont fait que le poisson est aujourd'hui devenu un bio-indicateur reconnu de l'état qualitatif et quantitatif des cours d'eau. De plus, l'évolution réglementaire a fait que le PDPG s'impose maintenant comme le document de référence incontournable en ce qui concerne la gestion piscicole.

2.3. Objectifs

Originellement, un des premiers objectifs des plans de gestion mis en œuvre par les SAAPL était de mettre en place une politique de direction répondant aux demandes des pêcheurs, le tout dans un respect des espèces et des milieux aquatiques. Ceux-ci se présentaient sous la forme de deux documents : le PDPG et le SDDPL (Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche), dont la réunion des éléments de chacun de ces dossiers à une échelle plus fine permettait la rédaction des PGP pour chacune des AAPPMA.

Depuis 2015, de nouveaux enjeux se sont ajoutés à cet objectif principal avec la mise à jour du document cadre pour l'élaboration des PDPG par les Fédérations départementales. L'objectif étant d'apporter un cadre structurel à ce document. Ainsi, les enjeux liés aux poissons migrateurs, l'inclusion de certains plans d'eau dont le diagnostic et les actions auraient un impact non négligeable sur les milieux environnants et la possibilité de proposer des actions sur les milieux autres que ceux en gestion patrimoniale et ceux en contextes conformes sont maintenant intégrés.

Ces nouveaux enjeux permettent de renforcer de façon opérationnelle la complémentarité avec les autres documents de planification et notamment le SDAGE tout en couvrant autant que possible l'ensemble des problématiques « milieux aquatiques ».

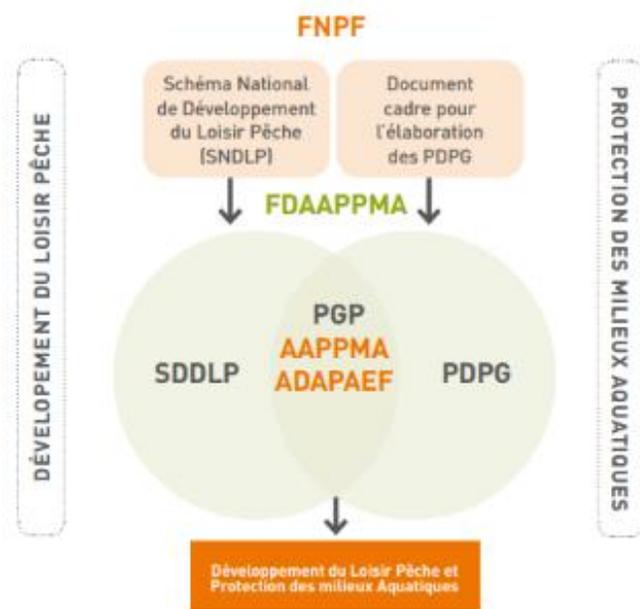


Figure 4 : Articulation des différents documents de planifications des SAAPL

Les objectifs du PDPG sont donc la planification d’actions de préservation et de reconquête des milieux aquatiques par le biais de réglementation et de programmes adaptés. Ces actions pourront par la suite être reprises ou intégrées dans les documents de planification et de gestion à différentes échelles : sur le bassin hydrographique avec le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027, au niveau de la région avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique ou au niveau local avec les SAGE et CTEC.

Le PDPG constitue également une aide pour les détenteurs du droit de pêche en ce qui concerne la réalisation de leur plan de gestion imposé par le Code de l’environnement. Ces documents servent aussi d’argumentaires techniques et de références pour le monde de la pêche et les usagers des milieux aquatiques.

2.4. Historique du PDPG dans le département de l’Oise

Jusque dans les années 90, la gestion piscicole se contentait presque uniquement en des déversements de poissons pour le repeuplement ou la restauration des milieux et pour satisfaire la demande des pêcheurs. Depuis, les structures associatives de la pêche de loisir ont commencé à remettre en cause cette façon de faire, voyant les milieux se détériorer. La logique a alors été modifiée et la restauration des milieux aquatiques est alors apparue comme la meilleure solution pour la préservation des poissons et donc le maintien des pêcheurs.

La Fédération de l’Oise pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques a alors entrepris l’élaboration du premier PDPG dans le département de l’Oise, en suivant la ligne directive du Conseil Supérieur de la Pêche. Ce dernier a vu le jour en 2004. Les premiers PGP des AAPPMA du département ont vu le jour dès 2007.

Depuis lors, en union avec les nouvelles réglementations et nouveaux outils de planifications cités précédemment, la FDAAPPMA 60 a entamé de nombreuses études sur les populations piscicoles ainsi que sur la qualité des rivières afin d’affiner les modes de gestion :

- ✓ Mise en place d’un réseau de suivi thermique des cours d’eau de l’Oise ;
- ✓ Réalisation d’inventaires de suivi des peuplements piscicoles de l’Oise ;
- ✓ Réalisation d’études scalimétriques sur la truite fario et le brochet ;

- ✓ Réalisation d'un suivi des déplacements des brochets ;
- ✓ Suivi des populations à enjeux spécifiques comme le brochet, la truite fario, l'anguille ou l'écrevisse à pattes blanches ;
- ✓ Mise en place d'un système de vidéocomptage sur l'Aisne à Choisy-au-bac pour le suivi des poissons migrateurs.

Les résultats de ces études ont conforté l'idée que la qualité du milieu et ses contraintes déterminent les structures des peuplements piscicoles. La gestion piscicole passe donc avant tout par une amélioration de la qualité des milieux et par la préservation des populations déjà en place.

L'ensemble des données acquises par la Fédération et ses partenaires techniques ont permis d'affiner nos connaissances sur les milieux et les espèces. Également, l'évolution de l'état et des pressions sur les milieux aquatiques ainsi que les aménagements entrepris pour les restaurer, ont rendu essentiel l'actualisation du PDPG de l'Oise pour agir au mieux sur les milieux humides et améliorer la qualité des peuplements qu'ils abritent.

3. Méthodologie d'élaboration du PDPG

L'actualisation du PDPG de l'Oise suit la trame d'élaboration et de mise en œuvre d'un PDPG, établi par le document cadre de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) publié en 2014. Cette nouvelle méthodologie se décompose en 5 grandes étapes :

- ❖ La délimitation et la caractérisation des contextes piscicoles ;
- ❖ Le diagnostic du milieu, des populations piscicoles et de leur fonctionnalité ;
- ❖ L'inventaire des facteurs limitants ;
- ❖ Les préconisations et priorisation des actions ;
- ❖ Les préconisations de gestion piscicole.

L'ensemble des données est rassemblé par contexte piscicole sous la forme d'une fiche type synthétique.

3.1. Délimitation et caractérisation des contextes piscicoles

3.1.1. Le contexte et sous-contexte piscicole

Le contexte piscicole est l'unité de référence du PDPG. Ce dernier, d'après le document cadre de l'élaboration des PDPG (Fédération Nationale de la pêche en France , 2015) « *est constitué par le bassin versant de la partie du réseau hydrographique dans laquelle une communauté piscicole naturelle fonctionne de manière autonome, c'est-à-dire qu'elle réalise l'ensemble de son cycle vital (reproduction, éclosion, croissance)* ». Certains bassins versants peuvent être découpés en plusieurs sous-contextes si ces derniers présentent des fonctionnements et qualités hydro-écologiques très contrastés (variation d'altitude importante, fonctionnement naturel hétéroclite avec des peuplements aquatiques différents sur toute la longueur du cours d'eau, etc.).

Un contexte piscicole est donc une entité écologique fonctionnelle rassemblant une ou plusieurs masses d'eau et dont la définition permet de caractériser par la suite une gestion globale et cohérente qui correspond à la réalité biologique du milieu (et notamment piscicole).

3.1.2. Délimitation des contextes

La première étape dans l'élaboration d'un PDPG consiste donc en un découpage du territoire en contextes et sous-contextes piscicoles.

La délimitation des contextes a pris en compte le bassin versant des cours d'eau du département, les éléments structurants (changements de morphologie, grands barrages, ...) ainsi que les nouvelles connaissances sur les espèces piscicoles (peuplement, génétique, ...).

La définition des contextes ne prend pas en compte les limites administratives ou les limites des parcours gérés par les SAAPL. De même, les catégories piscicoles ne sont pas un critère dans la délimitation des contextes car elles ont principalement été définies pour la pêche.

Pour le PDPG 2023 de l'Oise, 23 contextes piscicoles sont comptabilisés, représentés sur la figure 5 ci-dessous :



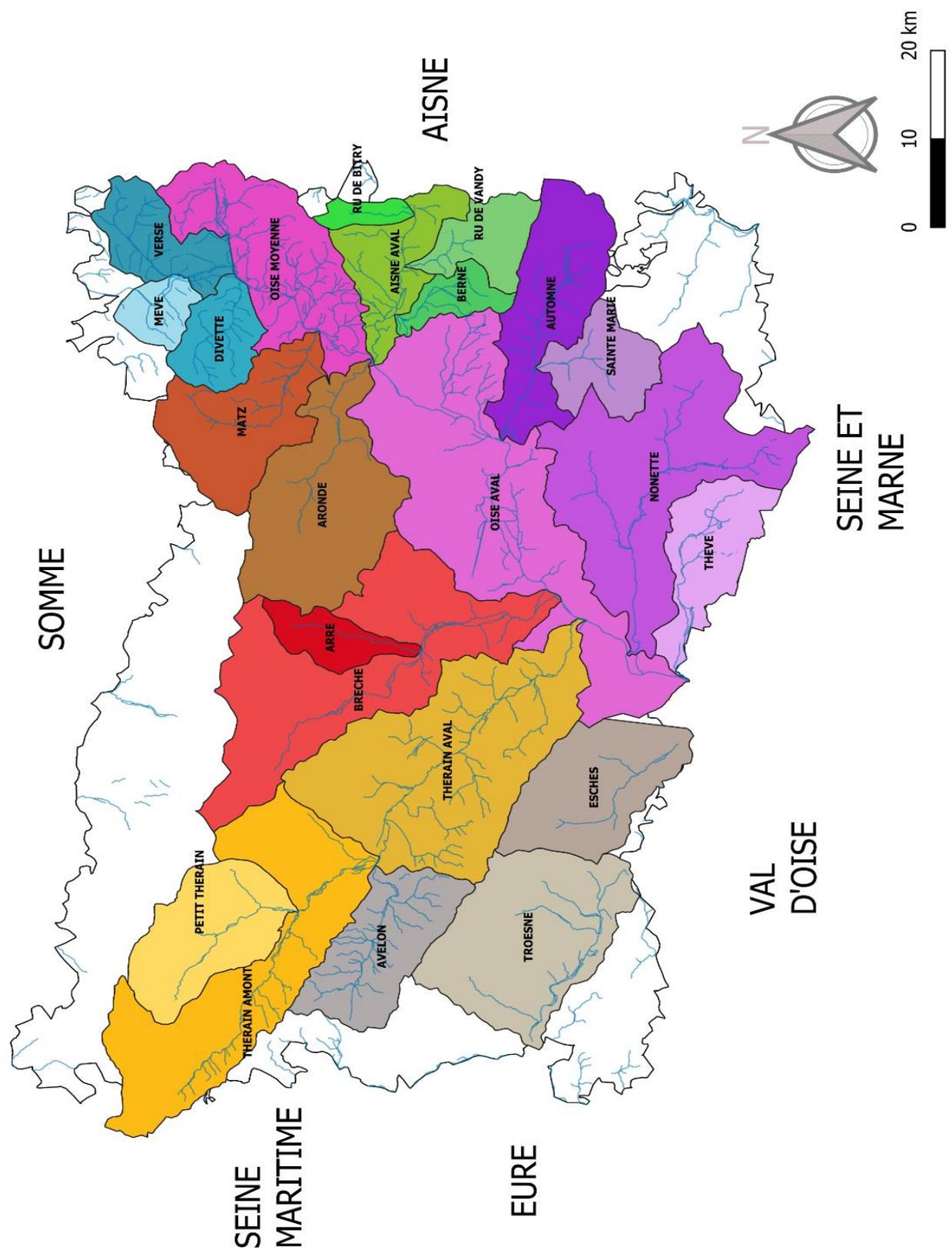


Figure 5: Contextes piscicoles de l'Oise

Tableau 1: Liste des contextes piscicoles et délimitation amont/aval

N° DE CONTEXTE	AXE	CONTEXTE	DELIMITATION	
		Nom	Amont	Aval
1	Oise	Verse	Sources	Confluence Oise
2	Oise	Mève	Sources	Confluence Verse
3	Oise	Divette	Sources	Confluence Oise
4	Oise	Matz	Sources	Confluence Oise
5	Oise	Aronde	Sources	Confluence Oise
6	Oise	Oise moyenne	Confluence Ailette (02)	Confluence Aisne
7	Oise	Oise aval	Confluence Aisne	Confluence Thève
8	Oise	Aisne aval	Ecluse et barrage Vic-sur-Aisne	Confluence Oise
9	Oise	Ru de Bitry	Sources	Confluence Aisne
10	Oise	Ru de Vandy	Sources	Confluence Aisne
11	Oise	Ru de Berne	Sources	Confluence Aisne
12	Oise	Automne	Sources	Confluence Oise
13	Oise	Sainte Marie	Sources	Confluence Automne
14	Oise	Nonette	Sources	Confluence Oise
15	Oise	Arré	Sources	Confluence Brèche
16	Oise	Brèche	Sources	Confluence Oise
17	Oise	Petit Thérain	Sources	Confluence Thérain
18	Oise	Thérain amont	Sources	Confluence Avelon
19	Oise	Thérain aval	Confluence Avelon	Confluence Oise
20	Oise	Avelon	Sources	Confluence Thérain
21	Seine	Troësne	Sources	Confluence Epte
22	Oise	Esches	Sources	Confluence Oise
23	Oise	Thève	Sources	Confluence Oise

3.1.3. Cas particuliers de contexte ou sous-contexte piscicole

3.1.3.1. Cours d'eau limitrophes et contextes interdépartementaux

Comme il est écrit dans le document cadre (Fédération Nationale de la pêche en France , 2015) « *Sur les contextes interdépartementaux, les FDAAPPMA concernées doivent à minima se concerter afin de partager la délimitation et la définition des contextes, la méthodologie, le diagnostic et les actions. Cela passe par la réalisation d'une fiche PDPG commune s'affranchissant des limites administratives, le but étant de s'assurer qu'il n'y ait pas de secteurs « orphelins », et que la même méthodologie soit appliquée sur ces contextes. De plus, il est important que les actions identifiées soient partagées par les FDAAPPMA des départements concernés.* »

Ainsi, les cours d'eau de l'Avre, les 3 Doms, l'Epte, la Noye, la Celle, la Bresle, la Grivette, la Gergogne, le Ru d'Hozier, l'Ourcq et la Viosne sont rattachés aux PDPG des départements limitrophes (Aisne, Somme, Val d'Oise, Eure et Seine et Marne) bien qu'ils soient en partie dans l'Oise.

3.1.3.2. Barrages et plans d'eau

Sur le département de l'Oise, de nombreux barrages sont présents le long des cours d'eau. Ces derniers engendrent des milieux particuliers, dont les caractéristiques ne sont pas toujours les mêmes par rapport aux cours d'eau sur lesquels ils sont localisés. Toutefois, puisqu'ils interagissent directement avec l'ensemble des milieux, les barrages restent intégrés au contexte piscicole sur lequel ils sont présents, n'induisant pas la constitution d'un contexte séparé.

Pour ce qui est des plans d'eau, ceux-ci ne font pas l'objet d'un diagnostic comme pour les contextes. Toutefois, ils sont « utilisés » dans la phase de diagnostic lorsqu'ils impactent plus ou moins indirectement les cours d'eau et leurs peuplements piscicoles. De plus, des actions en relation avec leur dérivation ou leur gestion peuvent être proposées si elles permettent de limiter leur impact sur les cours d'eau.

3.1.4. Les domaines piscicoles

Les contextes peuvent être caractérisés par un domaine piscicole, c'est-à-dire sa capacité à héberger certaines communautés piscicoles. Ceux-ci sont composés d'une espèce repère ainsi que de plusieurs espèces accompagnatrices.

Trois grands types de domaines en découlent (Fédération Nationale de la pêche en France , 2015) :

- ❖ **Salmonicole (S)** : il s'agit de l'unité hydrographique dont le potentiel originel convient aux exigences du cycle biologique de la truite fario et de ses espèces d'accompagnement ;
- ❖ **Cyprinicole (C)** : il s'agit de l'unité hydrographique dont le potentiel originel convient aux exigences du cycle biologique des cyprinidés d'eau calme et « chaude », ainsi que de leurs prédateurs (perche, brochet, ...) ;
- ❖ **Intermédiaire (I)** : il s'agit de l'unité hydrographique dont le potentiel originel convient aux exigences du cycle biologique de toutes ou une partie des espèces du domaines salmonicoles et cyprinicoles.

La désignation des domaines des contextes découle de différentes données théoriques dont principalement les Niveaux Typologiques Théoriques (NTT) de la biotypologie de Verneaux (1973) (Verneaux, 1973) ainsi que de la zonation piscicole de Huet (1949) (Huet, 1946). Ces classifications permettent de définir des populations piscicoles théoriquement présentes selon les paramètres du milieu (pente, largeur en eau, température de l'eau, distance à la source, etc.).



La correspondance entre le domaine piscicole, la zonation et la typologie est illustrée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2: Correspondance entre domaine piscicole, zonation et typologie (Fédération Nationale de la pêche en France , 2015)

Zone Niveau Typologique	Zone à truites Niveau B0 à B4	Zone à ombre Niveau B5 à B6	Zone à barbeau Niveau B7 à B8	Zone à brème Niveau B9
Faune piscicole	Salmonicole	Mixte	Mixte à Cyprinidés dominants	Cyprinicoles et carnassiers
Espèces caractéristiques	Truite fario	Truite et/ou Ombre Cyprinidés rhéophiles Cyprinidés et carnassiers d'accompagnement	Truite et/ou Ombre Cyprinidés rhéophiles Cyprinidés et carnassiers d'accompagnement Cyprinidés d'eau calme	Cyprinidés rhéophiles Cyprinidés et carnassiers d'accompagnement Cyprinidés d'eau calme
Domaine	Salmonicole ↔ Intermédiaire ↔ Cyprinicole			

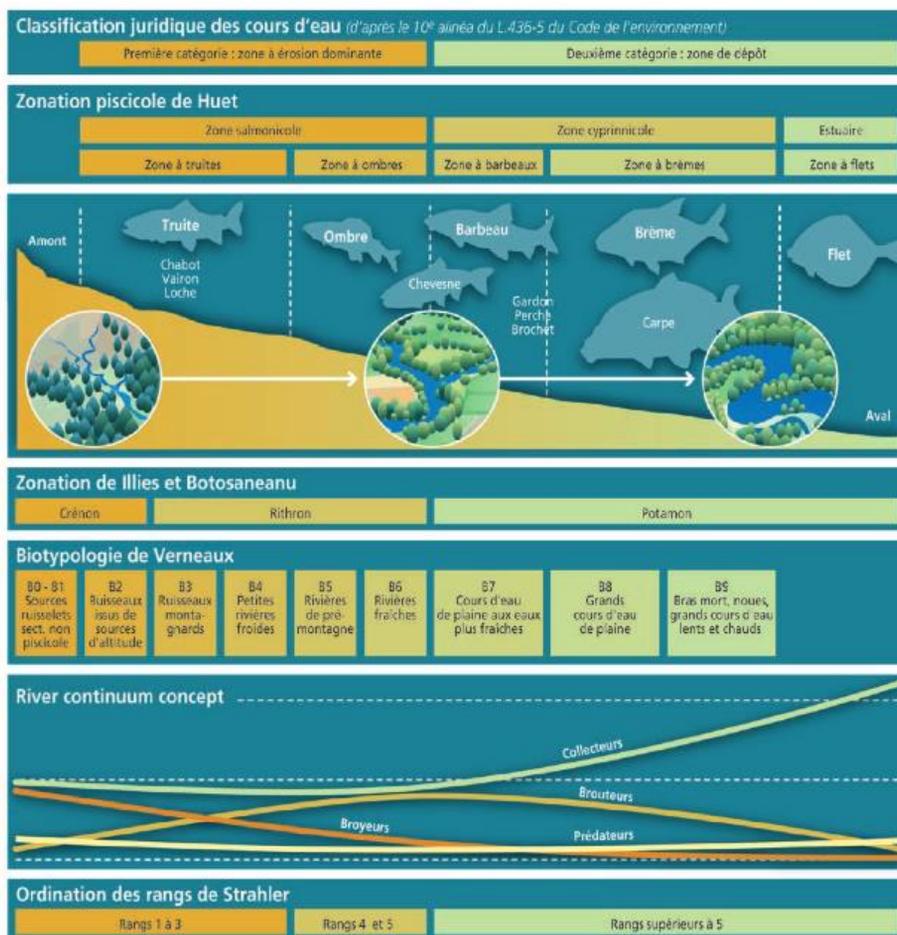


Figure 6 : Classification longitudinale des cours d'eau et zonation piscicole (source : ONEMA)

Les domaines piscicoles de l'Oise, pour la réactualisation du PDPG 2023, sont représentés sur la carte ci-dessous :



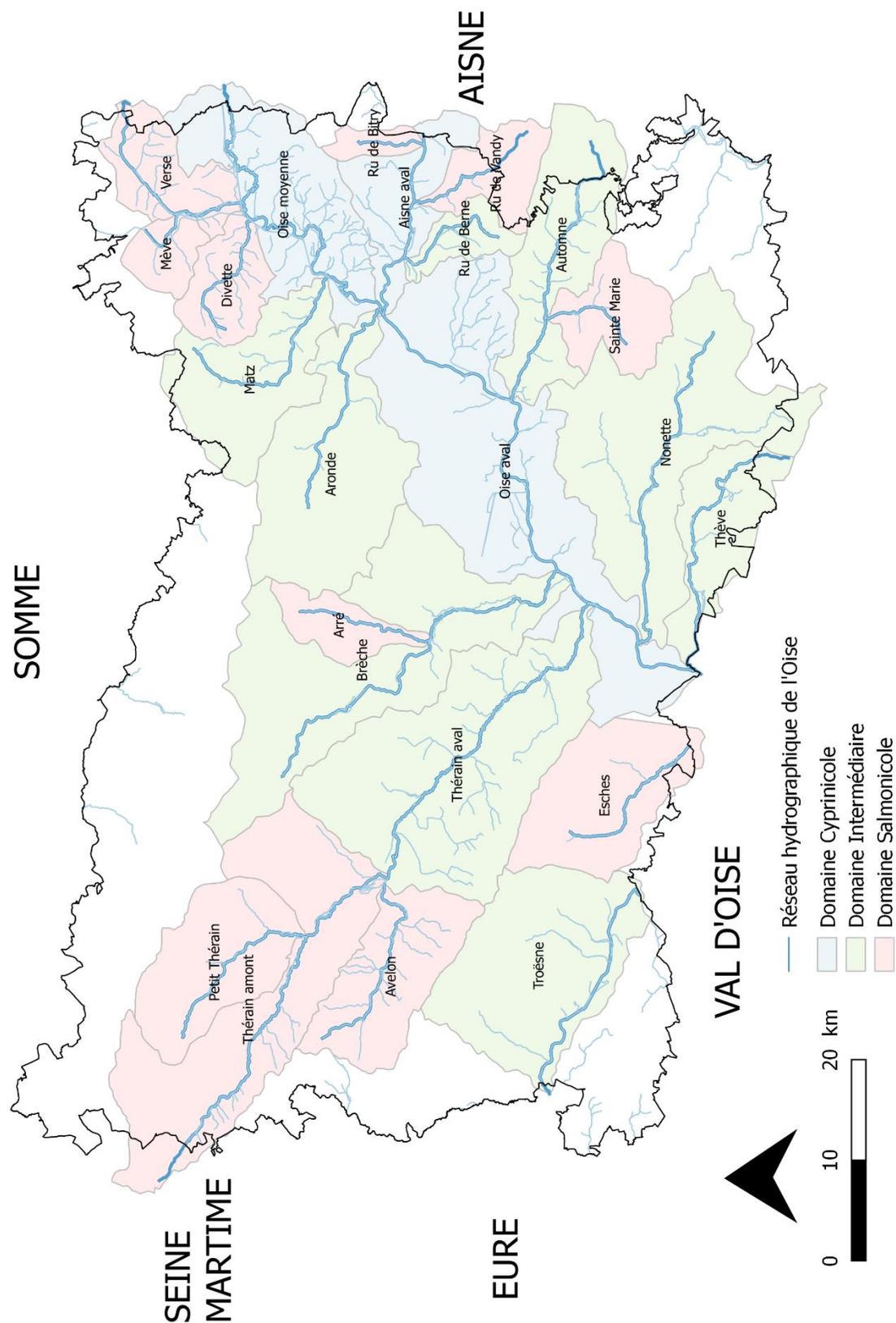


Figure 7: Domaines piscicoles des contextes de l'Oise

3.1.5. Espèces repères et espèces cibles

Pour ensuite déterminer l'état des contextes, il est nécessaire d'affilier à chacun des domaines piscicoles une espèce repère, ou un cortège d'espèces repères.

L'espèce (ou le cortège d'espèces) est caractéristique de son domaine. Celle-ci doit être très exigeante vis-à-vis de la qualité du milieu et donc sensible aux perturbations, mais aussi être biologiquement et écologiquement bien connue. Ainsi si l'espèce repère (ou le cortège d'espèces repères) peut effectuer l'ensemble de son cycle biologique normalement, alors par extension toutes les autres espèces d'accompagnement (moins sensibles face aux perturbations) sont aussi à-même d'effectuer leur cycle de vie.

Les espèces repères sont donc de bons indicateurs sur l'état des milieux, se rapprochant de la notion d'espèce parapluie⁴.

Dans le département de l'Oise, les espèces repères retenues sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Domaine	Salmonicole	Intermédiaire	Cyprinicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario (TRF) 	Cortège de cyprinidés rhéophiles 	Brochet (BRO) 

Pour les contextes salmonicoles, l'espèce caractéristique est la Truite fario (TRF) affectionnant les eaux fraîches, bien oxygénées et courantes. Dans les domaines cyprinicoles, le Brochet (BRO) préférant les eaux lentes et riches en végétation, en sera le témoin privilégié. Pour ce qui est des cyprinidés rhéophiles du domaine intermédiaire, les espèces présentes sont le Chevaine (CHE), la Vandoise (VAN), le Goujon (GOU), le Spirlin (SPI), le Hotu (HOT) et le Barbeau Fluvial (BAF).

Également, certaines espèces piscicoles (hors espèces repères) peuvent nécessiter des mesures de gestion spécifiques de par leurs exigences ou leur intérêt particulier (poissons migrateurs, espèces patrimoniales, espèces vulnérables, etc...). De ce fait, les espèces considérées comme espèces cibles dans ce document, seront également prises en compte lors de l'analyse de la fonctionnalité des milieux ainsi que lors de la préconisation des actions et des mesures de gestion.

⁴ Une espèce parapluie est une espèce dont le domaine vital est assez large pour que sa protection assure celle des autres espèces appartenant à la même communauté (source François Ramade, écologue)

N° DE CONTEXTE	CONTEXTE	DOMAINE	ESPECE(S) REPERE(S)	ESPECE(S) CIBLE(S)
1	Verse	Salmonicole	Truite fario	Anguille
2	Mève	Salmonicole	Truite fario	/
3	Divette	Salmonicole	Truite fario	Anguille, Lote
4	Matz	Intermédiaire	Cortège de cyprinidés rhéophiles	Anguille, Lote, Truite fario, Ecrevisses à pattes
5	Aronde	Intermédiaire	Cortège de cyprinidés rhéophiles	Anguille, Truite fario et Brochet
6	Oise	Cyprinicole	Brochet	Lote, Anguille, Truite fario, Grande Alose
7	Oise aval	Cyprinicole	Brochet	Anguille, Grande Alose, Salmonidés migrateurs
8	Aisne aval	Cyprinicole	Brochet	Anguille, Grande Alose, Salmonidés migrateurs
9	Ru de Bitry	Salmonicole	Truite fario	/
10	Ru de Vandy	Salmonicole	Truite fario	Anguille
11	Ru de Berne	Intermédiaire	Cortège de cyprinidés rhéophiles	Anguille, Brochet
12	Automne	Intermédiaire	Cortège de cyprinidés rhéophiles	Anguille, Truite fario, Ecrevisses à pattes blanches
13	Sainte Marie	Salmonicole	Truite fario	Anguille
14	Nonette	Intermédiaire	Cortège de cyprinidés rhéophiles	Anguille
15	Arré	Salmonicole	Truite fario	/
16	Brèche	Intermédiaire	Cortège de cyprinidés rhéophiles	Anguille, Truite fario, Brochet
17	Petit Thérain	Salmonicole	Truite fario	Anguille
18	Thérain	Salmonicole	Truite fario	Anguille
19	Thérain aval	Intermédiaire	Cortège de cyprinidés rhéophiles	Anguille, Truite fario, Ecrevisses à pattes blanches
20	Avelon	Salmonicole	Truite fario	Ecrevisses à pattes blanches
21	Troësne	Intermédiaire	Cortège de cyprinidés rhéophiles	Anguille
22	Esches	Salmonicole	Truite fario	/
23	Thève	Intermédiaire	Cortège de cyprinidés rhéophiles	Anguille

3.2. Diagnostic du milieu et des populations piscicoles

La délimitation des contextes ainsi faite, ces derniers peuvent être diagnostiqués en tenant compte de deux grands compartiments :

- ❖ Le peuplement piscicole présent ;
- ❖ Les caractéristiques physico-chimiques, physiques et biologiques des milieux.

L'analyse complète de ces deux groupes va permettre de définir l'état global des contextes déterminés, sa fonctionnalité, ainsi que les facteurs limitants le bon développement des populations piscicoles.

3.2.1. L'analyse piscicole

L'intérêt d'effectuer une analyse piscicole provient de la diversité des peuplements existants selon des types de milieux particuliers. Un changement, une pollution ou la moindre perturbation sur ces écosystèmes aurait une incidence directe sur la présence et les abondances des individus les plus exigeants. De ce fait, une comparaison entre le peuplement théorique (basé sur des métriques environnementales et biologiques) et celui observé sur un territoire permet d'estimer les altérations que subissent les populations et donc reflète l'état du milieu. Plus le peuplement observé diffère de celui attendu en condition de référence, sans pression anthropique, plus le milieu sera altéré.

Les données utilisées pour établir l'analyse piscicole des contextes sont issues des pêches électriques effectuées entre 2016 et 2021. La Fédération, ainsi que l'OFB (Office Français pour la Biodiversité) ont réalisé de nombreux inventaires piscicoles sur l'ensemble des contextes du département. Certaines stations ont été suivies à plusieurs reprises permettant d'analyser l'évolution des populations dans le temps. Certaines données manquantes ont été complétées lors du diagnostic du PDPG.

Les pêches de sauvetage et études de la Fédération (scalimétrie de la truite fario, ADN environnemental des écrevisses à pattes blanches, suivi télémétrique du brochet, suivi du vidéo-comptage, etc.) ont également été intégrées dans l'analyse afin d'affiner le diagnostic.

En ce qui concerne les poissons migrateurs, une partie des observations et des données proviennent de l'association Seine-Normandie Migrateurs (SEINORMIGR).



Pêche électrique sur la Nonette (source : FD60)



Pêche électrique sur la Nonette (source : FishPass)

L'analyse des données récoltées durant les inventaires piscicoles 2016-2021 peut être appréciée selon :

- ❖ L'aspect qualitatif (cortèges d'espèces en place) ;
- ❖ L'aspect quantitatif (stock de poissons en place) ;
- ❖ L'aspect fonctionnel (structure de la population et notamment des cohortes⁵) ;
- ❖ L'aspect génétique (souches autochtones).



Brochet (source : FD60)

⁵ Une cohorte est une sous-population, ou un groupe d'individus, ayant un facteur statistique (tel que l'âge ou l'appartenance à une classe) en commun (source : aquaportail)

Les données issues des pêcheurs sont également utilisées à titre informatif grâce aux enquêtes menées par la Fédération.

Zoom sur l'IPR

L'Indice Poisson Rivière (IPR) est un indicateur qui utilise les peuplements de poissons afin de définir une classe de qualité des masses d'eau. Cet indicateur est utilisé dans le cadre de l'établissement de l'état des masses d'eau DCE. Selon les paramètres de l'environnement (pente, distance à la source, largeur en eau, etc.), des probabilités de présence théoriques sont définies. Ainsi, le peuplement observé lors d'un inventaire piscicole est comparé à ce peuplement de référence, en l'absence de pressions anthropiques. Plusieurs variables sont prises en compte, listées dans le tableau ci-dessous (Billiard & Roset, 2006) :



Truite fario (source : FD60)

Liste des métriques intervenant dans le calcul de l'IPR		
Métrique	Abréviation	Réponse à l'augmentation des pressions humaines
Nombre total d'espèces	NTE	↔ ou ↗
Nombre d'espèces rhéophiles	NER	↗
Nombre d'espèces lithophiles	NEL	↗
Densité d'individus tolérants	DIT	↔
Densité d'individus invertivores	DII	↗
Densité d'individus omnivores	DIO	↔
Densité totale d'individus	DTI	↔ ou ↗

Tableau 3: Liste des variables utilisées pour le calcul de l'IPR (source : Billiard & Roset, 2006)

L'addition des notes de ces variables permet d'obtenir une note, définissant une classe de qualité (Billiard & Roset, 2006).

Tableau 4: Classe de qualité IPR

Domaine	Excellente	Bonne	Médiocre	Mauvaise	Très mauvaise
Note IPR	< 7]7 à 16]]16 à 25]]25 à 36]	>36

Pour caractériser ces différents aspects des peuplements piscicoles, plusieurs métriques sont utilisées sur nos contextes et diffèrent selon le domaine piscicole :

Contexte	Salmonicole	Intermédiaire	Cyprinicole
Métriques utilisées	<ul style="list-style-type: none"> ❖ IPR (Indice Poisson Rivière) ❖ Densité/biomasse TRF ❖ NTT (Niveau Typologique théorique) ❖ Analyse des cohortes de TRF 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ IPR (Indice Poisson Rivière) ❖ Nombre d'espèces repères présentes ❖ Densités des espèces repères ❖ NTT (Niveau Typologique théorique) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ IPR (Indice Poisson Rivière) ❖ Présence de Brochet ❖ Présence de juvéniles ❖ NTT (Niveau Typologique théorique)

3.2.2. Autres données biologiques

D'autres compartiments biologiques que la faune piscicole sont utilisés pour effectuer le diagnostic. Toutefois, ces données restent ponctuelles dans notre département.

Les indicateurs suivants ont été intégrés au diagnostic lorsqu'ils étaient disponibles :

- ❖ L'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) analysant la macrofaune benthique ;
- ❖ L'Indice Biologique Diatomées (IBD) portant sur l'analyse des diatomées ;
- ❖ L'Indice Biologique Macrophytes Rivières concernant les végétaux aquatiques et semi-aquatiques.

Tous ces indices, comme pour l'IPR, renseignent sur la qualité de la rivière étudiée au travers d'une note. Les macro-invertébrés benthiques et les diatomées ayant un cycle de vie plus courts que les poissons, les moindres changements sont rapidement détectables au sein de leurs peuplements. De plus, le type de diatomées retrouvées peut aussi renseigner sur la physico-chimie et hydrologie du cours d'eau.

Les données utilisées pour le diagnostic hydrobiologique proviennent de l'Agence de l'eau, de l'OFB ainsi que de la Direction Régionale Environnement Aménagement Logement (DREAL) et de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) des Hauts-de-France.

3.2.3. L'analyse des milieux

En complément des analyses biologiques, un bilan de la qualité des milieux est effectué. Ce diagnostic est tout aussi important puisqu'il évalue les conditions de vie pour les organismes qui peuplent les cours d'eau du département et permet donc d'identifier l'origine des perturbations qui se répercutent sur le peuplement piscicole.

L'état des milieux est évalué grâce aux études de diagnostic mises en place par les structures locales de gestion notamment les Syndicats Mixtes ainsi que selon l'état des lieux du SDAGE Seine Normandie de 2019 (Agence de l'Eau Seine Normandie, 2022). Ainsi, ces paramètres sont observés sur le terrain ou recueillis à l'aide des bases de données existantes.



Tableau 5: Facteurs pris en compte pour le diagnostic des milieux

Aspect	Paramètres	Mesures	Données
Qualité physique	Morphologie/habitat	Recensement de l'hydromorphologie des cours d'eau (morphologie, faciès d'écoulement, habitats, état des berges, etc.)	Prospection de terrain Etat des lieux SDAGE, SAGE et CTEC
	Continuité écologique	Recensement des ouvrages et de leur franchissabilité	ROE, OFB
	Thermie	Mesure de la température des cours d'eau	Suivi de la FD60
	Hydrologie	Bilan quantitatif, prélèvement	Données de la banque HYDRO
Qualité chimique	Données Physico-chimiques	Mesure de la qualité de l'eau	Etat des lieux du SDAGE 2019
	Occupation du sol	Usage du sol à proximité des cours d'eau	CORINE LAND COVER

Tableau 6: Limites de classes de l'arrêté du 25/01/2010 modifié (2018) pour les critères d'évaluation de la qualité physico-chimique générale des eaux, éléments sous tendant la biologie (Legifrance, 2018).

Paramètres par éléments de qualité	Limites des classes d'état				
	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvaise
Bilan de l'oxygène					
O ₂ (mg O ₂ .l ⁻¹)	8	6	4	3	
Sat O ₂ (%)	90	70	50	30	
DBO ₅ (mg O ₂ .l ⁻¹)	3	6	10	25	
COD (mg Cl ⁻¹)	5	7	10	15	
Température					
Eaux salmonicoles	20	21,5	25	28	
Eaux cyprinicoles	24	25,5	27	28	
Nutriments					
PO ₄ ³⁻ (mg PO ₄ ³⁻ .l ⁻¹)	0,1	0,5	1	2	
Phosphore total (mg P. l ⁻¹)	0,05	0,2	0,5	1	
NH ₄ ⁺ (mg NH ₄ ⁺ .l ⁻¹)	0,1	0,5	2	5	
NO ₂ ⁻ (mg NO ₂ ⁻ .l ⁻¹)	0,1	0,3	0,5	1	

NO ₃ ⁻ (mg NO ₃ ⁻ .l ⁻¹)	10	50	*	*	
Acidification					
pH minimum	6,5	6	5,5	4,5	
pH maximum	8,2	9	9,5	10	
Salinité					
Conductivité	*	*	*	*	*
Chlorures	*	*	*	*	*
Sulfates	*	*	*	*	*
*Les connaissances actuelles ne permettent pas de fixer des valeurs seuils fiables pour cette limite					

3.2.4. Diagnostic de la fonctionnalité du milieu pour les populations piscicoles

Lorsque la totalité des diagnostics piscicoles et du milieu sont achevés, les résultats de ces derniers permettent de caractériser la fonctionnalité de chacun des contextes déterminés. Cette fonctionnalité (se traduisant par le degré d'accomplissement du cycle biologique de l'espèce repère, sa répartition et son abondance à l'échelle du réseau hydrographique du contexte délimité) peut être divisée en quatre types de classes de fonctionnalités.

Ces classes de fonctionnalité, définies par la trame nationale des PDPG sont les suivantes :

- ❖ « **Contexte conforme** : L'espèce (ou le cortège d'espèces) repère accomplit son cycle biologique (recrutement, croissance). Sa répartition est large à l'échelle du réseau hydrographique du contexte et sa (ses) population(s) est (sont) globalement à des niveaux d'abondance comparables aux valeurs attendues pour les milieux concernés (valeurs historiques connues, référentiels typologiques, indices piscicoles ...). Des perturbations peuvent exister mais n'affectent globalement que peu ou pas la (les) population(s) de l'espèce (ou le cortège d'espèces). Les milieux aquatiques sont de bonne qualité et fonctionnels pour l'espèce à l'échelle du contexte.
- ❖ **Contexte peu perturbé** : L'espèce (ou le cortège d'espèces) repère accomplit son cycle biologique. Sa répartition peut cependant montrer des irrégularités (tronçon(s) hydrographique(s) où l'espèce (ou le cortège d'espèces) est absent(e) et/ou sa (ses) population(s) est (sont) en deçà des niveaux d'abondances attendus. La qualité et/ou la fonctionnalité des milieux aquatiques est (sont) plus ou moins altérée(s) et l'impact global des perturbations sur l'espèce (ou le cortège d'espèces) repère est quantifiable (répartition, abondance) à l'échelle du contexte.
- ❖ **Contexte très perturbé** : L'espèce (ou le cortège d'espèces) repère accomplit difficilement son cycle biologique. De fait, sa répartition est morcelée à l'échelle du réseau hydrographique du contexte et, dans ses zones de présence, sa (ses) population(s) est (sont) d'abondance limitée. La qualité et/ou la fonctionnalité des milieux aquatiques est (sont) significativement altérée(s).
- ❖ **Contexte dégradé** : Le cycle biologique de l'espèce (ou le cortège d'espèces) repère est interrompu et de fait, l'espèce (ou le cortège d'espèces) n'est plus présent (e) naturellement (hors repeuplement) dans le contexte. La qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques sont (ou ont été) durablement altérées. »



Perche commune (source : Laurent Madelon)

3.3. Inventaire des facteurs limitants

Une fois le diagnostic de conformité fixé, les facteurs limitants impactant les populations de poissons sont identifiés. Pour cela, l'ensemble des données recueillies lors du diagnostic permet d'affiner au maximum l'identification des problématiques. Les facteurs principaux sont donc identifiés et regroupés en différentes thématiques communes entre les contextes (travaux hydrauliques, continuité écologique, plans d'eau, etc.). Des facteurs limitants annexes sont également notés. Leur impact sur les populations est moins marqué mais reste présent. Toutefois, il est important de noter que le résultat de la dégradation d'une population peut être la conséquence d'un « cocktail » de facteurs, qui multiplie les impacts par un effet cumulatif.

Une concertation a été menée avec les différents acteurs du domaine de l'eau et notamment les techniciens rivières du département afin d'obtenir un avis partagé par tous.

Les effets des facteurs limitants sur l'espèce(s) repère et sur l'écosystème sont indiqués et repris dans les fiches contextes.

3.4. Préconisation et priorisation des actions

L'identification des facteurs limitants permet de mettre en lumière les problématiques pour chacun des contextes. Une fois identifiées, des actions sont préconisées afin de réduire voire supprimer ces pressions prioritairement à la source, ceci dans le but d'atteindre un bon état écologique des masses d'eau au titre de la DCE.

Les actions peuvent être de différents types :

- ❖ Actions directes sur le milieu (diversification des habitats, reméandrage, actions sur la ripisylve) ;
- ❖ Action sur les ouvrages d'origine anthropique (suppression de digues et/ou d'ouvrages, assainissement) ;
- ❖ Actions de type réglementaire (mise en place de protection, mise en conformité, adaptation de mesures déjà existantes) ;
- ❖ Actions de surveillance et de contrôle des usages (débits réservés, prélèvements d'eau en période d'étiage) ;
- ❖ Acquisition de connaissances supplémentaires ;
- ❖ Communication/sensibilisation (public, scolaire, gestionnaires locaux, maîtres d'ouvrages potentiels).

Les actions peuvent avoir différents niveaux d'ambition selon les possibilités d'intervention. Elles pourront être menées de manière isolées mais pour augmenter leur efficacité, il est toujours préférable de les mener de manière cohérente afin d'améliorer l'état à l'échelle du contexte piscicole.

Les actions sont également hiérarchisées afin de prioriser celles qui auront le plus d'impact sur les populations. 3 niveaux sont définis (1 étant une priorité absolue, 2 une priorité modérée et 3 une priorité faible) selon plusieurs critères :

- Levée des facteurs limitants ayant le plus d'impact ;
- Intérêt écologique potentiel vis-à-vis de l'espèce repère (ou des espèces repères) ;
- Intérêt écologique potentiel vis-à-vis d'espèces cibles ;
- Linéaire ou surface potentiellement restauré ;
- Facilité de mise en œuvre de l'action (techniquement, administrativement, réglementairement, etc.) ;
- Intérêt associatif, pédagogique, démonstratif ou expérimental ;
- Appui à un ou des programme(s) défini(s) prioritaire(s) par la Fédération et le COPIL.

Cette hiérarchisation permet d'identifier les actions les plus pertinentes à mettre en place en priorité. Toutefois, bien souvent, les actions notamment de restauration des milieux sont réalisées suivant une opportunité d'intervention (accord propriétaire, motivation des élus, etc...). Il ne faut donc pas se mettre de barrière à la réalisation des projets même si ceux-ci peuvent avoir un impact limité.

Le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 a été adopté par le Comité de bassin (représentants des usagers, des collectivités et de l'Etat) le 23 mars 2022. Les actions préconisées dans le PDPG sont associées aux orientations fondamentales et aux dispositions du SDAGE afin de leur donner un poids supplémentaire et d'intégrer leur prise en compte dans les autres documents de planification opérationnels.

3.5. Préconisation de gestion halieutique

Après le diagnostic du milieu et des populations piscicoles, l'identification des facteurs limitants, ainsi que la préconisation d'actions possibles à mettre en œuvre pour l'amélioration de l'état des masses d'eau, le PDPG préconise également un mode de gestion halieutique.

Le mode de gestion proposé pour les détenteurs des droits de pêche est dépendant de la fonctionnalité du milieu. Généralement, ces préconisations de gestion se font à l'échelle des contextes mais selon les enjeux, elles peuvent être détaillées à une échelle plus fine.

Durant l'actualisation du PDPG, des réunions d'échanges ont été organisées avec les AAPPMA d'un même contexte, ceci dans le but, là encore, de recueillir les avis et contraintes de chacun.

La complexité de la gestion du vivant nécessitant un travail au cas par cas, le PDPG 2023 de l'Oise ne traitera pas en détails la gestion piscicole dans ses aspects opérationnels (espèces, stades, quantité, ...). Ces derniers seront préférentiellement abordés dans les Plans de Gestion Piscicole (PGP) des gestionnaires locaux (AAPPMA, autres détenteurs du droit de pêche). Une fiche action sur le repoissonnement est disponible en annexe.

Trois types de gestion peuvent être proposés :

- ❖ « **Gestion patrimoniale** : La gestion patrimoniale vise à préserver les populations piscicoles naturelles et les capacités de production du milieu. Le gestionnaire devra donc veiller à ne pas introduire de déséquilibres sur les populations naturelles, tout en mettant en œuvre, lorsque nécessaire, des actions visant à préserver le milieu (contextes conformes) et/ou agir sur les principales causes de perturbations afin de lever les facteurs limitants identifiés (contextes peu perturbés). Les opérations de repeuplement seront à priori globalement exclues sur le contexte.



- ❖ **Gestion raisonnée** : Sur les contextes peu perturbés et très perturbés notamment, la restauration des fonctionnalités naturelles des populations n'est pas envisageable à court ou moyen terme (durée du PDPG). Des opérations de ré-empoissonnements pourront alors être mises en œuvre afin de soutenir les populations piscicoles ainsi que la demande halieutique. En parallèle, des actions seront préconisées afin de préserver le milieu et/ou agir sur les principales causes de perturbations afin de lever les facteurs limitants identifiés.
- ❖ **Gestion d'usage** : Sur les contextes très perturbés et dégradés notamment, lorsqu'il n'est pas envisageable de restaurer les fonctionnalités naturelles du milieu à long terme, une gestion d'usage pourra être proposée. Ce type de gestion visera alors à satisfaire prioritairement la demande des pêcheurs, notamment par la mise en œuvre d'opérations directes sur les peuplements. Des actions sur le milieu pourront être menées en parallèle afin d'améliorer les fonctionnalités naturelles, même si celles-ci ne pourront pas être restaurées dans leur totalité. »

(Fédération Nationale de la pêche en France , 2015)



Source : Laurent Madelon

4. Résultats

4.1. Etat de fonctionnalité des contextes en 2022

Le département de l'Oise est découpé en 23 contextes piscicoles. Le tableau suivant indique pour chaque contexte son domaine piscicole, son état fonctionnel, et le mode de gestion préconisé.

Tableau 7: Récapitulatif des contextes isariens

Référence du contexte	Domaine piscicole	Fonctionnalité	Gestion préconisée
Verse 6001 SD	Salmonicole	Dégradé	Raisonnée
Mève 6002 TP	Salmonicole	Peu Perturbé	Patrimoniale
Divette 6003 SD	Salmonicole	Dégradé	Raisonnée
Matz 6004 ID	Intermédiaire	Dégradé	Raisonnée
Aronde 6005 ID	Intermédiaire	Dégradé	Raisonnée
Oise moyenne 6006 CP	Cyprinicole	Peu Perturbé	Patrimoniale
Oise aval 6007 CD	Cyprinicole	Dégradé	Usage
Aisne aval 6008 CD	Cyprinicole	Dégradé	Raisonnée
Bitry 6009 SP	Salmonicole	Peu Perturbé	Patrimoniale
Vandy 6010 STP	Salmonicole	Très Perturbé	Patrimoniale
Berne 6011 ITP	Intermédiaire	Très Perturbé	Patrimoniale
Automne 6012 ID	Intermédiaire	Dégradé	Raisonnée
Sainte Marie 6013 SP	Salmonicole	Peu Perturbé	Patrimoniale
Nonette 6014 ID	Intermédiaire	Dégradé	Raisonnée
Arré 6015 STP	Salmonicole	Très Perturbé	Raisonnée
Brèche 6016 ITP	Intermédiaire	Très Perturbé	Raisonnée
Petit Thérain 6017 SP	Salmonicole	Peu Perturbé	Patrimoniale
Thérain amont 6018 SP	Salmonicole	Peu Perturbé	Patrimoniale
Thérain aval 6019 ID	Intermédiaire	Dégradé	Raisonnée
Avelon 6020 STP	Salmonicole	Très Perturbé	Raisonnée
Troësne 6021 ID	Intermédiaire	Dégradé	Raisonnée
Esches 6022 SD	Salmonicole	Très perturbé	Raisonnée
Thève 6023 ID	Intermédiaire	Dégradé	Raisonnée

Pour rappel, les cours d'eau de la Noye, de la Celle, du Avre, des 3 Doms, ainsi que le bassin de l'Epte, la Bresle, la Grivette, la Gergogne, le Ru Hozier, l'Ourcq et la Viosne ne sont pas inclus dans le PDPG de l'Oise mais dans celui des départements limitrophes (Somme, Aisne, Eure, Seine et Marne, Val d'Oise).

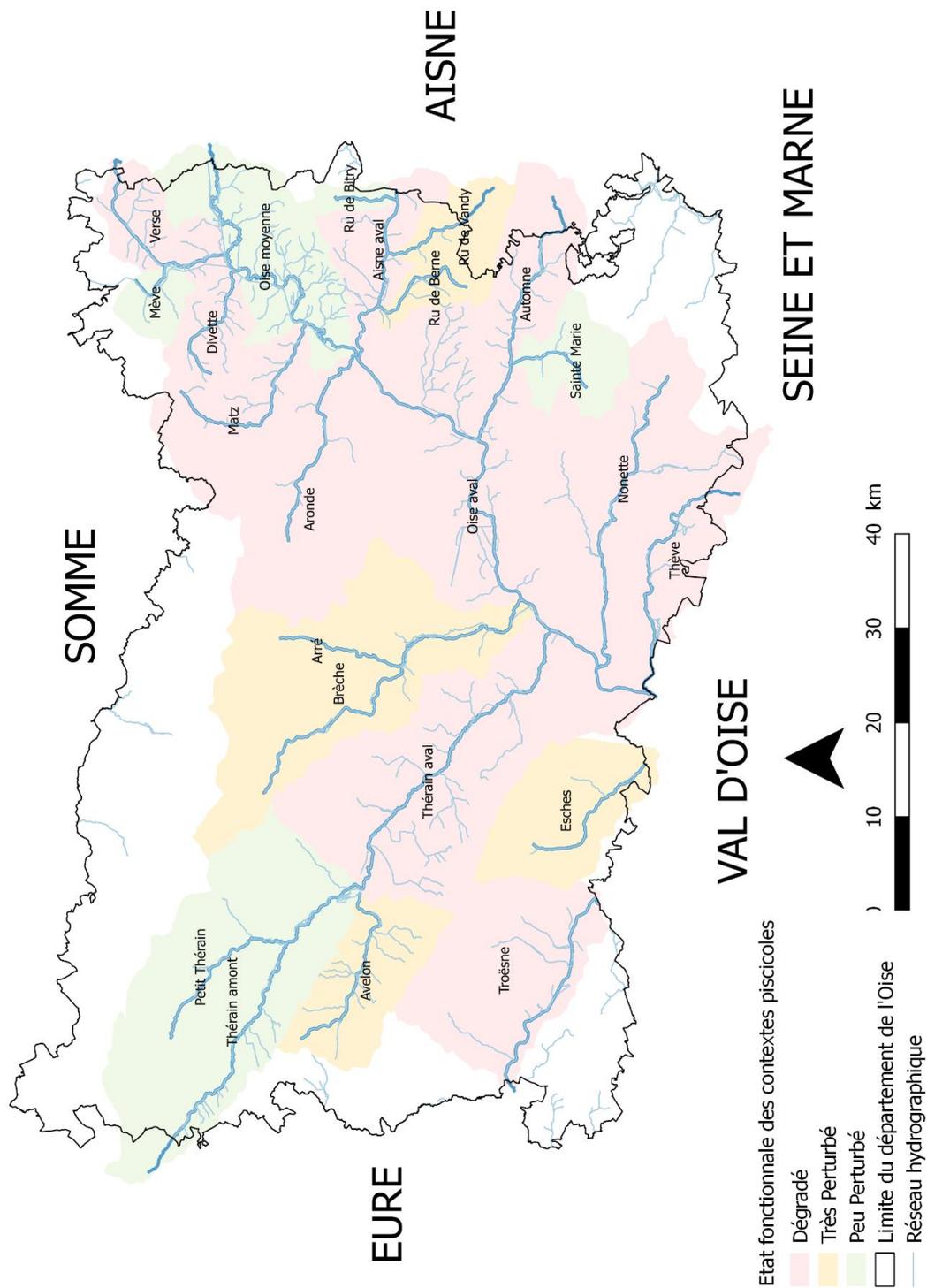
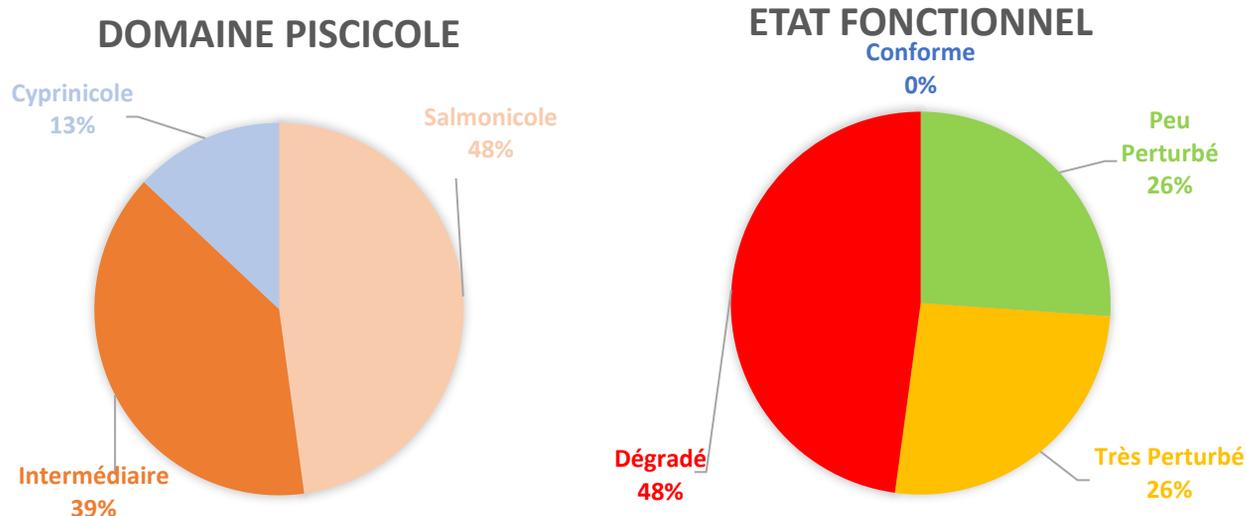


Figure 8: Etat fonctionnel des contextes de l'Oise

Sur les 23 contextes piscicoles de notre département, pratiquement la moitié sont des domaines salmonicoles (11 contextes), 9 sont intermédiaires et 3 sont cyprinicoles. Également 11 contextes sont dégradés, 6 sont très perturbés et 6 sont peu perturbés. Aucun n'est conforme.



Le tableau suivant présente en détail, la fonctionnalité des contextes selon leur domaine piscicole.

Tableau 8: Répartition des contextes par domaine piscicole et fonctionnalité

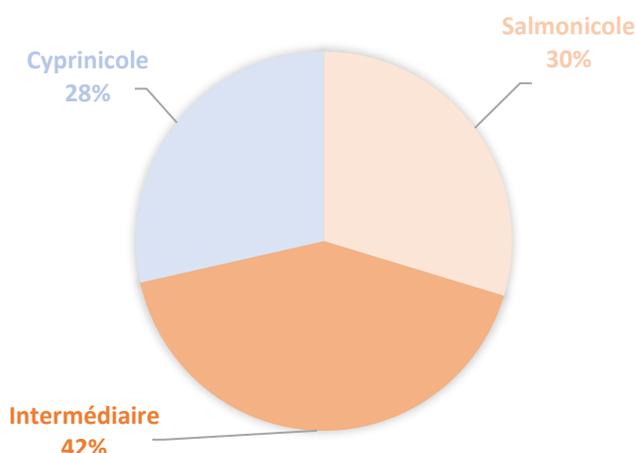
Domaine / Etat fonctionnel	Conforme	Peu perturbé	Très perturbé	Dégradé	Total
Salmonicole	0	5	4	2	11
Intermédiaire	0	0	2	7	9
Cyprinicole	0	1	0	2	3
Total	0	6	6	11	23

Les résultats indiquent que les contextes sont majoritairement dégradés dans l'Oise. Les contextes salmonicoles sont majoritaires, ce qui témoigne que les cours d'eau du département possèdent des conditions environnementales favorables à la truite fario et ses espèces d'accompagnement mais que ces contextes ont subis de profonds changements. Le cycle biologique des espèces repères est donc interrompu ou du moins difficile. Les contextes salmonicoles semblent moins altérés que les intermédiaires et les cyprinicoles. Ceci s'explique par le fait qu'ils subissent moins de pressions que les autres cours d'eau en raison de leur position géographique (secteur moins agricole et moins urbain). La truite fario arrive à accomplir son cycle biologique bien que sa répartition soit irrégulière et morcelée.

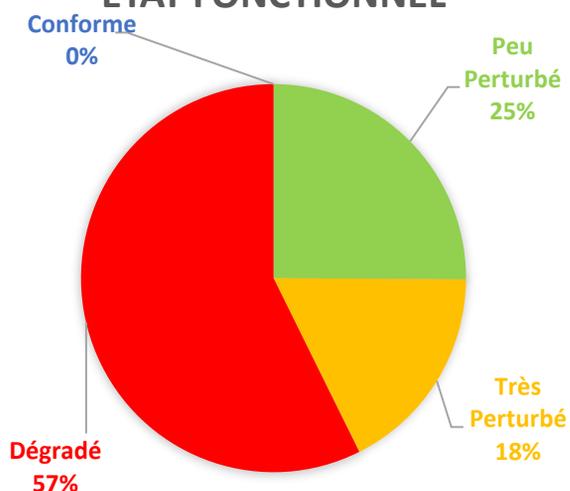
Tableau 9: Répartition des linéaires de cours d'eau (en km) par domaine piscicole et fonctionnalité

Domaine / Etat fonctionnel	Conforme	Peu perturbé	Très perturbé	Dégradé	Total
Salmonicole	0	222	200	151	573
Intermédiaire	0	0	139	669	808
Cyprinicole	0	263	0	288	551
Total	0	485	339	1 108	1 932

DOMAINE PISCICOLE



ETAT FONCTIONNEL



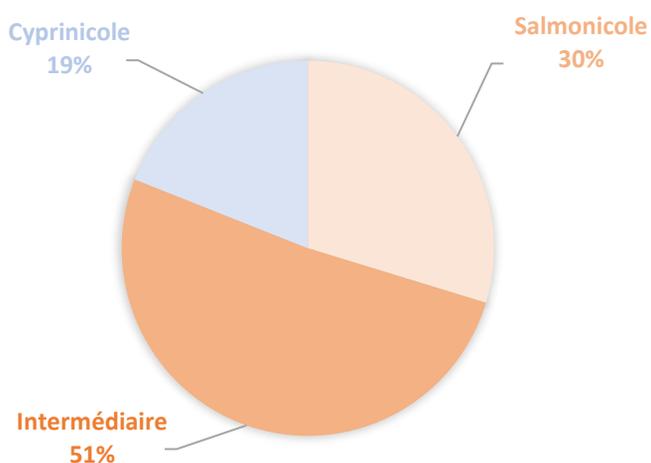
En termes de linéaire de cours d'eau, la majorité des rivières sont en domaine intermédiaire : 42 % contre 28 % en cyprinicole et 30 % en salmonicole. Ceci représente bien les cours d'eau de l'Oise, qui présente majoritairement des populations piscicoles de cyprinidés rhéophiles avec ponctuellement sur certains contextes, des petits cours d'eau favorables à la truite fario. Bien que seulement 3 contextes sont cyprinicoles, ils représentent près d'1/3 du linéaire total de cours d'eau du département.

Le pourcentage de cours d'eau dégradés est plus important, il représente 57 % du linéaire total.

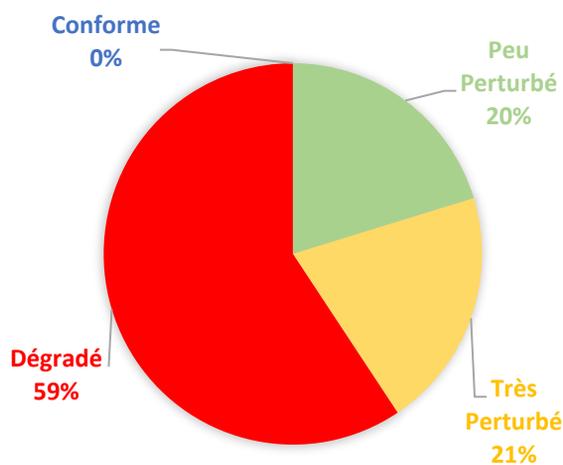
Tableau 10: Répartition des surfaces (en km²) des domaine et contextes piscicoles

Domaine / Etat fonctionnel	Conforme	Peu perturbé	Très perturbé	Dégradé	Total
Salmonicole	0	729	511	185	1 425
Intermédiaire	0	0	467	1 994	2 461
Cyprinicole	0	244	0	669	913
Total	0	973	978	2 848	4 799

DOMAINE PISCICOLE



ETAT FONCTIONNEL



En termes de surface de contexte, la majorité est en intermédiaire. Effectivement, les grands bassins versants de notre département sont en domaine intermédiaire (Thérain aval, Brèche, Nonette, Automne, etc...) hormis l'Oise moyenne, Oise aval et Aisne aval qui sont en cyprinicoles. Les contextes de domaine salmonicole sont moins étendus.

La fonctionnalité des contextes selon leur surface indique là encore, une surface majoritairement dégradée (59 %).

4.2. Comparaison par rapport aux résultats du PDPG de 2015

Les contextes piscicoles sont identiques à ceux du PDPG de 2015, aucun changement n'a été apporté afin de respecter la délimitation des bassins versants et les peuplements piscicoles retrouvés.

Sur les 23 contextes, 11 sont restés inchangés que ce soit dans leur domaine piscicole ou leur fonctionnalité. En revanche, 5 contextes ont changé de domaine piscicole passant de salmonicole à intermédiaire comme la Brèche, l'Aronde ou le Matz. L'objectif est que les domaines piscicoles soient plus représentatifs des espèces retrouvées dans ces cours d'eau. En effet, bien que le Matz et l'Aronde abritent ponctuellement, sur leur tête de bassin, des populations de truites fario, celles-ci ne sont pas représentatives de l'ensemble du contexte. La Thève qui était classée comme cyprinicole devient intermédiaire, toujours dans l'objectif de correspondre aux populations observées lors des inventaires.

Lors du diagnostic du PDPG de 2015, 10 contextes sur 23 étaient dégradés, soit un de moins qu'aujourd'hui. 9 étaient très perturbés (-3) et 4 étaient peu perturbés (+2). 2 contextes sont plus altérés aujourd'hui qu'en 2015, c'est le cas de l'Esches et de la Divette. 3 sont en amélioration comme le Petit Thérain et le Thérain amont.

La détérioration des états fonctionnels correspond à des peuplements piscicoles qui diffèrent de ce qui théoriquement devrait être observé selon le domaine piscicole défini en se basant sur des inventaires piscicoles réalisés sur les 6 dernières années. Pour les contextes qui ont gagné en fonctionnalité, ceci peut s'expliquer par la réduction des facteurs limitants identifiés.

Il est à noter que les diagnostics ont été réalisés selon une même méthodologie entre 2015 et 2022, en tenant compte principalement des données piscicoles disponibles ainsi que sur des diagnostics de fonctionnalité du milieu comme indiqué dans la méthodologie. Toutefois, le jugement reste dépendant de la personne qui réalise le diagnostic, différente entre 2015 et 2022.

Le tableau suivant présente les domaines piscicoles et leur fonctionnalité en 2022 et en 2015.

Tableau 11: Comparaison des domaines et états fonctionnels entre 2015 et 2022

Référence du contexte	Domaine piscicole 2022	Domaine piscicole 2015	Fonctionnalité 2022	Fonctionnalité 2015
Verse 6001 SD	Salmonicole	Salmonicole	Dégradé	Dégradé
Mève 6002 TP	Salmonicole	Salmonicole	Peu Perturbé	Peu Perturbé
Divette 6003 SD	Salmonicole	Salmonicole	Dégradé	Très Perturbé
Matz 6004 ID	Intermédiaire	Salmonicole	Dégradé	Dégradé
Aronde 6005 ID	Intermédiaire	Salmonicole	Dégradé	Dégradé
Oise moyenne 6006 CP	Cyprinicole	Cyprinicole	Peu Perturbé	Peu Perturbé
Oise aval 6007 CD	Cyprinicole	Cyprinicole	Dégradé	Dégradé
Aisne aval 6008 CD	Cyprinicole	Cyprinicole	Dégradé	Dégradé
Bitry 6009 SP	Salmonicole	Salmonicole	Peu Perturbé	Peu Perturbé
Vandy 6010 STP	Salmonicole	Salmonicole	Très Perturbé	Très Perturbé
Berne 6011 ITP	Intermédiaire	Salmonicole	Très Perturbé	Très Perturbé
Automne 6012 ID	Intermédiaire	Intermédiaire	Dégradé	Dégradé
Sainte Marie 6013 SP	Salmonicole	Salmonicole	Peu Perturbé	Peu Perturbé
Nonette 6014 ID	Intermédiaire	Intermédiaire	Dégradé	Dégradé
Arré 6015 STP	Salmonicole	Salmonicole	Très Perturbé	Dégradé
Brèche 6016 ITP	Intermédiaire	Salmonicole	Très Perturbé	Très Perturbé
Petit Thérain 6017 SP	Salmonicole	Salmonicole	Peu Perturbé	Très Perturbé
Thérain amont 6018 SP	Salmonicole	Salmonicole	Peu Perturbé	Très Perturbé
Thérain aval 6019 ID	Intermédiaire	Intermédiaire	Dégradé	Dégradé
Avelon 6020 STP	Salmonicole	Salmonicole	Très Perturbé	Très Perturbé
Troësne 6021 ID	Intermédiaire	Salmonicole	Dégradé	Dégradé
Esches 6022 SD	Salmonicole	Salmonicole	Dégradé	Très Perturbé
Thève 6023 ID	Intermédiaire	Cyprinicole	Très Perturbé	Très Perturbé

4.3. Peuplements piscicoles

4.3.1. Etat des lieux dans l'Oise

La richesse spécifique de notre département comprend 45 espèces de poissons sur nos cours d'eau (Fédération de l'Oise pour la Pêche et le Protection des Milieux aquatiques, 2021). Certaines espèces sont naturellement présentes dans notre département et sur le bassin Seine Normandie comme l'ablette, la bouvière ou encore la loche franche, d'autres ont été introduites par l'Homme puis se sont acclimatées comme la carpe commune, la grémille ou le sandre.

Notre département est également un axe migratoire pour certaines espèces amphihalines⁶ sur l'Oise et l'Aisne. Ceci a pu être démontré en 2017 grâce à l'installation d'un système de vidéocomptage au niveau de la passe à poissons du Carandeu, à Choisy-au-bac sur l'Aisne aval. En effet, des truites de mer, saumons Atlantique ou encore grande alose sont observés en montaison. Ceci indique que ces individus sont capables de remonter la Seine puis l'Oise pour atteindre l'Aisne. Cela est rendu possible grâce aux efforts

⁶ Une espèce amphihaline se déplace entre les eaux salées et les eaux douces pour accomplir son cycle biologique

de restauration de la continuité écologique réalisés sur l'Axe Seine-Oise. Une lamproie marine a pu également être observée récemment. Ces efforts sont à poursuivre sur la partie amont des bassins afin de permettre à ces espèces de rejoindre leurs zones de reproductions en amont sur l'Aisne et sur l'Oise. Celles-ci sont connues pour la truite de mer mais restent encore inconnues pour la grande alose, espèce migratrice la plus abondante dans notre département après l'anguille.

Notre département comprend également des espèces classées comme exotiques envahissantes, susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques selon le Code de l'environnement (art. R432-5 du Code de l'environnement). Il s'agit de la perche soleil, très fréquente dans l'Oise au sein des domaines cyprinicoles et intermédiaires et du poisson chat en présence anecdotique dans notre département. Les écrevisses américaines sont également en forte densité sur certains bassins. Ces espèces non originaires du milieu ont été introduites par l'Homme et menacent les



Perche soleil (source FD60)

écosystèmes que ce soit dans leur occupation du milieu ou la concurrence avec les autres espèces allochtones⁷. Dans l'Oise, une prolifération de ces espèces est constatée depuis quelques années. La principale explication est la dégradation des milieux. Comme nous l'avons vu précédemment, les cours d'eau de l'Oise sont fortement altérés, ce qui favorise les espèces tolérantes, comme les espèces exotiques



Pseudorasbora (source FD60)

envahissantes. En effet, il s'agit d'espèce à forte capacité de reproduction (nombreuses et répétitives), capable de s'acclimater rapidement à des habitats différents, avec une croissance rapide ce qui leur permet de se disperser rapidement. Elles s'adaptent plus facilement aux perturbations que les espèces autochtones et deviennent plus compétitives, prenant ainsi la place des autres espèces dans les niches écologiques⁸ (Union des Fédérations du bassin Seine Normandie, s.d.). D'autres espèces peuvent s'ajouter à la liste

actuelle du code de l'environnement car elle possède toutes les caractéristiques requises comme le pseudorasbora ou le gobie à taches noires, deux espèces très abondantes dans notre département.



Chabot (source FD60)

Dans notre département, la plupart des cours d'eau contiennent un peuplement à dominance de cyprinidés comme le chevaine, la vandoise ou la tanche. Le chabot est également très présent, pourtant, celui-ci est naturellement présent comme espèce accompagnatrice de la truite fario, dans les cours d'eau salmonicoles (Philippe Keith, 2020). Dans l'Oise, il est retrouvé dans la plupart des cours d'eau du département même ceux à eaux lentes et à granulométrie fine.

⁷ Une espèce autochtone est originaire du milieu dans lequel elle se trouve, elle n'a pas été introduite par l'Homme

⁸ Une niche écologique est la place occupée par une espèce au sein d'un écosystème (habitat, alimentation).

Peu de cours d'eau abritent une population de truite fario viable, composée de différentes cohortes, au sein de notre département. Le Petit-Thérain et le Thérain amont, le Ru St Lucien, l'amont de l'Automne et de l'Aronde en sont quelques exemples ponctuels sur notre territoire où des adultes et alevins de l'année sont retrouvés.



Truite fario (source FD60)



Brochet (source FD60)

Le brochet, espèce caractéristique des cours d'eau cyprinicole, est présent en aval des cours d'eau, même de 1^{ère} catégorie comme c'est le cas sur l'Automne, l'Aronde et la Brèche. L'Oise abrite des populations abondantes en amont de Compiègne car ce secteur est non navigué et possède encore de nombreuses prairies et annexes hydrauliques immergées lors des crues hivernales, ce qui représente des zones de frayères intéressantes à l'espèce. En aval de Compiègne, l'Oise est beaucoup plus artificielle en lien avec la navigation. La rivière ne déborde pas et dispose donc de peu de zones de reproduction. Pourtant, certains affluents comme la Frette ou le Ru de la Contentieuse abritent des populations de brochets avec des alevins et des géniteurs.

Frette ou le Ru de la Contentieuse abritent des populations de brochets avec des alevins et des géniteurs.

Notre département abrite également des populations d'écrevisses à pattes blanches, espèces autochtones de nos milieux. Sa présence ponctuelle sur de petits cours d'eau, notamment des affluents du Thérain, témoigne d'une bonne qualité de l'eau. Toutefois, ses populations sont en fort déclin sur certains secteurs et des mesures de préservation de ses habitats seront nécessaires pour garantir la survie de l'espèce dans notre département.



écrevisses à pattes blanches (source FD60)

4.3.2. *Tendance d'évolution des populations*

Il est remarqué une tendance à l'augmentation de la richesse spécifique sur certains cours d'eau intermédiaires. De plus en plus d'espèces généralistes colonisent les milieux au détriment des espèces plus sensibles. La lote de rivière par exemple, espèce très abondante par le passé sur l'Oise et l'Aisne, est aujourd'hui devenue très rare. Quelques spécimens ont pourtant été observés en aval du Matz et de la Divette avec la présence de jeunes individus, ce qui indique une reproduction. La préservation des habitats de cette espèce est un enjeu majeur dans le département et plus largement à l'échelle du bassin Seine Normandie.



Lote de rivière (source FD60)

4.3.3. Indice Poisson Rivière

Afin de déterminer si un peuplement piscicole est bon ou mauvais, l'Indice Poisson Rivière est calculé. Comme expliqué dans la partie méthodologie, cet indice compare le peuplement observé à un peuplement théorique, de référence, sans pression anthropique. Lors des inventaires piscicoles par pêches électriques complètes, cet indice est systématiquement calculé. Entre 2015 et 2021, l'IPR a été calculé pour 126 inventaires piscicoles. Les résultats sont indiqués dans le graphique ci-dessous :

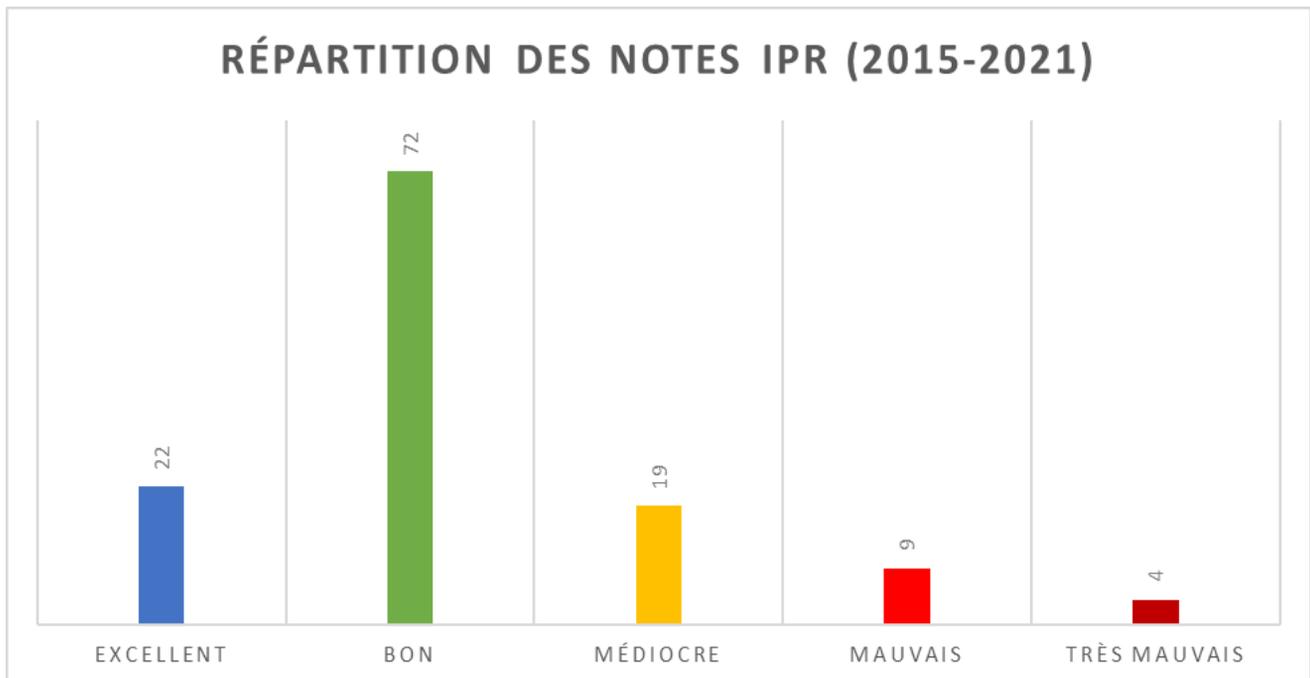


Figure 11: Répartition des notes IPR calculés entre 2015 et 2021

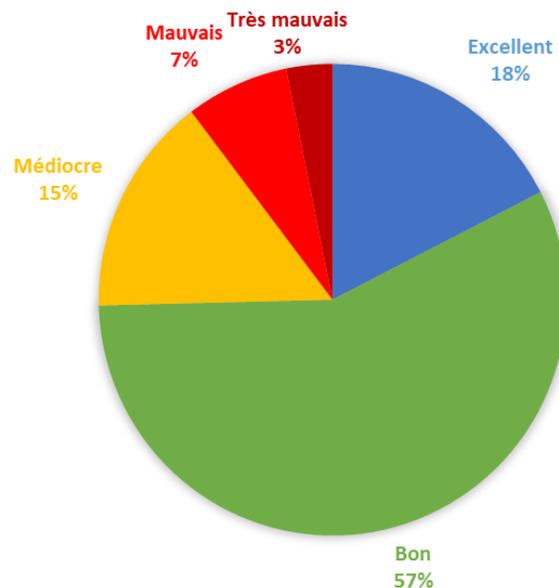
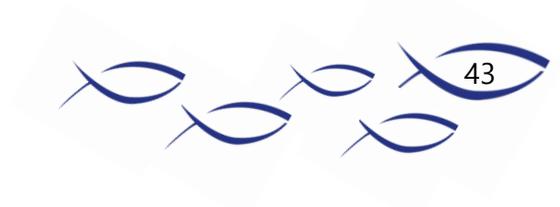


Figure 12: Pourcentage des classes de qualité de l'IPR de 2015 à 2021

La majorité des IPR calculés indique un bon état des cours d'eau. Le peuplement piscicole observé est proche du théorique.

La carte ci-dessous indique les classes de qualité selon l'Indice IPR des inventaires réalisés en 2020 et 2021 dans le département.



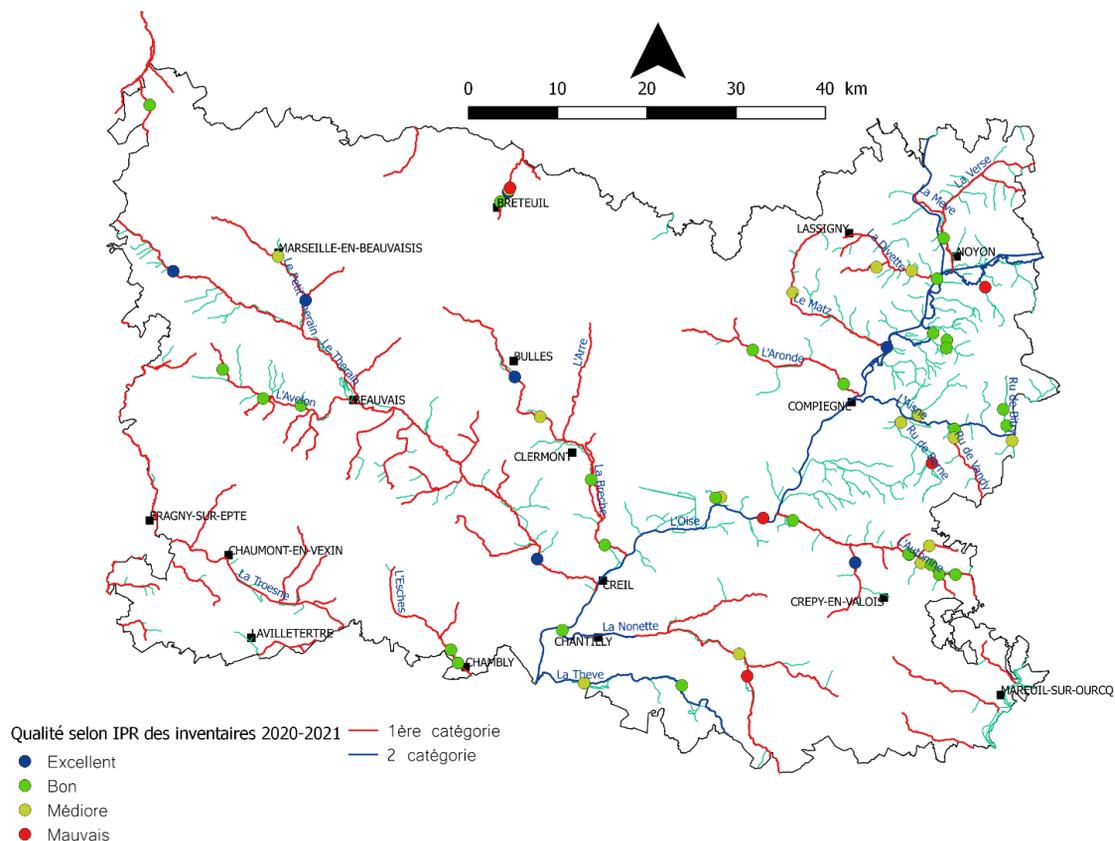


Figure 13: Classes de qualité IPR des inventaires piscicoles 2020 et 2021

Toutefois, il est bon de rappeler que les données de l'IPR ne font pas office de vérité absolue. En effet, cet indicateur correspond à une évaluation synthétique de l'état du peuplement. Uniquement les effectifs observés sont pris en considération. Toutes les espèces ne sont pas intégrées au calcul de l'IPR alors que d'autres considérées comme exotiques envahissantes sont intégrés au même titre que les espèces autochtones dans les densités et nombre d'espèces totales. La référence prise pour définir les peuplements piscicoles optimaux ne diffère pas d'un bassin à un autre. Certaines espèces indiquées comme « fort probablement » présentes selon l'IPR peuvent tout simplement être absente d'un bassin naturellement. C'est pourquoi une bonne connaissance des populations nous permet de nuancer les résultats de l'IPR, par rapport aux données anciennes et à la répartition historique des espèces dans le département. De plus, afin d'analyser en détail un peuplement piscicole, il est nécessaire d'étudier en plus des effectifs, les classes de tailles des populations afin d'observer une reproduction et une croissance effective et d'anticiper de possibles futures altérations dans les cohortes des individus.

4.3. Températures des cours d'eau

Depuis 2016, la Fédération mène un suivi de la température des principaux cours d'eau du département de l'Oise. L'objectif est d'obtenir des données sur la température de l'eau toute l'année et sur plusieurs années afin d'observer une tendance en lien avec les activités anthropiques et le réchauffement climatique.

En effet, la température joue un rôle crucial dans le développement et la reproduction des espèces piscicoles (Caissie, 2006). Chaque espèce possède un optimum thermique qui conditionne sa répartition longitudinale depuis la source jusqu'à la confluence. Dans la partie amont des cours d'eau, l'espèce caractéristique est la truite fario (*Salmo trutta*). Son optimum thermique est compris entre 4 et 19°C. En dehors de cet intervalle, son développement est ralenti. Au-delà de 25°C et en dessous de 0°C, les conditions du milieu sont létales à cette espèce (Philippe Keith, 2020). En aval, l'espèce caractéristique est le brochet (*Esox lucius*). Le

développement des œufs nécessite l'accumulation d'un nombre de degrés-jours. Des températures inférieures à 6°C et supérieures à 18°C durant cette période conduiront à des retards de croissance et à une augmentation des mortalités (Philippe Keith, 2020).

Les résultats indiquent une tendance à l'augmentation de la température des cours d'eau en été. La première constatation s'est faite en 2019 avec des pics importants, dépassant le seuil optimal de la truite fario, à savoir 19°C sur la majorité des cours d'eau. Toutefois, ces augmentations de températures liées aux pics de chaleurs ont été assez brèves. En 2020, les pics de chaleurs ont été moins élevés mais ont duré bien plus longtemps de mai à octobre, ce qui provoque un stress encore plus important pour les individus. La Fédération a d'ailleurs réalisé en 2020 de nombreuses pêches de sauvetage visant à récupérer des poissons pris au piège dans des poches d'eau. La majorité des rivières classées en 1^{ère} catégorie, donc normalement favorable à la truite fario, présente des températures soient inférieures à 4°C en hiver, soient supérieures à 19°C en été ou les deux. 2021 a été une année plus clémente, avec un été moins chaud par contre l'hiver a été plus froid avec des périodes de gels importants durant la phase de reproduction du brochet (janvier-février).



Sonde thermique sur l'Esches
(source : FD60)

Ces températures élevées ont des conséquences sur la physiologie des individus. Les fonctions vitales sont dépendantes de la température de l'eau. Il a par exemple été démontré lors d'expériences en laboratoire que la fertilité et la survie des œufs diminués chez le gardon, le chabot et le saumon quand la température de l'eau augmentait ((Flett PE, 1996), (Pankhurst NW, 1996), (Brodersen J, 2011), (Dorts J, 2012)). Également, la taille moyenne des poissons aurait tendance à diminuer à l'échelle d'un peuplement depuis une vingtaine d'années avec l'augmentation de la température de l'eau. Les individus de petites tailles seraient plus compétitifs pour l'exploitation des ressources par rapport aux gros individus induisant sur le long terme une réduction de la taille des organismes (Daufresne, 2009), (Edeline E, 2013)). L'augmentation de la température pourrait également avoir des conséquences sur les périodes de pontes des poissons ou les périodes de migrations des individus. Enfin, le changement climatique va modifier l'hydrologie et la température des eaux, les espèces dépendantes de ces deux paramètres vont être sujettes à modifier leur répartition. En effet, soumises à un changement climatique, les espèces doivent soit adapter leur physiologie et écologie, soit migrer en modifiant leur distribution, ceci à condition qu'elles aient la capacité de le faire en termes de possibilité de nage et surtout que la continuité écologique soit assurée. Avec l'augmentation de la température des cours d'eau, les habitats des espèces situées en aval (cyprinidés, carnassiers) devraient augmenter vers l'amont et donc la richesse spécifique devrait être plus importante sur ces secteurs. Ceci implique en conséquence une diminution des habitats des espèces en amont (truite fario et espèces d'accompagnement).



L'Esches (source : FD60)

Il est important de noter que le changement climatique n'est pas la seule cause de réchauffement des eaux des cours d'eau. La suppression de la ripisylve, les rejets des eaux des étangs et la diminution de la ressource en sont d'autres causes. A l'inverse, le maintien de la ripisylve permet de limiter cette augmentation.

Dans l'objectif de suivre l'évolution des populations de poissons dans notre département, il est primordial de continuer à suivre la température des cours d'eau afin de mieux interpréter les éventuelles modifications observées au sein des populations ou/et au sein des individus.

4.4. Les facteurs limitants

4.4.1. Synthèse des facteurs limitants identifiés

Comme évoqué dans la partie méthodologie, chaque contexte a fait l'objet d'un diagnostic afin de déterminer quels sont les facteurs limitants pour les populations de poissons. Ceux-ci ont été identifiés selon 5 thématiques :

- Ouvrages et Seuils ;
- Modifications morphologiques ;
- Erosion des sols agricoles et ruissellement / Populiculture ;
- Urbanisation / Navigation ;
- Usage de la ressource en eau.

Pour chacun de nos contextes, une caractérisation de l'impact des dysfonctionnements dus aux facteurs limitants est réalisée sous la forme d'un tableau récapitulatif, présenté ci-dessous :

Facteurs limitants	Impacts sur l'écosystème
Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne et perte d'habitat, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience. Reproduction des espèces lithophiles ⁹ limitée
Ouvrages et seuils	Perturbation du transport sédimentaire et de la libre circulation des espèces, accès aux zones de reproduction impossible, altération des frayères potentielles en amont
Erosion des sols agricoles et ruissellement	Altération de la qualité de l'eau, fort apport de matières en suspension et de substances nutritives ou toxiques, disparition du substrat propice à la reproduction, colmatage des frayères, déstabilisation des berges, perte d'habitats
Populiculture	Perte d'habitats, ripisylve non adaptée, fort apport en matières en suspension et en matière organique, disparition du substrat propice à la reproduction, effondrement de berges, altération de la qualité de l'eau
Usage de la ressource en eau	Diminution des débits et des niveaux d'eau en étiage, diminution de l'oxygénation de l'eau, augmentation de la température, dilution des pollutions restreintes, mortalité piscicole

⁹ Une espèce lithophile fraie sur un substrat composé de cailloux/pierres.



Exploitation agricole – élevage	Diminution de la surface favorable à la reproduction, diminution de l'inondabilité des annexes, qualité du sol dégradée et non favorable au développement de substrat de ponte, altération du lit mineur par piétinement
Imperméabilisation et pollution diffuse	Diminution de la surface favorable à la reproduction, qualité des sols dégradée et non favorable au développement d'un substrat de ponte, accentuation du ruissellement, altération de la qualité de l'eau, eutrophisation, diminution de l'O2 dissous
Navigation	Régulation des niveaux d'eau, batillage, homogénéisation des habitats, berges abruptes, profil en U, déconnexion avec le lit majeur, diminution de l'inondabilité des annexes
Pollution diffuse	Dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau via l'apport de nutriments et matières organiques, eutrophisation, colmatage du substrat et diminution de l'oxygène dissous
Plans d'eau	Réchauffement de la température de l'eau, diminution de la teneur en oxygène dissous, disparition de zones courantes et de zones humides, colmatage du lit, isolement et dérive des populations piscicoles

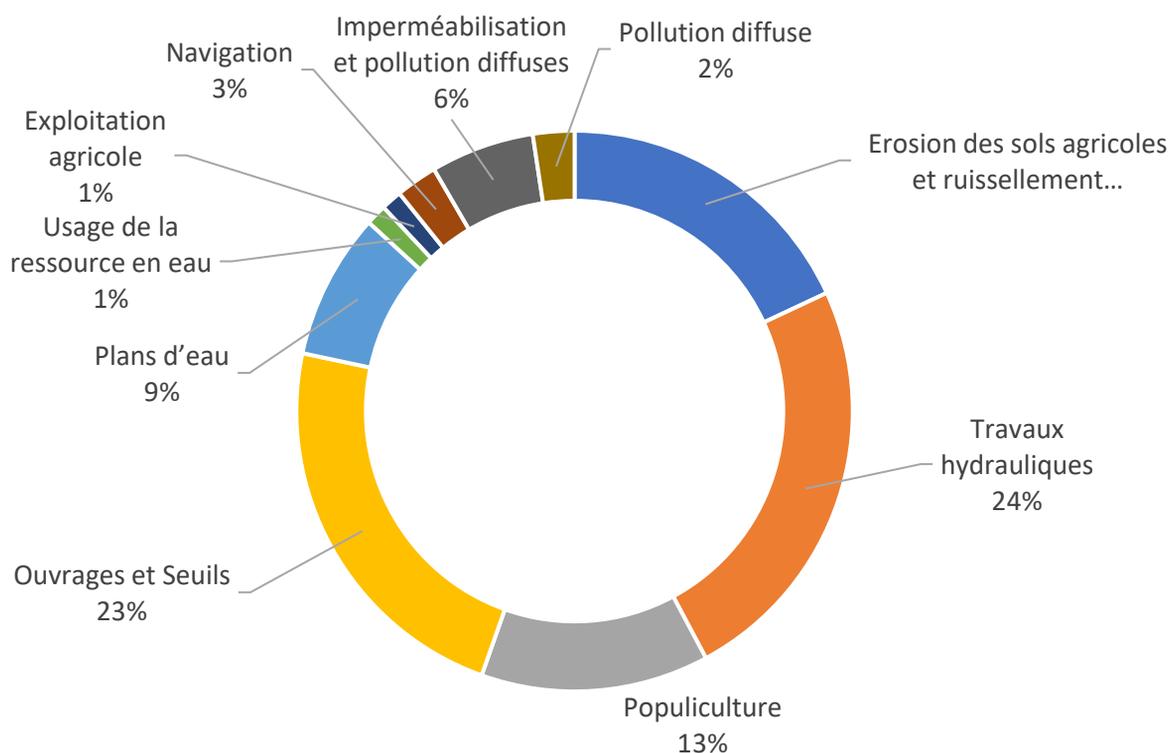


Figure 14 : Répartition des facteurs limitants



Les facteurs limitants les plus représentés parmi les 23 contextes sont :

- Les travaux hydrauliques (24 %) ;
- Les ouvrages et seuils (23 %) ;
- L'érosion des sols agricoles et le ruissellement (18 %).

Ceci reflète bien les caractéristiques du département de l'Oise à dominance agricole avec des zones urbaines assez denses où les cours d'eau ont été beaucoup remaniés par le passé. A noter que les travaux hydrauliques sont impactants pour 20 contextes sur 23 au total et les ouvrages et seuils pour 19 contextes. Ces deux facteurs sont donc omniprésents sur notre département. Les résultats dans notre département sont comparables à ceux qui sont observés dans d'autres départements de plaine, à dominance agricole.

Les problématiques observées sont semblables à celles de l'ancien PDPG de 2015 (Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques , 2015). En effet, les facteurs limitants qui étaient les plus représentés en 2015 sont les travaux hydrauliques à 27 %, les ouvrages et seuils à 26 % et l'érosion des sols agricoles et ruissellement à 18 %.

Tableau 12: Comparaison de la fréquence des facteurs limitants entre 2015 et 2022

Facteurs	Fréq en 2015	Fréq en 2022
Travaux hydrauliques	20	20
Erosion des sols agricoles et ruissellement	13	15
Ouvrages et seuils	19	19
Populiculture	7	11
Exploitation agricoles (populiculture, déconnexion ou remaniement des zones de reproduction,...)	1	1
Caractère navigable	2	2
Pollution domestique diffuse	6	7
Imperméabilisation des sols	5	5
Plans d'eau	4	7
Usage de la ressource en eau	0	1

Les résultats semblent avoir peu évolués depuis 2015, pourtant de nombreux travaux ont été entrepris sur tout le département, notamment à travers les programmes des structures GEMAPI. L'homogénéisation de nos cours d'eau et la fragmentation des linéaires sont des problématiques identifiées depuis plus de 10 ans. À ce titre de nombreux travaux de reméandrage, remise en fond de vallée ou restauration de la continuité écologique sont entrepris, ceci permettant de redonner plus de diversité aux cours d'eau et rétablissant la libre circulation des poissons et le transport des sédiments.

Le tableau ci-dessous reprend les différents facteurs limitants identifiés pour chaque contexte :

Tableau 13: Synthèse des facteurs limitants par contexte piscicole

Référence du contexte	Facteur dominant 1	Facteur dominant 2	Facteur dominant 3	Facteur annexe 1	Facteur annexe 2
Verse 6001 SD	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Travaux hydrauliques	/	Populiculture	/
Mève 6002 SP	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Travaux hydrauliques	/	Populiculture	/
Divette 6003 SD	Travaux hydrauliques	Ouvrages et Seuils	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Plans d'eau	Populiculture
Matz 6004 ID	Travaux hydrauliques	Ouvrages et Seuils	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Populiculture	/
Aronde 6005 ID	Ouvrages et Seuils	Travaux hydrauliques	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Usage de la ressource en eau	Populiculture
Oise moyenne 6006 CP	Exploitation agricole	Populiculture	/	/	/
Oise aval 6007 CD	Navigation	Ouvrages et Seuils	/	Imperméabilisation et pollution diffuses	/
Aisne aval 6008 CD	Navigation	Ouvrages et Seuils	/	Imperméabilisation et pollution diffuses	/
Ru de Bitry 6009 SP	Travaux hydrauliques	Plans d'eau	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Populiculture	/
Ru de Vandy 6010 STP	Ouvrages et Seuils	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Travaux hydrauliques	Populiculture	/
Ru de Berne 6011 ITP	Ouvrages et Seuils	Plans d'eau	/	Travaux hydrauliques	/
Automne 6012 ID	Ouvrages et Seuils	Travaux hydrauliques	/	Plans d'eau	Populiculture
Sainte Marie 6013 SP	Ouvrages et Seuils	Travaux hydrauliques	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Populiculture	/
Nonette 6014 ID	Ouvrages et Seuils	Travaux hydrauliques	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Imperméabilisation et pollution diffuses	/
Arré 6015 STP	Ouvrages et Seuils	Travaux hydrauliques	/	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Populiculture
Brèche 6016 ITP	Ouvrages et Seuils	Travaux hydrauliques	/	Erosion des sols agricoles et ruissellement	/
Petit Thérain 6017 SP	Ouvrages et Seuils	Erosion des sols agricoles et ruissellement	/	Travaux hydrauliques	Plans d'eau

Thérain amont 6018 SP	Ouvrages et Seuils	Erosion des sols agricoles et ruissellement	/	Travaux hydrauliques	/
Thérain aval 6019 ID	Travaux hydrauliques	Ouvrages et Seuils	/	Imperméabilisation et pollution diffuses	/
Avelon 6020 STP	Travaux hydrauliques	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Ouvrages et Seuils	/	/
Troëgne 6021 ID	Ouvrages et Seuils	Travaux hydrauliques	Plans d'eau	Erosion des sols agricoles et ruissellement	/
Esches 6022 SD	Ouvrages et Seuils	Travaux hydrauliques	/	Imperméabilisation des sols et pollution diffuse	/
Thève 6023 ID	Travaux hydrauliques	Plans d'eau	Ouvrages et Seuils	Imperméabilisation des sols et pollution diffuse	/

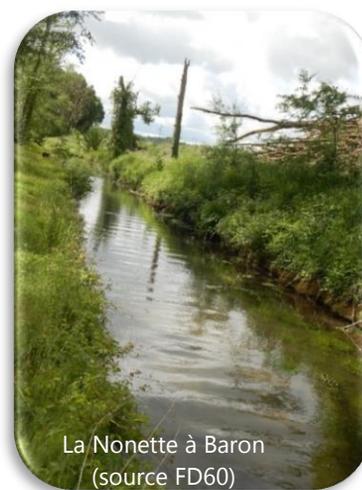
Afin de mieux comprendre les impacts pour les écosystèmes et les populations des différents facteurs identifiés, une synthèse est établie dans la suite de ce document sur chacune de ces problématiques.

4.4.2. Travaux hydrauliques et plans d'eau

Il est entendu par travaux hydrauliques les interventions sur les cours d'eau ayant pour objectif de modifier le milieu naturel pour le rendre compatible avec les diverses activités humaines. Il peut s'agir de rectification, de recalibrage, de curage, de dérivation, de dévégétalisation ou encore d'extraction de granulats.

Ces travaux ont été longtemps réalisés par le passé, sans connaissance du fonctionnement hydrologique et écologique des cours d'eau. Aujourd'hui, la politique est plus de revenir en arrière et de redonner aux cours d'eau leur aspect naturel, avant travaux hydrauliques.

Ces aménagements ont eu pour conséquence de rendre les cours d'eau rectilignes, d'homogénéiser les faciès d'écoulement, de rendre les berges abruptes et les substrats plus fins. Les habitats disponibles pour



La Nonette à Baron
(source FD60)

la faune piscicole sont moins diversifiés et moins nombreux.

Au-delà, c'est toute l'hydrologie qui est modifiée avec des variations brutales et fréquentes des débits, l'accentuation des régimes hydrologiques, la modification des relations nappes/rivières, l'augmentation ou la diminution des crues, la déconnexion entre le lit mineur et le lit majeur avec ses annexes hydrauliques.

Cette problématique est présente sur pratiquement tous les contextes piscicoles du département.



Le Thérain à Milly-sur-Thérain (source : FD60)

De nombreux contextes sont impactés par la présence de plans d'eau soient en connexion directe avec le cours d'eau, soit par un bras de dérivation. Les plans d'eau ont des conséquences sur la qualité physico-chimique de l'eau. Ils peuvent provoquer un réchauffement des eaux notamment au sein des domaines salmonicoles. L'eau en aval est impactée en termes de débit. La quantité d'oxygène dissous est diminuée et la qualité de l'eau est altérée par le transfert de matières en suspension et par un réchauffement de l'eau jusqu'à 1 km en aval. De plus, des espèces en provenance des plans d'eau peuvent coloniser les cours d'eau et donc concurrencer ou prédater les espèces naturellement présentes. Ceci peut provoquer une dérive des peuplements avec l'apparition d'espèces de zones plus lenticques comme la carpe ou le brochet.



Etang de Wallu sur l'Automne (source : FD60)

4.4.3. Les ouvrages et seuils

La continuité écologique a été introduite pour la première fois en 2000 avec la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Elle se définit comme la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des sédiments ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques (Office Français pour la biodiversité, s.d.)

Inscrit dans le Code de l'Environnement, l'article R.214-109 définit ce qu'est un ouvrage constituant un obstacle à la continuité écologique (Legifrance, s.d.).

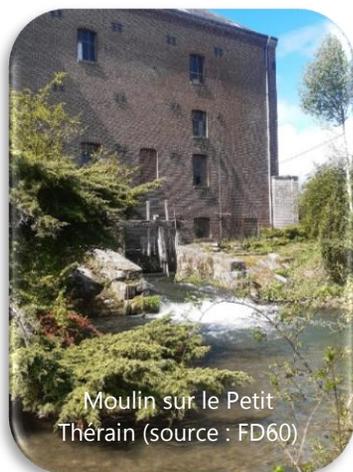
- *« Il ne permet pas la libre circulation des espèces biologiques, notamment parce qu'il perturbe significativement leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri ;*
- *Il empêche le bon déroulement du transport naturel des sédiments ;*
- *Il interrompt les connexions latérales avec les réservoirs biologiques ;*
- *Il affecte substantiellement l'hydrologie des réservoirs biologiques ».*

Un ouvrage peut constituer un obstacle à la continuité longitudinale comme c'est le cas pour les seuils ou les barrages, mais aussi à la continuité latérale avec les digues ou les protections de berges.

Dans notre département, de nombreux moulins et seuils ont été aménagés sur le lit des cours d'eau par le passé pour produire de l'électricité, pour l'alimentation ou la répartition des débits. Toutefois, ces aménagements bloquent la libre circulation des poissons et le transport des sédiments de l'amont vers l'aval. Ils sont donc à l'origine de transformation dans la morphologie et l'hydrologie des milieux aquatiques. Ainsi, en amont, l'eau stagne, l'évaporation augmente, l'oxygénation de l'eau diminue et la sédimentation s'accumule. En aval, les débits sont modifiés. Ceci a pour principales conséquences l'envasement des cours d'eau, son eutrophisation, le réchauffement de l'eau et l'uniformisation des écoulements.



Barrage St Gobain sur la Brèche (source : FD60)



Moulin sur le Petit
Thérain (source : FD60)

Pour les poissons, la présence de multiples ouvrages entrave le cycle biologique des espèces avec notamment la faculté des individus à rejoindre les zones de reproduction. Les populations ainsi fragmentées sont plus sujettes à une diminution de leur potentiel génétique et donc leur maintien dans l'écosystème. Il est à noter que le déplacement des individus n'est pas propre aux espèces migratrices. Toutes les espèces ont besoin de se déplacer que ce soit pour se reproduire, trouver de la nourriture ou des zones d'abris.

Les obstacles sont plus ou moins franchissables selon la hauteur de la chute, la présence d'une fosse d'appel en aval ou encore leur longueur. Cependant, la franchissabilité d'un ouvrage diffère selon les espèces. Une truite aura une capacité de franchissement plus importante qu'un barbeau. Cela signifie qu'un ouvrage peut être franchissable pour la truite et infranchissable pour les cyprinidés. Il est coutume qu'un obstacle soit considéré comme infranchissable au-delà d'une hauteur de 20 cm.

4.4.4. L'Erosion des sols agricoles et populiculture

L'érosion des sols est liée à l'arrachement, au transport et au dépôt de terre sous l'effet de l'eau directement dans les cours d'eau. Ceci peut être lié à des fortes pluies ou des crues. Comme indiqué précédemment, notre département est à 72 % occupé par des terres agricoles et plus particulièrement des cultures céréalières. Une majorité des contextes est donc impactés par ce paramètre.

Les conséquences pour les hydrosystèmes sont multiples avec une augmentation de la turbidité de l'eau, une pollution de l'eau par apport de nutriments (Azotes, Phosphates) et de pesticides ou hydrocarbures (eaufrance, s.d.). La présence des nutriments en excès peut provoquer des phénomènes d'eutrophisation¹⁰ entraînant une diminution de l'oxygène dissous dans l'eau. De plus, les apports de matière peuvent colmater les fonds des rivières et donc les frayères potentielles. Cela impacte donc à la fois l'accueil et le recrutement (S Gayraud, 2002).



Ru Mareuil (source : FD60)



Peupleraie près de la Verse à Beaurains-
lès-Noyon (source : FD60)

Autre activité agricole fréquente dans l'Oise, la populiculture est l'exploitation des peuplements artificiels de peupliers. Ces cultures localisées au sein des fonds de vallées sont bien souvent monospécifiques et s'accompagnent d'un réseau de drains relié directement au cours d'eau. Très présentes dans le département, de nombreux bassins versants connaissent des populicultures aux abords des cours d'eau. La problématique est que celles-ci sont très gourmandes en eau. De plus, leur réseau racinaire superficiel entraîne des effondrements de berges en cas de chute de l'arbre. La diversité d'habitats est

¹⁰ L'eutrophisation est une forme de pollution de certains écosystèmes aquatiques qui se produit lorsque le milieu reçoit trop de matières nutritives assimilables par les algues et que celles-ci prolifèrent. Les principaux nutriments à l'origine de ce phénomène sont le phosphore (contenu dans les phosphates) et l'azote (contenu dans l'ammonium, les nitrates, et les nitrites) (CNRS)

aussi très limitée. Enfin, la dégradation des feuilles dans l'eau produit du phénol toxique pour les poissons.

4.4.5. L'Urbanisation

Le développement urbain s'accompagne d'une augmentation de l'imperméabilisation des sols. Ce bétonnage entraîne un ruissellement des eaux de pluie au lieu d'une infiltration dans un sol naturel. Ces eaux qui ruissellent, accumulent des composés qui sont rejetés par la suite dans les rivières. Ceci impacte donc la qualité physico-chimique des rivières et donc l'accueil et le recrutement des poissons. Ceci est démontré par la présence de HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) dans la grande majorité des masses d'eau du département.



L'Oise et l'Aisne sont des cours d'eau navigués, les eaux sont donc régulées au moyen de différents barrages. Les débordements en cas de crue sont donc contenus, réduisant les zones humides, zones de reproduction de certains poissons comme le brochet. De plus, la navigation entraîne une uniformisation des rivières (berges artificielles, fond homogène, absence d'embâcles, etc...) et donc des habitats pour la faune piscicole. De plus, le passage des bateaux provoque des batillages et une pollution de l'eau.

Enfin, l'urbanisation a des conséquences également à travers les rejets des stations d'épuration urbaines ou industrielles ainsi que par les déchets ou pollutions industrielles qui altèrent la qualité de l'eau des rivières. Ceci peut provoquer des eutrophisations avec la prolifération d'algues (eaufrance, s.d.) Des dépôts peuvent se créer sur le fond des cours d'eau provoquant un colmatage du milieu et donc des frayères.

En cas de pollutions importantes, des mortalités peuvent être constatées immédiatement ou de manière chronique.



4.4.6. L'usage de l'eau

Avec le changement climatique, l'eau en été devient de moins en moins abondante. Les rivières subissent depuis quelques années des étiages sévères menaçant la biodiversité aquatique. L'eau est utilisée par tous que ce soit pour l'alimentation en eau potable, l'usage industriel ou agricole et il est difficile de concilier tous les usages. La pression sur cette ressource est importante. La plupart des contextes subissent des baisses importantes des niveaux d'eau lors d'été sec et chaud obligeant les autorités à prendre des arrêtés sécheresses, restreignant l'utilisation de l'eau. Toutefois, sur certains bassins versants, la situation climatique est aggravée par les volumes prélevés pour l'irrigation et l'eau potable, créant une forte tension pour la biodiversité aquatique.



4.4.7. Les Espèces Exotiques envahissantes

Le département de l'Oise est colonisé par différentes espèces exotiques envahissantes (EEE) animales et végétales. Les écrevisses américaines sont une des plus impactantes car elles rentrent en compétition avec les écrevisses à pattes blanches et sont porteuses saines d'une maladie nommée la peste des écrevisses, dont l'agent infectieux est le champignon *Aphanomyces astaci*.

Parmi les espèces animales, les ragondins sont particulièrement dévastateurs pour les milieux notamment dû aux creusements de galeries dans les berges, ce qui provoque des effondrements.



De nombreuses espèces végétales envahissantes sont également observées dans l'Oise comme l'érable negundo, la renouée du Japon, le myriophylle du Brésil, le lagarosiphon et l'arbre à papillons. Ces espèces vont venir coloniser rapidement les milieux. Grâce à leur capacité de dispersion et de croissance rapide, elles vont très vite s'installer au détriment des autres espèces autochtones. Ainsi, ces espèces qui n'ont aucun intérêt pour le milieu et les poissons vont remplacer d'autres espèces bien plus intéressantes en termes d'habitats.

4.5 Les actions préconisées et prioritaires

L'identification des facteurs limitants permet de faire un premier bilan des pressions qui pèsent sur les écosystèmes aquatiques et donc sur les populations piscicoles. Ainsi, nous pouvons mieux identifier les causes de disparité, de réduction, voire de disparition des espèces repères et cibles sur les contextes.

L'objectif maintenant est de proposer des actions qui permettent de corriger les menaces qui pèsent sur les populations en limitant les causes de dysfonctionnement. Les actions doivent permettre de restaurer les milieux et/ou de réduire les facteurs limitants. Certaines actions peuvent être réalisées de manière isolées suite à une opportunité d'intervention par exemple, mais pour augmenter l'efficacité des mesures, elles

pourront être réalisées conjointement ou par hiérarchisation. En effet, la restauration hydromorphologique d'une rivière par exemple, n'aura qu'une efficacité minime si le linéaire est morcelé et fragmenté par la présence d'ouvrages infranchissables. Dans ce cas, il est nécessaire d'agir conjointement sur la restauration de la continuité écologique et la restauration hydromorphologique par un reméandrage par exemple, ceci afin de restaurer totalement le fonctionnement écologique.

Ainsi, selon les facteurs limitants identifiés, plusieurs actions sont proposées, plus ou moins ambitieuses selon les possibilités d'intervenir. Bien évidemment, ces propositions demanderont des études et diagnostics plus poussés afin de proposer et mettre en œuvre le scénario le plus approprié pour la restauration du milieu selon les contraintes non modifiables. Par exemple, la restauration hydromorphologique la plus ambitieuse serait une remise en fond de vallée d'une rivière toutefois au vu de contraintes foncières, cette solution peut être impossible à mettre en place, de ce fait des reméandrages pourraient permettre de restaurer tout de même le milieu.

Les actions sont proposées dans les fiches contextes. Des fiches actions sont intégrées à ce rapport pour les actions les plus fréquemment proposées.

Un tableau de synthèse non exhaustif est disponible ci-dessous :

Facteurs limitants	Actions proposées
Restauration hydromorphologique	<ul style="list-style-type: none"> - Remise en fond de vallée - Reméandrage - Diversification des écoulements et des habitats - Création de banquettes - Restauration de zones humides et annexes hydrauliques - Restauration des connexions latérales - Recharge granulométrique
Préserver les habitats et les espèces	<ul style="list-style-type: none"> - Décolmatage des frayères à truite fario - Plantation et entretien de la ripisylve - Préservation des embâcles non impactant pour l'hydrologie - Enlèvement des embâcles « barrages » bloquants - Plantation d'hélophytes et de végétation aquatique sur les banquettes - Préservation des habitats des écrevisses à pattes blanches et de la lote de rivière
Lutte contre l'érosion des sols agricoles et le ruissellement	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'abreuvoirs et de franchissements agricoles - Sensibilisation sur les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement - Mise en place de zones tampons, respect des bandes enherbées, restauration de maillage bocager - Suppression des peupliers sur une bande de 6 m en bord de cours d'eau et plantation d'une ripisylve adaptée
Restauration de la continuité écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression et aménagement d'ouvrages - Suppression ou déconnexion des étangs en tête de bassin ou sur le lit mineur - Remise à ciel ouvert - Ajustement de buse

	<ul style="list-style-type: none"> - Application de la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) pour le CSNE (Canal Seine Nord Europe) - Evaluation de la franchissabilité des ouvrages
Gestion quantitative de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des mesures de régulation des prélèvements, détermination des volumes maximums prélevables, maintien des débits minimums biologiques
Réduire les pollutions urbaines / Préservation de la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression ou déconnexion des étangs en tête de bassin ou sur le lit mineur - Mise en place d'un réseau de surveillance des pollutions industrielles - Retrait des décharges sauvages - Sensibilisation des populations sur les décharges sauvages et les déchets ainsi que les collectivités sur la désimperméabilisations des sols en villes - Organisation de campagne de nettoyage des cours d'eau et des berges - Etude de la qualité de l'eau
Acquisition et actualisation de connaissance	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement et diagnostic des frayères à truites fario - Estimation des densités de brochets présentes sur l'Oise et l'Aisne - Inventaire des frayères à brochets potentielles et des aménagements possibles - Etude de la présence des aloses et recensement des frayères potentielles - Poursuite du suivi sur la présence des écrevisses à pattes blanches - Amélioration des connaissances sur les populations piscicoles, mise en place d'un réseau de suivi
Gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une veille et une surveillance sur la prolifération de ces espèces, organisation de campagne d'éradication - Lutte contre les écrevisses américaines par la mise en place de pièges et un encouragement à la consommation - Opérations de piégeage des ragondins
Gestion de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Changement de la catégorie piscicole

4.6. Les modes de gestion préconisés

Selon les états fonctionnels des contextes, des préconisations de gestion sont proposées. Ainsi, sur les contextes dégradés, une gestion raisonnée peut être mise en place. Le repoissonnement est possible pour satisfaire la demande des pêcheurs et maintenir une espèce dans un milieu toutefois ceux-ci doivent être limités en quantité et en fréquence afin de ne pas perturber les espèces présentes naturellement. En effet, un milieu possède une capacité d'accueil maximale selon les ressources et habitats dont ils disposent, c'est ce que l'on nomme la valeur K. Un surplus d'individus entraînera un dépassement de cette valeur K et donc une diminution des densités car le milieu sera en incapacité de répondre aux besoins (habitat et alimentation) de l'ensemble de ses pensionnaires.



Certains contextes sont peu perturbés et abritent une population de truite fario naturelle, qui arrive tant bien que mal, à accomplir son cycle biologique seule. Dans ce cas, il est dommageable d'ajouter des individus issus de pisciculture qui vont perturber un équilibre déjà fragile. Dans ce cas, les restaurations d'habitats doivent permettre d'améliorer les populations déjà en place en augmentant leurs effectifs. Il en est de même pour l'Oise moyenne avec son espèce repère, le brochet.

Un seul contexte est en gestion d'usage, l'Oise aval. L'artificialisation de son lit et les futurs travaux MAGEO¹¹ ne laisse que peu de place aux restaurations et à la levée des facteurs limitants de ce contexte. Les rempoissonnements doivent permettre de contenter les pêcheurs et d'apporter un peu de renouvellement aux populations présentes.

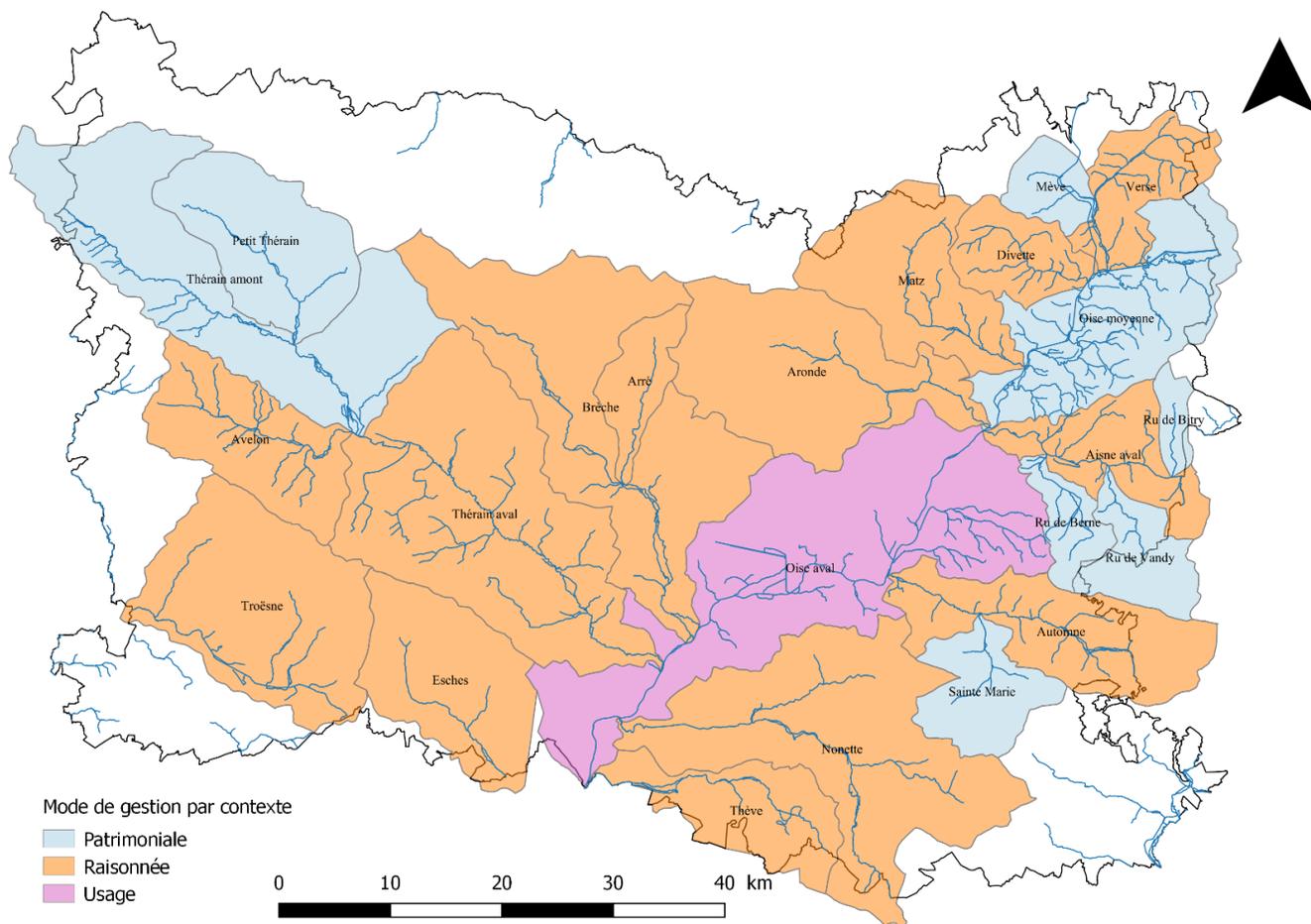


Figure 15: Mode de gestion préconisés sur les contextes piscicoles

¹¹ Le projet de Mise Au Gabarit Européen de l'Oise (MAGEO) entre Compiègne et Creil a pour objectif de garantir un mouillage de 4 mètres (contre 3 mètres aujourd'hui) entre Compiègne et Creil, afin d'accueillir des convois gabarit européen transportant jusqu'à 4 400 tonnes de marchandises (Voie Navigables de France)

Tableau 14: Liste des modes de gestion par contextes piscicoles

Nom	Code	Domaine	Fonctionnalité	Gestion préconisée
Verse	6001	Salmonicole	Dégradé	Raisonnée et patrimoniale secteur restaurée
Mève	6002	Salmonicole	Peu Perturbé	Patrimoniale
Divette	6003	Salmonicole	Dégradé	Raisonnée et patrimoniale sur les affluents
Matz	6004	Intermédiaire	Dégradé	Raisonnée
Aronde	6005	Intermédiaire	Dégradé	Raisonnée
Oise moyenne	6006	Cyprinicole	Peu Perturbé	Patrimoniale et raisonnée sur les affluents
Oise aval	6007	Cyprinicole	Dégradé	Usage et patrimoniale sur les affluents
Aisne aval	6008	Cyprinicole	Dégradé	Raisonnée
Bitry	6009	Salmonicole	Peu Perturbé	Patrimoniale
Vandy	6010	Salmonicole	Très perturbé	Patrimoniale
Berne	6011	Intermédiaire	Très perturbé	Patrimoniale
Automne	6012	Intermédiaire	Dégradé	Raisonnée et patrimoniale sur les affluents
Sainte-Marie	6013	Salmonicole	Peu Perturbé	Patrimoniale
Nonette	6014	Intermédiaire	Dégradé	Raisonnée
Arré	6015	Salmonicole	Très perturbé	Raisonnée
Brèche	6016	Intermédiaire	Très perturbé	Raisonnée et patrimoniale de la source à la commune de Bulles
Petit Thérain	6017	Salmonicole	Peu Perturbé	Patrimoniale
Thérain amont	6018	Salmonicole	Peu Perturbé	Patrimoniale
Thérain aval	6019	Intermédiaire	Dégradé	Raisonnée et patrimoniale sur les affluents
Avelon	6020	Salmonicole	Très perturbé	Raisonnée
Troësne	6021	Intermédiaire	Dégradé	Raisonnée et patrimoniale sur les affluents
Esches	6022	Salmonicole	Très perturbé	Raisonnée et patrimoniale sur le Coison
Thève	6023	Intermédiaire	Dégradé	Raisonnée



5. Discussion et conclusion

L'actualisation du PDPG a permis dans un premier temps d'évaluer la fonctionnalité des contextes piscicoles selon les espèces repères et cibles identifiées. Le constat n'est pas très positif, avec 74 % des contextes dégradés ou très perturbés et aucun contexte conforme. Toutefois, ce chiffre était de 83 % en 2015, la situation s'améliore doucement. Depuis quelques années, le département de l'Oise s'est structuré en bassins versants et structures de gestion disposant de la compétence GEMAPI. En effet, la principale problématique constatée est et demeure l'altération hydromorphologique des cours d'eau. La première voie d'amélioration repose donc sur des restaurations hydromorphologiques des milieux aquatiques et la restauration de la continuité écologique. Ces actions permettent à la fois de retrouver les services écosystémiques d'une rivière ou zones humides, de gérer plus efficacement les crues et de diversifier les habitats et écoulements, indispensable au maintien et au développement d'un large spectre d'espèces à des densités optimales.

À travers les différents inventaires piscicoles effectués par la Fédération, il est constaté que plus un milieu est diversifié, proposant à la fois des écoulements rapides et lents, profonds et radiers, et des habitats nombreux et variés (embâcles, racines d'arbres submergées, blocs et végétation aquatique et de bordure), plus la richesse spécifique et les densités observées sont importantes avec différentes classes d'âges d'individus.

À ce titre, de nombreux projets de restauration hydromorphologique et de continuité écologique ont vu le jour sur tous les bassins versants. Les résultats sont encore en cours d'appréciation car la réponse du milieu peut-être parfois longue. Toujours est-il, que ces restaurations ont permis d'améliorer ponctuellement l'état des masses d'eau et donc la biodiversité. Les efforts doivent être poursuivis afin de constater des améliorations durables à l'échelle des contextes et ainsi tendre vers des états peu perturbés voire conformes.

Certains contextes salmonicoles sont passés en intermédiaire. Il ne s'agit pas de régressions de leur état mais plutôt d'une adaptation aux populations piscicoles présentes naturellement, à la morphologie et la physico-chimie du cours d'eau. Il est bon de rappeler que le département de l'Oise comprend un relief peu marqué, ces cours d'eau majoritairement de plaines, possèdent des paramètres environnementaux plus proches des zones à barbeau ou brème que des zones à truites. Toutefois, certains secteurs abritent encore des populations de truites fario, qui bien que fragiles, sont toujours présentes et fonctionnent naturellement en accomplissant leur cycle biologique complet. Ces observations encourageantes, laissent à penser que des habitats toujours favorables sont présents grâce à des contraintes agricoles et urbaines moins impactantes mais présentes. Il est donc plus que nécessaire de les préserver en maintenant opérationnelles les zones de frayères, les niveaux d'eau et la diversité des habitats.

Le brochet, autre espèce repère de nos cours d'eau, est lui aussi fortement menacé. Certains tronçons de son aire de répartition ne pourront que difficilement faire l'objet de restauration ou de préservation en raison de l'impact de la navigation. Il est donc nécessaire de fortement accentuer les efforts sur des secteurs encore favorables. Ces dernières années, un constat a été fait sur une baisse des populations en raison du manque de secteur de reproduction. Il s'agit là d'un point d'amélioration à mener sur les prochaines années.

La préservation des milieux aquatiques et la gestion des populations piscicoles passent nécessairement par l'amélioration des connaissances. Point de départ de tout projet, la connaissance nous permet d'évaluer l'état des populations, d'anticiper les menaces futures et de suivre les améliorations entrepris. Celles-ci devront se poursuivre notamment par des inventaires piscicoles réguliers et sur des espèces spécifiques comme le brochet, la truite fario, la lote, l'écrevisse à pattes blanches ou les espèces migratrices. Il en est de même pour les milieux à travers notamment le suivi de la qualité physico-chimique des cours d'eau. Toutes ces connaissances ne doivent pas rester stériles, mais bien être à l'initiative de nouveaux projets de protection et de restauration.

L'Oise est un département à forte vocation agricole. L'agriculture indispensable à notre alimentation, est pourtant la cause de nombreuses problématiques de dégradation de cours d'eau et zones humides. L'objectif est de pouvoir concilier agriculture et préservation des milieux aquatiques. Ceci devra passer par une sensibilisation des agriculteurs et un changement global des pratiques pour qu'une restauration efficace et durable soit possible. Cet axe de développement dépasse les limites des contextes et du département. Des solutions existent pour réduire le transfert de matière comme la restauration des maillages bocagers, le maintien d'une bande enherbée fonctionnelle avec une ripisylve adaptée, la mise en place d'abreuvoir ou de franchissements agricoles.

Les zones urbaines sont aussi des lieux de tension pour les populations piscicoles. Ces secteurs sont fortement contraints, où la fonctionnalité de la rivière en est réduite à son plus simple appareil. L'imperméabilisation des sols, fréquente en zone urbaine, entraîne une détérioration de la qualité physico-chimique du milieu et une pollution chronique impactant les espèces. À cela s'ajoute l'homogénéité des faciès et des habitats et la difficulté à mettre en place des projets de grandes ambitions, ce qui laisse peu de place pour agir. Toutefois, des solutions sont possibles comme la diversification des écoulements et des habitats, la végétalisation des villes et l'amélioration de traitement des eaux usées. La sensibilisation des populations sur la richesse mais également la fragilité des écosystèmes est un levier sur lequel il nous faut agir.

Enfin, l'eau ressource essentielle, se retrouve chaque année de plus en plus rare. Le changement climatique en est une des principales causes sur laquelle il sera difficile d'y remédier. En revanche, nous pouvons tous nous adapter face à la situation. Nombreux sont les usages de cette ressource, agricoles, industrielles, eaux potables mais aussi biodiversité. À l'avenir, nous serons contraints de réduire nos prélèvements, de préserver la qualité de notre ressource et de garantir des débits minimums biologiques indispensables pour la biodiversité si nous voulons que tous les efforts de restauration et de préservation de notre patrimoine naturel entrepris déjà depuis plusieurs années ne le soient pas en vains.



Source : Laurent Madelon

Références

- Agence de l'Eau Seine Normandie . (2022). *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands*.
- Billiard , J., & Roset , N. (2006). *L'indice Poissons rivière (IPR), Notice de Présentation et d'utilisation*.
- Brodersen J, R.-G. J.-A. (2011). Temperature and Resource Availability May Interactively Affect Over-Wintering Success of Juvenile Fish in a Changing Climate. *PLoS ONE*.
- Caissie, D. (2006). The thermal regime of rivers: a review. *Freshwater Biology*, 1389-1406.
- Daufresne, M. L. (2009). Global warming benefits the small in aquatic ecosystems. . *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*. 106(31) ; 12788- 12793 .
- Direction Départemental des Territoires 60. (2012, avril). *oise.gouv.fr*.
- Dorts J, G. G. (2012). Evidence that elevated water temperature affects the reproductive physiology of the European bullhead *Cottus gobio*. . *Fish Physiology and Biochemistry* 38, 389-399.
- eaufrance. (s.d.). *Les impacts de la pollution de l'eau* . Récupéré sur eaufrance.fr .
- eaufrance. (s.d.). *Les substances polluantes des milieux aquatiques*. Récupéré sur eaufrance.fr.
- Edeline E, L. G. (2013). Ecological emergence of thermal clines in body size. . *Global Change Biology*, 19, 3062 - 3068.
- Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques . (2015). *Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles du département de l'Oise*. Compiègne .
- Fédération de l'Oise pour la Pêche et le Protection des Milieux aquatiques. (2021). *Guide des poissons du département de l'Oise*.
- Fédération Nationale de la pêche en France . (2015). *Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles PDPG - Document cadre*.
- Flett PE, K. G. (1996). Overripening as the cause of low survival to hatch in Lake Erie coho salmon (*Oncorhynchus kisutch*) embryos. *Canadien Journal of Zoology*, 851-857.
- Huet. (1946). Aperçu des relations de la pente et des populations piscicoles des eaux courantes . *Schweiz. Z. Hydrol II (3-4)*, 332-351.
- Legifrance . (2000). *Code de l'Environnement article L.433-3*. Récupéré sur legifrance.gouv.fr .
- Legifrance . (s.d.). *Code de l'Environnement* . Récupéré sur legifrance.gouv.fr .
- Legifrance . (s.d.). *legifrance.gouv.fr*.
- Légifrance. (1991). *Loi n°84-512 du 29 juin 1984 relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles*. Récupéré sur legifrance.gouv.fr .
- Légifrance. (2000). *Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau*. Récupéré sur legifrance.gouv.fr.
- Legifrance. (2018). *Code de l'Environnement R. 212-10, R.212-11 et R.212-18*. Récupéré sur legifrance.gouv.fr.
- Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, ministère de la transition énergétique. (2017, Octobre). *Trame Verte et Bleue*. Récupéré sur ecologie.gouv.fr .



Office Français pour la biodiversité . (s.d.). *La continuité écologique des cours d'eau*. Récupéré sur ofb.gouv.fr.

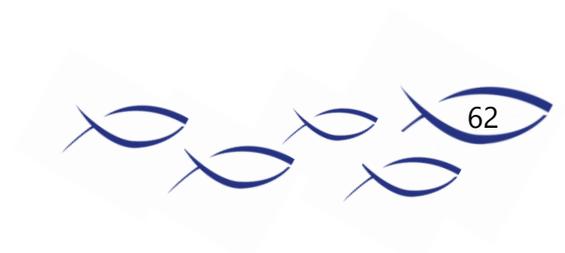
Pankhurst NW, P. G. (1996). Effect of holding temperature on ovulation, egg fertility, plasma levels of reproductive hormones and in vitro ovarian steroidogenesis in the rainbow trout *Oncorhynchus mykiss*. *Aquaculture*, 277-290.

Philippe Keith, N. P. (2020). *Les Poissons d'eau douce de France*. Paris : Biotope éditions .

S Gayraud, H. E. (2002). Le colmatage minéral du lit des cours d'eau : revue bibliographique des mécanismes et des conséquences sur les habitats et les peuplements de macroinvertébrés. *Bull. Fr. Pêche Piscic.* , 365-366.

Union des Fédérations du bassin Seine Normandie. (s.d.). *Observatoire des Poissons Seine Normandie* .

Verneaux, J. (1973). Cours d'eau de Franche-Comté (Massif du Jura), recherches écologiques sur le réseau hydrographique du Doubs. *Thèse d'état*, 257.



ANNEXE

Annexe 1 : Abréviation des codes poissons

Famille	Nom Commun	Nom Latin	Code Espèce
Anguillidés	Anguille d'Europe	<i>Anguilla anguilla</i>	ANG
Centrarchidés	Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	PES
Clupeidés	Grande alose	<i>Alosa alosa</i>	ALA
Clupeidés	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	ALF
Cobitidés	Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>	LOF
Cobitidés	Loche de rivière	<i>Cobitis taenia</i>	LOR
Cobitidés	Loche d'étang	<i>Misgurnus fossilis</i>	LOE
Cottidés	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	CHA
Crustacés	Ecrevisses indéterminées	<i>Astacidea</i>	ECR
Crustacés	Ecrevisse à pieds grêles	<i>Astacus leptodactylus</i>	ASL
Crustacés	Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	APP
Crustacés	Ecrevisse américaine	<i>Orconectes limosus</i>	OCL
Crustacés	Ecrevisse signal	<i>Pacifastacus leniusculus</i>	PFL
Crustacés	Ecrevisse de Louisiane	<i>Procambarus clarkii</i>	PCC
Cyprinidés	Brème	<i>Abramis</i>	BRX
Cyprinidés	Brème commune	<i>Abramis brama</i>	BRE
Cyprinidés	Spirilin	<i>Alburnoides bipunctatus</i>	SPI
Cyprinidés	Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>	ABL
Cyprinidés	Aspe	<i>Aspius aspius</i>	ASP
Cyprinidés	Barbeau indéterminé	<i>Barbus</i>	BAX
Cyprinidés	Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>	BAF
Cyprinidés	Brème bordelière	<i>Blicca bjoerkna</i>	BRB
Cyprinidés	Carassin indéterminé	<i>Carassius</i>	CAX
Cyprinidés	Carassin doré	<i>Carassius auratus</i>	CAA
Cyprinidés	Carassin commun	<i>Carassius carassius</i>	CAS
Cyprinidés	Carassin argenté	<i>Carassius gibelio</i>	CAG
Cyprinidés	Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>	HOT
Cyprinidés	L'Amour blanc	<i>Ctenopharyngodon idella</i>	CTI
Cyprinidés	Cyprinidés	<i>Cyprinidae</i>	CYP
Cyprinidés	Carpe koï	<i>Cyprinus carpio</i>	CAK
Cyprinidés	Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>	CCO
Cyprinidés	Carpe cuir	<i>Cyprinus carpio</i>	CCU
Cyprinidés	Carpe miroir	<i>Cyprinus carpio</i>	CMI
Cyprinidés	Goujon indéterminé	<i>Gobio</i>	GOX
Cyprinidés	Goujon	<i>Gobio gobio</i>	GOU
Cyprinidés	Able de Heckel	<i>Leucaspis delineatus</i>	ABH
Cyprinidés	Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>	VAN
Cyprinidés	Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	TOX
Cyprinidés	Vairon indéterminé	<i>Phoxinus</i>	PHX

Cyprinidés	Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>	VAI
Cyprinidés	Pseudorasbora	<i>Pseudorasbora parva</i>	PSR
Cyprinidés	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	BOU
Cyprinidés	Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	GAR
Cyprinidés	Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	ROT
Cyprinidés	Chevaine	<i>Squalius cephalus</i>	CHE
Cyprinidés	Blageon	<i>Telestes souffia</i>	BLN
Cyprinidés	Tanche	<i>Tinca tinca</i>	TAN
Esocidés	Brochet	<i>Esox lucius</i>	BRO
Gasterostéidés	Epinoche	<i>Gasterosteus aculeatus aculeatus</i>	EPI
Gasterostéidés	Epinochette	<i>Pungitius pungitius</i>	EPT
Gobiidés	Gobie à tache noire	<i>Neogobius melanostomus</i>	GTN
Ictaluridés	Poisson chat	<i>Ameiurus melas</i>	PCH
Lotidés	Lote de rivière	<i>Lota lota</i>	LOT
Percidés	Gremille	<i>Gymnocephalus cernuus</i>	GRE
Percidés	Perche	<i>Perca fluviatilis</i>	PER
Percidés	Sandre	<i>Sander lucioperca</i>	SAN
Petromyzontidés	Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>	LPR
Petromyzontidés	Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	LPP
Petromyzontidés	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	LPM
Petromyzontidés	Lamproie	<i>Petromyzontidae</i>	LPX
Salmonidés	Truite arc-en-ciel	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	TAC
Salmonidés	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	SAT
Salmonidés	Truite de rivière	<i>Salmo trutta fario</i>	TRF
Siluridés	Silure glane	<i>Silurus glanis</i>	SIL

Annexe 2 : Périodes de reproduction des principales espèces de poissons





Fiches Contextes

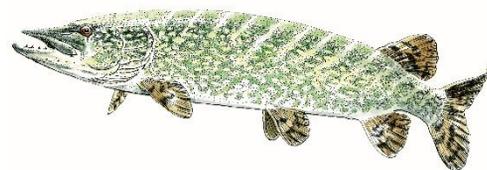
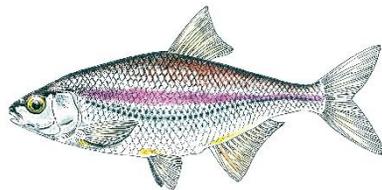
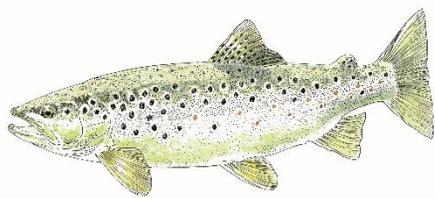
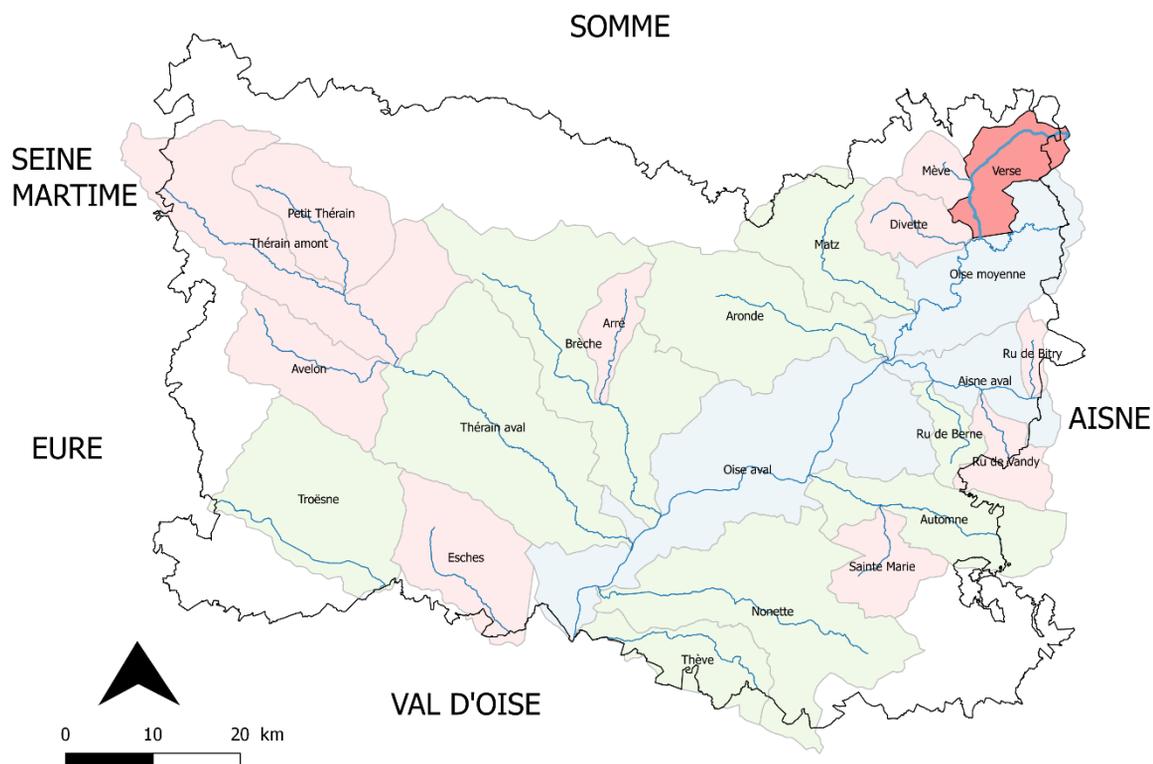


Table des matières

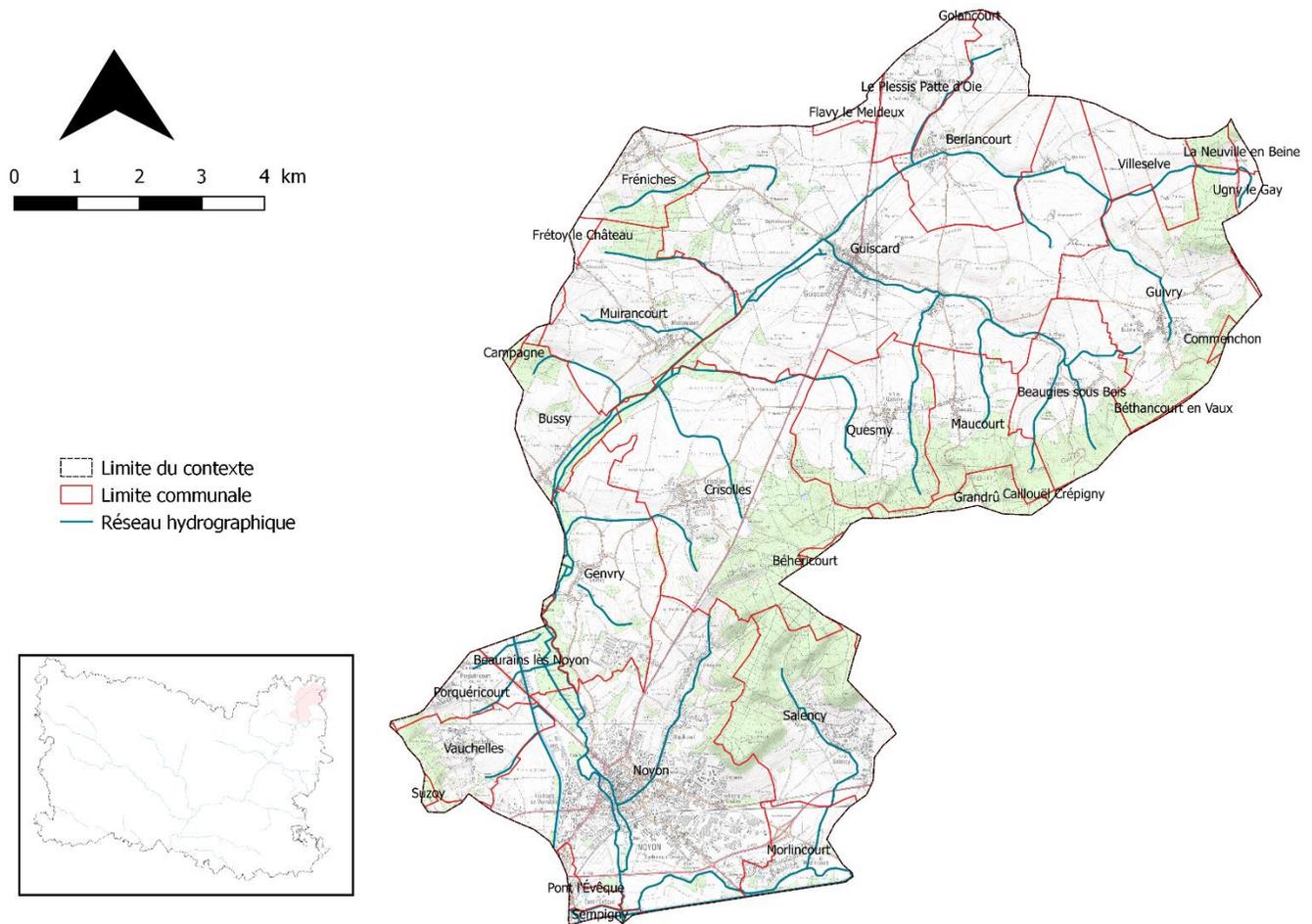
VERSE – 6001 – S – D –	69
MEVE – 6002 – S – P –	79
DIVETTE – 6003 – S – D –	89
MATZ – 6004 – I – D –	99
ARONDE – 6005 – I – D –	109
OISE MOYENNE – 6006 – C – P –	120
OISE AVAL – 6007 – C – D –	131
AISNE AVAL – 6008 – C – D –	144
RU DE BITRY – 6009 – S – P –	155
RU DE VANDY – 6010 – S – TP –	165
RU DE BERNE – 6011 – I – TP –	175
AUTOMNE – 6012 – I – D –	185
SAINTE MARIE – 6013 – S – P –	196
NONETTE – 6014 – I – D –	207
ARRE – 6015 – S – TP –	218
BRECHE – 6016 – I – TP –	228
PETIT THERAIN – 6017 – S – P –	240
THERAIN AMONT – 6018 – S – P –	251
THERAIN AVAL – 6019 – I – D –	262
AVELON – 6020 – S – TP –	275
TROËSNE – 6021 – I – D –	287
ESCHES – 6022 – S – TP –	298
THEVE – 6023 – I – D –	308

VERSE – 6001 – S – D –



La Verse à Beaurains-les-Noyon

LOCALISATION DU CONTEXTE



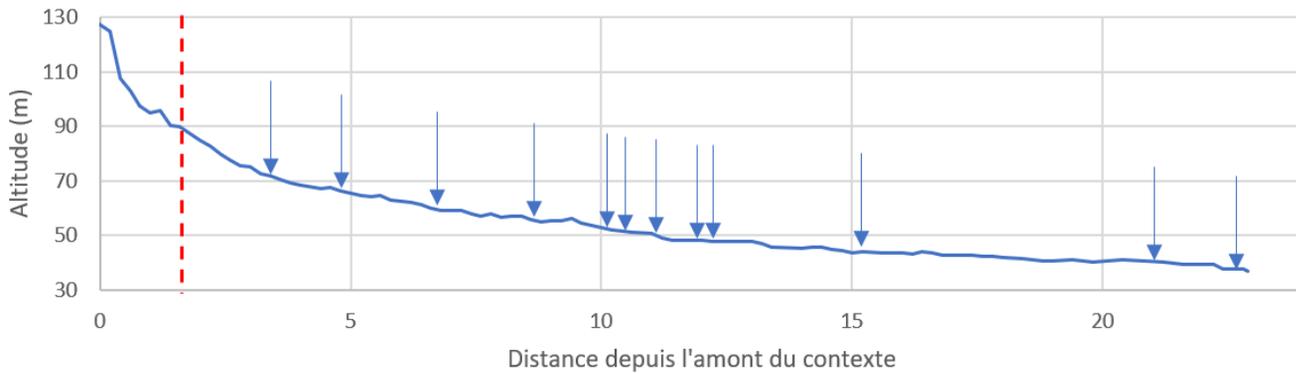
Carte de la localisation du contexte de la Verse

DESCRIPTION GENERALE

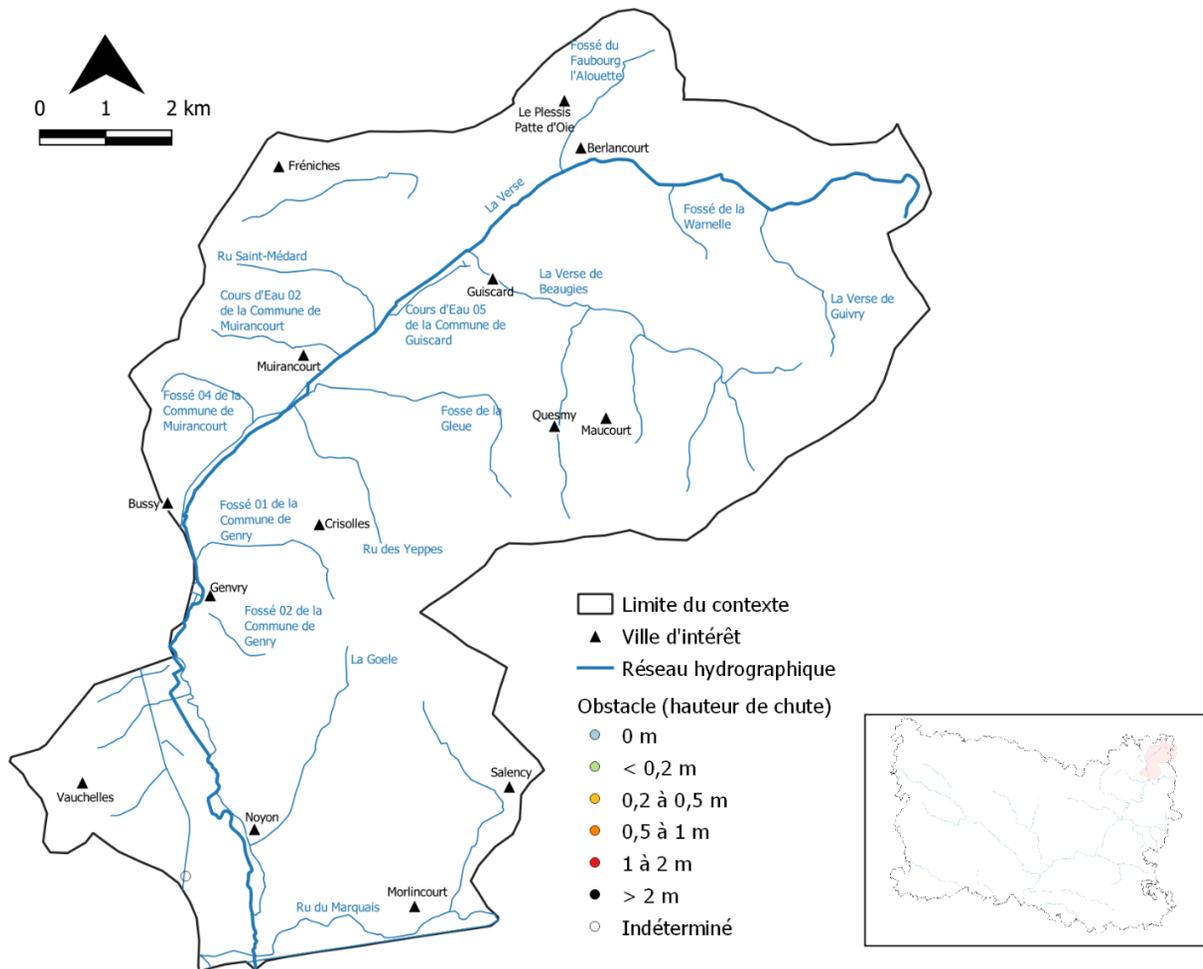
Le contexte de la Verse, d'une superficie d'un peu plus de 100 km², prend sa source dans le département de l'Aisne sur la commune d'Ugny le Gay. Celle-ci s'écoule sur un linéaire d'environ 23 kilomètres avant de rejoindre l'Oise sur la commune de Sempigny. La Verse possède deux bras dotés d'une forte pente qui se rejoignent dans la plaine de Noyon où la pente devient plus faible.

Bien que plusieurs zones de courants ainsi qu'une granulométrie propice à la reproduction de la truite fario sont présentes, le contexte de la Verse possède un linéaire largement rectifié et recalibré malgré les récents travaux de restauration de son lit. Les débordements de la rivière et de ses affluents lors des crues sont des événements récurrents, tout comme les coulées de boues qui en découlent, engendrant de gros dégâts sur le bassin versant. De plus, la présence de grandes surfaces agricoles (notamment en amont) avec des peupleraies (en aval) sont également des facteurs dégradants le contexte de la Verse.

Profil en long du contexte de la Verse



- - Limite département de l'Aisne et du département de l'Oise
- Affluent de l'amont vers l'aval : La Verse de Guivry, fossé de la Warnelle, fossé du Faubourg l'Alouette, la Verse de Beaugies, cours d'eau de la commune de Guiscard, ru St Médard, cours d'eau de la commune de Muirancourt, fossé de la Gleue, ru des Yepes, fossé de la commune de Genry, la Goële, ru du Marquais

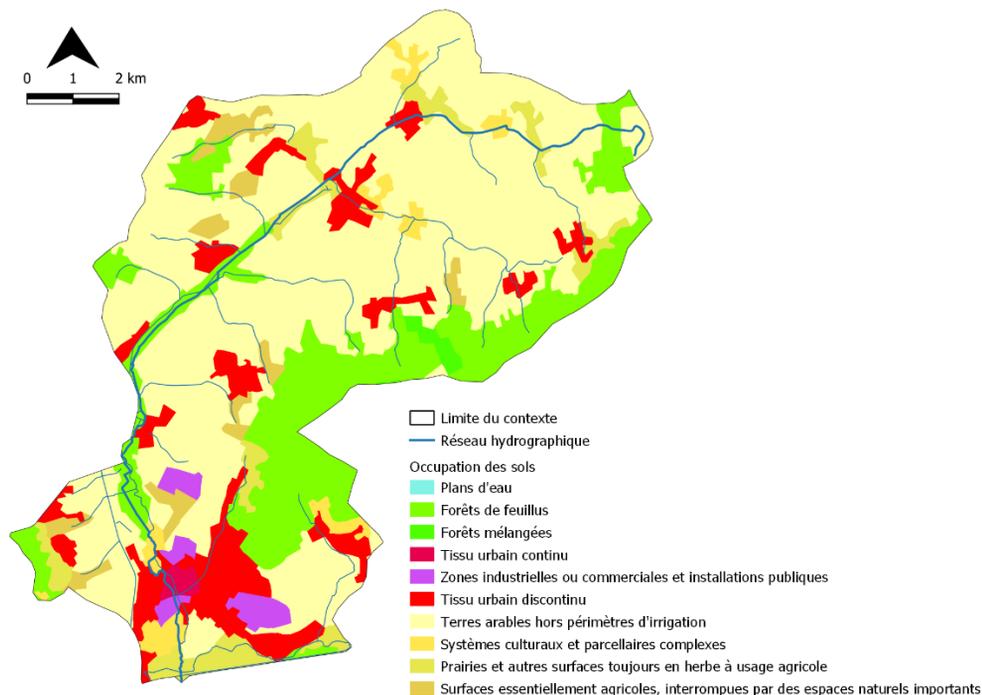


Carte de la description générale du contexte de la Verse

DONNEES GENERALES

Limites contexte		Amont	Sources
		Aval	Confluence avec l'Oise
		Affluents	Tous les affluents hormis la Mève
		Plans d'eau	La Crapaudière, plan d'eau de la commune de Noyon, la Grévière
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et linéaire		La Verse de Guivry (2,8 km), fossé de la Warnelle (1,4 km), fossé du Faubourg l'Alouette (2,6 km), la Verse de Beaugies (6,2 km), cours d'eau de la commune de Guiscard (1,5 km), ru St Médard (2,7 km), cours d'eau de la commune de Muirancourt (2,1 km), fossé de la Gleue (4,7 km), ru des Yepes (2,8 km), fossé de la commune de Genry (2,8 km), la Goële (3,6 km), ru du Marquais (4,4 km)	
Longueur en eau du contexte		Cours principal	23 km
		Linéaire total	103 km
Surface du bassin versant		108 km ²	
Surface du contexte		101,6 km ²	
Débits (la Verse à Noyon)		Etiage	QMNA5 = 0,3 m ³ /s
		Module	0,692 m ³ /s
		Crue	3,5 m ³ /s
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	127,5 m
		Altitude aval	36,83 m
		Pente naturelle	3,9 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	/
		Hauteur cumulée (m)	/
	Taux d'étagement	/	
Géologie		Le sous-sol est composé de formations tertiaires sableuses et argileuses sur calcaires du Campanien. La nape cuisienne et celle de la craie sont présentes. Le lit majeur est constitué d'alluvions sableux et de tourbes.	
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte		Sempigny, Pont-l'Evêque, Noyon, Beaurains-lès-Noyon, Genvry, Crisolles, Bussy, Muirancourt, Guiscard, Beaugies-sous-bois, Guivry, Berlancourt, Villeselve	
Assainissement collectif		Noyon, Sempigny, Crisolles	

**Occupation du sol
(CORINE Land Cover
2018)**



Carte de l'occupation des sols du contexte de la Verse

L'occupation du sol du contexte de la Verse est à plus de la moitié dominée par les surfaces agricoles (69 %). Les zones forestières ainsi que les zones urbaines (comprenant les habitations, commerces et industries) représentent respectivement 20 et 10 % du territoire. Enfin, les plans d'eau occupent moins de 1% du territoire étudié.

Statut foncier	Non domanial (privé)	
Industries	Noyon, Guiscard	
Mesures réglementaires de protection	Natura 2000	-
	Réserve naturelle	-
	Arrêté de protection de biotope	-
	Site inscrit/classé	-
	Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)	<p>ZNIEFF 1 220013824 Les montagnes de Porquéricourt à Suzoy, bois des Essarts 220013422 Forêts de l'antique massif de Beine 220005051 Prairies inondables de l'Oise de Brissy-Hamégicourt à Thourotte</p> <p>ZNIEFF 2 220220026 Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte</p> <p>ZICO 00017 Vallée de l'Oise de Thourotte à Vendeuil</p>
	L.214-17 Liste 1	-
	L.214-17 Liste 2	-
	Décret Frayères	<p>Liste 1 La Verse (pont de la route RD934 jusqu'au siphon du canal latéral) (CHA, LPP, TRF, VAN) Fossé de la Gleue et ses affluents (pont de la route D552 jusqu'à sa confluence avec la Verse) (CHA, TRF, VAN)</p>

		Liste 2 -
S.A.G.E.	-	
Structures locales de gestion	Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien des cours d'eau et fossés du bassin versant de la Verse (<i>projet de formation Syndicat Oise moyenne</i>)	
Enjeux PLAGEPOMI	Anguille	

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2022-2027)	Etat écologique	Etat chimique	
					Tous les paramètres	Sans ubiquistes
FRHR186	La Verse de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	Naturelle/TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique) Bon état depuis 2021 (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Mauvais 2019	Bon 2019	Bon 2019
FRHR186-H0313000	La Verse de Beaugies	Naturelle/TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique) Bon état depuis 2021 (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Médiocre 2019	Bon 2019	Bon 2019
FRHR186-H0319000	Ru Marquais	Naturelle/TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Médiocre 2019	Mauvais 2019	Bon 2019

PEUPELEMENTS PISCICOLES

Sous-contextes piscicoles et domaine	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Anguille
Etat fonctionnel	Dégradé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B2 à B4
Peuplement piscicole	CHA, EPI, EPT, LOF, TRF, GOU, CHE, TAC, ANG
Présence de poissons migrateurs	ANG
Présence d'espèces invasives	Arbre à papillon, Ragondin, Renouée du Japon

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS

Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
Verse - 2020	Beaurains les Noyons	IPR 14,578	CHA, LOF, TRF	EPI, EPT
Verse - 2016	Beaurains les Noyons	IPR 13,980	CHA, TRF	EPI
Verse - 2015	Muirancourt	0 TRF	LOF	EPI, EPT

GESTION ET HALIEUTISME		
Classement piscicole	Première catégorie	
Police de l'eau et police de la pêche	DDT	
Gestionnaires	AAPPMA (2021)	Noyon (547 adhérents)
	Société de pêche non agréés	Amicale des pêcheurs de Muirancourt
Parcours de pêche	Pêche No Kill en aval de Noyon, de la voie de chemin de fer jusqu'au canal latéral à l'Oise.	
Réserve de pêche	La Verse à hauteur des étangs de Beaurains-lès-Noyon	
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion raisonnée	
Déversements (moyenne/an)	150 kg TAC	

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

	Facteurs limitants			
	Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Altération de la qualité de l'eau, fort apport de MES ¹ et de substances nutritives ou toxiques, disparition du substrat propice à la reproduction, colmatage des frayères. Déstabilisation des berges		
Facteur principal 2	Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience. Accélération ponctuelle des écoulements en cas de crue, modification des relations nappes/rivières, déconnexion entre le lit mineur et le lit majeur. Perte d'habitat, reproduction des espèces lithophiles limitées		
Facteur annexe	Populiculture	Pertes d'habitats, ripisylve non adaptée, fort apport en MES et en MO ² , disparition du substrat propice à la reproduction, effondrement de berges, toxicité pour les poissons		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Dégradé	

¹ MES : Matières en suspension

² MO : Matière organique

SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d' eau	Effet attendu sur l' espèce repère (ou cortège d' espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l' orientation fondamentale/ disposition du SDAGE	Lien avec l' action du PdM du SDAGE
1	Lutte contre l' érosion des sols agricoles et le ruissellement	Sensibilisation sur les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	Ensemble du contexte, notamment la partie amont	FRHR186 et affluents	Amélioration des zones de reproductions et de la qualité de l'eau	Lutte contre les intrants agricoles	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles
		Mise en place de zones tampon, respect de la bandes enherbées, restauration du maillage bocager						
1	Restauration hydro-morphologiques	Remise en fond de vallée	Guiscard, Muirancourt – Crisolles, Bussy - Genvry	FRHR186	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Pente et profil restaurés, lutte contre les asssecs, diversification des écoulements et meilleure oxygénation	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Reméandrage	Muirancourt, Guiscard, Berlancourt, Villeselve	FRHR186	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Diversifier les écoulements et les profils en travers, améliorer les connexions latérales, limiter les inondations en secteur urbain		
		Restauration de zones humides	Pont l'évéque, Noyon, Beaurains-les-Noyons	FRHR186	Diversifier les habitats, amélioration de la qualité de l'eau	Diminuer l'impact des inondations, préserver la qualité de l'eau, amélioration des connexions latérales	Orientation 1.4 Disp. 1.4.2	

GESTION PISCICOLE PRECONISEE

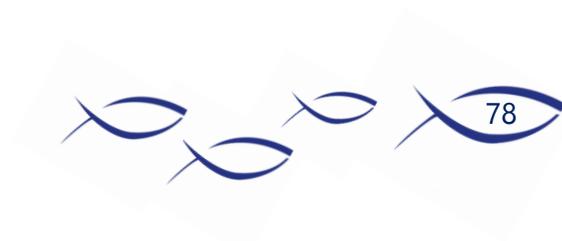
Gestion piscicole sur le contexte

Gestion globale préconisée sur le contexte

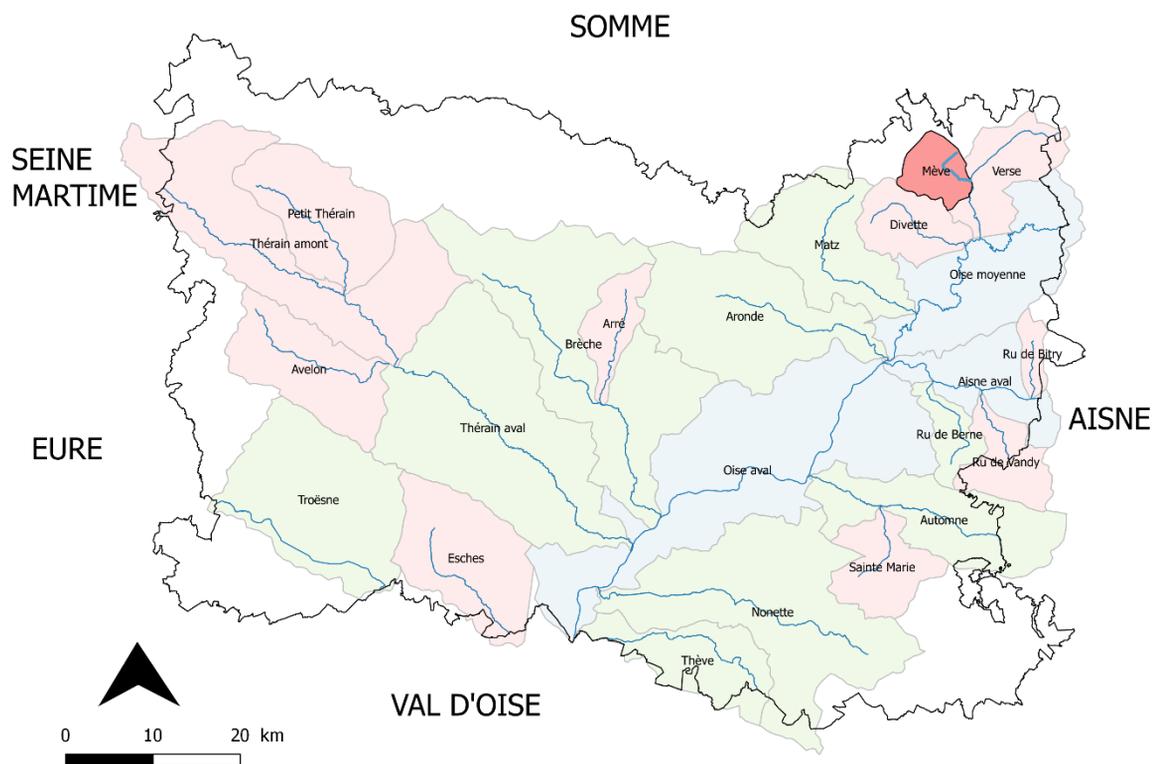
Gestion raisonnée

Cas particuliers de gestion

Patrimoniaire secteur restauré du chemin blanc



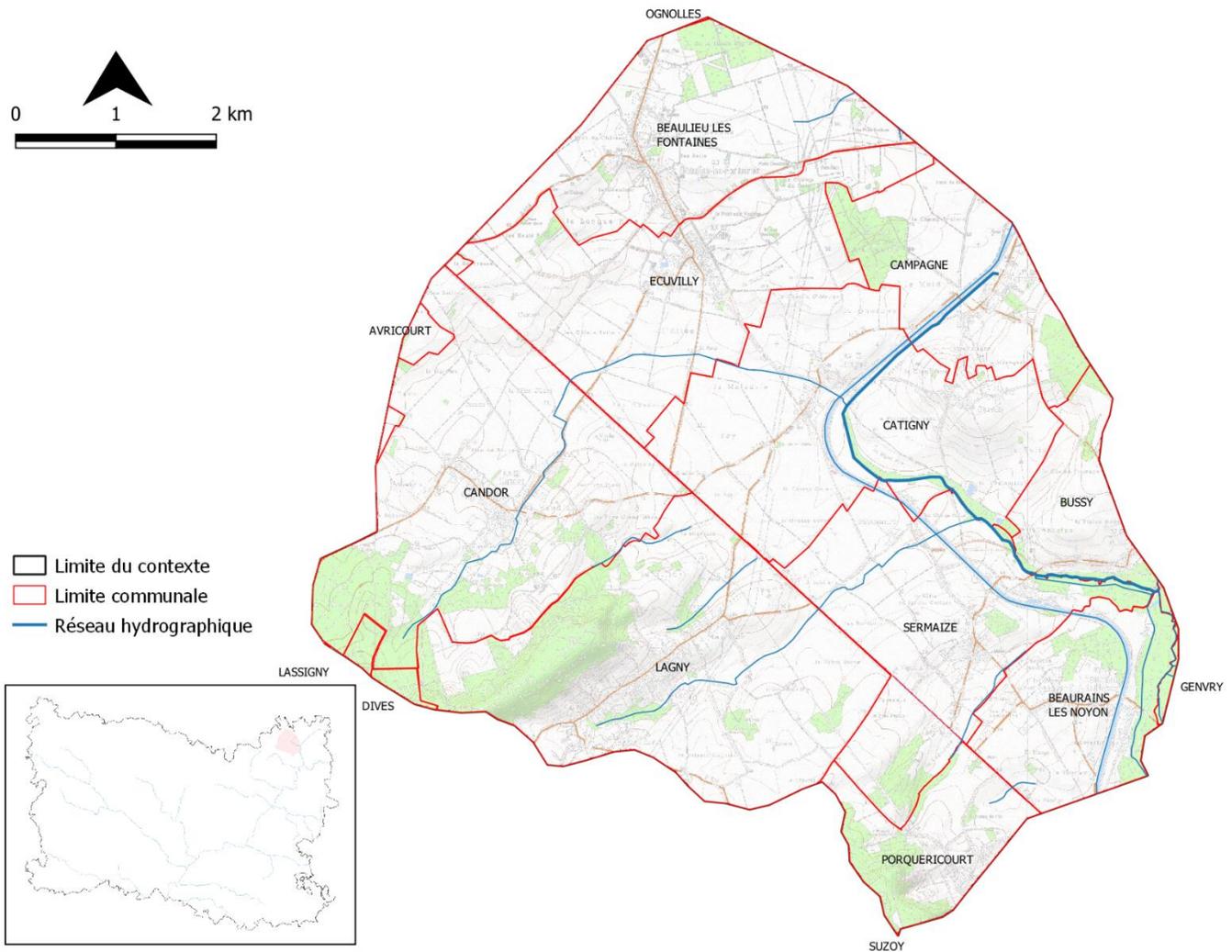
MEVE – 6002 – S – P –



La Mève à Catigny



LOCALISATION DU CONTEXTE



Carte de la localisation du contexte de la Mèze

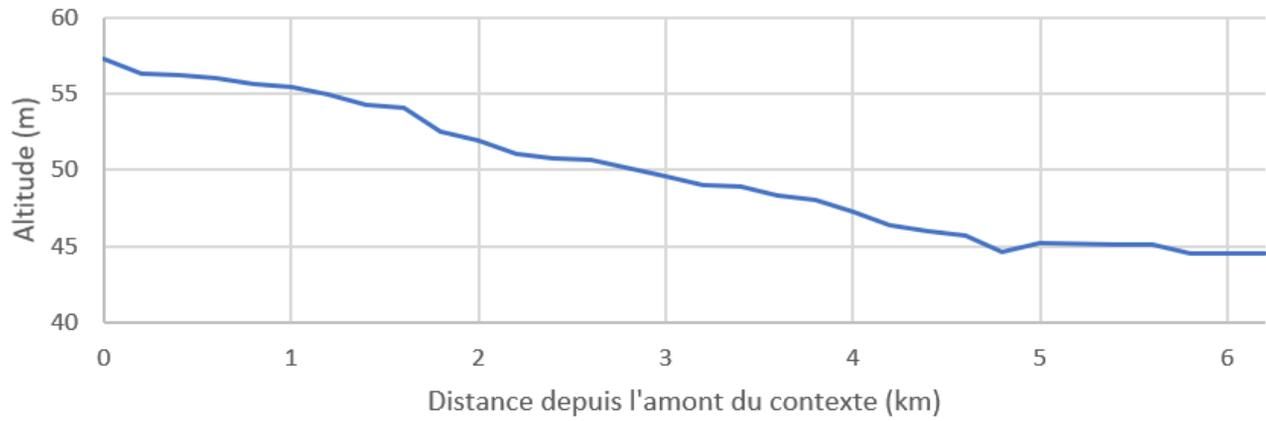
DESCRIPTION GENERALE

Le contexte de la Mèze, d'une petite superficie de 47,5 km², correspond au domaine salmonicole. La rivière Mèze prend sa source sur la commune de Catigny et s'écoule dans son intégralité sur le département de l'Oise, sur un linéaire de 7,5 km.

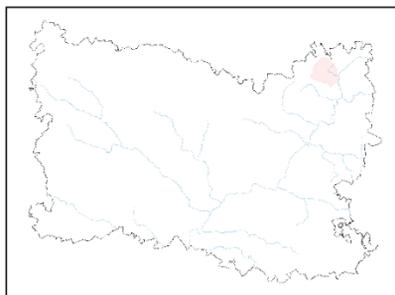
Celle-ci longe le canal du Nord en rive droite avant de se jeter dans la Verse sur la commune de Beaurains-lès-Noyon. Malgré un tracé plutôt rectiligne, la Mèze possède une température fraîche, une bonne qualité de la végétation aquatique et une diversité des écoulements propice à la reproduction de la faune piscicole, grâce à ses sources intermittentes. La diversité de ces habitats permet le maintien et la croissance des différents stades de la truite fario.

Toutefois, la qualité de la Mèze est détériorée par un manque d'entretien sur certains secteurs ainsi que par des pratiques agricoles et notamment la populiculture qui favorisent l'envasement et le colmatage.

Profil en long du contexte de la Mève



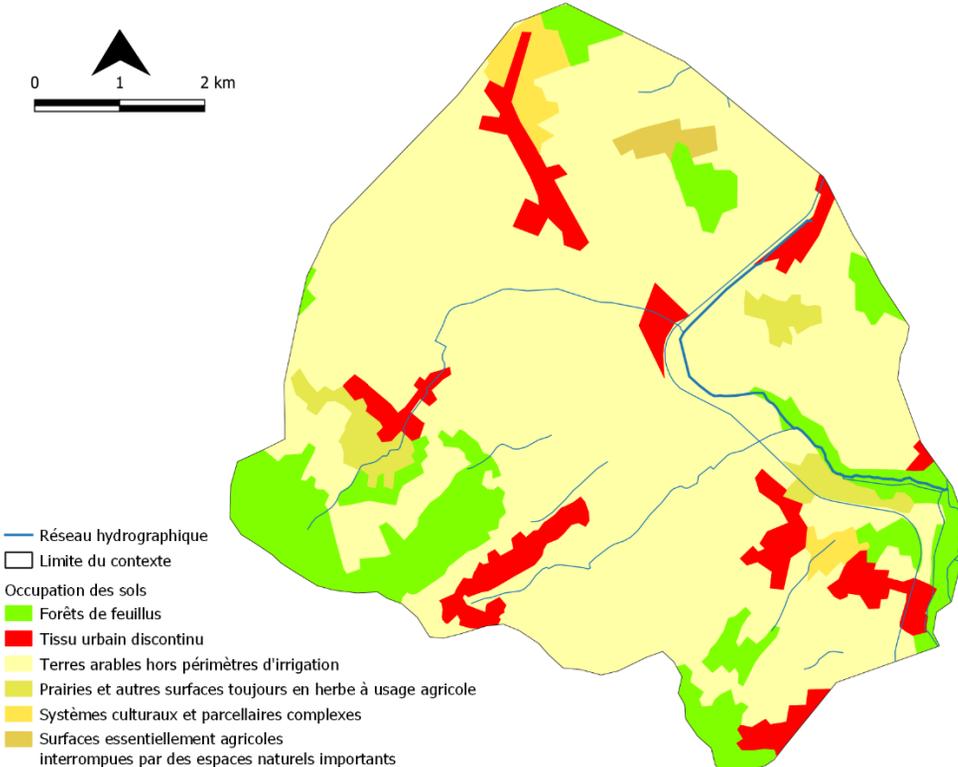
- Limite du contexte
- ▲ Ville d'intérêt
- Réseau hydrographique
- Obstacle (hauteur de chute)
- 0 m
- < 0,2 m
- 0,2 à 0,5 m
- 0,5 à 1 m
- 1 à 2 m
- > 2 m
- Indéterminé



Carte de la description générale du contexte de la Mève

DONNEES GENERALES

Limites contexte		Amont	Sources
		Aval	Confluence avec la Verse
		Affluents	Tous sont intermittents
		Plans d'eau	-
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et linéaire		Fossé des Fonds (3,3 km), Ru Fissier (4,6 km)	
Longueur en eau du contexte		Cours principal (km)	7,5 km
		Linéaire total (km)	37 km
Surface du contexte		47,55 km ²	
Surface du bassin-versant		47,55 km ²	
Débits (pas de station hydrométrique, données du PDPG 2015)		Etiage	QMNA5 = 0,038 m ³ /s
		Module	0,24 m ³ /s
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	57,3
		Altitude aval	44,53
		Pente naturelle	2 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	-
		Hauteur cumulée (m)	-
Taux d'étagement		-	
Géologie		Le sous-sol est composé de formations tertiaires sableuses et argileuses sur calcaires du Campanien. La Mève possède un sous-sol crayeux. On retrouve la nappe cuisienne et celle de la craie. Le lit majeur est constitué d'alluvions sableux et de tourbes.	
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte		Noyon, Beaurains-lès-Noyon, Genvry, Catigny, Campagne, Bussy	
Assainissement collectif		Catigny	

<p>Occupation du sol</p>	<div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;">Carte de l'occupation des sols du contexte de la Mèze</p> <p>Le contexte de la Mèze ne présente que peu de diversité au niveau de l'occupation du sol. Son territoire est notamment dominé par les zones agricoles à 79,04 %. Les zones forestières occupent quant à elles seulement 13,33 % de la superficie du contexte et les zones urbaines les 7,63 % restant.</p>	
<p>Statut foncier</p>	<p>Non domanial (privé)</p>	
<p>Industries</p>	<p>Avricourt, Bussy</p>	
<p>Mesures réglementaires de protection</p>	<p>Natura 2000</p>	<p>-</p>
	<p>Réserve naturelle</p>	<p>-</p>
	<p>Arrêté de protection de biotope</p>	<p>-</p>
	<p>Site inscrit/classé</p>	<p>-</p>
	<p>Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)</p>	<p>ZNIEFF 1 220013826 Massif forestier d'Avricourt/Régéal et montagne de Lagny 220013824 Les montagnes de Porquéricourt à Suzoy, bois des Essarts</p> <p>ZNIEFF 2 -</p> <p>ZICO -</p>
	<p>L.214-17 Liste 1</p>	<p>-</p>
	<p>L.214-17 Liste 2</p>	<p>-</p>
<p>Décret Frayères</p>	<p>Liste 1 La Mèze (pont de l'ancienne voie de chemin de fer à sa confluence avec la Verse)</p>	

S.A.G.E.	-
Structures locales de gestion	Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien des cours d'eau et fossés du bassin versant de la Verse (<i>projet de formation Syndicat Oise moyenne</i>)
Enjeux PLAGEPOMI	-

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2022-2027)	Etat écologique	Etat chimique	
					Tous les paramètres	Sans ubiquistes
FRHR186- H0316000	La Mève	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec et sans ubiquistes)	Mauvais 2019	Mauvais 2019	Mauvais 2019

PEUPELEMENTS PISCICOLES

Sous-contextes piscicoles et domaine	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	/
Etat fonctionnel	Peu Perturbé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B3
Peuplement piscicole	CHA, EPI, EPT, TRF
Présence de poissons migrateurs	-
Présence d'espèces invasives	-

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS

Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
Mève - 2019	Beurains-les- Noyon	IPR 10,144 10 TRF/100m ²	CHA, TRF	EPI
Mève - 2016	Beurains-les- Noyon	IPR 10,847 10 TRF/100m ²	CHA, TRF	EPI, EPT

GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	Première catégorie	
Police de l'eau et police de la pêche	DDT	
Gestionnaires	AAPPMA (2021)	Noyon (547 adhérents)
	Société de pêche non agréés	-
Parcours de pêche	-	
Réserve de pêche	La Mève du début du parcours, à la cressonnière de Bussy jusqu'au pont de Beurains-lès-Noyon	
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion patrimoniale avec toutefois un repêchage de TAC en aval de Beurains lès Noyon pour répondre à la pression de pêche de loisir	
Déversements	Inconnu	

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs limitants				
	Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Altération de la qualité de l'eau, fort apport de MES ³ et de substances nutritives ou toxiques, disparition du substrat propice à la reproduction, colmatage des frayères. Déstabilisation des berges		
Facteur principal 2	Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne et perte d'habitats, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience. Accélération ponctuelle des écoulements en cas de crue. Reproduction des espèces lithophiles limitées		
Facteur annexe	Populiculture	Pertes d'habitats, ripisylve non adaptée, fort apport en MES et en MO ⁴ , disparition du substrat propice à la reproduction, effondrement de berges, toxicité pour les poissons		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Peu perturbé	

³ MES : Matières en suspension

⁴ MO : Matière organique



SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d' eau	Effet attendu sur l' espèce repère (ou cortège d' espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l' orientation fondamentale/ disposition du SDAGE	Lien avec l' action du PdM du SDAGE
1	Lutte contre l' érosion des sols agricoles et le ruissellement	Sensibilisation sur les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	Ensemble du contexte, surtout la partie amont	FRHR186-H0316000	Amélioration des zones de reproductions et de la qualité de l'eau	Lutte contre les intrants agricoles	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles
		Mise en place de zones tampon, respect de la bandes enherbées, restauration du maillage bocager						
2	Préserver les habitats et les espèces	Entretien de la ripisylve et mise en place de bande enherbée	Ensemble des parcelles agricoles en bordure de la Mèze	FRHR186-H0316001	Diversifier les habitats	Amélioration de la qualité de l'eau, limiter le colmatage et l'augmentation de la température de l'eau	Orientation 1.1 Dispo. 1.1.5	Réduction des pollutions agricoles
		Plantation et entretien de la ripisylve en enlevant les embâcles "barrages"	Ensemble du contexte					
	Diminuer l' impact des peupleraies	Suppression des peupliers sur une bande de 6m en bord de cours d' eau et plantation d' une ripisylve adaptée	Catigny, Bussy, Sermaize	FRHR186-H0316001	Restaurer et diversifier les habitats, amélioration de la qualité de l' eau	Limiter l' eutrophisation, réduire l' érosion des berges, Freiner les écoulements lors d' épisodes de crue	Orientation 2.4, Dispo. 2.4.3, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles

2	Restauration hydro-morphologiques	Reméandrage	Catigny, Beaurains lès Noyon	FRHR186-H0316001	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Diversifier les écoulements et les profils en travers, améliorer les connexions latérales, limiter les inondations en secteur urbain	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Recharge granulométrique, objectif entre 700 et 1400 m ²	Beaurains lès Noyon	FRHR186-H0316001	Préserver/Améliorer les zones de reproduction pour la Truite fario	Décolmater le fond du lit et maintenir un substrat propice à la biodiversité	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	
3	Acquisition et actualisation de connaissance	Recensement et diagnostic des frayères à truites fario						Ensemble du contexte

GESTION PISCICOLE PRECONISEE

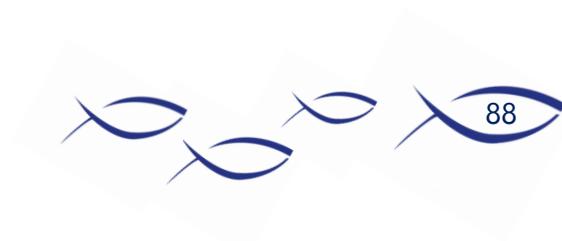
Gestion piscicole sur le contexte

Gestion globale préconisée sur le contexte

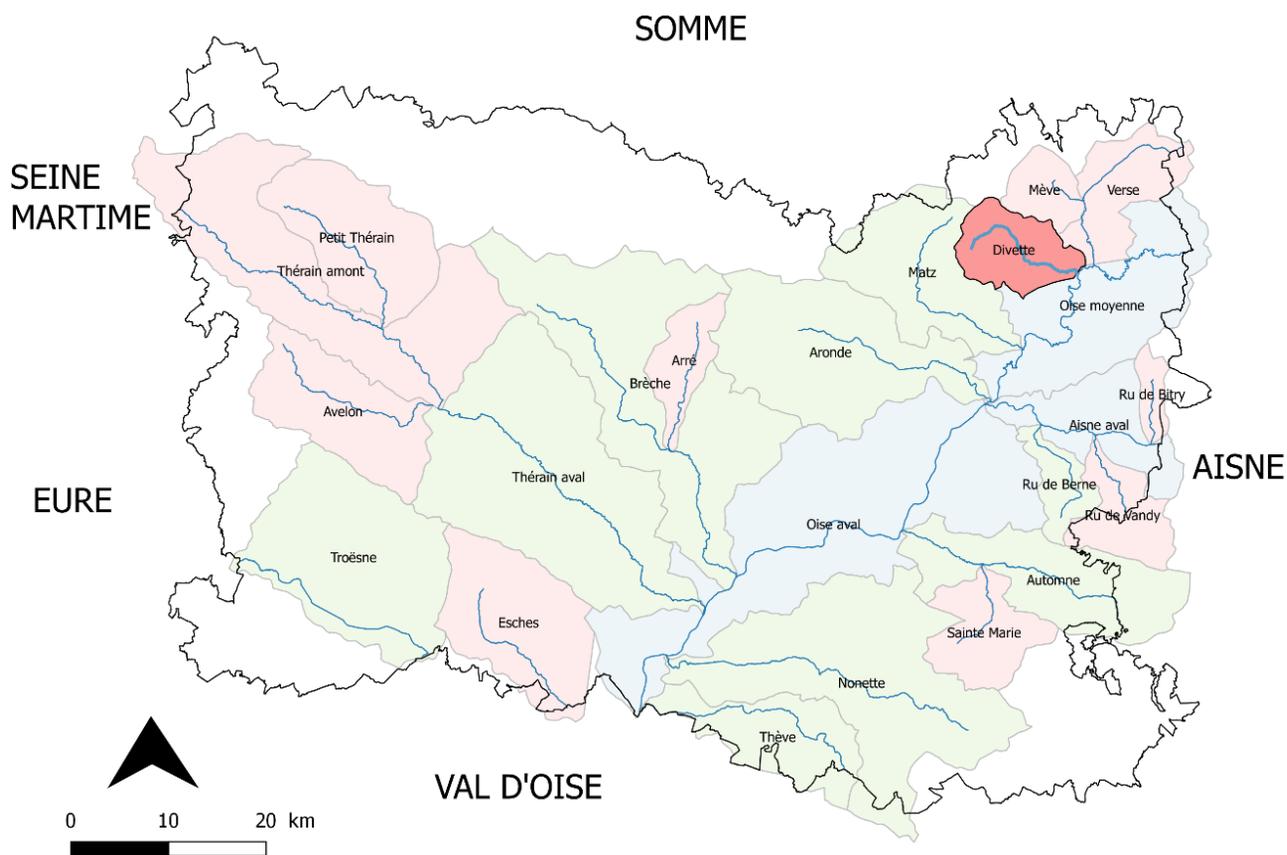
Gestion patrimoniale

Cas particuliers de gestion

-



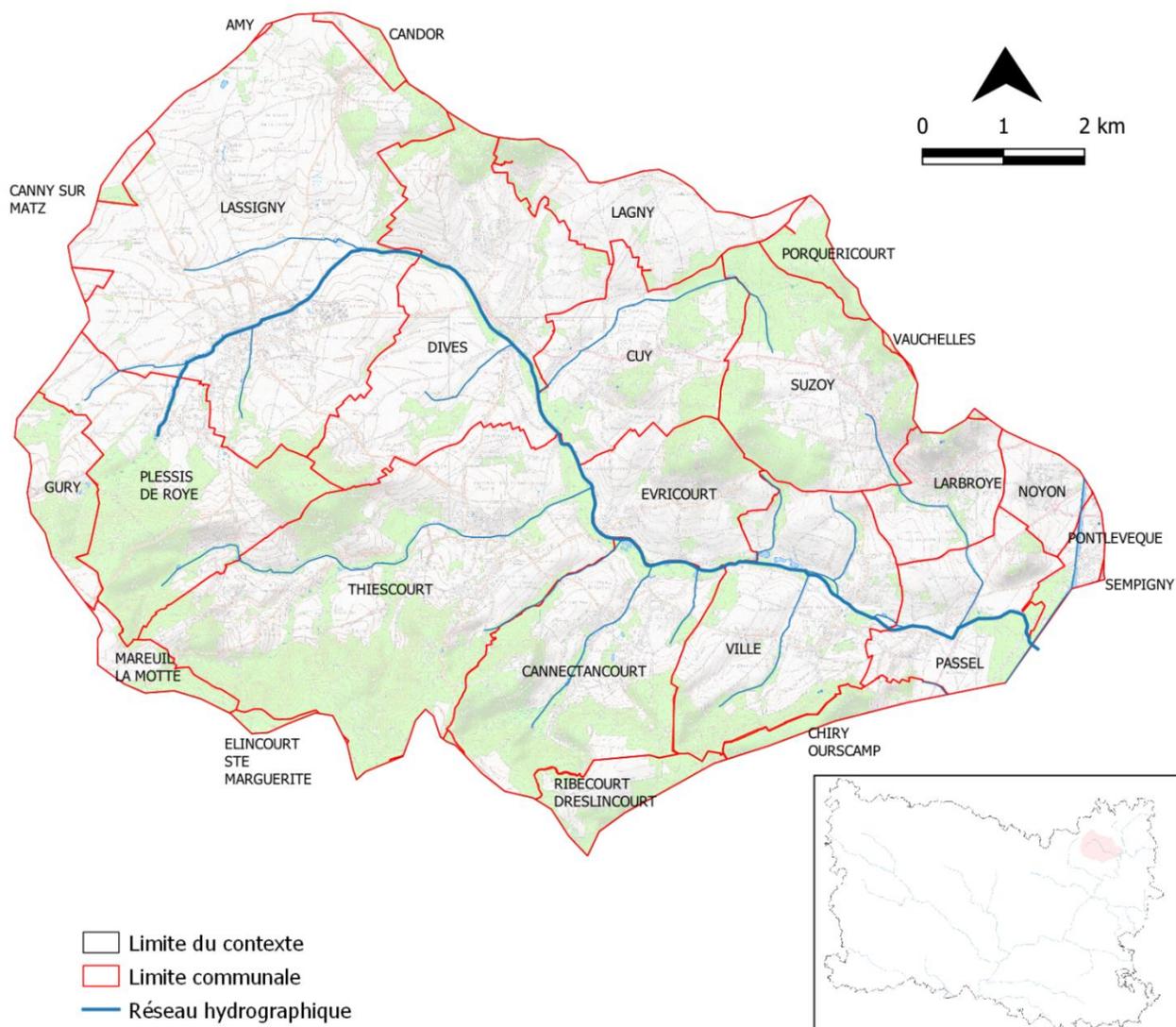
DIVETTE – 6003 – S – D –



La Divette à Evricourt



LOCALISATION DU CONTEXTE

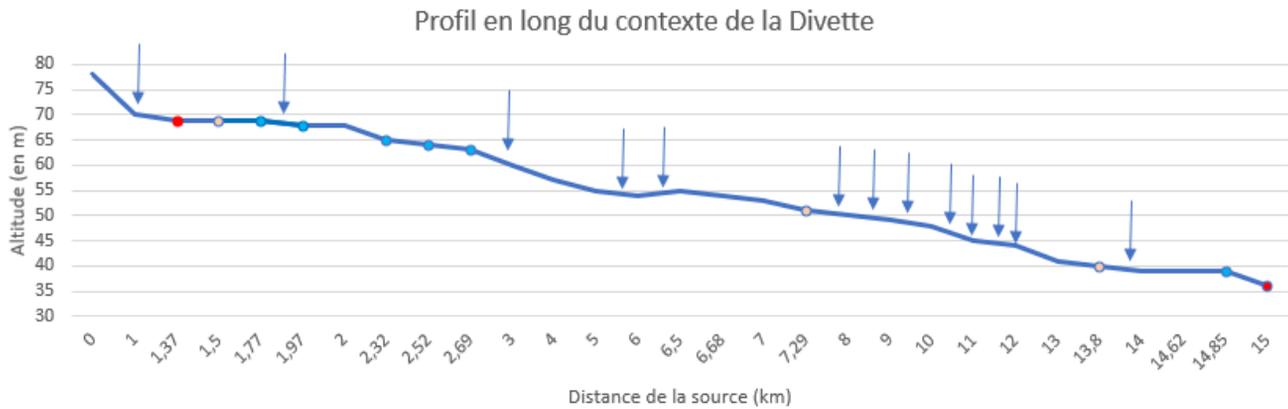


Carte de la localisation du contexte de la Divette

DESCRIPTION GENERALE

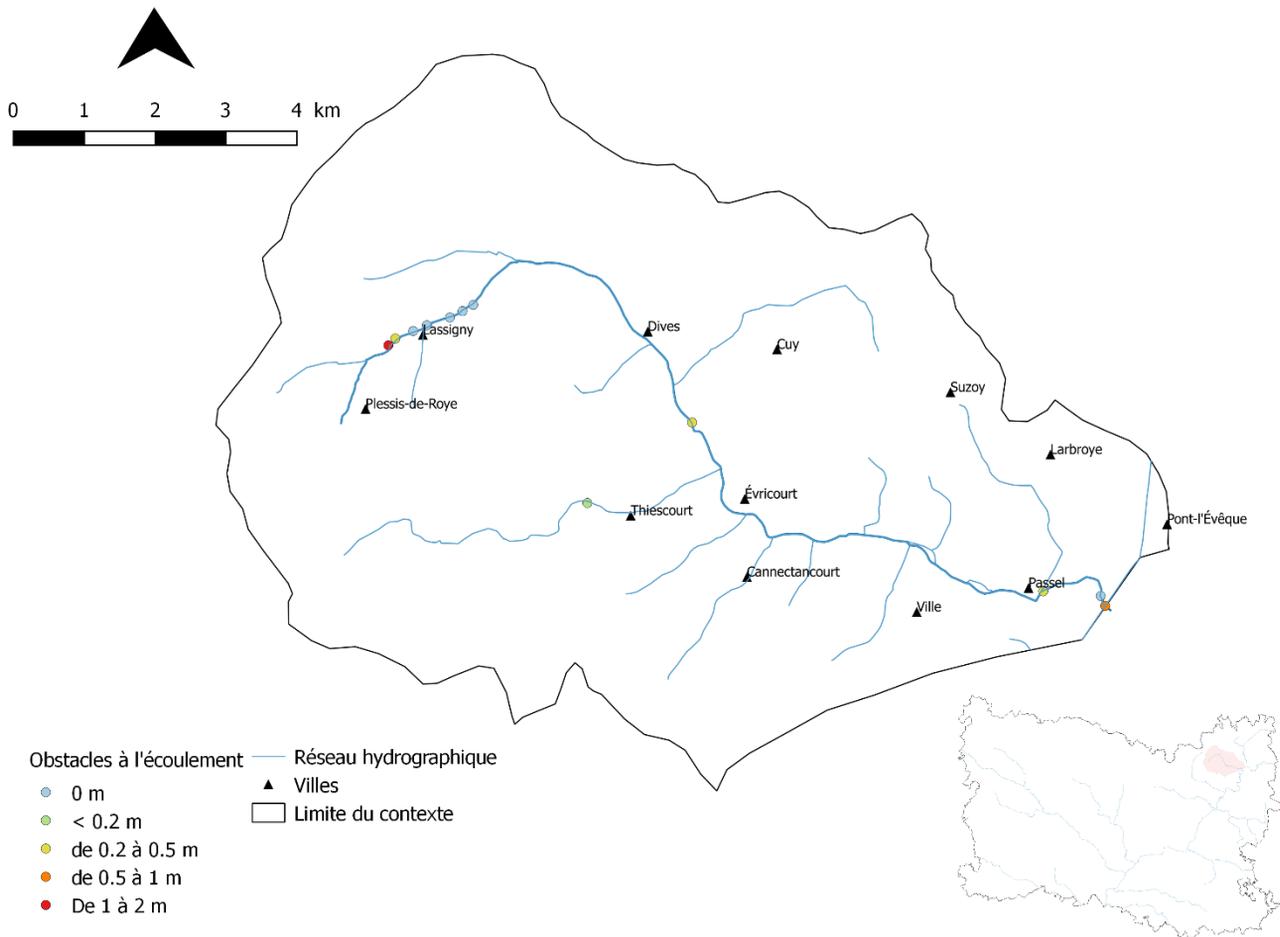
Le contexte de la Divette, d'une superficie de 82,85 km², correspond au domaine salmonicole. Affluent de l'Oise en rive droite, la Divette prend sa source sur la commune de Plessis de Roye et s'écoule dans son entièreté sur le département de l'Oise, sur 15km, avant de confluer avec l'Oise après un passage sous le canal latéral à l'Oise par un siphon. Le territoire comporte plusieurs zones attractives pour la reproduction de poissons salmonicoles, notamment en aval sur la commune de Passel.

Toutefois, le cours d'eau est impacté par une incision forte et par une qualité de l'eau (écologique comme chimique) qui reste dégradée. De plus, les futurs aménagements du Canal Seine Nord Europe vont rallonger le passage en siphon de la Divette, impactant la libre circulation des poissons.



● *Obstacle à l'écoulement (couleur dépendant de la hauteur de chute) de l'amont vers l'aval : ROE17342, ROE17339, ROE80384, ROE80381, ROE80382, ROE80383, ROE66314, ROE66313, ROE16261, ROE16270, ROE16278, ROE16292, ROE16295, ROE41488*

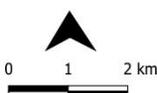
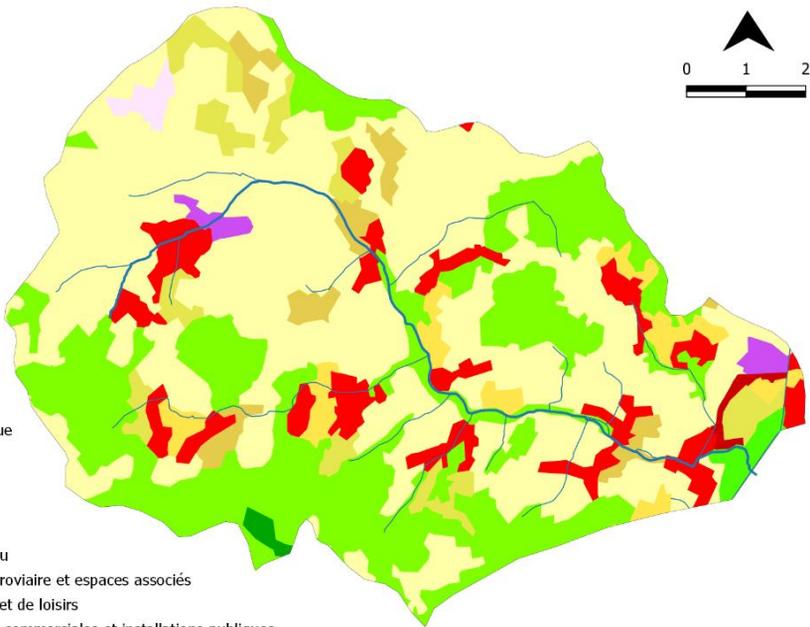
➔ *Affluent de l'amont vers l'aval : Ruisseau des Pres de Vienne, la Liquette, Fossé St-Crépin, fossé de la commune de Thiescourt, Ru d'Orémus, la Broyette, Ru des Aulnes, Ru d'Orval, Ru des Prés Faconnet, Ru des Aulnoyes, Ru du Jardin Galette, Ru du Pied de Bœuf, Ru Soyer*



Carte de la description générale du contexte de la Divette

DONNEES GENERALES

Limites contexte	Amont	Sources
	Aval	Confluence avec l'Oise
	Affluents	Tous les affluents
	Plans d'eau	Le bois de Lacourt Il existe également de nombreux étangs en eaux libres, pénalisants, dont le plus important est dans le bois des Essarts, sur le Ru d'Oremus
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et linéaire		Ruisseau des Pres de Vienne (1,4 km), la Liquette (1,1 km), Ru d'Orémus (4,1 km), la Broyette (6,3 km), Ru des Aulnes (2,1 km), Ru d'Orval (2,6 km), Ru Soyer (3,4 km)
Longueur en eau du contexte		Cours principal (km) 15 km Linéaire total (km) 48 km
Surface du bassin versant		72 km ²
Surface du contexte		82,85 km ²
Débits (Divette à Passel)		Etiage QMNA5 = 0,120 m ³ /s Module 0,359 m ³ /s Crue 2,4 m ³ /s
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont 78 m
		Altitude aval 36 m
		Pente naturelle 2,7 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal) 15
		Hauteur cumulée (m) 7 m
Taux d'étagement		15 %
Géologie		Les formations tertiaires constituent le bassin versant de la Divette. Elles sont presque partout masquées par un placage limoneux et sont entaillées jusqu'au Campanien (craie secondaire).
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte		Ville, Thiescourt, Dives, Cannectancourt, Cuy, Evricourt, Passel, Plessis de Roye, Lassigny, Suzoy, Porquericourt.
Assainissement Collectif		Ville, Suzoy et Larbroye, Lassigny, Passel

<p>Occupation du sol</p>	<div style="text-align: right;">  </div>  <ul style="list-style-type: none"> □ Limite du contexte — Réseau hydrographique Occupation des sols ■ Forêts de feuillus ■ Forêts mélangées ■ Forêts de conifères ■ Tissu urbain discontinu ■ Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés ■ Equipements sportifs et de loisirs ■ Zones industrielles ou commerciales et installations publiques ■ Terres arables hors périmètres d'irrigation ■ Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole ■ Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants ■ Systèmes culturaux et parcellaires complexes <p style="text-align: center;">Carte de l'occupation des sols du contexte de la Divette</p> <p>L'occupation du sol du contexte de la Divette est en grande majorité à caractère agricole avec quelques zones de prairies (60,9 %). Les espaces forestiers ne recouvrent que 29,2 % du territoire et les zones urbaines représentent 9,9 % de l'occupation du sol.</p>	
<p>Statut foncier</p>	<p>Non domanial (privé)</p>	
<p>Industries</p>	<p>Lassigny, Passel</p>	
<p>Mesures réglementaires de protection</p>	<p>Natura 2000</p>	<p>-</p>
	<p>Réserve naturelle</p>	<p>-</p>
	<p>Arrêté de protection de biotope</p>	<p>-</p>
	<p>Site inscrit/classé</p>	<p>-</p>
	<p>Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)</p>	<p>ZNIEFF 1 220013826 Massif forestier d'Avricourt/Régail et montagne de Lagny 220013824 Les montagnes de Porquéricourt à Suzoy, bois des Essarts 220014085 Massif de Thiescourt/Attiche et bois de Ricquebourg</p> <p>ZNIEFF 2 220220026 Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte</p> <p>ZICO 00017 Vallée de l'Oise de Thourotte à Vendeuil</p>
	<p>L.214-17 Liste 1</p>	<p>-</p>
	<p>L.214-17 Liste 2</p>	<p>-</p>
<p>Décret Frayères</p>	<p>Liste 1 La Broyette et ses affluents (CHA, LPP, TRF)</p>	

		Ru d'Orval (source à l'étang de la rue de la gare) (CHA, LPP, TRF) Ru Bosquet Florent (source à sa confluence avec le ru d'Orval) (CHA, LPP, TRF) Ru Soyer (source à sa confluence avec la Divette) (CHA, LPP, TRF) La Divette (pont de la route D595 au siphon du canal latéral à l'Oise) (CHA, LPP, TRF, VAN)
S.A.G.E.		-
Structures locales de gestion		Syndicat de la Divette (<i>projet de formation Syndicat Oise moyenne</i>)
Enjeux PLAGEPOMI		Anguille

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2016-2021)	Etat écologique	Etat chimique	
					Tous les paramètres	Sans ubiquistes
FRHR185-H0321000	La Divette	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec et sans ubiquistes)	Mauvais 2019	Mauvais 2019	Mauvais 2019

PEUPELEMENTS PISCICOLES

Sous-contextes piscicoles et domaine	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Anguille, Loche de rivière, Lote
Etat fonctionnel	Dégradé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B3 à B5
Peuplement piscicole	ABL, ANG, BRE, CAS, CHA, EPI, GAR, GOU, LOF, LOR, LOT, PER, PSR, SPI, TAC, TAN, TRF, VAN
Présence de poissons migrateurs	Anguille
Présence d'espèces invasives	Perche soleil, Pseudorasbora, Renouée du Japon

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS

Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
Broyette - 2020	Thiescourt	IPR 23,266	CHA, LOF	EPI
Divette - 2020	Pont l'Evêque	IPR 10,5	ANG, CHA, LOF, LOR, TRF	ABL, BRE, CHE, EPI, GAR, GOU, PES, PSR, VAN
Divette - 2020	Ville	IPR 19,9	ANG, CHA, LOF	EPI
Divette - 2019	Ville	IPR 16,362	TRF, ANG, LOF, CHA	EPI, TAC
Divette - 2019	Pont l'Evêque	1 TRF/100m ²	TRF, GOU, CHA, LOT, LOF	CHE, SPI, CAS, GAR, PSR
Broyette - 2019	Thiescourt	0 TRF	LOF, CHA	EPI
Divette - 2019	Evricourt	-	ANG, CHA, LOF, TRF	EPI, TAC
Ru d'Orval - 2019	Cannectancourt	-	CHA, LOF, ANG	EPI
Broyette - 2016	Thiescourt	0 TRF	CHA, LOF	EPI

GESTION ET HALIEUTISME		
Classement piscicole	Première catégorie	
Police de l'eau et police de la pêche	DDT	
Gestionnaires	AAPPMA (2021)	Thiescourt (13 adhérents) Evrécourt (28 adhérents)
	Société de pêche non agréées	-
Parcours de pêche	-	
Réserve de pêche	-	
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion raisonnée sur la Divette et gestion patrimoniale sur tous les affluents	
Déversements (moyenne/an)	Inconnu	

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

	Facteurs limitants			
	Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne et perte d'habitats, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience. Accélération ponctuelle des écoulements en cas de crue. Reproduction des espèces lithophiles limitées		
Facteur principal 2	Ouvrages et seuils	Perturbation du transport sédimentaire et de la libre circulation des poissons, accès aux zones de reproduction impossible, modification hydromorphologique des cours d'eau		
Facteur principal 3	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Altération de la qualité de l'eau, fort apport de MES ⁵ et de substances nutritives ou toxiques, disparition du substrat propice à la reproduction, déstabilisation des berges		
Facteur annexe 1	Plan d'eau	Réchauffement des eaux, altération de la qualité physico-chimique de l'eau, perturbation du transit sédimentaire, dérive des peuplements		
Facteur annexe 2	Populiculture	Pertes d'habitats, ripisylve non adaptée, fort apport en MES et en MO ⁶ , disparition du substrat propice à la reproduction, effondrement de berges, toxicité pour les poissons		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Dégradé	

⁵ MES : Matières en suspension

⁶ MO : Matière organique

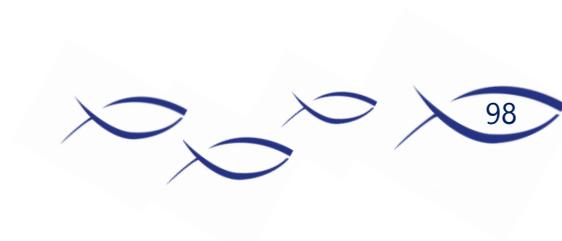


SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

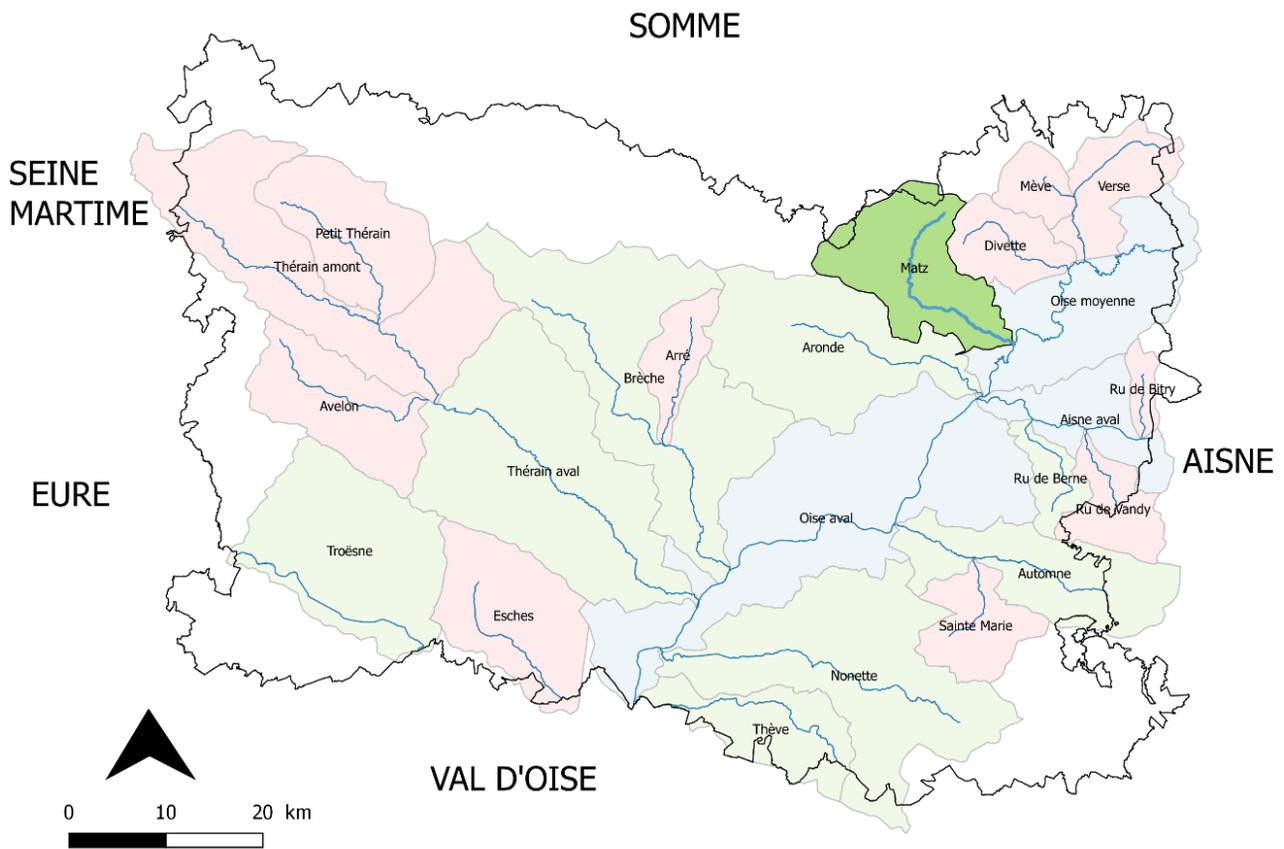
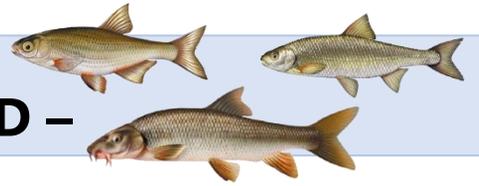
Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d' eau	Effet attendu sur l' espèce repère (ou cortège d' espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l' orientation fondamentale/ disposition du SDAGE	Lien avec l' action du PdlM du SDAGE
1	Restauration hydro-morphologique	Diversification des écoulements et des habitats	Cuy, Passel	FRHR185-H0321000	Diversifier les habitats	Diversifier les écoulements, les profils en travers, favoriser l' auto-curage	Orientation 1.4, Dispo. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Restauration des connexions latérales	Ensemble des communes riveraines	FRHR185-H0321000	Diversifier les habitats, amélioration de la qualité de l'eau	Diminuer l'impact des inondations, amélioration de la qualité de l'eau	Orientation 1.4 Dispo. 1.4.2	
		Recharge granulométrique, objectif entre 300 et 600 m ²	Aval du contexte	FRHR185-H0321000	Augmenter les zones de reproduction pour la Truite fario	Recréer une couche de substrat alluvial, améliorer la capacité auto-épuratrice, maintenir un substrat propice à la biodiversité	Orientation 1.4. Dispo. 1.4.1	
1	Restauration de la continuité écologique	Suppression ou aménagement d' ouvrages	Lassigny, Passel,	FRHR185-H0321000	Amélioration de la circulation des espèces aquatiques, accessibilité aux zones de reproduction, brassage génétique	Pente et profil restaurés, reprise du transport sédimentaire, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.5, Dispo. 1.5.2 et 1.5.3	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Application de la séquence ERC pour l'allongement du siphon pour le CSNE	Passel	FRHR185-H0321000	Maintien des habitats des espèces présentes	Préserver le fonctionnement actuel de la rivière	Orientation 1.3, Dispo. 1.3.1 et 1.3.2	
		Suppression ou déconnexion des étangs en tête de bassin versant ou sur le lit mineur	Plessis le Roye, limite Cuy-Suzoy	FRHR185-H0321000 FRHR185-H0321300	Améliorer des habitats et zones de reproduction	Amélioration et préservation de la qualité physico-chimique	Orientation 1.2, Dispo. 1.2.4	
		Remise à ciel ouvert	Lassigny, Dives	FRHR185-H0321000	Rétablir la circulation de la faune piscicole, diversifier les habitats	Restaurer les profils latéraux et longitudinaux, valeur paysagère	Orientation 1.5, Dispo. 1.5.2 et 1.5.3	

GESTION PISCICOLE PRECONISEE

Gestion globale préconisée sur le contexte	Gestion raisonnée sur la Divette et gestion patrimoniale sur les affluents
Cas particuliers de gestion	-



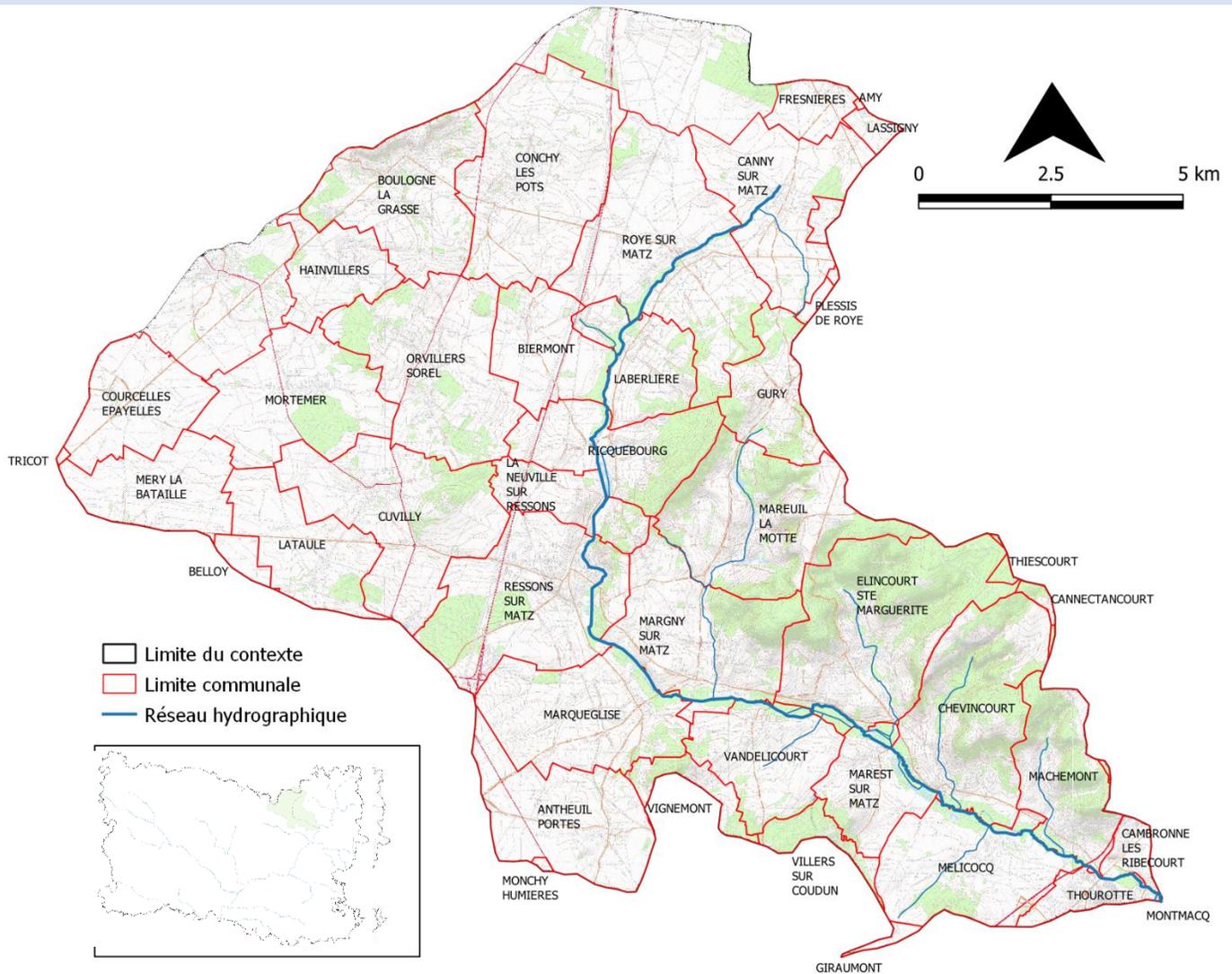
MATZ – 6004 – I – D –



Le Matz à Marest sur Matz



LOCALISATION DU CONTEXTE



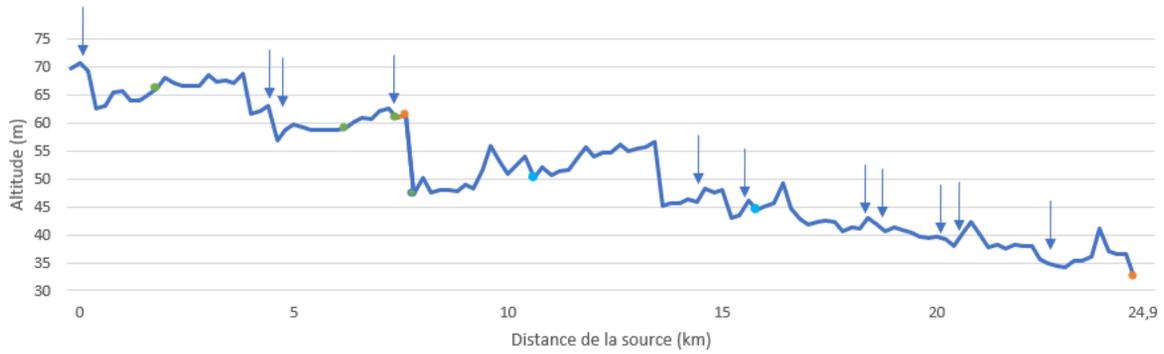
Carte de la localisation du contexte du Matz

DESCRIPTION GENERALE

Le Matz est un cours d'eau prenant sa source à Canny-sur-Matz, au niveau du lieu-dit « le Bouillon » et se jette en rive droite de l'Oise après son passage par un siphon présent sous le canal latéral, sur la commune de Thourotte.

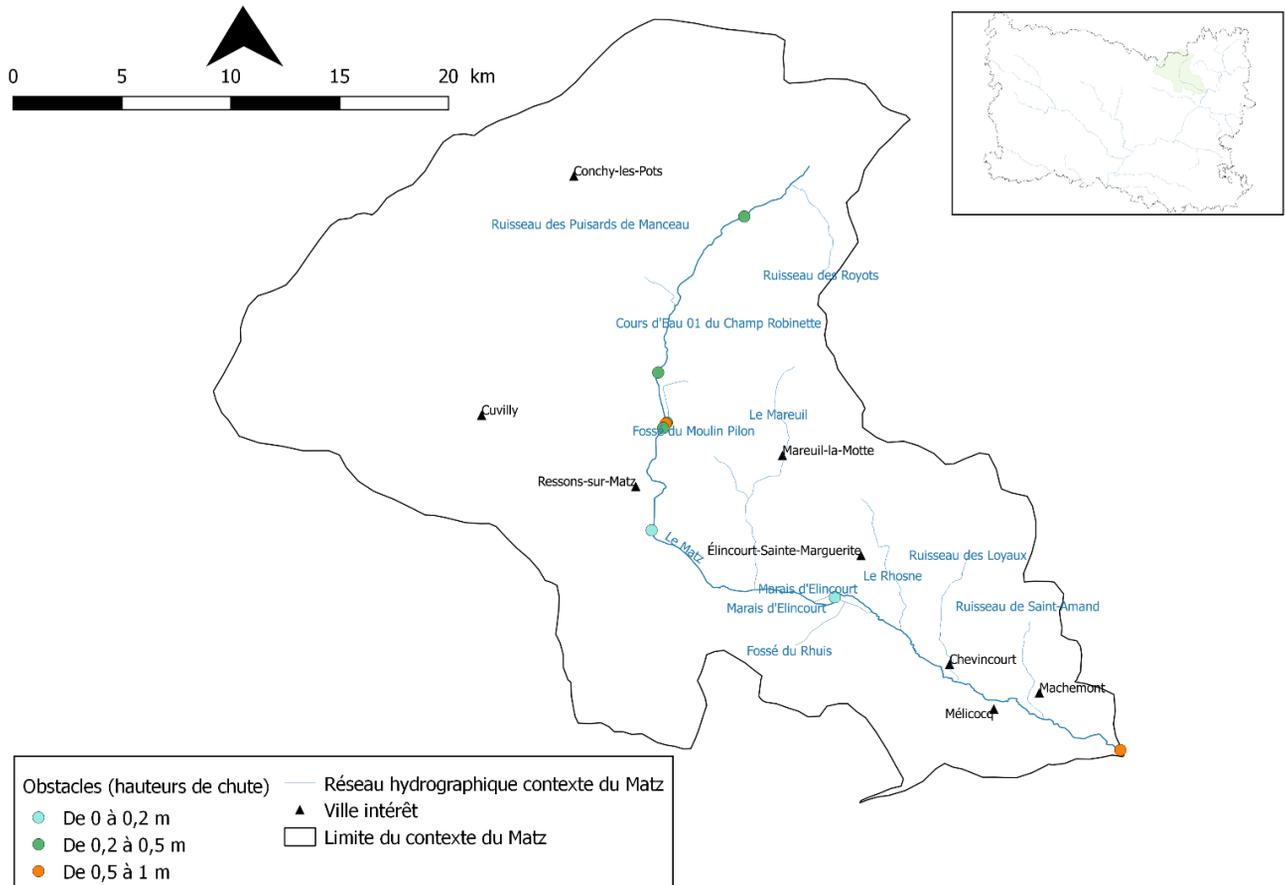
Le Matz est fortement dégradé écologiquement et physiquement. En effet, ce dernier a subi de grandes modifications de son tracé part des recalibrages et rectifications induisant une faible diversité des habitats et des écoulements. Le contexte est dominé par des parcelles agricoles, ce qui altère son substrat provoquant un engorgement général. De nombreux ouvrages ont été aménagés ces dernières années afin de restaurer la continuité écologique. Quelques affluents présentent des zones favorables à la reproduction de la truite fario avec des écoulements courants et un substrat granuleux.

Profil en long du contexte du Matz



● *Obstacle à l'écoulement (couleur dépendant de la hauteur de chute) de l'amont vers l'aval : ROE110846, ROE16241, ROE16188, ROE110710, ROE90903, ROE16239, ROE89718, ROE89716.*

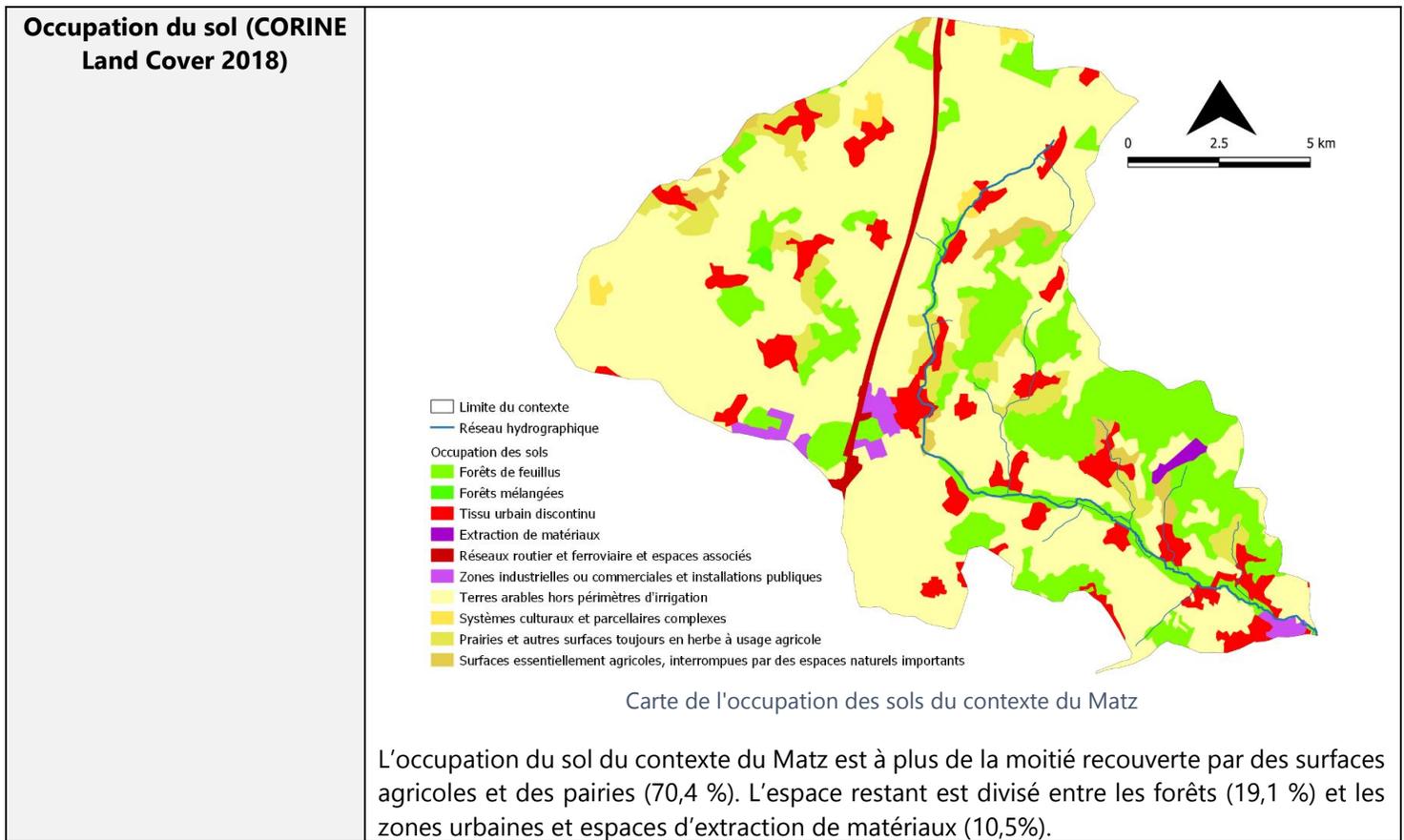
➔ *Affluent de l'amont vers l'aval : Ru des Royots, Ru de la Fontaine Monchy, Ru des Puisards de Manceau, Cours d'eau du Champ Robinette, le Mareuil, Marais d'Elincourt, le Rhosne, Marais de Vaugenlieu, ru des Loyaux, cours d'eau de la commune de Chevincourt, Ru de St-Amand*



Carte de la description générale du contexte du Matz

DONNEES GENERALES

Limites contexte		Amont	Sources
		Aval	Confluence avec l'Oise
		Affluents	Tous les affluents
		Plans d'eau	Etang des sources, plans d'eau 1 et 2 de la commune de Marest-sur-Matz, le Marais, Mare de l'Eglise, étang des Sources, plan d'eau de la commune de Mareuil-la-Motte, le Rouissoir, plan d'eau de la commune de Ricquebourg, grande Mare, plan d'eau de la commune de Vandelicourt
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et linéaire		Ruisseau de la Fontaine Monchy (0,5 km), Ruisseau des Puisards de Manceau (1,1 km), le Mareuil (6 km), le Ru du Rhosne (3,6 km), Ru des Loyaux (3,3 km), cours d'eau de la commune de Chevincourt (2,5 km), Ru de St-Amand (2,6 km)	
Longueur en eau du contexte		Cours principal (km)	27 km
		Linéaire total (km)	57 km
Surface du contexte		187,7 km ²	
Surface du bassin versant		172 km ²	
Débits		Etiage	QMNA5 = 0,177 m ³ /s (Thourotte)
		Module	0,782 m ³ /s (Thourotte)
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	70 m
		Altitude aval	32,6 m
		Pente naturelle	1,5 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	8
		Hauteur cumulée (m)	2,50
	Taux d'étagement	7 %	
Géologie		Passage entre les plates formes tertiaires de l'île de France et la Picardie, vaste plateau de craie Senonienne recouverte de Limons, le Matz est issu de la nappe de la Craie, certains de ses affluents proviennent de la nappe cuisienne.	
Communes du contexte		Biermont, Cambronne les Ribecourt, Canny sur Matz, Chevincourt, Elincourt Ste Marguerite, La Neuville sur Ressons, Laberlière, Machemont, Marest sur Matz, Mareuil la Motte, Margny sur Matz, Marquéglise, Melicocq, Ressons sur Matz, Ricquebourg, Roye sur Matz, Thourotte, Vandelicourt	
Assainissement collectif		Conchy les Pots, Courcelles Epayelles, Ressons sur Matz, Antheuil Portes, Monchy-Humières, Elincourt Ste Marguerite, Machemont	



Statut foncier	Non domanial (privé)	
Industries	Roye sur Matz, Rollot, Courcelle Epayelles, Cuvilly, Ressons sur Matz, Marqueglise	
Mesures réglementaires de protection	Natura 2000	FR2210104 Moyenne vallée de l'Oise
	Réserve naturelle	-
	Arrêté de protection de biotope	-
	Site inscrit/classé	-
	Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)	ZNIEFF 1 220014085 Massif de Thiescourt/Attiche et bois de Ricquebourg 220030039 Ancienne tourbière de la vallée du Matz ZNIEFF 2 220013823 Bocages de Rollot, Boulogne-la-Grasse et Bus-Marotin, Butte de Coivrel ZICO 00017 Vallée de l'Oise de Thourotte à Vendeuil
	L.214-17 Liste 1	-
	L.214-17 Liste 2	Le Matz de sa source à sa confluence avec l'Oise Ruisseau des Loyaux de sa source à sa confluence avec le Matz
	Décret Frayères	Liste 1 Ruisseau de la Fontaine Monchy (source à sa confluence avec le Matz) (CHA, TRF) Ru des Puisards de Manceau (sources à sa confluence avec le Matz) (CHA, TRF) Ru de Rhosne (aval étangs de Bellinglise au pont de la RD142)

		Ru des Loyaux (source à la ferme du Petit Moulin) Liste 2 Ru des Loyaux (sources au lieu-dit le Petit Moulin) (APP)
S.A.G.E.		-
Structures locales de gestion		Syndicat Mixte de la Vallée du Matz (Projet de formation Syndicat Oise moyenne)
Enjeux PLAGEPOMI		Anguille

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2022-2027)	Etat écologique	Etat chimique	
					Tous les paramètres	Sans ubiquistes
FRHR187	Le Matz	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR187- H0343000	Le Mareuil	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Mauvais 2019	Mauvais 2019	Bon 2019

PEUPELEMENTS PISCICOLES

Sous-contextes piscicoles et domaine	Cyprinidés rhéophiles
Espèce(s) repère(s)	Chevaine, goujon, spirilin, vandoise
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Truite fario, Anguille, Lote de rivière, Ecrevisse à pattes blanches
Etat fonctionnel	Dégradé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B4 à B6
Peuplement piscicole	ABL, ANG, BRE, BRO, CHA, CHE, EPI, EPT, GAR, GOU, LOF, LOT, PER, PES, ROT, SPI, TAC, TAN, TRF, VAN
Présence de poissons migrateurs	Anguille
Présence d'espèces invasives	Perche soleil

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS

Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
Matz - 2021	Ressons-sur-Matz	IPR 19,594	ANG, CHA, LOF, TRF	BRO, EPI, ROT
Matz - 2020	Thourotte	IPR 6,104	ANG, CHE, GOU, LOT, SPI, TRF, VAN	ABL, CHA, GAR, TAC
Matz - 2020	Vandélicourt	-	ANG, LOF	BRO, CHA, EPT, GAR, PER, TAN
Matz - 2020	Marest sur Matz	-	ANG, GOU, LOF	BRO, CHA, EPT, GAR, LOF, PER, PES, TAN, TAC
Matz - 2019	Elincourt-sainte-marguerite	IPR 10,307	ANG, TRF	EPT, CHA, BRO, GAR, LOF, PER, ROT, TAC
Matz - 2019	Ressons sur Matz	-	ANG, TRF	BRO, CHA, LOF, PER, BRE, EPI
Matz - 2019	Machemont	-	TRF, CHA, ANG, GOU	TAC, PES

Matz - 2019	Thourotte	-	ANG, TRF, LOT, VAN	PER, CHA, BRO, GAR, VAN
Matz - 2019	Margny sur Matz	-	ANG	CHA, PER, GAR, BRO
Matz - 2019	Melicocq	-	ANG, TRF	CHA, GAR, LOF
Matz - 2018	Roye-sur-Matz	IPR 10,810	TRF	CHA, EPT, LOF

GESTION ET HALIEUTISME		
Classement piscicole	Première catégorie	
Police de l'eau et police de la pêche	DDT	
Gestionnaires	AAPPMA (2021)	Canny Roye sur Matz (57 adhérents) Parcours fédéral du Matz
	Société de pêche non agréées	La truite Thourotaise
Parcours de pêche	Pêche No Kill de la passerelle de Vandélicourt au Moulin d'Elincourt	
Réserve de pêche	Du pont de Marquéglise au pont de Margny Du Moulin d'Elincourt au pont de Marest sur Matz	
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion raisonnée	
Déversements (moyenne/an)	605 kg TAC et 45 TRF	

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

	Facteurs limitants			
	Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne et perte d'habitats, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience. Accélération ponctuelle des écoulements en cas de crue. Reproduction des espèces lithophiles limitées		
Facteur principal 2	Ouvrages et seuils	Perturbation du transport sédimentaire, accès aux zones de reproduction impossible, altération des frayères potentielles		
Facteur principal 3	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Altération de la qualité de l'eau, fort apport de MES ⁷ et de substances nutritives ou toxiques, disparition du substrat propice à la reproduction, colmatage des frayères. Déstabilisation des berges		
Facteur annexe	Populiculture	Pertes d'habitats, ripisylve non adaptée, fort apport en MES et en MO ⁸ , disparition du substrat propice à la reproduction, effondrement de berges, toxicité pour les poissons		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Dégradé	

⁷ MES : Matières en suspension

⁸ MO : Matières organiques

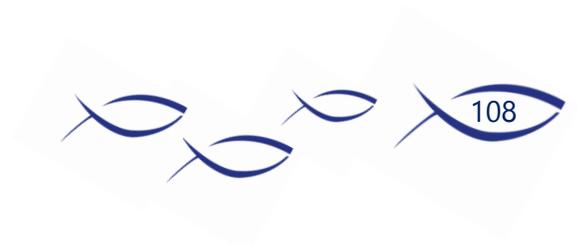


SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

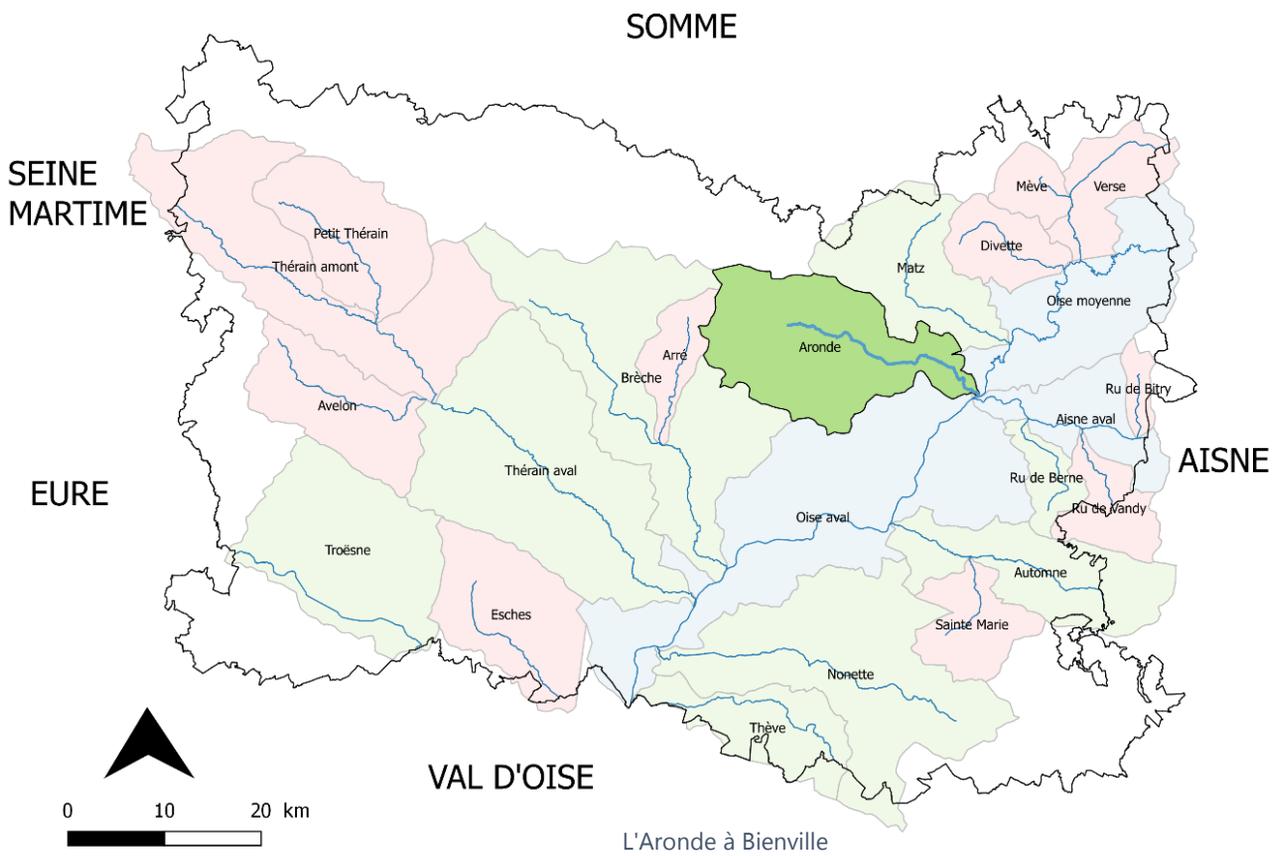
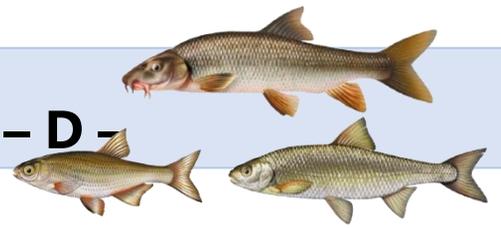
Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce repère (ou cortège d'espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale/ disposition du SDAGE	Lien avec l'action du PdM du SDAGE	
1	Restauration hydro-morphologique	Remise en fond de vallée	Marquégise, Vandélicourt, Elincourt Sainte Marguerite, Marest sur Matz, Mélicocq	FRHR187	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Pente et profil restaurés, lutte contre les assècs, diversification des écoulements et meilleure	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques	
		Reméandrage	Marquégise, Vandélicourt, Elincourt Sainte Marguerite, Marest sur Matz, Mélicocq	FRHR187 FRHR187- H0343000	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Diversifier les écoulements et les profils en travers, améliorer les connexions latérales, limiter les inondations en secteur urbain			
		Diversification des écoulements et des habitats	Margny sur Matz, Mélicocq, Chevincourt, Macheumont, Marquégise	FRHR187 FRHR187- H0343000	Diversifier les habitats	Diversifier les écoulements, les profils en travers, favoriser l'auto-curage	Orientation 1.4, Dispo. 1.4.1		
		Recharge granulométrique, objectif entre 300 et 1100 m ²	Canny sur Roye, Laberrière, Marest sur Matz, Mareuil la Motte, Elincourt Sainte Marguerite, Marest sur Matz, Chevincourt, Macheumont	FRHR187 FRHR187- H0343000	Préserver/Améliorer les zones de reproduction pour la Truite fario	Décolmater le fond du lit et maintenir un substrat propice à la biodiversité	Orientation 1.1, Disp. 1.1.5		
	Restauration de la continuité écologique	Suppression ou aménagement d'ouvrages	Roye sur Matz, Riquebourg, La Neuville sur Ressons, Ressons sur Matz, Elincourt-Sainte-Marguerite, Thourotte	FRHR187	Amélioration de la circulation des espèces aquatiques, accessibilité aux zones de reproduction, brassage génétique	Pente et profil restaurés, reprise du transport sédimentaire, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3		Protection et restauration des milieux aquatiques
		Application de la séquence ERC pour l'allongement du siphon pour le CSNE	Thourotte	FRHR187	Maintien des habitats des espèces présentes	Préserver le fonctionnement actuel de la rivière	Orientation 1.3, Dispo. 1.3.1 et 1.3.2		
		Suppression ou déconnexion des étangs en tête de bassin versant ou sur le lit mineur	Riquebourg, Marquégise, Mareuil la Motte, Vandélicourt, Elincourt sainte Marguerite, Macheumont	FRHR187 FRHR187- H0343000	Améliorer des habitats et zones de reproduction	Amélioration et préservation de la qualité physico-chimique	Orientation 1.2, Disp. 1.2.4		

2	Préserver les habitats et les espèces	Préservation des habitats de la lote de rivière	Thourrotte	FRHR187	Assurer le maintien et la reproduction de l'espèce	Maintenir les habitats et le fonctionnement actuel de la rivière	Orientation 1.1, Disp. 1.1.5	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Décolmatage / déconcrétionnement mécanique de frayère, objectif entre 300 et 1100 m ²	Canny sur Roye, Laberlière, Marest sur Matz, Mareuil la Motte, Eincourt Sainte Marguerite, Marest sur Matz, Chevincourt, Machemont	FRHR187 FRHR187- H0343000	Préserver/Améliorer les zones de reproduction pour la Truite fario	Décolmater le fond du lit et maintenir un substrat propice à la biodiversité	Orientation 2.3 et Disp. 2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles / Protection et restauration des milieux aquatiques
2	Lutte contre l'érosion des sols agricoles et le ruissellement	Plantation et entretien de la ripisylve en gardant les embâcles non impactant	Canny sur Matz, Vandélicourt, Chevincourt, Marest sur Matz	FRHR187	Diversifier les habitats	Amélioration de la qualité de l'eau, limiter le colmatage et l'augmentation de la température de l'eau	Orientation 2.3 et Disp. 2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles
		Sensibilisation sur les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement Mise en place de zones tampon, respect de la bandes enherbées, Restauration du maillage bocager	Ensemble du contexte	FRHR187 FRHR187- H0343000	Amélioration des zones de reproductions et de la qualité de l'eau	Lutte contre les intrants agricoles	Orientation 2.3 et Disp. 2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles
3	Gestion des espèces exotiques envahissantes	Suppression des peupliers sur une bande de 6m en bord de cours d'eau et plantation d'une ripisylve adaptée	Ensemble du contexte	FRHR187 FRHR187- H0343000	Restaurer et diversifier les habitats, amélioration de la qualité de l'eau	Limiter l'eutrophisation, réduire l'érosion des berges, Freiner les écoulements lors d'épisodes de crue	Orientation 2.4, Dispo. 2.4.3, 2.4.4	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Assurer une veille et sur surveillance sur la prolifération de ces espèces, organisation de campagne d'éradication. (Renouée du Japon)	Ressons sur Matz, Marquégise, Vandélicourt, Chevincourt, Machemont, Mélicoq, Marest sur Matz, Laberlière, Eincourt sainte Marguerite, Mareuil la Motte	FRHR187 FRHR187- H0343000	Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Rétablir une ripisylve adaptée et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Orientation 1.2 Dispo. 1.2.6	Protection et restauration des milieux aquatiques

GESTION PISCICOLE PRECONISEE	
Gestion piscicole sur le contexte	
Gestion globale préconisée sur le contexte	Gestion raisonnée
Cas particuliers de gestion	-



ARONDE – 6005 – I – D –



LOCALISATION DU CONTEXTE



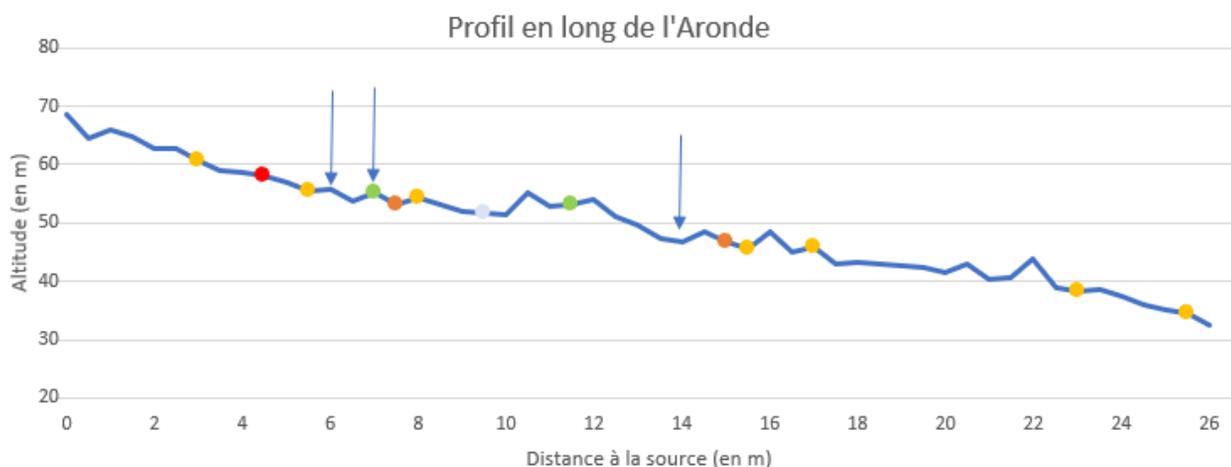
Carte de la localisation du contexte Aronde

DESCRIPTION GENERALE

Le contexte de l'Arondement, d'une superficie de 285 km², correspond au domaine intermédiaire. D'un linéaire principal de 27 km, l'Arondement prend sa source dans la commune de Montiers et s'écoule dans son intégralité sur le département de l'Oise avant de se jeter dans la rivière Oise en rive droite, sur la commune de Clairoux.

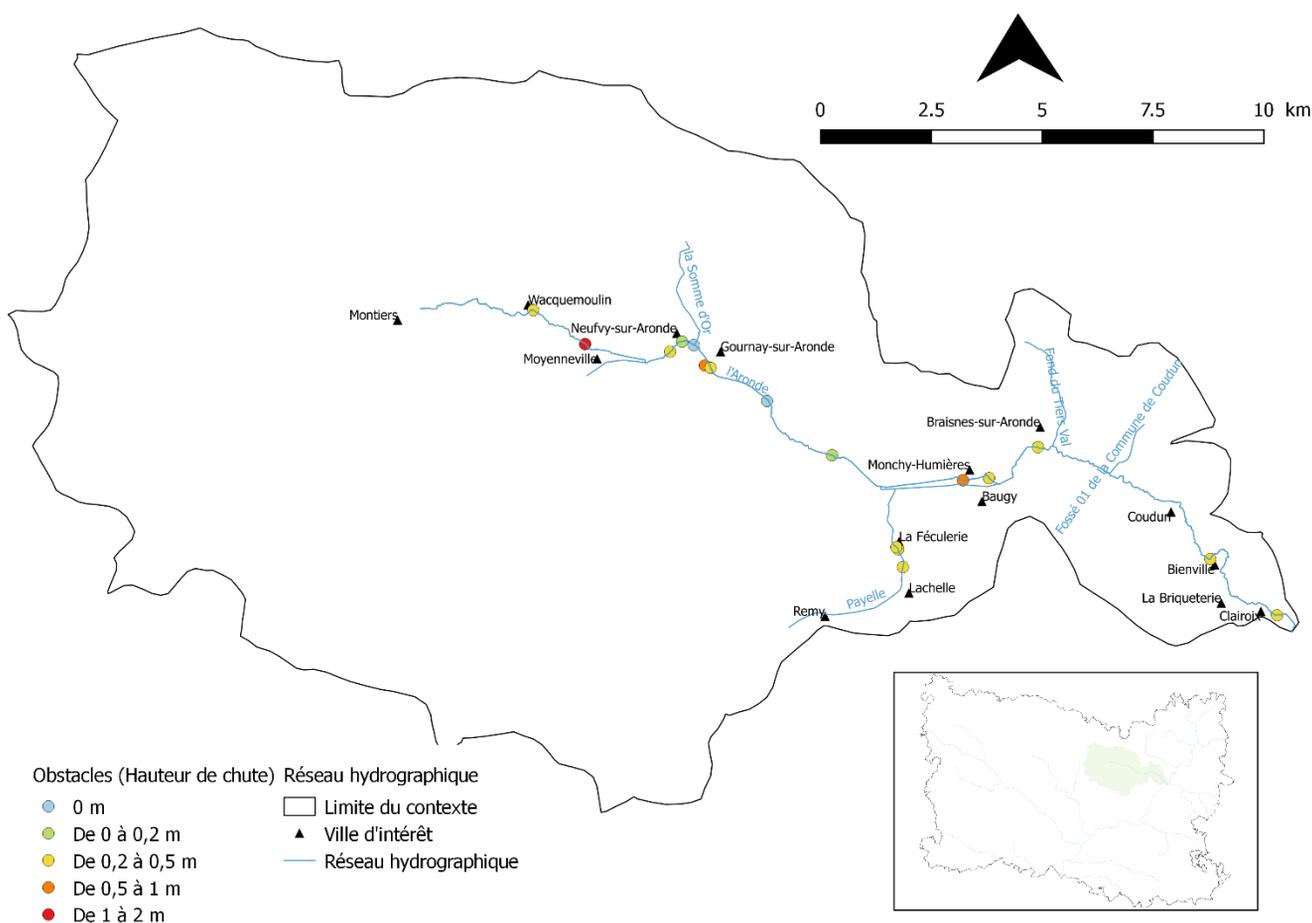
De nombreux obstacles sont recensés sur ce contexte, témoins d'une grande anthropisation du milieu. Cela se traduit par des rectifications et recalibrations du lit de l'Arondement, responsable de l'homogénéisation des faciès d'écoulement avec une grande majorité de zones lenticulaires, un engorgement du lit et une réduction des habitats.

De nombreuses plantations de peupliers sont présentes le long de l'Arondement avec également des parcelles agricoles sur le bassin engendrant des perturbations importantes comme une érosion des sols et des pollutions chroniques.



● Affluents de l'amont vers l'aval : Fossé du Grand Marais, la Somme d'Or, le ru de Payelle

➔ Obstacles à l'écoulement de l'amont vers l'aval : ROE77857, ROE34447, ROE 92291, ROE77858, ROE28185, ROE77859, ROE93322, ROE28162, ROE77861, ROE13993, ROE13991, ROE13969, ROE77863.

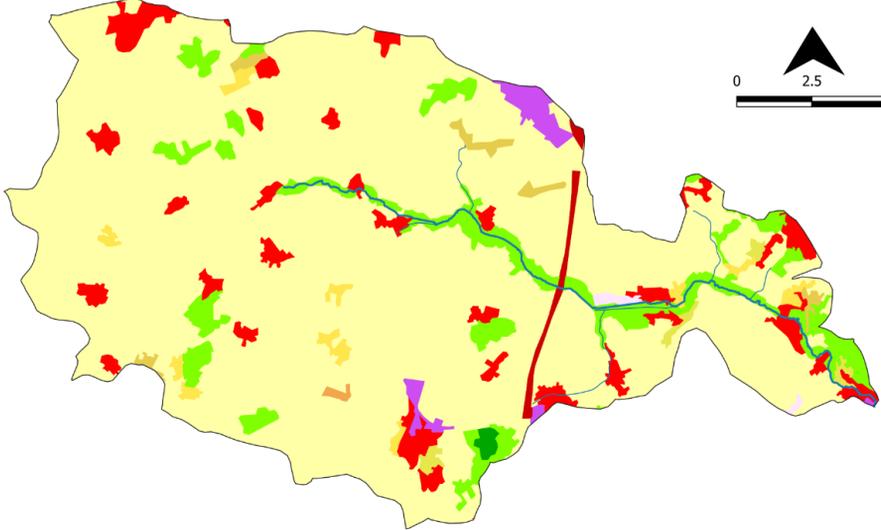


Carte de la description générale du bassin versant de l'Aronde



DONNEES GENERALES

Limites contexte	Amont		Sources
	Aval		Confluence avec l'Oise
	Affluents		Tous
	Plans d'eau		Plan d'eau de la commune de Baugy, de Monchy-Humières et de Gournay-sur-Aronde
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et linéaire	La Somme d'Or (2,6 km), Le Fossé du Grand Marais (1,4 km), Bras de l'Aronde (2,8 km), le Ruisseau Payelle (5,2 km)		
Longueur en eau du contexte	Cours principal		27 km
	Linéaire total (km)		43 km
Surface du contexte	285 km ²		
Surface du bassin versant	291 km ²		
Débits (Aronde à Clairoux)	Etiage		0,47 m ³ /s
	Module		1,2 m ³ /s
	Crue		2,7 m ³ /s
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	66,6 m
		Altitude aval	33,25 m
		Pente naturelle	1.3 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	13
		Hauteur cumulée (m)	4.85 m
	Taux d'étagement	14 %	
Géologie	L'Aronde dispose d'un bassin versant situé dans la plaine crayeuse. La vallée est constituée d'alluvions argilo-limoneux et de tourbes. Le lit présente des fonds déposés à faible granulométrie (limons, argiles).		
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Clairoux, Bienville, Coudun, Villers sur Coudun, Braisnes sur Aronde, Baugy, Monchy-Humières, Lachelle, Remy, Montmartin, Hemevillers, Gournay sur Aronde, Neufvy sur Aronde, Moyenneville, Wacquemoulin, Montiers		
Assainissement Collectif	Maignelay-Montigny, Cressonsacq, Neufvy sur Aronde, Gournay sur Aronde, Remy, Lachelle, Coudun, Clairoux, Monchy-Humières		

<p>Occupation du sol (CORINE Land Cover 2018)</p>	 <p>Occupation des sols</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Tissu urbain discontinu ■ Zones industrielles ou commerciales et installations publiques ■ Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés ■ Equipements sportifs et de loisirs ■ Terres arables hors périmètres d'irrigation ■ Vergers et petits fruits ■ Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole ■ Systèmes culturaux et parcellaires complexes ■ Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants ■ Forêts de feuillus ■ Forêts de conifères — Réseau hydrographique Limites du contexte <p style="text-align: center;">Carte de l'occupation des sols du contexte Aronde</p> <p>L'occupation du sol du contexte de l'Aronde est peu diversifiée. En effet, ce dernier est constitué à presque 85% de zones agricoles. Le reste du territoire se divise en parts égales entre les zones urbaines (7,5%) et les forêts (7,6%).</p>	
<p>Statut foncier</p>	<p>Non domanial (privé)</p>	
<p>Industries</p>	<p>Clairoix, Bienville, Coudun, Baugy, Monchy-Humières, Gournay sur Aronde, Maignelay Montigny, Angivillers, Lieuvillers, La Neuville Roy, Estrées St Denis, Lachelle, Remy</p>	
<p>Mesures réglementaires de protection</p>	<p>Natura 2000</p>	<p>FR2200369 Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval</p>
	<p>Réserve naturelle</p>	<p>-</p>
	<p>Arrêté de protection de biotope</p>	<p>-</p>
	<p>Site inscrit/classé</p>	<p>Le Mont Ganelon</p>
	<p>Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)</p>	<p>ZNIEFF1 220005062 Bois et pelouses de la vallée de la Somme d'Or à Belloy et Lataule 220220019 Etangs tourbeux de Revenne à Braisnes 220013821 Mont Ganelon 220013775 Bois de trois Etots et de Pronleroy 220013818 Forêt de Rémy et Bois de Pieumelle</p> <p>ZNIEFF2 220013823 Bocages de Rollot, Boulogne-la-Grasse et Bus-Marotin, Butte de Coivrel</p> <p>ZICO -</p>
	<p>L.214-17 Liste 1</p>	<p>-</p>
	<p>L.214-17 Liste 2</p>	<p>L'Aronde de sa confluence avec le ru de la Payelle à sa confluence avec l'Oise</p>
	<p>Décret Frayères</p>	<p>Liste 1 L'Aronde (De sa source au confluent de l'Oise) (CHA, LPP, TRF)</p>

		Liste 2 L'Aronde (Du Pont de la RD122 à sa confluence avec l'Oise) (BRO)
S.A.G.E.	SAGE Oise-Aronde	
Structures locales de gestion	Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA)	
Enjeux PLAGEPOMI	Anguille	

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2022-2027)	Etat écologique	Etat chimique	
					Tous les paramètres	Sans ubiquistes
FRHR188	L'Aronde	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR188- H0362000	Somme d'Or	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes) Bon état depuis 2021 (chimique avec ubiquistes)	Médiocre 2019	Bon 2019	Bon 2019
FRHR188- H0365000	Payelle	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Mauvais 2019	Mauvais 2019	Bon 2019

PEUPELEMENTS PISCICOLES

Sous-contextes piscicoles et domaine	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Cortège de cyprinidés rhéophiles
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Anguille, Truite fario, Brochet
Etat fonctionnel	Dégradé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B4+ à B5+
Peuplement piscicole	ANG, CHA, CHE, EPT, GAR, GOU, HOT, LOF, LPP, PER, TRF, VAI, VAN, CYP, EPI, BRE, BRO, LPX, ROT, TAC
Présence de poissons migrateurs	Anguille
Présence d'espèces invasives	Ragondins

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS				
Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces	Observation
Aronde - 2021	Gournay sur Aronde	IPR 8,66	ANG, CHA, EPT, GAR, LOF, LPP, TRF	
Aronde - 2021	Bienville	IPR 13,133	ANG, BOU, CHA, CHE, EPI, EPT, GAR, GOU, HOT, LOF, LPP, PER, TRF, VAI, VAN	TAC
Aronde - 2019	Bienville	IPR 8,731	ANG, CHA, CHE, EPT, GAR, GOU, LOF, LPP, PER, TRF, VAI, VAN	
Aronde - 2019	Clairoix	-	ANG, CHA, CHE, LPP, PER, VAN	
Aronde - 2018	Clairoix	-	ANG, CHA, LPP, LOF	
Aronde - 2017	Bienville	IPR 8,446	ANG, CHA, CYP, EPI, EPT, GOU, LOF, LPP, TRF, VAI	
Aronde - 2017	Clairoix	-	ANG, BRE, BRO, CHA, CHE, EPT, GAR, GOU, LOF, LPX, PER, TRF, VAN	TAC
Aronde - 2016	Bienville	IPR 5,635	ANG, BRO, CHA, EPT, GOU, LOF, LPP, PER, TRF, VAI	TAC
Aronde - 2016	Gournay sur Aronde	IPR 7,62	ANG, CHA, EPI, LOF, LPP, ROT, TRF	
Aronde - 2016	Clairoix	-	ANG, CHA, CHE, EPI, GAR, GOU, LOF, LPP, PER, TRF, VAI, VAN	TAC
Aronde - 2015	Coudun	IPR 19,024	ANG, CHA, GAR, LOF, TRF	
Somme d'Or - 2015	Gournay-sur-Aronde	IPR 14.513	ANG, CHA, EPI, EPT	

GESTION ET HALIEUTISME		
Classement piscicole	Première catégorie	
Police de l'eau et police de la pêche	DDT	
Gestionnaires	AAPPMA (2021)	Bienville (41 adhérents) Coudun (40 adhérents) Monchy-Humières (50 adhérents) Gournay sur Aronde (25 adhérents)
	Sociétés de pêche non agréées	Amicale privée de Clairoix, Gournay sur Aronde, Montmartin
Parcours de pêche	-	
Réserve de pêche	-	
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion raisonnée	
Déversements (moyenne/an)	800kg TRF, 1000kg TAC, 100kg GOU, 4000 truitelles	

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs limitants				
	Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Ouvrages et seuils	Perturbation du transport sédimentaire, accès aux zones de reproduction impossible, altération des frayères potentielles		
Facteur principal 2	Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne et perte d'habitats, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience. Accélération ponctuelle des écoulements en cas de crue. Reproduction des espèces lithophiles limitées		
Facteur principal 3	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Altération de la qualité de l'eau, fort apport de MES ⁹ et de substances nutritives ou toxiques, disparition du substrat propice à la reproduction, colmatage des frayères. Déstabilisation des berges		
Facteur principal 4	Usage de la ressource en eau	Diminution des débits et des niveaux d'eau en étiage, diminution de l'oxygénation de l'eau, augmentation de la température, dilution des pollutions restreintes, mortalité piscicole		
Facteur annexe	Populiculture	Pertes d'habitats, ripisylve non adaptée, fort apport en MES et en MO ¹⁰ , disparition du substrat propice à la reproduction, effondrement de berges, toxicité pour les poissons		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Dégradé	

⁹ MES : Matières en suspension

¹⁰ MO : Matières organiques



SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d' eau	Effet attendu sur l' espèce repère (ou cortège d' espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l' orientation fondamentale/ disposition du SDAGE	Lien avec l' action du PdM du SDAGE
1	Restauration de la continuité écologique	Suppression ou aménagement d' ouvrages	Wacquemoulin, Moyenneville, Gournay sur Aronde, Monchy Humières, Bienville, Clairoix	FRHR188, FRHR188-H0365000	Amélioration de la circulation des espèces aquatiques, accessibilité aux zones de reproduction, brassage génétique	Pente et profil restaurés, reprise du transport sédimentaire, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Suppression ou déconnexion des étangs en tête de bassin versant ou sur le lit mineur	Wacquemoulin, Gournay sur Aronde, Monchy-Humières, Remy, Braisnes sur Aronde	FRHR188, FRHR188-H0365000, FRHR188-0362000	Améliorer les habitats et zones de reproduction	Amélioration et préservation de la qualité physico-chimique	Orientation 1.2, Disp. 1.2.4	
1	Restauration hydro-morphologique	Remise en fond de vallée	Bienville, Gournay sur Aronde, Coudun, Monchy Humières, Wacquemoulin	FRHR188	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Pente et profil restaurés, lutte contre les assecs, diversification des écoulements et meilleure oxygénation	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Reméandrage	Monchy-Humières, Montier, Moyenneville, Neufvy sur Aronde, Coudun, Bienville	FRHR188	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Diversifier les écoulements et les profils en travers, améliorer les connexions latérales, limiter les inondations en secteur urbain	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	
		Restauration de zones humides	Clairoix	FRHR188	Diversifier les habitats, amélioration de la qualité de l'eau, création de frayères phytophiles	Diminuer l'impact des inondations, préserver la qualité de l'eau, amélioration des connexions latérales	Orientation 1.4, Disp. 1.4.2	

Lutte contre l'érosion des sols agricoles et le ruissellement	Sensibilisation sur les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	Ensemble du contexte	FRHR188 et affluents	Amélioration des zones de reproductions et de la qualité de l'eau	Lutte contre les intrants agricoles	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles
	Mise en place de zones tampon, respect de la bande enherbée, restauration du maillage bocager						
Diminuer l'impact des peupleraies	Suppression des peupliers sur une bande de 6m en bord de cours d'eau et plantation d'une ripisylve adaptée	Ensemble du contexte	FRHR188 et affluents	Restaurer et diversifier les habitats, amélioration de la qualité de l'eau	Limiter l'eutrophisation, réduire l'érosion des berges, Freiner les écoulements lors d'épisodes de crue	Orientation 2.4, Dispo. 2.4.3, 2.4.4	Ressource
	Amélioration des mesures de régulations des prélèvements, maintien des volumes maximums prélevables						
Préserver les habitats et les espèces	Plantation et entretien de la ripisylve en gardant les embâcles non impactant	Ensemble du contexte Montiers, Wacquemoulin, Neufvy, Gournay sur Aronde, Bienville	FRHR188 et affluents	Diversifier les habitats	Maintien d'un débit biologique minimum, réduire l'impact des pollutions à l'étiage	Orientation 4.3, Dispo. 4.3.4	Réduction des pollutions agricoles / Protection et restauration des milieux aquatiques
	Assurer une veille et une surveillance sur la prolifération de ces espèces, organisation de campagne d'éradication (Renouée du Japon, Buddleia, Balsamine géante)						
Gestion des espèces exotiques envahissantes		Bienville, Clairoux, Baugy	FRHR188	Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Rétablir une ripisylve adaptée et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Orientation 1.2 Dispo. 1.2.6	Protection et restauration des milieux aquatiques

2

3

GESTION PISCICOLE PRECONISEE

Gestion piscicole sur le contexte

Gestion globale préconisée sur le contexte

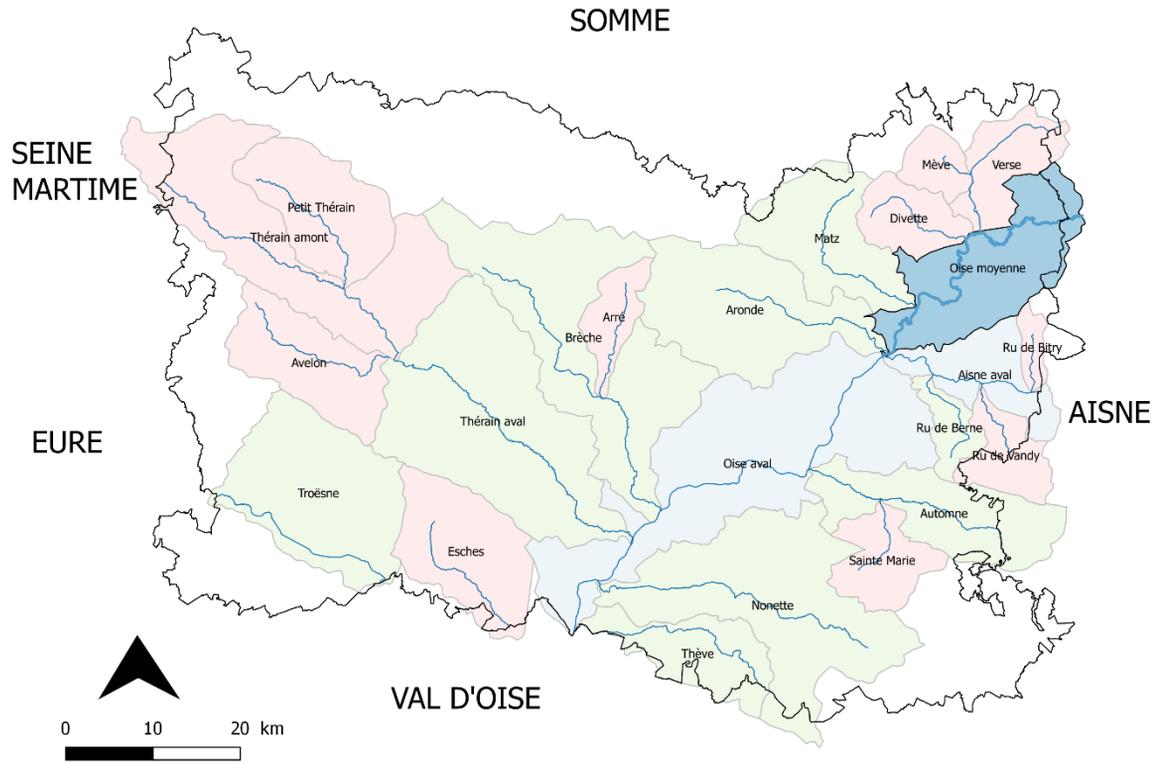
Gestion raisonnée

Cas particuliers de gestion

-



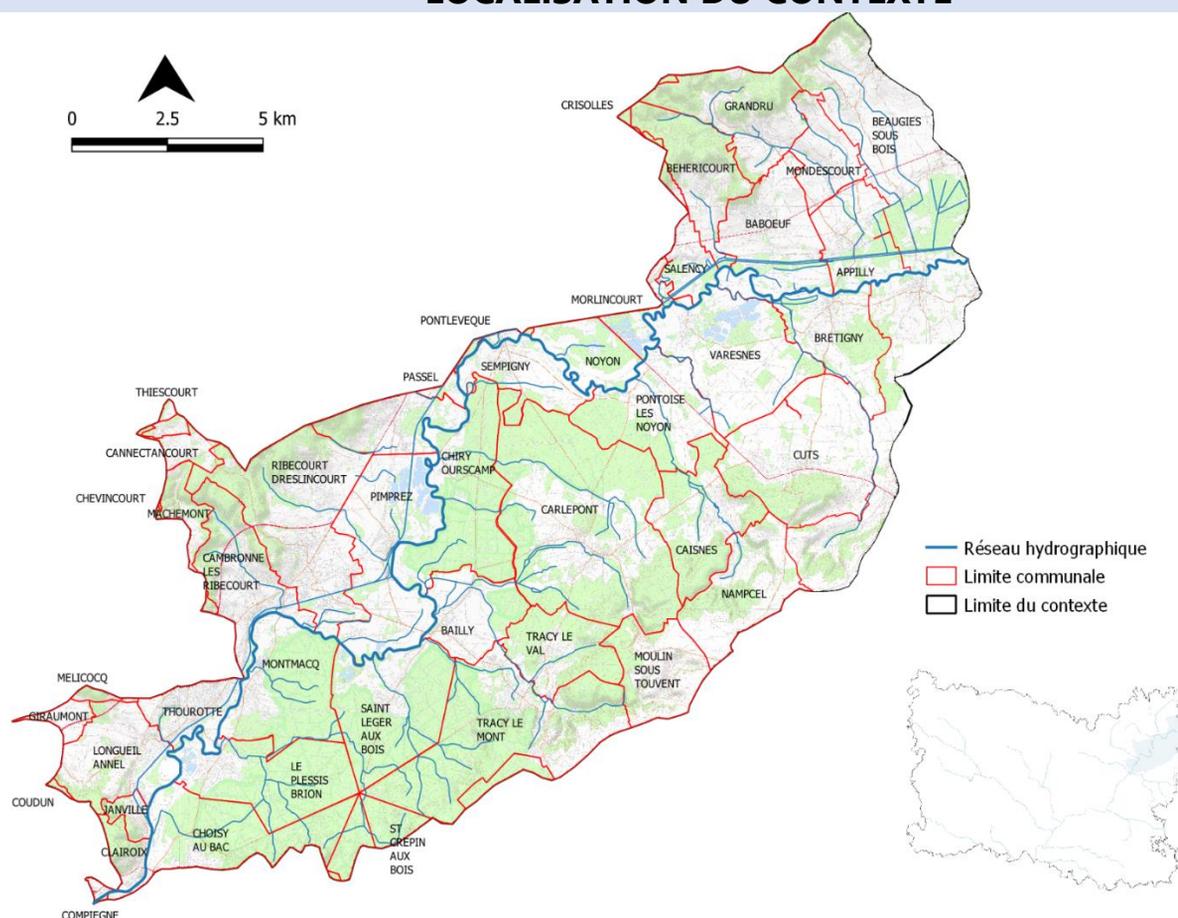
OISE MOYENNE – 6006 – C – P –



L'Oise à Sempigny



LOCALISATION DU CONTEXTE



Carte de la localisation du contexte de l'Oise moyenne

DESCRIPTION GENERALE

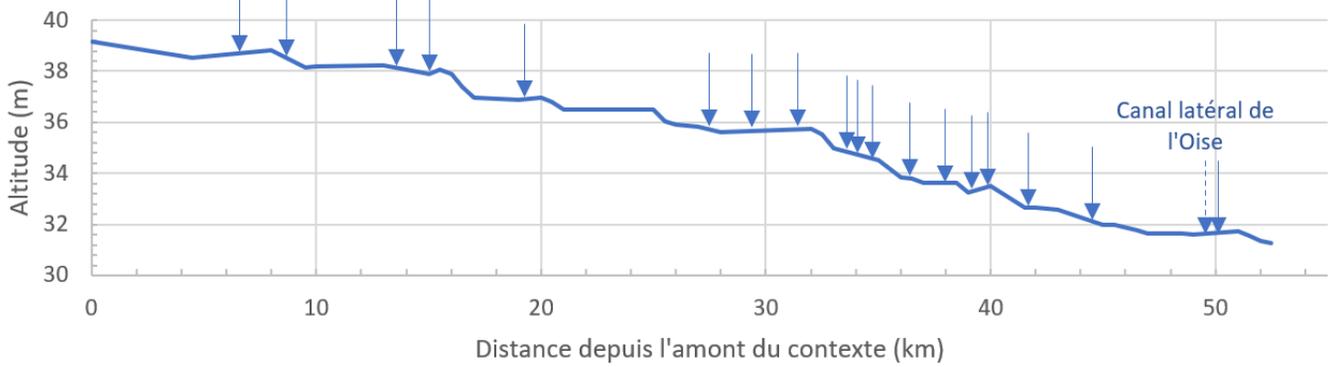
Le contexte de l'Oise moyenne, d'une superficie de 243 km², comprend l'Oise naturelle dans sa partie non naviguée de la confluence avec l'Aisne à la confluence avec l'Ailette dans l'Aisne.

L'Oise naturelle présente un linéaire de type méandrique avec des écoulements plutôt lenticulaires. De nombreuses annexes hydrauliques et prairies inondées en cas d'expansion de crues constituent des zones de reproductions favorables et intéressantes pour le brochet. Les berges présentent toutefois une incision assez importante (1 à 4 m) sur une grande partie du linéaire, dues à une forte érosion. La végétation aquatique quant à elle est peu développée, la ripisylve peu dense et la strate arborée peu représentée (présente ponctuelle de peupleraies).

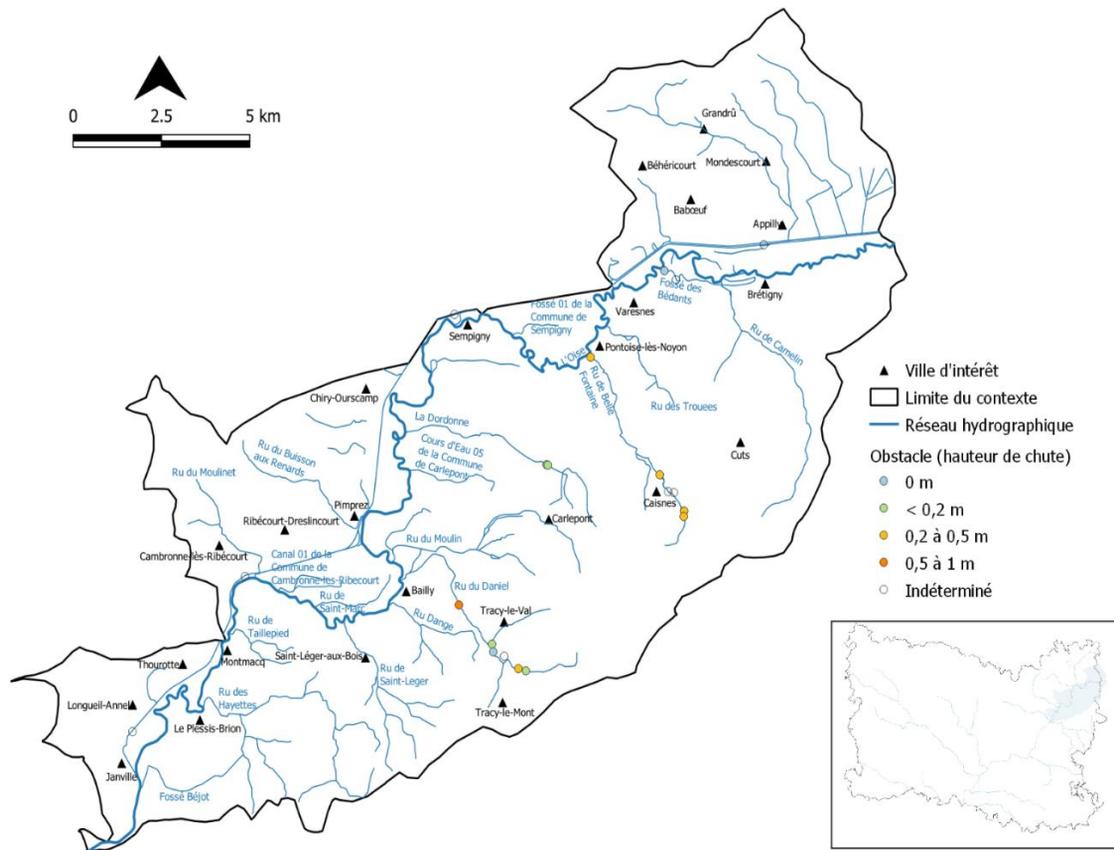
Le projet du Canal Seine Nord Europe (CSNE) va fortement impacter l'Oise en supprimant des annexes hydrauliques, en empêchant les débordements en cas de crues ainsi qu'en rescindant des portions de rivière pour le passage de bateaux.

Des frayères et habitats de nombreuses espèces piscicoles seront réduits ou supprimés, ce qui demande des mesures compensatoires conséquentes et adéquates.

Profil en long du contexte de l'Oise moyenne



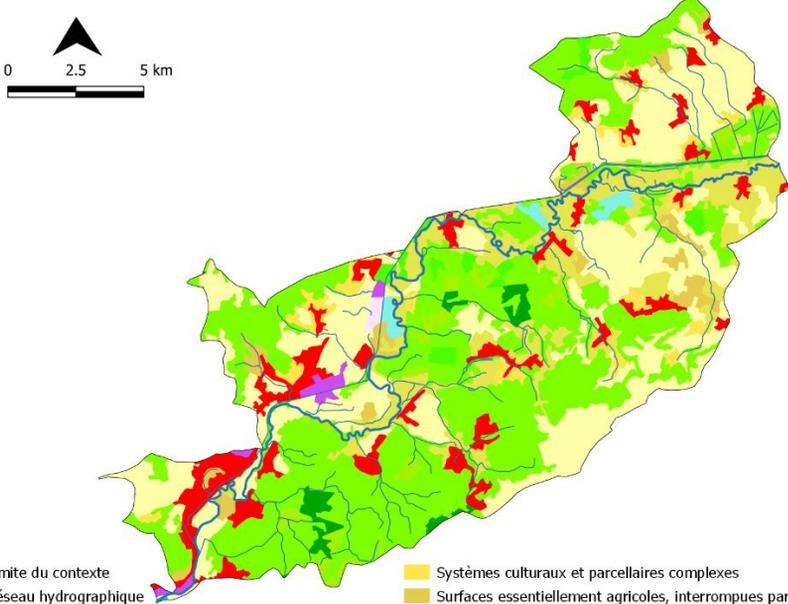
→ Affluent de l'amont vers l'aval : Ru de Camelin, fossé des Bédants, ru des Trouées, ru de Belle-Fontaine, fossé de la commune de Sempigny, la Dordogne, cours d'eau de la commune de Carlepont, ru du Buisson aux Renards, ru du Moulin, ru du Daniel, ru Dange, ru de St-Léger, ru de St-Marc, canal de la commune de Cambronne-les-Ribecourt, ru du Moulinet, ru de Taillepied, ru des Hayettes, fossé Béjot



Carte de la description générale du contexte de l'Oise moyenne

DONNEES GENERALES

Limites contexte		Amont	Limite du département 60	
		Aval	Confluence avec l'Aisne	
		Affluents	Tous les affluents sauf la Verse, la Divette, le Matz et l'Aronde	
		Plans d'eau	Il existe de nombreux plans d'eau sur le lit majeur de l'Oise dus à l'extraction de minéraux	
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et linéaire		Ru de Camelin (8,2 km), fossé des Bédants (2,1 km), ru des Trouées (3,4 km), ru de Belle-Fontaine (6,9 km), fossé de la commune de Sempigny (1,5 km), la Dordogne (7 km), cours d'eau de la commune de Carlepont (2,8 km), ru du Buisson aux Renards (4,9 km), ru du Moulin (7,4 km), ru du Daniel (7,8 km), ru Dange (3,6 km), ru de St-Léger (4,6 km), ru de St-Marc (2,6 km), canal de la commune de Cambronne-les-Ribecourt (2 km), ru du Moulinet (3,7 km), ru de Taillepied (2,2 km), ru des Hayettes (8,5 km), fossé Béjot (4 km)		
Longueur en eau du contexte		Cours principal	56 km	
		Linéaire total	263 km	
Surface du contexte		244 km ²		
Surface du bassin versant		243 km ²		
Débits (Oise à Sempigny)		Etiage	QMNA5 = 8,6 m ³ /s	
		Module	34,30 m ³ /s	
		Crue	170 m ³ /s	
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	39,16 m	
		Altitude aval	31,27 m	
		Pente naturelle	0.2 ‰	
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	Pas d'ouvrage sur le cours principal	
		Hauteur cumulée (m)	-	
	Taux d'étagement		-	
Géologie		Le lit majeur est constitué d'alluvions sablo-graveleux anciens et d'alluvions sablo-argileux (voire tourbeux) plus récents.		
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte		Baboeuf, Bailly, Behericourt, Brétigny, Cambronne les ribecourt, Chiry Ourscamps, Choisy au bac, Compiègne, Janville, le Plessis Brion, Longueil Annel, Montmacq, Morlincourt, Moulin sous Touvent, Noyon, Passel, Pimprez, Pont-l'évêque, Ribecourt Dreslincourt, St Léger aux bois, Salency, Sempigny, St Crépin aux bois, Thourotte, Tracy le mont, Tracy le val, Varesnes		
Assainissement		Baboeuf, Salency, Pontoise les Noyon, Varesnes, Noyon, Sempigny, Carlepont, Tracy le Mont, St Léger aux Bois, Ribecourt, Cambronne les Ribecourt, Thourotte, Choisy au Bac		

<p>Occupation du sol</p>	<div style="text-align: center;">  </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <p>□ Limite du contexte</p> <p>— Réseau hydrographique</p> <p>Occupation des sols</p> <p>■ Tissu urbain discontinu</p> <p>■ Zones industrielles ou commerciales et installations publiques</p> <p>■ Equipements sportifs et de loisirs</p> <p>■ Terres arables hors périmètres d'irrigation</p> <p>■ Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p>■ Systèmes culturaux et parcellaires complexes</p> <p>■ Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants</p> <p>■ Forêts de feuillus</p> <p>■ Forêts de conifères</p> <p>■ Forêts mélangées</p> <p>■ Forêt et végétation arbustive en mutation</p> <p>■ Cours et voies d'eau</p> <p>■ Plans d'eau</p> </div> </div> <p style="text-align: center;">Carte de l'occupation des sols du contexte de l'Oise moyenne</p> <p>L'occupation du sol du contexte de l'Oise moyenne est principalement divisée entre les zones agricoles (45,9 %) et les zones forestières (44,2 %). Le territoire restant est occupé par les zones urbaines (tissu urbain, zones industrielles et commerciales et parcs) à 9,1 % et les cours d'eau et plan d'eau représentent moins de 1 % du contexte.</p>	
<p>Statut foncier</p>	<p>Domaniale (DNN) pour le cours principal et non domaniale pour les affluents</p>	
<p>Industries</p>	<p>Appilly, Passel, Moulin sous Touvent, Chiry Ourscamp, Tracy le Mont, Ribecourt Dreslincourt, Thourotte, Longueil Ste Marie, Compiègne, Clairoux</p>	
<p>Mesures réglementaires de protection</p>	<p>Natura 2000</p>	<p>FR2200383 Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny FR2200382 Massif forestier de Compiègne, Laigue FR2210104 Moyenne vallée de l'Oise FR2212001 Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps</p>
	<p>Réserve naturelle</p>	<p>-</p>
	<p>Arrêté de protection de biotope</p>	<p>-</p>
	<p>Site inscrit/classé</p>	<p>Mont Ganelon, parc du château d'Offemont</p>
	<p>Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)</p>	<p>ZNIEFF 1 22001342 Forêts de l'antique massif de Beine 220005051 Prairies inondables de l'Oise de Brissy-Hamégicourt à Thourotte 220013828 Coteaux de Belle-Fontaine et bois de Cuts 220014322 Massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps-Carlepont 220014085 Massif de Thiescourt/Attichy et bois de Ricquebourg 220013821 Mont Ganelon</p> <p>ZNIEFF 2 220220026 Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte</p> <p>ZICO</p>

		00017 Vallée de l'Oise de Thourotte à Vendeuil 00013 Forêts Picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps
	L.214-17 Liste 1	L'Oise dans son entièreté dans le département de l'Oise
	L.214-17 Liste 2	-
	Décret Frayères	<p>Liste 1</p> <p>L'Oise (Limite départementale avec l'Aisne jusqu'à la confluence du canal latéral de navigation de l'Oise) (CHA, LPP, TRF, VAN) Le Grand Ru (Chemin du Bois de la Renardière jusqu'à sa confluence contre le fossé du canal latéral) (CHA, LPP, TRF) Ru de Belle-Fontaine et ses affluents (Source jusqu'à sa confluence avec l'Oise) (CHA, LPP, TRF) Ru du Moulin (Etang du Four à verre jusqu'au pont de la RD 165) (CHA, LPP, TRF) Ru Daniel (Lieu-dit Bernanval jusqu'à sa confluence avec l'Oise) (CHA, LPP, TRF)</p> <p>Liste 2</p> <p>L'Oise (Limite départementale avec l'Aisne jusqu'à la confluence du canal latéral de navigation de l'Oise) (BRO) Fossé des Bédants (Pâtur « les Près Lumière » à sa confluence avec l'Oise) (BRO)</p>
S.A.G.E.		-
Structures locales de gestion		Entente Oise-Aisne, (<i>projet de formation Syndicat Oise moyenne</i>)
Enjeux PLAGEPOMI		Anguille, Grande Alose

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2022-2027)	Etat écologique	Etat chimique	
					Tous les paramètres	Sans ubiquistes
FRHR185	L'Oise du confluent de l'Ailette (exclu) au confluent de l'Aisne (exclu)	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR185- H0351000	Ru des Hayettes	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2021 (écologique) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Bon 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR185- H0334000	Ru de St Léger	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Mauvais 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR185- H0332000	Ru Daniel	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Médiocre 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR185- H0331000	Ru du Moulin	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes)	Médiocre 2019	Mauvais 2019	Bon 2019

			Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)			
FRHR185-H0323000	La Dordogne	Naturelle/TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique) Bon état depuis 2021 (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Mauvais 2019	Bon 2019	Bon 2019
FRHR185-H0303000	Ru de belle fontaine	Naturelle/TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Médiocre 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR185-H0301000	Ru de Camelin	Naturelle/TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique) Bon état depuis 2021 (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Mauvais 2019	Bon 2019	Bon 2019
FRHR185-H0300760	Grand ru	Naturelle/TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019

PEUPELEMENTS PISCICOLES

Sous-contextes piscicoles et domaine	Cyprinicole
Espèce(s) repère(s)	Brochet
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Lote de rivière, Anguille, Grande Alose, Truite fario
Etat fonctionnel	Peu perturbé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B9
Peuplement piscicole	ABL, ANG, BAF, BOU, BRE, BRB, BRO, CAS, CHA, CHE, CCO, CMI, CYP, GAR, GOU, GRE, HYC, LOF, LOT, OCL, PER, PES, PSR, ROT, SAN, SIL, SPI, TAN, TOX, TRF, VAN
Présence de poissons migrateurs	Anguille
Présence d'espèces invasives	Pseudorasbora, Perche soleil, Ecrevisse américaine (<i>Orconectes limosus</i>), Renouée du japon

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS

Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
Ru Belle Fontaine - 2021	Pontoise les Noyon	IPR 25,009	ABL, ANG, PER, TRF	/
Oise – 2020	Chiry-Ourscamps	0 BRO	ABL, BAF, BOU, CHA, CHE, GAR, GOU, PER, SPI, TAN	PES,
Oise – 2020	Chiry-Ourscamps	<1 BRO/100 m ²	ABL, BAF, BOU, BRO, CHE, GAR, GOU, HOT, LOR	OCL, PES
Ru Daniel – 2020 (confluence)	Bailly	IPR 10,835	ANG, BAF, BOU, CHA, CHE, GAR, GOU, LOF, LOR	PSR
Ru Daniel – 2020 (pont D165)	Bailly	IPR 7,131	CHA, TRF	/
Ru Saint Léger - 2020	St léger aux bois	IPR 13,377	ABL, CHA, LOF	/

Oise (bras mort) - 2018	Sempigny	0 BRO	PER, ABL	PES
Oise - 2018	Sempigny	3 BRO	GAR, PER, ROT, GRE, CHE, BRO, SIL, SPI, GOU, CHA, LOT, BRB, BOU, ANG, ABL, BAF	OCL, PES
Oise (bras mort) - 2016	Chiry-Ourscamps	0 BRO	BOU, BRE, CMI, GAR, HYC, SAN	PES, PSR
Oise (frayère) - 2016	Chiry-Ourscamp	0 BRO	BRE, CMI, ABL, GAR, TOX, PSR, BOU, SAN	PES, PSR
Oise (bras mort) - 2016	Sempigny	0 BRO	PER, ROT, ABL, SAN, CYP	PES
Oise - 2015	Chiry-Ourscamps	<1 BRO/100m ²	ABL, ANG, BAF, BOU, BRB, BRE, BRO, CHA, CHE, CYP, GAR, GOU, GRE, LOT, PER, SPI, VAN	OCL
Oise - 2015	Chiry-Ourscamps	<1 BRO/100m ²	ABL, ANG, BAF, BOU, BRB, BRE, BRO, CHA, CHE, CYP, GAR, GOU, GRE, LOT, PER, SPI, VAN	OCL

GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	Deuxième catégorie		
Police de l'eau et police de la pêche	DRIEE et VNF pour le cours principal DDT pour les affluents		
Gestionnaires	AAPPMA (2021)	Baboeuf (142 adhérents) Noyon (447 adhérents) Tracy Bailly St Léger (122 adhérents) Compiègne (2429 adhérents)	
	Sociétés de pêche non agréées	-	
Parcours de pêche	-		
Réserve de pêche	-		
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion patrimoniale		
Déversements	-		

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

	Facteurs limitants			
	Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Exploitation agricole – élevage pâturage	Altération physico-chimique de l'eau et des berges, diminution de l'inondabilité des annexes et des zones de reproduction		
Facteur principal 2	Populiculture	Pertes d'habitats, ripisylve non adaptée, fort apport en MES et en MO ¹¹ , disparition du substrat propice à la reproduction, effondrement de berges, toxicité pour les poissons		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Peu perturbé	

¹¹ MO : Matières organiques

SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d' eau	Effet attendu sur l' espèce repère (ou cortège d' espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l' orientation fondamentale / disposition du SDAGE	Lien avec l' action du PdM du SDAGE
1	Acquisition et actualisation de connaissance	Estimation des densités de brochets présentes sur l'Oise	Ensemble des communes sur le linéaire de l'Oise	FRHR185	Meilleure connaissance sur l' état des populations	Amélioration des connaissances pour la restauration du milieu	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	
		Inventaire des frayères potentielles et des aménagement possibles			Préserver et restaurer les zones de reproduction de l' espèce	Amélioration des connaissances pour la restauration du milieu		
1	Restauration hydro- morphologique	Reconnexion des annexes hydrauliques et restauration de frayères à brochets – objectif entre 3 ha et 7 ha	Chiry-Ourscamps, Pontoise-les- Noyon, Sempigny, Baboeuf, Varesnes	FRHR185	Permettre l'accès des géniteurs aux frayères, diversifier les habitats, amélioration de la reproduction	Restaurer les zones humides, amélioration des connexions latérales	Orientation 1.4 Disp. 1.4.2	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Recharge granulométrique	Bailly, Pontoise les Noyon	FRHR185- H0332000 , FRHR185- H0303000	Préserver/Améliorer les zones de reproduction pour la Truite fario	Décolmater le fond du lit et maintenir un substrat propice à la biodiversité	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	

2	Lutte contre l'érosion des sols agricoles et le ruissellement	Mise en place de zones tampon, respect de la bande enherbée, restauration du maillage bocager	Sempigny, Pontoise les Noyons, Baboeuf	FRHR185	Amélioration des zones de reproduction et de la qualité de l'eau	Lutte contre les intrants agricoles	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles
	Diminuer l'impact des peupleraies	Suppression des peupliers sur une bande de 6m en bord de cours d'eau et plantation d'une ripisylve adaptée	Morlincourt, Salency, Pontoise les Noyon, Pimprez			Restaurer et diversifier les habitats, amélioration de la qualité de l'eau	Orientation 2.4, Dispo. 2.4.3, 2.4.4	
3	Préserver les habitats et les espèces	Plantation et entretien de la ripisylve en enlevant les embâcles "barrages"	Sempigny, Pontoise les Noyons	FRHR185	Diversifier les habitats, amélioration de la capacité d'accueil	Amélioration de la qualité de l'eau, limiter le colmatage et l'augmentation de la température de l'eau	Orientation 1.1, Disp.1.1.5	Protection et restauration des milieux aquatiques
	Acquisition et actualisation de connaissance	Etude de la présence des aloses et recensement des frayères potentielles (ADN e, diagnostic du linéaire)	Ensemble des communes sur le linéaire de l'Oise			Identifier l'aire de répartition de l'espèce et ses zones de reproductions possibles	Orientation 1.6, Dispo. 1.6.3	
3	Préserver les habitats et les espèces	Décolmatage / déconcrétionnement mécanique de frayère	Bailly, Pontoise les Noyon	FRHR185-H0332000, FRHR185-H0303000	Préserver/Améliorer les zones de reproduction pour la Truite fario	Décolmater le fond du lit et maintenir un substrat propice à la biodiversité	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
	Acquisition et actualisation de connaissance	Recensement et diagnostic des frayères à truites fario	Communes riveraines des affluents de l'Oise			Identifier les zones de frayères potentielles pour mieux les préserver	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	

GESTION PISCICOLE PRECONISEE

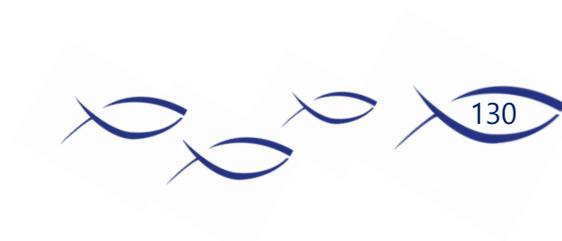
Gestion piscicole sur le contexte

Gestion globale préconisée sur le contexte

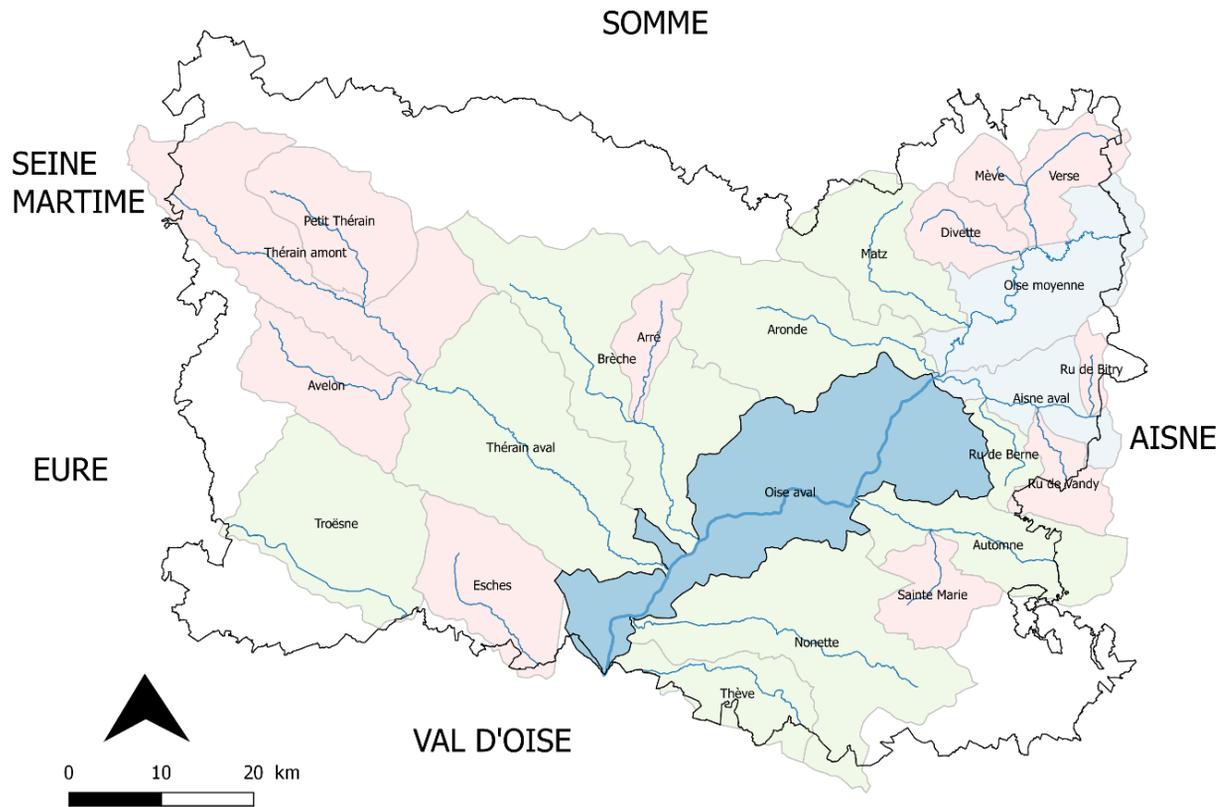
Gestion patrimoniale et **raisonnée** sur les affluents

Cas particuliers de gestion

-



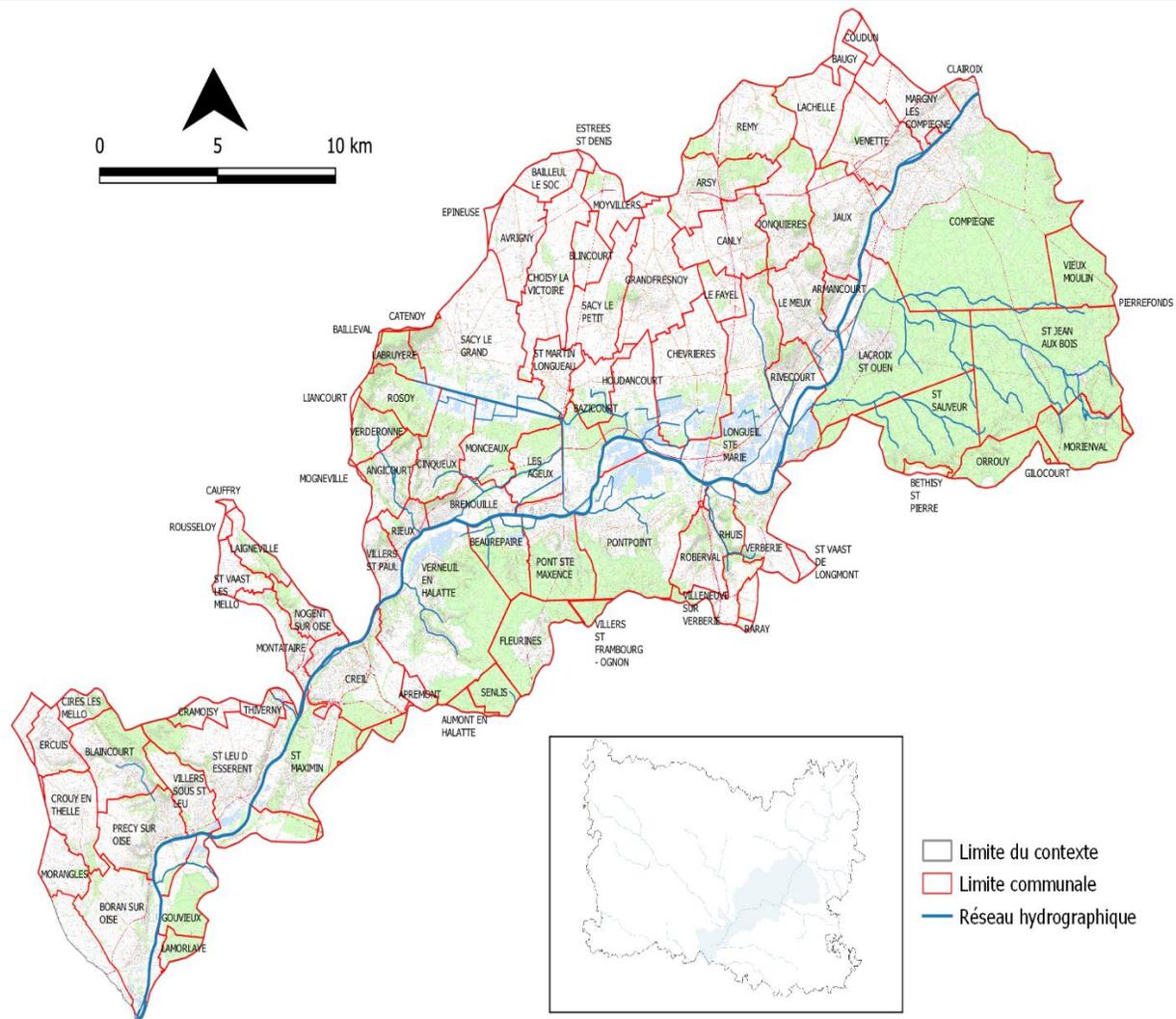
OISE AVAL – 6007 – C – D –



L'Oise à Verneuil-en-Halatte



LOCALISATION DU CONTEXTE



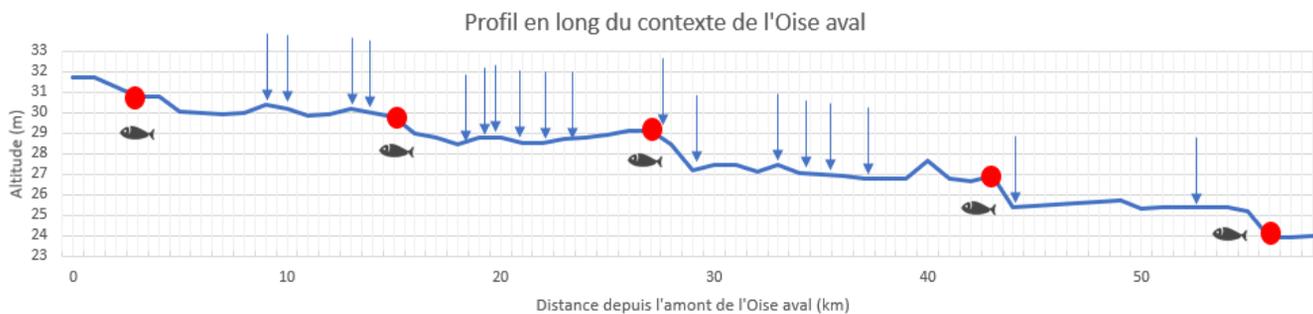
Carte de la localisation du contexte de l'Oise aval

DESCRIPTION GENERALE

La rivière Oise est l'un des principaux affluents de la Seine, ainsi qu'un des axes fluviaux les plus importants de France. Le contexte de l'Oise aval comprend l'Oise canalisée depuis Compiègne jusqu'à la confluence avec l'Esches ainsi que ses affluents (hormis automne, thérain, brèche, nonette, thève, esches). Elle poursuit son cours dans le Val d'Oise où elle conflue avec la Seine.

De par son caractère navigable, l'Oise a été fortement aménagée, uniformisant ses écoulements (lentiques avec des rectifications et recalibrations) et ses habitats (berges artificialisées). Les possibilités d'aménagement sont donc très limitées sur le linéaire. De plus, la traversée de nombreuses agglomérations entraîne de fréquentes pollutions.

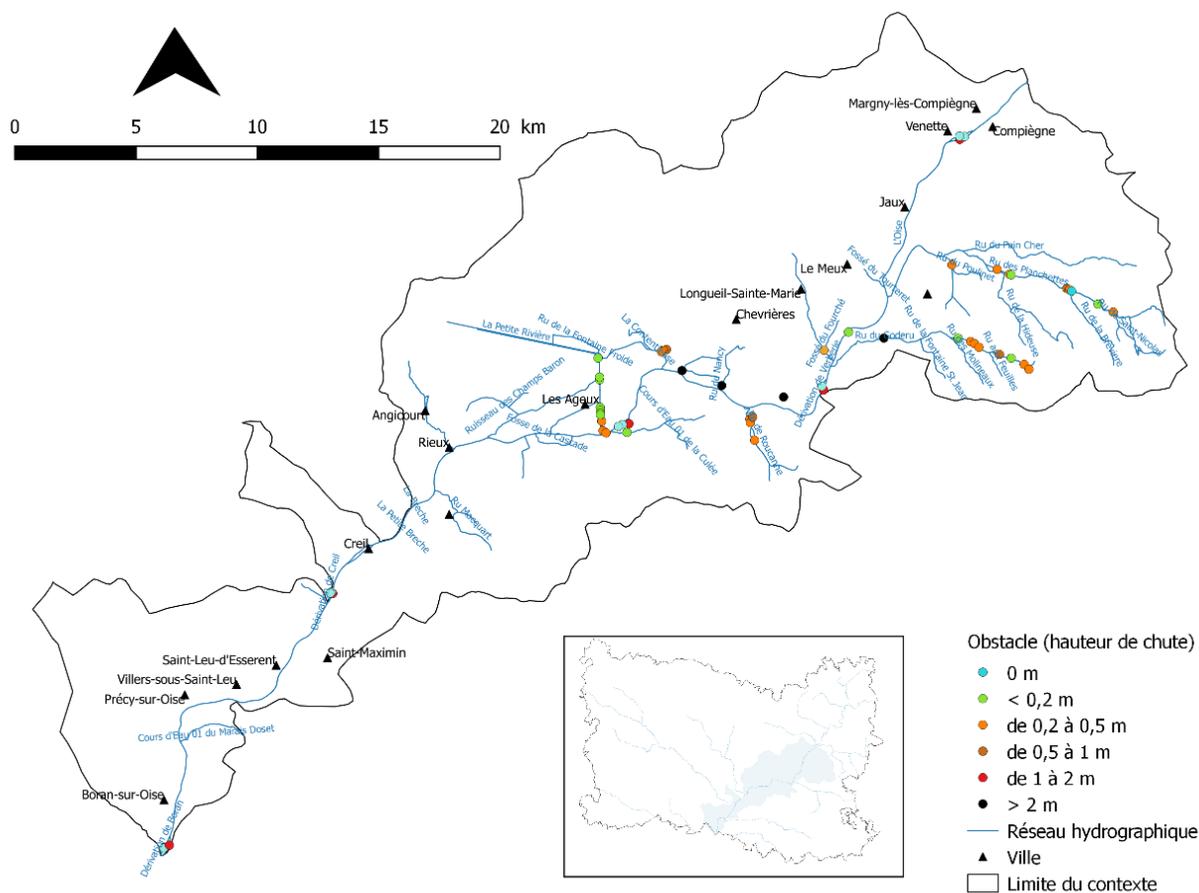
Les affluents, même s'ils ne sont pas concernés par la navigation fluviale, sont largement altérés par l'érosion des sols et le ruissellement des surfaces agricoles à proximité. Couplés à des écoulements très faibles, des envasements conséquents sont observés.



● *Obstacle à l'écoulement (couleur dépendant de la hauteur de chute) de l'amont vers l'aval : ROE13819, ROE54768 (écluse), ROE54767 (écluse), ROE46024, ROE 54765 (écluse), ROE13804, ROE 31024 (écluse), ROE 54764 (écluse), ROE33772, ROE54762 (écluse), ROE54763 (écluse), ROE43143, ROE54760 (écluse), ROE54761 (écluse)*

➔ *Affluent de l'amont vers l'aval : Fossé du Tourteret, Ru des Planchettes, fossé des Cornets, Ru du Goderu, Ru de la Conque, fossé des aiguillons, Ru de Roucanne, Ru de Nancy, Cours d'eau des Esquillons, Ru du Poirier, fossé Traxin, la Frette, cours d'eau de la commune de Beaurepaire, ruisseau de Popincourt, le Rhony, Ru Macquart, fossé de la commune de St-Leu-d'Esserent, cours d'eau du Marais Doset.*

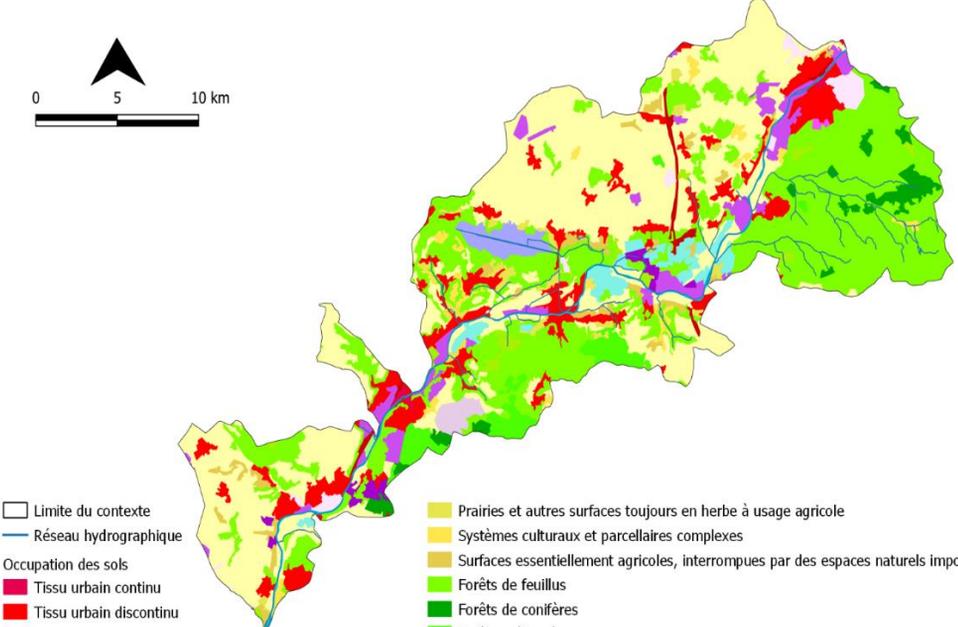
🐟 *Aménagement pour la continuité écologique*



Carte de la description générale de l'Oise aval

DONNEES GENERALES

Limites contexte		Amont	Confluence avec l'Aisne
		Aval	Limite du département 60
		Affluents	Tous les affluents sauf l'Automne, la Brèche, l'Esches, la Nonette, le Thérain et la Thève
		Plans d'eau	De nombreux plans d'eau existants, notamment sur la partie moyenne du contexte, dus à l'extraction de minéraux dans le lit majeur de l'Oise
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et linéaire		Fossé du Tourteret (1,2 km), Ru des Planchettes (14,7 km), fossé des Cornets (5 km), Ru du Goderu (9,8 km), Ru de la Conque (3,5 km), fossé des aiguillons (1,5 km), Ru de Roucanne (3,4 km), Ru de Nancy (2,7), Cours d'eau des Esquillons (1,2 km), Ru du Poirier (1 km), fossé Traxin (3,5 km), la Frette (9,7 km), cours d'eau de la commune de Beaurepaire (1,9 km), ruisseau de Popincourt (5,5 km), le Rhony (4,6 km), Ru Macquart (4 km), fossé de la commune de St-Leu-d'Esserent (1,4 km), cours d'eau du Marais Doset (3,2 km)	
Longueur en eau du contexte		Cours principal	60 km
		Linéaire total	207 km
Surface du contexte		551,35 km ²	
Surface du bassin versant		815 km ²	
Débits (Oise à Creil)		Etiage	QMNA5 = 31 m ³ /s
		Module	108 m ³ /s
		Crue	450 m ³ /s
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	31,27 m
		Altitude aval	24,01 m
		Pente naturelle	0,1 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	5
		Hauteur cumulée à l'étiage (m)	7 m
	Taux d'étagement		80 %
Géologie		Le lit majeur est constitué d'alluvions sablo-graveleux anciens et d'alluvions sablo-argileux, voire tourbeux, plus récents. La vallée constitue la transition entre les terrains crayeux du secondaire (nord-ouest) et les formations tertiaires du Bassin Parisien (sud-est).	
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte		Clairoix, Margny-les-Compiègne, Compiègne, Venette, Jaux, La Croix-Saint-Ouen, Armancourt, Le Meux, Rivecourt, Verberie, Longueil Sainte-Maire, Rhuis, Pontpoint, Houdancourt, Bazicourt, Chevrières, Sacy Le Grand, Monceaux, Cinqueux, Les Ageux, Pont-Ste-Maxence, Beaurepaire, Brenouille, Rieux, Villers-St-Paul, Verneuil-en-Halatte, Nogent sur Oise, Creil, Montataire, Saint-Maximin, St-Leu-d'Esserent, Villers-sous-Saint-Leu, Gouvieux, Précy-sur-Oise, Boran-sur-Oise	
Assainissement collectif		La Croix St Ouen, St Jean aux Bois, Rivecourt, Sacy le Grand, Chevrières, Verberie, Sodedac – ZAC Paris Oise, Brenouille Pont Ste Maxence, Fleurines, Villers St Paul, Mery Premecy, Montataire, St Maximin, Boran sur Oise, Villers sous St Leu	

<p>Occupation du sol</p>	 <p> Limite du contexte Réseau hydrographique Occupation des sols Tissu urbain continu Tissu urbain discontinu Zones industrielles ou commerciales et installations publiques Aéroports Extraction de matériaux Chantiers Equipements sportifs et de loisirs Terres arables hors périmètres d'irrigation Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole Systèmes culturaux et parcellaires complexes Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants Forêts de feuillus Forêts de conifères Forêts mélangées Landes et broussailles Forêt et végétation arbustive en mutation Marais intérieurs Cours et voies d'eau Plans d'eau </p> <p style="text-align: center;">Carte de l'occupation des sols du contexte de l'Oise aval</p> <p>L'occupation du sol du contexte de l'Oise aval est divisé principalement ente les zones agricoles (41,59 %) et les zones forestières (37,40 %), vient ensuite les zones urbaines (urbanisme, industries, routes, voies ferrées, extraction de matériaux et équipements sportifs et/ou de loisirs) représentant 16,22 %. Enfin, le peu de surface restante est occupée par les zones humides et les plans d'eau (4,79 %).</p>	
<p>Statut foncier</p>	<p>Domaniaal (DPF) pour le cours principal et non domaniaal pour les affluents</p>	
<p>Industries</p>	<p>Clairoix, Compiègne, Venette, Remy, Arsy, Canly, Avrigny, Grandfresnoy, Chevrières, Le Meux, Rivecourt, Bazicourt, St Martin Longueau, Longueil Ste Marie, Pontpoint, Pont Ste Maxence, Brenouille, Fleurines, Verneuil en Halatte, Rieux, Nogent sur Oise, Creil, Montataire, St Leu d'Esserent, St Maximin, Precy sur Oise, Ercuis, Neuilly en Thelle, Boran sur Oise, Bruyères sur Oise</p>	
<p>Mesures réglementaires de protection</p>	<p>Natura 2000</p>	<p>FR2212001 Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps FR2212005 Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi FR2200382 Massif forestier de Compiègne, Laigue FR2200566 Coteaux de la vallée de l'Automne FR2200378 Marais de Sacy le Grand FR2200380 Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville FR2200379 Coteaux de l'Oise autour de Creil</p>
	<p>Réserve naturelle</p>	<p>-</p>
	<p>Arrêté de protection de biotope</p>	<p>Grand parc du château ; forêt d'Halatte et ses glacis agricoles ; forêt d'Ermenonville, de Pontarme, de haute pommeraie, clairière et butte St-Christophe, domaine de Chantilly Centre urbain, Vallée de la Nonette, Ile de Creil, Parc municipal Rouher,</p>
	<p>Site inscrit/classé</p>	<p>-</p>
	<p>Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)</p>	<p>ZNIEFF 1</p>

	<p>220014322 Massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps-Carlepont 220013816 La montagne de Longueil et la Motte du Moulin 220013818 Forêt de Rémy et bois de Pieumelle 220013888 Butte sableuse de Sarron et des Boursaults 220005063 Marais de Sacy-le-Grand et buttes sableuses des Grands Monts 220014098 Bois des Côtes, montagnes de Verderonne, du moulin et de Berthaut 220420008 Coteau de Villers-St-Paul et de Monchy-St-Eloi 220013832 Vallons de Roberval et de Noël-St-Martin 220005064 Massif forestier d'Halatte 220013833 Coteaux de Vaux et de Laversine 220420006 Bois Thermocalcicoles de la Grandes Côte et des prieux à Nogent sur Oise 220014097 Bois St-Michel et de Mello 220030017 Coteaux du camp de César à Gouvieux 220420010 Le marais Dozet à Gouvieux 220013791 Bois des bouleaux et la remise des chênes (Vallée de la Bosse)</p> <p>ZNIEFF 2 220420015 Vallée de l'Automne</p> <p>ZICO 00013 Forêt picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps 00016 Marais de Sacy 00019 Forêts picardes : Massif des trois forêts et bois du roi</p>
L.214-17 Liste 1	L'Oise (du point L93 X :784181 – Y :6987109 à sa confluence avec la Seine)
L.214-17 Liste 2	L'Oise (du point L93 X :742983 – Y :6981194 à sa confluence avec la Seine) Le Ru des Planchettes de la limite de la forêt domaniale (hameau de Malassise) à sa confluence avec l'Oise La Frette du « courde » à St Martin Longueau à sa confluence avec l'Oise
Décret frayères	<p>Liste 2 Ru des Planchettes (lisière de la forêt domaniale de Compiègne jusqu'à sa confluence avec l'Oise) (BRO) Ru du Goderu (lisière forêt domaniale de Compiègne jusqu'à sa confluence avec l'Oise) (BRO) La Frette (Source jusqu'au pont de la RD 200) (BRO)</p> <p>Liste 1 Ru de la Michelette (Route de l'étang de St Jean à sa confluence avec le ru de la Hideuse) (CHA, LPP, TRF) Ru du Goderu (source à sa confluence avec le ru des Moulineaux) (CHA, LPP) La Frette (pont SNCF à sa confluence avec l'Oise) (CHA, VAN)</p>
S.A.G.E.	SAGE Oise-Aronde
Structures locales de gestion	Syndicat Mixte Oise-Aronde Entente Oise-Aisne
Enjeux PLAGEPOMI	Anguille, Grande alose, Salmonidés migrateurs

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2012-2027)	Etat écologique	Etat chimique	
					Tous les paramètres	Sans ubiquistes
FRHR216C	L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Thérain (exclu)	Fortement modifiée/ M9	Bon potentiel 2027 (écologique) Bon état à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR216C- H2005000	Ru des planchettes	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR216C- H2007000	Ru du Goderu	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes) Bon état depuis 2021 (chimique avec ubiquistes)	Médiocre 2019	Bon 2019	Bon 2019
FRHR216C- H2042000	Ru de Roucanne	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes) Bon état depuis 2021 (chimique avec ubiquistes)	Mauvais 2019	Bon 2019	Bon 2019
FRHR216C- H2044000	Fossé Traxin	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Médiocre 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR216C- H2045000	La Frette	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR216C- H2048000	Le Rhony	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Médiocre 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR216C- H2049000	Ru Macquart	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Médiocre 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR216A	L'Oise du confluent du Thérain (exclu) au confluent de l'Esches (exclu)	Fortement modifiée/ M9	Bon potentiel 2027 à l'exception de certains éléments (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019

PEUPELEMENTS PISCICOLES	
Sous-contextes piscicoles et domaine	Cyprinicole
Espèce(s) repère(s)	Brochet
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Anguille, Grande Alose
Etat fonctionnel	Dégradé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B9
Peuplement piscicole	ABL, ANG, BAF, BOU, BRE, BRO, BRX, CAS, CHA, CHE, EPI, EPT, GAR, GOU, GRE, GTN, HOT, IDE, LOF, LOR, OCL, PER, PES, ROT, SAN, SIL, SPI, TAN, TRF, VAN
Présence de poissons migrateurs	Anguille, Grande Alose
Présence d'espèces invasives	Perche soleil, Poisson-chat, Pseudorasbora, Ecrevisses américaines, Gobie à taches noires

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS				
Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
Oise (étang capté) - 2021	Pont-Ste-Maxence	0 BRO	ABL, ANG, BOU, GAR, GOU, TAN	OCL, PES, PSR
Frette - 2021	Sacy-le-Grand	0 BRO	ABH, GAR, LOR, ROT, TAN	PES
Ru de la Conque - 2021	Longueil-Ste-Marie	IPR 35,495	ABL, ANG, BBG, BOU, BRO, CCO, CHA, CHE, CMI, CYP, EPI, EPT, GAR, GOU, GRE, HOT, LOF, LOR, PER, TAN, VAN	PES, PSR
Ru des Planchettes (frayères) - 2021	Lacroix-Saint-Ouen	2 BRO	ANG, BOU, BRO, CHE, GAR, GOU, PER, VAN	PCH, PES
Ru d'Houdancourt - 2020	Houdancourt	IPR 16,078	ANG, BRO, CHA, EPT, LOF, PER	PES
Ru de la Contentieuse - 2020	Houdancourt	IPR 12,845	ANG, BRO, CHA, EPT, LOF, PER	PES
Ru des Planchettes (frayères) - 2020	Lacroix-Saint-Ouen	7 BRO	ABL, ANG, BRO, CHA, CHE, EPT, GAR, GOU, LOF, PER, ROT, VAN	
Oise - 2020	Pont-Ste-Maxence	2 BRO	ABL, ANG, BAF, BOU, BRO, CHE, GAR, GOU, GRE, PER, VAN	OCL, GTN, PES
Oise - 2019	Compiègne	0 BRO	ANG, BOU, CHA, CHE, GAR, GOU, GRE, HOT, PER, SIL, SPI, VAN, IDE	PES
Ru des Planchettes (frayères) - 2019	Lacroix Saint Ouen	6 BRO	BRO, EPI, ANG, PER, CHA, TAN, GAR, ROT, CAS	PES
Ru des planchettes - 2019	Lacroix-Saint-Ouen	0 BRO	ANG, GOU, GAR, PER	OCL, PES
Ru de la Conque - 2018	Longueil Ste Marie	IPR 37,478	ANG, SAN, BRO, TAN, PER, VAN, GAR, LOR, BOU, CHA, GOU, EPI	PES, OCL, EPT
Ru des planchettes (frayères) - 2018	Lacroix-St-Ouen	4 BRO	ANG, BRO, CAR, CHA, CHE, EPI, GAR, LOF, PER, ROT	PES
Ru des planchettes (frayères) - 2017	Lacroix-Saint-Ouen	8 BRO	ANG, BRO, CHA, CHE, EPI, GAR, LOF, PER, ROT VAN	PES
Oise - 2017	Pont-Ste-Maxence	0 BRO	ABL, ANG, BOU, CHE, GAR, GOU, GRE, PER, ROT, VAN	PES

Oise (étang capté) - 2017	Pont-Ste-Maxence	3 BRO	BRO, GOU, PER, SAN, BOU, GAR, BRE, ABL, CHE, ROT, ANG	PES
Ru de la Conque - 2017	Longueil-Ste-Marie	IPR 37.478	TAN, PER, CHA, BRO, EPT, GAR, ABL, ANG	PES
Ru de la Conque - 2016	Longueil-Sainte-Marie	IPR 40,382	ANG, BOU, BRO, CHA, CHE, EPI, EPT, GAR, GOU, GRE, HOT, LOR, PER, ROT, SAN, TAN	OCL, PES
Oise - 2016	Pont-Ste-Maxence	0 BRO	GAR, PER, ABL, CHA, CHE, VAN, GOU, SIL, HOT, BRE, ROT, GRE, ANG	PES
Oise - 2015	Compiègne	0 BRO	ANG, BAF, CHA, CHE, GAR, GOU, GRE, PER, SIL, VAN	OCL
Oise - 2015	Pont-Sainte-Maxence	< 1 BRO/100m ²	ABL, ANG, BAF, BRO, CHA, CHE, CYP, GAR, GOU, GRE, PER, SIL, VAN	OCL, PES
Fossé Traxin - 2015	Pontpoint	IPR 35,211	CHA, EPI, LOF	
Ru de la Roucanne - 2015	Rhuis	-	Pas de Poisson	
Ru des planchettes -2015	Lacroix-Saint-Ouen	IPR 36.452	CHA, EPI, LOF	
Ru du Goderu - 2015	Lacroix-Saint-Ouen	IPR 38.043	CHA, EPI	
Frette - 2015	Les Ageux	IPR 36.271	ANG, BRE, BRO, CHA, CHE, GAR, LOR, PER, ROT	OCL, PES

GESTION ET HALIEUTISME	
Classement piscicole	Deuxième catégorie
Police de l'eau et police de la pêche	DRIEE et VNF DDT pour les affluents
Gestionnaires	<p>AAPPMA (2021)</p> <p>Compiègne (2429 adhérents) Verberie (592 adhérents) Pont Ste Maxence (298 adhérents) Creil (104 adhérents) Précy sur Oise (502 adhérents) Boran sur Oise (278 adhérents) Montataire (563 adhérents)</p> <p>Société de pêche non agréés -</p>
Parcours de pêche	-
Réserve de pêche	<p>Ecluse de Venette : 100 m en amont et en aval de la tête de l'écluse, longueur totale 340 m en rive droite et 410 en rive gauche</p> <p>Barrage de Venette : 50 m en amont et en aval du barrage, longueur totale 100 m</p> <p>Ile de Venette : Interdiction de pêcher depuis les rives</p> <p>Ecluses de Verberie : pointe amont et aval de l'île, longueur totale 485 m</p> <p>Barrage de Verberie : 50 m en amont et en aval du barrage, longueur totale 100 m</p> <p>Ile de l'écluse de Verberie : Interdiction de pêcher depuis les rives de l'île</p> <p>Ecluses de Pont-Ste-Maxence : 100 m en amont et en aval de la tête de l'écluse, longueur totale 510 m</p> <p>Barrage de Pont-Ste-Maxence : 50 m en amont et en aval du barrage, longueur totale 100 m</p> <p>Ecluse de Creil : pointe amont et aval de l'île, longueur totale 390 m</p> <p>Ile de l'écluse de Creil : Interdiction de pêcher depuis les rives de l'île</p>

	Barrage de Creil : : 50 m en amont et en aval du barrage, longueur totale 100 m Ecluse de Boran-sur-Oise en rive droite : : 100 m en amont et en aval de la tête de l'écluse, longueur totale 400 m Ile de l'écluse de Boran : Interdiction de pêcher depuis les rives de l'île Barrage de Boran-sur-Oise : 50 m en amont et en aval du barrage, longueur totale 100 m
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion d'usage sur l'Oise, raisonnée sur les affluents si la pêche est pratiquée, gestion patrimoniale si elle ne l'est pas
Déversements	Brochets, gardons

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

	Facteurs limitants			
	Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Navigation	Régulation des niveaux d'eau, réduction des annexes hydrauliques et des zones de reproduction, faible développement de végétation aquatique et hélophyte dû au batillage, homogénéisation des habitats, berges abruptes, profil en U, déconnexion avec le lit majeur		
Facteur principal 2	Ouvrages et Seuils	Perturbation du transport sédimentaire, réduction des déplacements des poissons		
Facteur annexe	Imperméabilisation et pollution diffuses	Diminution de la surface favorable à la reproduction, qualité des sols dégradée et non favorable au développement d'un substrat de ponte, accentuation du ruissellement, altération de la qualité de l'eau, eutrophisation, diminution de l'O2 dissous		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Dégradé	

SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d' eau	Effet attendu sur l' espèce repère (ou cortège d' espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l' orientation fondamentale/ disposition du SDAGE	Lien avec l' action du Pdm du SDAGE
1	Acquisition et actualisation de connaissance	Estimation des densités de brochets présentes sur l'Oise	Ensemble des communes sur le linéaire de l'Oise	FRHR216A, FRHR216C	Meilleure connaissance sur l' état des populations	Amélioration des connaissances pour la restauration du milieu	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Inventaire des frayères potentielles et des aménagements possibles			Amélioration des connaissances pour la restauration du milieu			
	Restauration hydromorphologique	Reconnexion des annexes hydrauliques et restauration de frayères à brochets – Objectif de 2 ha à 8 ha	Houdancourt, Pont Ste Maxence, Logueil Ste Marie, Verberie	FRHR216A, FRHR216C	Permettre l'accès des géniteurs aux frayères, diversifier les habitats, amélioration de la reproduction	Restaurer les zones humides, amélioration des connexions latérales	Orientation 1.4 Disp. 1.4.2	Protection et restauration des milieux aquatiques
Restauration de la continuité écologique	Suppression ou aménagement d' ouvrages	Houdancourt, Pont Ste Maxence, Les Ageux, Rhuis	FRHR216C- H2045000, FRHR216C- H2042000,	Amélioration de la circulation des espèces aquatiques, accessibilité aux zones de reproduction, brassage génétique	Pente et profil restaurés, reprise du transport sédimentaire, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3		

2	Réduire les pollutions urbaines	Sensibilisation des populations et des collectivités sur les déchets sauvages et les déchets ainsi que sur la désimperméabilisation des sols en villes	Compiègne, Pont Ste Maxence, Longueil Ste Marie, Villers St Paul, Creil	FRHR216A, FRHR216C	Augmentation de la capacité d'accueil, réduire la mortalité	Préserver la qualité de l'eau	Orientation 2.3 Dispo. 2.3.6	Réduction des pollutions industrielles
	Organisation de campagne de nettoyage des cours d'eau et des berges	Mise en place d'un réseau de surveillance des pollutions industrielles			Ensemble du contexte	Augmentation de la capacité d'accueil, réduire la mortalité	Préserver la qualité de l'eau	Orientation 2.3 Dispo. 2.3.6
3	Préservation de la qualité de l'eau	Remise en fond de vallée, réduction du lit mineur sur les affluents	Houdancourt, les Ageux, Lacroix-St-Ouen	FRHR216C-H2045000, FRHR216C-H2007000, FRHR216C-H2005000	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Pente et profil restaurés, lutte contre les assècs, diversification des écoulements et meilleure oxygénation	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
	Restauration hydro-morphologique	Restauration des connexions latérales			Ensemble du contexte	Diversifier les habitats, amélioration de la qualité de l'eau	Diminuer l'impact des inondations, amélioration de la qualité de l'eau	
3	Préserver les habitats et les espèces	Plantation et entretien de la ripisylve en gardant les embâcles non impactant	Compiègne, Pont Ste Maxence, Longueil Ste Marie, Villers St Paul, Creil	FRHR216A, FRHR216C	Diversifier les habitats	Amélioration de la qualité de l'eau, limiter le colmatage et l'augmentation de la température de l'eau	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles / Protection et restauration des milieux aquatiques
	Gestion des espèces exotiques envahissantes	Assurer une veille et une surveillance sur la prolifération de ces espèces, organisation de campagne d'éradication			Ensemble du contexte	Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Rétablir une ripisylve adaptée et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Orientation 1.2 Dispo. 1.2.6

GESTION PISCICOLE PRECONISEE

Gestion piscicole sur le contexte

Gestion globale préconisée sur le contexte

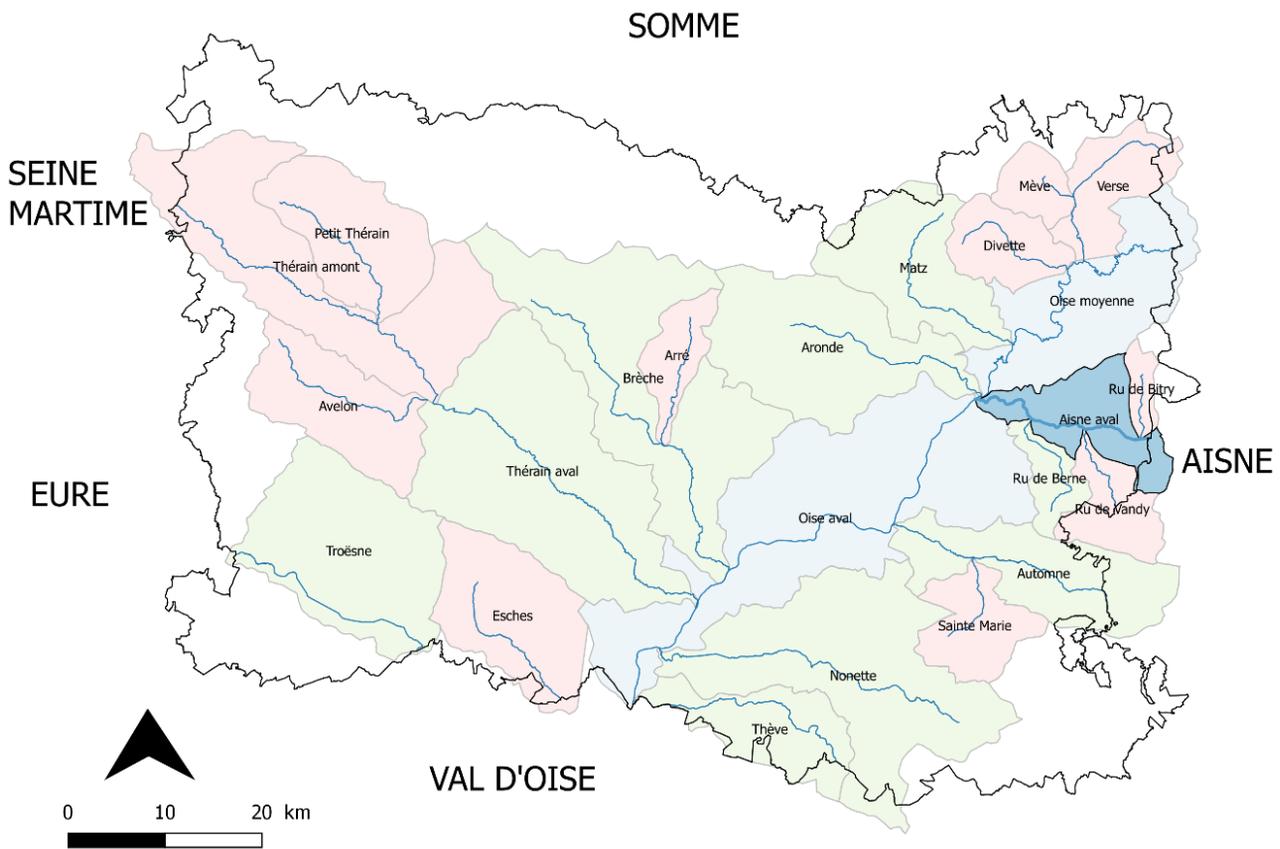
Gestion d'Usage

Cas particuliers de gestion

-



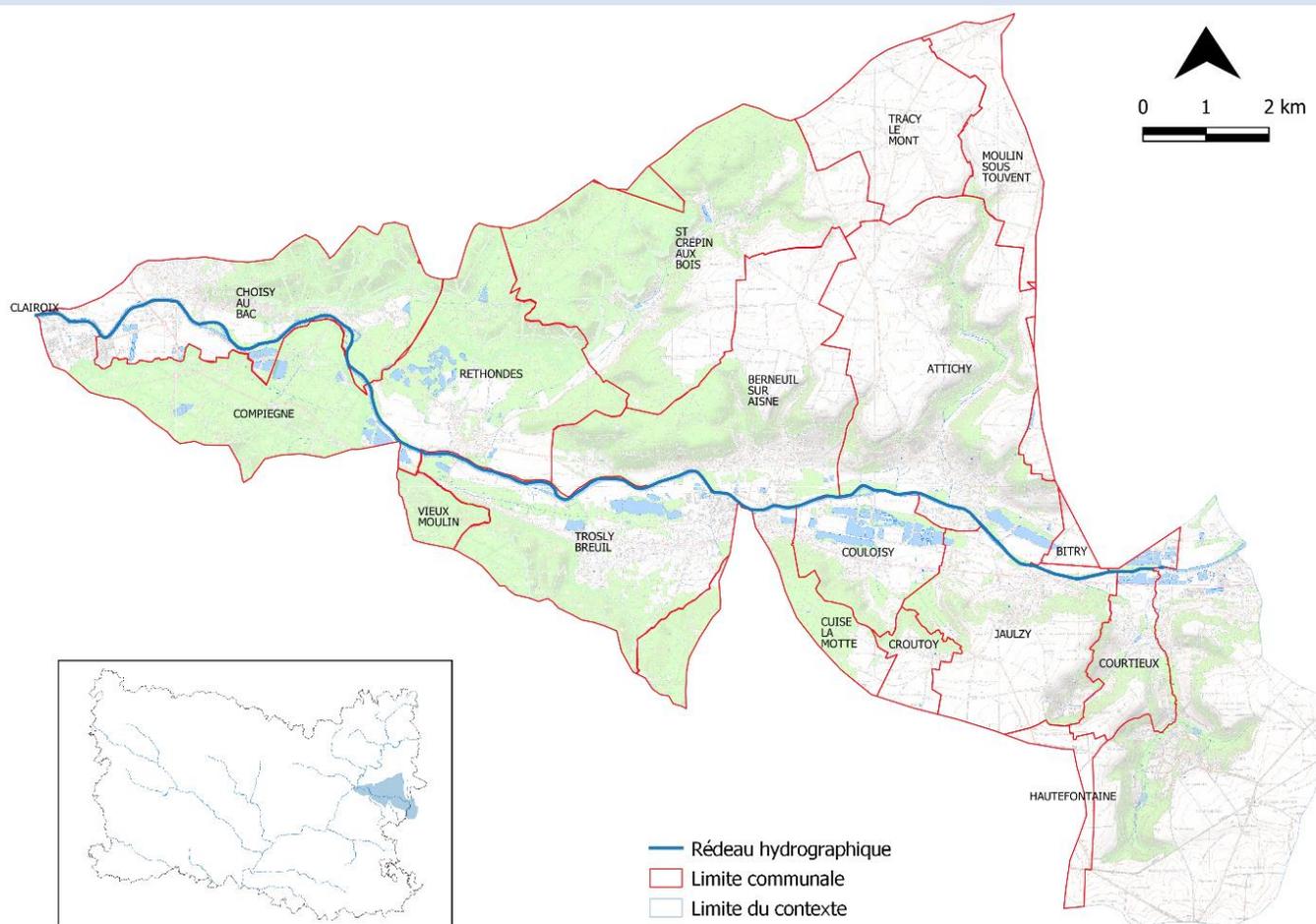
AISNE AVAL – 6008 – C – D –



L'Aisne aval à Jaulzy



LOCALISATION DU CONTEXTE



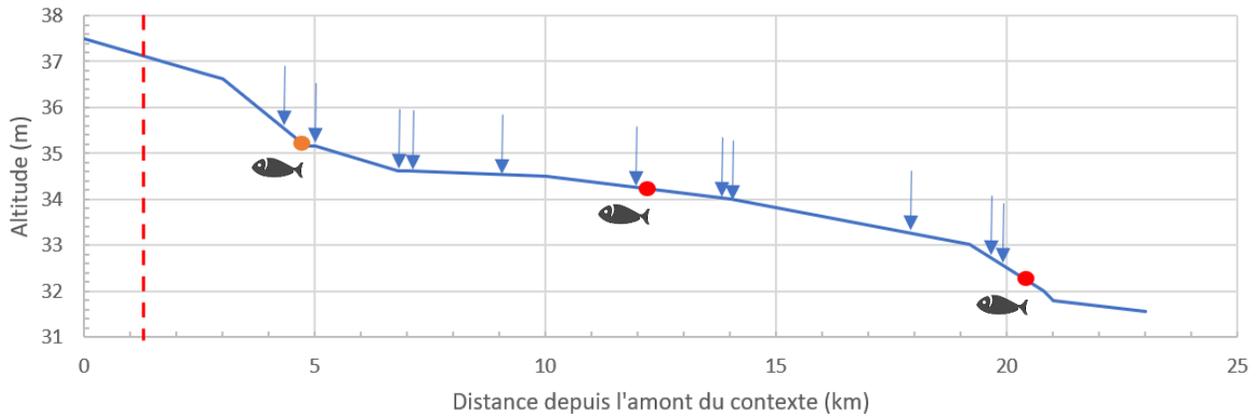
Carte de la localisation du contexte Aisne aval

DESCRIPTION GENERALE

Le contexte de l'Aisne aval, d'une superficie de 117 km², correspond au domaine cyprinicole. D'un linéaire principal de 23 km dans le département de l'Oise, l'Aisne prend sa source dans le département de la Meuse. Elle traverse 4 départements (la Marne, les Ardennes, l'Aisne et l'Oise) avant de confluer avec l'Oise à Clairoux.

L'Aisne est fortement anthropisée, ce qui limite ses fonctionnalités. Pourtant, elle présente encore quelques zones d'annexes hydrauliques intéressantes. Il s'agit également d'un axe de migration important. Trois barrages sont présents sur son linéaire au sein du contexte, tous équipés de passes à poissons.

Profil en long du contexte de l'Aisne aval

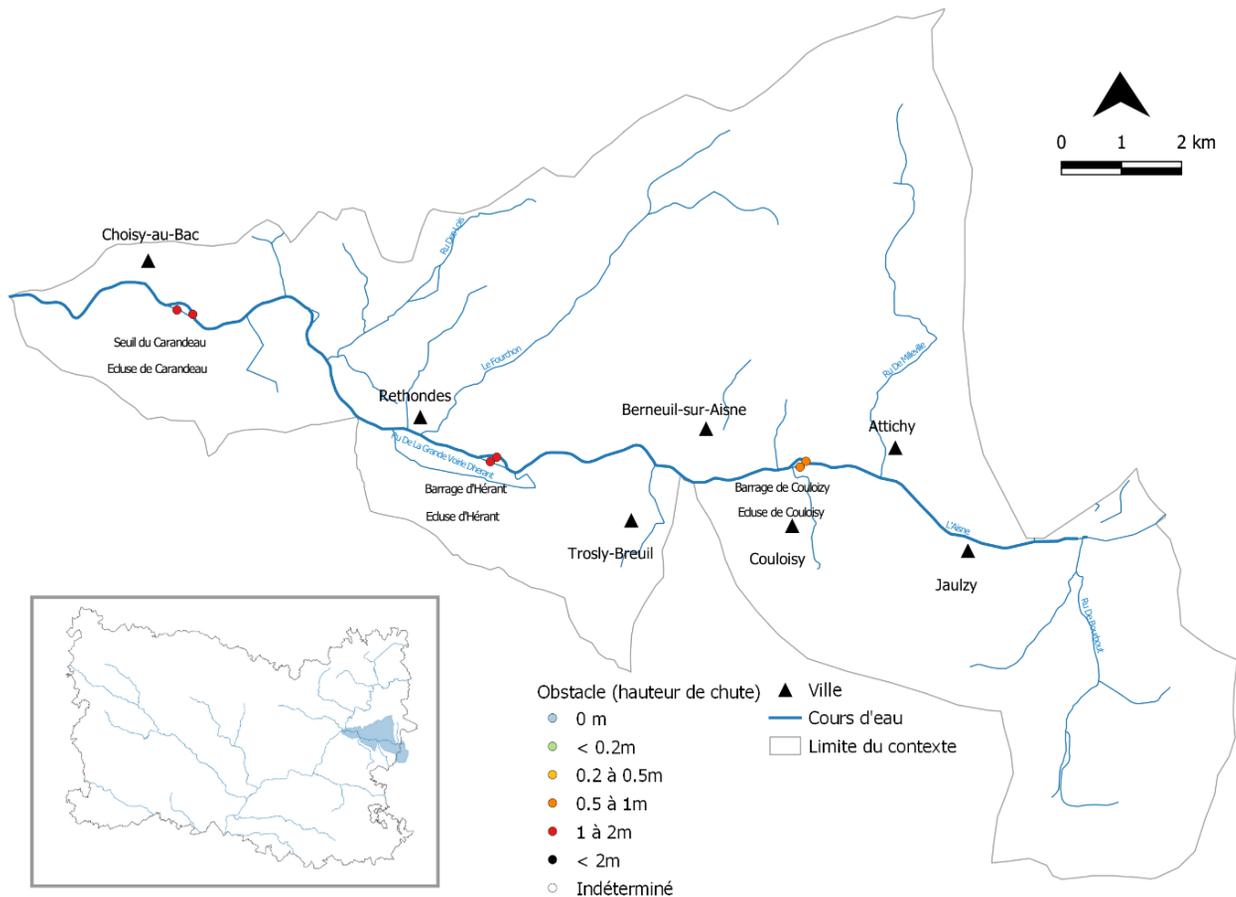


— — Limite département de l'Aisne et du département de l'Oise

● Obstacle à l'écoulement (couleur dépendant de la hauteur de chute) de l'amont vers l'aval : Barrage et écluse de Couloisy (ROE14219 et ROE17297), Barrage et écluse d'Hérant (ROE14261 et ROE17388), Barrage et écluse du Carandeu (ROE13831 et ROE1740)

➔ Affluent de l'amont vers l'aval : Ru de Bourbout, Ru de Milleville, le Bois Blanc, le Fossé du Ruzon, le Fossé du Mont Fermé, Ru de la Grande Voirie Dherant, le Fourchon, le Fossé de la Rue des Bois, Ru des Lois, Fossé de la commune de Choisy-au-Bac, Canal de la commune de Compiègne

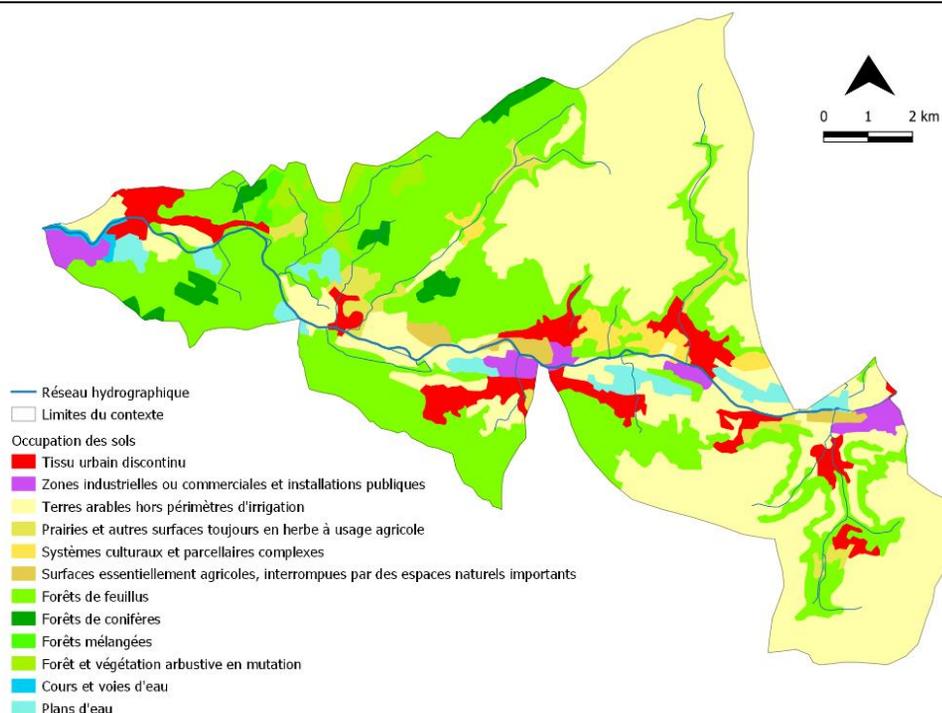
🐟 Aménagement pour la continuité écologique



Carte de la description générale du contexte de l'Aisne aval

DONNEES GENERALES			
Limites contexte	Amont	Ecluse Vic sur Aisne, limite département de l'Oise	
	Aval	Confluence avec l'Oise	
	Affluents	Tous sauf les Rus de Bernes, de Bitry et de Vandy	
	Plans d'eau	Existence de nombreux plans d'eau engendrés par l'extraction des minéraux dans le lit majeur de l'Aisne	
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et leur linéaire		Ru de Bourbout (4,7 km), Ru de Milleville (6,4 km), Le Bois Blanc (2 km), Fossé du Ruzon (1,2 km), Fossé du Mont Fermé (2,2 km), Ru de la Grande Voirie Dherant (3,4 km), Le Fourchon (8,1 km), Fossé de la Rue des Bois (3 km), Ru des Lois (4,7 km), Fossé de la commune de Compiègne (1,2 km), Canal de la Commune de Compiègne (1 km)	
Longueur en eau du contexte	Cours principal	23 km	
	Linéaire total (km)	81 km	
Surface du bassin versant		124 ha	
Surface du contexte		117 km ²	
Débits (Aisne à Trosly-Breuil)		Etiage	QMNA5 = 13 m ³ /s
		Module	65,40 m ³ /s
		Crue	310 m ³ /s
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	37,5 m
		Altitude aval	31 m
		Pente naturelle	0.3 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	3
		Hauteur cumulée à l'étiage (m)	4.29 m
	Taux d'étagement	66 %	
Géologie		La vallée de l'Aisne entaille le plateau du Soissonais (calcaire). Le lit majeur est constitué par des limons, des alluvions et des formations sableuses.	
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte		Vic sur Aisne, Bitry, Jaulzy, Attichy, Couloisy, Cuise la Motte, Berneuil sur Aisne, Trosly-Breuil, Saint Crépin aux bois, Rethondes, Vieux-Moulin, Compiègne, Choisy au Bac.	
Assainissement collectif		Vic sur Aisne, Attichy, Cuise la Motte, Rethondes, Choisy au Bac	

Occupation du sol (CORINE Land Cover 2018)



Carte de l'occupation des sols du contexte Aisne aval

L'occupation du sol du contexte de l'Aisne aval est principalement dominée par les surfaces agricoles (48,5 %) et les espaces forestiers (39,9 %). L'occupation restante est divisée entre les zones de voies d'eau/plans d'eau (3,1 %) et les zones urbaines, industrielles et commerciales (8,45 %).

Statut foncier	Domanial (DPF) pour le cours principal et non domanial pour les affluents	
Industries	Montigny Lengrain, Compiègne, Trosly Breuil	
Mesures réglementaires de protection	Natura 2000	FR2212001 Forêt Picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps FR2200382 Massif forestier de Compiègne, Laigue
	Réserve naturelle	-
	Arrêté de protection de biotope	FR38000796 Domaine de Sainte Claire
	Site inscrit/classé	Carrefour de l'armistice et ses abords, Parc du château d'Offemont
	Autre (ZNIEFF I et II, ZICO)	ZNIEFF 1 220014322 Massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps-Carlepont 220013831 Coteaux du Vallon du ru de Milleville à Attichy 220420001 Coteau de la Logette à Attichy 220013829 Bois du Crocq ZNIEFF 2 - ZICO 00013 Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps
	L.214-17 Liste 1	L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise
	L.214-17 Liste 2	L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise

	Décret Frayères	Liste 1 Le Fourchon (rue du Moulin à sa confluence avec l'Aisne) (CHA, LPP, TRF) Ru de Milleville (Etang de la Faloise à la buse de la RD81) (CHA, TRF) Ru Bourbonout (Pont Potingron à sa confluence avec l'Aisne) (CHA, LPP, TRF) Liste 2 Aisne (Confluence ru de Bourbonout à sa confluence avec l'Oise) (BRO)
S.A.G.E.	Aucun	
Structures locales de gestion	Entente Oise-Aisne <i>Projet de Mise en place d'un Syndicat Aisne aval</i>	
Enjeux PLAGEPOMI	Anguille, Grande alose, Salmonidés migrateurs	

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2022-2027)	Etat écologique	Etat chimique	
					Tous les paramètres	Sans ubiquistes
FRHR211	L'Aisne	Fortement modifiée/ M9	Bon potentiel 2027 (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquiste) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR211-H1660750	Ru de Bourbonout	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquiste) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Mauvais 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR211-H1662100	Ru de Milleville	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 (écologique) Bon état depuis 2021 (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Médiocre 2019	Bon 2019	Bon 2019
FRHR211-H1683000	Ruisseau le Fourchon	Naturelle/ TP9	Bon état depuis 2015 (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Bon 2019	Mauvais 2019	Bon 2019

PEUPELEMENTS PISCICOLES

Sous-contextes piscicoles et domaine	Cyprinicole
Espèce(s) repère(s)	Brochet
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Anguille, Grande alose
Etat fonctionnel	Dégradé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B9
Peuplement piscicole	ABL, ANG, ABF, BOU, BRE, BRO, CHE, EPI, GAR, GOU, GRE, HOT, LOR, PER, SAN, SIL, TAN, VAN, PES, OCL
Présence de poissons migrateurs	Anguille
Présence d'espèces invasives	Perche soleil, Ecrevisse américaine



INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS				
Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
Aisne - 2021	Choisy-au-bac	0 BRO	ABH, ABL, ANG, BAF, BOU, CHA, CHE, GAR, GOU, GRE, LOF, LOR, PER, SPI, TAN	OCL
Aisne - 2020	Choisy-au-bac	0 BRO	ABL, ANG, BAF, BOU, CHA, CHE, GAR, GOU, GRE, PER, SIL, SPI, TAN, VAN	OCL, PES, PSR
Ru Fourchon - 2020	Rethondes	19,834	CHE, GOU, PER	
Ru de Bourbout - 2020	Courtieux	19,558	ANG, CAS, CHA, CHE, GAR, GOU, LOF, PER, VAN	
Aisne (frayère Carandeu) - 2020	Choisy-au-Bac	< 1 BRO/100m ²	ABL, ANG, BOU, BRE, BRO, CHE, CYP, GAR, GOU, LOR, PER, VAN	PES, PSR
Aisne (frayère Carandeu) - 2020	Choisy-au-Bac	< 1 BRO/100m ²	ABL, BOU, BRO, CHE, GOU, ROT, TAN, VAN	PES, PSR
Aisne - 2019	Choisy-au-bac	< 1 BRO/100m ²	ABL, ANG, BOU, BRO, CHE, GAR, GOU, GRE, HOT, LOR, PER, SIL, TAN	PES
Aisne - 2017	Choisy-au-bac	0 BRO	ABL, ANG, BAF, BRE, CHE, GAR, PER, SAN	
Aisne - 2016	Choisy-au-bac	< 1 BRO/ 100 m ²	CHE, GOU, PER, ABL, GAR, ANG, SPI, BOU, BRO	OCL
Aisne - 2016	Trosly-Breuil	0 BRO	ABL, CHA, EPI, GAR, BRE	
Aisne - 2016	Couloisy	0 BRO	ABL, ANG, BAF, BRE, CHE, GAR, GOU, HOT, PER, VAN	
Aisne - 2016	Rethondes	0 BRO	ABL, ANG, BAF, CHE, GAR, GOU, PER	
Aisne - 2016	Choisy-au-bac	0 BRO	ABL, ANG, GRE, PER, TAN	
Aisne - 2015	Choisy-au-bac	< 1 BRO/100m ²	ANG, BOU, BRO, CHA, CHE, GAR, GOU, HOT, LOF, PER, SIL, VAN	OCL

GESTION ET HALIEUTISME		
Classement piscicole	Deuxième catégorie	
Police de l'eau et police de la pêche	DRIEE et VNF pour le cours principal DDT pour les affluents	
Gestionnaires	AAPPMA (2021)	Jaulzy (64 adhérents) Attichy (72 adhérents) Cuise la Motte (316 adhérents) Compiègne (2429 adhérents)
	Société de pêche non agréés	-
Parcours de pêche	-	
Réserve de pêche	Ecluse de Couloisy : 50 m en amont et 50 m en aval de la tête de l'écluse, longueur totale 125 m Ile de l'écluse de Couloisy : Interdiction de pêcher depuis les rives de l'île Barrage de Couloisy : 50 m en amont et en aval du barrage, longueur totale 100m Ecluse d'Hérant (Trosly Breuil) : 50 m en amont et 50 m en aval de la tête de l'écluse, longueur totale 165m Ile de l'écluse d'Hérant : Interdiction de pêcher depuis les rives de l'île Barrage d'Hérant (Trosly-Breuil) : 50 m en amont et 50 m en aval de la tête de l'écluse, longueur totale 100m Ecluse de Carandeu (Choisy-au-bac) : 50 m en amont et 50 m en aval de la tête de l'écluse, longueur totale 165m Ile de l'écluse du Carandeu : Interdiction de pêcher depuis les rives de l'île Barrage de Carandeu (Choisy-au-bac) : 50 m en amont et 50 m en aval de la tête de l'écluse, longueur totale 100m	
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion d'usage sur l'Aisne, raisonnée sur les affluents si la pêche est pratiquée, gestion patrimoniale pour le reste des affluents	
Déversements	370 kg TAN, 15 kg PER, 260kg CCO, 100kg Black Bass, 460 kg BRO, 1200 kg GAR	

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

	Facteurs limitants			
	Type	Impact sur l'écosystème	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Navigation	Régulation des niveaux d'eau, réduction des annexes hydrauliques et des zones de reproduction, faible développement de végétation aquatique et hémiphyte dû au batillage, homogénéisation des habitats, berges abruptes, profil en U, déconnexion avec le lit majeur		
Facteur principal 2	Ouvrages et seuils	Perturbation du transport sédimentaire, accès aux zones de reproduction impossible, altération des frayères potentielles		
Facteur annexe	Imperméabilisation et pollution diffuse	Diminution de la surface favorable à la reproduction, qualité des sols dégradée et non favorable au développement d'un substrat de ponte, accentuation du ruissellement, altération de la qualité de l'eau, eutrophisation, diminution de l'O2 dissous		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Dégradé	

SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce repère (ou cortège d'espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale/ disposition du SDAGE	Lien avec l'action du Pdm du SDAGE
1	Acquisition et actualisation de connaissance	Estimation des densités de brochets présentes sur l'Aisne	Ensemble des communes sur le linéaire de l'Aisne	FRHR211	Meilleure connaissance sur l'état des populations	Amélioration des connaissances pour la restauration du milieu	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Inventaire des frayères potentielles et des aménagements possibles			Préserver et restaurer les zones de reproduction de l'espèce	Amélioration des connaissances pour la restauration du milieu		
2	Restauration hydromorphologique	Reconnexion des annexes hydrauliques et restauration de frayères à brochets – Objectif 3 ha	Choisy-au-bac, Rethondes, Berneuil-sur-Aisne	FRHR211	Permettre l'accès des géniteurs aux frayères, diversifier les habitats, amélioration de la reproduction	Restaurer les zones humides, amélioration des connexions latérales	Orientation 1.4 Disp. 1.4.2	Réduction des pollutions industrielles
		Sensibilisation des populations et des collectivités sur les déchets sauvages et les déchets ainsi que sur la désimperméabilisation des sols en villes	Choisy-au-bac, Rethondes, Trosly-Breuil Attichy	FRHR211	Augmentation de la capacité d'accueil, réduire la mortalité	Préserver la qualité de l'eau	Orientation 2.3 Dispo. 2.3.6	
	Préserver la qualité de l'eau	Organisation de campagne de nettoyage des cours d'eau et des berges	Ensemble des communes du contexte	Ensemble du contexte	Préserver la qualité de l'eau	Préserver la qualité de l'eau	Orientation 2.3 Dispo. 2.3.6	Réduction des pollutions industrielles
	Mise en place d'un réseau de surveillance des pollutions industrielles				Limitier les mortalités piscicoles en cas de pollution			
	Préserver la qualité de l'eau							

2	Diminuer l'impact des peupleraies	Suppression des peupliers sur une bande de 6m en bord de cours d'eau et plantation d'une ripisylve adaptée	Rethondes, Attichy, Berneuil sur Aisne	FRHR211	Restaurer et diversifier les habitats, amélioration de la qualité de l'eau	limiter l'eutrophisation, réduire l'érosion des berges, Freiner les écoulements lors d'épisodes de crue	Orientation 2.4, Dispo. 2.4.3, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles
		Remise en fond de vallée, réduction du lit mineur sur les affluents			Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Pente et profil restaurés, lutte contre les assècs, diversification des écoulements et meilleure oxygénation	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
3	Restauration hydro-morphologique	Restauration des connexions latérales	Rethondes	FRHR211-H168300	Diversifier les habitats, amélioration de la qualité de l'eau	Diminuer l'impact des inondations, amélioration de la qualité de l'eau	Orientation 1.4, Disp. 1.4.2	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Plantation et entretien de la ripisylve en gardant les embâcles non impactant	Ensemble du contexte	Ensemble du contexte	Diversifier les habitats	Amélioration de la qualité de l'eau, limiter le colmatage et l'augmentation de la température de l'eau	Orientation 1.1, Disp. 1.1.5	Protection et restauration des milieux aquatiques
	Plantation d'hélophytes et de végétation aquatique sur les banquettes	Ensemble des communes du contexte	Compiègne, Choisy-au-bac, Rethondes, Trosly-Breuil Attichy	FRHR211	Amélioration de la reproduction par la création de zones de fraie	Amélioration de la qualité de l'eau, diversification des habitats, augmentation de la biodiversité	Orientation 1.2, Dispo. 1.2.6	Protection et restauration des milieux aquatiques
	Gestion des espèces exotiques envahissantes	Assurer une veille et une surveillance sur la prolifération de ces espèces, organisation de campagne d'éradication	Ensemble des communes du contexte	Ensemble du contexte	Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Rétablir une ripisylve adaptée et lutter contre les espèces exotiques envahissantes		

GESTION PISCICOLE PRECONISEE

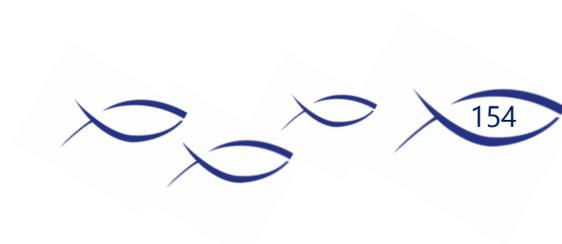
Gestion piscicole sur le contexte

Gestion globale préconisée sur le contexte

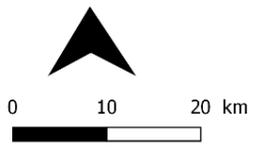
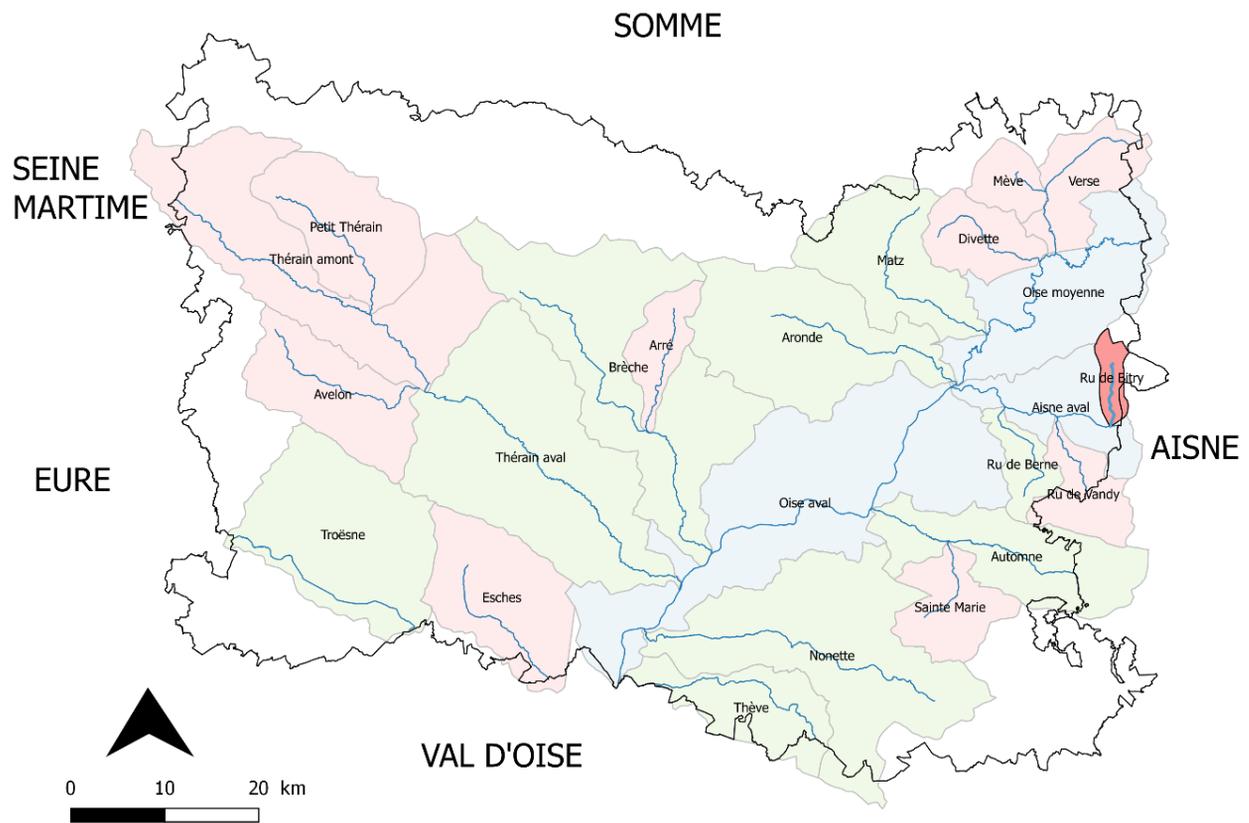
Gestion raisonnée

Cas particuliers de gestion

Gestion patrimoniale sur les affluents



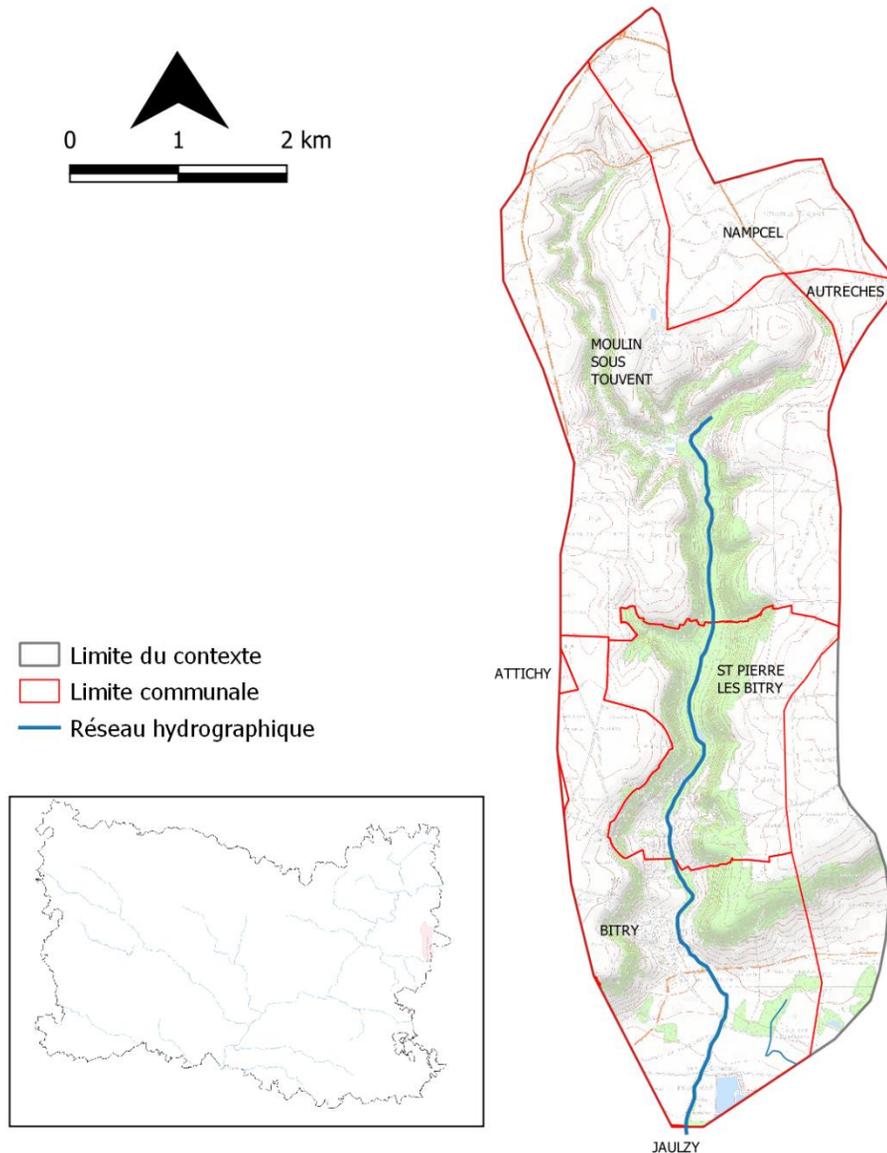
RU DE BITRY – 6009 – S – P



Le Ru de Bitry à Bitry



LOCALISATION DU CONTEXTE



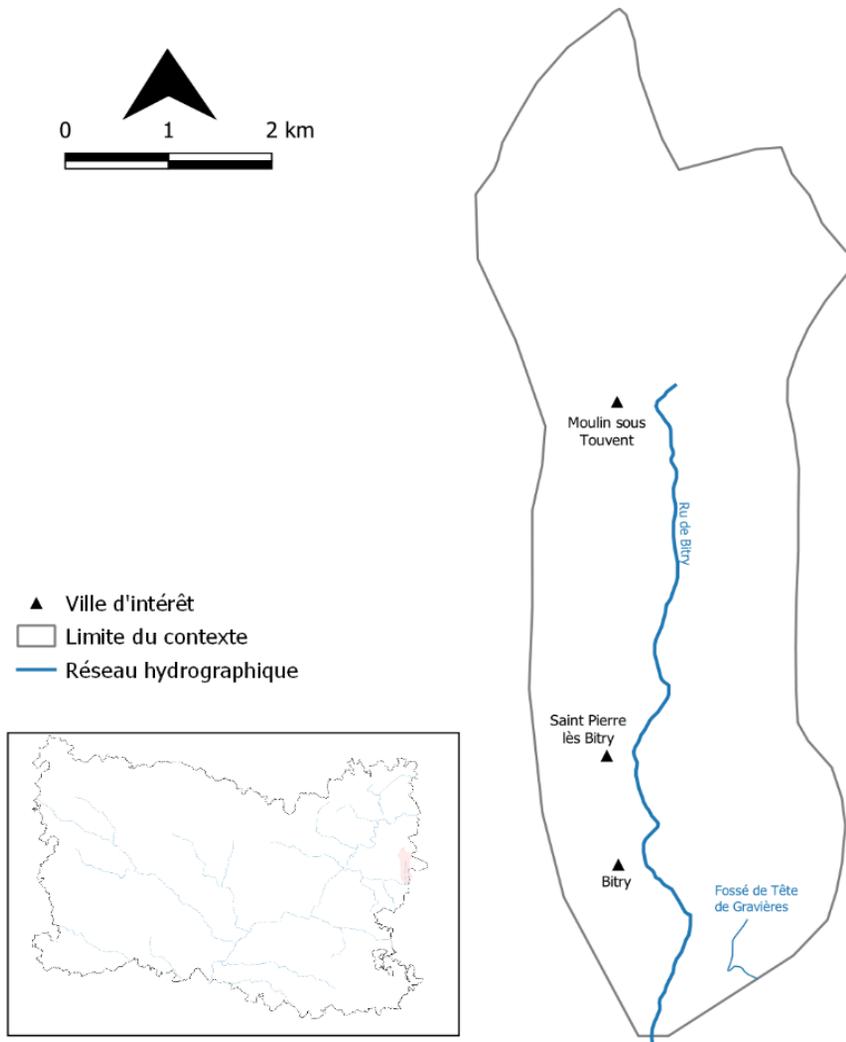
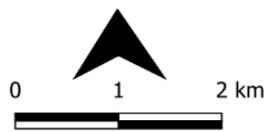
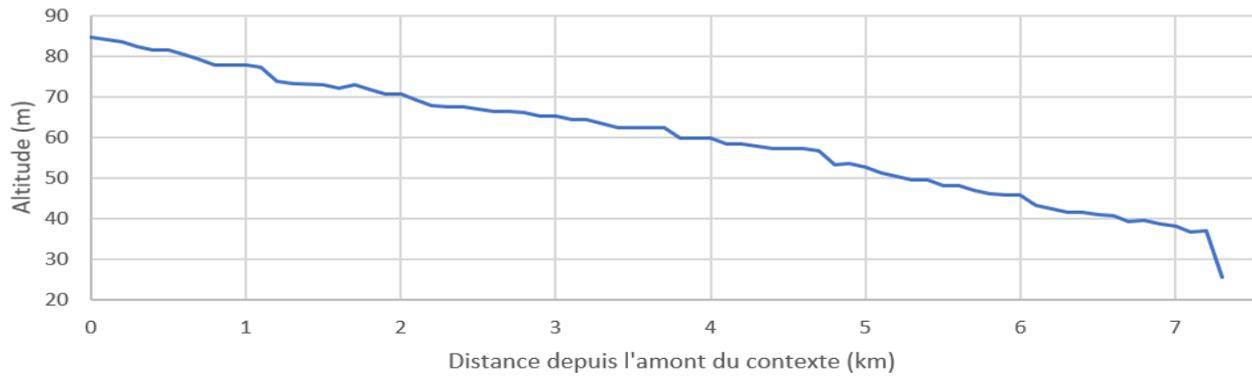
Carte de la localisation du contexte du ru de Bitry

DESCRIPTION GENERALE

Le contexte du Ru de Bitry, d'une superficie de 24 km², prend sa source sur la commune de Moulin-sous-Touvent et s'écoule sur un linéaire d'un peu plus de 7 km jusque sur la commune de Jaulzy où il afflue avec la rivière Aisne.

La partie amont du contexte, principalement entourée de zones boisées, est celle qui présente le plus de zones de reproduction intéressantes. La partie aval, plutôt entourée de portions agricoles, est quant à elle assez dégradée avec un linéaire rectiligne et surdimensionné, un envasement du lit, peu de diversité d'habitats et d'écoulement et une physico-chimie et un état écologique non conformes. Un manque d'entretien de la ripisylve est également constaté.

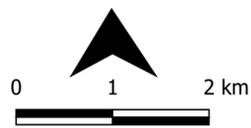
Profil en long du contexte du ru de Bitry



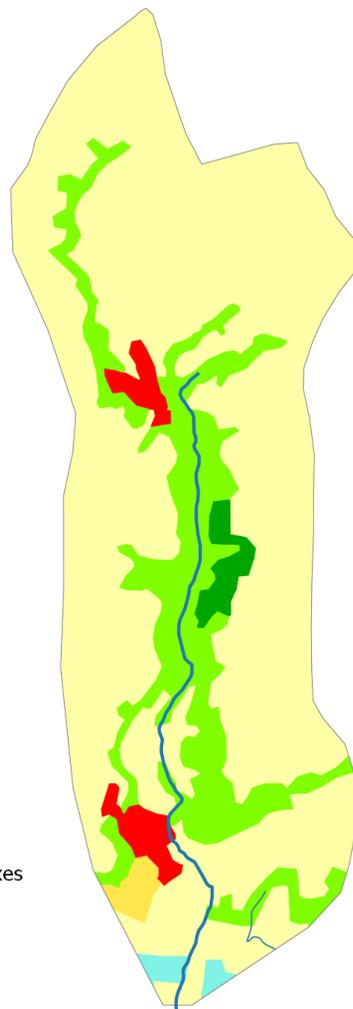
Carte de la description générale du contexte du ru de Bitry

DONNEES GENERALES			
Limites contexte	Amont	Sources	
	Aval	Confluence avec l'Aisne	
	Affluents	-	
	Plans d'eau	Plan d'eau du Bois des Grevières	
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et linéaire	-		
Longueur en eau du contexte	Cours principal	7,2 km	
	Linéaire total	8,1 km	
Surface du contexte	24,2 km ²		
Surface du bassin versant	52,2 km ²		
Débits	Etiage	QMNA5 = 0,02 m ³ /s	
	Module	0,094 m ³ /s	
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	84,61 m
		Altitude aval	25,54 m
		Pente naturelle	8.2 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	-
		Hauteur cumulée (m)	-
	Taux d'étagement	-	
Géologie	Le Ru de Bitry a pour plancher les formations calcaires du plateau Soissonais (Lutétien)		
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Jaulzy, Bitry, Saint Pierre les Bitry, Moulin sous Touvent		
Assainissement collectif	Vic sur Aisne		

**Occupation du sol
(CORINE Land Cover
2018)**



- Limite du contexte
- Réseau hydrographique
- Occupation des sols
- Tissu urbain discontinu
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Plans d'eau



Carte de l'occupation des sols du contexte du ru de Bitry

L'occupation du sol du contexte du Ru de Bitry est principalement dominée par les zones agricoles (76,8 %), suivie par les zones forestières (19,9 %). Le reste du contexte est occupé par les zones urbaines (2,4 %) et moins de 1 % par les zones de plans d'eau.

Statut foncier	Non domanial (privé)	
Industries	Moulin sous Touvent	
Mesures réglementaires de protection	Natura 2000	-
	Réserve naturelle	-
	Arrêté de protection de biotope	-
	Site inscrit/classé	-
	Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)	ZNIEFF 1 220013827 Coteaux de Moulin sous Touvent 220420004 Pelouses et bois de Maigremont à Bitry ZNIEFF 2 - ZICO 00013 Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps
	L.214-17 Liste 1	-
	L.214-17 Liste 2	-
Décret Frayères	-	

S.A.G.E.	-
Structures locales de gestion	Projet d'un Syndicat Aisne aval
Enjeux PLAGEPOMI	Anguille

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2016-2021)	Etat écologique	Etat chimique	
					Tous les paramètres	Sans ubiquistes
FRHR211- H1662000	Ru de Bitry	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec et sans ubiquistes)	Mauvais 2019	Mauvais 2019	Mauvais 2019

PEUPELEMENTS PISCICOLES

Sous-contextes piscicoles et domaine	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	/
Etat fonctionnel	Peu perturbé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B3 à B5+
Peuplement piscicole	CAG, CHA, GAR, PFL, TRF, VAN
Présence de poissons migrateurs	/
Présence d'espèces invasives	Ecrevisse signal (<i>Pacifastacus leniusculus</i>), Ecrevisse américaine (<i>Orconectes limosus</i>)

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS

Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
Ru de Bitry - 2021	Saint Pierre les Bitry	IPR 14,538	CHA, TRF	OCL, PFL
Ru de Bitry - 2020	Bitry	IPR 8,589	CHA, TRF	CAG, GAR, PFL, VAN

GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	Première catégorie		
Police de l'eau et police de la pêche	DDT		
Gestionnaires	AAPPMA (2020)	-	
	Société de pêche non agréées	-	
Parcours de pêche	-		
Réserve de pêche	-		
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion patrimoniale		
Déversements (moyenne/an)	-		

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs limitants				
	Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne et perte d'habitats, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience. Accélération ponctuelle des écoulements en cas de crue. Reproduction des espèces lithophiles limitées		
Facteur principal 2	Plan d'eau	Réchauffement des eaux, altération de la qualité physico-chimique de l'eau, perturbation du transit sédimentaire, dérive des peuplements		
Facteur principal 3	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Altération de la qualité de l'eau, fort apport de MES ¹² et de substances nutritives ou toxiques, disparition du substrat propice à la reproduction, colmatage des frayères. Déstabilisation des berges		
Facteur annexe 1	Populiculture	Pertes d'habitats, ripisylve non adaptée, fort apport en MES et en MO ¹³ , disparition du substrat propice à la reproduction, effondrement de berges, toxicité pour les poissons		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Peu perturbé	

¹² MES : Matières en suspension

¹³ MO : Matières organiques



SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d' eau	Effet attendu sur l' espèce repère (ou cortège d' espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l' orientation fondamentale/ disposition du SDAGE	Lien avec l' action du PdM du SDAGE
	Restauration hydromorphologique	Diversification des écoulements et des habitats	Bitry	FRHR211- H1662000	Diversifier les habitats	Diversifier les écoulements, les profils en travers, favoriser l' auto-curage	Orientation 1.4, Dispo. 1.4.1	
		Recharge granulométrique	Moulin sous Touvent, St Pierre lès Bitry	FRHR211- H1662000	Préserver/Améliorer les zones de reproduction pour la Truite fario	Décolmater le fond du lit et maintenir un substrat propice à la biodiversité	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	
1	Restauration de la continuité écologique	Ajustement buse	Moulin sous Touvent	FRHR211- H1662000	Amélioration de la circulation des espèces aquatiques, accessibilité aux zones de reproduction, brassage génétique	Pente et profil restaurés, reprise du transport sédimentaire, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Suppression ou déconnexion des étangs sur le lit mineur	Moulin sous Touvent, St Pierre lès Bitry	FRHR211- H1662000	Améliorer les habitats et zones de reproduction	Amélioration et préservation de la qualité physico- chimique	Orientation 1.2, Disp. 1.2.4	

Acquisition et actualisation de connaissance	Recensement et diagnostic des frayères à truites fario	Moulin sous Touvent, St Pierre lès Bitry, Bitry	Tous les affluents	Identifier les zones de frayères potentielles pour mieux les préserver ou les	Amélioration des connaissances pour la restauration du milieu	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
	Décolmatage / déconcrétionnement mécanique de frayère	Moulin sous Touvent, St Pierre lès Bitry	FRHR211-H1662000	Préserver/Améliorer les zones de reproduction pour la Truite fario	Décolmater le fond du lit et maintenir un substrat propice à la biodiversité	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	
Préserver les habitats et les espèces	Entretien de la ripisylve en gardant les embâcles non impactant	Moulin sous Touvent, St Pierre lès Bitry	FRHR211-H1662000	Diversifier les habitats	Amélioration de la qualité de l'eau, limiter le colmatage et l'augmentation de la température de l'eau	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles / Protection et restauration des milieux aquatiques
	Lutte contre l'érosion des sols agricoles et le ruissellement	Ensemble du contexte	FRHR211-H1662000	Amélioration des zones de reproduction et de la qualité de l'eau	Lutte contre les intrants agricoles	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	
Diminuer l'impact des peupleries	Suppression des peupliers sur une bande de 6m en bord de cours d'eau et plantation d'une ripisylve adaptée	Moulin sous Touvent, St Pierre lès Bitry, Bitry	FRHR211-H1662000	Restaurer et diversifier les habitats, amélioration de la qualité de l'eau	Limiter l'eutrophisation, réduire l'érosion des berges, Freiner les écoulements lors d'épisodes de crue	Orientation 2.4, Dispo. 2.4.3, 2.4.4	Protection et restauration des milieux aquatiques
	Lutte contre les écrevisses américaines par la mise en place de piège, un encouragement à la consommation	Saint Pierre lès Bitry, Bitry	FRHR211-H1662000	Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Orientation 1.2 Dispo. 1.2.6	
2		3					

GESTION PISCICOLE PRECONISEE

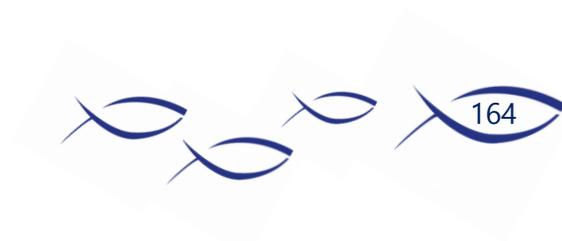
Gestion piscicole sur le contexte

Gestion globale préconisée sur le contexte

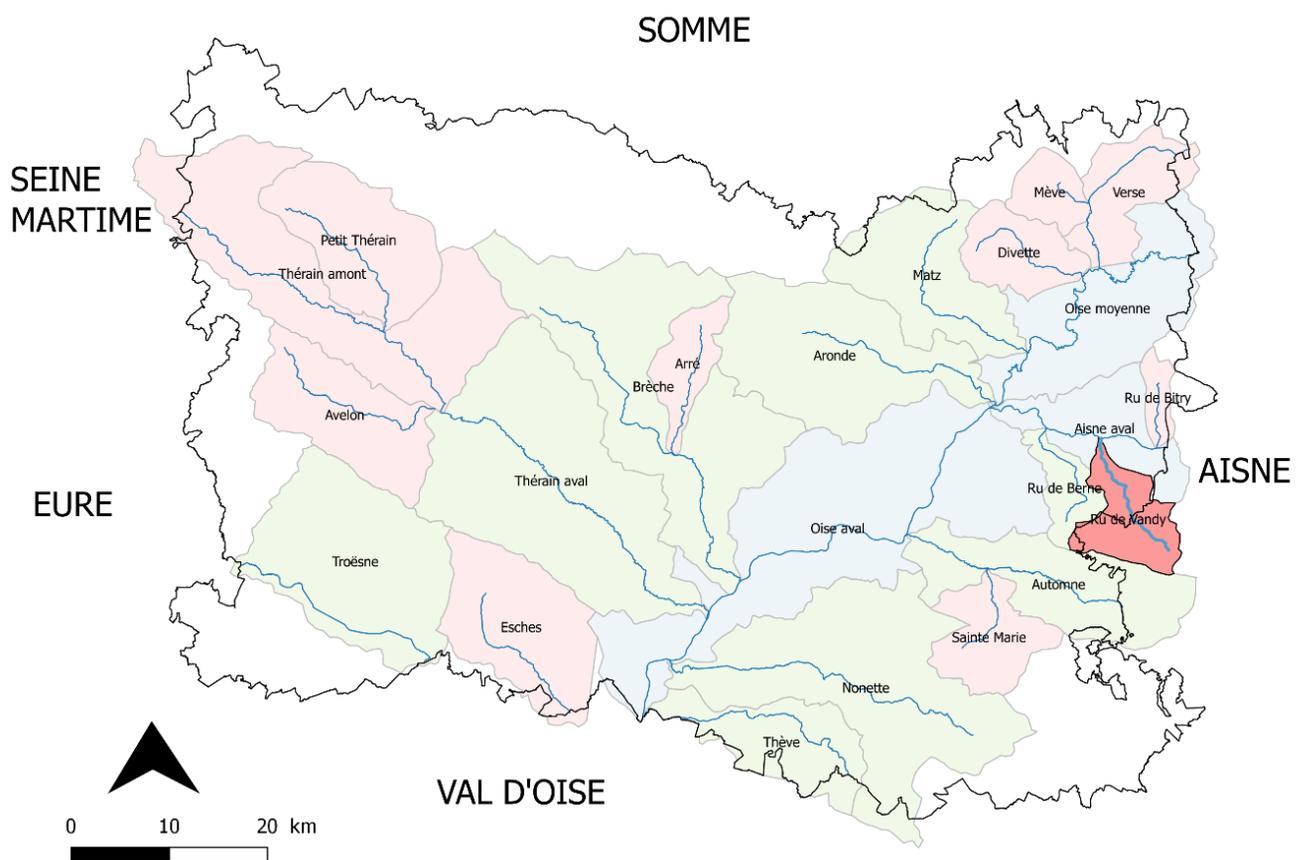
Gestion patrimoniale

Cas particuliers de gestion

-



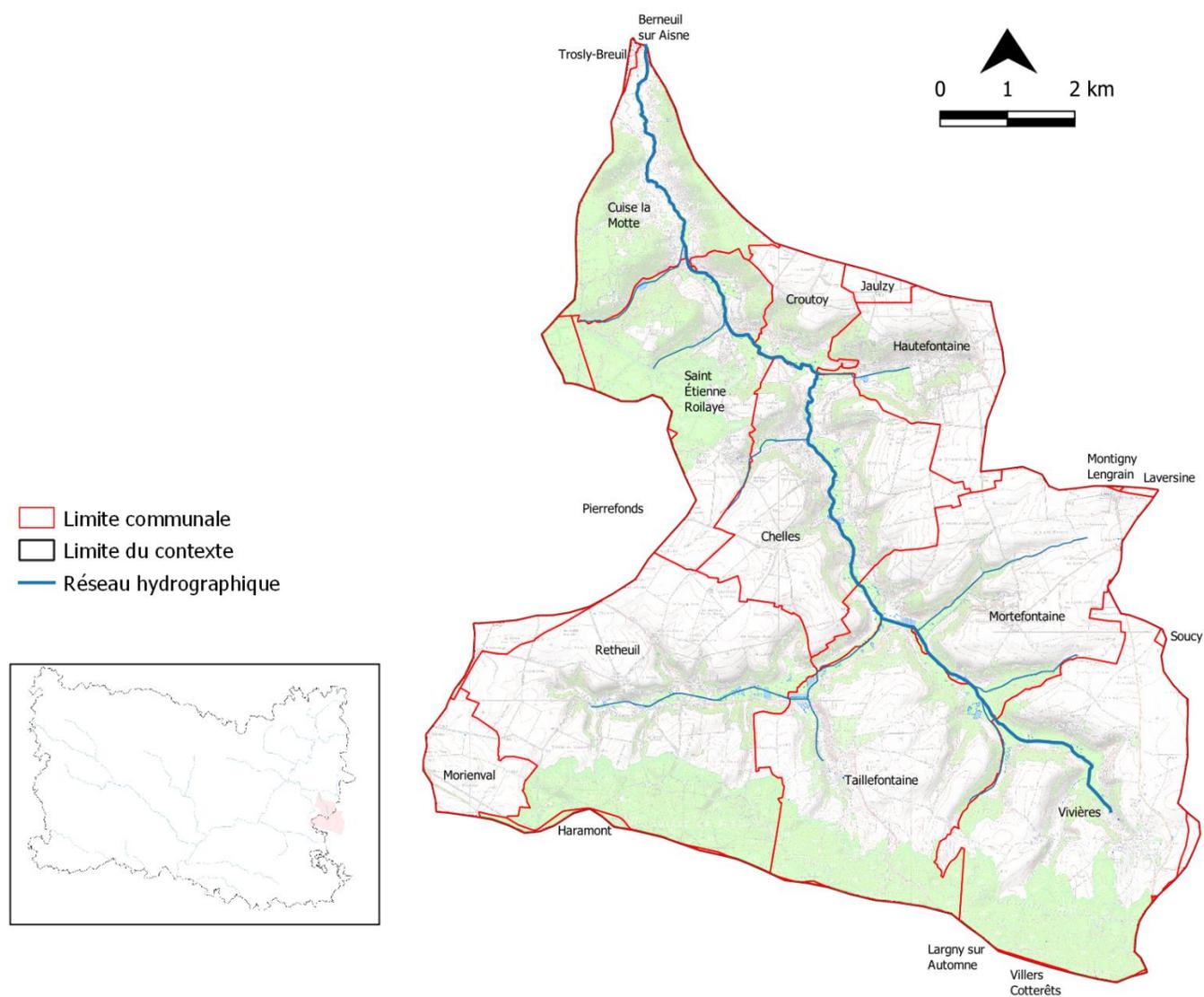
RU DE VANDY – 6010 – S – TP –



Ru de Vandy à Cuise la Motte



LOCALISATION DU CONTEXTE



Carte de la localisation du contexte du ru de Vandy

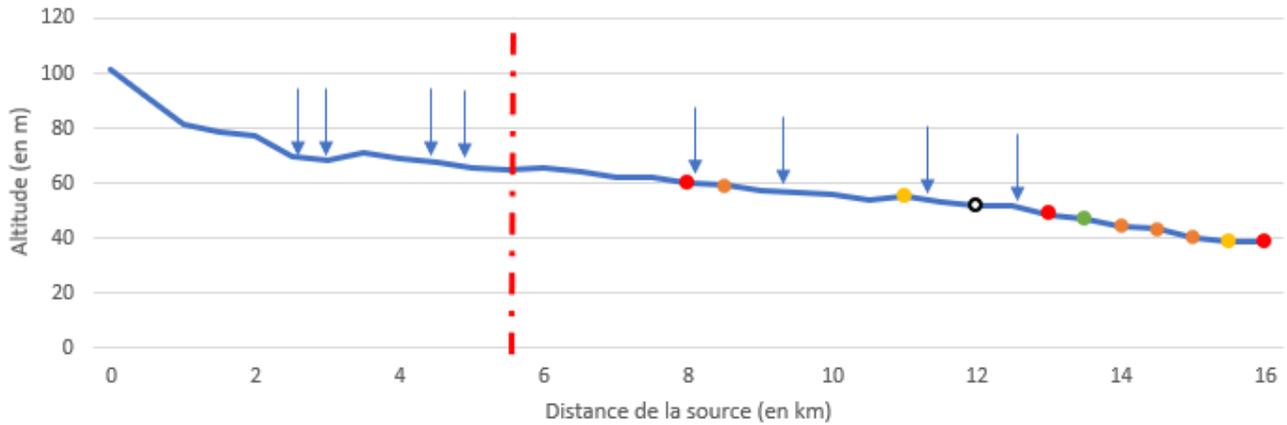
DESCRIPTION GENERALE

Le Ru de Vandy prend sa source sur la commune de Vivières dans l'Aisne, puis rejoint le département de l'Oise pour confluer avec l'Aisne à Cuisse-la-motte, après un parcours de 16 km.

Le cours d'eau, bien que présentant un aspect uniforme et trop large, possède plusieurs zones de frayères potentielles et une granulométrie variée.

Toutefois, la qualité physico-chimique du contexte est altérée par les étangs présents dans le lit mineur. De plus, les nombreux ouvrages présents sur le linéaire principal et le manque d'entretien de la ripisylve sont les principaux freins à la capacité d'accueil du territoire.

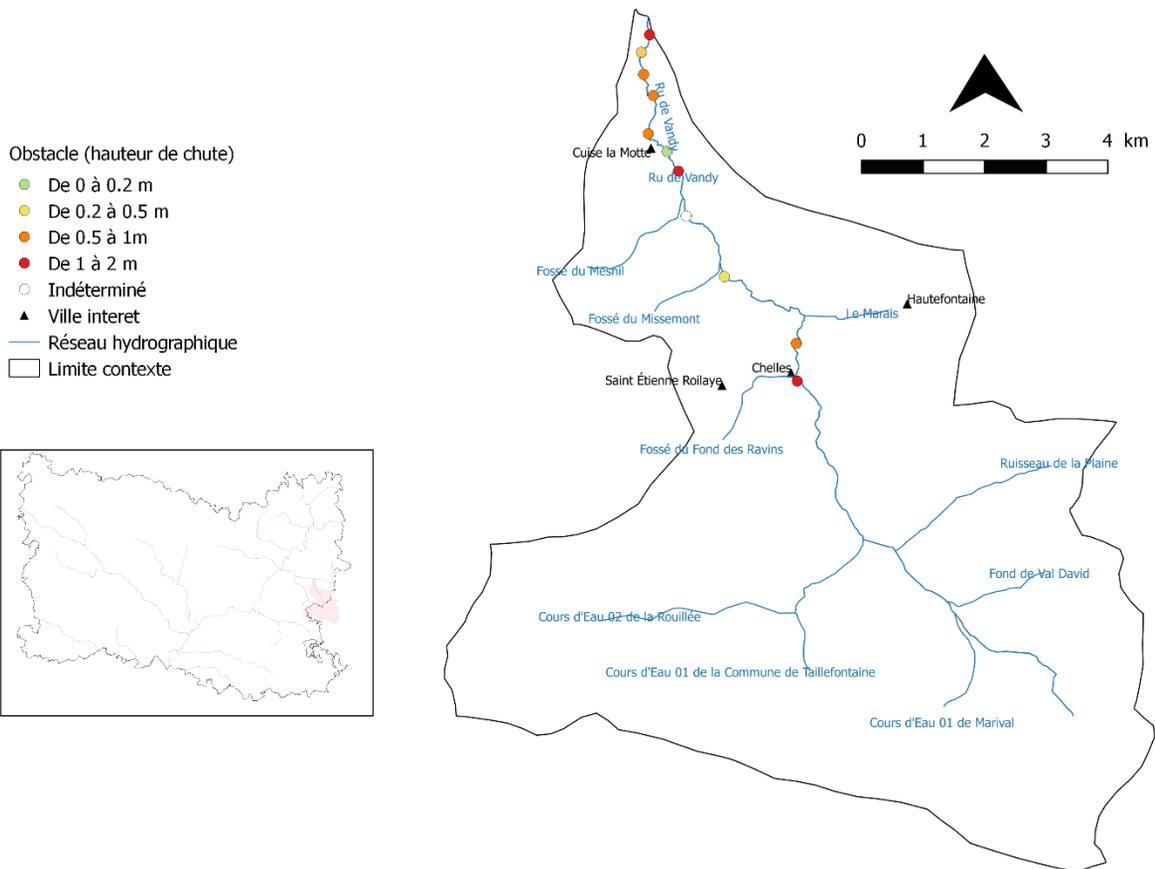
Profil en long du Ru de Vandy



— — Limite département de l'Aisne et du département de l'Oise

● Obstacle à l'écoulement (couleur dépendant de la hauteur de chute) de l'amont vers l'aval : ROE41472, ROE13794, ROE17378, ROE13837, ROE14853, ROE17374, ROE87003, ROE14837, ROE13992, ROE 91223, ROE13981

→ Affluent de l'amont vers l'aval : Cours d'eau de Marival, Fond de Val David, ruisseau de la Plaine, cours d'eau de la commune de Taillefontaine, fossé du Fond des Ravins, le Marais, fossé du Missemont, fossé du Mesnil

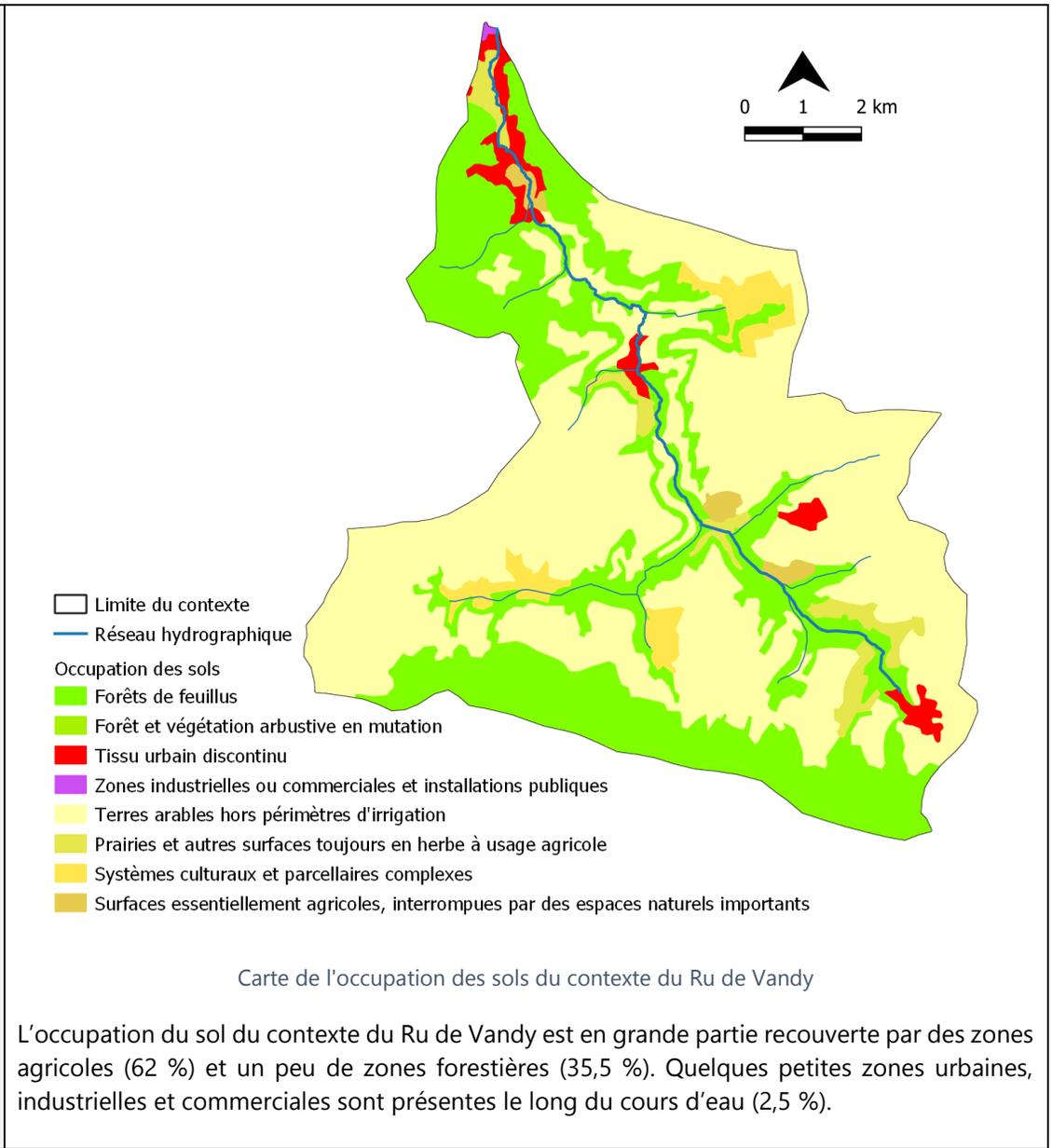


Carte de la description générale du contexte du ru de Vandy

DONNEES GENERALES

Limites contexte		Amont	Sources
		Aval	Confluence avec l'Aisne
		Affluents	Tous les affluents
		Plans d'eau	Plan d'eau de la Chesnoye, plan d'eau de la commune de Mortefontaine, plan d'eau de Soulemont, étang de Thimet
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et linéaire		Cours d'eau de Marival (1,8 km), Fond de Val David (1,7 km), ruisseau de la Plaine (3 km), cours d'eau de la commune de Taillefontaine (2,7 km), fossé du Fond des Ravins (1,8 km), le Marais (1,4 km), fossé du Missemont (1,4 km), fossé du Mesnil (2,1 km)	
Longueur en eau du contexte		Cours principal (km)	16 km
		Linéaire total (km)	36 km
Surface du bassin versant		79,4 km ²	
Surface du contexte		79,66 km ²	
Débits (Cuise-la-motte)		Etiage	QMNA5 = 0,148 m ³ /s
		Module	0,493 m ³ /s
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	101,4 m
		Altitude aval	34,56 m
		Pente naturelle	4.2 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	11
		Hauteur cumulée (m)	7,52
Taux d'étagement		11.2 ‰	
Géologie		Le Ru de Vandy a pour plancher les formations argileuses du Sparnacien (fond de vallée humide). Il est alimenté par la nappe des sables de Cuise.	
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte		Vivières, Taillefontaine, Mortefontaine, Retheuil, Chelles, Hautefontaine, St Etienne Roilaye, Cuise la Motte	
Assainissement collectif		Cuise la Motte	

**Occupation du sol
(CORINE Land Cover
2018)**



Statut foncier	Non domanial (privé)	
Industries	-	
Mesures réglementaires de protection	Natura 2000	FR2212001 Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps FR2200398 Massif forestier de Retz
	Réserve naturelle	-
	Arrêté de protection de biotope	-
	Site inscrit/classé	-
	Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)	ZNIEFF 1 220005037 Massif forestier de Retz 220420002 Coteau de la roche polet à Chelles 220014322 Massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps-Carlepont 220013829 Bois du Crocq 220120042 Coteaux de Retheuil, Vivières et Mortefontaine ZNIEFF 2 220005079 Site d'échange interforestiers de Compiègne/Retz

		ZICO 00013 Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps 00014 Forêts picardes : Massif de Retz
	L.214-17 Liste 1	-
	L.214-17 Liste 2	Ru de Vandy de sa source à sa confluence avec l'Aisne
	Décret Frayères	Liste 1 Ru de Vandy et ses affluents (limite départementale à sa confluence avec l'Aisne) (CHA, LPP, TRF, VAN) Liste 2 -
S.A.G.E.		-
Structures locales de gestion	<i>Projet de création d'un Syndicat de gestion de l'Aisne aval</i>	
Enjeux PLAGEPOMI	Anguille	

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2022-2027)	Etat écologique	Etat chimique	
					Tous les paramètres	Sans ubiquistes
FRHR215	Le ru de Vandy de sa source au confluent de l'Aisne (exclu)	Naturelle/ TP9	Bon état depuis 2021 (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2021 (chimique sans ubiquistes)	Bon 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR215- H1673150	Cours d'eau de la Rouillée	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique) Bon état depuis 2021 (chimique sans et avec ubiquistes)	Mauvais 2019	Bon 2019	Bon 2019

PEUPELEMENTS PISCICOLES

Sous-contextes piscicoles et domaine	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Anguille
Etat fonctionnel	Très perturbé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B3+ à B6
Peuplement piscicole	ABL, ANG, BAF, CAS, CHA, CHE, CYP, GAR, GOU, GRE, IDE, LOF, LPP, PER, PES, TRF, VAN
Présence de poissons migrateurs	Anguille
Présence d'espèces invasives	Perche soleil, Ragondin, Renouée du Japon, Arbre à papillon

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS				
Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
Ru de Vandy (parc château) - 2020	Cuise-la-Motte	IPR 16,241	ANG, CHA, LOF, LPP	BRE, BRO, GAR, GOU, IDE, PER, PES, VAN
Ru de Vandy (la poste) - 2020	Cuise-la-Motte	IPR 13,768	ANG, CHA, TRF	ABL, BAF, BRE, CAS, CHE, CYP, GAR, GOU, GRE, SPI, VAN

GESTION ET HALIEUTISME		
Classement piscicole	Première catégorie	
Police de l'eau et police de la pêche	DDT	
Gestionnaires	AAPPMA (2021)	-
	Société de pêche non agréées	-
Parcours de pêche	-	
Réserve de pêche	-	
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion patrimoniale et gestion raisonnée sur l'étang de Neufontaine	
Déversements (moyenne/ an)	-	

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

	Facteurs limitants			
	Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Ouvrages et seuils	Perturbation du transport sédimentaire, accès aux zones de reproduction impossible, altération des frayères potentielles		
Facteur principal 2	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Altération de la qualité de l'eau, fort apport de MES ¹⁴ et de substances nutritives ou toxiques, disparition du substrat propice à la reproduction, colmatage des frayères. Déstabilisation des berges		
Facteur principal 3	Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne et perte d'habitats, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience. Accélération ponctuelle des écoulements en cas de crue. Reproduction des espèces lithophiles limitées		
Facteur annexe	Populiculture	Pertes d'habitats, ripisylve non adaptée, fort apport en MES et en MO ¹⁵ , disparition du substrat propice à la reproduction, effondrement de berges, toxicité pour les poissons		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Très perturbé	

¹⁴ MES : Matières en suspension

¹⁵ MO : Matières organiques

SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce repère (ou cortège d'espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale/ discussion	Lien avec l'action du Pdm du SDAGE
1	Restauration de la continuité écologique	Suppression ou aménagement d'ouvrages	Cuise la Motte, Saint Etienne Roilaye, Chelles, Mortefontaine, Vivières	FRHR215	Amélioration de la circulation des espèces aquatiques, accessibilité aux zones de reproduction, brassage génétique	Pente et profil restaurés, reprise du transport sédimentaire, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3	Protection et restauration des milieux aquatiques
			Saint Etienne Roilaye, Mortefontaine, Taillefontaine, Chelles	FRHR215	Améliorer les habitats et zones de reproduction	Amélioration et préservation de la qualité physico-chimique	Orientation 1.2, Disp. 1.2.4	
		Remise à ciel ouvert	Cuise la Motte	FRHR215	Rétablir la circulation de la faune piscicole, diversifier les habitats	Restaurer les profils latéraux et longitudinaux, valeur paysagère	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3	
		Remise en fond de vallée	Retheuil, Taillefontaine	FRHR215	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Pente et profil restaurés, lutte contre les assècs, diversification des écoulements et meilleure oxygénation	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	
	Restauration hydromorphologique	Reméandrage	Affluents et partie amont du ru de Vandy	FRHR215	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Diversifier les écoulements et les profils en travers, améliorer les connexions latérales, limiter les inondations en secteur urbain	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3	
				FRHR215	Diversifier les habitats	Diversifier les écoulements, les profils en travers, favoriser l'auto-curage	Orientation 1.2, Disp. 1.2.4	
		Recharge granulométrique	Affluents et partie amont du ru de Vandy	FRHR215	Préserver/Améliorer les zones de reproduction pour la Truite fario	Recréer une couche de substrat alluvial, améliorer la capacité auto-épuratrice	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	

Lutte contre l'érosion des sols agricoles et le ruissellement	Sensibilisation sur les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	Ensemble du contexte	FRHR215 et affluents	Amélioration des zones de reproduction et de la qualité de l'eau	Lutte contre les intrants agricoles	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles
	Mise en place de zones tampon, respect de la bande enherbée, Restauration du maillage bocager	Ensemble des parcelles agricoles longeant les cours d'eau du bassin versant	FRHR215 et affluents				
Diminuer l'impact des peupleraies	Suppression des peupliers sur une bande de 6m en bord de cours d'eau et plantation d'une ripisylve adaptée	St Etienne Roilaye, aval étang Neuffontaines Chelles Retheuil, étang de Thimet Vivières	FRHR215 et affluents	Restaurer et diversifier les habitats, amélioration de la qualité de l'eau	Limiter l'eutrophisation, réduire l'érosion des berges, Freiner les écoulements lors d'épisodes de crue	Orientation 1.2 Dispo. 1.2.6	
	Recensement et diagnostic des frayères à truites fario	Ensemble du contexte		Identifier les zones de frayères potentielles pour mieux les préserver ou les restaurer	Amélioration des connaissances pour la restauration du milieu	Orientation 1.4. Dispo. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
Préserver les habitats et les espèces	Décolmatage / déconcrètement mécanique de frayère			Préserver/Améliorer les zones de reproduction pour la Truite fario	Recréer une couche de substrat alluvial, améliorer la capacité auto-épuration	Orientation 1.4. Dispo. 1.4.1	
	Plantation et entretien de la ripisylve en gardant les embâcles non impactant	Vivières, St Etienne Roilaye, Cuise la Motte, Retheuil, Chelles, Taillefontaine, Mortefontaine	FRHR215 et affluents	Diversifier les habitats	Amélioration de la qualité de l'eau, limiter le colmatage et l'augmentation de la température de l'eau	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles / Protection et restauration des milieux aquatiques
Préservation de la qualité de l'eau	Retrait des décharges sauvages	Vivières, St Etienne Roilaye, Cuise la Motte, Retheuil, Chelles, Taillefontaine, Mortefontaine		Limiter les mortalités piscicoles en cas de pollution	Préserver la qualité de l'eau	Orientation 2.3 Dispo. 2.3.6	Réduction des pollutions industrielles
	Assurer une veille et une surveillance sur la prolifération de ces espèces, organisation de campagne d'éradication (Renouée du Japon)	Vivières, St Etienne la Roilaye, Cuise la Motte	FRHR215 et affluents	Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Rétablir une ripisylve adaptée et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Orientation 1.2 Dispo. 1.2.6	Protection et restauration des milieux aquatiques

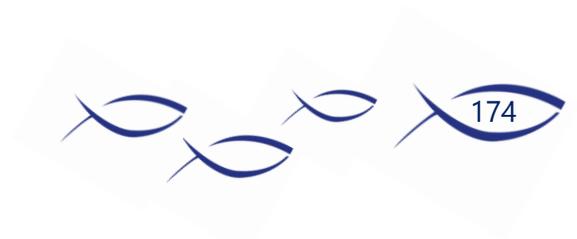
2

3

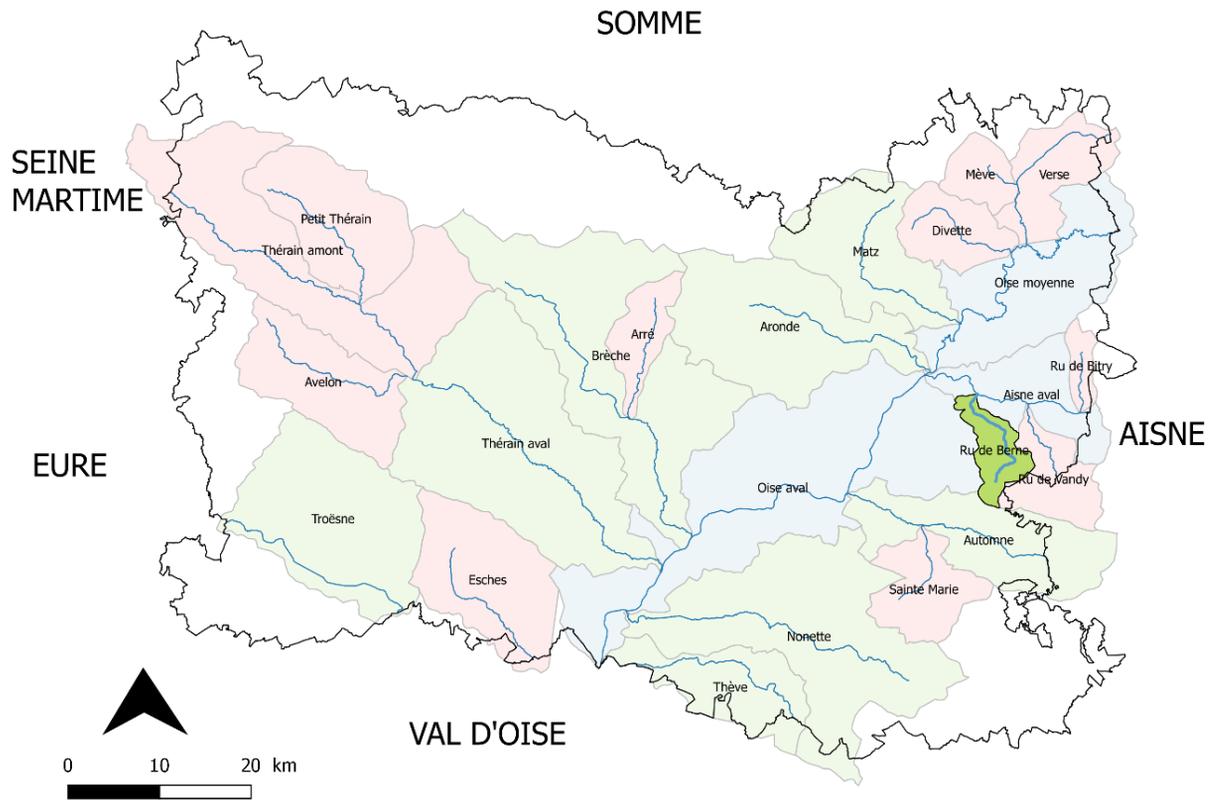
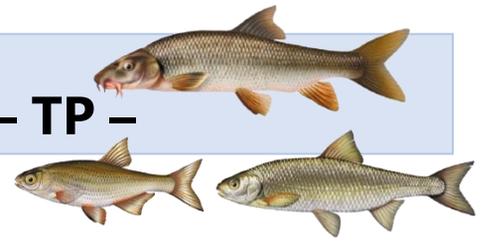


GESTION PISCICOLE PRECONISEE

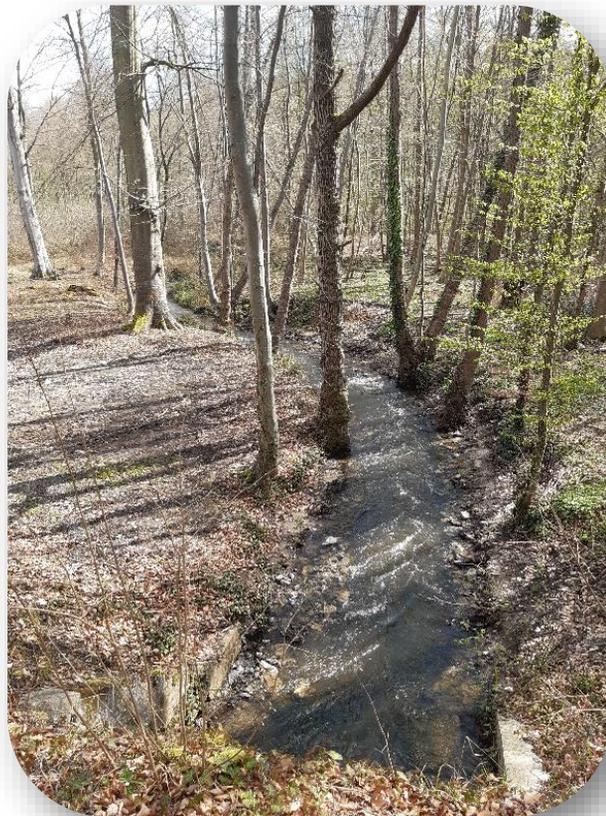
Gestion globale préconisée sur le contexte	Gestion patrimoniale
Cas particuliers de gestion	-



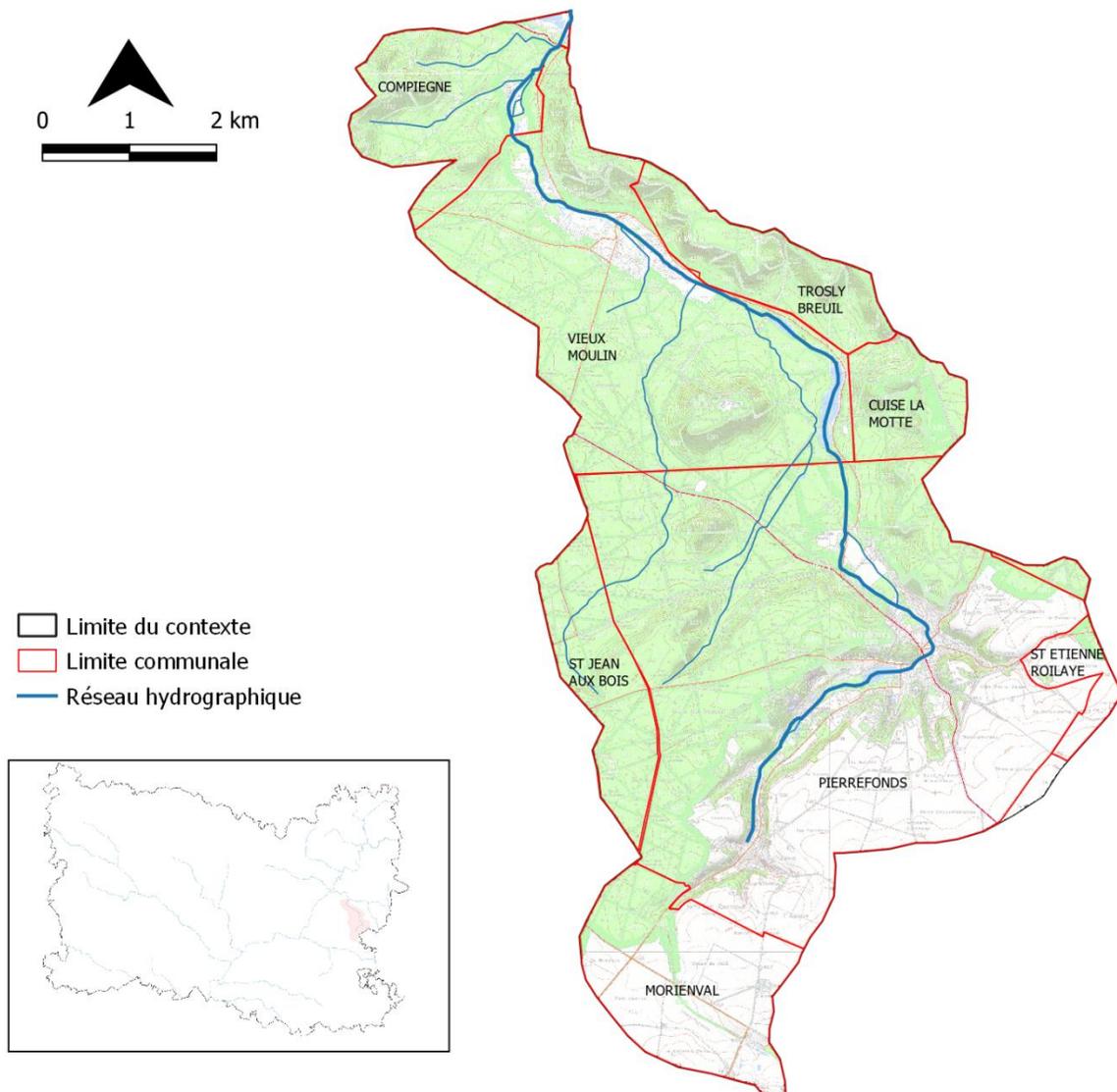
RU DE BERNE – 6011 – I – TP –



Ru de Berne à Vieux-Moulin



LOCALISATION DU CONTEXTE



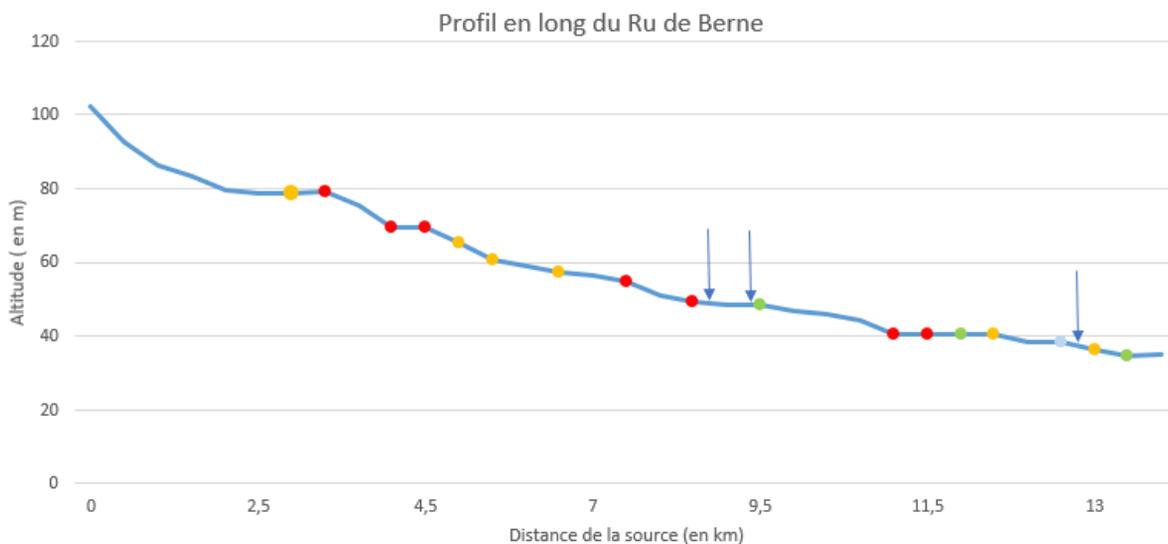
Carte de la localisation du contexte du ru de Berne

DESCRIPTION GENERALE

D'une superficie de 47 km², le Ru de Berne prend sa source sur la commune de Pierrefonds puis s'écoule sur un linéaire de presque 14 km avant de se jeter dans l'Aisne sur la commune de Compiègne. Il traverse de nombreux étangs sur son parcours. Plusieurs petits bras sont présents permettant leur alimentation et connexion.

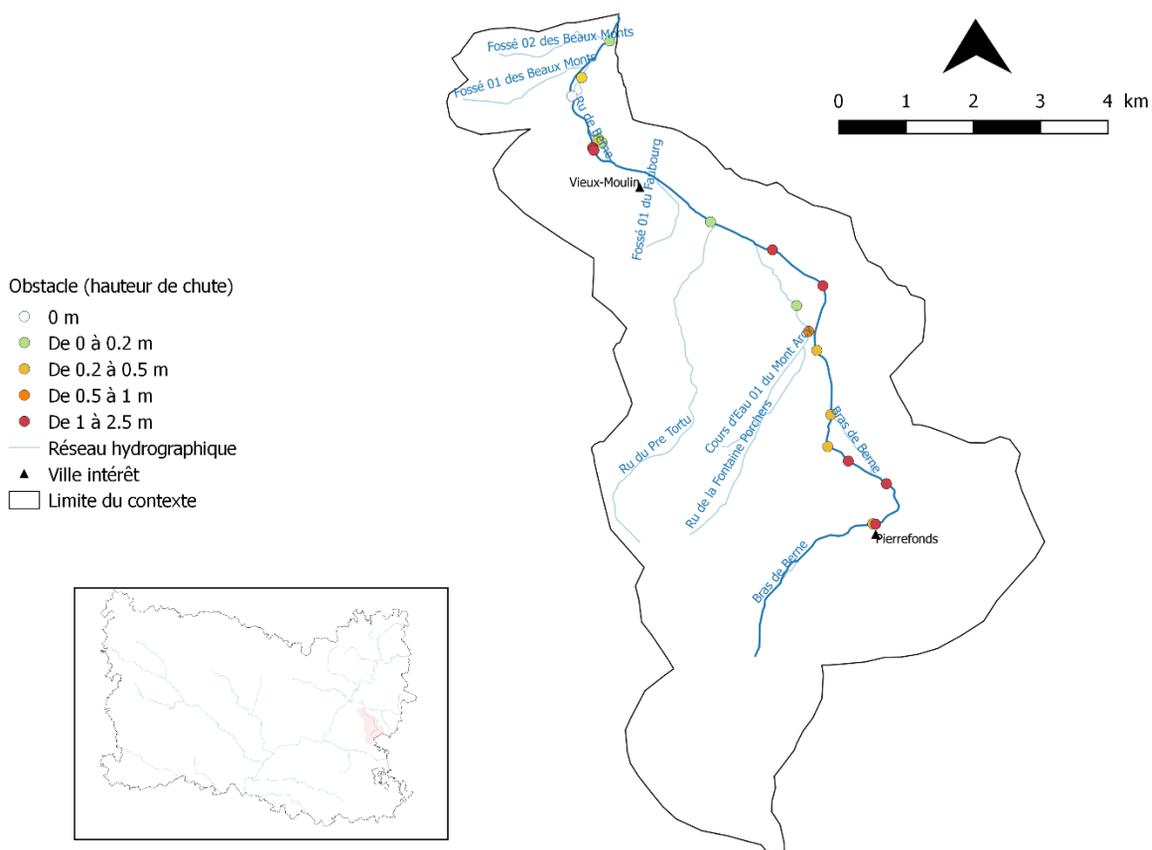
Le contexte, presque entièrement forestier, géré par l'ONF, présente de nombreux petits ponceaux sur son linéaire pour l'exploitation du bois. La présence d'une ripisylve dense permet d'apporter de nombreux habitats.

Malgré un faciès courant et une granulométrie majoritairement sableuse, le problème principal résulte en la présence de nombreux seuils ainsi que des multiples remaniements que le cours d'eau a subis par le passé, rendant son lit majoritairement encaissé.



● *Obstacle à l'écoulement (couleur dépendant de la hauteur de chute) de l'amont vers l'aval : ROE38361, ROE80286, ROE80652, ROE80288, ROE38349, ROE80289, ROE38332, ROE38311, ROE38302, ROE117480, ROE38280, ROE38272, ROE117476, ROE93380, ROE38258, ROE119549, ROE38227*

→ *Affluent de l'amont vers l'aval : Ru de la Fontaine Porchers, Ru du pré Tortu, fossé des Beaux Monts 1,*

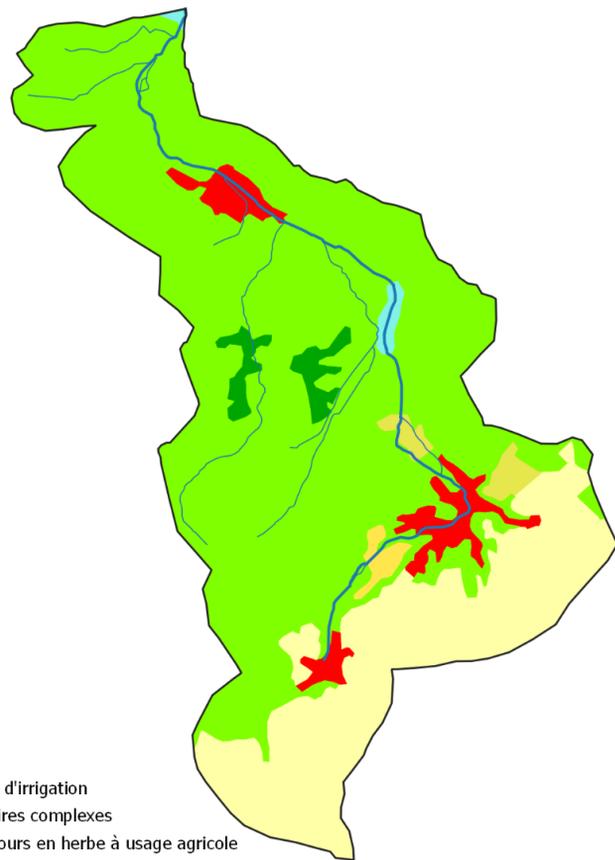


Carte de la description générale du contexte du ru de Berne

DONNEES GENERALES

Limites contexte		Amont	Sources
		Aval	Confluence avec l'Aisne
		Affluents	Tous les affluents
		Plans d'eau	Etang de Vertefeuilles, Etang de Pierrefonds, Etang de l'Etot, Etang de St Pierre, Etang de la Rouillie, Etang de l'Ortille, Etang du Vivier Frère Robert
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et linéaire		Ru de la Fontaine Porchers (5,3 km), Ru du pré Tortu (5,8 km), fossé des Beaux Monts 1 (1,9 km)	
Longueur en eau du contexte		Cours principal	16 km
		Linéaire total (km)	35 km
Surface du bassin versant		45 km ²	
Surface du contexte		45 km ²	
Débits		Etiage	-
		Module	-
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	102 m
		Altitude aval	35 m
		Pente naturelle	5.8 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	20
		Hauteur cumulée (m)	14.52 m
	Taux d'étagement	22 %	
Géologie		Le bassin versant du Ru de Berne est constitué de sables et de calcaire (Yprésien et Lutécien) et d'alluvions récents argileux limoneux localisés dans sa partie aval.	
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte		Compiègne, Vieux Moulin, Pierrefonds, Saint-Jean-aux-Bois	
Assainissement collectif		Vieux Moulin, Pierrefonds	

**Occupation du sol
(CORINE Land Cover
2018)**



- Limite du contexte
- Réseau hydrographique
- Occupation des sols
- Plans d'eau
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Tissu urbain discontinu
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole

Carte de l'occupation des sols du contexte du ru de Berne

L'occupation du contexte du Ru de Berne est en grande partie dominée par les zones forestières (71,67 %), suivit par les zones agricoles (23,69 %). Le territoire restant est occupé par de petites zones urbaines (4,02 %) et les plans d'eau (moins de 1 %).

Statut foncier	Non domanial (privé)	
Industries	-	
Mesures réglementaires de protection	Natura 2000	FR2200382 Massif forestier de Compiègne FR2212001 Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps
	Réserve naturelle	-
	Arrêté de protection de biotope	-
	Site inscrit/classé	Abords de la gare de Pierrefonds Abords du château, place publique, chaussée Deflubé à Pierrefonds Butte de sable à Pierrefonds Carrefour de l'armistice et ses abords à Compiègne Carrefour des rues de Compiègne et de Villers-Cotterêts à Pierrefonds Carrefour des rues Melaine Fourdrinoy à Pierrefonds Etang de Pierrefonds et ses abords Château de Jonval et son parc à Pierrefonds Etang et parc de l'établissement thermal à Pierrefonds Pavillon Eugénie
	Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)	ZNIEFF 1 220014322 Massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps-Carlepont ZNIEFF 2

		220005079 Site d'échanges inter-forestiers (passage de grands mammifères) de Compiègne/Retz ZICO 00013 Forêts Picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps
	L.214-17 Liste 1	-
	L.214-17 Liste 2	Ru de Berne de la forêt domaniale à l'amont des étangs de St Pierre jusqu'à sa confluence avec l'Aisne
	Décret Frayères	Liste 1 Ru de Berne (Etangs de Pierrefonds jusqu'à l'entrée des étangs St-Pierre) (CHA, TRF) Liste 2 Ru de Berne (Aval étangs St-Pierre à sa confluence avec l'Aisne) (BRO)
S.A.G.E.	SAGE Oise-Aronde	
Structures locales de gestion	Syndicat Mixte Oise-Aronde Office Nationale des Forêts	
Enjeux PLAGEPOMI	-	

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2022-2027)	Etat écologique	Etat chimique	
					Tous les paramètres	Sans ubiquistes
FRHR211-H1684000	Ru de Berne	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Médiocre 2019	Mauvais 2019	Bon 2019

PEUPELEMENTS PISCICOLES

Sous-contextes piscicoles et domaine	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Cyprinidés rhéophiles
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Anguille, Brochet
Etat fonctionnel	Très perturbé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B3+ à B6
Peuplement piscicole	ABL, ANG, BAF, BOU, BRE, BRO, CAS, CHA, CHE, CMI, CYP, GAR, GOU, GRE, LOF, OCL, PCH, PER, PES, PSR, ROT, SPI, TRF, VAN
Présence de poissons migrateurs	Anguille
Présence d'espèces invasives	Ecrevisse américaine, Perche soleil, Pseudorasbora, Poisson chat (étangs uniquement)

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS

Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
Ru de Berne - 2021	Pierrefonds	IPR 28,562	ANG, GOU, LOF	PER
Ru de Berne (Canton Ortille) - 2021	Compiègne	IPR 16,4912	ANG, CHA, CHE, GOU, HOT, SPI, LOF, LOR, VAN	BOU, GAR, PER, PSR

Ru de Berne (Canton Ortille) - 2020	Compiègne	IPR 23,252	BRO, CHA, CHE, GOU, LOF, SPI, VAN	ABL, BOU, BRE, GAR, GRE, OCL, PER, PSR,
Ru de Berne (canton Ortille) - 2019	Compiègne	IPR 15,555	ANG, BOU, CHA, CHE, GOU, LOF, SPI, VAN	CYP, GAR, PER, PES
Ru de Berne (étang de l'Étot) - 2019	Vieux Moulin	-		PER, ROT, GAR, PES
Ru de Berne (étang de St Pierre) - 2019	Vieux Moulin	-	ANG, BRO	ROT, GAR, PES, PCH, CMI, CAS
Ru de Berne - 2018	Vieux Moulin	-	ANG, CHA, CHE, GOU, LOF, TRF	
Ru de Berne - 2018	Vieux Moulin	-	ANG, BAF, BRO, CHA, CHE, GOU, LOF, TRF, VAN	BAF, BOU, PER, PES
Ru de Berne - 2018	Vieux Moulin	-	TRF, CHA, CHE, GOU LOF, ANG	ABL
Ru de Berne - 2015	Vieux Moulin	IPR 13,009	ANG, CHA, GOU, LOF	PER

GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	Première catégorie		
Police de l'eau et police de la pêche	DDT		
Gestionnaires	AAPPMA (2021)	Compiègne (2 429 adhérents)	
	Société de pêche non agréés	-	
Parcours de pêche	-		
Réserve de pêche	-		
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion patrimoniale et gestion raisonnée sur les étangs		
Déversements (moyenne/an)	Etangs (TAN, GAR, BRO, CCO, BRE)		

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs limitants				
	Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Ouvrages et seuils	Perturbation du transport sédimentaire, accès aux zones de reproduction impossible, altération des frayères potentielles		
Facteur principal 2	Plan d'eau	Réchauffement des eaux, altération de la qualité physico-chimique de l'eau, perturbation du transit sédimentaire, dérive des peuplements		
Facteur annexe	Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne et perte d'habitats, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience. Accélération ponctuelle des écoulements en cas de crue. Reproduction des espèces lithophiles limitées		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Très perturbé	

SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d' eau	Effet attendu sur l' espèce repère (ou cortège d' espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l' orientation fondamentale/ disposition du SDAGE	Lien avec l' action du PdM du SDAGE
1	Restauration de la continuité écologique	Suppression ou aménagement d' ouvrages	Compiègne, Vieux Moulin, Pierrefonds	FR-HR211- H1684000	Amélioration de la circulation des espèces aquatiques, accessibilité aux zones de reproduction, brassage génétique	Pente et profil restaurés, reprise du transport sédimentaire, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3	
2	Préservation de la qualité de l'eau	Suppression ou déconnexion des étangs sur le lit mineur	Pierrefonds, Vieux- Moulin	FR-HR211- H1684000	Améliorer des habitats et zones de reproduction	Amélioration et préservation de la qualité physico-chimique	Orientation 1.2, Disp. 1.2.4	Protection et restauration des milieux aquatiques
	Entretien et amélioration des connexions latérales	Compiègne (aval du contexte)	FR-HR211- H1684000	Diversifier les habitats, création de nouvelles zones de reproduction	Diminuer l'impact des inondations, amélioration de la qualité de l'eau	Orientation 1.4 Disp. 1.4.2		
	Restauration hydro- morphologique	Diversification des écoulements et des habitats	Vieux Moulin, Pierrefonds	FR-HR211- H1684000	Diversifier les habitats	Diversifier les écoulements, les profils en travers, favoriser l' auto-curage	Orientation 1.2, Disp. 1.2.4	

GESTION PISCICOLE PRECONISEE

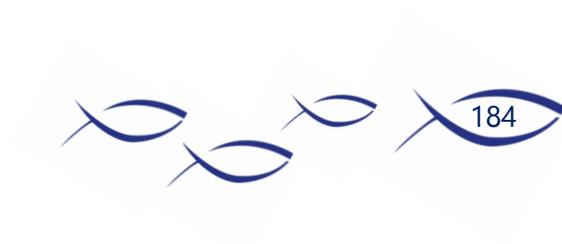
Gestion piscicole sur le contexte

Gestion globale préconisée sur le contexte

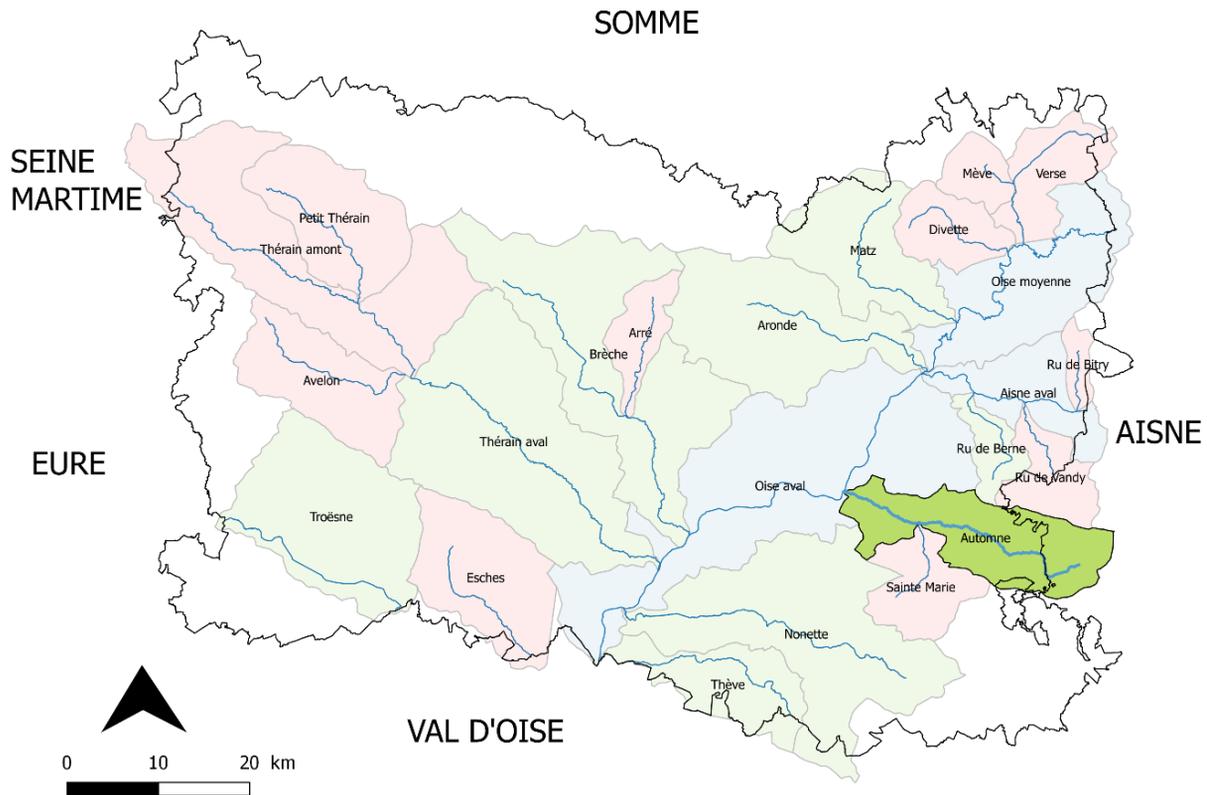
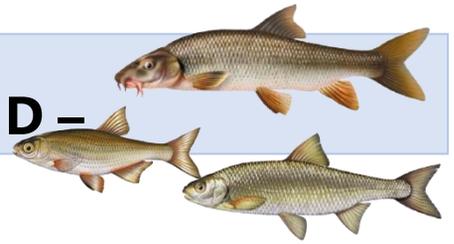
Gestion patrimoniale

Cas particuliers de gestion

Gestion d'Usage sur les étangs



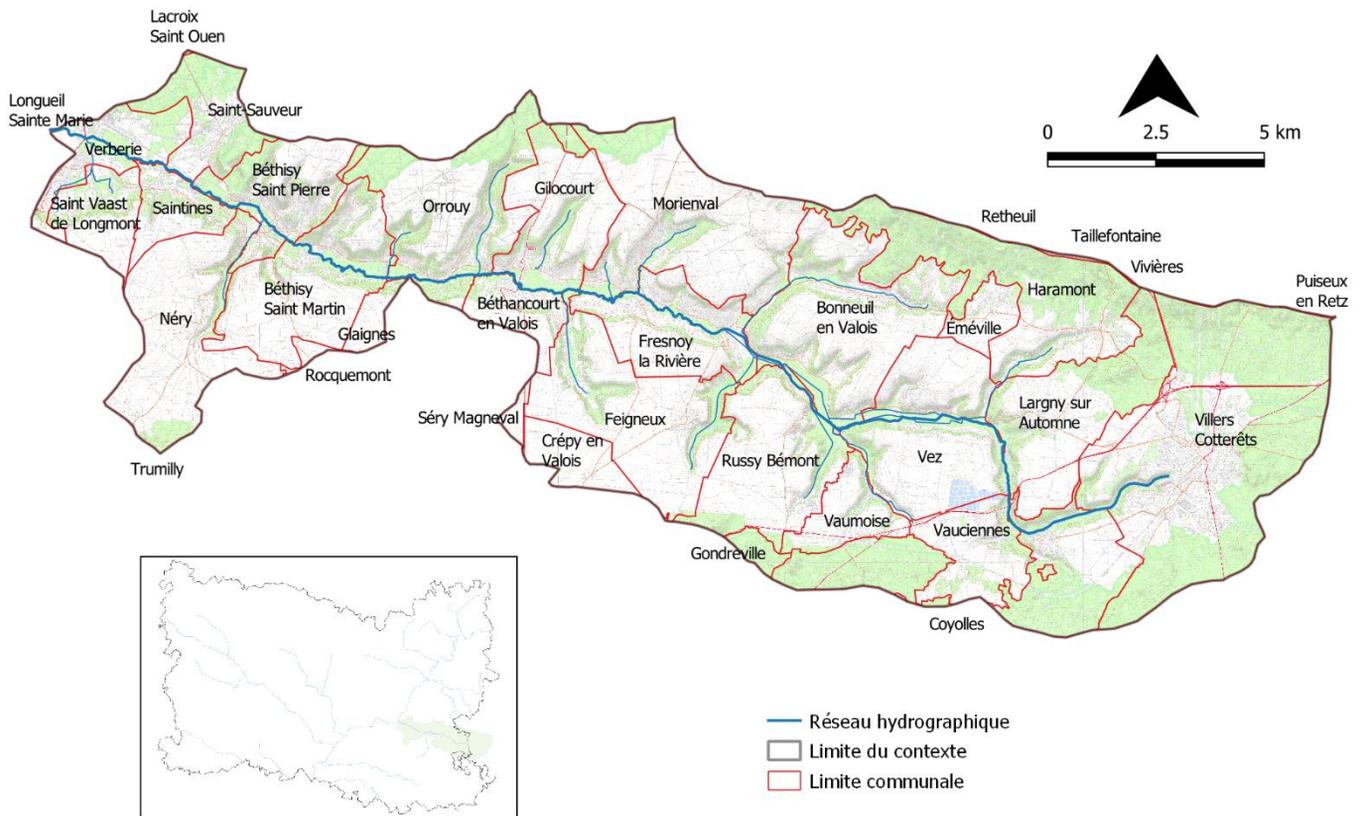
AUTOMNE – 6012 – I – D –



L'Automne à Fresnoy-la-rivière



LOCALISATION DU CONTEXTE

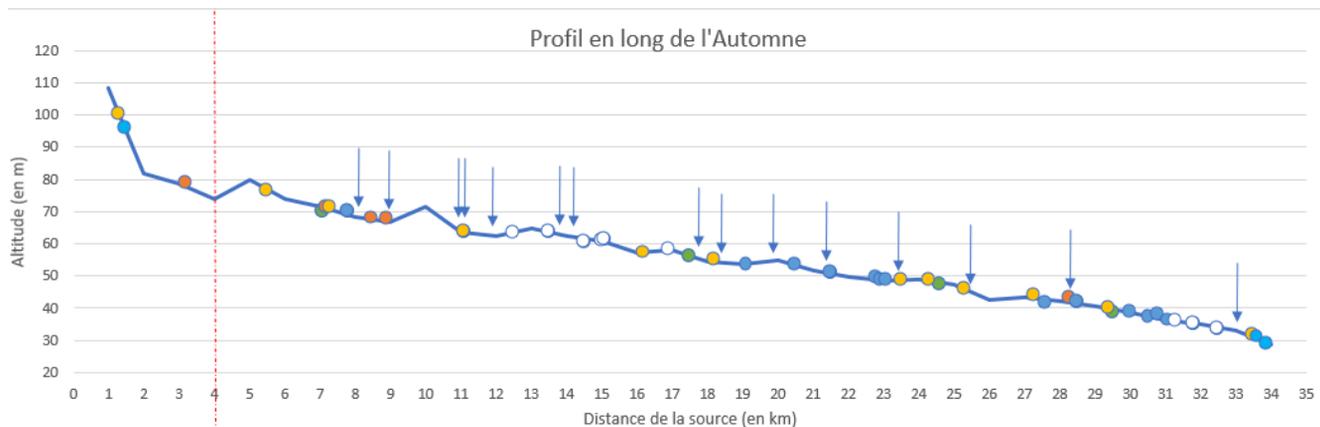


Carte de la localisation du contexte de l'Automne

DESCRIPTION GENERALE

Le contexte de l'Automne, d'une superficie de 202 km², appartient au domaine piscicole intermédiaire. D'un linéaire principal de presque 35 km, l'Automne prend sa source dans le département de l'Aisne sur la commune de Villers-Cotterêts et se jette dans l'Oise à sa confluence sur la commune de Verberie.

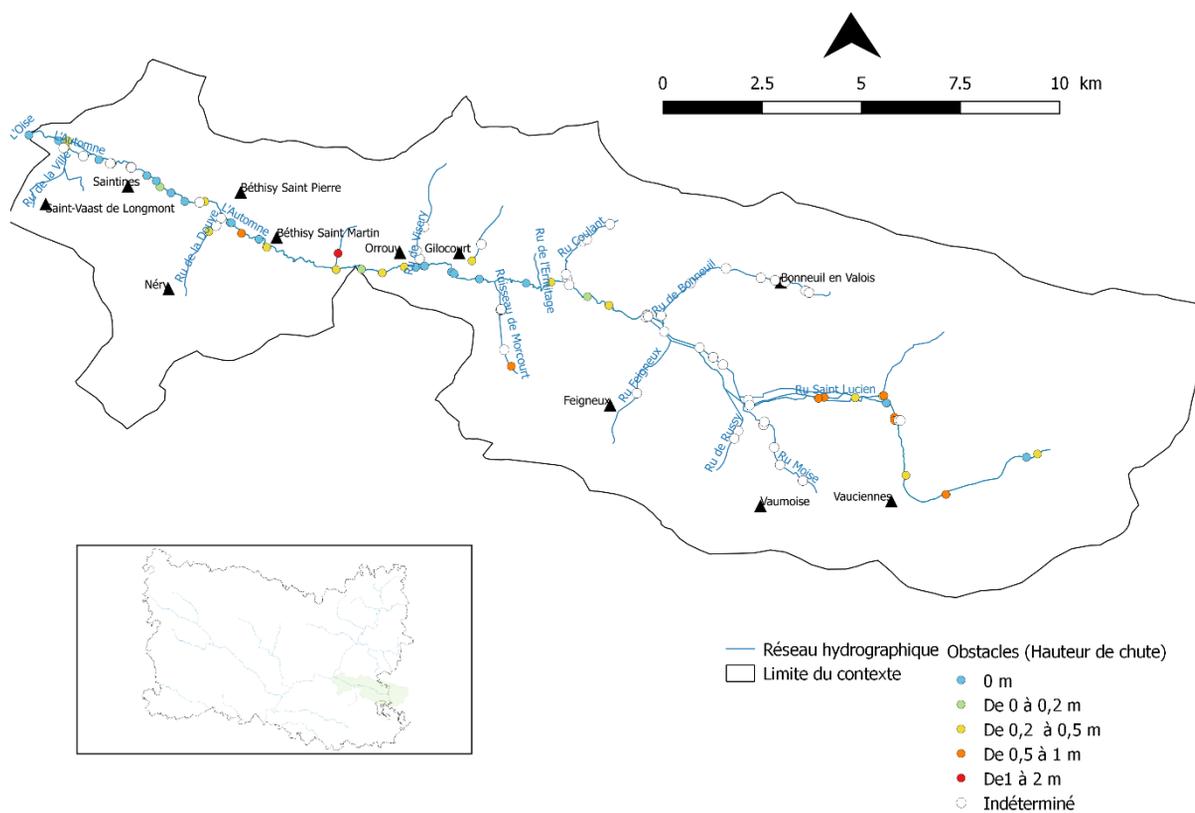
L'Automne a été fortement modifiée par le passé notamment par la construction de nombreux moulins et des recalibrages et curages. En aval, les faciès d'écoulements sont majoritairement lenticques avec un envasement marqué sur certains secteurs. Les habitats sont peu diversifiés. Sur la partie amont, les faciès d'écoulement sont plus courants. Le Ru St Lucien abrite encore une population de truite fario intéressante, avec des frayères fonctionnelles.



— Limite département de l'Aisne et du département de l'Oise

● *Obstacle à l'écoulement (couleur dépendant de la hauteur de chute) de l'amont vers l'aval : ROE57010, ROE57009, ROE57007, ROE57005, ROE57004, ROE57003, ROE57002, ROE12515, ROE12518, ROE56996, ROE56994, ROE56990, ROE56985, ROE56986, ROE56987, ROE56988, ROE56983, ROE56970, ROE56971, ROE57057, ROE56969, ROE12526, ROE56966, ROE56967, ROE56964, ROE12532, ROE57075, ROE12788, ROE56963, ROE56962, ROE56961, ROE56960, ROE57074, ROE56959, ROE56958, ROE57073, ROE12544, ROE12100, ROE12549, ROE12566, ROE57072, ROE12578, ROE12577, ROE57071, ROE12586, ROE54054, ROE56956, ROE12596, ROE12601, ROE54052, ROE54053, ROE56979, ROE57067, ROE12604, ROE56980, ROE57066, ROE13156, ROE54051, ROE57065*

→ *Affluent de l'amont vers l'aval : Ru de Longpré, Ru Saint-Lucien, Ru Noir, Ru de la Moise, Ru de Russy, Ru Feigneux, Ru de Bonneuil, Ru Coulant, Ru Ermitage, Ru de Morcourt, Ru Gervalle, Ru Visery, Ru de la Motte, Ru de Béthisy-Saint-Martin, Ru Puisières, Ru de la Douye, Ru Saint-Sauveur, Ru Ville, Ru Soupiseau.*

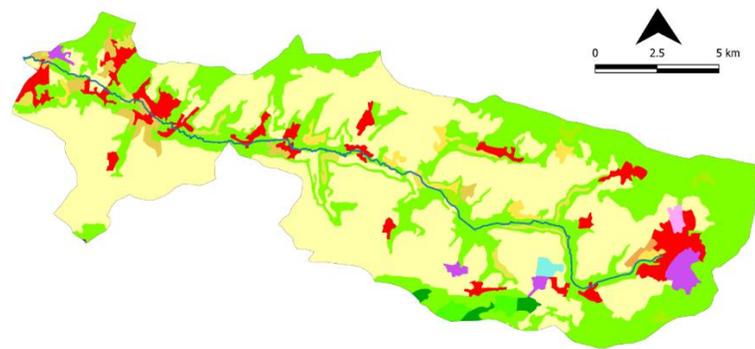


Carte de la description générale du contexte de l'Automne

DONNEES GENERALES

Limites contexte		Amont	Sources
		Aval	Confluence avec l'Oise
		Affluents	Tous sauf la rivière Sainte-Marie
		Plans d'eau	Plan d'eau de la commune de Feigneux, 3 plans d'eau de la commune de Coyolles, 2 plans d'eau de la commune de Villers-Cotterêts, Plan d'eau à Vez, Etang de Wallu, Etang Sery-Magneval
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et leur linéaire		Ru de Longpré (2,9 km), Ru de Bonneuil (5,3), Ru Coulant (2,4), Ruisseau de Morcourt (2,5), Ru de Visery (2,8), Ru Moise (3.8), Ru de Douye (1.4 km)	
Longueur en eau du contexte		Cours principal	35 km
		Linéaire total	80 km
Surface du bassin versant		202 km ²	
Surface du contexte		202 km ²	
Débits (Automne à Saintines)		Etiage	1,200 m ³ /s
		Module	2,010 m ³ /s
		Crue	5,400 m ³ /s
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	114,5 m
		Altitude aval	28,82 m
		Pente naturelle	2.5 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	59
		Hauteur cumulée (m)	15 m (<i>impossible à calculer précisément en raison du manque de données</i>)
Taux d'étagement	18 % (<i>impossible à calculer précisément en raison du manque de données</i>)		
Géologie		La rivière Automne se trouve partiellement en communication avec la nappe lutétienne et avec la nappe cuisienne dite des sables de Cuise. Son bassin versant est constitué par le plateau du Valois (calcaire lutétien) que l'érosion a entaillé jusqu'aux couches imperméables du sparnacien (argiles et sables). Le dégagement des argiles de Laon a déterminé un niveau de sources à l'origine des nombreux petits rus affluents de l'Automne	
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte		Villers-Cotterêts, Largny-sur-Automne, Coyolles, Vauciennes, Haramont, Vez, Eméville, Vaumoise, Bonneuil-en-Valois, Russy-Bémont, Morierval, Fresnoy-la-Rivière, Feigneux, Crépy-en-Valois, Gilocourt, Béthancourt-en-Valois, Orrouy, Béthisy-Saint-Martin, Néry, Béthisy-Saint-Pierre, Sévy-Magneval, Glaignes, Rocquemont, Saint-Sauveur, Saintines, Saint-Vaast-de-Longmont, Verberie.	
Assainissement collectif		Villers Cotterêts, Vauciennes, Bonneuil en Valois, Morierval, Crépy en Valois, Orrouy, Béthisy St Pierre, Saintines	

**Occupation du sol
(CORINE Land Cover
2018)**



- Réseau hydrographique
- Limite du contexte
- Occupation des sols**
- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- Extraction de matériaux
- Espaces verts urbains
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Vergers et petits fruits
- Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Cours et voies d'eau
- Plans d'eau

Carte de l'occupation des sols du contexte de l'Automne

L'occupation du sol du contexte de l'Automne est divisée principalement entre les zones agricoles (53,62%) et les prairies et forêts (38,44 %). Le reste du contexte se compose de zones urbaines, espaces verts urbains et extractions de matériaux (7,65 %) ainsi que de quelques plans d'eau et voies d'eau (0,29 %).

Statut foncier	Non domanial (privé)	
Industries	Villers Cotterêts, Vauciennes, Vaumoise, Russy Bemont, Crépy en Valois, Compiègne, Verberie, Nery	
Mesures réglementaires de protection	Natura 2000	FR2212001 Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps FR2200382 Massif forestier de Compiègne, Laigue FR2200566 Coteaux de la vallée de l'Automne
	Réserve naturelle	-
	Arrêté de protection de biotope	Parc de l'ancienne abbatale
	Site inscrit/classé	Eglises et Abbayes (16 sites classés et 13 inscrits)
	Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)	ZNIEFF1 220014322 Massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps-Calepont 220005056 Coteaux de l'Automne de Saint-Sauveur à Gilocourt 220013840 Coteaux de l'Automne de Verberie à Puisières 220013835 Mont Cornon 220220027 Vallon de Morcourt 220013838 Haute Vallée de l'Automne 220005037 Massif forestier de Retz ZNIEFF2 220420015 Vallée de l'Automne 220005079 Site d'échanges interforestiers (passage de grands mammifères) de Compiègne/Retz ZICO 00014 Forêts Picardes : Massif de Retz 00013 : Forêts Picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp
	L.214-17 Liste 1	-
	L.214-17 Liste 2	-
Décret Frayères	Liste 1	

		<p>L'Automne (Pont RD123 au pont RD932a) (CHA, LPP, TRF, VAN) Ru Coulant (source à sa confluence avec l'Automne) (CHA, LPP, TRF) Ru du château de la Douye (rue du château de la douye au chemin de la Grille) (CHA, LPP, TRF) Ru Douye (Moulin de Néry à sa confluence avec l'Automne) (CHA, LPP, TRF) Ru ville (Rue du Clos Châtelaine à sa confluence avec l'Automne) (CHA, LPP, TRF)</p> <p>Liste 2 L'automne (Pont RD932a à sa confluence avec l'Oise) (BRO)</p>
S.A.G.E.	SAGE de l'Automne	
Structures locales de gestion	Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA)	
Enjeux PLAGEPOMI	Anguille	

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2022-2027)	Etat écologique	Etat chimique	
					Avec ubiquistes	Sans ubiquistes
FRHR217A	L'Automne de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Mauvais 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR217A-H2030700	Ru de la Douye	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique) Bon état depuis 2021 (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Médiocre 2019	Bon 2019	Bon 2019
FRHR217A-H2014000	Ru de Bonneuil	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR217A-H2012050	Ru Moise	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Médiocre 2019	Mauvais 2019	Bon 2019

PEUPELEMENTS PISCICOLES

Sous-contextes piscicoles et domaine	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Cortège de cyprinidés rhéophiles (GOU, CHE, HOT, SPI, VAN)
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Anguille, Truite fario, Ecrevisse à pattes blanches
Etat fonctionnel	Dégradé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B3 à B6



Peuplement piscicole	ABL, ANG, BAF, BOU, CAS, CCO, CHA, CHE, EPI, EPT, GAR, GOU, GRE, HOT, LPP, LPX, LOF, PER, PES, ROT, SPI, TAN, TRF, VAI, VAN
Présence de poissons migrateurs	Anguille
Présence d'espèces invasives	Perche soleil, Ecrevisse américaine, Balsamine géante, Raton laveur

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS				
Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
Ru Saint Lucien - 2021	Veze	IPR 6,026	CHA, EPT, GOU, LOF, TRF	
Automne - 2021	Veze	IPR 9,124	ANG, CHA, CHE, GAR, GOU, LOF, PER, SPI, TRF	
Automne - 2021	Saintines	IPR 12,738	ABL, ANG, BOU, BRO, CCO, CHA, CHE, EPI, EPT, GAR, GOU, HOT, LPP, PER, SPI, VAI, VAN	PES
Automne - 2021	Fresnoy-la-Rivière (frayère)	IPR 12,338	ANG, BOU, CAS, CHA, CHE, EPI, EPT, GAR, GOU, LOF, PER, SPI, TAC, TRF, VAI	
Automne - 2021	Fresnoy-la-Rivière	IPR 14,456	ANG, CCO, CAS, CHA, EPI, EPT, GAR, GOU, LOF, PER, SPI, TAC, TRF, VAI	
Automne - 2021	Bonneuil-en-Valois (Berval)	IPR 15,630	ANG, CHA, CHE, GAR, GOU, LOF, PER, ROT, SPI	
Automne - 2021	Bonneuil-en-Valois (abbaye)	IPR 12,167	ANG, BRO, CHA, CHE, CYP, EPI, EPT, GAR, GOU, LOF, ROT, SPI	
Ru de Bonneuil - 2020	Bonneuil-en-Valois	IPR 17,641	CHA, EPI, GOU, LOF, PER	
Ru Feigneux - 2020	Fresnoy-la-rivière	IPR 23,045	CHA, EPT, LOF	
Automne - 2020	Saintines	IPR 4,424	ANG, CHA, CHE, EPI, GAR, GOU, LPX, LOF, PER, SPI, TRF, VAI	
Ru Morcourt - 2019	Bethancourt-en-valois	IPR 14,450	CHA, EPT, LOF, VAI	
Ru Coulant - 2019	Fresnoy-la-rivière	IPR 7,577	CHA, LOF, TRF	
Automne - 2019	Fresnoy-la-rivière	IPR 8,988	ANG, CHA, CHE, GAR, GOU, LOF, PER, SPI, TRF, VAI	PES
Automne - 2019	Veze	IPR 13,266	CHA, CHE, GAR, GOU, LOF, PER, SPI	
Automne - 2019	Veze moulin	-	ANG, CAS, CHA, CHE, GAR, GOU, LOF, PER, ROT, SPI	
Ru de Bonneuil - 2018	Bonneuil en Valois	-	GOU, CAS, CHA, EPT	OCL
Automne - 2018	Verberie	IPR 10,04	ABL, ANG, BAF, BOU, CHA, CHE, GAR, GOU, GRE, HOT, LPP, PER, SPI, TRF, VAN	OCL, PES
Ru de Ville - 2017	Verberie	-	ANG, CHA, EPI, GOU, LOF, ROT, TAN, VAN	PES
Ru Saint Lucien - 2017	Veze	46 TRF/100m ²	CHA, LOF, TRF	
Automne - 2016	Bonneuil en Valois	-	ANG, CCO, CHE, EPI, GAR, GOU, LOF, PER, SPI	TAC

GESTION ET HALIEUTISME		
Classement piscicole	1 ^{ère} catégorie	
Police de l'eau et police de la pêche	DDT de l'Aisne et de l'Oise	
Gestionnaires	AAPPMA (2021)	Bethisy-Saint-Pierre (93 adhérents) Ourrouy (33 adhérents) Gilocourt (5 adhérents) Fresnoy-la-rivière (61 adhérents) Verberie (592 adhérents)
	Société de pêche non agréés	Amicale de Vez
Parcours de pêche	-	
Réserve de pêche	-	
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion raisonnée sur le cours principal, et patrimoniale sur les affluents	
Déversements	800kg TRF, 1800 TAC	

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

	Facteurs limitants			
	Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Ouvrages et seuils	Perturbation du transport sédimentaire, accès aux zones de reproduction impossible, altération des frayères potentielles		
Facteur principal 2	Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne et perte d'habitats, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience. Accélération ponctuelle des écoulements en cas de crue. Reproduction des espèces lithophiles limitées		
Facteur annexe	Plans d'eau	Réchauffement des eaux, altération de la qualité physico-chimique de l'eau, perturbation du transit sédimentaire, dérive des peuplements		
Facteur annexe	Populiculture	Pertes d'habitats, ripisylve non adaptée, fort apport en MES ¹⁶ et en MO ¹⁷ , disparition du substrat propice à la reproduction, effondrement de berges, toxicité pour les poissons		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Dégradé	

¹⁶ MES : Matières en suspension

¹⁷ MO : Matières organiques

*SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce repère (ou cortège d'espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / disposition du SDAGE	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	Restauration de la continuité écologique	Suppression ou aménagement d'ouvrages	Ensemble du contexte	FRHR217A FRHR217A-H2030700 FRHR217A-H2014000 FRHR217A-H2012050	Amélioration de la circulation des espèces aquatiques, accessibilité aux zones de reproduction, brassage génétique	Pente et profil restaurés, reprise du transport sédimentaire, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Suppression ou déconnexion des étangs en tête de bassin versant ou sur le lit mineur	Vez	FRHR217A	Améliorer les habitats et zones de reproduction	Amélioration et préservation de la qualité physico-chimique	Orientation 1.2, Disp. 1.2.4	
		Evaluer le taux de franchissabilité des ouvrages sur l'Automne	Ensemble du contexte	FRHR217A FRHR217A-H2030700 FRHR217A-H2014000 FRHR217A-H2012050	Mieux connaître les points bloquants à la continuité sur le cours d'eau principal	Mieux connaître les points bloquants à la continuité sur le cours d'eau principal	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3	
		Remise en fond de vallée	Bonneuil en Valois, Fresnoy la Rivière, Béthancourt en Valois, Saintines	FRHR217A	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Pente et profil restaurés, lutte contre les assècs, diversification des écoulements et meilleure oxygénation	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	
	Restauration hydro-morphologique	Reméandrage	Bonneuil en Valois, Fresnoy la Rivière, Béthancourt en Valois, Saintines	FRHR217A	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Diversifier les écoulements et les profils en travers, améliorer les connexions latérales, limiter les inondations en secteur urbain	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Diversification des écoulements et des habitats	Verberie, Saintines, Bethisy-St-Martin, Pondron	FRHR217A	Diversifier les habitats	Diversifier les écoulements, les profils en travers, favoriser l'auto-curage	Orientation 1.4, Dispo. 1.4.1	
		Restauration des connexions latérales	Verberie	FRHR217A	Diversifier les habitats, création de nouvelles zones de reproduction	Diminuer l'impact des inondations, amélioration de la qualité de l'eau	Orientation 1.4 Disp. 1.4.2	

1	Restauration hydro-morphologique	Recharge granulométrique, objectif entre 200 et 800 m ²	Vez, Fresnoy-la-Rivière	FRHR217A et affluents	Préserver/Améliorer les zones de reproduction pour la Truite fario	Recréer une couche de substrat alluvial, améliorer la capacité auto-épuratrice	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
2	Lutte contre l'érosion des sols agricoles et le ruissellement	Sensibilisation sur les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	Ensemble du contexte	FRHR217A FRHR217A- H2030700 FRHR217A- H2014000 FRHR217A- H2012050	Amélioration des zones de reproduction et de la qualité de l'eau	Lutte contre les intrants agricoles	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles
		Mise en place de zones tampon, respect de la bande enherbée, Restauration du maillage bocager						
2	Diminuer l'impact des peupleraies	Suppression des peupliers sur une bande de 6m en bord de cours d'eau et plantation d'une ripisylve adaptée	Ensemble du contexte	FRHR217A FRHR217A- H2030700 FRHR217A- H2014000 FRHR217A- H2012050	Restaurer et diversifier les habitats, amélioration de la qualité de l'eau	Limiter l'eutrophisation, réduire l'érosion des berges, Freiner les écoulements lors d'épisodes de crue	Orientation 2.4, Dispo. 2.4.3, 2.4.4	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Décolmatage / déconcrétionnement mécanique de frayère, objectif entre 200 et 800 m ²						
3	Préserver les habitats et les espèces	Plantation et entretien de la ripisylve en gardant les embâcles non impactant	Ensemble du contexte	FRHR217A FRHR217A- H2030700 FRHR217A- H2014000 FRHR217A- H2012050	Diversifier les habitats	Amélioration de la qualité de l'eau, limiter le colmatage et l'augmentation de la température de l'eau	Orientation 1.1, Disp.1.1.5	Réduction des pollutions agricoles / Protection et restauration des milieux aquatiques
		Assurer une veille et une surveillance sur la prolifération de ces espèces, organisation de campagne d'éradication (rénouée du Japon)						
3	Gestion des espèces exotiques envahissantes	Opérations de piégeage des ragondins	Ensemble du contexte	FRHR217A FRHR217A- H2030700 FRHR217A- H2014000 FRHR217A- H2012050	Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Rétablir une ripisylve adaptée et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Orientation 1.2 Dispo. 1.2.6	Protection et restauration des milieux aquatiques

GESTION PISCICOLE PRECONISEE

Gestion piscicole sur le contexte

Gestion globale préconisée sur le contexte

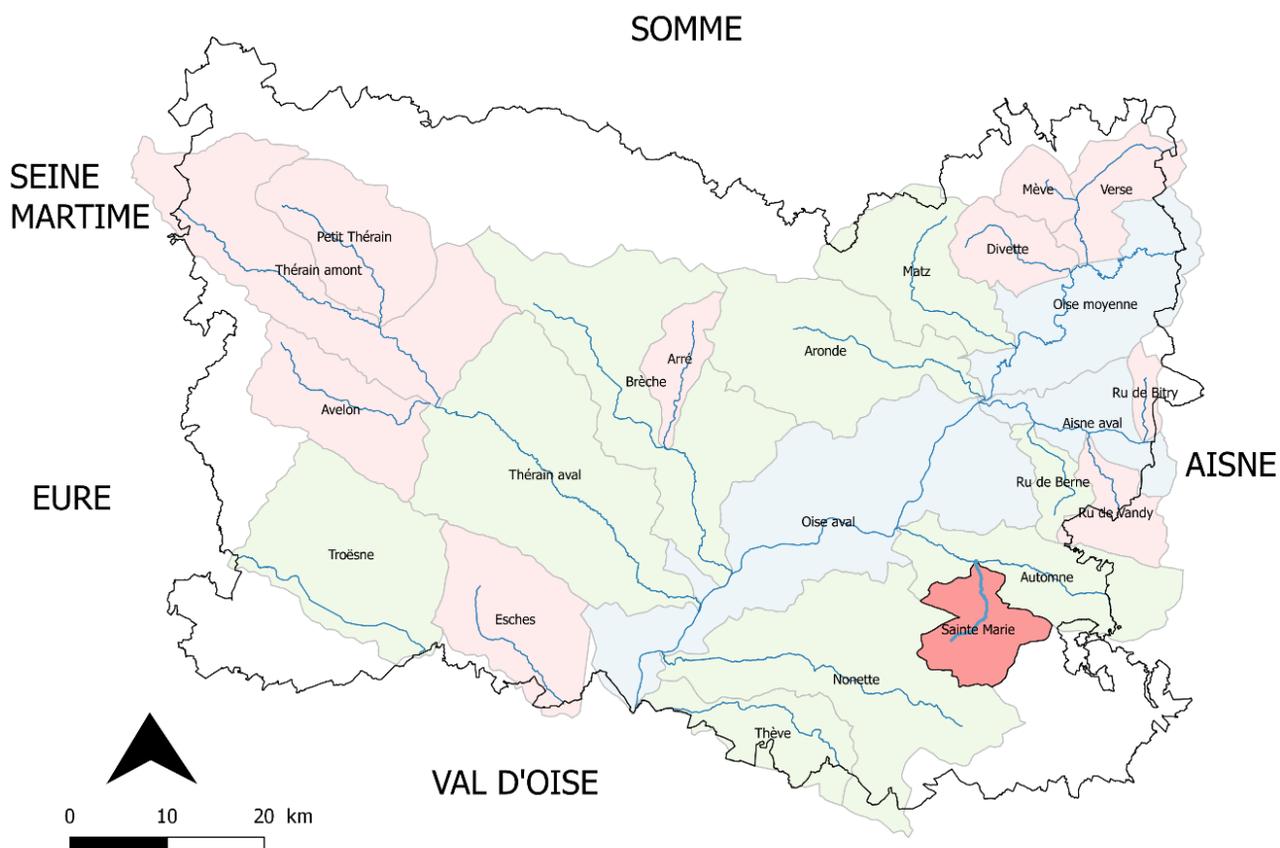
Gestion raisonnée

Cas particuliers de gestion

Gestion patrimoniale sur les affluents



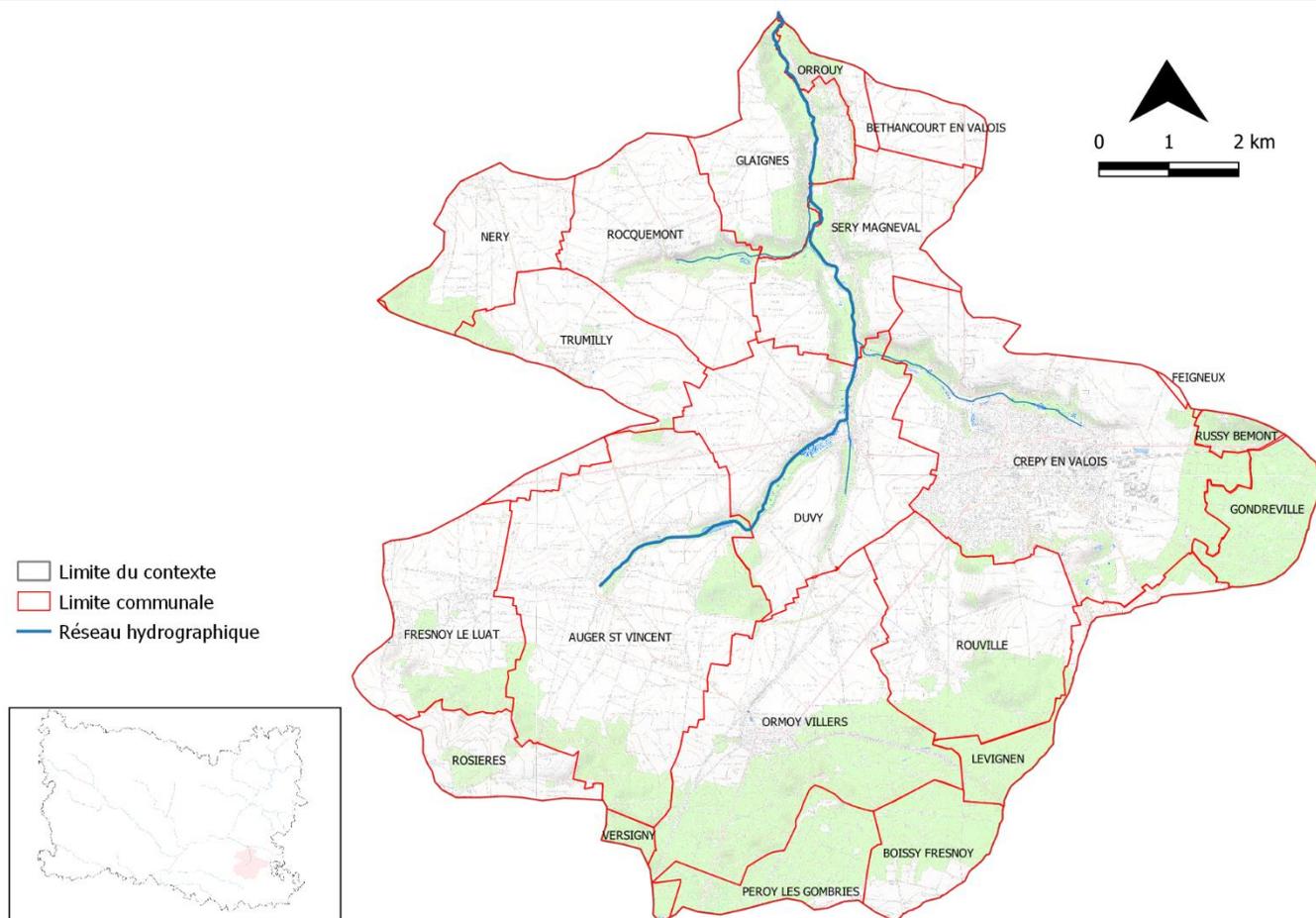
SAINTE MARIE – 6013 – S – P –



La Sainte-Marie à Glaignes



LOCALISATION DU CONTEXTE



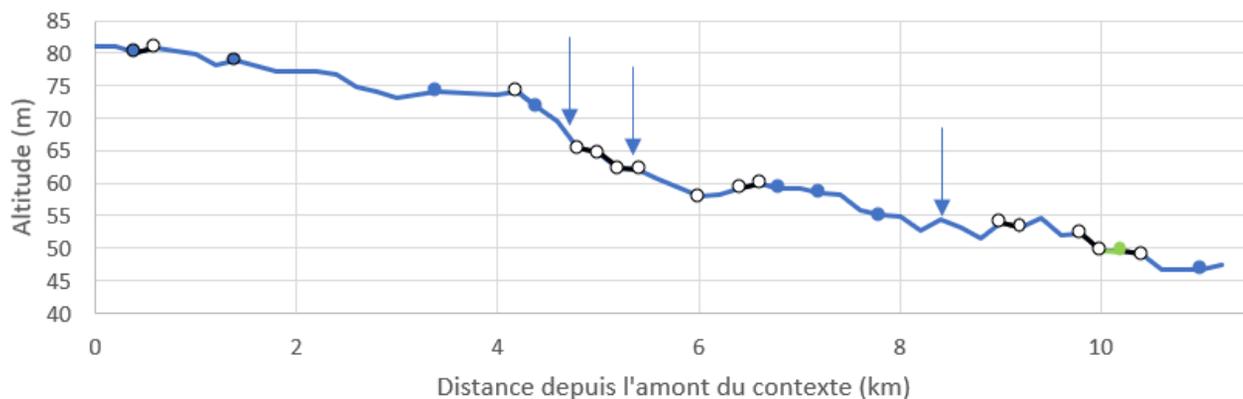
Carte de la localisation du contexte du ru Sainte-Marie

DESCRIPTION GENERALE

Le contexte du Ru de Sainte-Marie, prenant sa source sur la commune de Auger Saint Vincent, s'écoule sur un linéaire d'un peu plus de 13 km avant de se jeter dans l'Automne, à Orrouy.

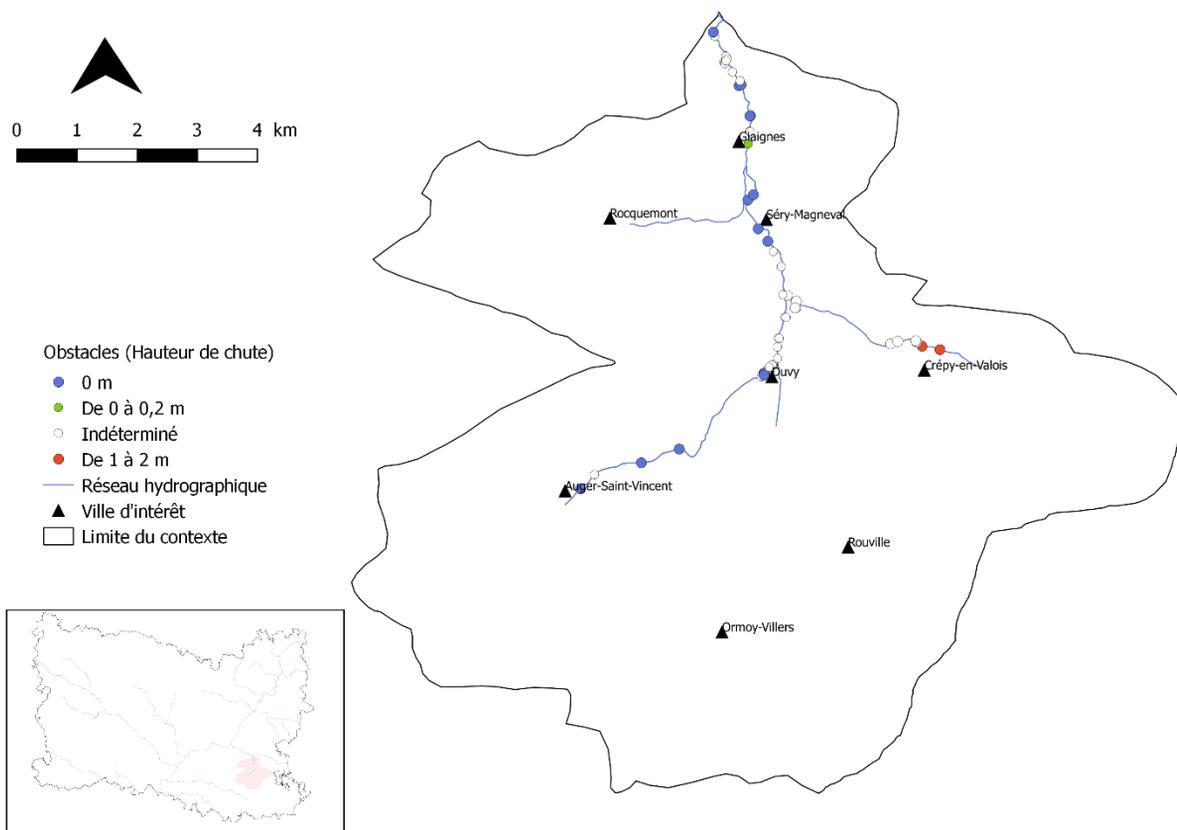
D'un point de vue général, la rivière ainsi que ses affluents présentent un bon potentiel d'accueil pour la reproduction de l'espèce repère, la truite fario, avec des écoulements majoritairement courants, une température de l'eau fraîche et bien oxygénée et une granulométrie grossière. Toutefois, le cours d'eau est morcelé par la présence de nombreux obstacles à l'écoulement et un linéaire fortement modifié par des travaux hydrauliques passés (élargissement du lit, rescindement des méandres, lit majeur perché). Des zones de peupleraies sont également présentes, impactant la qualité de l'eau.

Profil en long du contexte du ru de Sainte-Marie



● *Obstacle à l'écoulement (couleur dépendant de la hauteur de chute) de l'amont vers l'aval : ROE57032, ROE57031, ROE12054, ROE56954, ROE12064, ROE56952, ROE56953, ROE12067, ROE56951, ROE56950, ROE56949, ROE12074, ROE56942, ROE56945, ROE12080, ROE56946, ROE56940, ROE57030, ROE57088, ROE57087, ROE57029, ROE57028, ROE57027, ROE57086, ROE57085, ROE56939, ROE56948, ROE57026, ROE57025, ROE57024, ROE57023, ROE57084, ROE57083, ROE57081, ROE57080, ROE57082, ROE57079, ROE57078, ROE57077, ROE57022*

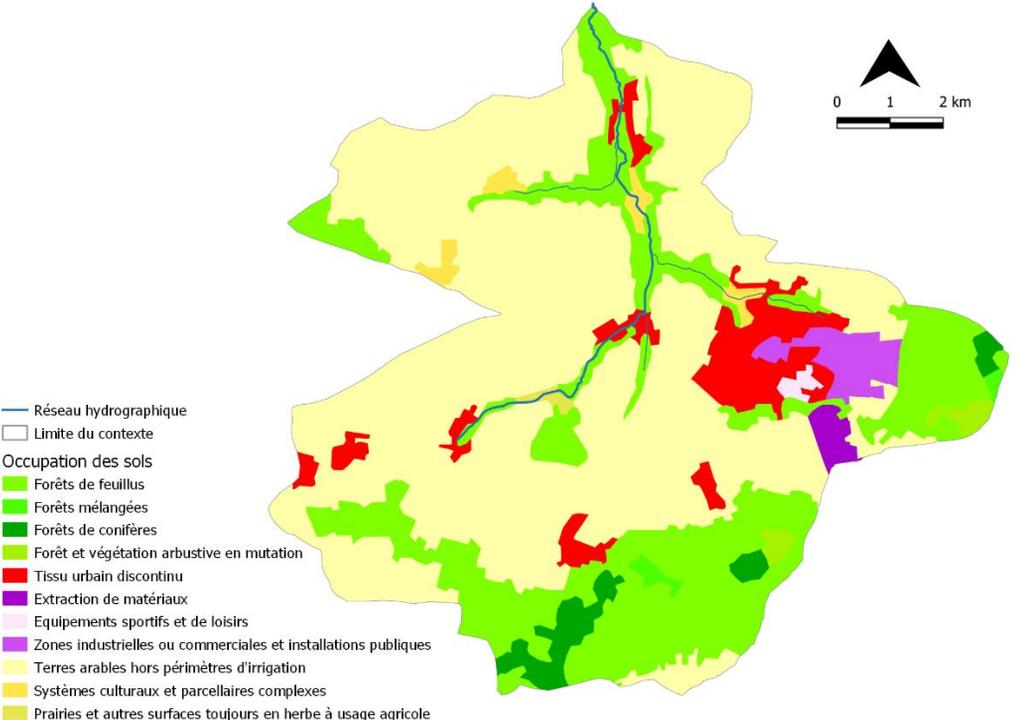
→ *Affluent de l'amont vers l'aval : Ru du fond de Vaux, Ru des Taillandiers, Ru de Baybelle*



Carte de la description générale du contexte du ru Sainte-Marie

DONNEES GENERALES

Limites contexte		Amont	Sources
		Aval	Confluence avec l'Automne
		Affluents	Tous les affluents
		Plans d'eau	Etang du château Géresmes, étang du parc au dames
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et linéaire		Ru du Fond de Vaux (1,1 km), Ru des Taillandiers (3,7 km), Ru de Baybelle (2,8 km)	
Longueur en eau du contexte		Cours principal	13 km
		Linéaire total	21 km
Surface du bassin versant		99 km ²	
Surface du contexte		98,05 km ²	
Débits (Sainte-Marie à Glaignes)		Etiage	QMNA5 = 0,410 m ³ /s
		Module	0,673 m ³ /s
		Crue	1,5 m ³ /s
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	81,1 m
		Altitude aval	47,5 m
		Pente naturelle	3 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	41
		Hauteur cumulée (m)	12 m (<i>impossible à calculer précisément en raison du manque de données</i>)
	Taux d'étagement	35 % (<i>impossible à calculer précisément en raison du manque de données</i>)	
Géologie		La vallée de la Sainte Marie est constituée de terrains sédimentaires d'âge tertiaire. Trois formations principales affleurantes sont présentes : l'Yprésien (argiles et sables en fond de vallée), le Lutétien (formation calcaire affleurante la plus représentée) et le Bartonien (calcaires, sables, marnes).	
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte		Auger St Vincent, Bethancourt en Valois, Boissy Fresnoy, Crepy en Valois, Duvy, Feigneux, Fresnoy le Luat, Glaignes, Gondreville, Levignen, Nery, Ormoy Villers, Orrouy, Peroy les Gombries, Rocquemont, Rosières, Rouville, Russy Bemont, Sery Magneval, Trumilly, Versigny	
Assainissement collectif		Auger Saint Vincent, Duvy, Sery-Magneval, Glaignes, Orrouy, Crépy en Valois, Rocquemont	

<p>Occupation du sol</p>	 <p>— Réseau hydrographique □ Limite du contexte Occupation des sols ■ Forêts de feuillus ■ Forêts mélangées ■ Forêts de conifères ■ Forêt et végétation arbustive en mutation ■ Tissu urbain discontinu ■ Extraction de matériaux ■ Equipements sportifs et de loisirs ■ Zones industrielles ou commerciales et installations publiques ■ Terres arables hors périmètres d'irrigation ■ Systèmes culturaux et parcellaires complexes ■ Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole</p> <p>Carte de l'occupation des sols du contexte du ru de Sainte-Marie</p> <p>L'occupation du sol du contexte du Ru de Sainte-Marie est recouverte à plus de la moitié par des zones agricoles (61,1%). Les zones forestières occupent 29,7 % du territoire et les zones urbaines (avec les équipements sportifs, de loisirs et les extractions de matériaux) 9,2 %.</p>	
<p>Statut foncier</p>	<p>Non domanial (privé)</p>	
<p>Industries</p>	<p>Crépy en Valois</p>	
<p>Mesures réglementaires de protection</p>	<p>Natura 2000</p>	<p>FR2200566 Coteaux de la Vallée de l'Automne FR2212005 Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du roi</p>
	<p>Réserve naturelle</p>	<p>-</p>
	<p>Arrêté de protection de biotope</p>	<p>-</p>
	<p>Site inscrit/classé</p>	<p>-</p>
	<p>Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)</p>	<p>ZNIEFF 1 220013835 Mont Cornon 220013839 Haute vallée du ru Sainte-Marie, de Glaignes à Auger-St-Vincent 220005037 Massif forestier de Retz 220013836 Massif forestier du roi</p> <p>ZNIEFF 2 220420015 Vallée de l'Automne 220005076 Sites d'échanges interforestiers (passage de grands mammifères) de Retz à Ermenonville</p> <p>ZICO 00014 Forêts Picardes : massif de Retz 00019 Forêts Picardes : massif des trois forêts et bois du roi</p>
	<p>L.214-17 Liste 1</p>	<p>-</p>
	<p>L.214-17 Liste 2</p>	<p>-</p>

	Décret Frayères	Liste 1 Rivière Sainte-Marie (sources à sa confluence avec le ru de Baybelle) (CHA, LPP, TRF) Liste 2 Ru de Baybelle (sources à sa confluence avec la rivière Sainte-Marie) (APP)
S.A.G.E.	SAGE de l'Automne	
Structures locales de gestion	Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA)	
Enjeux PLAGEPOMI	Anguille	

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2022-2027)	Etat écologique	Etat chimique	
					Tous les paramètres	Sans ubiquistes
FRHR217B	Le Ru de Sainte Marie de sa source au confluent de l'Automne (exclu)	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Bon 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR217B- H2022000	Ru des taillandiers	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Médiocre 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR217B- H2025000	Ru de Baybelle	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Médiocre 2019	Mauvais 2019	Bon 2019

PEUPELEMENTS PISCICOLES	
Sous-contextes piscicoles et domaine	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Anguille
Etat fonctionnel	Peu perturbé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B4 à B5
Peuplement piscicole	ANG, BRE, BRO, CCO, CHA, CHE, CMI, EPT, GAR, GOU, LOF, PER, TAN, TRF, VAI, VAN
Présence de poissons migrateurs	Anguille
Présence d'espèces invasives	Renouée du Japon, Arbre à papillons

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS				
Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
Sainte Marie - 2020	Glaignes	IPR 12,35	ANG, CHA, LOF, VAI	BRO, GAR, GOU, PER, ROT
Sainte Marie - 2020	Glaignes	IPR 6,054	ANG, CHA, TRF	GOU, VAI, VAN
Ru des Taillandiers - 2018	Crépy-en-Valois	-	EPT	
Ru Bouillant - 2018	Crépy-en-Valois	-	/	
Ru des Taillandiers - 2018	Crépy-en-Valois	-	TAN, PER, GAR, BRE, CHE, BRO, CCO, CMI	
Ste Marie - 2018	Glaignes	-	TRF, ANG, CHA, LOF, GOU, VAI	EPT, CHE, PER, BRO
Ste Marie - 2016	Glaignes	IPR 3,77	TRF, ANG, LOF, CHA, VAI	GOU, BRO

GESTION ET HALIEUTISME		
Classement piscicole	Première catégorie	
Police de l'eau et police de la pêche	DDT	
Gestionnaires	AAPPMA (2021)	Orrouy (33 adhérents)
	Société de pêche non agréées	Etangs de Duvy
Parcours de pêche	Parcours de pêche privée	
Réserve de pêche	-	
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion patrimoniale	
Déversements	90 kg TRF, 320 kg TAC	

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs limitants				
	Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Ouvrages et seuils	Perturbation du transport sédimentaire, accès aux zones de reproduction impossible, altération des frayères potentielles		
Facteur principal 2	Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne et perte d'habitats, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience. Accélération ponctuelle des écoulements en cas de crue. Reproduction des espèces lithophiles limitées		
Facteur principal 3	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Altération de la qualité de l'eau, fort apport de MES ¹⁸ et de substances nutritives ou toxiques, disparition du substrat propice à la reproduction, colmatage des frayères Ripisylve non adaptée, déstabilisation des berges		
Facteur annexe 1	Populiculture	Pertes d'habitats, ripisylve non adaptée, fort apport en MES et en MO ¹⁹ , disparition du substrat propice à la reproduction, effondrement de berges, toxicité pour les poissons		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Peu perturbé	

¹⁸ MES : Matières en suspension

¹⁹ MO : Matières organiques



SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d' eau	Effet attendu sur l' espèce repère (ou cortège d' espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l' orientation/ fondamentale/ disposition du SDAGE	Lien avec l' action du PdM du SDAGE
1	Restauration de la continuité écologique	Suppression ou aménagement d' ouvrages	Glaignes, Sery Magneval, Duvy	FRHR217B	Amélioration de la circulation des espèces aquatiques, accessibilité aux zones de reproduction, brassage génétique	Pente et profil restaurés, reprise du transport sédimentaire, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3	
		Suppression ou déconnexion des étangs en tête de bassin versant ou sur le lit mineur	Auger Saint Vincent, Duvy, Crépy en Valois	FRHR217B, FRHR217B- H2022000	Améliorer les habitats et zones de reproduction	Amélioration et préservation de la qualité physico-chimique	Orientation 1.2, Disp. 1.2.4	
		Evaluer le taux de franchissabilité des ouvrages	Ensemble du contexte	FRHR217B, FRHR217B- H2022000, FRHR217B- H2025000	Mieux connaître les points bloquants à la continuité sur le cours d'eau principal	Mieux connaître les points bloquants à la continuité sur le cours d'eau principal	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Remise en fond de vallée	Glaignes, Duvy	FRHR217B	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Pente et profil restaurés, lutte contre les assècs, diversification des écoulements et meilleure oxygénation	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	
	Restauration hydro- morphologique	Reméandrage	Duvy	FRHR217B	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Diversifier les écoulements et les profils en travers, améliorer les connexions latérales, limiter les inondations en secteur urbain		
		Recharge granulométrique, objectif entre 300 et 550 m ²	Glaignes, Duvy	FRHR217B	Préserver/Améliorer les zones de reproduction pour la Truite fario	Recréer une couche de substrat alluvial, améliorer la capacité auto-épuratrice	Orientation 1.1, Disp.1.1.5	

Lutte contre l'érosion des sols agricoles et le ruissellement	Sensibilisation sur les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	Ensemble du contexte	FRHR217B, FRHR217B-H2022000, FRHR217B-H2025000	Amélioration des zones de reproduction et de la qualité de l'eau	Lutte contre les intrants agricoles	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles
	Mise en place de zones tampon, respect de la bande enherbée, Restauration du maillage bocager						
2	Diminuer l'impact des peupleraies	Duvy, Crépy en Valois, Sery Magneval, Rocquemont, Glaignes	FRHR217B, FRHR217B-H2022000, FRHR217B-H2025000	Restaurer et diversifier les habitats, amélioration de la qualité de l'eau	Limiter l'eutrophisation, réduire l'érosion des berges, Freiner les écoulements lors d'épisodes de crue	Orientation 2.4, Dispo. 2.4.3, 2.4.4	Ressource
	Gestion quantitative de la ressource en eau	Auger Saint Vincent, Duvy, Crépy en Valois	FRHR217B	Amélioration de la capacité d'accueil	Maintien d'un débit biologique minimum, réduire l'impact des pollutions à l'étiage	Orientation 4.3, Dispo. 4.3.4	
3	Acquisition et actualisation de connaissance	Ensemble du contexte	FRHR217B, FRHR217B-H2022000, FRHR217B-H2025000	Identifier les zones de frayères potentielles pour mieux les préserver ou les restaurer	Amélioration des connaissances pour la restauration du milieu	Orientation 1.4, Dispo. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
	Préserver les habitats et les espèces	Ensemble du contexte	FRHR217B, FRHR217B-H2022000, FRHR217B-H2025000	Diversifier les habitats	Amélioration de la qualité de l'eau, limiter le colmatage et l'augmentation de la température de l'eau	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles / Protection et restauration des milieux aquatiques
Gestion des espèces exotiques envahissantes	Assurer une veille et une surveillance sur la prolifération de ces espèces, organisation de campagne d'éradication (renouée du Japon)	Duvy, Rocquemont, Orrouy	FRHR217B, FRHR217B-H2025000	Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Rétablir une ripisylve adaptée et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Orientation 1.2 Dispo. 1.2.6	Protection et restauration des milieux aquatiques
	Opérations de piégeage des ragondins			Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Amélioration de la stabilité des berges, maintien d'une ripisylve adaptée		

GESTION PISCICOLE PRECONISEE

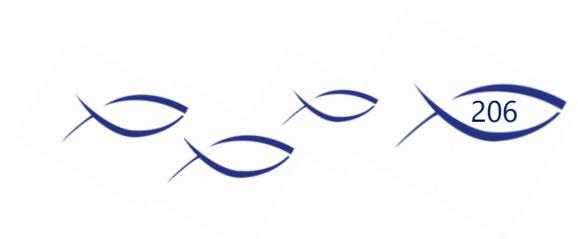
Gestion piscicole sur le contexte

Gestion globale préconisée sur le contexte

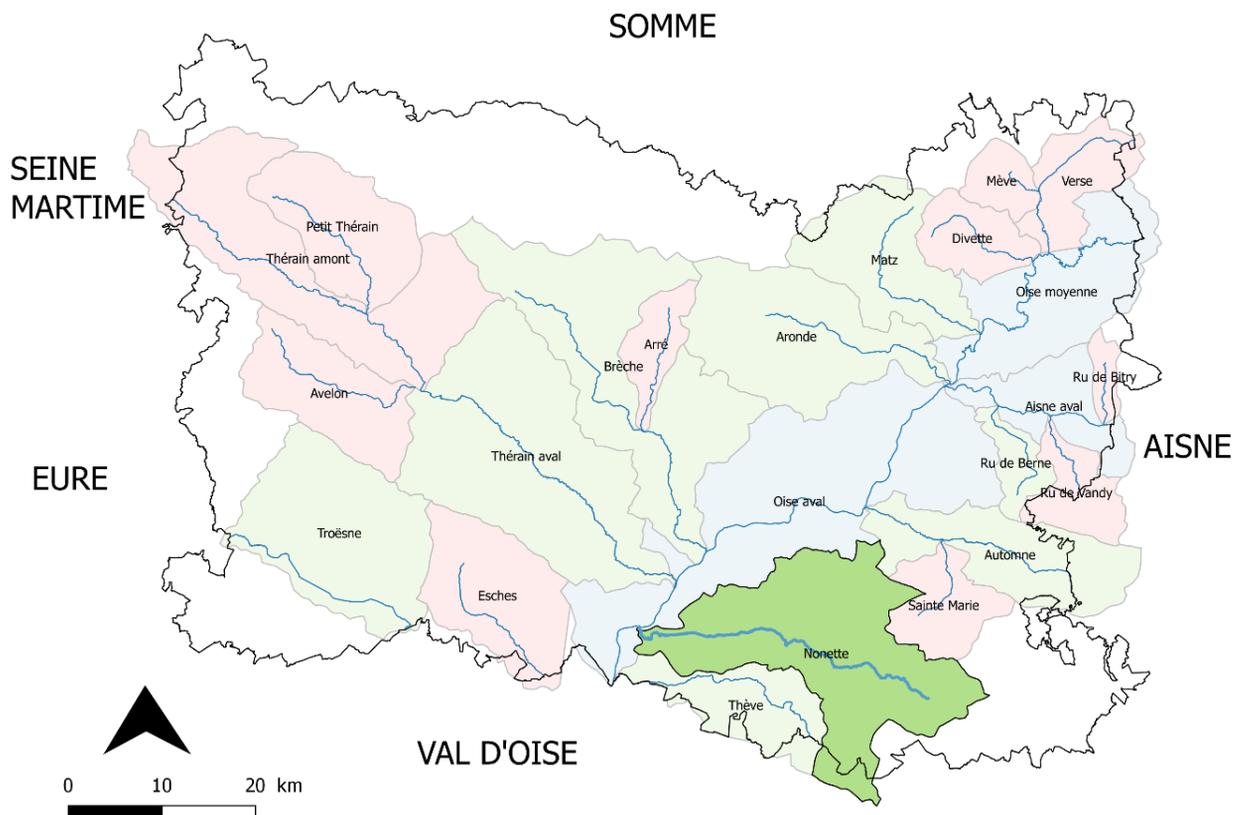
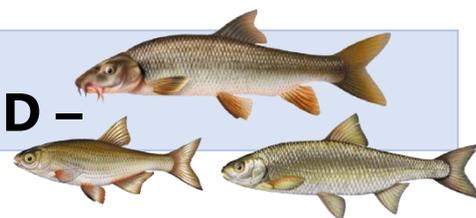
Gestion patrimoniale

Cas particuliers de gestion

-



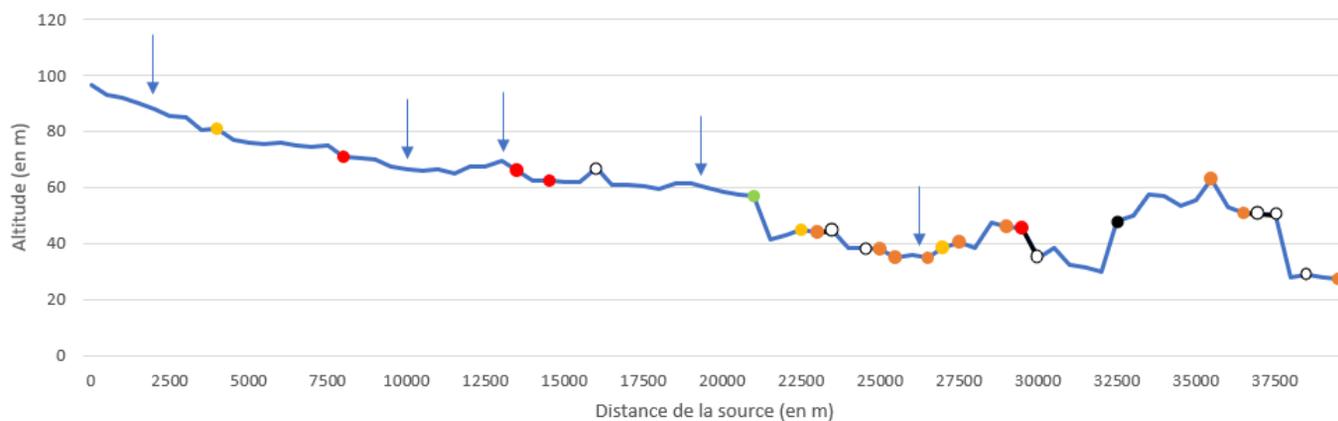
NONETTE – 6014 – I – D –



La Nonette à Borest

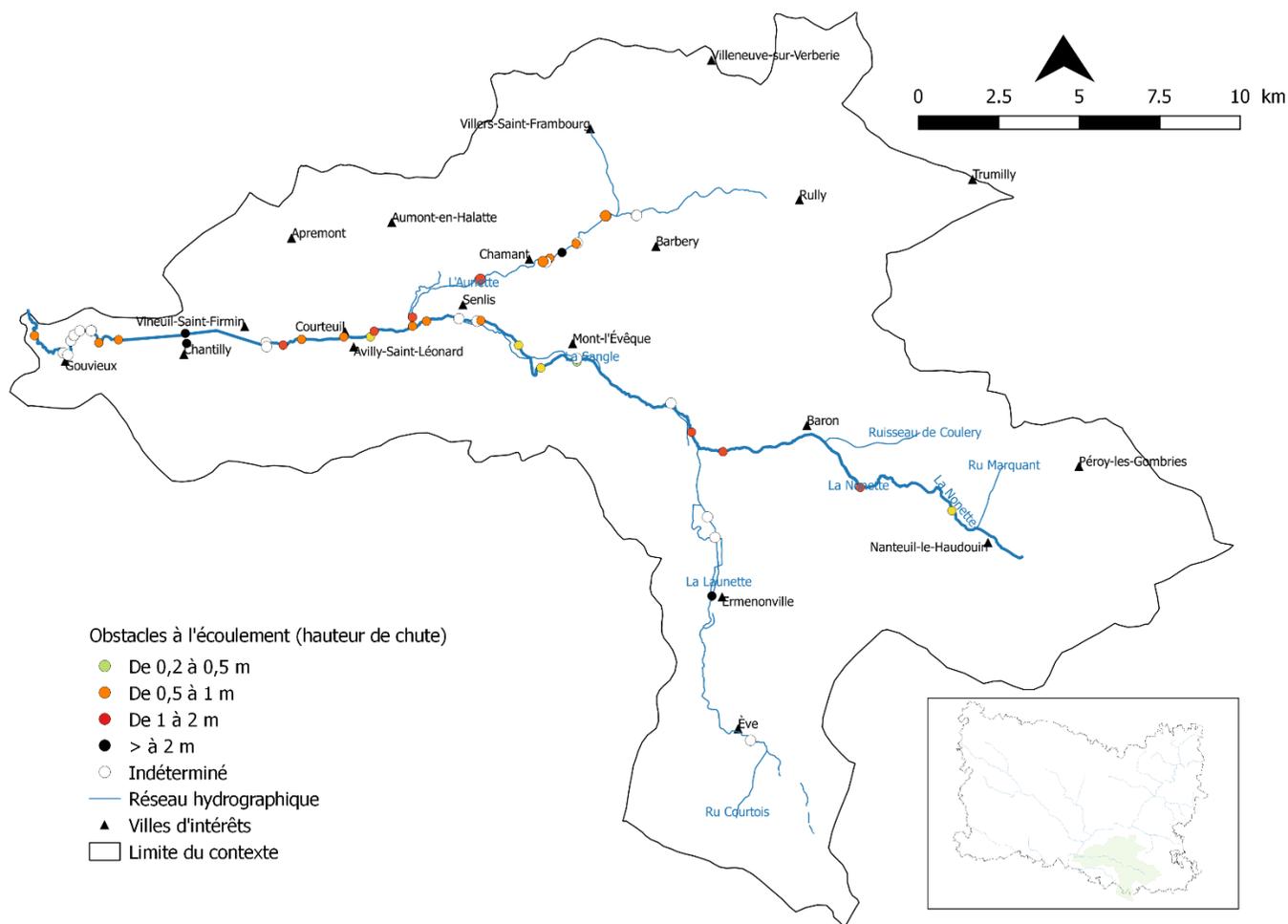


Profil en long de la Nonette



● *Obstacle à l'écoulement (couleur dépendant de la hauteur de chute) de l'amont vers l'aval : ROE35691, ROE35681, ROE35664, ROE35625, ROE35609, ROEXXX, ROE35598, ROE35590, ROE35581, ROE35574, ROE35566, ROEXXX, ROE35479, ROE35465, ROE35438, ROE35410, ROE35361, ROEXXX, ROEXXX, ROE63288, ROE35341, ROE35313, ROE35306, ROE35277, ROE35256, ROEXXX, ROEXXX, ROE35248, ROE35243, ROE35223, ROE35212, ROE35200*

→ *Affluent de l'amont vers l'aval : Ru Marquant, Ru de Coulerly, Launette, Sangle, Aunette*

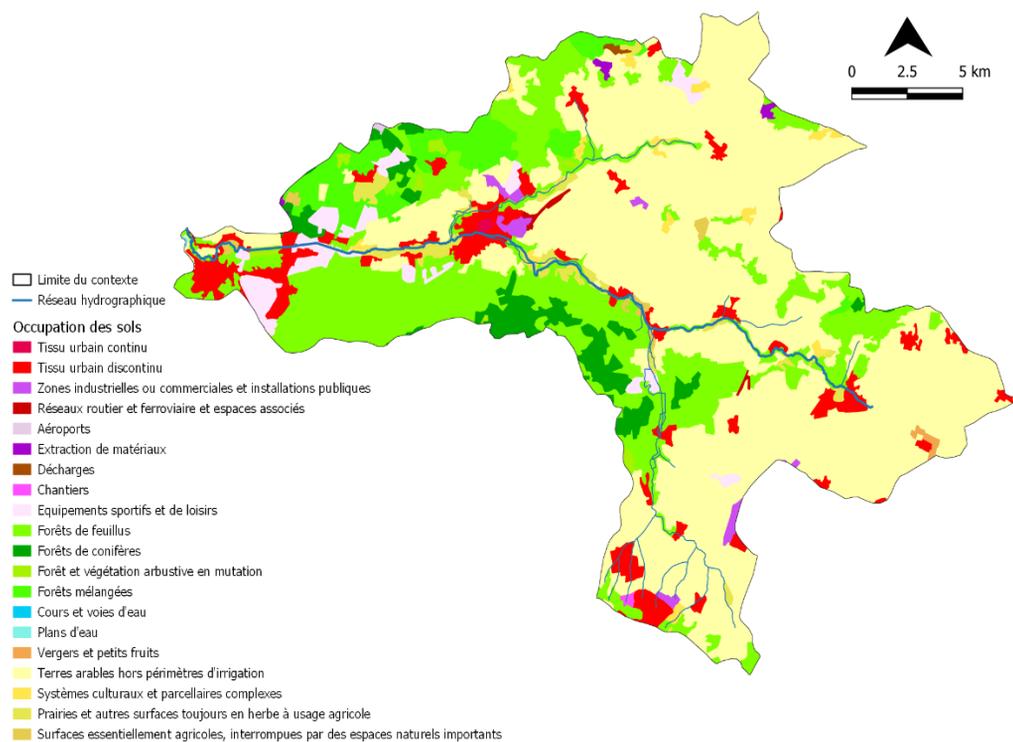


- Obstacles à l'écoulement (hauteur de chute)
- De 0,2 à 0,5 m
 - De 0,5 à 1 m
 - De 1 à 2 m
 - > à 2 m
 - Indéterminé
 - Réseau hydrographique
 - ▲ Villes d'intérêts
 - Limite du contexte

Carte de la description générale du contexte de la Nonette

DONNEES GENERALES

Limites contexte		Amont	Source
		Aval	Confluence avec l'Oise
		Affluents	Tous les affluents
		Plans d'eau	De nombreux plans d'eau sont présents sur le territoire et communiquent avec la Nonette et ses affluents
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et linéaire		Ru Marquant (2,1 km), Ru de Coulerly (3,18 km), Launette (16 km), Aunette (14,1 km)	
Longueur en eau du contexte		Cours principal	44 km
		Linéaire total (km)	127 km
Surface du bassin versant		420 km ²	
Surface du contexte		414,8 km ²	
Débits (cours principal)		Etiage	QMNA5 = 0,930 m ³ /s
		Module	1,560 m ³ /s
		Crue	3,9 m ³ /s
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	102,19 m
		Altitude aval	25,41 m
		Pente Naturelle	1,9 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	46
		Hauteur cumulée à l'étiage (m)	40 m (<i>impossible à calculer précisément en raison du manque de données</i>)
Taux d'étagement		63 ‰ (<i>impossible à calculer précisément en raison du manque de données</i>)	
Géologie		Le sous-bassement du bassin versant est constitué par les assises calcaires du Lutécien, presque toujours masquées par des formations plus récentes : sables et calcaires marneux du Bartonien en tête de bassin (amont Versigny), ou limons des plateaux en épaisseur variable	
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte		Nanteuil-le-Haudoin, Versigny, Baron, Fontaine-Chaalis, Borest, Montlognon, Mont l'Evêque, Ermenonville, Ver sur Launette, Eve, Lagny-le-Sec, Senlis, Chamant, Villers St Frambourg Ognon, Brasseuse, Barbery, Rully, Courteuil, Avilly-St-Léonard, Vineuil-St-Firmin, Chantilly, Gouvieux,	
Assainissement collectif		Gouvieux, Mey-Premecy, Senlis, Rully hameau de Bray, Chamant, Baron, Ermenonville, Péroy les Gombries, Boissy Fresnoy, Villers St Genest, Nanteuil le Haudouin, Baron, Montagny Ste Félicité, Ver sur Launette, Othis, Plessis Belleville – Lagny le Sec, Dammartin en Goële, Rouvres Nouvelle	
Occupation du sol			



Carte de l'occupation des sols du contexte de la Nonette

L'occupation du sol du contexte de la Nonette est principalement divisée par les zones agricoles (58 %) ainsi que les zones forestières (31,22 %). Le territoire restant du contexte est occupé à 11 % par les zones urbaines (habitations, industries, aéroport, extraction de matériaux, équipements sportifs et de loisirs) ainsi que pour moins de 1% par zones humides (plans d'eau, voies d'eau).

Statut foncier	Non domanial (privé)	
Industries	Gouvieux, St Maximin, Creil, Montataire, Fleurines, Villeneuve sur Verberie, Nery, Senlis, Chamant, Barbery, Borest, Nanteuil le Haudouin, Silly le Long, Ermenonville, Le Plessis Belleville, Lagny le Sec, Rouvres, Montge en Goële, Damartin en Goële,	
Mesures réglementaires de protection	Natura 2000	FR2212005 - Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi FR2200380 - Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville
	Réserve naturelle	-
	Arrêté de protection de biotope	-
	Site inscrit/classé	Vallée de la Nonette Domaine d'Ermenonville Forêt d'Ermenonville, de Pontarme, de Haute Pommeraie, clairière et butte de St Christophe Forêt d'Halatte et ses Glacis agricoles Domaine de Chantilly Domaine des Aigles Domaine de Vallière Jardin « Pavillon électrique »
	Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)	ZNIEFF 1 220013836 Massif forestier du roi 220014323 Massif forestier de Chantilly/ermenonville 220013835 Mont Cornon 220013834 Bois du Haut Montel et de Raray 220005064 Massif forestier d'Halatte

		220030017 Côteaux du camp de César à Gouvieux ZNIEFF 2 220005076 Sites d'échanges interforestiers (passages de grands mammifères) de Rez à Ermenonville 220014330 Sites d'échanges interforestiers (passage de grands mammifères) d'Halatte/Chantilly ZICO 00019 Forêts picardes : Massif des trois forêts et bois du roi
		-
	L.214-17 Liste 1	-
	L.214-17 Liste 2	-
	Décret Frayères	Liste 1 La Nonette (source à sa confluence avec l'Oise) (CHA, TRF, VAN) Ru Marquant (source à sa confluence avec la Nonette) (CHA, TRF, VAN) La Launette (chemin du Moulin à sa confluence avec la Nonette) (CHA, LPP, TRF) Liste 2 La Nonette (pont de la RD162 jusqu'à sa confluence avec l'Oise) (BRO)
S.A.G.E.	SAGE Nonette	
Structures locales de gestion	Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette	
Enjeux PLAGEPOMI	-	

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2022-2027)	Etat écologique	Etat chimique	
					Tous les paramètres	Sans ubiquistes
FRHR226	La Nonette	Fortement modifiée/ M9	Bon potentiel 2027 à l'exception de certains éléments (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR226- H2225000	L'Aunette	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR226- H2218000	La Launette	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique) Bon état depuis 2021 (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Médiocre 2019	Bon 2019	Bon 2019
FRHR226- H2214000	Le Ruisseau de Coulerly	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Médiocre 2019	Mauvais 2019	Bon 2019

PEUPELEMENTS PISCICOLES	
Sous-contextes piscicoles et domaine	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Cortège de cyprinidés rhéophiles
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Anguille
Etat fonctionnel	Dégradé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B4 à B6+
Peuplement piscicole	ABL, ANG, BAF, BOU, BRO, CAS, CCO, CHA, CHE, EPI, EPT, GAR, GOU, LOF, PER, PES, PSR, SPI, TAN, TAC, TRF
Présence de poissons migrateurs	-
Présence d'espèces invasives	Ragondin, Rat musqué, Ecrevisse de Louisiane, Ecrevisse américaine, Perche soleil, Renouée asiatique, Hydrocotyle fausse-renoncule, Elodée du Canada, Azolle fausse-fougère, Pseudorasbora

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS				
Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
La Nonette - 2021	Gouvieux	IPR 7,533	ABL, ANG, BAF, BOU, CAS, CHA, CHE, CYP, GOU, GRE, HOT, LOF, PER, TAN	PSR
La Nonette - 2021	Borest	IPR 21,029	ANG, BOU, BRE, BRO, CAS, CHA, CHE, EPI, GAR, GOU, LOF, PER, ROT, SPI, TRF	PES, PFL, PSR
La Launette - 2021	Fontaine-Chaalis	IPR 25,554	BOU, BRO, CAS, CCO, CHE, CMI, EPI, GAR, GOU, LOF, PER, TAN	PSR, TAC
L'Aunette - 2018	Bray	-	LOF, EPI	
Nonette - 2015	Versigny	1 BRO/100m ²	BRO, CMI, EPI, EPT, LOF	PES

GESTION ET HALIEUTISME		
Classement piscicole	Deuxième catégorie en aval de Chantilly, et première catégorie en amont de Chantilly	
Police de l'eau et police de la pêche	DDT	
Gestionnaires	AAPPMA (2021)	Chantilly (236 adhérents) Précy-sur-Oise (502 adhérents)
	Société de pêche non agréés	Existence de plusieurs associations de pêche non agréés sur le contexte, surtout sur les communes de Chantilly, Senlis, Montlognon et Mont-l'Evêque
Parcours de pêche	-	
Réserve de pêche	Domaine de Chantilly	
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion raisonnée sur la Nonette et gestion patrimoniale sur la Launette et l'Aunette	
Déversements	70kg GAR, 15kg TAN, 20kg CCO, 30 kg CAS	

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

	Facteurs limitants			
	Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Ouvrages et seuils	Perturbation du transport sédimentaire, accès aux zones de reproduction impossible, altération des frayères potentielles		
Facteur principal 2	Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne et perte d'habitats, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience. Accélération ponctuelle des écoulements en cas de crue. Reproduction des espèces lithophiles limitées		
Facteur principal 3	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Altération de la qualité de l'eau, fort apport de MES ²⁰ et de substances nutritives ou toxiques, disparition du substrat propice à la reproduction, colmatage des frayères. Déstabilisation des berges		
Facteur annexe	Imperméabilisation et pollution diffuses	Diminution de la surface favorable à la reproduction, qualité des sols dégradée et non favorable au développement d'un substrat de ponte, accentuation du ruissellement, altération de la qualité de l'eau, eutrophisation, diminution de l'O ₂ dissous		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Dégradé	

²⁰ MES : Matières en suspension

SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce repère (ou cortège d'espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale/SDAGE	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	Restauration de la continuité écologique	Suppression ou aménagement d'ouvrages	Gouvieux, Chantilly, Vineuil St Firmin, Avilly St Leonard, Courteuil, Senlis, Chamant, Mont l' Evêque, Borest, Fontaine Chaalis, Montlognon, Versigny, Nanteuil le Haudouin, Ermenonville	FRHR226, FRHR226-H2225000, FRHR226-H2218000	Amélioration de la circulation des espèces aquatiques, accessibilité aux zones de reproduction, brassage génétique	Pente et profil restaurés, reprise du transport sédimentaire, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Suppression ou déconnexion des étangs en tête de bassin versant ou sur le lit mineur	Ensemble du contexte	FRHR226, FRHR226-H2225000, FRHR226-H2218000	Améliorer les habitats et zones de reproduction	Amélioration et préservation de la qualité physico-chimique	Orientation 1.2, Disp. 1.2.4	
1	Restauration hydro-morphologique	Remise en fond de vallée	Vineuil St Firmin, Avilly St Leonard, Mont l'Evêque, Senlis, Chamant, Fontaine Chaalis, Montlognon, Courteuil	FRHR226, FRHR226-H2225000, FRHR226-H2218000	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Pente et profil restaurés, lutte contre les assècs, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Reméandrage	Vineuil St Firmin, Baron	FRHR226, FRHR226-H2225000, FRHR226-H2218000	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Diversifier les écoulements et les profils en travers, améliorer les connexions latérales, limiter les inondations en secteur urbain	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	
		Restauration des connexions latérales	Ensemble du contexte	FRHR226, FRHR226-H2225000, FRHR226-H2218000	Diversifier les habitats, création de nouvelles zones de reproduction	Diminuer l'impact des inondations, amélioration de la qualité de l'eau	Orientation 1.4, Disp. 1.4.2	

2	Lutte contre l' érosion des sols agricoles et le ruissellement	Sensibilisation sur les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	Ensemble du contexte	FRHR226, FRHR226-H2225000FRHR226-H2218000	Amélioration des zones de reproduction et de la qualité de l'eau	Lutte contre les intrants agricoles	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles
		Mise en place de zones tampon, respect de la bande enherbée, Restauration du maillage bocager						
3	Préserver les habitats et les espèces	Plantation et entretien de la ripisylve en gardant les embâcles non impactant	Ensemble du contexte	FRHR226, FRHR226-H2225000FRHR226-H2218000	Diversifier les habitats	Amélioration de la qualité de l'eau, limiter le colmatage et l'augmentation de la température de l'eau	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles / Protection et restauration des milieux aquatiques
		Suppression des peupliers sur une bande de 6m en bord de cours d' eau et plantation d' une ripisylve adaptée						
3	Gestion des espèces exotiques envahissantes	Assurer une veille et une surveillance sur la prolifération de ces espèces, organisation de campagne d'éradication (Renouée du Japon, Berce du Caucase, Hydrocotyle fausse renouée)	Ensemble du contexte	FRHR226, FRHR226-H2225000 FRHR226-H2218000	Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Rétablir une ripisylve adaptée et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Orientation 1.2 Dispo. 1.2.6	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Modification de la catégorie piscicole de 1ère à 2nde						
3	Gestion de la pêche		Aval confluence Launette	FRHR226, FRHR226-H2225000 FRHR226-H2218000	Amélioration des modes de gestion aux espèces présentes	Adaptation de la restauration du milieu selon les espèces présentes	Orientation 1,1, Dispo. 1,1,1	

GESTION PISCICOLE PRECONISEE

Gestion piscicole sur le contexte

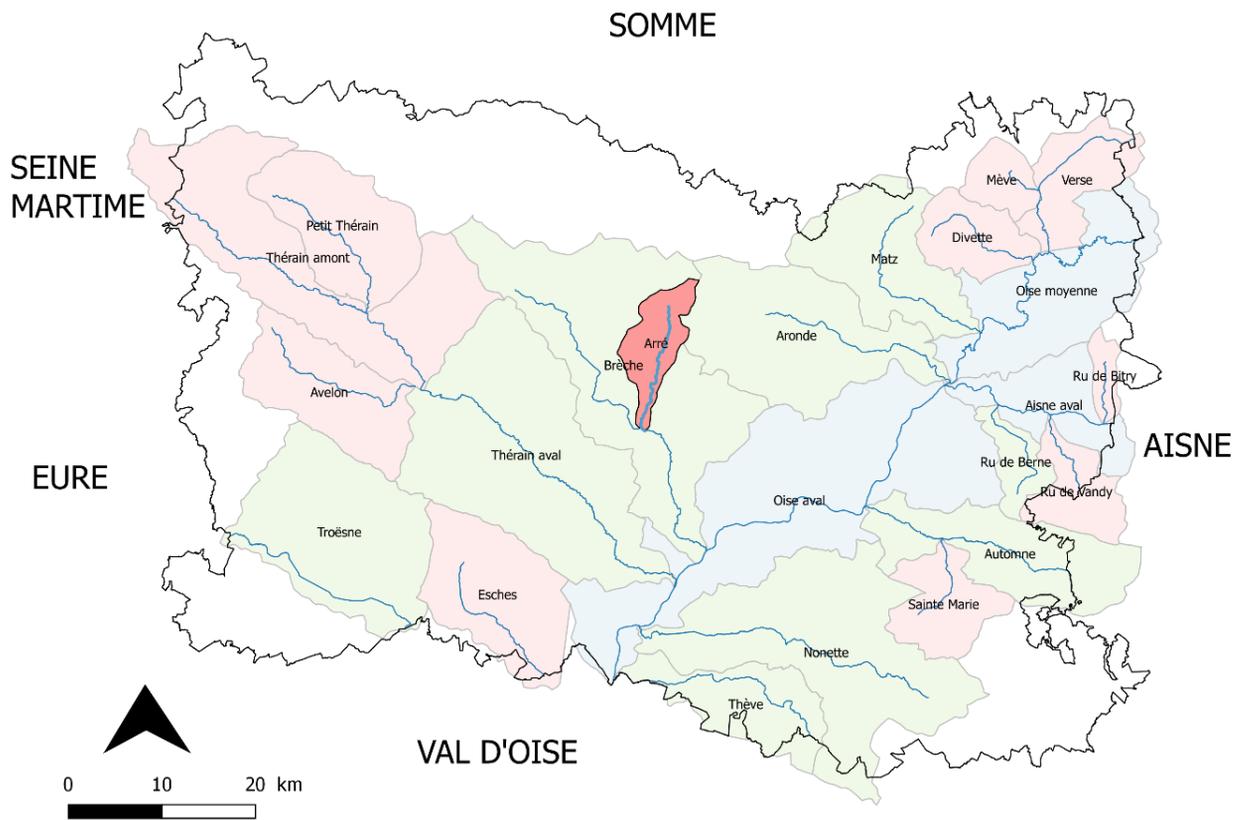
Gestion globale préconisée sur le contexte

Gestion raisonnée

Cas particuliers de gestion

-

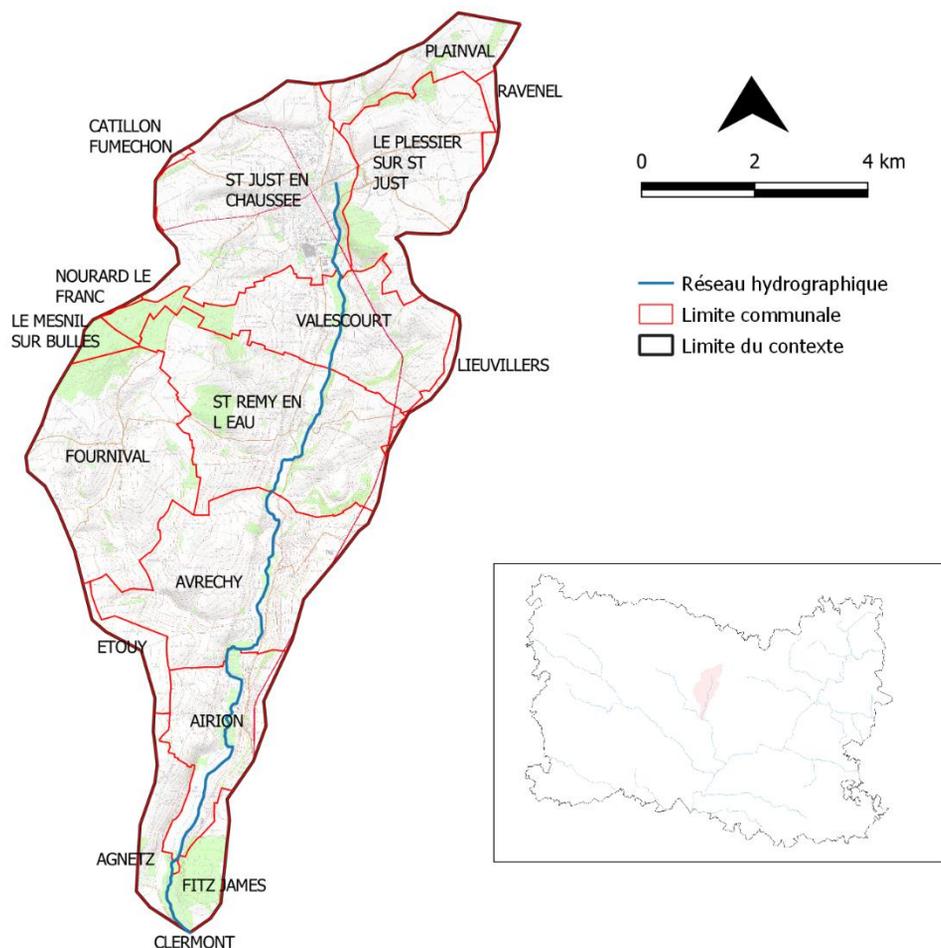
ARRE – 6015 – S – TP –



L'Arre à Valescourt



LOCALISATION DU CONTEXTE



Carte de la localisation du contexte Arré

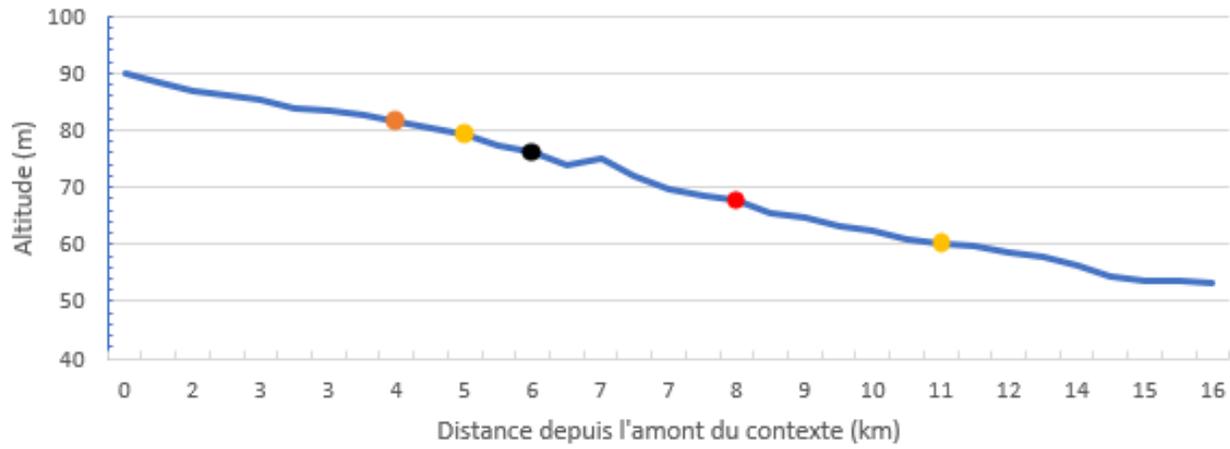
DESCRIPTION GENERALE

Le contexte de l'Arré, d'une superficie de 63 km², s'écoule dans son entièreté dans le département de l'Oise. Cette rivière prend sa source dans la commune de Saint-Just-en-Chaussée et s'écoule sur un peu plus de 16 km pour se jeter dans la Brèche à sa confluence, sur la commune de Clermont.

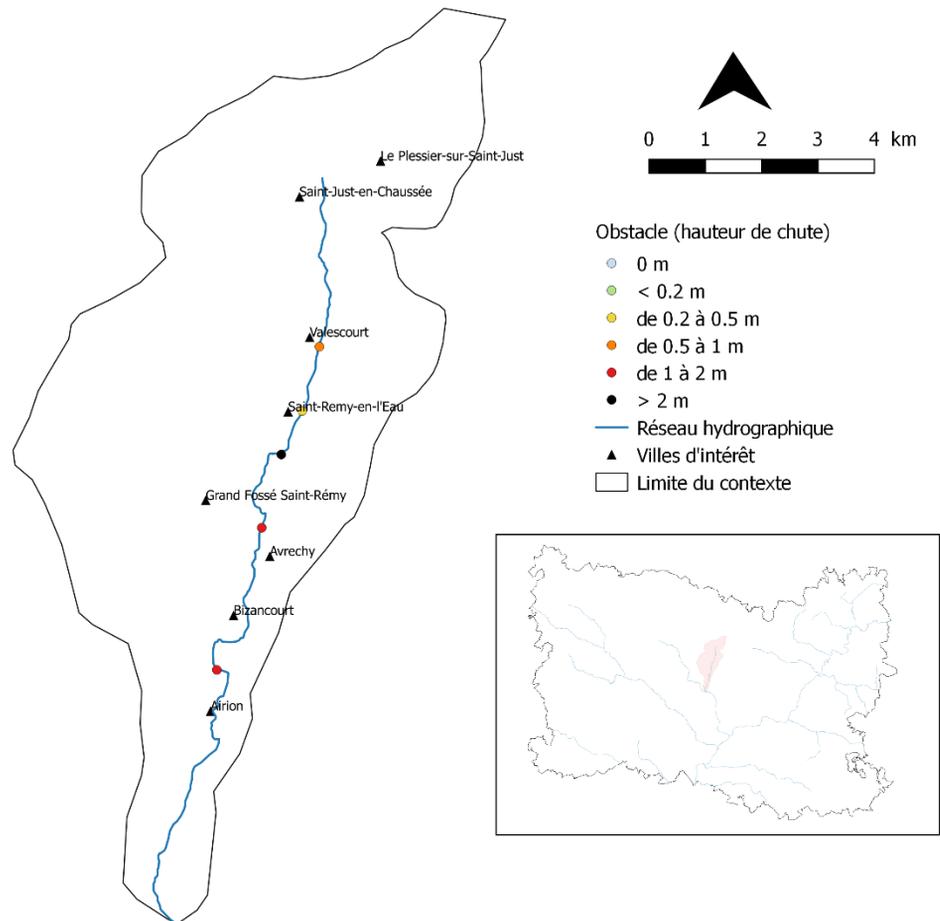
L'Arré a subi de nombreuses transformations (rectification, recalibration) altérant grandement la qualité du milieu (faciès principalement lenticules, granulométrie peu adéquate à la reproduction de la truite fario, ripisylve constituée principalement de peupleraies). À cela s'ajoute la présence de nombreux ouvrages infranchissables sur le faible linéaire du contexte, obstruant la continuité écologique du cours d'eau.

Toutefois, il existe quelques zones de reproduction des salmonidés à l'aval du moulin d'Airion, entre les communes d'Avrechy et Bizancourt, ainsi que vers le D916 au niveau de la commune de St-Just-en-Chaussée.

Profil en long du contexte de l'Arré



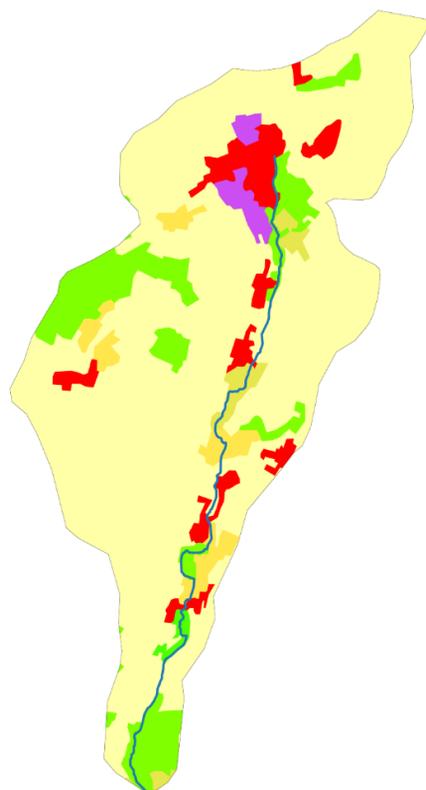
● Obstacle à l'écoulement (couleur dépendant de la hauteur de chute) de l'amont vers l'aval : ROE34444, ROE33697, ROE33681, ROE34443, ROE33660.



Carte de la description générale du contexte de l'Arré

DONNEES GENERALES			
Limites contexte		Amont	Sources
		Aval	Confluence avec la Brèche
		Affluents	-
		Plans d'eau	Plan d'eau de Rotibequet
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et linéaire		-	
Longueur en eau du contexte		Cours principal	16 km
		Linéaire total (km)	16 km
Surface du contexte		62,80 km ²	
Surface du bassin versant		102 km ²	
Débits (données ancien PDPG 2015)		Etiage	0,22 m ³ /s (Agnetz)
		Module	0,48 m ³ /s (Agnetz)
		Crue	-
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	90
		Altitude aval	53
		Pente naturelle	2,36 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	5
		Hauteur cumulée (m)	7.67 m
	Taux d'étagement		20 %
Géologie		Le bassin de l'Arré présente des terrains du crétacé supérieur composés majoritairement de craies et de grès. L'amont se compose de grès ferrugineux, micacés, calcareux, craie blanche et dolomitique principalement tandis que l'aval présente des limons et grès principalement.	
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte		Saint-Just-en-Chaussée, Valescourt, Lieuvillers, Saint Rémy en l'eau, Avrechy, Airion, Clermont, Fitz-James et Agnetz.	
Assainissement collectif		Saint Just en Chaussée, Airion	

**Occupation du sol
(CORINE Land Cover
2018)**



- Limite du contexte
- Réseau hydrographique
- Occupation des sols**
- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Forêts de feuillus
- Forêts mélangées

Carte de l'occupation des sols du contexte Arré

L'occupation du sol du contexte de l'Arré est largement dominée par les zones agricoles (81,3%). Les zones forestières n'occupent que 11,2% du territoire. Les 7,5% restant correspondent au tissu urbain, industriel et commercial.

Statut foncier	Non domanial (privé)	
Industries	St Just en Chaussée, Angivillers	
Mesures réglementaires de protection	Natura 2000	-
	Réserve naturelle	-
	Arrêté de protection de biotope	-
	Site inscrit/classé	Propriété Naquet
	Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)	ZNIEFF1 220013611 Larris et Bois de Mont
		ZNIEFF2 -
		ZICO -
		L.214-17 Liste 1 -
	L.214-17 Liste 2 -	
	Décret Frayères	Liste 1 L'Arré (de sa source à sa confluence avec la Brèche) (CHA, TRF)
S.A.G.E.	SAGE de la Brèche	
Structures locales de gestion	Syndicat mixte de la Brèche	
Enjeux PLAGEPOMI	-	

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2022-2027)	Etat écologique	Etat chimique	
					Avec ubiquistes	Sans ubiquistes
FRHR219	L'Arré de sa source au confluent de la Brèche (exclu)	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019

PEUPELEMENTS PISCICOLES

Sous-contextes piscicoles et domaine	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	/
Etat fonctionnel	Très perturbé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B2+-B3+
Peuplement piscicole	CHA, TRF, CYP, EPI
Présence de poissons migrateurs	-
Présence d'espèces invasives	-

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS

Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
Arré - 2019	Airion	IPR 12,175	CHA, TRF	
Arré - 2019	Avrechy	IPR 15,072	CHA, TRF	CYP, EPI
Arré - 2015	Avrechy	IPR 14,362	CHA, TRF	EPI

GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	Première catégorie	
Police de l'eau et police de la pêche	DDT	
Gestionnaires	AAPPMA (2021)	Avrechy (5 adhérents) Saint Just en Chaussée (57 adhérents)
	Société de pêche non agréés	Airion
Parcours de pêche	No Kill sur le parcours de Metz (entre la limite amont du parcours et la ferme de M. Thibault)	
Réserve de pêche	Entre le moulin du Metz et le pont de la route de Bizancourt Dans toute la traversée de la ferme Sarrazin jusqu'au premier pont de Bizancourt (Pont Vandooren) Entre le deuxième pont de Bizancourt et la passerelle métallique située sur une parcelle de Monsieur Duchemin Au Plareu, où des travaux ont été effectués en 2018 En aval du pont d'Airion	
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion raisonnée	
Déversements (moyenne/an)	100 kg de truites	

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs limitants				
	Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Ouvrages et seuils	Perturbation du transport sédimentaire, accès aux zones de reproduction impossible, altération des frayères potentielles		
Facteur principal 2	Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne et perte d'habitats, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience. Accélération ponctuelle des écoulements en cas de crue. Reproduction des espèces lithophiles limitées		
Facteur annexe 1	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Altération de la qualité de l'eau, fort apport de MES ²¹ et de substances nutritives ou toxiques, disparition du substrat propice à la reproduction, colmatage des frayères. Déstabilisation des berges		
Facteur annexe 2	Populiculture	Pertes d'habitats, ripisylve non adaptée, fort apport en MES et en MO ²² , disparition du substrat propice à la reproduction, effondrement de berges, toxicité pour les poissons		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Très perturbé	

²¹ MES : Matières en suspension

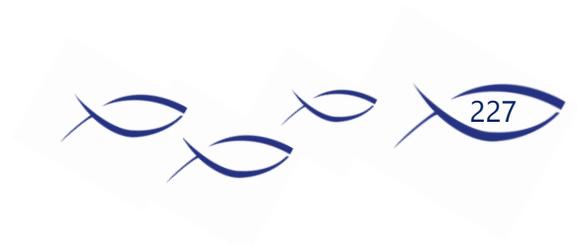
²² MO : Matières organiques

SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

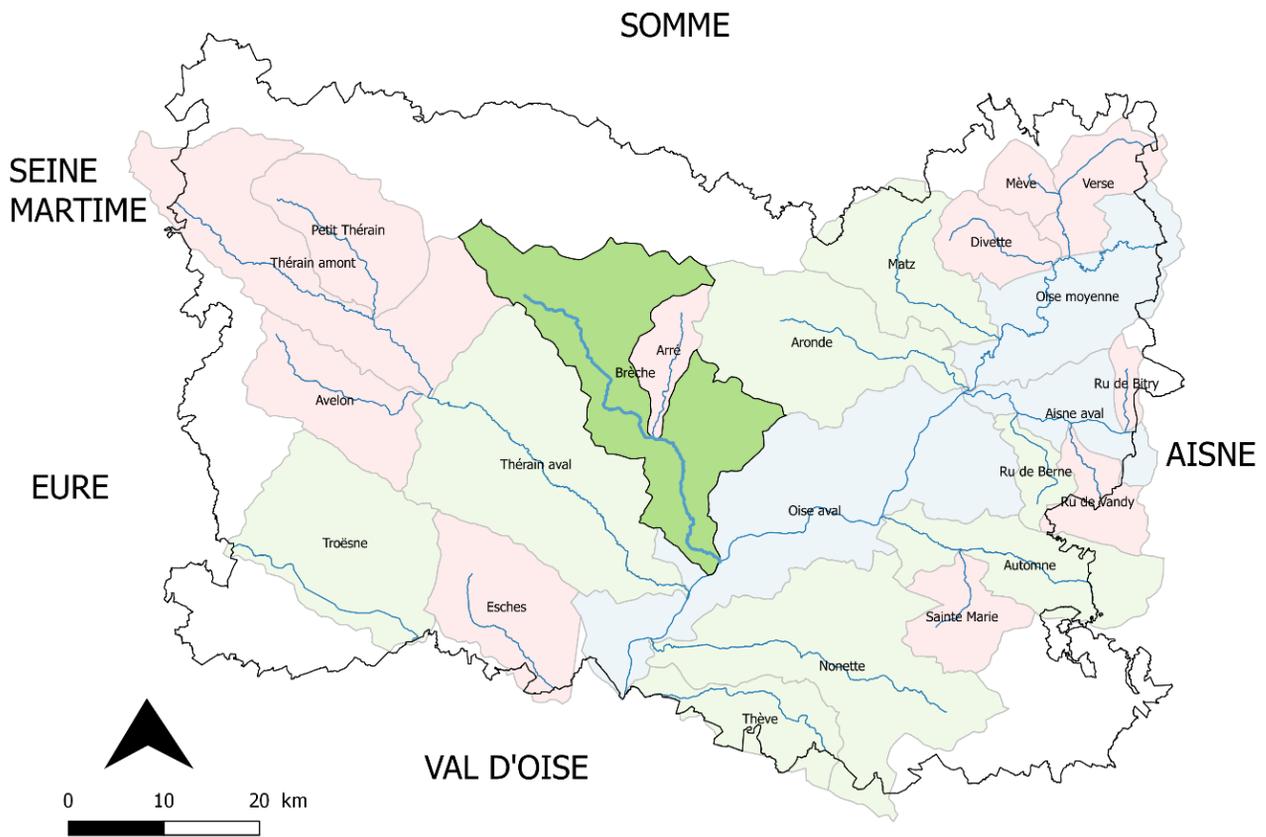
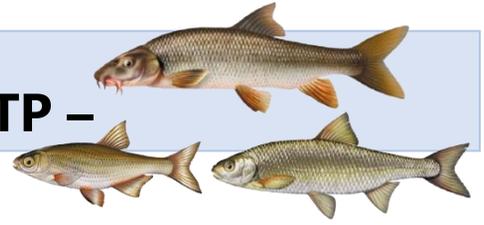
Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d' eau	Effet attendu sur l' espèce repère (ou cortège d' espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l' orientation fondamentale/ disposition du SDAGE	Lien avec l' action du PdM du SDAGE
1	Restauration de la continuité écologique	Suppression ou aménagement d' ouvrages	Valescourt, Saint Remy en l' Eau, Avrechy, Airion	FRHR219	Amélioration de la circulation des espèces aquatiques, accessibilité aux zones de reproduction, brassage génétique	Pente et profil restaurés, reprise du transport sédimentaire, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Remise en fond de vallée	Saint Remy de l' Eau, Avrechy, Airion	FRHR219	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Pente et profil restaurés, lutte contre les assècs, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	
	Restauration hydro-morphologique	Diversification des écoulements et des habitats	Avrechy, Airion	FRHR219	Diversifier les habitats	Diversifier les écoulements, les profils en travers, favoriser l' auto-curage	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	
		Recharge granulométrique, objectif entre 500 et 1000 m ²	Avrechy, Airion	FRHR219	Préserver/Améliorer les zones de reproduction pour la Truite fario	Recréer une couche de substrat alluvial, améliorer la capacité auto-épuratrice	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	
2	Lutte contre l' érosion des sols agricoles et le ruissellement	Sensibilisation sur les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	Ensemble du contexte	FRHR219	Amélioration des zones de reproduction et de la qualité de l'eau	Lutte contre les intrants agricoles	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles
		Mise en place de zones tampon, respect des bandes enherbées, Restauration du maillage bocager	Ensemble du contexte					

2	Préserver les habitats et les espèces	Plantation et entretien de la ripisylve en gardant les embâcles non impactant	Avrechy, Airion, Saint Remy en l' Eau, Valescourt	FRHR219	Diversifier les habitats	Amélioration de la qualité de l'eau, limiter le colmatage et l'augmentation de la température de l'eau	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles / Protection et restauration des milieux aquatiques
	Gestion quantitative de la ressource en eau	Amélioration des mesures de régulations des prélèvements, maintien des volumes maximums prélevables	Amont du contexte	FRHR219	Amélioration de la capacité d'accueil	Maintien d'un débit biologique minimum, réduire l'impact des pollutions à l'étiage	Orientation 4.3, Dispo. 4.3.4	Ressource
3	Diminuer l' impact des peupleraies	Suppression des peupliers sur une bande de 6m en bord de cours d' eau et plantation d' une ripisylve adaptée	Saint Just en Chaussée, Airion, Valescourt	FRHR219	Restaurer et diversifier les habitats, amélioration de la qualité de l' eau	Limiter l' eutrophisation, réduire l' érosion des berges, Freiner les écoulements lors d' épisodes de crue	Orientation 2.4, Dispo. 2.4.3, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles
	Préserver les habitats et les espèces	Décolmatage / déconcrétionnement mécanique de frayère, objectif entre 500 et 1000 m ²	Ensemble du contexte	FRHR219	Préserver/Améliorer les zones de reproduction pour la Truite fario	Décolmater le fond du lit et maintenir un substrat propice à la biodiversité	Orientation 1.4. Dispo. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
	Gestion des espèces exotiques envahissantes	Assurer une veille et une surveillance sur la prolifération de ces espèces, organisation de campagne d'éradication	Saint Remy en l' Eau, Saint Just en Chaussée, Airion, Avrechy, Valescourt	FRHR219	Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Rétablir une ripisylve adaptée et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Orientation 1.2 Dispo. 1.2.6	
		Opérations de piégeage des ragondins	Préserver la biodiversité et les habitats autochtones		Amélioration de la stabilité des berges, maintien d'une ripisylve adaptée			

GESTION PISCICOLE PRECONISEE	
Gestion piscicole sur le contexte	
Gestion globale préconisée sur le contexte	Gestion raisonnée
Cas particuliers de gestion	-



BRECHE – 6016 – I – TP –



La Brèche à Bulles



LOCALISATION DU CONTEXTE



Carte de la localisation du contexte Brèche

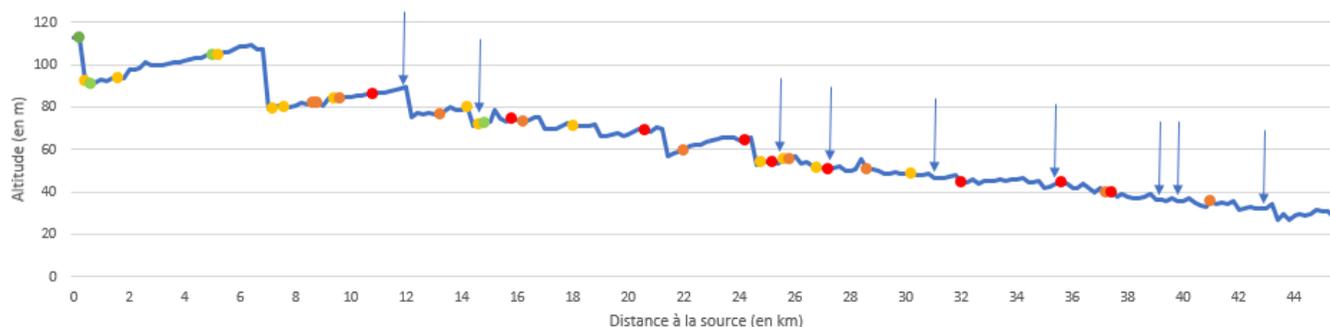
DESCRIPTION GENERALE

Le contexte de la Brèche, d'une superficie de 419 km², est un territoire correspondant au domaine intermédiaire. D'un linéaire principal de 54 km, la Brèche prend sa source dans la commune de Reuil-sur-Brèche et se jette dans l'Oise sur la commune de Villers-Saint-Paul.

La Brèche est fortement cloisonnée par la présence de nombreux ouvrages sur tout son linéaire, avec parfois des hauteurs de chute très importantes. De par les modifications hydrauliques passées, les écoulements sont peu diversifiés et la granulométrie dominante est du limon et du sable. La ripisylve quant à elle, est principalement composée de peupleraies, jouant faiblement son rôle écologique.

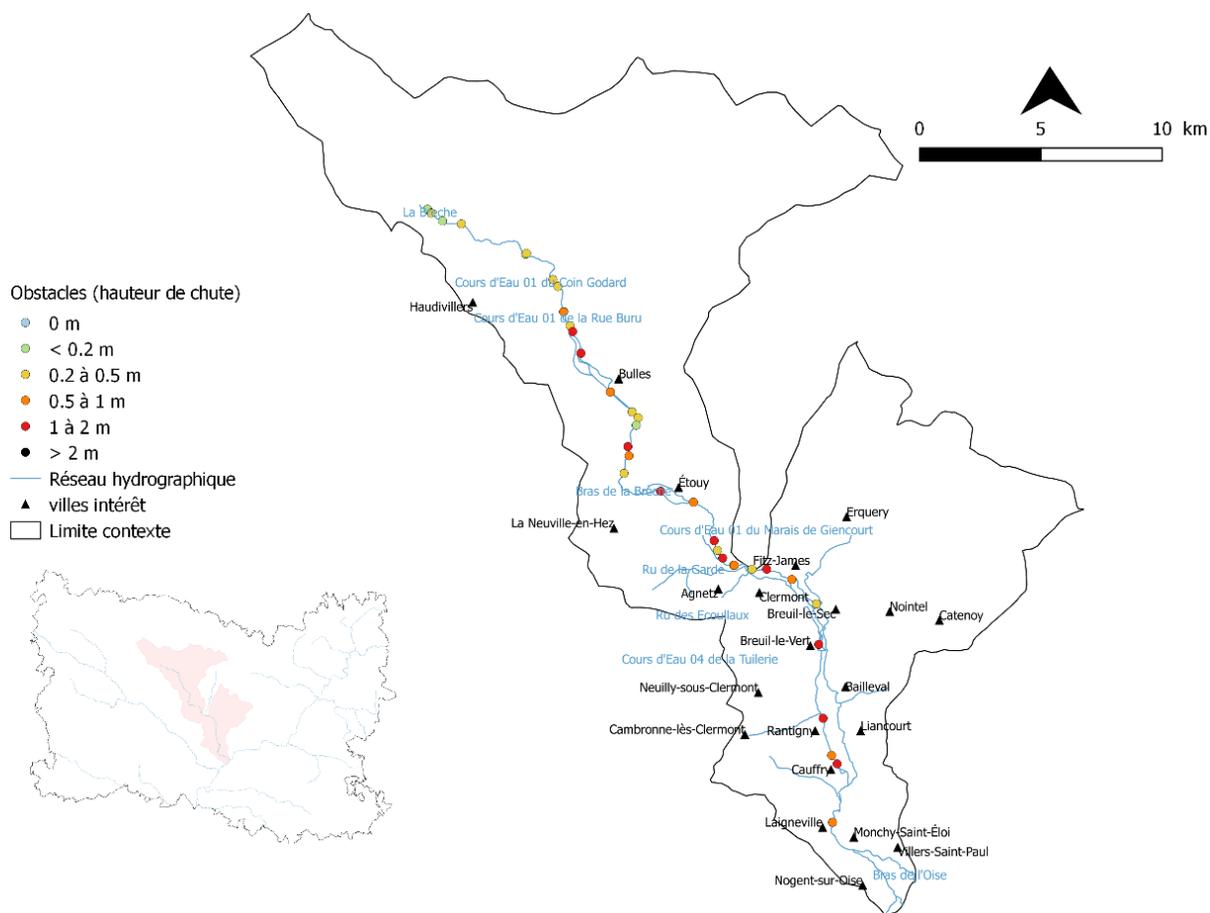
Toutefois, quelques zones de reproduction salmonicoles sont encore présentes notamment en amont du contexte sur la commune de Bulles. Des recharges granulométriques ont permis d'apporter un substrat plus propice à l'espèce, augmentant les zones favorables à la reproduction.

Profil en long de la Brèche



● *Obstacle à l'écoulement (couleur dépendant de la hauteur de chute) de l'amont vers l'aval : ROE93077, ROE82216, ROE93072, ROE42472, ROE111552, ROE111553, ROE111550, ROE42476, ROE58709, ROE31043, ROE111548, ROE31045, ROE31049, ROE42478, ROE42479, ROE111558, ROE111557, ROE31073, ROE42480, ROE93475, ROE31102, ROE31109, ROE42487, ROE42488, ROE42492, ROE42493, ROE58724, ROE119274, ROE42495, ROE65297, ROE42502, ROE42505, ROE34454, ROE42511, ROE42517, ROE42521*

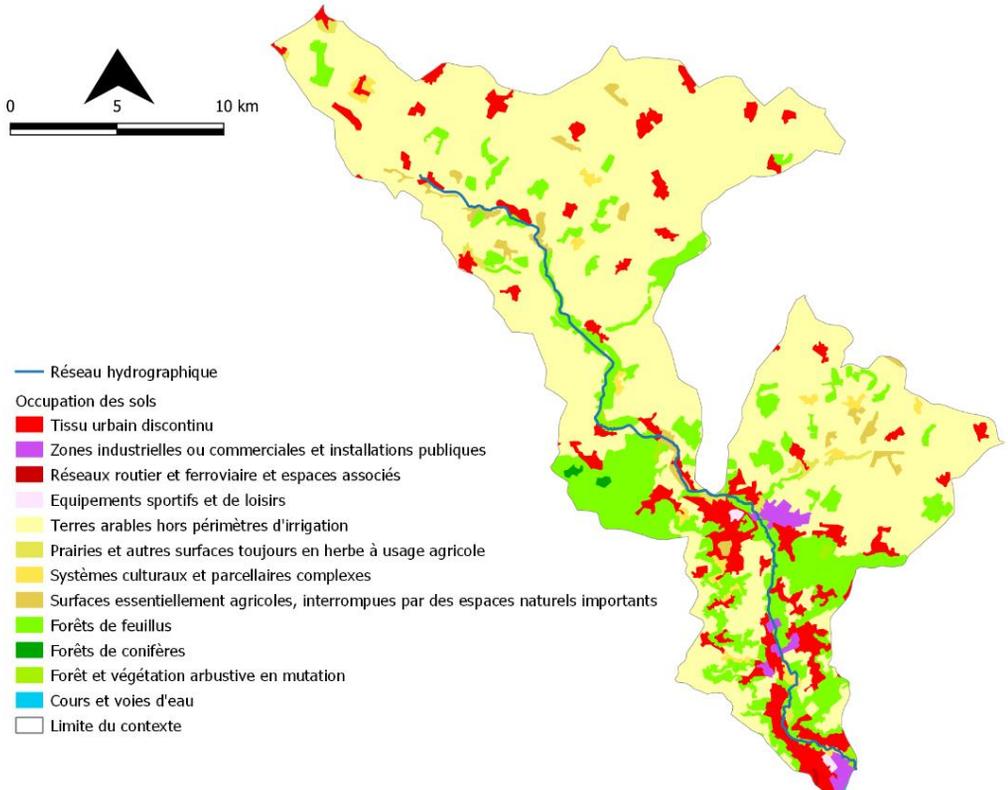
➔ *Affluent de l'amont vers l'aval : Cours d'eau du coin Godard, cours d'eau de la Rue Buru, cours d'eau de la Ronquerolle, Ru de la Garde, cours d'eau du marais de Giencourt, le Rayon, la Beronnelle, cours d'eau du marais de Sailleville, la petite Brèche.*



Carte de la description générale du contexte de la Brèche

DONNEES GENERALES

Limites contexte		Amont	Sources
		Aval	Confluence avec l'Oise
		Affluents	Tous sauf l'Arré
		Plans d'eau	Plans d'eau 1, 2 et 3 des Hauts Prés, plan d'eau du Petit Ponchet, étang du Fond de la Garde, plan d'eau de l'Aubier, étangs du Bosquet, étangs du Grand Pré, plans d'eau 1 et 2 de la commune de Bailleval, plan d'eau du château de Caucriaumont.
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et leur linéaire		Cours d'eau du coin Godard (2,3 km), cours d'eau de la Ronquerolle (1,4 km), Ru de la Garde (6,7 km), le Rayon (3,2 km), la Beronnelle (13,4 km), Ru Soutraîne (4,5 km), Fossé Sainte Catherine (3,5 km), Ru Coutance (2 km), Ru des Ecoillaux (1,9 km), Ru du Pont de terre (1,7 km)	
Longueur en eau du contexte		Cours principal	54 km
		Linéaire total (km)	104 km
Surface du bassin versant		366 km ²	
Surface du contexte		419 km ²	
Débits (Brèche à Nogent-sur-Oise)		Etiage	QMNA5 = 1,200 m ³ /s
		Module	2,210 m ³ /s
		Crue	1,310 m ³ /s
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	113,35 m
		Altitude aval	26,78 m
		Pente naturelle	1.9 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	37
		Hauteur cumulée (m)	27 m
	Taux d'étagement		42 %
Géologie		La partie amont présente des terrains du Crétacé supérieur composés majoritairement de craie et de grès. La partie aval est formée de terrains du Paléocène-Eocène composés en majorité de sables, argiles et calcaires de l'Eocène.	
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte		Rantigny, Liancourt, Mogneville, Cauffry, Laigneville, Nogent-sur-Oise, Monchy-Saint-Eloi, Villers-Saint-Paul, Breuil-le-Sec, Clermont, Breuil-le-Vert, Bailleval, Agnetz, Fitz James, Essuiles, Bulles, Litz, Etouy, Reuil-sur-Brèche, Montreuil-sur-Brèche	
Assainissement collectif		Clermont, Liancourt, Mogneville, Breuil le Vert, Breuil le Sec	

<p>Occupation du sol</p>	<div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;">Carte de l'occupation des sols du contexte de la Brèche</p> <p>L'occupation du sol du contexte de la Brèche est à plus de la moitié recouverte par des zones agricoles (73,40 %). Le reste des sols est divisé entre les forêts et plaines (16,77 %) et les zones agricoles/prairies (9,81 %).</p>	
<p>Statut foncier</p>	<p>Non domanial (privé)</p>	
<p>Industries</p>	<p>Villers-Saint-Paul</p>	
<p>Mesures réglementaires de protection</p>	<p>Natura 2000</p>	<p>FR2200369 Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval FR2200377 Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César</p>
	<p>Réserve naturelle</p>	<p>-</p>
	<p>Arrêté de protection de biotope</p>	<p>-</p>
	<p>Site inscrit/classé</p>	<p>Promenade et zone de protection du Chatelier</p>
	<p>Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)</p>	<p>ZNIEFF1 220014315 Larris des vallées sèches de Moimont à Reuil-sur-Brèche 220013598 Larris du cul de Lampe 220013611 Larris et bois de Mont 220005053 Forêt domanial de Hez-Froidmont et bois périphériques 220013618 Bois de la Frête à Fitz-James 220220020 Larris du Culmont entre Lamécourt et Erquery 220014098 Bois des côtes, montagnes de Verderonne, du moulin et de Berthaut 220013815 Marais Tourbeux de la Vallée de la Brèche de Sénécourt à Uny 220420005 Butte de la Garenne et marais de Monchy-St-Eloi/Laigneville 220420008 Coteaux de Villers-St-Paul et de Monchy-St-Eloy</p>

		ZNIEFF2 -
		ZICO -
	L.214-17 Liste 1	-
	L.214-17 Liste 2	La Brèche de sa source à sa confluence avec l'Oise
	Décret Frayères	Liste 1 La Brèche (Source à sa confluence avec l'Oise) (CHA, LPP, TRF) Ru Monceaux (Rue de Wariville à sa confluence avec la Brèche) (CHA, LPP, TRF) Ru de la Garde (Source au pont rue de la canonnière et pont de la voir ferrée de Clermont à sa confluence avec la Brèche) Ru Montagne du Héron (pont de la rue des sources au pont de la rue de l'Empire) (CHA, LPP, TRF) La Béronnelle et ses bras (pont rue Becret au pont rue de l'étang) (CHA, TRF) Ru de la cressonnière de Breuil le sec (Pont de la rue du moulin de Breuil le vert à sa confluence avec la Brèche) (CHA, LPP, TRF) Ru Rotheleux branche sud (pont de la RD1016 à sa confluence avec la Brèche) (CHA, LPP, TRF)
S.A.G.E.	SAGE de la Brèche (2021)	
Structures locales de gestion	Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche	
Enjeux PLAGEPOMI	Anguille	

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2022-2027)	Etat écologique	Etat chimique	
					Tous les paramètres	Sans ubiquistes
FRHR218	Brèche (source au confluent Arré)	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR220	Brèche (confluent Arré au confluent Oise)	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR220- H2071000	Ru de la Garde	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Mauvais 2019	Bon 2019	Bon 2019
FRHR220- H2073000	Ruisseau la Beronnelle	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Mauvais 2019	Mauvais 2019	Mauvais 2019

PEUPELEMENTS PISCICOLES	
Sous-contextes piscicoles et domaine	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Cortège de cyprinidés rhéophiles
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Truite fario, Anguille, Brochet
Etat fonctionnel	Très Perturbé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B4 à B6
Peuplement piscicole	ABL, ANG, BAF, BRE, BOU, BRO, CAS, CCO, CHA, CHE, CYP, EPI, EPT, GAR, GOU, GRE, LOF, LPP, PER, PES, ROT, TAC, TAN, TRF, VAI, VAN
Présence de poissons migrateurs	Anguille
Présence d'espèces invasives	Poisson-chat, Perche soleil, Ecrevisse américaine, Ragondin, Rat musqué, Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya, Elodée, Jussie, Arbre aux papillons, Mimule tacheté

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS				
Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
Brèche - 2021	Etouy	IPR 24,838	CHA, LOF, TRF, VAI	BRE, BRO, CHE, EPI, GAR, PER, TAN
Brèche - 2021	Breuil-le-vert	IPR 8,473	CHA, LOF, TRF, VAI	EPI, EPT, PER, PES, TAC
Brèche - 2021	Bulles	IPR 6,102	CHA, LOF, LPP, TRF	CAD, EPI, TAC
Brèche - 2020	Nogent sur Oise	IPR 9,453	ANG, CHA, LPP, TRF	ABL, BRE, BRO, CHE, GAR, GOU, GRE, PER, ROT, TAC, VAN
Brèche - 2019	Bulles	IPR 25,262	CHA, LPP, TRF	EPI, TAC
Brèche - 2019	Clermont	IPR 7,024	ANG, CHA, LOF, LPP, TRF, VAI	EPI, EPT
Brèche - 2019	Agnetz	-	TRF, CHA, LPP, ANG, VAI, GOU	CHE, BRE, TAN, GAR, BOU, EPI
Ru Soutraine - 2019	Mogneville	-		EPI
Brèche - 2018	Fitz-James	-	CHA, LOF, LPP, TRF, VAI	BRE, BRO, CHE, EPI, EPT, GAR, PER, PES
Brèche - 2018	Nogent sur Oise	-	TRF	BRE, CHE, GAR, GRE, PER, PES, VAN
Brèche - 2018	Nogent sur Oise	-	ANG	BRE, CHE, GAR, PER, PES, VAN
Brèche - 2017	Agnetz	IPR 7,553	CHA, LOF, LPP, TRF, VAI	BRE, GAR, PER, TAC
Brèche - 2017	Villers-Saint-Paul	IPR 8,315	ANG, CHA, GOU, LPP, TRF	ABL, BAF, CAS, CHE, CYP, GAR, GRE, PER, PES, VAN
Brèche - 2017	Monchy-Saint-Eloi	IPR 6,544	ANG, CHA, GOU, LOF, LPP, TRF	CCO, CYP, EPI, GAR, GRE, PER, TAC, VAN
Brèche - 2017	Bulles	IPR 8,081	CHA, LPP, TRF	EPI, EPT, TAC
Brèche - 2017	Bulles	IPR 11,252	TRF, LPP, CHA	TAC
Brèche - 2017	Agnetz (Ronquerolles)	IPR 10,5279	CHA, LOF, LPP, TRF, VAI	BRE, GAR, PER, TAC
Brèche - 2016	Clermont	IPR 4,136	ANG, CHA, GOU, LOF, LPP, TRF	EPI, EPT, PES, TAC
Brèche - 2016	Etouy	IPR 12,2	TRF, CHA, LPP	TAC, EPI, EPT
Brèche - 2015	Bulles	IPR 11,420	CHA, TRF, LPP	EPI, TAC
Brèche - 2015	Clermont	IPR 7,882	ANG, CHA, LOF, LPP, TRF	EPI, EPT, GAR

Brèche - 2015	Bulles	IPR 12,895	CHA, TRF	EPI, TAC
---------------	--------	------------	----------	----------

GESTION ET HALIEUTISME	
Classement piscicole	Première catégorie
Police de l'eau et police de la pêche	DDT
Gestionnaires	AAPPMA (2021) Bulles (14 adhérents) Etouy (34 adhérents) Agnetz (39 adhérents) La Neuville en Hez (164 adhérents) Breuil le Vert (164 adhérents) Liancourt (36 adhérents) Laigneville (22 adhérents) Monchy-Nogent-Villers (67 adhérents)
	Société de pêche non agréés -
Parcours de pêche	Pêche à la mouche (Bulles, Breuil le Vert, Clermont, Monchy-Nogent-Villers)
Réserve de pêche	-
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion raisonnée sur le cours d'eau, mais patrimoniale à partir du Moulin de Monceaux
Déversements (moyenne/ an)	2800 kg TAC, 1700 kg TRF, (moins de 300 kg de CCO, TAN, GAR, BRO, CAR total)

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

	Facteurs limitants			
	Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Ouvrages et seuils	Perturbation du transport sédimentaire, accès aux zones de reproduction impossible, altération des frayères potentielles		
Facteur principal 2	Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne et perte d'habitats, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience. Accélération ponctuelle des écoulements en cas de crue. Reproduction des espèces lithophiles limitées		
Facteur Annexe	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Altération de la qualité de l'eau, fort apport de MES ²³ et de substances nutritives ou toxiques, disparition du substrat propice à la reproduction, colmatage des frayères. Déstabilisation des berges		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Très perturbé	



²³ MES : Matières en suspension

SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d' eau	Effet attendu sur l' espèce repère (ou cortège d' espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l' orientation fondamentale/ disposition du SDAGE	Lien avec l' action du PdM du SDAGE	
1	Restauration de la continuité écologique	Suppression ou aménagement d' ouvrages	Ensemble du cours principal	FRHR218, FRHR220	Amélioration de la circulation des espèces aquatiques, accessibilité aux zones de reproduction, brassage génétique	Pente et profil restaurés, reprise du transport sédimentaire, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3	Protection et restauration des milieux aquatiques	
		Suppression ou déconnexion des étangs en tête de bassin versant ou sur le lit mineur	Bulles, Litz, Liancourt		Améliorer les habitats et zones de reproduction	Orientation 1.2, Disp. 1.2.4			
	Restauration hydro- morphologique	Remise en fond de vallée	Reméandrage	Ensemble du contexte	FRHR218, FRHR220, FRHR220- H2071000, FRHR220- H2073000	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Pente et profil restaurés, lutte contre les assecs, diversification des écoulements et meilleure oxygénation	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Diversification des écoulements et des habitats				Diversifier les écoulements et les profils en travers, améliorer les connexions latérales, limiter les inondations en secteur urbain	Diversifier les écoulements, les profils en travers, favoriser l' auto-curage		
		Recharge granulométrique, objectif entre 300 et 1100 m ²	Amont du contexte jusqu'à Etouy	FRHR218	Préserver/Améliorer les zones de reproduction pour la Truite fario	Recréer une couche de substrat alluvial, améliorer la capacité auto-épuratrice	Orientation 1.1, Disp. 1.1.5		

2	Lutte contre l'érosion des sols agricoles et le ruissellement	Sensibilisation sur les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	Partie haute du contexte (commune de Reuil sur Brèche à Agnetz)	FRHR218, FRHR220-H2073000	Amélioration des zones de reproduction et de la qualité de l'eau	Lutte contre les intrants agricoles	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles
		Mise en place de zones tampon, respect des bandes enherbées, Restauration du maillage bocager						
3	Préserver les habitats et les espèces	Décolmatage / déconcrétionnement mécanique de fraysère, objectif entre 300 et 1100 m ²	Amont du contexte jusqu'à Etouy	FRHR218	Préserver/Améliorer les zones de reproduction pour la Truite fario	Décolmater le fond du lit et maintenir un substrat propice à la biodiversité	Orientation 1.1, Disp.1.1.5	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Plantation et entretien de la ripisylve en gardant les embâcles non impactant						
	Réduire les pollutions urbaines	Sensibilisation des populations et des collectivités sur les décharges sauvages et les déchets ainsi que sur la désimperméabilisation des sols en villes	Nogent sur Oise, Villers-saint-Paul	FRHR220	Augmentation de la capacité d'accueil, réduire la mortalité	Préserver la qualité de l'eau	Orientation 2.3 Dispo. 2.3.6	Réduction des pollutions industrielles
		Organisation de campagne de nettoyage des cours d'eau et des berges						

GESTION PISCICOLE PRECONISEE

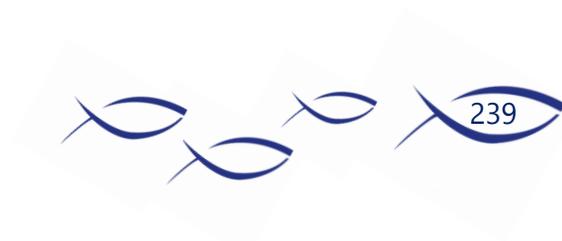
Gestion piscicole sur le contexte

Gestion globale préconisée sur le contexte

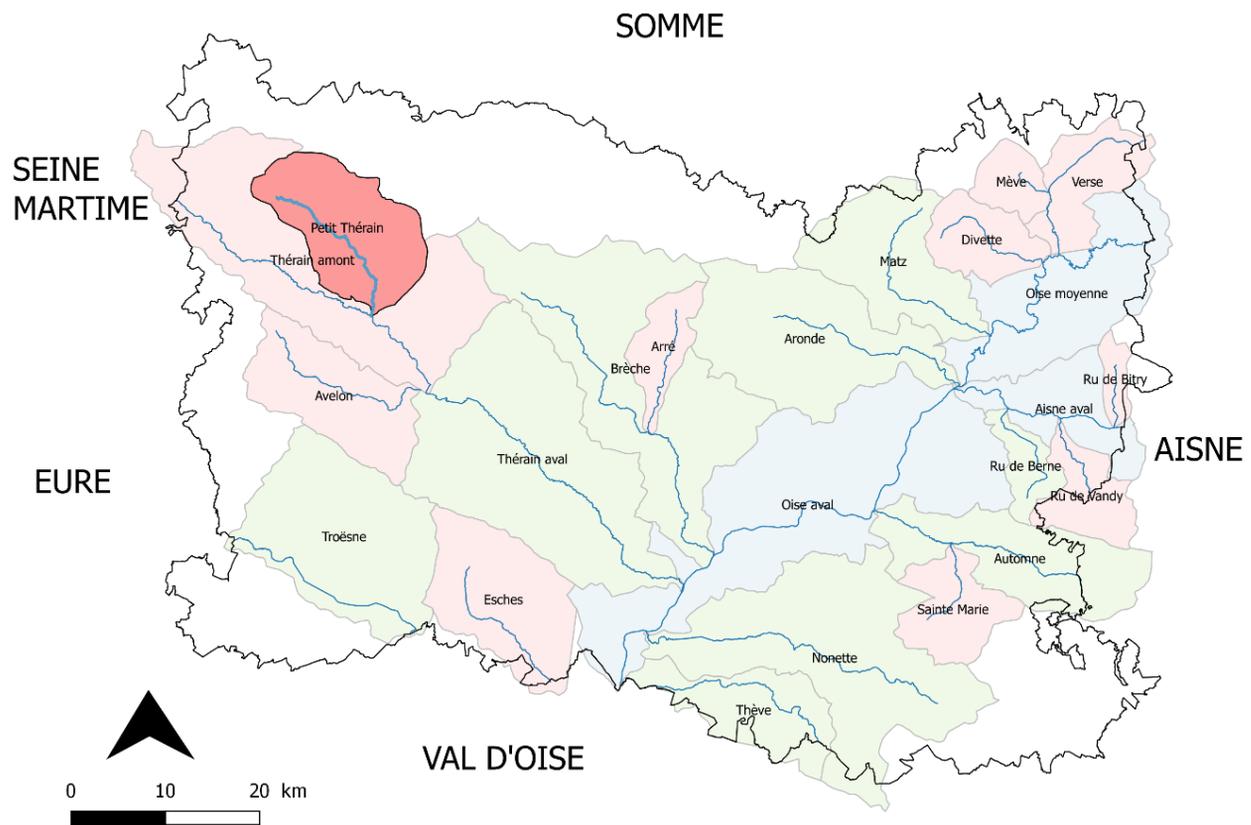
Gestion raisonnée

Cas particuliers de gestion

Gestion patrimoniale de la source à la commune de Bulles



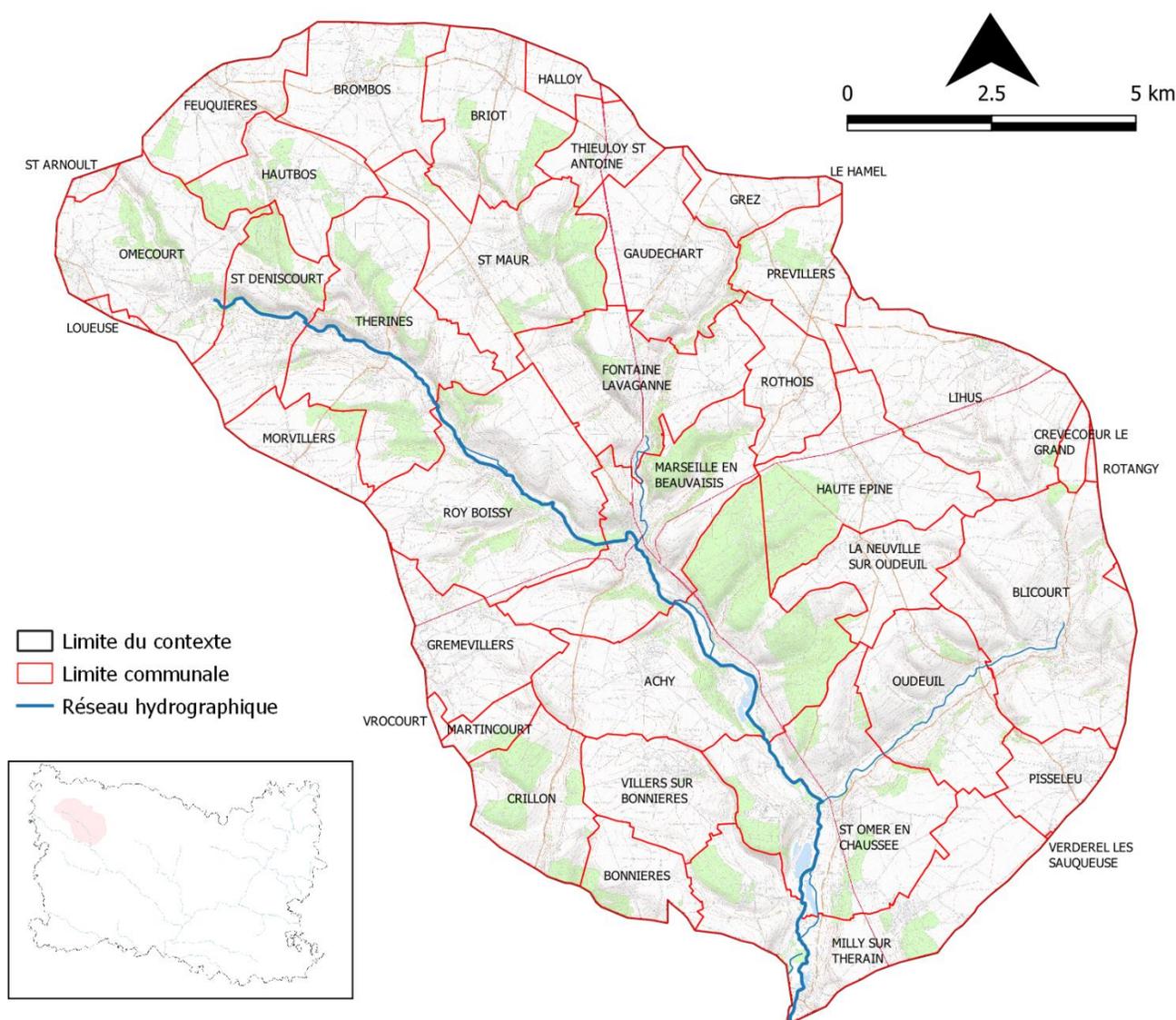
PETIT THERAIN – 6017 - S - P



Petit Thérain à Roy-Boissy



LOCALISATION DU CONTEXTE



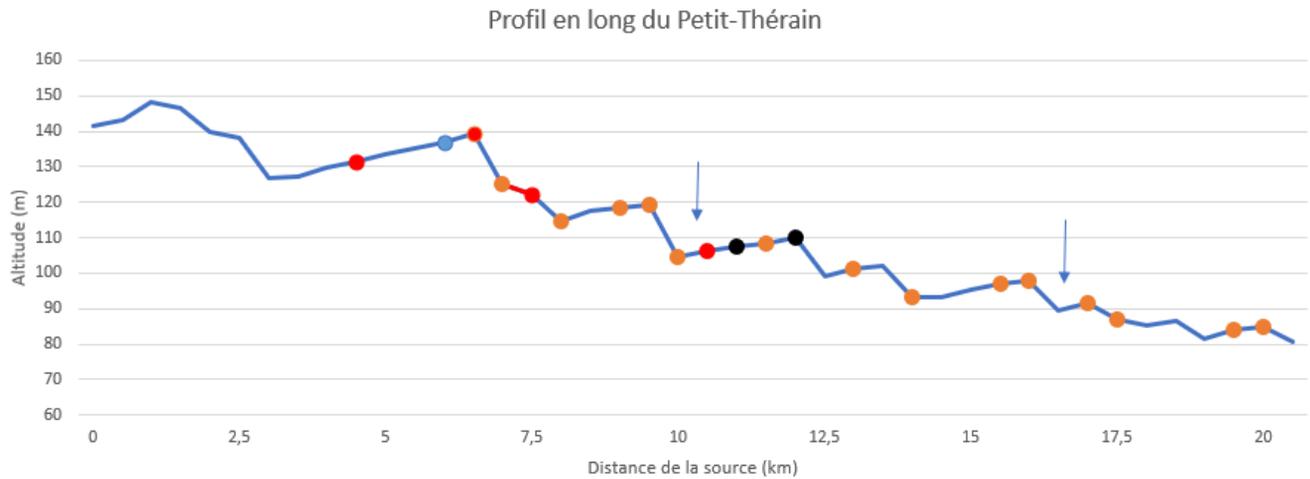
Carte de la localisation du contexte du Petit Thérain

DESCRIPTION GENERALE

Le contexte du petit Thérain, d'une superficie de 181 km², prend sa source sur la commune d'Omecourt et parcourt environ 23 km avant de se confondre avec le Thérain, sur la commune de Milly-sur-Thérain.

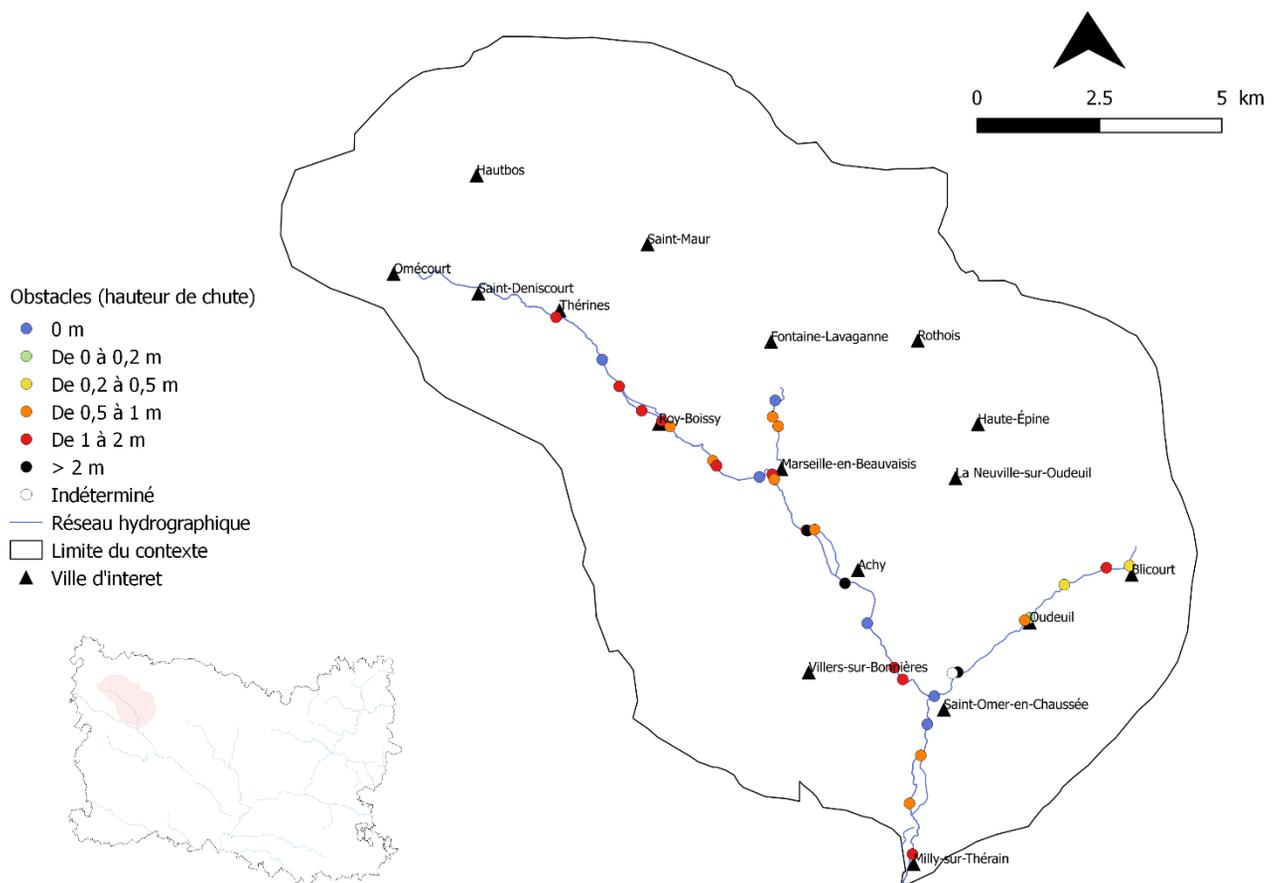
Le Petit Thérain présente des écoulements et une granulométrie diversifiés, cependant, il est fortement impacté par la présence de nombreux obstacles à l'écoulement sur tout son linéaire ce qui dégrade sa morphologie et altère son hydrologie.

Situé sur un bassin à dominance agricole, il est également impacté par le ruissellement et l'apport trop important de matière organique, ainsi que par le piétinement des berges sur les pâtures non équipées d'abreuvoirs, notamment en fond de vallée.



● *Obstacle à l'écoulement (couleur dépendant de la hauteur de chute) de l'amont vers l'aval : ROE73104, ROE40904, ROE40914, ROE40929, ROE40950, ROE40974, ROE40986, ROE40996, ROE41017, ROE41047, ROE73093, ROE41059, ROE41065, ROE41270, ROE41193, ROE41163, ROE41284, ROE41091, ROE41328, ROE41365*

→ *Affluent de l'amont vers l'aval : Ru de l'Herboval, Ru de l'Herperie*

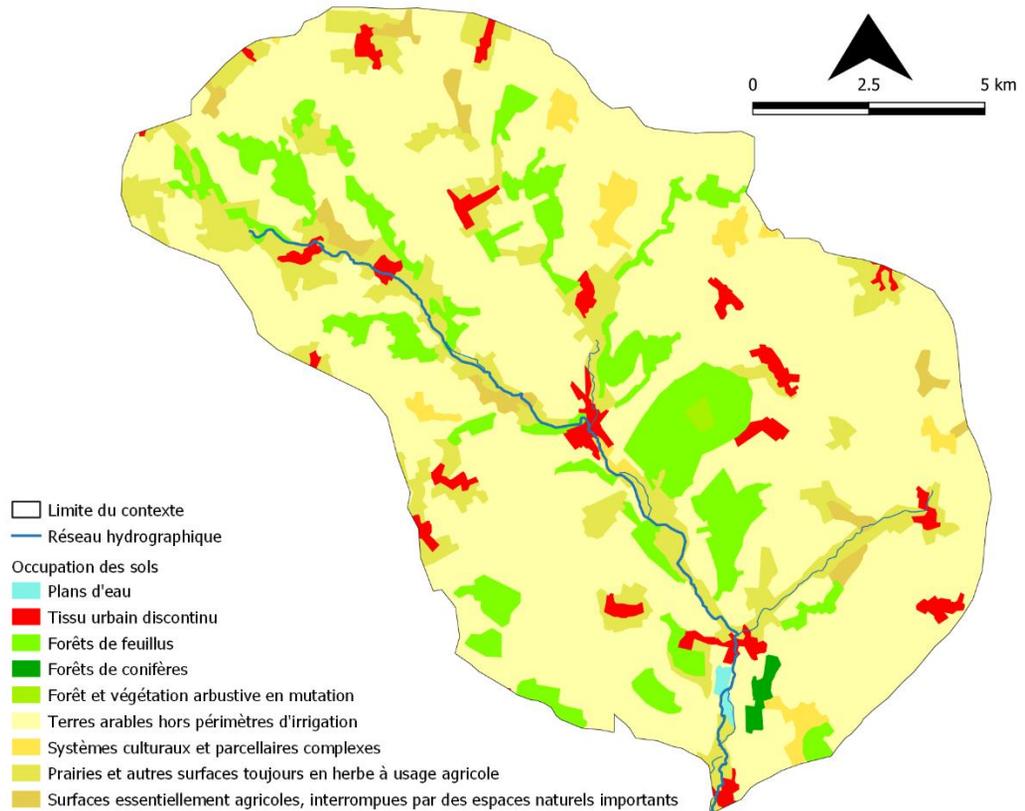


Carte de la description générale du contexte du Petit Thérain

DONNEES GENERALES

Limites contexte	Amont	Sources	
	Aval	Confluence avec le Thérain	
	Affluents	Tous les affluents	
	Plans d'eau	La mare aux Sangsues, les 2 plans d'eau de la commune d'Achy, les 2 plans d'eau du Moulin de Monceaux, 2 plans d'eau de l'AAPPMA de St-Omer-en-Chaussée	
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et leur linéaire	Ru de l'Herboval (2,3 km), Ru de l'Herperie (5,8 km)		
Longueur en eau du contexte	Cours principal	23 km	
	Linéaire total	34 km	
Surface du bassin versant	192 km ²		
Surface du contexte	181 km ²		
Débits (Petit Thérain à St Omer en Chaussée)	Etiage	QMNA5 = 0,990 m ³ /s	
	Module	1,540 m ³ /s	
	Crue	2,6 m ³ /s	
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	149,4 m
		Altitude aval	80,61 m
		Pente naturelle	3.3 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	16
		Hauteur cumulée (m)	27,07 m
Taux d'étagement	40 %		
Géologie	Le bassin versant a pour assise la craie du Sénonien. La vallée est constituée d'alluvions dérivées de la craie à Silex et mêlées de limons.		
Communes traversées par les cours d'eau	Milly-sur-Thérain, Achy, Saint-Omer-en-Chaussée, Omecourt, Saint-Deniscourt, Thérines, Roy-Boissy, Marseille-en-Beauvaisis		
Assainissement Collectif	Marseille-en-Beauvaisis, St-Omer, Milly-sur-Thérain		

**Occupation du sol
(CORINE Land Cover 2018)**



Carte de l'occupation des sols du contexte du petit Thérain

L'occupation du sol du contexte du Petit Thérain est presque entièrement composée de zones agricoles (84,8 %). Les espaces restants sont divisés entre les zones forestières (11,9 %), les zones urbaines (3,2 %) et les plans d'eau (moins de 1 %).

Statut foncier	Non domanial (privé)	
Industries	Milly-sur-Thérain, Achy, Roy Boissy	
Mesures réglementaires de protection	Natura 2000	FR2200369 Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)
	Réserve naturelle	-
	Arrêté de protection de biotope	-
	Site inscrit/classé	-
	Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)	<p>ZNIEFF 1</p> <p>220420017 Cours des rivières Thérain en amont d'Herchies et des rus de l'Herboval et de l'Herperie</p> <p>220014087 Bois de St-Deniscourt et des Magneux</p> <p>220013600 Côteau de Thérines et de Montaibert</p> <p>220013601 Bois et coteau de Verte-Fontaine, d'Ecorchevache et des Pleurs</p> <p>220013602 Bois fourré et bois de Crèveceur</p> <p>220013614 Bois et Larris de la vallée Bailly à Marseille en Beauvaisis</p> <p>220013456 Forêt de Malmifait et bois d'Achy-Autrèche</p> <p>220014037 Larris de la Vallée de Villers et bois de Varde de St-Omer en Chaussée</p> <p>220013617 Bois et Larris de Courroy</p> <p>ZNIEFF 2</p>

		220420016 Vallées du Thérain et du petit Thérain en amont de Troissereux ZICO -
	L.214-17 Liste 1	Ru de l'Herboval de sa source à sa confluence avec le petit Thérain Ru de l'Herperie de sa source à sa confluence avec le petit Thérain
	L.214-17 Liste 2	Le Petit Thérain de sa source à sa confluence avec le Thérain Ru de l'Herboval de sa source à sa confluence avec le petit Thérain Ru de l'Herperie de sa source à sa confluence avec le petit Thérain
	Décret Frayères	Liste 1 Le Petit Thérain et ses affluents (sources à la confluence avec le Thérain) (CHA, LPP, TRF) Liste 2 -
S.A.G.E.	Etude de préfiguration du SAGE Thérain initié en 2023	
Structures locales de gestion	Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain	
Enjeux PLAGEPOMI	Anguille	

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2022-2027)	Etat écologique	Etat chimique	
					Tous les paramètres	Sans ubiquistes
FRHR222	Le Petit Thérain de sa source au confluent du Thérain (exclu)	Naturelle/ TP9	Bon état depuis 2015 (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Bon 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR222- H2112000	Ru de l'Herboval	Naturelle/ TP9	Bon état depuis 2015 (écologique) Bon état depuis 2021 (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Bon 2019	Bon 2019	Bon 2019
FRHR222- H2114000	Ru de l'Herperie	Naturelle/ TP9	Bon état depuis 2015 (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Bon 2019	Mauvais 2019	Bon 2019

PEUPELEMENTS PISCICOLES	
Sous-contextes piscicoles et domaine	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Anguille
Etat fonctionnel	Peu Perturbé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B3 à B5
Peuplement piscicole	ANG, CHA, EPI, EPT, GOU, LPP, PES, TAC, TRF
Présence de poissons migrateurs	Anguille
Présence d'espèces invasives	Perche soleil, Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya, Ragondin, Rat musqué

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS				
Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
Petit-Thérain - 2021	Marseille-en-Beauvaisis	IPR 16,475	CHA, LPP, TRF	LPP
Petit Thérain - 2020	St-Omer en Chaussée	IPR 6,542	CHA, LPP, TRF	EPI, EPT
Petit Thérain - 2019	Marseille en Beauvaisis	-	TRF, CHA, LPP	EPI, TAC
Petit Thérain - 2019	Achy	-	TRF, CHA, LPP	EPI, PES
Petit Thérain - 2017	Achy	-	ANG, CHA, LPX, TRF	EPI, EPT, GOU
Petit Thérain - 2016	Marseille en Beauvaisis	IPR 13,98	CHA, LOF, TRF	EPT, PER
Petit Thérain - 2016	Achy	-	CHA, LPP, TRF	EPI, EPT, GOU, PES

GESTION ET HALIEUTISME		
Classement piscicole	Première catégorie	
Police de l'eau et police de la pêche	DDT	
Gestionnaires	AAPPMA (2021)	Milly sur Thérain – la Truite (80 adhérents) Saint Omer en Chaussée (137 adhérents) Parcours fédéral de Marseille-en-Beauvaisis
	Société de pêche non agréés	-
Parcours de pêche	Pêche à la carpe de nuit (St Omer en Chaussée)	
Réserve de pêche	-	
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion raisonnée sur le lit principal et gestion patrimoniale sur les affluents	
Déversements	TAC et TRF	

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs limitants				
	Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Ouvrages et seuils	Perturbation du transport sédimentaire, accès aux zones de reproduction impossible, altération des frayères potentielles		
Facteur principal 2	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Altération de la qualité de l'eau, fort apport de MES ²⁴ et de substances nutritives ou toxiques, disparition du substrat propice à la reproduction, colmatage des frayères. Déstabilisation des berges		
Facteur annexe 1	Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne et perte d'habitats, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience. Accélération ponctuelle des écoulements en cas de crue. Reproduction des espèces lithophiles limitées		
Facteur annexe 2	Plan d'eau	Réchauffement des eaux, altération de la qualité physico-chimique de l'eau, perturbation du transit sédimentaire, dérive des peuplements		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Peu perturbé	

²⁴ MES : Matières en suspension

SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d' eau	Effet attendu sur l' espèce repère (ou cortège d' espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l' orientation fondamentale/ disposition du SDAGE	Lien avec l' action du PdM du SDAGE
1	Restauration de la continuité écologique	Suppression ou aménagement d' ouvrages	Thérines, Roy-Boissy, Marseille en Beauvaisis, Fontaine Lavaganne, Achy, St Omer en Chaussée, Milly sur Thérain, Blicourt, Oudeuil	FRHR222, FRHR222-H2112000FR HR222-H2114000	Amélioration de la circulation des espèces aquatiques, accessibilité aux zones de reproduction, brassage génétique	Pente et profil restaurés, reprise du transport sédimentaire, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Suppression ou déconnexion des étangs sur le lit mineur	Omécourt, Roy-Boissy, Marseille en Beauvaisis, Achy, St Omer en Chaussée, Milly sur Thérain	FRHR222, FRHR222-H2112000	Améliorer les habitats et zones de reproduction	Amélioration et préservation de la qualité physico-chimique	Orientation 1.2, Disp. 1.2.4	
	Lutte contre l' érosion des sols agricoles et le ruissellement	Sensibilisation sur les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	Ensemble du contexte	FRHR222, FRHR222-H2112000FR HR222-H2114000	Amélioration des zones de reproduction et de la qualité de l'eau	Lutte contre les intrants agricoles	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles
		Mise en place de zones tampon, respect de la bande enherbée, Restauration du maillage bocager						
2	Restauration hydro-morphologique	Remise en fond de vallée	Roy-Boissy, Marseille en Beauvaisis, Achy, St Omer en Chaussée	FRHR222, FRHR222-H2114000	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Pente et profil restaurés, lutte contre les assècs, diversification des écoulements et meilleure oxygénation	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Reméandrage			Diversifier les écoulements et les profils en travers, améliorer les connexions latérales, limiter les inondations en secteur urbain			
	Diversification des écoulements et des habitats	Diversifier les habitats	Diversifier les écoulements, les profils en travers, favoriser l' auto-curage					

2	Préserver les habitats et les espèces	Aménagement d' abreuvoirs et de franchissements agricoles	Saint-Denis, Roy-Thérines, Roy-Boissy, Omécourt, St-Omer-en-Chaussée	FRHR222	Préserver des habitats et une bonne oxygénation de l'eau et des zones de frayères	Eviter l' affaissement et l' érosion des berges liés au piétinement, atténuer le réchauffement des eaux et lutter contre le colmatage	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Plantation et entretien de la ripisylve en gardant les embâcles non impactant	Saint-Denis, Roy-Thérines, Roy-Boissy, Omécourt, Marseille-en-Beauvaisis, St Omer-en-Chaussée, Milly-sur-Thérain	FRHR222	Diversifier les habitats	Amélioration de la qualité de l'eau, limiter le colmatage et l'augmentation de la température de l'eau	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles / Protection et restauration des milieux aquatiques
3	Acquisition et actualisation de connaissance	Recensement et diagnostic des frayères à truites fario	Ensemble du contexte	FRHR222, FRHR222-H2112000F, RHR222-H2114000	Identifier les zones de frayères potentielles pour mieux les préserver ou les restaurer	Amélioration des connaissances pour la restauration du milieu	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Décolmatage / déconcrétionnement mécanique de frayères, objectif entre 200 et 1200 m²	Marseille-en-Beauvaisis, Achy, St-Omer-en-chaussée	FRHR222	Préserver/Améliorer les zones de reproduction pour la Truite fario	Décolmater le fond du lit et maintenir un substrat propice à la biodiversité		
3	Préserver les habitats et les espèces	Opérations de piégeage des ragondins	Marseille-en-Beauvaisis, Achy, St-Omer-en-chaussée	FRHR222	Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Amélioration de la stabilité des berges, maintien d'une ripisylve adaptée	Orientation 1.2 Dispo. 1.2.6	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Assurer une veille et une surveillance sur la prolifération de ces espèces, organisation de campagne d'éradication (Renouée du Japon)			Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Rétablir une ripisylve adaptée et lutter contre les espèces exotiques envahissantes		

GESTION PISCICOLE PRECONISEE

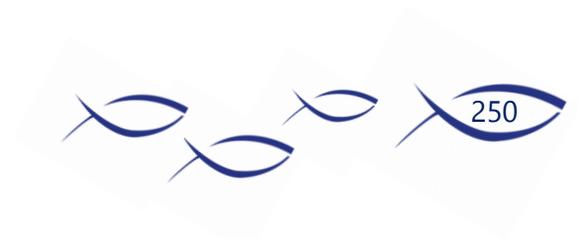
Gestion piscicole sur le contexte

Gestion globale préconisée sur le contexte

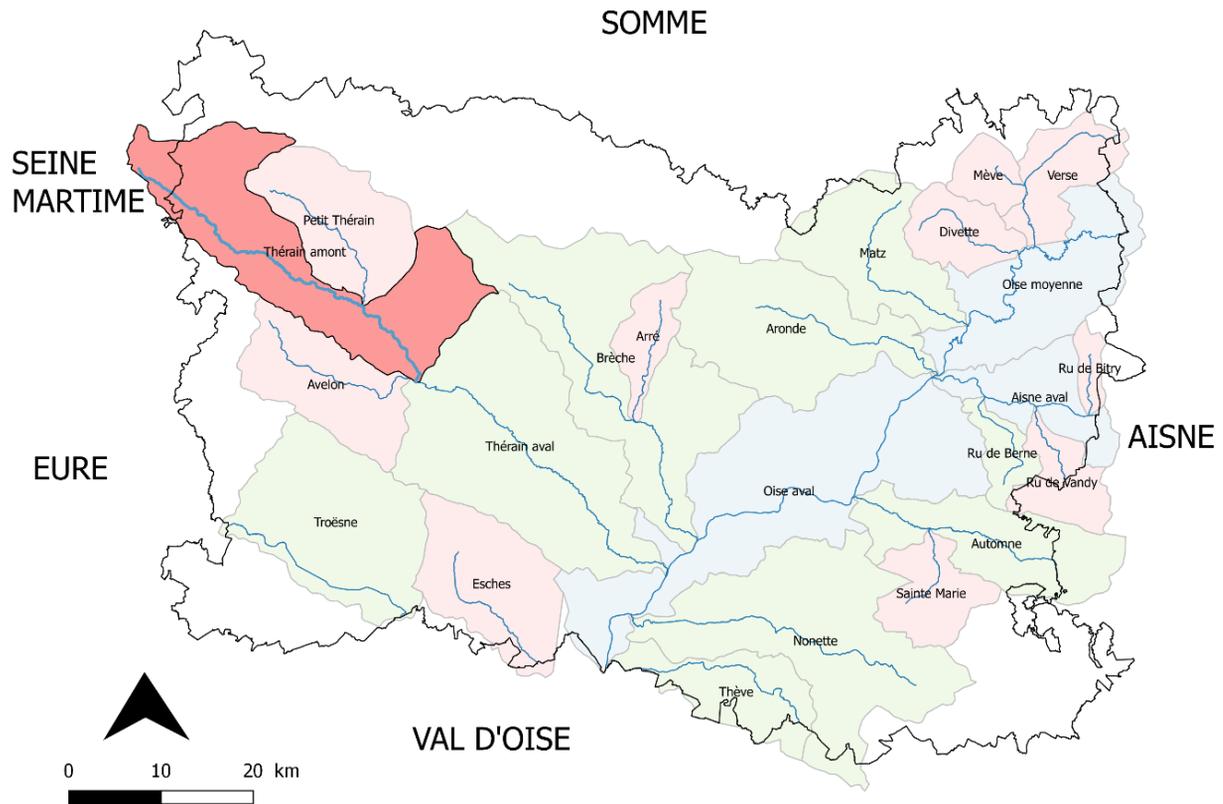
Gestion patrimoniale

Cas particuliers de gestion

-



THERAIN AMONT – 6018 – S – P



Thérain à Escames



LOCALISATION DU CONTEXTE



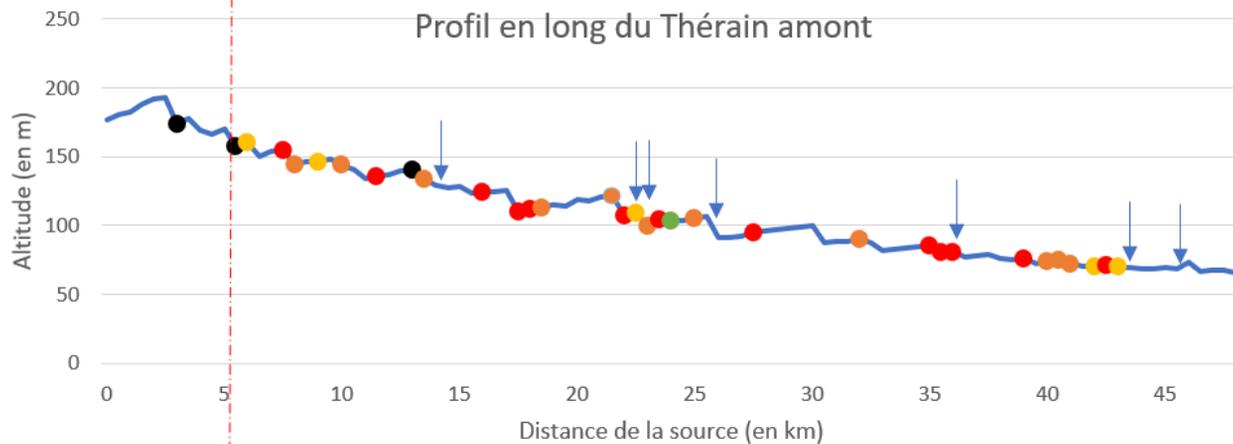
Carte de la localisation du contexte du Thérain amont

DESCRIPTION GENERALE

Le contexte du Thérain amont, d'une superficie de 377 km², comprend le Thérain de sa source en Seine-Maritime à sa confluence avec l'Avelon à Beauvais, soit un linéaire de 58 km. Deux de ses affluents (l'Avelon et le Petit Thérain) font l'objet de contexte à part.

Le contexte du Thérain amont est caractérisé par ses prairies et forêts en fond de vallée, tandis que le reste du contexte est à dominance agricole engendrant une érosion prononcée et un fort ruissellement. Les zones urbaines ainsi que les industries sont quant à elles regroupées à l'aval du contexte, au niveau de la ville de Beauvais.

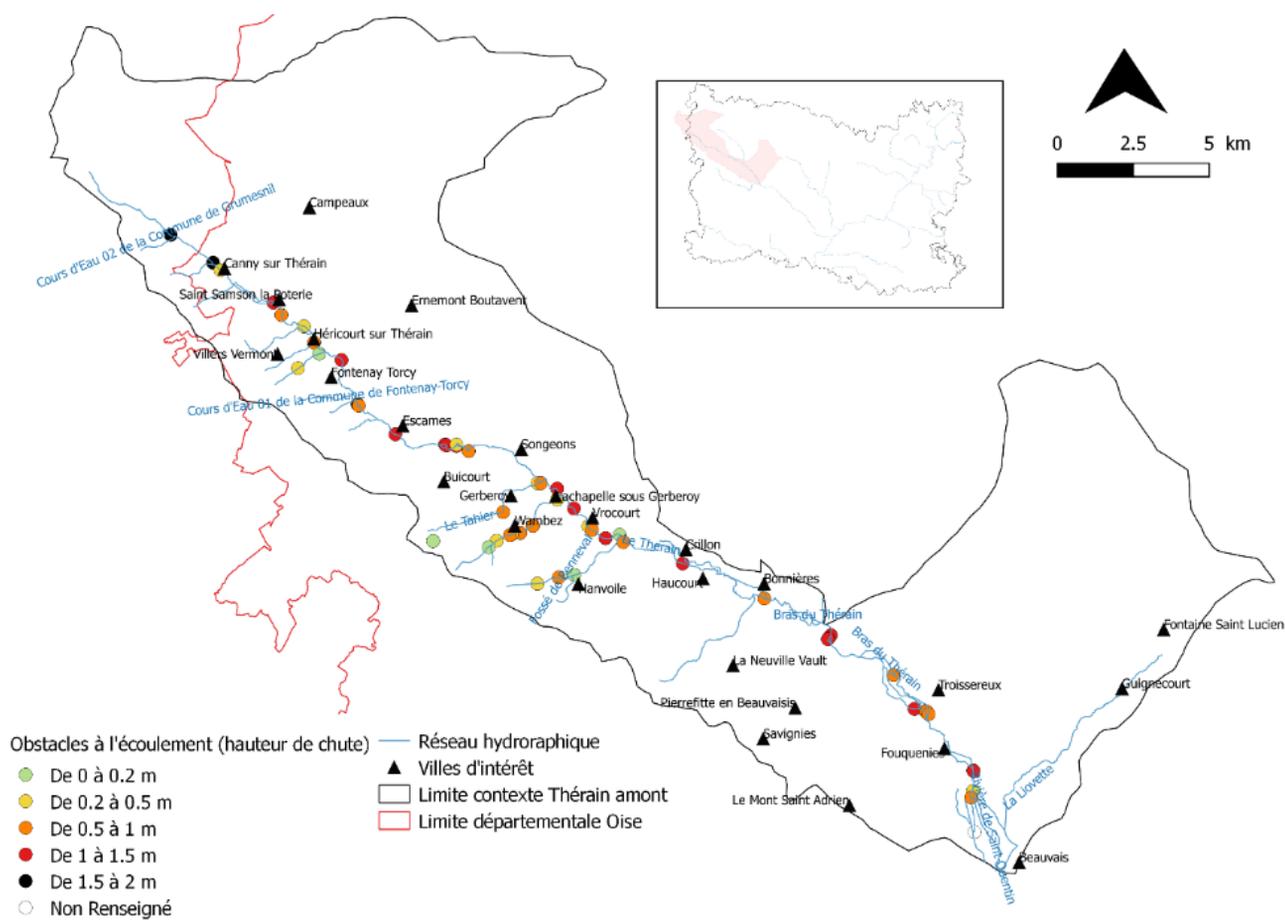
La rivière est également fractionnée par de nombreux obstacles à la continuité écologique, dont les hauteurs de chutes sont assez importantes.



— — Limite département de la Seine Maritime et du département de l'Oise

● *Obstacle à l'écoulement (couleur dépendant de la hauteur de chute) de l'amont vers l'aval : ROE42878, ROE108159, ROE81537, ROE37467, ROE37485, ROE108518, ROE37529, ROE37540, ROE37581, ROE78516, ROE37617, ROE37636, ROE37630, ROE37642, ROE104888, ROE81387, ROE37673, ROE37699, ROE37706, ROE78523, ROE37713, ROE36422, ROE1386, ROE37723, ROE39905, ROE39921, ROE39934, ROE39942, ROE39993, ROE40011, ROE40014, ROE40016, ROE40018, ROE40452, ROE78524, ROE40459*

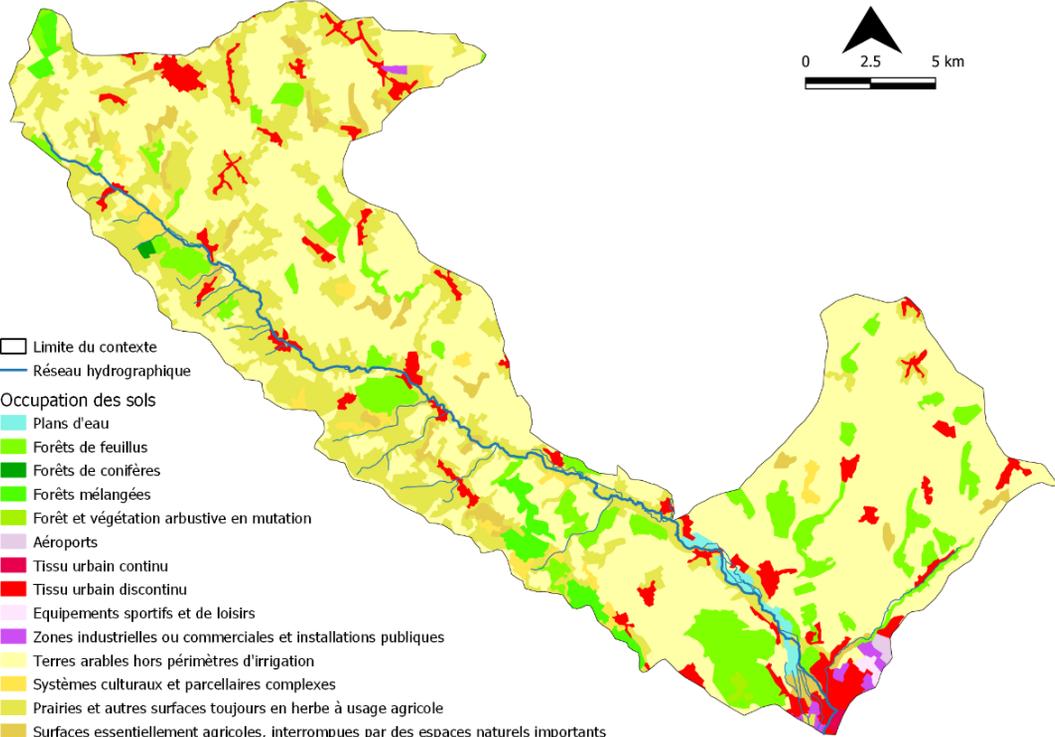
→ *Affluents principaux de l'amont vers l'aval : Ruisseau d'hardouin, Le Tahier, Ruisseau de Wambez, Ruisseau d'Hanvoile, Ru de la Pâture, Ruisseau de St Just, La Liovette.*



Carte de la description générale du contexte du Thérain amont

DONNEES GENERALES

Limites contexte		Amont	Sources
		Aval	Confluence avec l'Avelon
		Affluents	Tous les affluents sauf le petit Thérain
		Plans d'eau	De nombreux étangs dans la partie aval du contexte (anciennes gravières)
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et linéaire		Ruisseau d'Hardouin (2 km), Rivière St Just (3.3 km), Le Tahier (4.6 km), Ruisseau de Wambrez (4.6 km), Ruisseau d'Hanvoile (4.6 km), Ru de la Pâtur (1.4 km), La Liovette (8.9 km)	
Longueur en eau du contexte		Cours principal	58 km
		Linéaire total	121 km
Surface du bassin versant		377,4 km ²	
Débits (Thérain à Beauvais)		Etiage	QMNA5 = 3,100
		Module	5,480
		Crue	21
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	194 m
		Altitude aval	65 m
		Pente naturelle	2.7 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	36
		Hauteur cumulée (m)	40 m
	Taux d'étagement		31 %
Géologie		Le bassin versant a pour assise la craie du Sénonien. La vallée est constituée d'alluvions dérivées de la craie à silex et mêlées de limons.	
Communes traversées par les cours d'eau du contexte		Gaillefontaine, Haucourt, Grumesnil, Canny sur Thérain, Saint Samson la Poterie, Héricourt sur Thérain, Fontenay-Torcy, Sully, Escames, Songeons, La Chapelle sous Gerberoy, Vrocourt, Martincourt, Crillon, Haucourt, Bonnières, Milly sur Thérain, Herchies, Troissereux, Fouquénies, Beauvais	
Assainissement collectif		Grumesnil, Formerie, Feuquières, Moliens, Morvillers, Songeons, Hanvoile, Glatigny, Milly sur Thérain, Beauvais	

<p>Occupation du sol</p>	 <p> Limite du contexte — Réseau hydrographique Occupation des sols Plans d'eau Forêts de feuillus Forêts de conifères Forêts mélangées Forêt et végétation arbustive en mutation Aéroports Tissu urbain continu Tissu urbain discontinu Equipements sportifs et de loisirs Zones industrielles ou commerciales et installations publiques Terres arables hors périmètres d'irrigation Systèmes culturaux et parcellaires complexes Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants </p> <p style="text-align: center;">Carte de l'occupation des sols du contexte du Thérain amont</p> <p>L'occupation du sol du contexte du Thérain amont est presque entièrement dominée par les surfaces agricoles (82,3 %). Les zones forestières et urbaines (industries, commerces, aéroport, surfaces sportives et de loisirs compris) occupent respectivement 10,8 % et 23,63 % du territoire. Les plans d'eau quant à eau représentent moins de 1 % du contexte.</p>	
<p>Statut foncier</p>	<p>Non domanial (privé)</p>	
<p>Industries</p>	<p>Songeons, Milly sur Thérain, Beauvais</p>	
<p>Mesures réglementaires de protection</p>	<p>Natura 2000</p>	<p>FR2200369 Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval FR2200372 Massif forestier du Haut Bray de l'Oise FR2300133 Pays de Bray 'Cuestas Nord et Sud</p>
	<p>Réserve naturelle</p>	<p>-</p>
	<p>Arrêté de protection de biotope</p>	<p>-</p>
	<p>Site inscrit/classé</p>	<p>Promenade plantée Place hôtel de ville Févier d'Amérique et noyer noir d'Amérique Gerberoy Château et son parc</p>
	<p>Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)</p>	<p>ZNIEFF 1 220005070 Massif forestier du Haut Bray de l'Oise et bois de Crêne 220013784 Bois de Mercastel et de Canny 220013609 Forêt domaniale de Caumont à Gerberoy 220013455 Coteau du Thérain, de Fouquénies à Herchies 230030679 Le coteau de Mondeville 220420017 Cours des rivières Thérain en amont d'Herchies et des rus de l'Herboval et de l'Herperie 220013617 Bois et larris de Courroy 220013616 Larris et bois des longues eaux 220013610 Larris et bois de Haucourt et des croissettes 220013774 Garenne de Houssoye et mont de Guéhengnies</p>

		<p>220013623 Les larris et le bois de la ville à Boutavent 220005071 Forêt domaniale du parc Saint-Quentin</p> <p>ZNIEFF 2 220420016 Vallées du Thérain et du petit Thérain en amont de Troissereux 220013786 Pays de Bray</p> <p>ZICO -</p>
	L.214-17 Liste 1	-
	L.214-17 Liste 2	<p>Le Thérain de sa source à sa confluence avec le ruisseau d'Hanvoile Le ruisseau d'Hardouin de sa source à sa confluence avec le Thérain Le Tahier de sa source à sa confluence avec le Thérain Ruisseau de Wambez de sa source à sa confluence avec le Thérain Ruisseau d'Hanvoile de sa source à sa confluence avec le Thérain</p>
	Décret Frayères	<p>Liste 1 Le Thérain (limite départementale jusqu'au Moulin de la Mie au Roy) (CHA, LPP, TRF, VAN) Ru de St Samson (source à sa confluence avec le Thérain) (CHA, LPP, TRF) Ruisseau d'Hardouin (sources à sa confluence avec le Thérain) (CHA, LPP, TRF) Ru de Sully (source à sa confluence avec le Thérain) (CHA, LPP, TRF) Ru de Torcy (sources à sa confluence avec le Thérain) (CHA, LPP, TRF) Le Tahier (chemin Château Brisset à sa confluence avec le Thérain) (CHA, TRF) Ru du Wambez (pont de la RD95 à sa confluence avec le Thérain) (CHA, TRF)</p> <p>Liste 2 -</p>
S.A.G.E.	Etude de préfiguration du SAGE Thérain initié en 2023	
Structures locales de gestion	Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain	
Enjeux PLAGEPOMI	Anguille	

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2022-2027)	Etat écologique	Etat chimique	
					Tous les paramètres	Sans ubiquistes
FRHR221	Le Thérain de sa source au confluent du Petit Thérain (exclu)	Naturelle/ TP9	Bon état depuis 2021 (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Bon 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR223	Le Thérain du confluent du Petit Thérain (exclu) au confluent de l'Avelon (exclu)	Naturelle/ TP9	Bon état depuis 2021 (écologique)	Bon 2019	Mauvais 2019	Bon 2019

			Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)			
FRHR223-H2126000	La Liovette	Naturelle/TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019

PEUPELEMENTS PISCICOLES

Sous-contextes piscicoles et domaine	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Anguille
Etat fonctionnel	Peu Perturbé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B3 à B6
Peuplement piscicole	ANG, CAS, CHA, EPI, EPT, GAR, GOU, LOF, LPP, PER, PFL, TRF,
Présence de poissons migrateurs	Anguille
Présence d'espèces invasives	Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya, Ragondin, Rat musqué, écrevisse signal, écrevisse de Louisiane

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS

Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
Thérain - 2020	Escames	IPR 5,704	CHA, LOF, LPP, TRF	EPI, EPT, GAR, PER, PFL, VAI
Thérain - 2019	Milly-sur-Thérain	IPR 5,800	ANG, CHA, GOU, LOF, LPP, TRF	EPI, PER
Thérain - 2018	Héricourt sur Thérain	-	TRF, CHA, LPX, LOF, LPP	PER, GOU, GAR, EPT, PFL
Thérain - 2016	Fontenay-Torcy	IPR 16,658	CHA, LOF, TRF	PFL
Thérain - 2016	Milly-sur-Thérain	IPR 9,235	ANG, CHA, GOU, LOF, LPP, TRF	CAS, EPI, EPT, GAR

GESTION ET HALIEUTISME		
Classement piscicole	Première catégorie	
Police de l'eau et police de la pêche	DDT	
Gestionnaires	AAPPMA (2021)	Songeons (96 adhérents) Milly « Grand étang » (102 adhérents) Milly « Les ailleries » (7 adhérents) Milly « La truite » (80 adhérents) Beauvais (480 adhérents)
	Société de pêche non agréés	Fonqueries/Troissereux
Parcours de pêche	Pêche à la carpe de nuit en étang (Milly « Les ailleries » et « Grand étang ») Pêche à la mouche (Beauvais, Milly « La truite »)	
Réserve de pêche	-	
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion raisonnée sur le lit principale et gestion patrimoniale sur les affluents	
Déversements	450 kg TRF + 450 kg TAC	

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

	Facteurs limitants			
	Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Ouvrages et seuils	Perturbation du transport sédimentaire, accès aux zones de reproduction impossible, altération des frayères potentielles		
Facteur principal 2	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Altération de la qualité de l'eau, fort apport de MES ²⁵ et de substances nutritives ou toxiques, disparition du substrat propice à la reproduction, colmatage des frayères. Déstabilisation des berges		
Facteur annexe 1	Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne et perte d'habitats, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience. Accélération ponctuelle des écoulements en cas de crue. Reproduction des espèces lithophiles limitées		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Peu perturbé	

²⁵ MES : Matières en suspension

SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce repère (ou cortège d'espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale/disposition du SDAGE	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	Restauration de la continuité écologique	Suppression ou aménagement d'ouvrages	Saint-Samon la Poterie, Héricourt-sur-Thérain, Escames, Lachapelle-sous-Gerberoy, Vrocourt, Haucourt, Troissereux, Fouqueniés	FRHR221 FRHR223	Amélioration de la circulation des espèces aquatiques, accessibilité aux zones de reproduction, brassage génétique	Pente et profil restaurés, reprise du transport sédimentaire, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3	Protection et restauration des milieux aquatiques
2	Lutte contre l'érosion des sols agricoles et le ruissellement	Sensibilisation sur les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	Grumesnil, Canny-sur-Thérain, Escames, Crillon, Bonnières, Milly-sur-Thérain	FRHR221 FRHR223	Améliorer les habitats et zones de reproduction	Amélioration et préservation de la qualité physico-chimique	Orientation 1.2, Disp. 1.2.4	
		Mise en place de zones tampon, respect de la bande enherbée, Restauration du maillage bocager						
3	Préserver les habitats et les espèces	Aménagement d'abreuvoirs et de franchissements agricoles	Héricourt-sur-Thérain, Escames, Herchiés	FRHR221 FRHR223	Préserver les habitats et bonne oxygénation de l'eau	Eviter l'affaissement et l'érosion des berges liés au piétinement, atténuer le réchauffement des eaux et lutter contre le colmatage	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques

Préserver les habitats et les espèces	Plantation et Entretien de la ripisylve en gardant les embâcles non impactant	Grumesnil, Canny-sur-Thérain, Escames, Crillon, Hancourt, Milly-sur-Thérain	FRHR221 FRHR223	Diversifier les habitats	Amélioration de la qualité de l'eau, limiter le colmatage et l'augmentation de la température de l'eau	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles / Protection et restauration des milieux aquatiques
	Décolmatage / déconcrétionnement mécanique de frayère, objectif entre 300 et 1300 m ²	Ensemble du contexte	FRHR221 FRHR223 FRHR223- H2126000	Préserver/Améliorer les zones de reproduction pour la Truite fario	Décolmater le fond du lit et maintenir un substrat propice à la biodiversité	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
Acquisition et actualisation de connaissance	Recensement et diagnostic des frayères à truites fario	Ensemble du contexte	FRHR221 FRHR223 FRHR223- H2126000	Identifier les zones de frayères potentielles pour mieux les préserver et les restaurer	Amélioration des connaissances pour la restauration du milieu	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
	Remise en fond de vallée	Canny-sur-Thérain, St Samson la Poterie, Sully, Hémécourt, Bracheux	FRHR221 FRHR223	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Pente et profil restaurés, lutte contre les assés, diversification des écoulements et meilleure oxygénation	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	
Restauration hydro-morphologique	Reméandrage	Songeons, Escames,	FRHR221 FRHR223	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Diversifier les écoulements et les profils en travers, améliorer les connexions latérales, limiter les inondations en secteur urbain	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
	Diversification des écoulements et des habitats	Fouquieries, Crillon, Songeons, La Chapelle sous Gerberoy	FRHR221 FRHR223	Diversifier les habitats	Diversifier les écoulements, les profils en travers, favoriser l'auto-curage	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	
Gestion des espèces exotiques envahissantes	Lutte contre les écrevisses américaines par la mise en place de piège et un encouragement à la consommation	Ensemble du contexte	FRHR221 FRHR223 FRHR223- H2126000	Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Orientation 1.2 Dispo. 1.2.6	
	Assurer une veille et une surveillance sur la prolifération de ces espèces, organisation de campagne d'éradication			Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Rétablir une ripisylve adaptée et lutter contre les espèces exotiques envahissantes		

GESTION PISCICOLE PRECONISEE

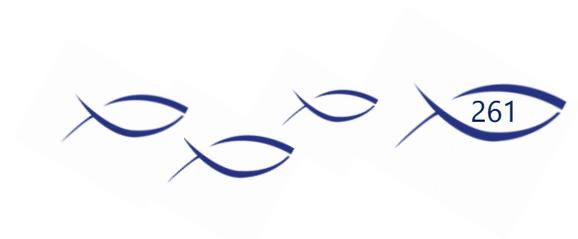
Gestion piscicole sur le contexte

Gestion globale préconisée sur le contexte

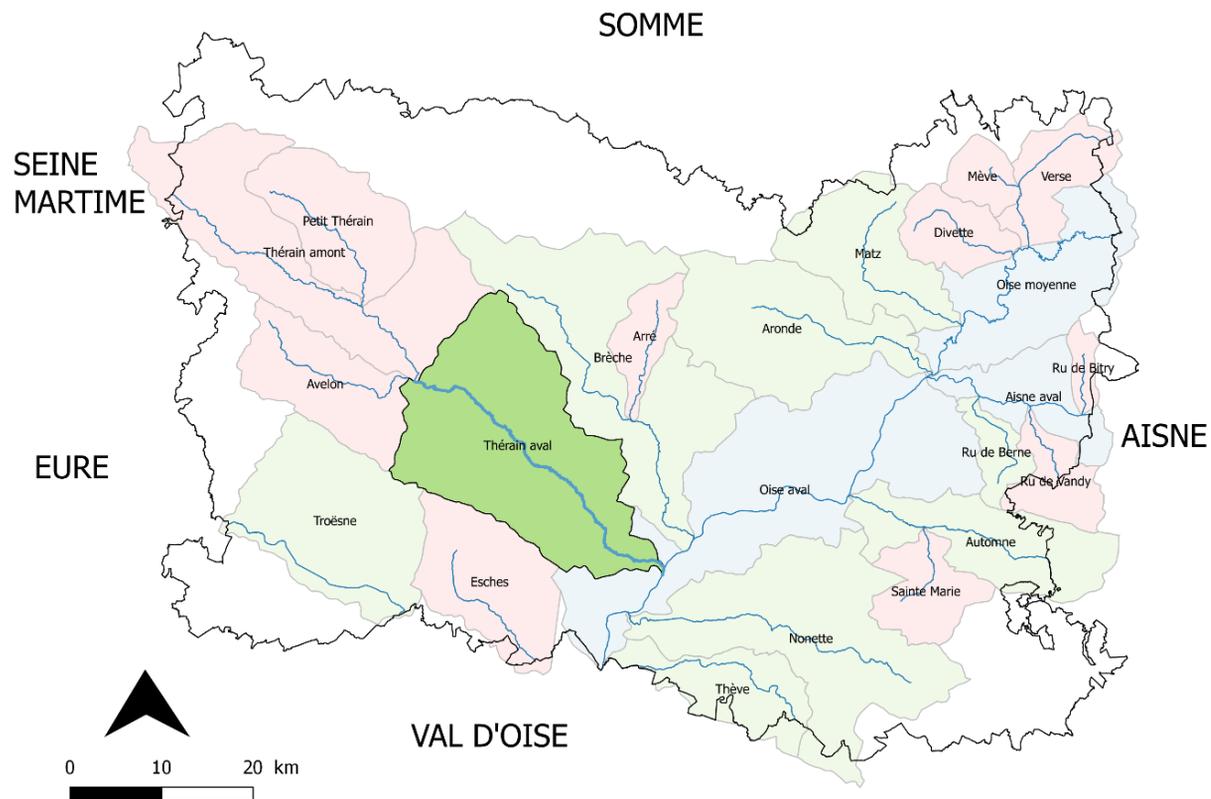
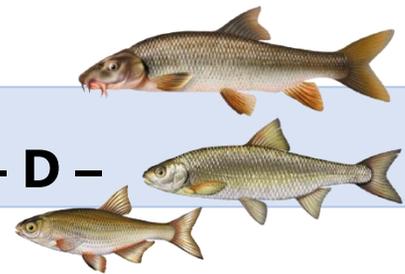
Gestion patrimoniale

Cas particuliers de gestion

/



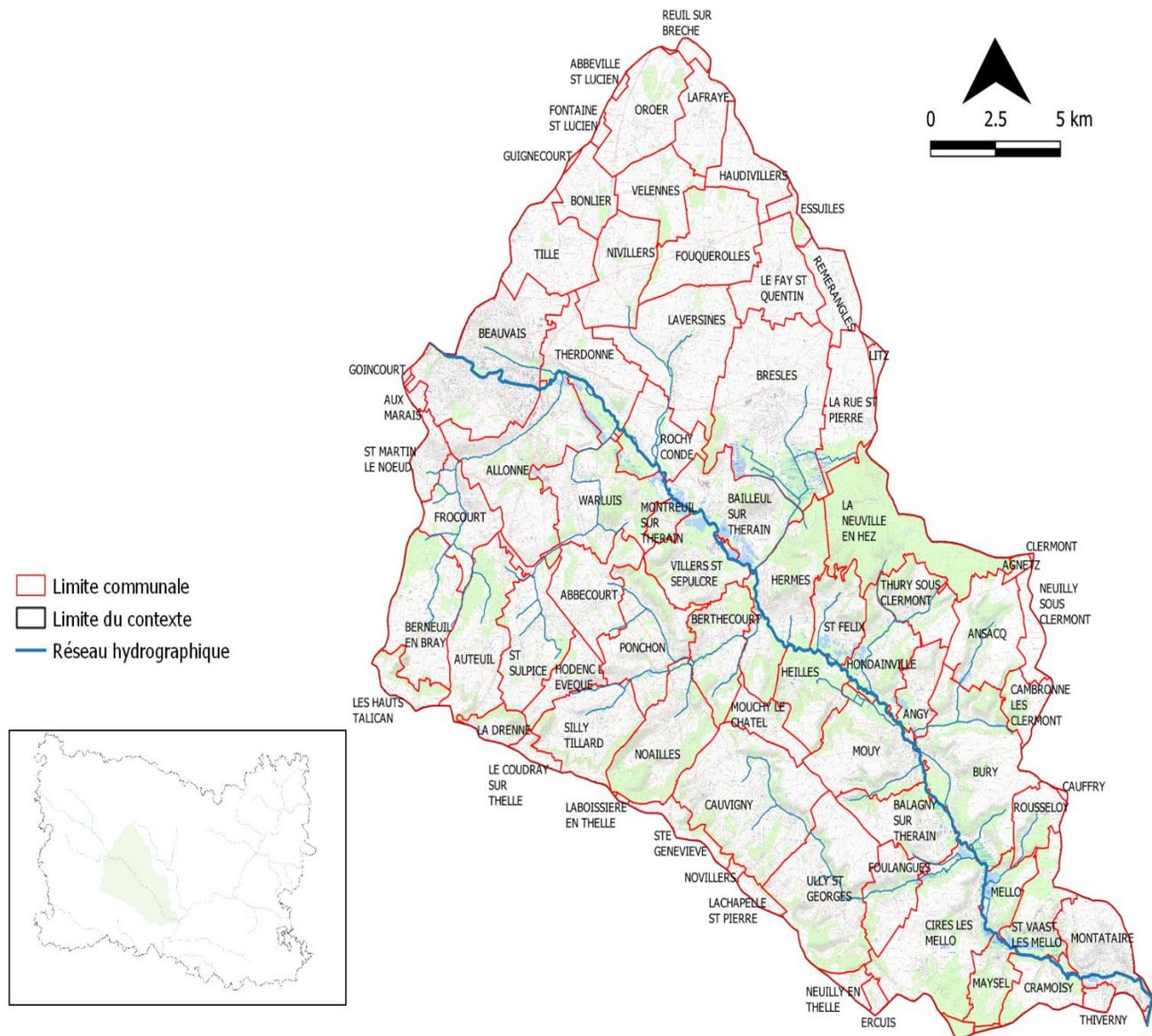
THERAIN AVAL – 6019 – I – D –



Le Thérain à Beauvais



LOCALISATION DU CONTEXTE



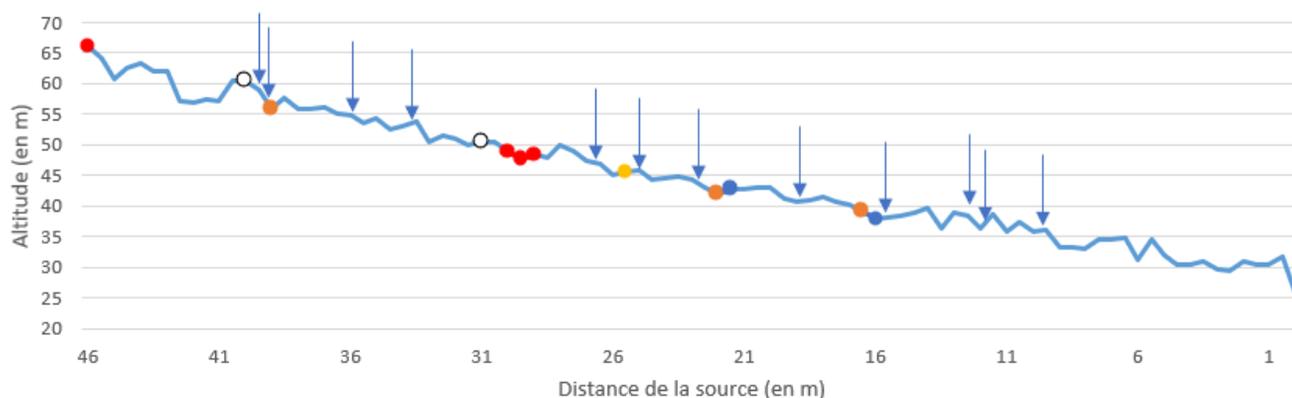
Carte de la localisation du contexte Thérain aval

DESCRIPTION GENERALE

Le contexte du Thérain aval débute à la confluence avec l'Avon jusqu'à la confluence avec l'Oise. Le Thérain s'écoule sur environ 49 km dans ce contexte bien plus industrialisé et urbanisé que sa partie amont avec notamment la traversée de zones urbaines.

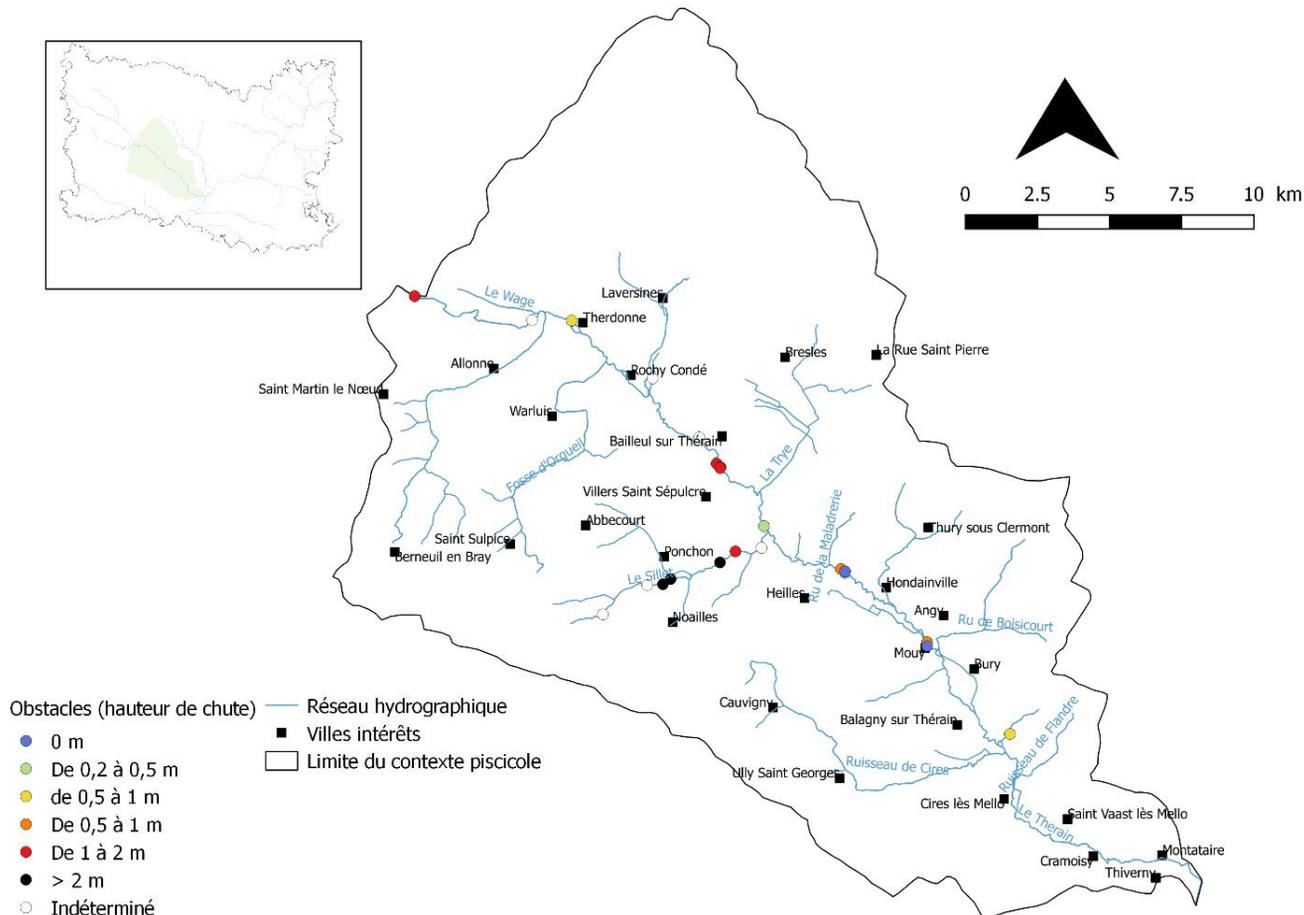
Les travaux hydrauliques passés ont profondément modifié les profils en long et en travers des cours d'eau, impactant la diversité des habitats. La qualité de l'eau est aussi impactée par les pratiques agricoles, les peupleraies et la présence de nombreux étangs en connexion avec la rivière.

Profil en long du Thérain aval



● *Obstacle à l'écoulement (couleur dépendant de la hauteur de chute) de l'amont vers l'aval : ROE40471, ROE40415, ROE40320, ROE40327, ROE40325, ROE40366, ROE40347, ROE40339, ROE78527, ROE34567, ROE43375, ROE34557*

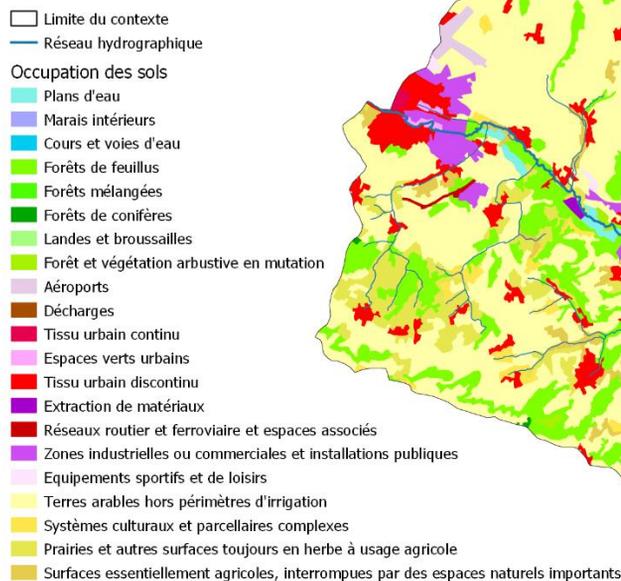
➔ *Affluent de l'amont vers l'aval : Le Wage, Ru de Berneuil, fossé d'Orgueil, la Laversines, la Trye, le Sillet, Ru de la Maladrerie, Ru de Lombardie, Le Moineau, Ruisseau de St Claude, Ruisseau de Cires, Ruisseau de Flandre*



Carte de la description générale du contexte Thérain aval

DONNEES GENERALES			
Limites contexte		Amont	Confluence avec l'Avelon
		Aval	Confluence avec l'Oise
		Affluents	Tous les affluents
		Plans d'eau	De nombreux plans d'eau existants le long du cours principal (sur le lit majeur et mineur) suite à l'extraction de minéraux.
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et linéaire		Le Wage (3 km), Ru de Berneuil (11,8 km), Fossé d'Orgueil (11,9 km), la Laversines (5,1 km), la Trye (5,1 km), le Sillet (8,5 km), Ru de la Maladrerie (2,2 km), Ru de Lombardie (5,6 km), le Moineau (6,1 km), Ruisseau de St Claude (1,8 km), Ruisseau de Cires (13,6 km), Ruisseau de Flandre (4,8 km)	
Longueur en eau du contexte		Cours principal	49 km
		Linéaire total	201 km
Surface du contexte		470,2 km ²	
Débits (le Thérain à Maysel)		Etiage	QMNA5 = 3,6 m ³ /s
		Module	7,770 m ³ /s
		Crue	22 m ³ /s
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	67 m
		Altitude aval	26 m
		Pente naturelle	0.9 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	14
		Hauteur cumulée (m)	11,5 m
Taux d'étagement		27 %	
Géologie		Le Thérain aborde les terrains tertiaires du Clermontois, plateau calcaire grossier fortement entaillé par l'érosion jusqu'aux niveaux sableux (Thanétien, Cuisien) et argileux (Sparnacien) qui constituent le plancher de la vallée du Thérain et de ses affluents.	
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte		Beauvais, Allonne, Therdonne, Warluis, Rochy-Condé, Montreuil-sur-Thérain, Bailleul-sur-Thérain, Villers-Saint-Sépulcre, Hermes, Heilles, Saint-Félix, Houdainville, Angy, Mouy, Bury, Balagny-sur-Thérain, Cires-les-Mello, Mello, Maysel, Saint-Vaast-lès-Mello, Cramoisy, Montataire, Saint-Leu-d'Esserent	
Assainissement collectif		Beauvais, Therdonne, Bresles, Rochy-Condé, Bailleul-sur-Thérain, Abbécourt, St Sulpice, Hermes, St Félix, Hondainville, Mouy, Montataire, Cires lès Mello, Cauvigny, Uilly-Saint-Georges	

**Occupation du sol
(CORINE Land Cover
2018)**



Carte de l'occupation des sols du contexte Thérain aval

Le contexte du Thérain aval est dominé à plus de la moitié par les zones agricoles (64 %), vient ensuite les zones forestières et les zones urbaines (habitations, industries, commerces, décharges, équipements sportifs et de loisirs, parcs, aéroport, extraction de matériaux) qui représentent respectivement 24 % et 10 % du territoire. Enfin, un peu plus de 1% du contexte est occupé par les zones de voie d'eau, les cours d'eau et marais intérieurs.

Statut foncier	Non domanial (privé)	
Industries	Beauvais, Montataire, Mouy	
Mesures réglementaires de protection	Natura 2000	FR2200377 Massif forestier de Hez Froidmont et Mont César FR2200371 Cuesta du Bray FR2200369 Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)
	Réserve naturelle	-
	Arrêté de protection de biotope	-
	Site inscrit/classé	Gisement fossilifère de Bracheux Place hôtel de ville (Beauvais)
	Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)	ZNIEFF 1 220420013 Coteau des carrières de Bongenoult à Allonne 220420007 Coteaux de Mérard et de Cambronnes les Clermont 220005061 Pelouses et bois du mont César à Bailleul sur Thérain 220005069 Etangs et milieux alluviaux du Thérain à St Félix 220420014 Carrière souterraine du larris Millet à St Martin le nœud 220005053 Forêt domaniale de Hez Froidmont et bois périphériques 220030016 Bois et landes des coutumes à Allonne 220420018 Réseau de cours d'eau salmonicoles du plateau Picard entre Beauvais et Compiègne : Laversines, Aronde et Brèche 220220024 Pelouses et bois de la Cuesta sud du pays de Bray 220014088 Bocage Brayon de Berneuil en Bray

		<p>220014095 Montagne et marais de Merlemont, bois de Hez Ponchon 220013813 Marais de la plaine et anciennes carrières de St Vaast les Mello 220013814 Les larris et le bois commun 220014099 Butte du Quesnoy 220014328 Pelouse du mont aux lièvres à Beauvais 220014096 Marais tourbeux de Bresles 220014097 Bois St Michel et de Mello 220420009 Prairies humides des halgreux à Hondainville</p> <p>ZNIEFF 2 220013786 Pays de Bray</p> <p>ZICO -</p>
	L.214-17 Liste 1	-
	L.214-17 Liste 2	<p>Le Sillet de sa source à sa confluence avec le Thérain Le Thérain de sa confluence avec le Sillet à sa confluence avec l'Oise</p>
	Décret Frayères	<p>Liste 1 Le Thérain (de la confluence du Ru Berneuil à la confluence avec l'Oise) (CHA, LPP, TRF, VAN) Ruisseau de la Laversine (source à sa confluence avec le Thérain) (CHA, LPP, TRF, VAN) Le Sillet (source à sa confluence avec le Thérain) (CHA, LPP, TRF, VAN) Ru de la Maladrerie (source jusqu'au plan d'eau de St Félix) (CHA) Ru de Lombardie (source jusqu'au passage de la RD12) (CHA, LPP) Ru de Moineau et ses affluents (source à la route Boisicourt) (CHA, TRF) Ruisseau de Cires (pont de la rue de la Vierge à sa confluence avec le Thérain) (CHA, LPP, TRF, VAN)</p> <p>Liste 2 Le Thérain (confluence ru de Lombardie à sa confluence avec l'Oise) (BRO)</p> <p>Liste 2- Ecrevisses à pattes blanches Ru de la Maladrerie (source au pont de la route D12) (APP) Ru de Moineau et ses affluents (source au pont de la route D144) (APP) Ru de Lombardie (source au pont de la rue d'Angy) (APP)</p>
S.A.G.E.	Etude de préfiguration du SAGE Thérain initié en 2023	
Structures locales de gestion	Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT)	
Enjeux PLAGEPOMI	Anguille	

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2022-2027)	Etat écologique	Etat chimique	
					Tous les paramètres	Sans ubiquistes
FRHR225	Le Thérain du confluent de l'Avelon (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	Naturelle/ TP9	<p>Bon état depuis 2015 (écologique et chimique sans ubiquistes) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes)</p>	Bon 2019	Mauvais 2019	Bon 2019

FRHR225-H2142000	Ru de Berneuil	Naturelle/TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Mauvais 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR225-H2143000	Fossé d'orgueil	Naturelle/TP9	Bon état 2027 (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR225-H2144000	La Laversines	Naturelle/TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR225-H2146000	La Trye	Naturelle/TP9	Bon état depuis 2015 (écologique) Bon état 2027 (chimique avec et sans ubiquistes)	Bon 2019	Mauvais 2019	Mauvais 2019
FRHR225-H2148000	Le Sillet	Naturelle/TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Médiocre 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR225-H2148400	Ru Boncourt	Naturelle/TP9	Bon état depuis 2021 (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Bon 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR225-H2152000	Ru de Lombardie	Naturelle/TP9	Bon état depuis 2015 (écologique et chimique sans ubiquistes) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes)	Bon 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR225-H2153000	Le Moineau	Naturelle/TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Mauvais 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR225-H2156000	Ruisseau de Cires	Naturelle/TP9	Bon état 2027 (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Médiocre 2019	Mauvais 2019	Bon 2019

PEUPELEMENTS PISCICOLES	
Sous-contextes piscicoles et domaine	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Cortège de cyprinidés rhéophiles
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Anguille, Truite fario, Ecrevisse à pattes blanches
Etat fonctionnel	Dégradé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B5 à B7
Peuplement piscicole	ABL, ANG, BAF, BOU, BRE, BRO, BRX, CCO, CHA, CHE, CYP, EPI, EPT, GAR, GOU, LOF, LPP, LPX, OCL, PER, PES, ROT, SAN, SIL, TAC, TAN, TRF, VAI, VAN
Présence de poissons migrateurs	Anguille
Présence d'espèces invasives	Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya, Lagarosiphon élevé, Ragondin, Rat musqué, Ecrevisse américaine, Perche soleil

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS				
Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
Thérain - 2021	Maysel	-	ANG, BAF, CHA, CHE, GOU, LPX	ABL, GAR, PER, PES
Thérain - 2021	Rochy-Condé	-	ANG, CHA, CHE, LOF, LPX	GAR, GRE, PER, PES, TAN
Thérain - 2021	Cires-les-Mello	IPR 6,034	ANG, BAF, CHA, CHE, GOU, HOT, TRF, VAN	GAR, PER, PES
Thérain - 2019	Balagny-sur-Thérain	IPR 4,151	TRF, BAF, CHE, CYP, GOU, ANG, BOU, CHA, VAN, GAR, LOF, LPP	PES, PER
Thérain - 2018	Cires-les-Mello	IPR 4,750	ANG, BAF, CHA, CHE, GOU, LOF, TRF, VAN	GAR, PER, PES
Thérain - 2018	Therdonne	IPR 9,519	ANG, CHA, CHE, GOU, LPX, LPP, LOF, TRF, VAN	ABL, BRO, EPT, GAR, TAC, PES, PER, ROT
Thérain - 2018	Rochy-Condé	-	CHE, TRF, LOF, LPX, CHA, VAN, GOU, ANG	GAR, PER, PES, ROT
Thérain - 2018	Maysel	-	VAN, CHA, TRF, CHE, ANG, LOF	PER, PES, GAR, BRO
Thérain - 2018	Beauvais	IPR 4,866	ANG, CHA, CHE, GOU, LOF, LPP, TRF, VAN	GAR, PER
Thérain - 2017	Beauvais	IPR 6,947	ANG, CHA, CHE, GOU, LOF, LPP, TRF, VAI	BRO, EPI, EPT, GAR, PER, SAN, VAN
Thérain - 2017	Balagny-sur-Thérain	IPR 5,495	ABL, ANG, BAF, CHA, CHE, GOU, LOF, LPP, TRF, VAN	TAC, BRE, PER, GAR
Thérain - 2017	Cires-les-Mello	IPR 12,661	CHE, BAF, VAN, LOF, CHA, ANG	GAR
Thérain - 2017	Therdonne	IPR 11,506	ANG, CHA, CHE, GOU, LPP, LOF, TRF, VAN, CYP	EPT, GAR, PER, PES, TAN,
Trye - 2017	Bailleul-sur-Thérain	-	ANG, CHA, LOF, TRF, VAN	BRO, EPT, GAR, OCL, PER
Trye - 2017	Bailleul-sur-Thérain	-	ANG, CHA, LOF, TRF, VAN	BRO, EPT, PER, TAC
Ru du Cires - 2016	Foulangues	IPR 12,441	CHA, GOU	CCO, EPI
Ru de la Lombardie - 2016	Hondainville	IPR 5,872	CHA, LOF, TRF	PER, EPI
Sillet - 2016	Berthecourt	IPR 11,162	CHA, LPP	TAC, GAR
Thérain - 2016	Rochy Condé	-	CHA, LOF, CHE, VAN, GOU, LPP, ANG	BRO, EPT, GAR, PER, GRE, BRX

Thérain - 2016	Maysel	-	ANG, CHA, CHE, LPP, VAN	GAR, PER, PES
Thérain - 2015	Cire-lès-Mello	IPR 7,529	ANG, CHA, GOU, BAF, CHE, LOF, TRF, VAN	GAR

GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	Première catégorie		
Police de l'eau et police de la pêche	DDT		
Gestionnaires	AAPPMA (2021)	Bailleul sur Thérain (65 adhérents) Balagny sur Thérain (37 adhérents) Beauvais (480 adhérents) Bresles (112 adhérents) Cires lès Mello (30 adhérents) Hermes (12 adhérents) Mello (69 adhérents) Montataire (563 adhérents) Mouy (137 adhérents) Therdonne (291 adhérents)	
	Société de pêche non agréés	-	
Parcours de pêche	Pêche à la mouche (Mello)		
Réserve de pêche	-		
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion raisonnée sur le cours principal et gestion patrimoniale sur les affluents (hors Sillet)		
Déversements	2500 kg TAC et 1500 Kg TRF + sur le Sillet 100 kg TAC		

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

	Facteurs limitants			
	Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne et perte d'habitats, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience. Accélération ponctuelle des écoulements en cas de crue. Reproduction des espèces lithophiles limitées		
Facteur principal 2	Ouvrages et seuils	Perturbation du transport sédimentaire, accès aux zones de reproduction impossible, altération des frayères potentielles		
Facteur annexe 1	Imperméabilisation des sols et pollution diffuse	Diminution de la surface favorable à la reproduction, qualité des sols dégradée et non favorable au développement d'un substrat de ponte, accentuation du ruissellement, altération de la qualité de l'eau, eutrophisation, diminution de l'O2 dissous		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Dégradé	

SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d' eau	Effet attendu sur l' espèce repère (ou cortège d' espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l' orientation fondamentale / disposition du SDAGE	Lien avec l' action du PdM du SDAGE
1	Restauration hydro-morphologique	Remise en fond de vallée	Therdonne, Rochy-Condé, Bailleul-sur-Thérain,	FRHR225	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Pente et profil restaurés, lutte contre les assècs, diversification des écoulements et meilleure oxygénation	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
			Hermes, Mouy, Bury, Mello		Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Diversifier les écoulements et les profils en travers, améliorer les connexions latérales, limiter les inondations en secteur urbain		
			Beauvais, Mouy, Cires-les-Mello, Montataire		Diversifier les habitats	Diversifier les écoulements, les profils en travers, favoriser l' auto-curage		
		Recharge granulométrique, objectif entre 50 et 300 m ²	Toutes les communes traversées par des affluents	FRHR225-H2142000; FRHR225-H2143000; FRHR225-H2144000; FRHR225-H2146000; FRHR225-H2148000; FRHR225-H2148400; FRHR225-H2152000; FRHR225-H2153000; FRHR225-H2156000	Préserver/Améliorer les zones de reproduction pour la Truite fario	Recréer une couche de substrat alluvial, améliorer la capacité auto-épuration	Orientation 1.1, Disp. 1.1.5	

1	Restauration de la continuité écologique	Suppression ou aménagement d'ouvrages	Beauvais, Therdonne, Rochy-Condé, Bailleul-sur-Thérain, Hermes, Heilles, Mouy, Nouailles, Berthecourt	FRHR225, FRHR225-H2148000	Amélioration de la circulation des espèces aquatiques, accessibilité aux zones de reproduction, brassage génétique	Pente et profil restaurés, reprise du transport sédimentaire, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Suppression ou déconnexion des étangs sur le lit mineur	Thury sous Clermont Berthecourt, Silly Tillard Berneuil en Bray, Frocourt, Saint Vaast Lès Mello		Améliorer les habitats et zones de reproduction	Amélioration et préservation de la qualité physico-chimique	Orientation 1.2, Disp. 1.2.4	
2	Réduire les pollutions urbaines	Sensibilisation des populations et des collectivités sur les déchets sauvages et les déchets ainsi que sur la désimperméabilisation des sols en villes	Beauvais, Montataire	FRHR225	Augmentation de la capacité d'accueil, réduire la mortalité	Préserver la qualité de l'eau	Orientation 2.3 Dispo. 2.3.6	Réduction des pollutions industrielles
		Organisation de campagne de nettoyage des cours d'eau et des berges			Identifier les zones de frayères potentielles pour mieux les préserver ou les restaurer	Amélioration des connaissances pour la restauration du milieu	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	
	Acquisition et actualisation de connaissance	Recensement et diagnostic des frayères à truites fario	Toutes les communes traversées par des affluents	FRHR225-H2142000; FRHR225-H2143000; FRHR225-H2144000; FRHR225-H2146000; FRHR225-H2148000; FRHR225-H2148400; FRHR225-H2152000; FRHR225-H2153000; FRHR225-H2156000				Protection et restauration des milieux aquatiques

2	Préserver les habitats et les espèces	Plantation et entretien de la ripisylve en gardant les embâcles non impactant	Ensemble du conexe	FRHR225; FRHR225-H2142000; FRHR225-H2143000; FRHR225-H2144000; FRHR225-H2146000; FRHR225-H2148000; FRHR225-H2148400; FRHR225-H2152000; FRHR225-H2153000; FRHR225-H2156000	Diversifier les habitats	Amélioration de la qualité de l'eau, limiter le colmatage et l'augmentation de la température de l'eau	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles / Protection et restauration des milieux aquatiques
		Préservation des habitats des écrevisses à pattes blanches	Ansacq, Thury-sous-Chermont, Houdainville, St Félix	FRHR225-H2152000; FRHR225-H2153000	Assurer le maintien de l'espèce dans son environnement	Préserver la qualité de l'eau	Orientation 1.1, Disp.1.1.5	Protection et restauration des milieux aquatiques
	Diminuer l' impact des peupleraies	Suppression des peupliers sur une bande de 6m en bord de cours d' eau et plantation d' une ripisylve adaptée	Beauvais, Therdonne, RochyCondé, Hermes, Hondainville, Bury, Mouy, Mello	FRHR225	Restaurer et diversifier les habitats, amélioration de la qualité de l' eau	Limiter l' eutrophisation, réduire l' érosion des berges, Freiner les écoulements lors d' épisodes de crue	Orientation 2.4, Dispo. 2.4.3, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles
		Opérations de piégeage des ragondins	Ensemble du contexte	FRHR225; FRHR225-H2142000; FRHR225-H2143000; FRHR225-H2144000; FRHR225-H2146000; FRHR225-H2148000; FRHR225-H2148400; FRHR225-H2152000; FRHR225-H2153000; FRHR225-H2156000	Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Amélioration de la stabilité des berges, maintien d'une ripisylve adaptée	Orientation 1.2 Dispo. 1.2.6	
Assurer une veille et une surveillance sur la prolifération de ces espèces, organisation de campagne d'éradication	Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Rétablir une ripisylve adaptée et lutter contre les espèces exotiques envahissantes						
3	Acquisition et actualisation de connaissance	Amélioration des connaissances sur les populations des affluents du Thérain	Toutes les communes traversées par des affluents	FRHR225-H2142000; FRHR225-H2143000; FRHR225-H2144000; FRHR225-H2146000; FRHR225-H2148000; FRHR225-H2148400; FRHR225-H2152000; FRHR225-H2153000; FRHR225-H2156000	Mieux connaître l' état des populations pour les préserver	Amélioration des connaissances pour la restauration du milieu	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Etude de la présence des aloses et recensement des frayères potentielles (ADN e, diagnostic du linéaire)	Montataire, Maysel, Cires-les-Mello	FRHR225	Identifier l' aire de répartition de l' espèce et ses zones de reproductions possibles	Amélioration des connaissances pour la restauration du milieu	Orientation 1.6, Dispo. 1.6.3	

GESTION PISCICOLE PRECONISEE

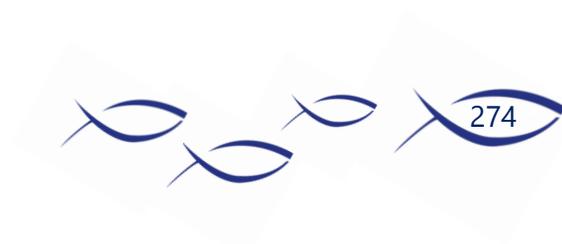
Gestion piscicole sur le contexte

Gestion globale préconisée sur le contexte

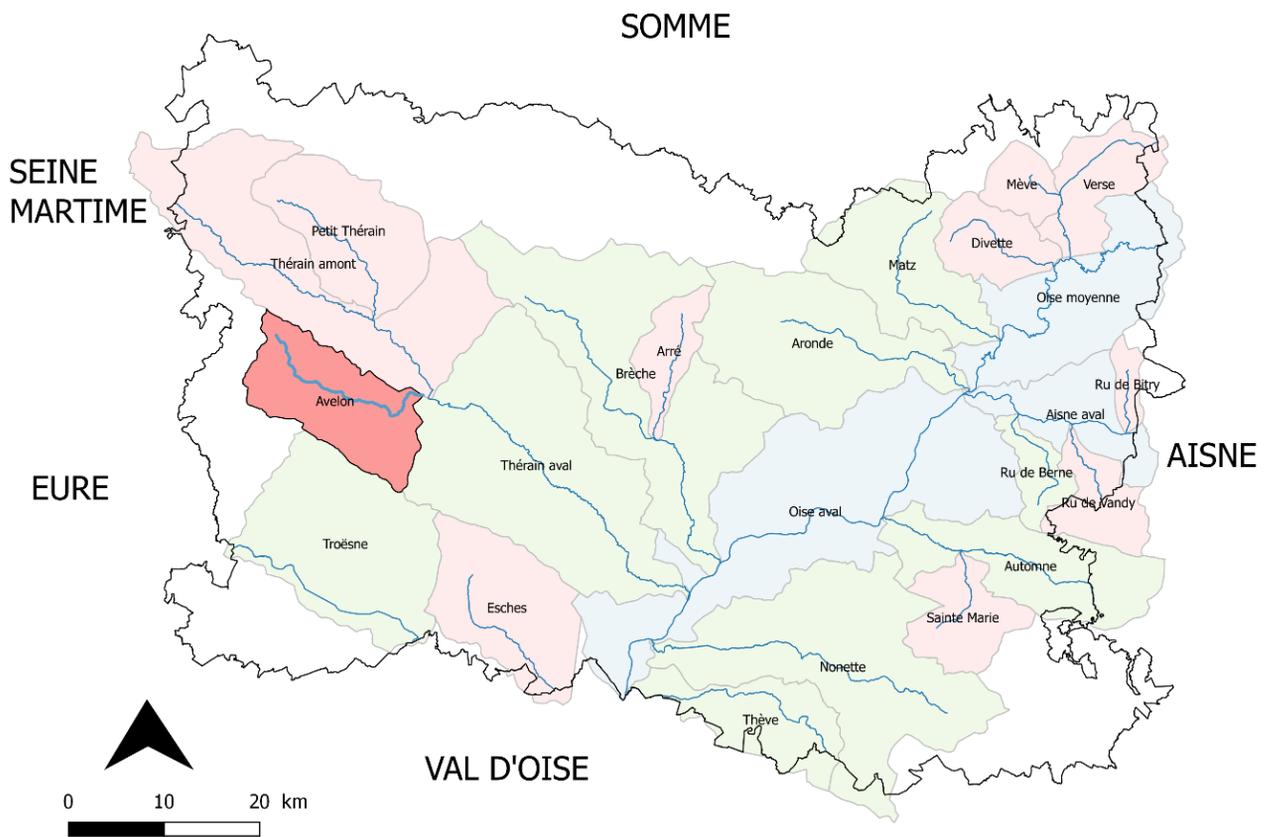
Gestion Raisonée

Cas particuliers de gestion

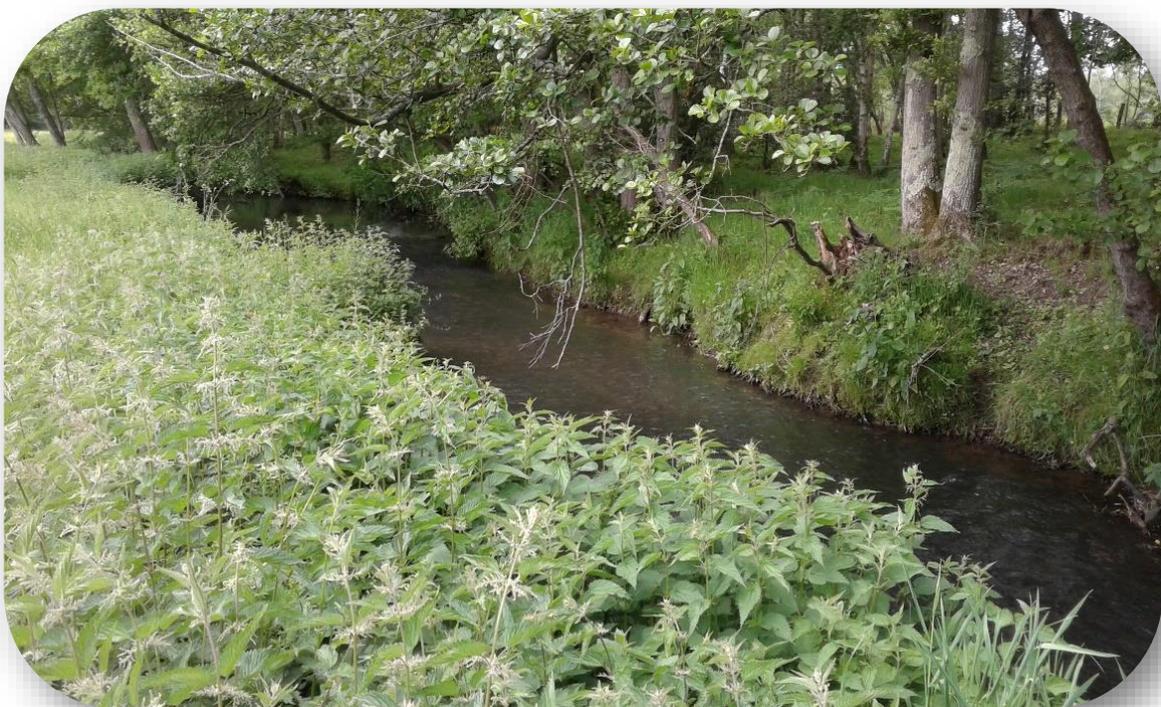
Gestion patrimoniale sur les affluents



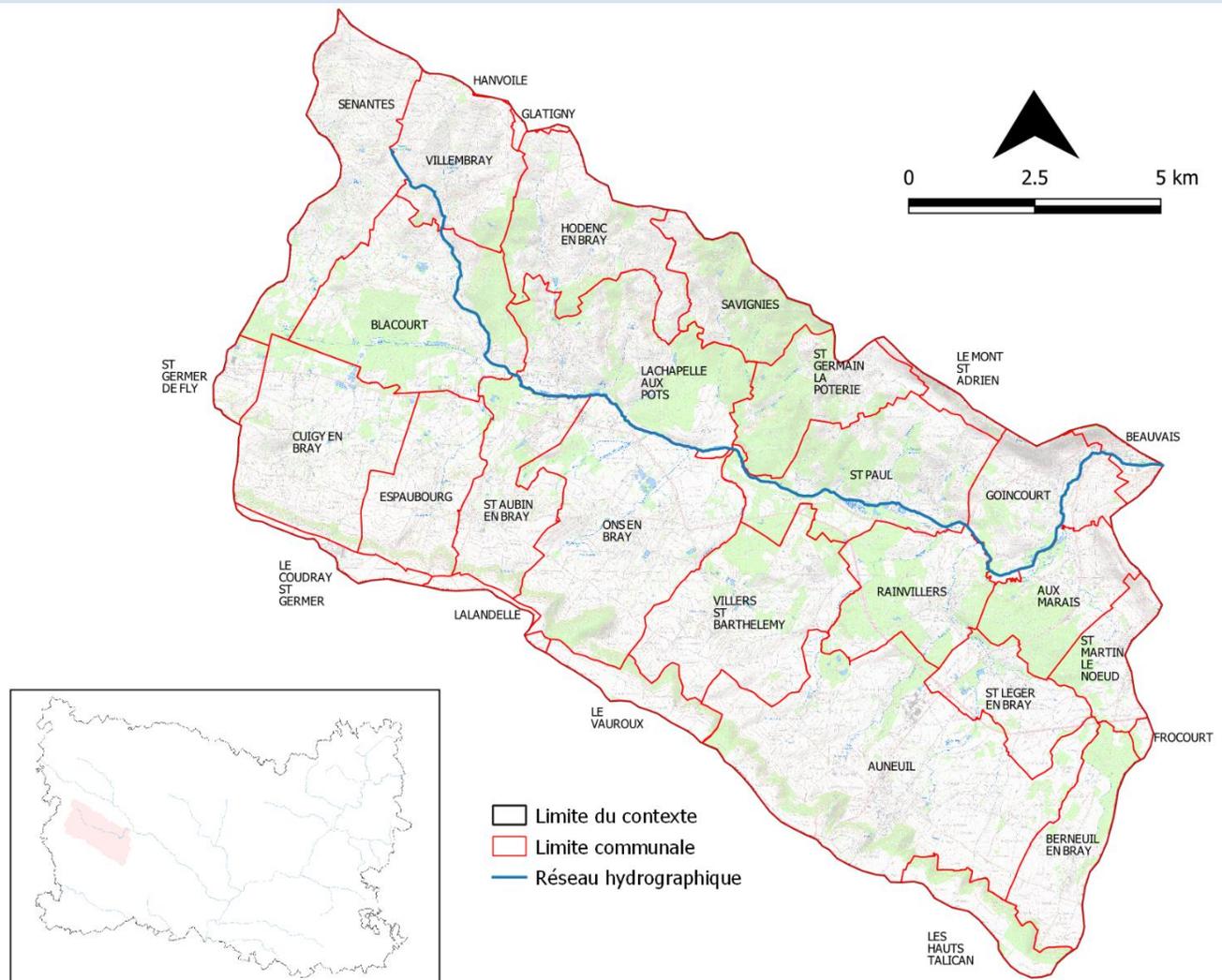
AVELON – 6020 – S – TP –



Avelon à St-Paul



LOCALISATION DU CONTEXTE



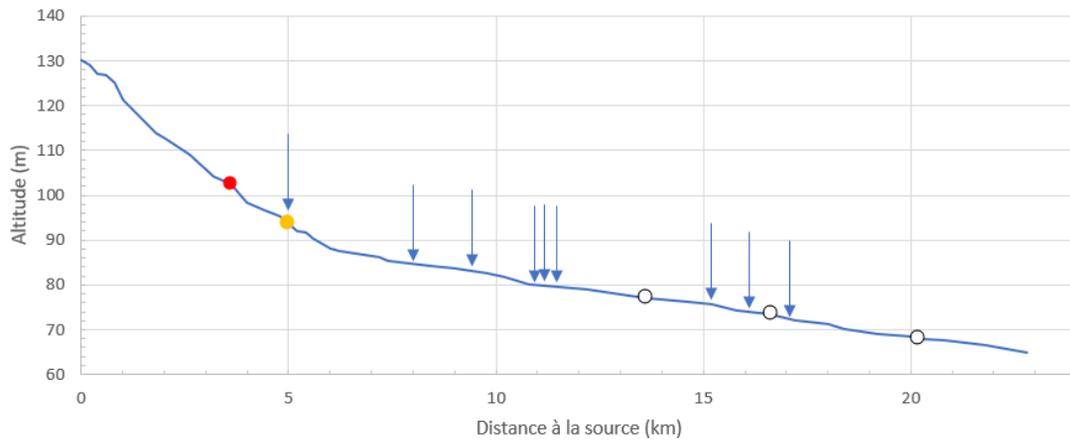
Carte de la localisation du contexte Avelon

DESCRIPTION GENERALE

D'une surface de 172 km², le contexte de l'Avelon prend sa source sur la commune de Senantes, dans le pays de Bray, et conflue après un linéaire de 28 km avec le Thérain sur la commune de Beauvais. Il appartient au bassin versant du Thérain.

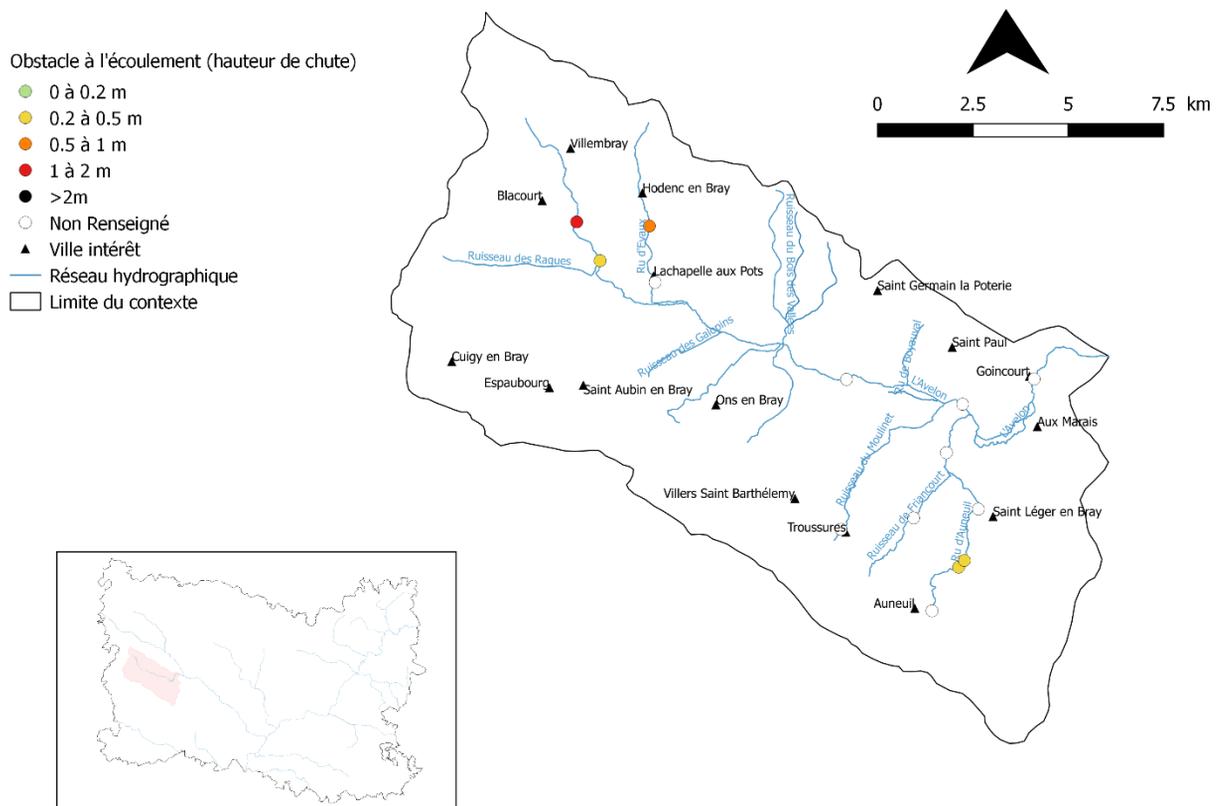
Le contexte présente une certaine imperméabilité des sols et un relief marqué avec de fortes pentes sur ses affluents. Le bassin est donc soumis fréquemment à des crues importantes. Également, des obstacles à l'écoulement impactent le transit sédimentaire et la libre circulation des espèces et modifient l'hydromorphologie des cours d'eau. Toutefois, l'Avelon présente encore un potentiel de croissance et de reproduction intéressant pour la truite fario et ses espèces d'accompagnement notamment en amont et sur ses affluents.

Profil en long du contexte de l'Avelon



Obstacle à l'écoulement (couleur dépendant de la hauteur de chute) de l'amont vers l'aval : ROE81538, ROE81539, ROE36395, ROE25263, ROE25317

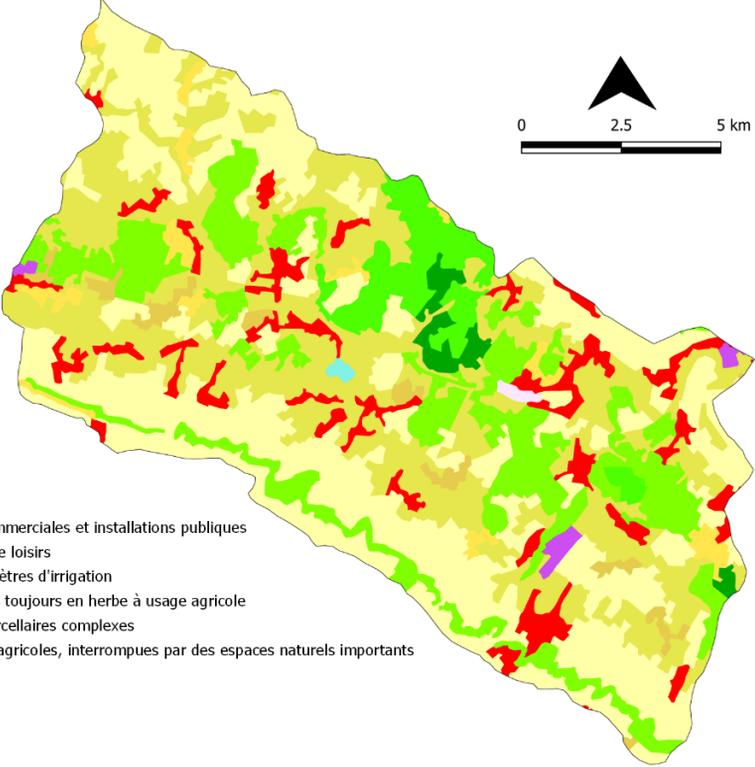
→ Affluent de l'amont vers l'aval : Ruisseau des Raques, Ru d'Evaux, Ruisseau des Galopins, Ru des Martaudes, Ruisseau du Bois des Vallées, Ruisseau Morue, Ru de Boyauval, Ruisseau du Moulinet, Ru d'Auneuil.



Carte de la description générale du contexte de l'Avelon

DONNEES GENERALES

Limites contexte		Amont	Sources
		Aval	Confluence avec le Thérain
		Affluents	Tous
		Plans d'eau	Plan d'eau 1 et 2 de la Tuffeline, plan d'eau du Bois de Malaise, plan d'eau 1 et 2 des Friez.
Affluents dans le contexte d'amont en aval et leur linéaire		Ruisseau des Râques (4,46), Ru d'Évaux (6,15), Ruisseau des Galopins (2,64), Ru des Martaudes (4,44), Ruisseau du Bois des Vallées (4,68), Ruisseau Morue (3,5), Ru de Boyauval (1,81), Ruisseau du Moulinet (5,6), Ru d'Auneuil (7,26).	
Longueur en eau du contexte		Cours principal	28 km
		Linéaire total (km)	114 km
Surface du bassin versant		172 km ²	
Débits (Avelon à Goincourt)		Etiage	QMNA5 = 0,270 m ³ /s
		Module	1,050 m ³ /s
		Crue	8,300 m ³ /s
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	130 m
		Altitude aval	65 m
		Pente naturelle	2.8 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	5
		Hauteur cumulée à l'étiage (m)	4,8 m (<i>impossible à calculer précisément en raison du manque de données</i>)
Taux d'étagement		14 % (<i>impossible à calculer précisément en raison du manque de données</i>)	
Géologie		Le bassin versant a un caractère imperméable (formations sableuses et argileuses de la fin du Jurassique-début Crétacé), ce qui détermine l'existence d'un grand nombre de petits affluents et explique l'irrégularité du débit de l'Avelon	
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte		Villembray, Blacourt, Saint-Aubin-en-Bray, Hodenc-en-Bray, Lachapelle-aux-pots, Ons-en-Bray, Saint-Paul, Saint-Germain-la-Poterie, Savignies, Rainvilliers, Saint-Léger-en-Bray, Auneuil, Goincourt, Aux Marais, Beauvais	
Assainissement collectif		St Aubin en Bray, St Paul, Ons-en-Bray	

<p>Occupation du sol</p>	 <p> Limite du contexte Réseau hydrographique Occupation des sols Tissu urbain discontinu Zones industrielles ou commerciales et installations publiques Equipements sportifs et de loisirs Terres arables hors périmètres d'irrigation Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole Systèmes culturaux et parcellaires complexes Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants Forêts de conifères Forêts de feuillus Forêts mélangées Plans d'eau </p> <p style="text-align: center;">Carte de l'occupation des sols du contexte de l'Avelon</p> <p>L'occupation du sol du contexte de l'Avelon est principalement recouverte par les surfaces agricoles (70%). Le reste du territoire est partagé entre les forêts (22%) et les zones urbaines (8%). Les surfaces en eau représentent moins de 1 %.</p>	
<p>Statut foncier</p>	<p>Non domanial (privé)</p>	
<p>Industries</p>	<p>Lachapelle aux Pots, Ons en Bray, Villers St Barthélémy, St Paul, Auneuil, St Léger en Bray, Beauvais</p>	
<p>Mesures réglementaires de protection</p>	<p>Natura 2000</p>	<p>FR2200373 Landes et forêts humides du Bas Bray de l'Oise FR2200372 Massif forestier du Haut Bray de l'Oise FR2200371 Cuesta du Bray FR2200369 Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)</p>
	<p>Réserve naturelle</p>	<p style="text-align: center;">-</p>
	<p>Arrêté de protection de biotope</p>	<p>FR3800748 Bois Des Tailles</p>
	<p>Site inscrit/classé</p>	<p style="text-align: center;">-</p>
	<p>Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)</p>	<p>ZNIEFF 1 220013783 Bocage brayon de Saint-Aubin en Bray 220013782 Bois d'Avelon et Lande de Lachapelle-aux-pots 220220007 Prairies, landes et bois humides du bas-Bray de Saint-Germer de Fly à Lachapelle-aux-pots 220005070 Massif forestier du Haut Bray de l'Oise et bois de Crêne 220420021 Cours d'eau salmonicoles du pays de Bray : Ru des Martaudes et Ru d'Auneuil 220220024 Pelouses et bois de la Cuesta sud du pays de Bray 220005072 Prairies alluviales de l'Avelon à Aux-Marais 220013777 Bois de Belloy 220420014 Carrière souterraine du Larris Millet à Saint-Martin-le-Nœud 220014328 Pelouse du Mont aux lièvres à Beauvais</p>

		220014088 Bocage Brayon de Berneuil-en-Bray 220005071 Forêt domaniale du parc Saint-Quentin ZNIEFF 2 220013786 Pays de Bray ZICO -
	L.214-17 Liste 1	-
	L.214-17 Liste 2	-
	Décret Frayères	Liste 1 L'Avelon (source à sa confluence avec le ru d'Auneuil) (CHA, LPP, TRF, VAN) Ru des Galopins et ses affluents (LPP, CHA) Ru des Martaudes (CHA, LPP, TRF, VAN) Ru d'Auneuil (CHA, LPP, TRF) Liste 2 -
S.A.G.E.	Etude de préfiguration du SAGE Thérain initié en 2023	
Structures locales de gestion	Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT)	
Enjeux PLAGEPOMI	Anguille	

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2022-2027)	Etat écologique	Etat chimique	
					Avec ubiquistes	Sans ubiquistes
FRHR224	L'Avelon de sa source au confluent du Thérain (exclu)	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR224- H2131000	Ruisseau des Raques	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique) Bon état depuis 2021 (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Mauvais 2019	Bon 2019	Bon 2019
FRHR224- H2134000	Ru des Martaudes	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR224- H2138000	Ruisseau du Moulinet	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR224- H2139000	Ru d'Auneuil	Naturelle/ TP9	Bon état depuis 2015 (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes)	Bon 2019	Mauvais 2019	Bon 2019

			Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)			
--	--	--	---	--	--	--

PEUPELEMENTS PISCICOLES	
Sous-contextes piscicoles et domaine	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Ecrevisses à pattes blanches
Etat fonctionnel	Très perturbé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B3 à B5
Peuplement piscicole	TRF, LPP, LOF, CHA, PER, VAN, GOU, EPI
Présence de poissons migrateurs	-
Présence d'espèces invasives	Ecrevisse signal

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS				
Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
Avelon - 2021	Blacourt	IPR 13,119	CHA, LOF, TRF	EPI, GAR
Avelon - 2020	Lachapelle aux pots	-	CHA, LOF, LPX, TRF	CHE, EPI, GOU, PER, PFL, VAN
Ru des Martaudes - 2020	Ons-en-Bray	IPR 7,884	CHA, LOF, LPP, TRF	CHE, EPI
Avelon - 2020	Saint-Paul	IPR 14,880	CHA, LOF, LPP, TRF	EPI, GAR, GOU, VAN
Avelon - 2016	Lachapelle aux pots	IPR 6,2	TRF, LPP, LOF, CHA	PER, VAN, GOU, EPI, PFL

GESTION ET HALIEUTISME		
Classement piscicole	Première catégorie	
Police de l'eau et police de la pêche	DDT	
Gestionnaires	AAPPMA (2021)	Beauvais (480 adhérents) Gouincourt (16 adhérents) Saint-Paul (13 adhérents)
	Société de pêche non agréées	-
Parcours de pêche	-	
Réserve de pêche	-	
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion raisonnée sur le cours principal et gestion patrimoniale sur les affluents	
Déversements	300 kg de truites arc-en-ciel et fario	

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

					Facteurs limitants			
					Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
							Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne et perte d'habitats, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience. Accélération ponctuelle des écoulements en cas de crue. Reproduction des espèces lithophiles limitées						
Facteur principal 2	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Altération de la qualité de l'eau, fort apport de MES ²⁶ et de substances nutritives ou toxiques, disparition du substrat propice à la reproduction, colmatage des frayères. Déstabilisation des berges						
Facteur principal 3	Ouvrages et seuils	Perturbation du transport sédimentaire, accès aux zones de reproduction impossible, altération des frayères potentielles						
Rappel bilan fonctionnalité du contexte						Très perturbé		

²⁶ MES : Matières en suspension

SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce repère (ou cortège d'espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale/ l'action du SDAGE	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	Restauration hydro-morphologique	Remise en fond de vallée	Blacourt, Lachapelle-aux-pots, Goincourt, Ons-en-Bray, St-Paul	FRHR224	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Pente et profil restaurés, lutte contre les assècs, diversification des écoulements et meilleure oxygénation	Orientation 1.4. Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
					Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Diversifier les écoulements et les profils en travers, améliorer les connexions latérales, limiter les inondations en secteur urbain		
		Diversification des écoulements et des habitats dans les secteurs urbains	Goincourt, Saint-Paul	Diversifier les habitats	Diversifier les écoulements, les profils en travers, favoriser l'auto-curage	Orientation 1.1, Disp. 1.1.5	Protection et restauration des milieux aquatiques	
		Recharge granulométrique	Communes riveraines de l'amont du contexte et des affluents	Préserver/Améliorer les zones de reproduction pour la Truite fario	Recréer une couche de substrat alluvial, améliorer la capacité auto-épuratrice			
Restauration de la continuité écologique	Suppression ou aménagement d'ouvrages	Blacourt, Lachapelle-aux-Pots, Saint-Paul, Auneuil, Goincourt-St-léger-en-Bray	FRHR224, FRHR224- H2139000	Amélioration de la circulation des espèces aquatiques, accessibilité aux zones de reproduction, brassage génétique	Pente et profil restaurés, reprise du transport sédimentaire, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3	Protection et restauration des milieux aquatiques	
	Suppression ou déconnexion des étangs sur le lit mineur	Aux Marais, St Paul, Ons-en-bray, Blacourt, La Chapelle-aux-pots	FRHR224	Améliorer les habitats et zones de reproduction	Amélioration et préservation de la qualité physico-chimique	Orientation 1.2, Disp. 1.2.4		

1	Lutte contre l'érosion des sols agricoles et le ruissellement	Sensibilisation sur les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	Ensemble du contexte	FRHR224, FRHR224-H2139000	Amélioration des zones de reproduction et de la qualité de l'eau	Lutte contre les intrants agricoles	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles
		Mise en place de zones tampon, respect de la bande enherbée, Restauration du maillage bocager						
2	Préserver les habitats et les espèces	Aménagement d'abreuvoirs et de franchissements agricoles	Ons-en-bray, St-Paul, Goincourt	FRHR224	Préservation des habitats et une bonne oxygénation de l'eau et des zones de frayères	Eviter l'affaissement et l'érosion des berges liés au piétinement, atténuer le réchauffement des eaux et lutter contre le colmatage	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Plantation et entretien de la ripisylve en gardant les embâcles non impactant	Saint Paul	FRHR224, FRHR224-H2139000	Diversifier les habitats	Amélioration de la qualité de l'eau, limiter le colmatage et l'augmentation de la température de l'eau	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles / Protection et restauration des milieux aquatiques
		Décolmatage / déconcrétionnement mécanique de frayère	Ensemble du contexte	FRHR224, FRHR224-H2139000	Préserver/Améliorer les zones de reproduction pour la Truite fario	Décolmater le fond du lit et maintenir un substrat propice à la biodiversité	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Préservation des habitats des écrevisses à pattes blanches	Ons-en-bray	FRHR224	Assurer le maintien de l'espèce dans son environnement	Préserver la qualité de l'eau	Orientation 1.1, Disp.1.1.5	

GESTION PISCICOLE PRECONISEE

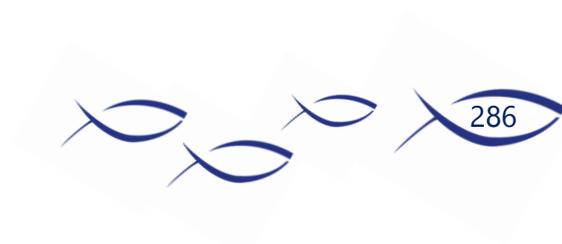
Gestion piscicole sur le contexte

Gestion globale préconisée sur le contexte

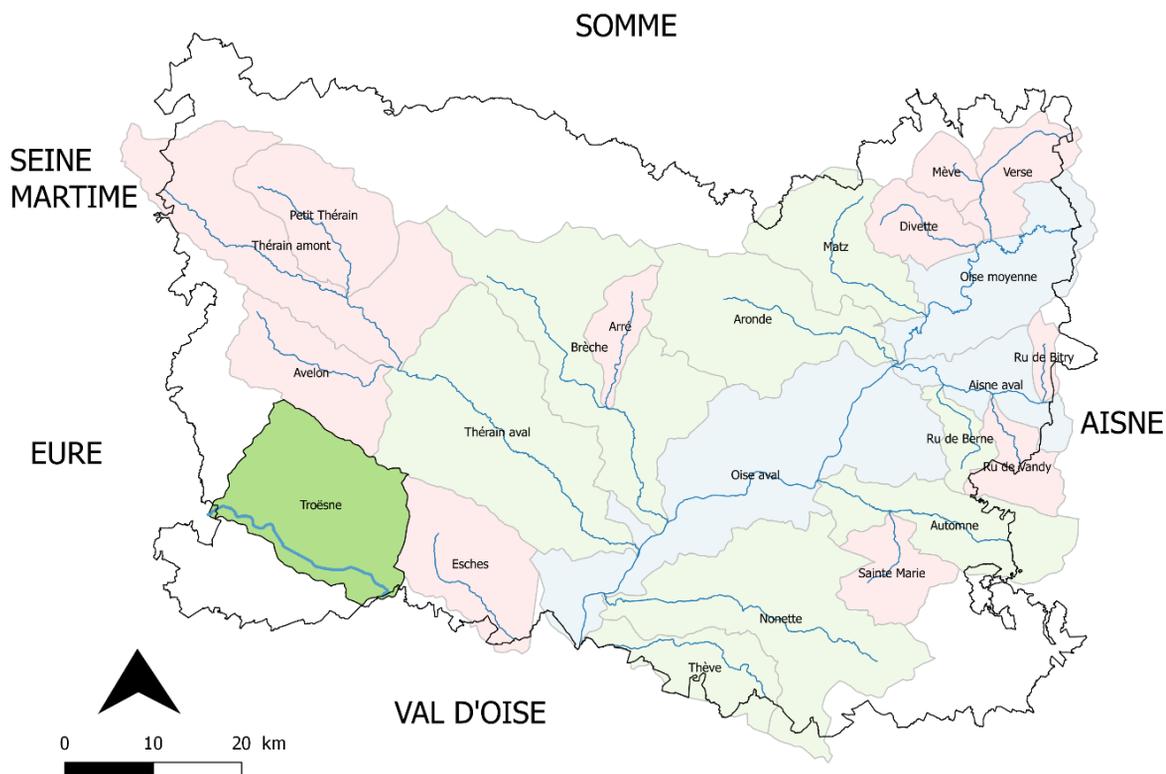
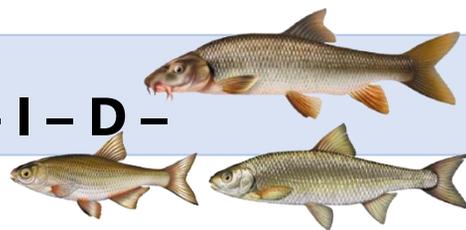
Gestion raisonnée

Cas particuliers de gestion

Gestion patrimoniale sur les affluents



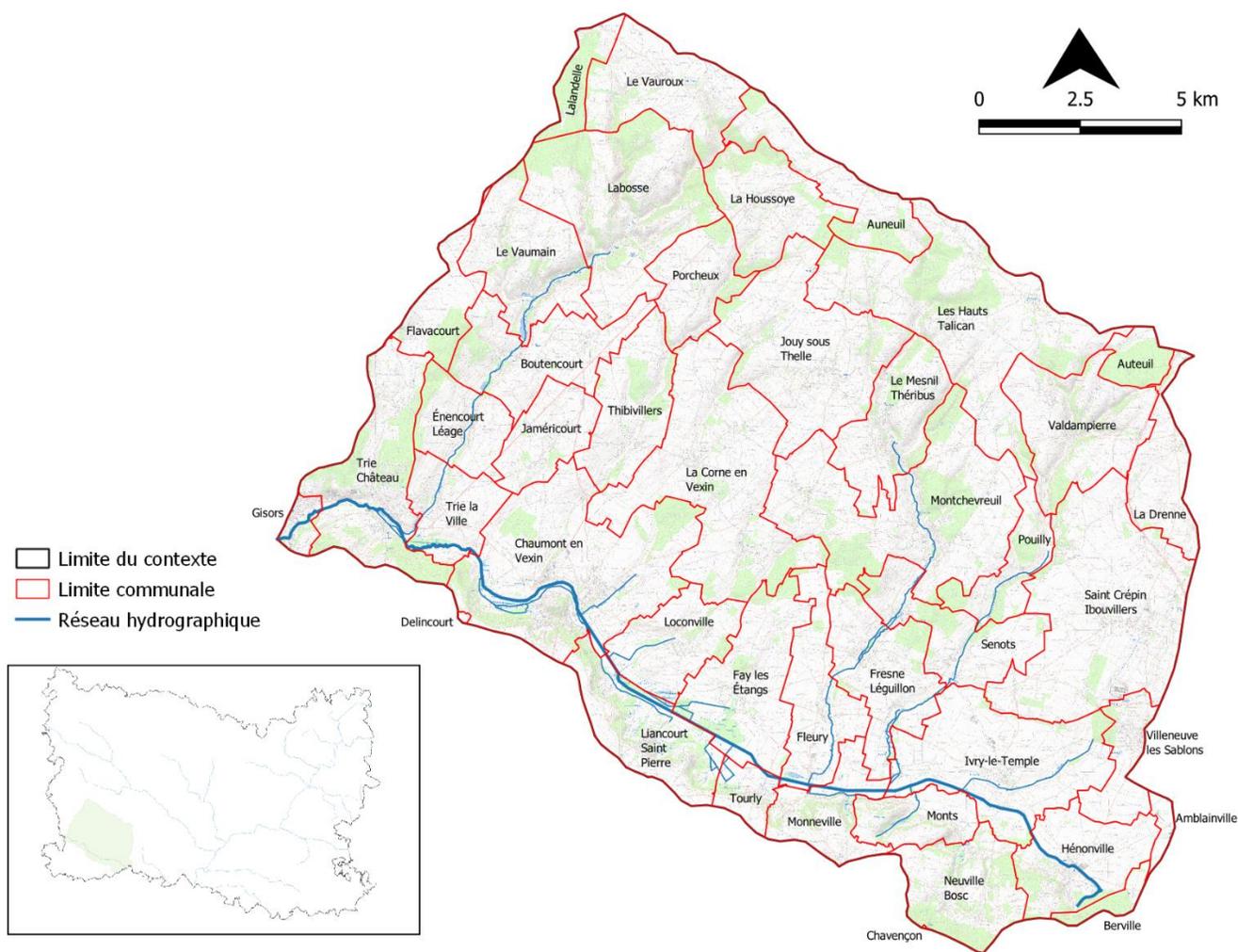
TROËSNE – 6021 – I – D –



La Trõesne à Chaumont en Vexin



LOCALISATION DU CONTEXTE

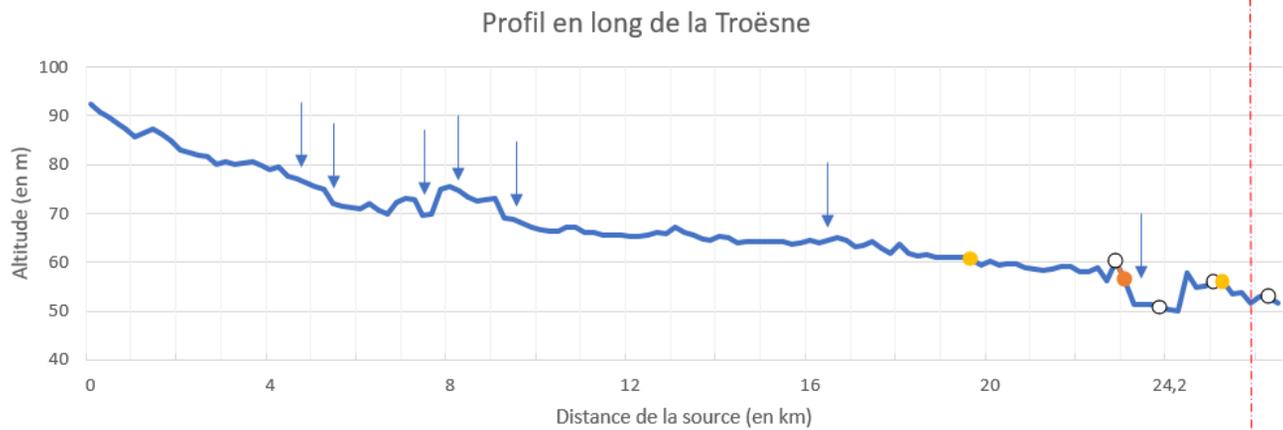


Carte de la localisation du contexte de la Troësne

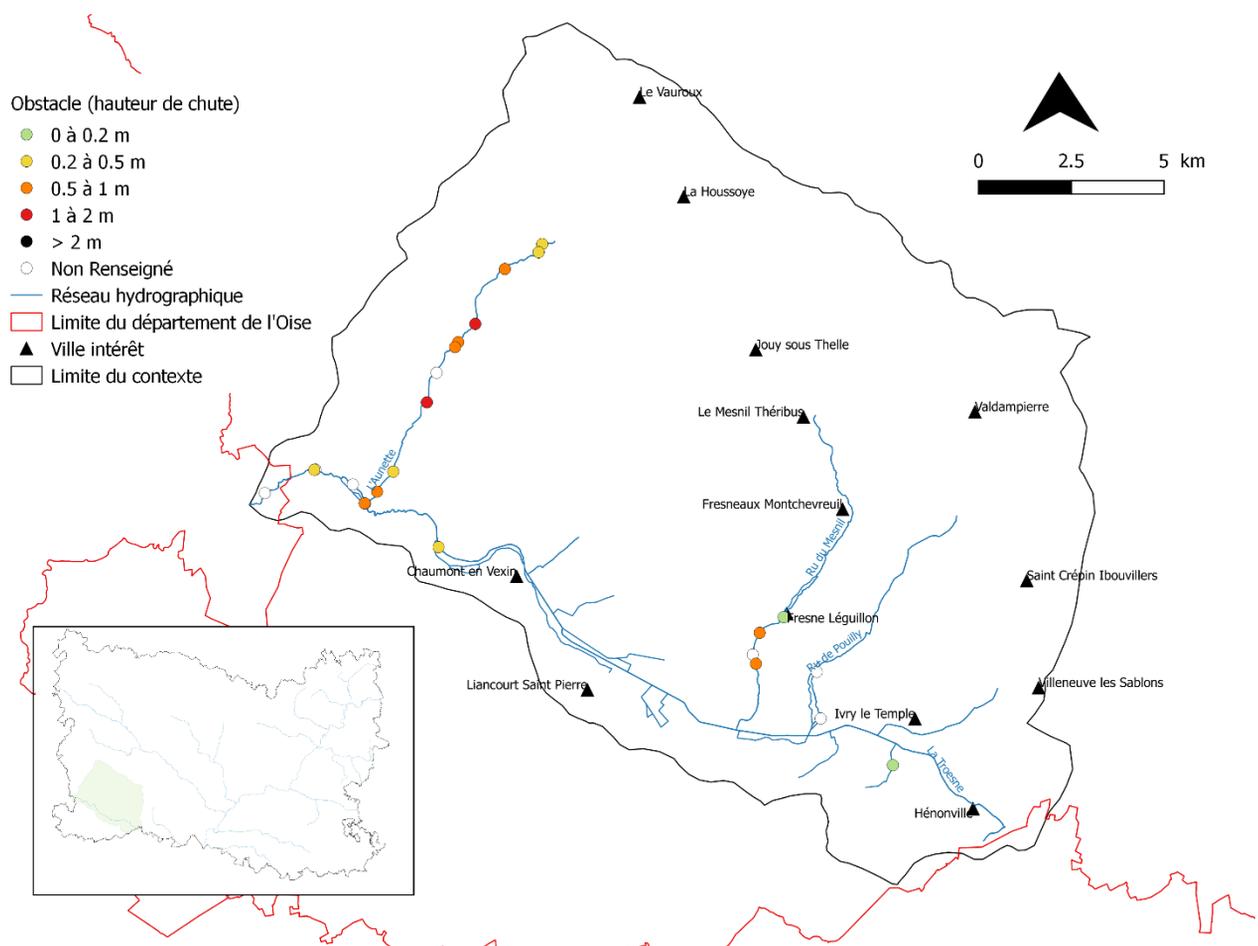
DESCRIPTION GENERALE

La Troësne prend sa source dans le département de l'Oise, sur la commune de Hénouville. Elle parcourt un linéaire de 33 km avant de se jeter dans l'Epte, sur la commune de Gisors dans le département de l'Eure.

La qualité physique de la Troësne est dégradée par la présence de plusieurs étangs en connexion avec la rivière et par son tracé rectiligne et surdimensionné avec d'importants merlons liés aux curages passés. Les écoulements sont majoritairement lenticulaires avec un substrat colmaté. La diversité du milieu est limitée et peu propice à la faune piscicole. Toutefois, ses affluents, moins altérés, présentent encore une granulométrie plus grossière.

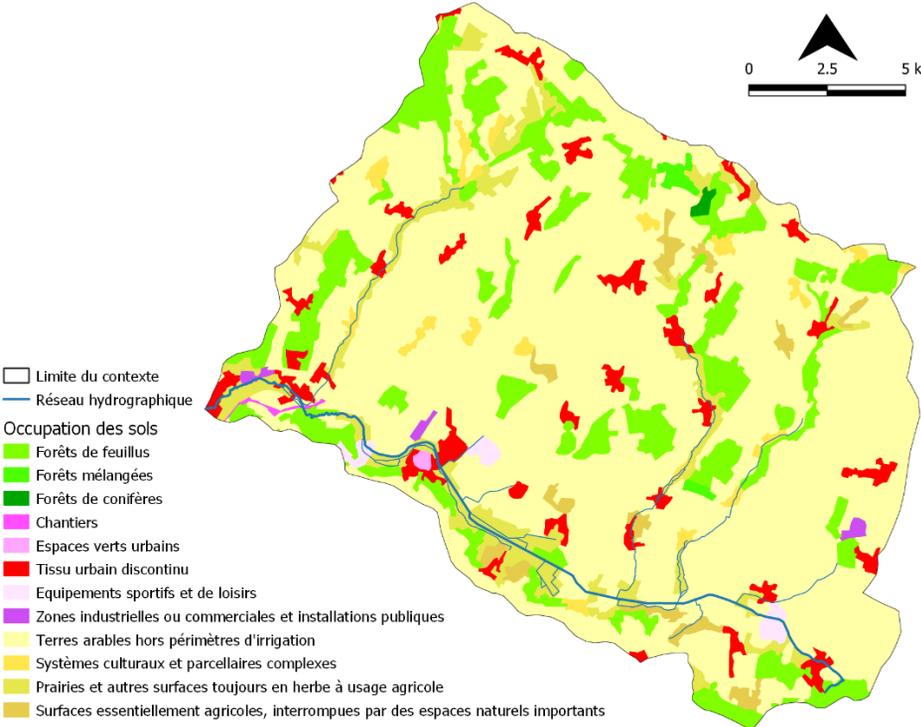


- — Limite département de l'Oise et du département de l'Eure
- Obstacle à l'écoulement (couleur dépendant de la hauteur de chute) de l'amont vers l'aval : ROE44022, ROE43925, ROE81125, ROE43941, ROE43957, ROE81133, ROE43985,
- Affluent de l'amont vers l'aval : Le Merdron, Fossé de la commune de Monts, Ru de Pouilly, Ru du Mesnil, cours d'eau de la commune de Loconville, Ru du Moulinet, l'Aunette



DONNEES GENERALES

Limites contexte		Amont	Sources
		Aval	Confluence avec l'Epte
		Affluents	Tous les affluents
		Plans d'eau	Plan d'eau de Neuville, Plan d'eau du Chaufour
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et linéaire		Le Merdron (3,9 km), Fossé de la commune de Monts (1,9 km), Ru de Pouilly (8,1 km), Ru du Mesnil (10,7 km), Cours d'eau de la commune de Loconville (1,9 km), Ru du Moulinet (1,8 km), l'Aunette (10 km)	
Longueur en eau du contexte		Cours principal	33 km
		Linéaire total	88 km
Surface du bassin versant		300 km ²	
Surface du contexte		301,37 km ²	
Débits		Etiage	QMNA5 = 0,78 m ³ /s (Trie Château)
		Module	1,78 m ³ /s (Trie Château)
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	92 m
		Altitude aval	49 m
		Pente naturelle	1.6 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	7
		Hauteur cumulée (m)	2 m (<i>impossible à calculer précisément en raison du manque de données</i>)
Taux d'étagement		5 ‰ (<i>impossible à calculer précisément en raison du manque de données</i>)	
Géologie		L'alimentation en eau est assurée essentiellement par la nappe de la craie (affluents et sources en rive droite), et accessoirement par quelques sources issues de la nappe cuisienne (sable) en rive gauche	
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte		Gisors, Trie-château, Trie-la-ville, Enencourt Léage, Boutencourt, Le Vaumain, Labosse, Chaumont-en-vexin, Loconville, Liancourt-saint-pierre, Fay-les-Etangs, Tourly, Fleury, Monneville, Fresne Léguillon, Senots, Montchevreuil, Le Mesnil Théribus, Pouilly, Ivry-le-temple, Monts, Hénonville	
Assainissement collectif		Trie Château, Chaumont en Vexin, Monneville, Villeneuve les Sablons, Hénonville	

<p>Occupation du sol (CORINE Land Cover 2018)</p>	 <p>Carte de l'occupation des sols du contexte de la Troësne</p> <p>L'occupation du sol du contexte de la Troësne est principalement dominée par les surfaces agricoles (80 %). Les surfaces forestières quant à elles ne recouvrent que 14,5 % de la surface du contexte. Les zones urbaines (avec habitations, industries, commerces, chantiers, espaces verts urbains et équipements sportifs et de loisirs) n'occupent que 5,5 % du territoire étudié.</p>	
<p>Statut foncier</p>	<p>Non domanial (privé)</p>	
<p>Industries</p>	<p>Trie Château, Henonville, Ivry le Temple, Fleury, la Corne en Vexin, Chaumont en Vexin</p>	
<p>Mesures réglementaires de protection</p>	<p>Natura 2000</p>	<p>FR2200371 Cuesta du Bray</p>
	<p>Réserve naturelle</p>	<p>-</p>
	<p>Arrêté de protection de biotope</p>	<p>-</p>
	<p>Site inscrit/classé</p>	<p>Vexin français Butte de Rosne</p>
	<p>Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)</p>	<p>ZNIEFF 1 220013803 Bois de Tumbrel et de Chavençon (Buttes de Rône) 220220025 Source de la Garenne de Tourly 220420020 Réseau de cours d'eau salmonicoles du pays de Thelle 220013799 Cuesta d'Île de France de Trie-Château à Bertichères, bois de la Garenne 220014324 Pelouse du Vivray à Chaumont en Vexin 220013794 Bois de Bachivillers 220013797 Bois de Villotran 220013788 Massifs forestiers de Thelle, des Plards et de Serifontaine</p> <p>ZNIEFF 2 -</p> <p>ZICO</p>

		-
	L.214-17 Liste 1	-
	L.214-17 Liste 2	-
	Décret Frayères	Liste 1 La Troësne (pont de la RD583 à la limite départementale avec l'Eure) (CHA, LPP, TRF) Ru de Pouilly (pont de la RD562 à sa confluence avec la Troësne) (CHA, TRF) Ru de Mesnil (rue de la Montagne à sa confluence avec la Troësne) (CHA, TRF) L'Aunette (CHA, LPP, TRF) Liste 2 -
S.A.G.E.		-
Structures locales de gestion	Syndicat Intercommunal de la haute vallée de la Troësne	
Enjeux PLAGEPOMI	Anguille	

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2022-2027)	Etat écologique	Etat chimique	
					Tous les paramètres	Sans ubiquistes
FRHR236A	Canal de Marquemon	Fortement modifiée/ M9	Bon potentiel 2027 à l'exception de certains éléments (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec et sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Mauvais 2019
FRHR236A- H3132000	Ru de Pouilly	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2021 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR236A- H3134000	Ru du Mesnil	Naturelle/ TP9	Bon état depuis 2015 (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2021 (chimique sans ubiquistes)	Bon 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR236A- H3134250	Ru de Loconville	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique) Bon état depuis 2021 (chimique avec et sans ubiquistes)	Mauvais 2019	Bon 2019	Bon 2019
FRHR236A- H3135000	Ru du Moulinet	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2021 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR236	La Troësne de sa source au confluent de l'Epte (exclu)	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019

FRHR236-H3136000	Ruisseau l'Aunette	Naturelle/TP9	Bon état depuis 2015 (écologique et chimique sans ubiquistes) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes)	Bon 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
------------------	--------------------	---------------	--	----------	--------------	----------

PEUPELEMENTS PISCICOLES	
Sous-contextes piscicoles et domaine	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Cortège de cyprinidés rhéophiles
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Anguille
Etat fonctionnel	Dégradé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B4 à B6
Peuplement piscicole	ANG, BOU, CHA, CHE, EPI, EPT, GAR, GOU, LOF, LPP, LPX, PES, TAN, TRF, VAN
Présence de poissons migrateurs	Anguille
Présence d'espèces invasives	Perche soleil, Elodée du Canada, Renouée du Japon, Arbre à papillons

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS				
Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
Troësne - 2020	Chaumont-en-Vexin	-	ANG, CHA, CHE, EPI, EPT, GOU, LOF, LPX	BOU, GAR
Troësne - 2019	Chaumont-en-Vexin	-	ANG, CHA, CHE, EPT, LOF, VAN	BOU, GAR, PES
Aunette - 2018	Enencourt-Léage	IPR 4,009	ANG, CHA, EPT, LPX, LOF, TRF	
Troësne - 2017	Trie-Château	IPR 7,954	ANG, CHA, CHE, GOU, LOF, TRF, VAN	
Troësne - 2017	Chaumont-en-Vexin	-	ANG, CHA, CHE, GOU, LOF, LPP	BRO, GAR
Aunette - 2016	Trie-Château	-	CHA, LPP, EPI, EPT, LOF, CHA	
Troësne - 2016	Chaumont-en-Vexin	-	ANG, CHA, EPT, GOU, LOF, LPP, VAN	GAR, PES, TAN

GESTION ET HALIEUTISME		
Classement piscicole	Première catégorie	
Police de l'eau et police de la pêche	DDT	
Gestionnaires	AAPPMA (2021)	-
	Société de pêche non agréés	Réservoir St Pierre
Parcours de pêche	-	
Réserve de pêche	-	
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion raisonnée et gestion patrimoniale sur les affluents	
Déversements (moyenne/an)	-	

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs limitants				
	Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Ouvrages et seuils	Perturbation du transport sédimentaire, accès aux zones de reproduction impossible, altération des frayères potentielles		
Facteur principal 2	Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne et perte d'habitats, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience. Accélération ponctuelle des écoulements en cas de crue. Reproduction des espèces lithophiles limitées		
Facteur principal 3	Plans d'eau	Réchauffement des eaux, altération de la qualité physico-chimique de l'eau, perturbation du transit sédimentaire, dérive des peuplements		
Facteur annexe	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Altération de la qualité de l'eau, fort apport de MES ²⁷ et de substances nutritives ou toxiques, disparition du substrat propice à la reproduction, colmatage des frayères. Déstabilisation des berges		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Dégradé	

²⁷ MES : Matières en suspension

SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce repère (ou cortège d'espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale/disposition du SDAGE	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	Restauration de la continuité écologique	Suppression ou aménagement d'ouvrages	Gisors, Trie-Château, Trie la Ville, Chaumont en Vexin, Enecourt-Léage, Trie-le-ville, Boutencourt, Le Vaumain, Labosse, Fleuzy, Fresne Léguillon, Ivry-le-temple, Monts	FRHR236, FRHR236-H3136000, FRHR236A-H3134000, FRHR236A-H3132000	Amélioration de la circulation des espèces aquatiques, accessibilité aux zones de reproduction, brassage génétique	Pente et profil restaurés, reprise du transport sédimentaire, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.5., Disp. 1.5.2 et 1.5.3	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Suppression ou déconnexion des étangs sur le lit mineur	Ivry le Temple, Mont, Pouilly, Fresne Léguillon, Le Mesnil Théribus, Fréneaux Montchevreuil, Senots, Fay les étangs, Chaumont en Vexin, Labosse, Le Vaumain, Boutencourt	FRHR236, FRHR236-H3136000, FRHR236A-H3134000, FRHR236A-H3132000	Améliorer les habitats et zones de reproduction	Amélioration et préservation de la qualité physico-chimique	Orientation 1.2, Disp. 1.2.4	
		Remise à ciel ouvert	Hénonville, Trie Château	FRHR236	Rétablir la circulation de la faune piscicole, diversifier les habitats	Restaurer les profils latéraux et longitudinaux, valeur paysagère	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3	
		Remise en fond de vallée	Trie Château, Trie la Ville, Liancourt St Pierre, Ivry le temple	FRHR236, FRHR236A-H3134000, FRHR236A-H3132000	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Pente et profil restaurés, lutte contre les assecs, diversification des écoulements et meilleure oxygénation		
	Restauration hydro-morphologique	Reméandrage	Partie amont du contexte	FRHR236A, FRHR236A-H3132000	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Diversifier les écoulements et les profils en travers, améliorer les connexions latérales, limiter les inondations en secteur urbain	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	
		Diversification des écoulements et des habitats	Trie-château, Chaumont-en-Vexin	FRHR236, FRHR236A-H3135000	Diversifier les habitats	Diversifier les écoulements, les profils en travers, favoriser l'auto-curage		

2	Lutte contre l'érosion des sols agricoles et le ruissellement	Sensibilisation sur les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement Mise en place de zones tampon, respect de la bande enherbée, Restauration du maillage bocager	Ensemble du contexte	FRHR236, FRHR236A, FRHR236-H3136000, FRHR236A-H3134000, FRHR236A-H3132000, FRHR236A-H3134250, FRHR236A-H3135000	Amélioration des zones de reproduction et de la qualité de l'eau	Lutte contre les intrants agricoles	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles
3	Gestion des espèces exotiques envahissantes	Assurer une veille et une surveillance sur la prolifération de ces espèces, organisation de campagne d'éradication	Ensemble du contexte	FRHR236, FRHR236A, FRHR236-H3136000, FRHR236A-H3132000, FRHR236A-H3134000	Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Rétablir une ripisylve adaptée et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Orientation 1.2 Dispo. 1.2.6	Protection et restauration des milieux aquatiques
	Acquisition et actualisation de connaissance	Recensement et diagnostic des frayères à truites fario	Ensemble du contexte	FRHR236, FRHR236A, FRHR236-H3136000, FRHR236A-H3134000, FRHR236A-H3132000, FRHR236A-H3135000	Identifier les zones de frayères potentielles pour mieux les préserver ou les restaurer	Amélioration des connaissances pour la restauration du milieu		
		Amélioration des connaissances sur les populations piscicoles			Mieux connaître l'état des populations pour les préserver	Amélioration des connaissances pour la restauration du milieu		

GESTION PISCICOLE PRECONISEE

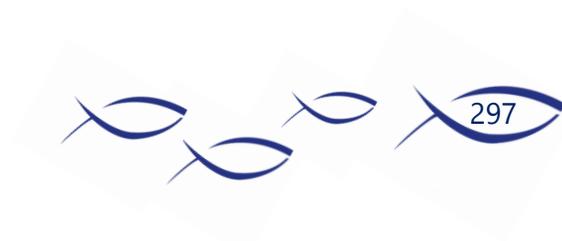
Gestion piscicole sur le contexte

Gestion globale préconisée sur le contexte

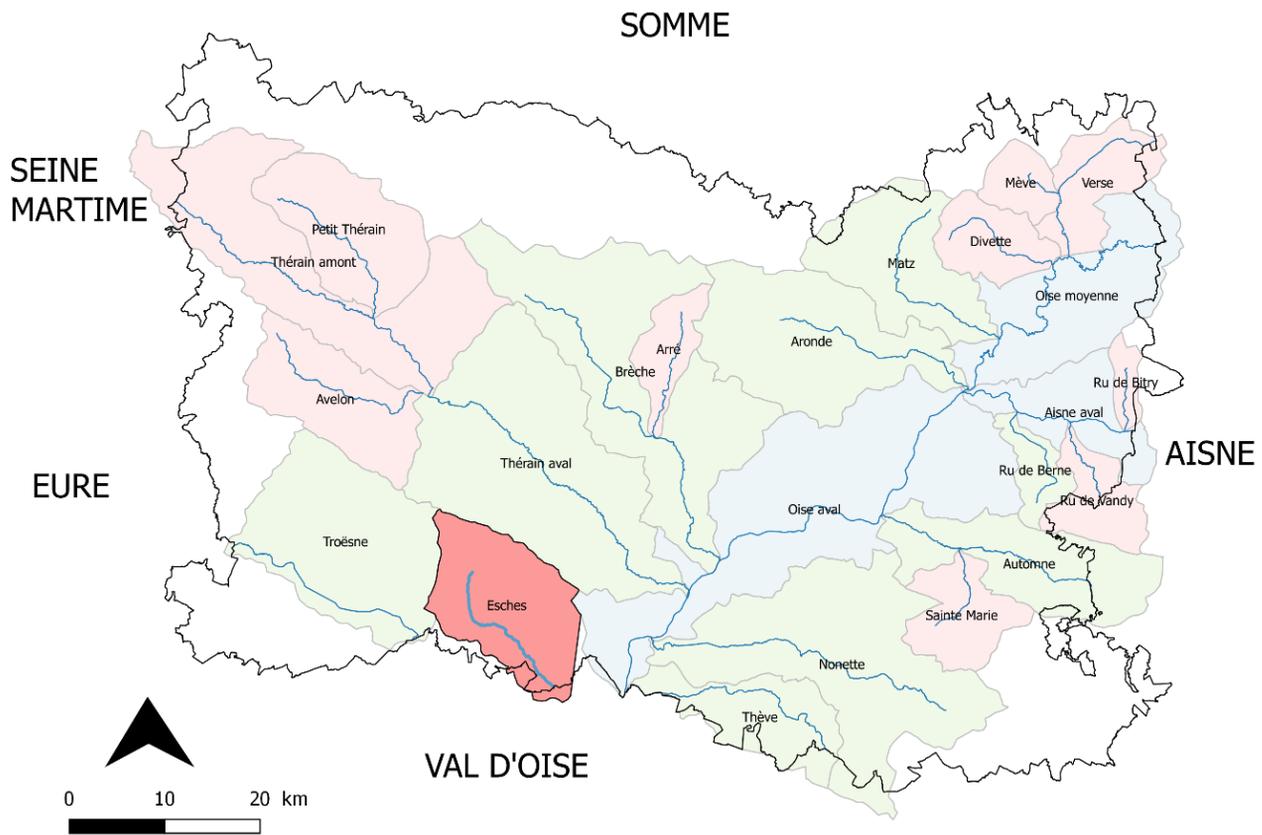
Gestion raisonnée

Cas particuliers de gestion

Gestion patrimoniale sur les affluents



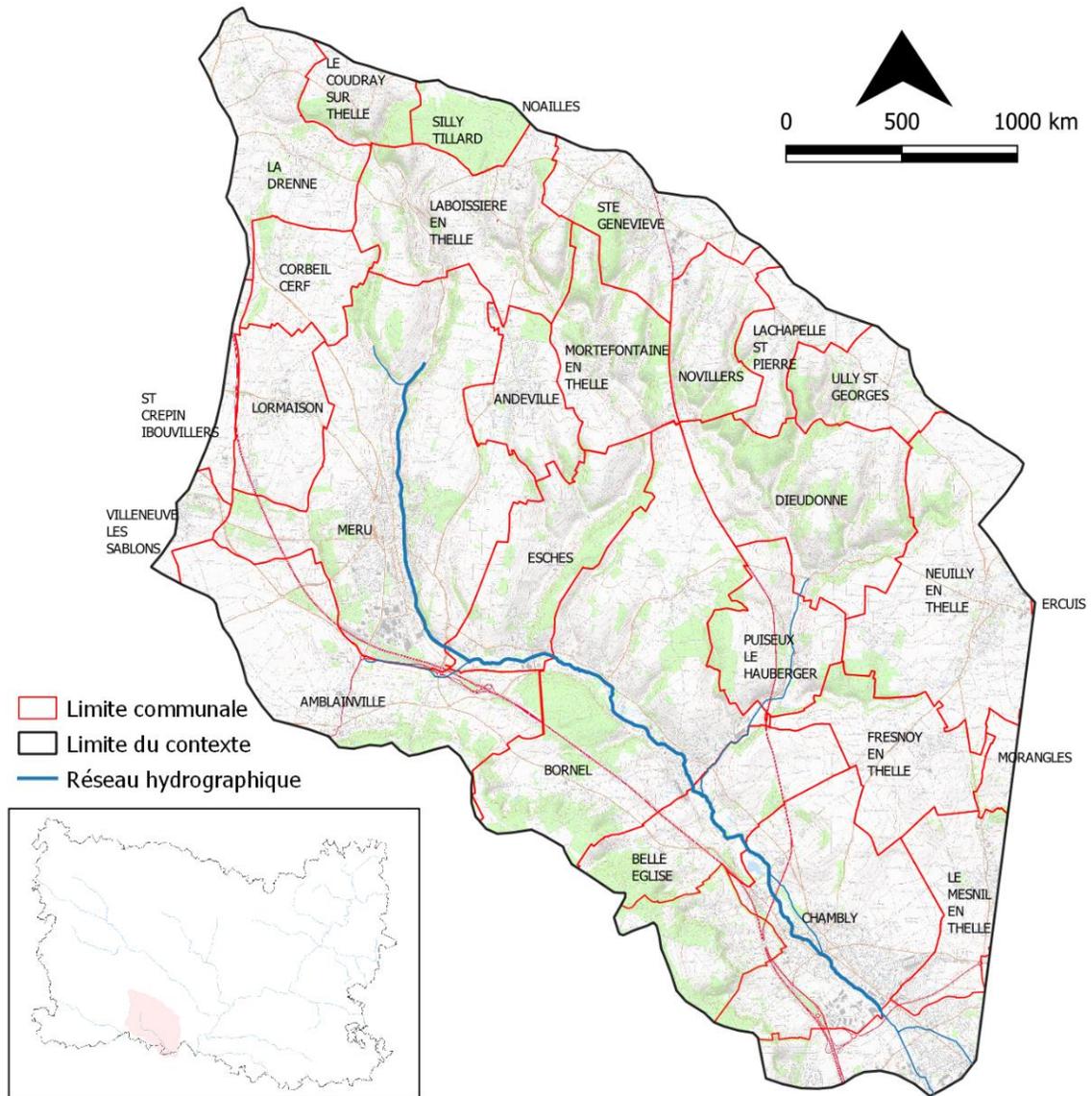
ESCHES – 6022 – S – TP –



L'Esches à Belle-Eglise



LOCALISATION DU CONTEXTE



Carte de la localisation du contexte de l'Esches

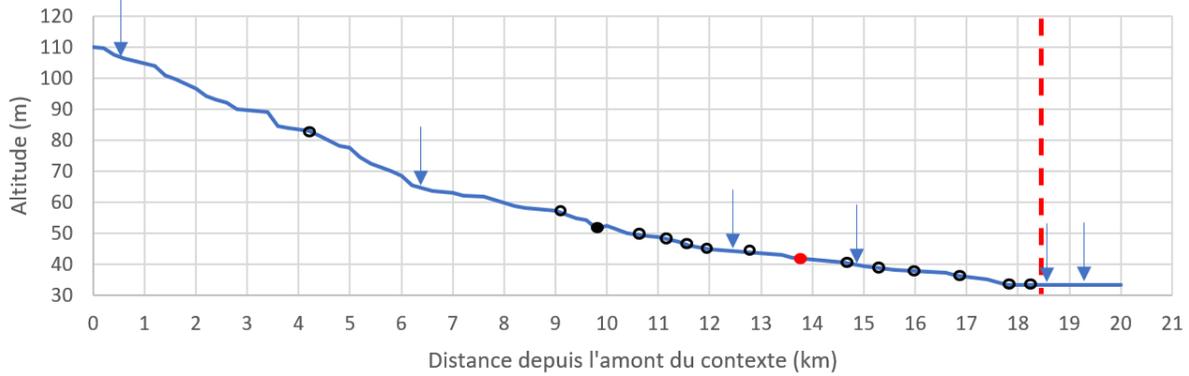
DESCRIPTION GENERALE

La rivière Esches prend sa source sur la commune de Méru et conflue dans l'Oise, sur la commune de Persan, dans le département du Val d'Oise.

L'Esches est un cours d'eau artificialisé, morcelé par la présence de nombreux ouvrages impactant la libre circulation des poissons et le transit des sédiments. Le lit est régulièrement trop large et rectiligne. D'importants merlons de curage sont observés.

Toutefois, l'Esches présente quelques secteurs courants, avec des faciès plus diversifiés et une granulométrie propice à la reproduction de la truite fario.

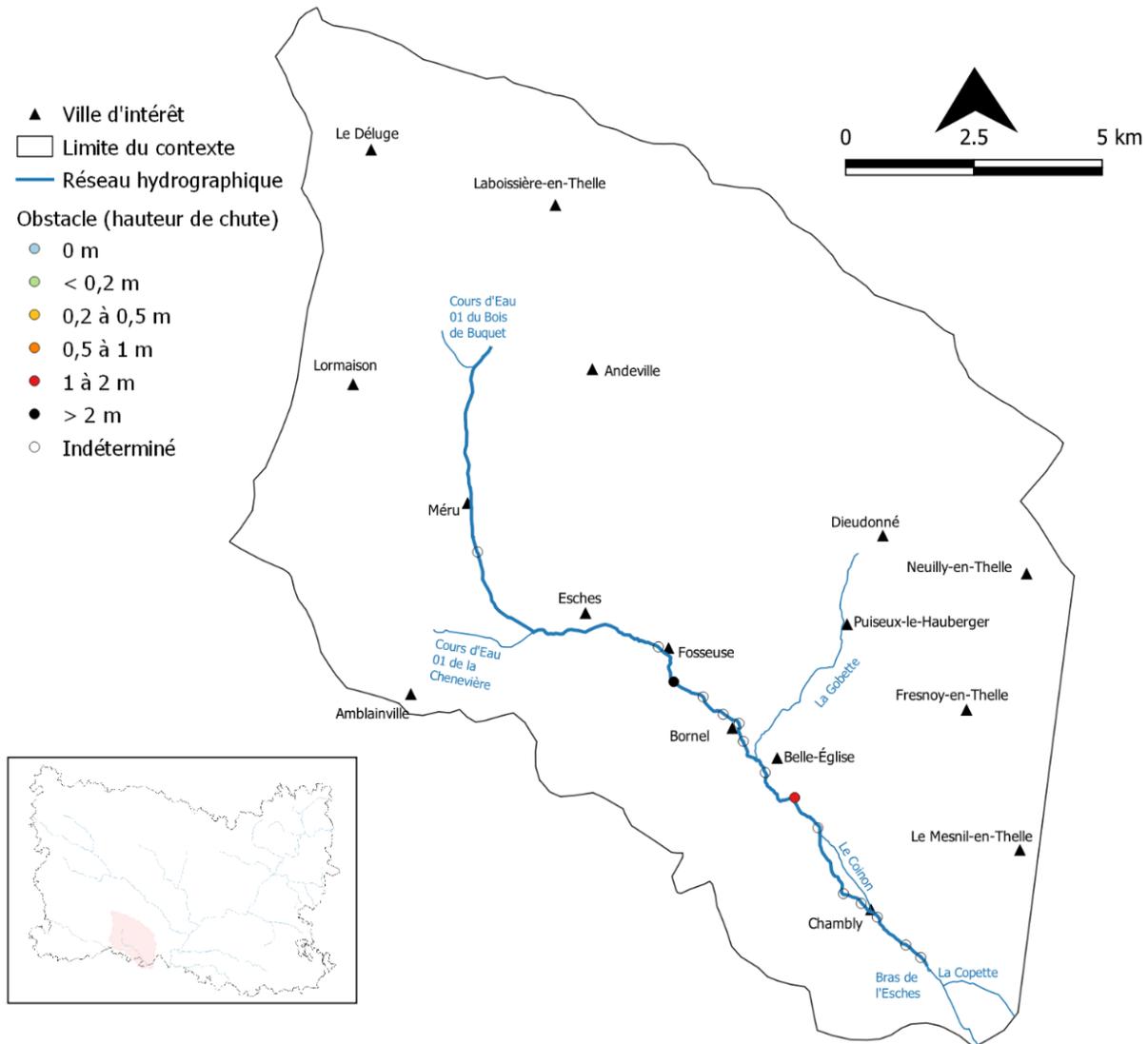
Profil en long du contexte de l'Esches



— — Limite département du Val d'Oise et du département de l'Oise

● Obstacles à l'écoulement (couleur dépendant de la hauteur de chute) de l'amont vers l'aval : ROE42817, ROE42736, ROE42801, ROE42706, ROE42676, ROE42667, ROE42659, ROE42657, ROE42642, ROE42635, ROE42629, ROE42620, ROE42616, ROE42608, ROE42607

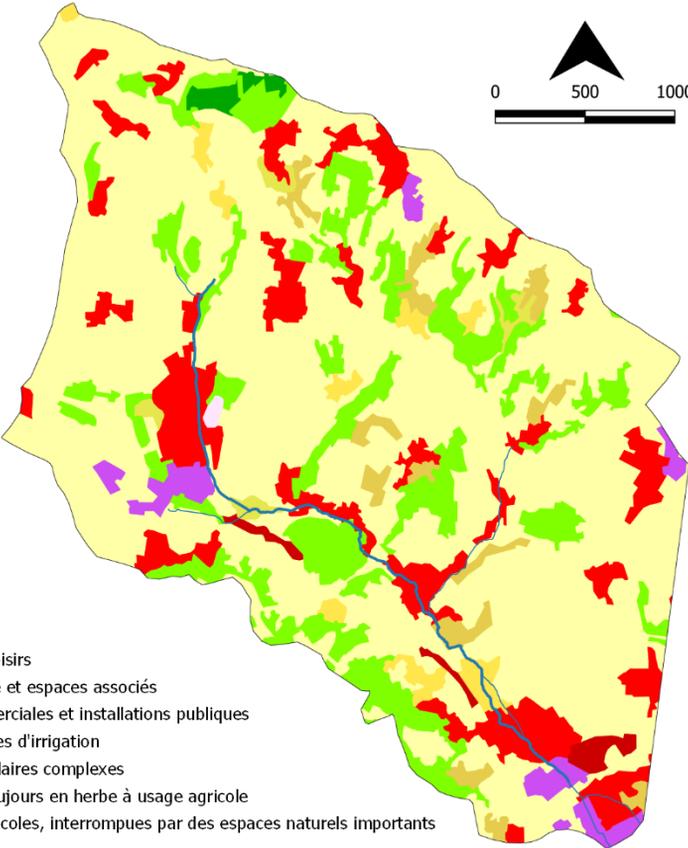
→ Affluent de l'amont vers l'aval : Cours d'eau du Bois de Buquet, Cours d'eau de la Chenevière, la Gobette, le Coisnon, Bras de l'Esches, la Copette



Carte de la description générale du contexte de l'Esches

DONNEES GENERALES

Limites contexte		Amont	Source
		Aval	Confluence avec l'Oise
		Affluents	Tous les affluents
		Plans d'eau	Etang du Saut du Loup, Plan d'eau du Mesnil-Saint-Martin
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et linéaire		Cours d'eau de la Chenevière (2,15 km), la Gobette (4,99 km), le Coisnon (1,86 km), la Copette (1,69 km).	
Longueur en eau du contexte		Cours principal	21 km
		Linéaire total (km)	33 km
Surface du bassin versant		284 km ²	
Surface du contexte		195,9 km ²	
Débits (l'Esches à Bornel)		Etiage	QMNA5 = 0,420 m ³ /s
		Module	0,658 m ³ /s
		Crue	1,5 m ³ /s
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	110 m
		Altitude aval	33 m
		Pente naturelle	3.8 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	15
		Hauteur cumulée (m)	3,5 m <i>(impossible à calculer précisément en raison du manque de données)</i>
Taux d'étagement		9,21 ‰ <i>(impossible à calculer précisément en raison du manque de données)</i>	
Géologie		Le bassin versant recouvre une part importante du Pays de Thelle (Nord-Est), massif crayeux recouvert d'argiles résiduelles à silex, plus ou moins mélangées à des limons. Alimentation par la nappe de la craie.	
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte		Méru, Esches, Fosseuse, Bornel, Belle-Eglise, Chambly, Persan	
Assainissement collectif		Meru	

<p>Occupation du sol</p>	 <p>— Réseau hydrographique □ Limite du contexte Occupation du sol ■ Forêts de conifères ■ Forêts de feuillus ■ Tissu urbain discontinu ■ Equipements sportifs et de loisirs ■ Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés ■ Zones industrielles ou commerciales et installations publiques ■ Terres arables hors périmètres d'irrigation ■ Systèmes culturaux et parcellaires complexes ■ Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole ■ Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants</p> <p>Carte de l'occupation des sols du contexte de l'Esches</p> <p>L'occupation du sol du contexte de l'Esches ne concerne quasiment que des surfaces agricoles ainsi que des prairies (71,49 % de recouvrement). Le reste du territoire de l'Esches est divisé entre des forêts (14,03 %) et des zones urbaines, commerciales et de loisirs (14,48 %).</p>	
<p>Statut foncier</p>	<p>Non domanial (privé)</p>	
<p>Industries</p>	<p>Meru, Esches, Bornel, Persan</p>	
<p>Mesures réglementaires de protection</p>	<p>Natura 2000</p>	<p>-</p>
	<p>Réserve naturelle</p>	<p>-</p>
	<p>Arrêté de protection de biotope</p>	<p>-</p>
	<p>Site inscrit/classé</p>	<p>Place du Parterre</p>
	<p>Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)</p>	<p>ZNIEFF 1 220420020 Réseau de cours d'eau salmonicoles du pays de Thelle 220013798 Vallées sèches de Montchavert 220013793 Bois d'Esches et de la Gallée 220420011 Côteaux de Puiseux et Bornel 220014093 Bois de Grainval et de Montagny, Côte Picard</p> <p>ZNIEFF 2 110006886 Bois de la tour du Lay et ses abords</p> <p>ZICO -</p>
	<p>L.214-17 Liste 1</p>	<p>-</p>
<p>L.214-17 Liste 2</p>	<p>-</p>	

	Décret Frayères	Liste 1 L'Esches (pont de la RD609 à Esches au pont rue François Truffaut à Chambly) (CHA, LPP, TRF) Le Coisnon (CHA, LPP, TRF) La Gobette (Pont de la RD923 à sa confluence avec l'Esches)
S.A.G.E.	-	
Structures locales de gestion	Syndicat Intercommunale du Bassin de l'Esches	
Enjeux PLAGEPOMI	-	

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2022-2027)	Etat écologique	Etat chimique	
					Tous les paramètres	Sans ubiquistes
FRHR216B	Esches	Fortement modifiée/M9	Bon potentiel 2027 à l'exception de certains éléments (écologique) Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2021 (chimique sans ubiquistes)	Moyen 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR216B- H2258500	La Gobette	Naturelle/TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2021 (chimique sans ubiquistes)	Mauvais 2019	Mauvais 2019	Bon 2019

PEUPELEMENTS PISCICOLES

Sous-contextes piscicoles et domaine	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	/
Etat fonctionnel	Dégradé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B3 à B5
Peuplement piscicole	CAS, CHA, EPI, EPT, GAR, LOF, LPP, LPX, OCL, TAC, TRF
Présence de poissons migrateurs	/
Présence d'espèces invasives	Ecrevisse américaine, Renouée du Japon, Ragondin

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS

Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
Esches - 2021	Chambly (stade)	IPR 8,485	CHA, LOF, LPP, TRF	
Esches - 2021	Chambly (parc)	IPR 11,788	CHA, LOF	EPI, EPT, GAR, ROT
Esches - 2020	Bornel	-	CHA, LOF, LPX, TRF	EPT
Esches - 2019	Chambly (parc)	IPR 11,503	CHA, LOF, TRF	EPI, EPT, GAR
Esches - 2019	Chambly (stade)	IPR 8,590	CHA, LOF, TRF	CAS, EPI, GAR
Esches - 2018	Bornel	-	TRF, LOF, LPP, LPX, CHA	EPT
Esches - 2016	Chambly	IPR 14,602	CHA, LOF, TRF	EPI, EPT, PCH
Esches - 2016	Chambly (stade)	IPR 11,238	CHA, LOF, TRF	EPT, TAC
Esches - 2016	Bornel	< 1 TRF/100 m ²	CHA, LOF, LPP, TRF	EPT, OCL

Coison - 2015	Chambly	IPR 9,979	CHA, LOF, TRF	TAC
---------------	---------	-----------	---------------	-----

GESTION ET HALIEUTISME	
Classement piscicole	Première catégorie
Police de l'eau et police de la pêche	DDT
Gestionnaires	AAPPMA (2021)
	Bornel (334 adhérents)
	Société de pêche non agréés
	-
Parcours de pêche	-
Réserve de pêche	Le Coison (dans règlement pêche)
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion raisonnée et gestion patrimoniale sur le Coison
Déversements (moyenne/an)	260 kg TAC, 550 kg TRF

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

	Facteurs limitants			
	Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Ouvrages et seuils	Perturbation du transport sédimentaire, accès aux zones de reproduction impossible, altération des frayères potentielles		
Facteur principal 2	Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne et perte d'habitats, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience. Accélération ponctuelle des écoulements en cas de crue. Reproduction des espèces lithophiles limitées		
Facteur annexe	Imperméabilisation des sols et pollution diffuse	Diminution de la surface favorable à la reproduction, qualité des sols dégradée et non favorable au développement d'un substrat de ponte, accentuation du ruissellement, altération de la qualité de l'eau, eutrophisation, diminution de l'O2 dissous		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Très Perturbé	

SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce repère (ou cortège d'espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale/ disposition du SDAGE	Lien avec l'action du PdM du SDAGE						
1	Restauration de la continuité écologique	Evaluer le taux de franchissabilité des ouvrages sur l'Esches	Ensemble du contexte	FRHR216B	Mieux connaître les points bloquants à la continuité sur le cours d'eau principal	Mieux connaître les points bloquants à la continuité sur le cours d'eau principal	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3							
									Suppression ou aménagement d'ouvrages	Meru, Bornel, Belle-Eglise, Chambly	FRHR216B	Amélioration de la circulation des espèces aquatiques, accessibilité aux zones de reproduction, brassage génétique	Pente et profil restaurés, reprise du transport sédimentaire, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3
									Remise à ciel ouvert	Meru, Bornel, Puisieux le Hauberger, Chambly, Persan	FRHR216B, FRHR216B-H2258500	Rétablir la circulation de la faune piscicole, diversifier les habitats	Restaurer les profils latéraux et longitudinaux, valeur paysagère	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3
		Remise en fond de vallée	Belle-Eglise	FRHR216B	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Pente et profil restaurés, lutte contre les assecs, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1							
								Reméandrage	Chambly, Belle-Eglise	FRHR216B	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Diversifier les écoulements et les profils en travers, améliorer les connexions latérales, limiter les inondations en secteur urbain		
		Création de banquettes végétalisées ou en blocs	Chambly, Bornel	FRHR216B	Diversification des écoulements et des habitats	Rétrécir la largeur du lit afin de dynamiser les écoulements et réduire l'envasement								

2	Préserver les habitats et les espèces	Plantation et Entretien de la ripisylve en gardant les embâcies non impactant	Belle-Eglise, Chambly, Bornel	FRHR216B , FRHR216B- H2258500	Diversifier les habitats	Amélioration de la qualité de l'eau, limiter le colmatage et l'augmentation de la température de l'eau	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles / Protection et restauration des milieux aquatiques
		Décolmatage / déconcrètement mécanique de frayère	Ensemble du contexte		Préserver/Améliorer les zones de reproduction pour la Truite fario	Décolmater le fond du lit et maintenir un substrat propice à la biodiversité	Orientation 1.1, Disp.1.1.5	Protection et restauration des milieux aquatiques
3	Acquisition et actualisation de connaissance	Recensement et diagnostic des frayères à truites fario	Ensemble du contexte	FRHR216B , FRHR216B- H2258500	Identifier les zones de frayères potentielles pour mieux les préserver ou les restaurer	Amélioration des connaissances pour la restauration du milieu	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	
		Sensibilisation sur les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	Ensemble du contexte		Amélioration des zones de reproduction et de la qualité de l'eau	Lutte contre les intrants agricoles	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	
	Lutte contre l'érosion des sols agricoles et le ruissellement	Mise en place de zones tampon, respect de la bande enherbée, Restauration du maillage bocager	Meru, Belle-Eglise, Chambly		Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Amélioration de la stabilité des berges, maintien d'une ripisylve adaptée	Orientation 1.2 Dispo. 1.2.6	Protection et restauration des milieux aquatiques
	Gestion des espèces exotiques envahissantes	Opérations de piégeage des ragondins			Rétablir une ripisylve adaptée et lutter contre les espèces exotiques envahissantes			
		Assurer une veille et surveillance sur la prolifération de ces espèces, organisation de campagne d'éradication						

GESTION PISCICOLE PRECONISEE

Gestion piscicole sur le contexte

Gestion globale préconisée sur le contexte

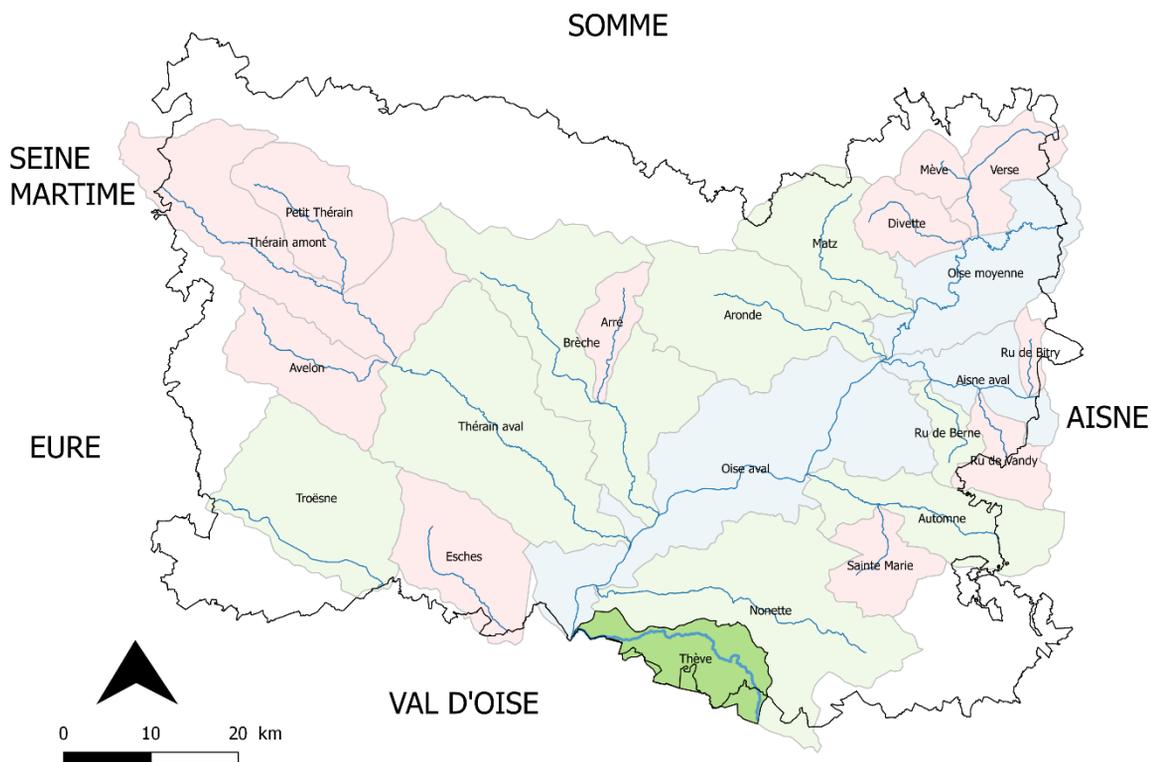
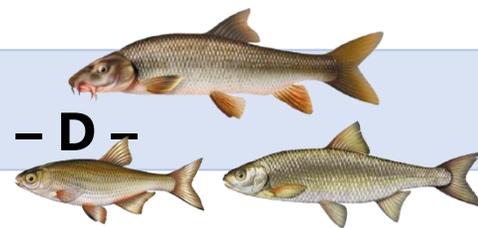
Gestion raisonnée

Cas particuliers de gestion

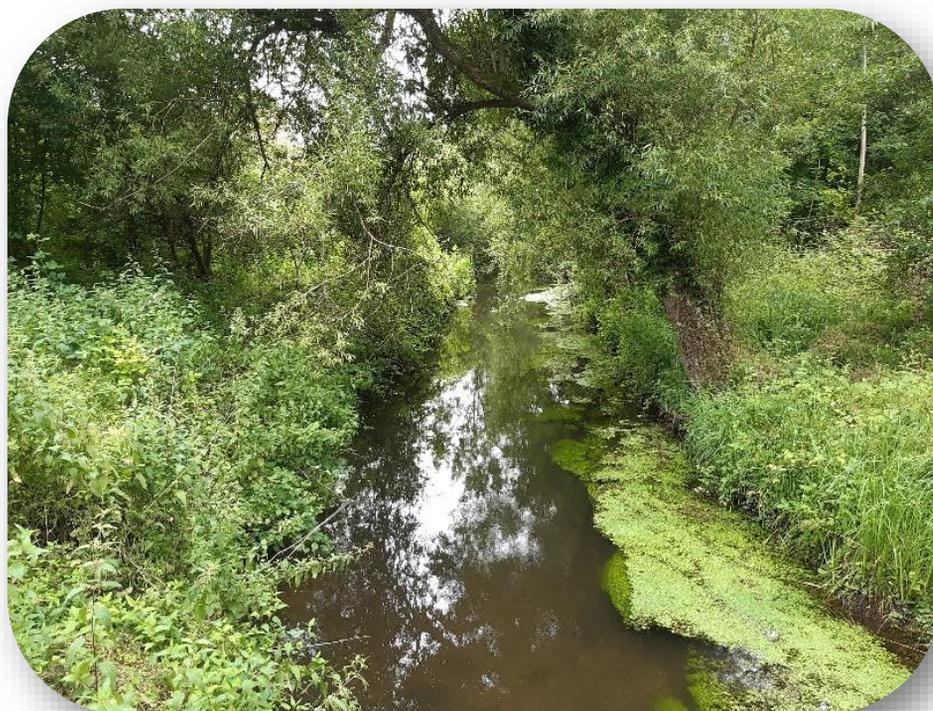
Gestion patrimoniale sur le Coison



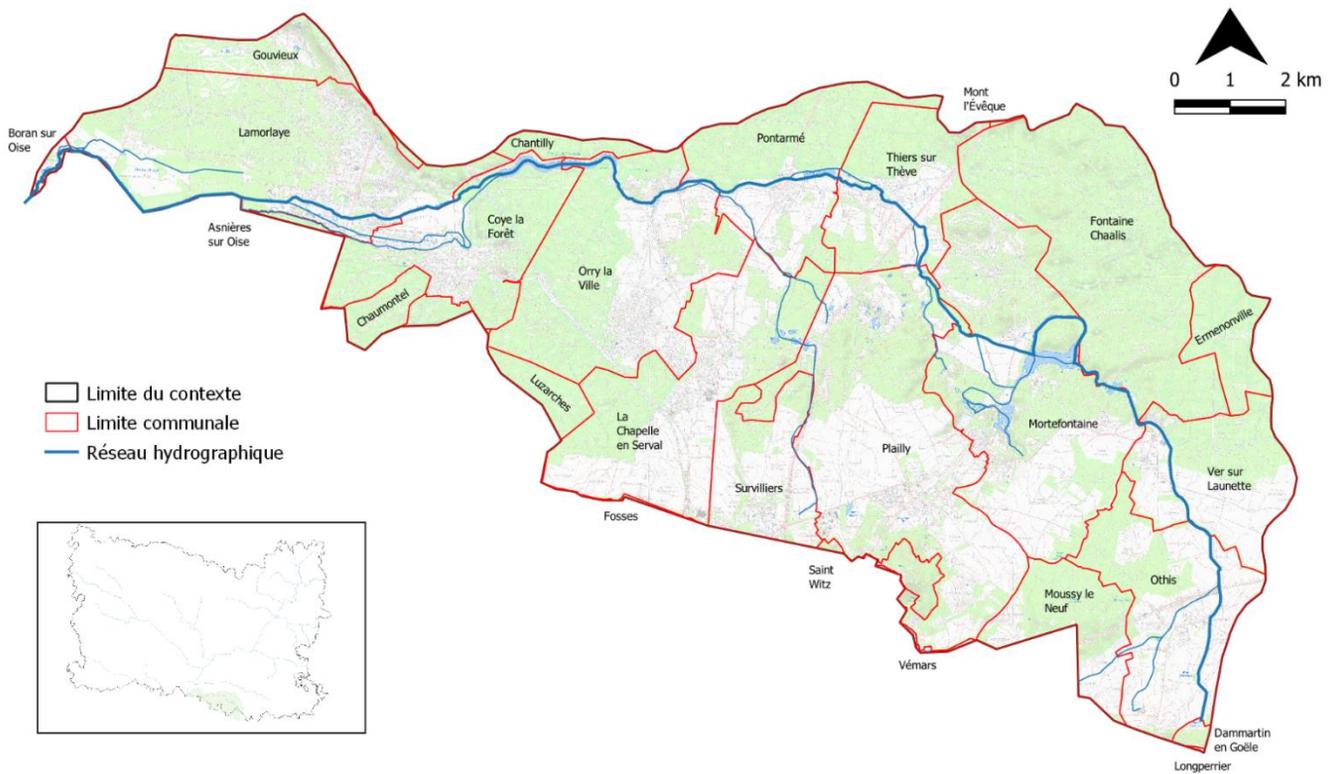
THEVE – 6023 – I – D –



La Thève à Orry-la-ville



LOCALISATION DU CONTEXTE



Carte de la localisation du contexte de la Thève

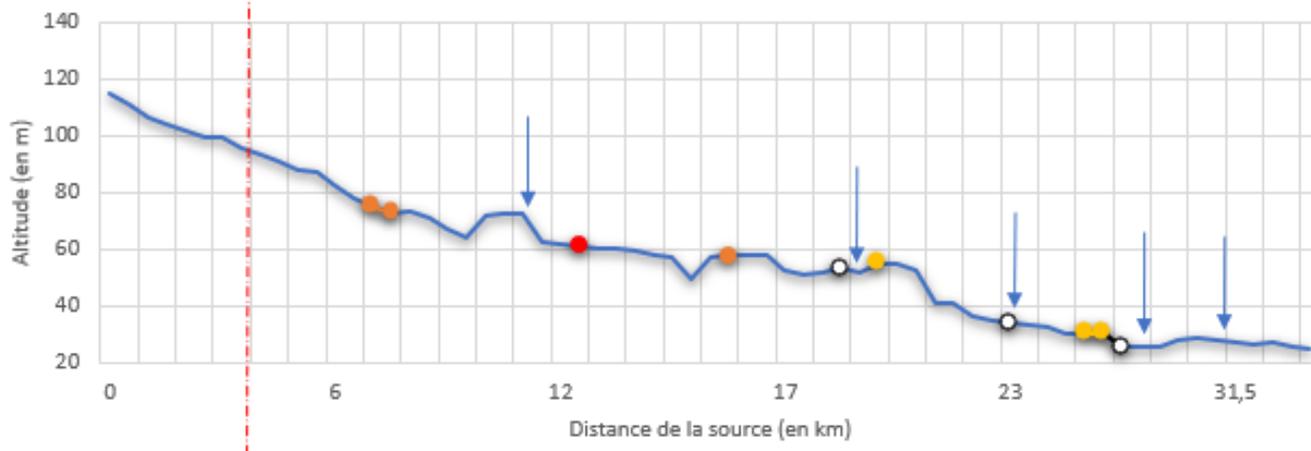
DESCRIPTION GENERALE

Le contexte de la Thève prend sa source dans le nord-ouest du département de Seine et Marne, sur la commune de Othis. Elle parcourt un linéaire de 33,5 km avant de se jeter dans l'Oise dans la commune de Boran-sur-Oise. Lors de sa traversée de la commune de Coye-la-Forêt, la Thève se divise en deux bras distincts : la vieille Thève et la nouvelle Thève. Le bassin versant comprend également de nombreux petits affluents.

Cependant, les cours d'eau sont fortement artificialisés de par les travaux hydrauliques passés de curage et de rectification.

Également, la thève traverse plusieurs étangs, ce qui altère la qualité physico-chimique de l'eau et dégrade l'hydromorphologie de la rivière en ralentissant les écoulements et provoquant un engorgement du substrat. Pourtant, certains secteurs moins artificialisés présentent encore un substrat grossier et des écoulements plus diversifiés.

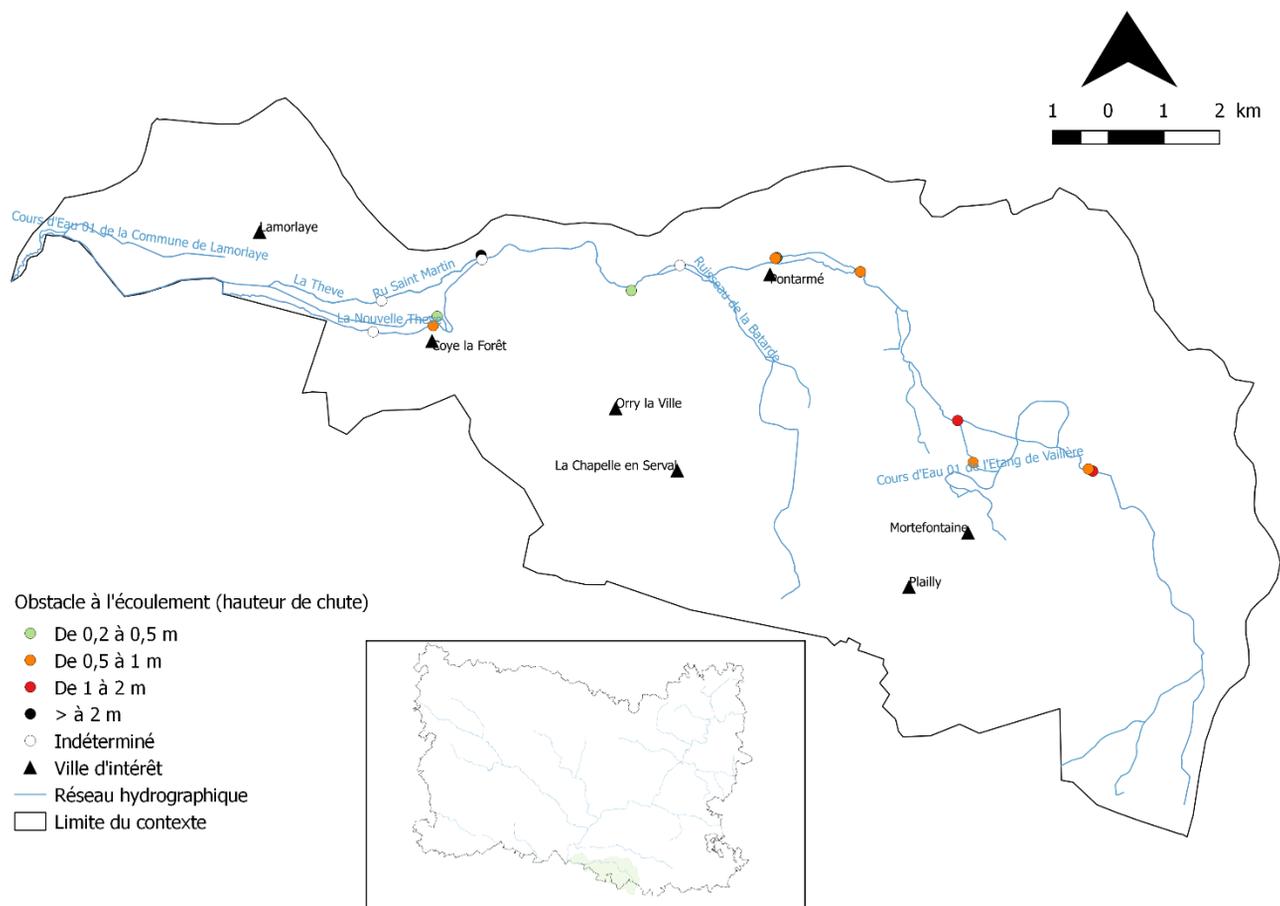
Profil en long de la Thève



— Limite département de la Seine et marne-Oise et du département du Val d'Oise-Oise

● Obstacle à l'écoulement (couleur dépendant de la hauteur de chute) de l'amont vers l'aval : ROE94784, ROE94783, ROE94779, ROE43349, ROE94780, ROE94781, ROE43347, ROE43282, ROE43228, ROE43203

→ Affluent de l'amont vers l'aval : Cours d'eau de l'Etang de Vailière, Ruisseau de la Batarde, la Nouvelle Thève, Ru Saint Martin, Cours d'eau de la commune de Lamorlaye



Carte de la localisation générale du contexte de la Thève

DONNEES GENERALES

Limites contexte		Amont	Sources
		Aval	Confluence avec l'Oise
		Affluents	Tous les affluents hormis l'Ysieux
		Plans d'eau	Présence de nombreux étangs tout le long du contexte
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval et linéaire		Cours d'eau de l'Etang de Vailière (3,8 km), Ruisseau de la Batarde (8,2 km), la Nouvelle Thève (6,3 km), Ru St Martin (5,3 km), cours d'eau de la commune de Lamorlaye (3,2 km)	
Longueur en eau du contexte		Cours principal	33,5 km
		Linéaire total	60 km
Surface du contexte		133,3 km ²	
Surface du bassin versant		128 km ²	
Débits		Etiage	QMNA5 = 0,322 m ³ /s
		Module	0,542 m ³ /s
Pente moyenne	Dénivelé	Altitude amont	115 m
		Altitude aval	25 m
		Pente naturelle	2.7 ‰
	Réelle, après impact d'ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	10
		Hauteur cumulée (m)	8 m
	Taux d'étagement		9 %
Géologie		La Thève prend sa source sur les calcaires de Saint-Ouen et s'écoule ensuite sur les sables et grès de Beauchamps et sables d'Auvers (Bartonien). La Vallée rencontre les formations du Lutécien dominées par du calcaire grossier et les formations du Sénonien (calcaires à silex).	
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte		Othis, Vers-sur-Launette, Mortefontaine, Fontaine-Chaalis, Pailly, Survilliers, Thiers-sur-Thève, Pontarmé, La Chapelle-en-Serval, Orry-le-Ville, Coye-le-forêt, Lamorlaye, Asnières-sur-Oise, Boran-sur-Oise	
Assainissement collectif		Lamorlaye, Ver sur Launette	
Occupation du sol		<p style="text-align: center;">Carte de l'occupation des sols du contexte de la Thève</p>	

	L'occupation du sol du contexte de la Thève est recouverte par de nombreuses zones de forêts (53 %), suivit par les zones agricoles à 29 % de surface recouverte. Les zones urbaines (habitations, commerces, industries, équipements sportifs et de loisirs) représentent une part importante sur ce contexte (17 %) tandis que les zones de plans d'eau représentent moins de 1% de la surface du territoire.	
Statut foncier	Non domanial (privée)	
Industries	La Chapelle en Serval, Plailly, Zone industrielle de Lamorlaye	
Mesures réglementaires de protection	Natura 2000	FR2200380 Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville FR2212005 Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi
	Réserve naturelle	-
	Arrêté de protection de biotope	-
	Site inscrit/classé	Domaine d'Ermenonville Forêts d'Ermenonville, de Pontarme, de Haute Pommeraie, clairière et butte St Christophe Domaine de Vallière
	Autre, suivant l'enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO)	ZNIEFF 1 220014323 Massif forestier de Chantilly/Ermenonville 220013844 Marais du Lys 220014325 Bois de Morrière ZNIEFF 2 110120061 Vallée de la Thève et de l'Ysieux ZICO 00019 Forêts Picardes : Massif des trois forêts et bois du Roi
	L.214-17 Liste 1	-
	L.214-17 Liste 2	-
Décret Frayères	Liste 1 La Thève (aval de l'étang l'Épine jusqu'au pont de l'A1 et chemin du vieux château jusqu'au moulin d'Orry) (CHA, LPP, TRF, VAN) La Thève (seuil nouvelle Thève à la rue Jean Baptiste Santon à Thiers-sur-Thève) (CHA, LPP, TRF) Ru de la Fontaine d'Orry (CHA, LPP, TRF) Ru St Martin (aval des Etangs de Commelles à la route des Princes à Lamorlaye) (CHA, LPP, TRF, VAN) La Nouvelle Thève (Route des Princes à la Chaussée de Baillon à Lamorlaye) (CHA, LPP, TRF, VAN) Liste 2 -	
S.A.G.E.	-	
Structures locales de gestion	Syndicat Intercommunal et Interdépartemental d'Aménagement et d'Entretien de la Thève, de la vieille Thève et de la nouvelle Thève, du Ru Saint Martin et de leurs affluents	
Enjeux PLAGEPOMI	Anguille	

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global (SDAGE 2022-2027)	Etat écologique	Etat chimique	
					Tous les paramètres	Sans ubiquistes
FRHR227	La Thève de sa source au confluent de L'Oise (exclu)	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Médiocre 2019	Mauvais 2019	Bon 2019
FRHR227-H2242000	Ruisseau de la batarde	Naturelle/ TP9	Bon état 2027 à l'exception de certains éléments (écologique et chimique avec ubiquistes) Bon état depuis 2015 (chimique sans ubiquistes)	Mauvais 2019	Mauvais 2019	Bon 2019

PEUPELEMENTS PISCICOLES

Sous-contextes piscicoles et domaine	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Cortège de cyprinidés rhéophiles
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Anguille
Etat fonctionnel	Dégradé
Zonation piscicole (Typologie de Verneaux)	B4+ à B6
Peuplement piscicole	ANG, BRO, CHA, CHE, EPI, GOU, IDE, LOF, ROT, TAN, VAN
Présence de poissons migrateurs	Anguille
Présence d'espèces invasives	Arbre à papillons, renouée du Japon, aster américaine, Berce du Caucase, Erable Négundo, ragondin, perche soleil, écrevisse américaine,

INVENTAIRES PISCICOLES RECENTS

Cours d'eau/année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observation
Thève-2021	Thiers sur Thève	IPR 15,390	CHA, CHE, GOU, LOF	
Thève-2021	Lamorlaye	IPR 17,420	ANG, CHE, EPI, GOU, LOF, VAN	BRO, IDE, ROT, TAN

GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	Deuxième catégorie		
Police de l'eau et police de la pêche	DDT		
Gestionnaires	AAPPMA (2021)	-	
	Société de pêche non agréés	La Chapelle en Serval, Etangs de St André à Thiers-sur-Thève	
Parcours de pêche	-		
Réserve de pêche	Etang de Commelles		
Type de gestion des 5 dernières années	Gestion Raisonnée		
Déversements	-		

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Facteurs limitants				
	Type	Impact sur l'écosystème et les poissons	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne et perte d'habitats, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience. Accélération ponctuelle des écoulements en cas de crue. Reproduction des espèces lithophiles limitées		
Facteur principal 2	Plan d'eau	Réchauffement des eaux, altération de la qualité physico-chimique de l'eau, perturbation du transit sédimentaire, dérive des peuplements		
Facteur principal 3	Ouvrages et seuils	Perturbation du transport sédimentaire, accès aux zones de reproduction impossible, altération des frayères potentielles		
Facteur annexe	Imperméabilisation des sols et pollution diffuse	Diminution de la surface favorable à la reproduction, qualité des sols dégradée et non favorable au développement d'un substrat de ponte, accentuation du ruissellement, altération de la qualité de l'eau, eutrophisation, diminution de l'O ₂ dissous		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Dégradé	

SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

Priorité (1 à 3)	Actions	Intitulé et description action	Localisation (commune)	Code masse d' eau	Effet attendu sur l' espèce repère (ou cortège d' espèces)	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l' orientation/ fondamentale/ disposition du SDAGE	Lien avec l' action du PdM du SDAGE
1	Restauration de la continuité écologique	Suppression ou aménagement d' ouvrages	Mortefontaine, Fontaine-Chaalis, Pontarmé, Ory-la-ville, Coye-la-forêt, Lamorlaye	FRHR227	Amélioration de la circulation des espèces aquatiques, accessibilité aux zones de reproduction, brassage génétique	Pente et profil restaurés, reprise du transport sédimentaire, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 1.5, Disp. 1.5.2 et 1.5.3	
		Suppression ou déconnexion des étangs sur le lit mineur	Mortefontaine, Pontarmé, Coye-la-forêt, Ory-la-ville, Thiers-sur- Thève, La Chapelle-en- Serval	FRHR227, FRHR227- H22420000	Améliorer les habitats et zones de reproduction	Amélioration et préservation de la qualité physico- chimique	Orientation 1.2, Disp. 1.2.4	
	Remise en fond de vallée		Ensemble du contexte	FRHR227	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Pente et profil restaurés, lutte contre les assècs, diversité des écoulements et des profils en travers		Protection et restauration des milieux aquatiques
	Reméandrage		Ensemble du contexte	FRHR227	Augmentation et diversification des habitats disponibles, maintien des zones de frayères	Diversifier les écoulements et les profils en travers, améliorer les connexions latérales, limiter les inondations en secteur urbain	Orientation 1.4, Disp. 1.4.1	
	Diversification des écoulements et des habitats		Ensemble du contexte	FRHR227	Diversifier les habitats	Diversifier les écoulements, les profils en travers, favoriser l' auto-curage		
	Reconnexion des annexes hydrauliques et restauration de frayères à brochets		Ensemble du contexte	FRHR227	Permettre l'accès des géniteurs aux frayères, diversifier les habitats, amélioration de la reproduction	Restaurer les zones humides, amélioration des connexions latérales	Orientation 1.4 Disp. 1.4.2	

2	Lutte contre l'érosion des sols agricoles et le ruissellement	Sensibilisation sur les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	Ensemble du contexte	FRHR227, FRHR227-H22420000	Amélioration des zones de reproduction et de la qualité de l'eau	Lutte contre les intrants agricoles	Orientation 2.3 et Disp.2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6, Orientation 2.4 et Disp. 2.4.2, 2.4.4	Réduction des pollutions agricoles
		Mise en place de zones tampon, respect des bandes enherbées, Restauration du maillage bocager						
3	Diminuer l'impact des peupleraites	Suppression des peupliers sur une bande de 6m en bord de cours d'eau et plantation d'une ripisylve adaptée	Mortefontaine, Thiers sur Thève, Pliailly, Pontarmé	FRHR227, FRHR227-H22420000	Restaurer et diversifier les habitats, amélioration de la qualité de l'eau	Limiter l'eutrophisation, réduire l'érosion des berges, Freiner les écoulements lors d'épisodes de crue	Orientation 2.4, Dispo. 2.4.3, 2.4.4	Protection et restauration des milieux aquatiques
		Plantation et entretien de la ripisylve en gardant les embâcles non impactant	Ensemble du contexte					
	Gestion des espèces exotiques envahissantes	Assurer une veille et une surveillance sur la prolifération de ces espèces, organisation de campagne d'éradication	Ensemble du contexte	FRHR227	Préserver la biodiversité et les habitats autochtones	Rétablir une ripisylve adaptée et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Orientation 1.2 Dispo. 1.2.6	
		Recensement et diagnostic des frayères à truites fario	Ensemble du contexte					
	Acquisition et actualisation de connaissance	Amélioration des connaissances sur les populations piscicoles	Ensemble du contexte	FRHR227, FRHR227-H22420000	Identifier les zones de frayères potentielles pour mieux les préserver ou les restaurer	Amélioration des connaissances pour la restauration du milieu	Orientation 1.4, Dispo. 1.4.1	

GESTION PISCICOLE PRECONISEE

Gestion piscicole sur le contexte

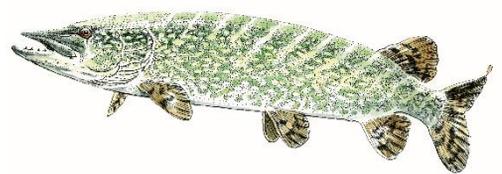
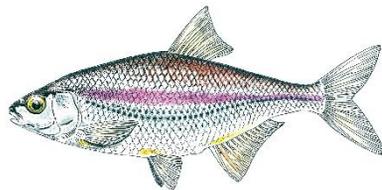
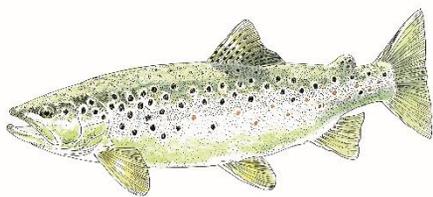
Gestion globale préconisée sur le contexte

Gestion raisonnée

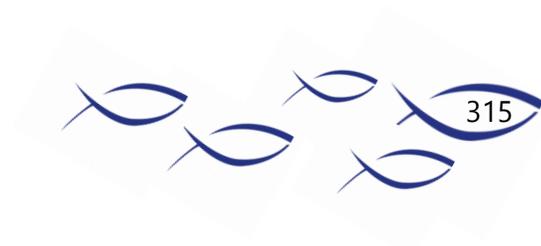
Cas particuliers de gestion

-

FICHES ACTIONS



Restauration hydromorphologique.....	316
Restauration de la continuité écologique.....	320
Gestion et entretien de la ripisylve.....	325
Recharge granulométrique – Création de frayères à truites	329
Restauration d'annexes hydrauliques et de frayères à brochet	332
Rempoissonnement	335
Pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.....	337
Gestion des espèces exotiques envahissantes.....	340



Restauration hydromorphologique

❖ Les Objectifs

Les cours d'eau de l'Oise ont été rectifiés et aménagés par le passé, perdant ainsi la diversité d'habitats disponibles et certains services écosystémiques. Afin de redonner à nos cours d'eau un aspect plus naturel permettant de remplir leurs différentes fonctions, la solution est d'effectuer des travaux de restaurations hydromorphologiques. Ce type d'aménagement permettra d'offrir une plus large diversité d'habitats pour les poissons. Ainsi, des espèces différentes pourront cohabiter ainsi que différentes classes d'âge au sein d'une même espèce. Les conditions environnementales du milieu (température, oxygénation, qualité de l'eau, etc.) seront également améliorées, permettant le maintien et le développement des espèces.

Plusieurs types de restauration sont possibles selon les ambitions fixées et les possibilités d'intervention. La première des contraintes est l'emprise foncière, qui conditionnera l'orientation d'aménagement pour le cours d'eau. Trois solutions sont envisagées :

○ La Remise en fond de vallée

L'objectif est de replacer le lit du cours d'eau dans le fond de vallée afin de le reconnecter à son espace de fonctionnalité avec un gabarit et un tracé adapté à la puissance de la rivière (talweg, sinuosité, largeur du lit, annexes hydrauliques, etc.). Cette restauration nécessite une disponibilité foncière importante.

Il est à noter qu'une remise en fond de vallée peut également être un reméandrage.

○ Le Reméandrage

Ce type d'aménagement est envisageable pour les cours d'eau naturellement sinueux, mais dont les méandres ont été rescindés. Le reméandrage d'un cours d'eau lui permet de mieux dissiper son énergie en allongeant le tracé et réduisant les pentes. Ainsi, les échanges entre lit mineur et lit majeur seront améliorés permettant les débordements en cas de crue et réduisant le risque inondation en aval.



Remise en fond de vallée de la Verse à Beaurains les Noyon par la FD60

La sinuosité va favoriser les dépôts et l'érosion des sédiments et ainsi la diversité des faciès d'écoulements. Cette méthode nécessite plus ou moins d'emprise foncière selon la sinuosité recherchée.

○ La Diversification des écoulements et des habitats



Banquettes aménagées sur l'Arré à Airion par la FD60

Lorsqu'il n'est pas possible de gagner en emprise foncière afin de restaurer un cours d'eau, il est possible de diversifier les écoulements et les habitats en agissant sur le tracé existant. L'objectif est de créer un mouvement de l'eau permettant ponctuellement d'accélérer les écoulements. Cette méthode ne nécessite pas d'emprise foncière supplémentaire et est donc plus simple à mettre en œuvre notamment en milieu urbain.

❖ La Mise en œuvre

- ◆ Diagnostic du site à la fois sur le plan naturel mais aussi urbain. Des scénarios sont proposés et soumis à un comité de pilotage composé des acteurs du domaine de l'eau et des propriétaires. Le scénario le plus adapté est retenu.
- ◆ Aménagements préparatoires comme le dégagement des accès au cours d'eau, le débroussaillage, le faucardage et les abatages de végétations si nécessaires.
- ◆ Terrassement : dans le cadre d'une remise en fond de vallée, un nouveau lit est creusé selon le piquetage adapté à la puissance spécifique du cours d'eau. Dans le cadre d'un reméandrage, si des anciens méandres sont identifiables, le nouveau tracé permettra de les restaurer. S'ils ne sont pas identifiables, de nouveaux devront être créés.
- ◆ Les déblais sont souvent utilisés afin de combler l'ancien lit. Toutefois, il est préférable de ne pas totalement le combler afin de constituer des annexes hydrauliques pour les amphibiens et les poissons.
- ◆ Recharge granulométrique bien souvent, sur au minimum 0,3 m afin d'accentuer la diversification des faciès d'écoulements et d'améliorer la qualité des habitats.



Recharge granulométrique lors des travaux de la Verse à Beaurains-lès-Noyon (source : FD60)

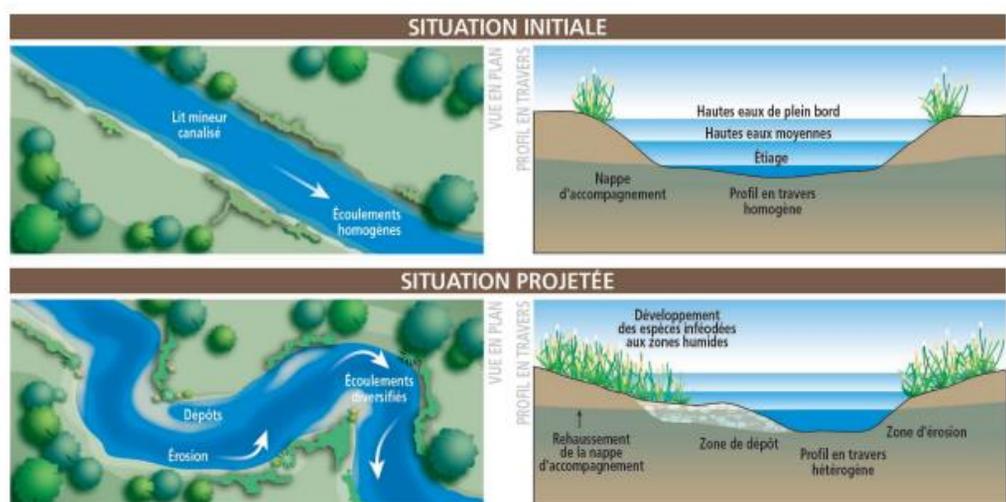


Schéma d'un reméandrage (source : OFB)

- ◆ Plantations d'espèces indigènes sur les berges si la reprise de la végétation n'est pas possible naturellement.
- ◆ Banquettes végétalisées : La diversification des écoulements et des habitats ne nécessite pas de terrassement supplémentaire. Des banquettes végétalisées peuvent être créées afin de réduire la largeur de lit surdimensionnée. Placées alternativement en rive droite et gauche, elles permettent de créer une sinuosité dans les écoulements. Ces banquettes peuvent être aménagées en génie végétal, avec des pieux et des fascines pour les fixer.
- ◆ Mise en place de blocs : Des blocs peuvent également être utilisés pour créer des banquettes. Afin de diversifier ponctuellement les écoulements, ils peuvent être dispersés en quinconce dans le lit.

L'implantation de déflecteurs n'est pas toujours recommandée dans ce cadre car ils nécessitent de l'entretien pour être toujours fonctionnel. Bien souvent après quelques années, il ne reste que les pieux dans le lit, supprimant ainsi toute efficacité.

❖ Les préconisations complémentaires pour les poissons

Afin que ces aménagements puissent répondre pleinement aux attentes en termes d'habitats pour les poissons, il est important de diversifier les faciès avec des zones courantes et des zones plus lentes. Il est aussi nécessaire de proposer des hauteurs d'eau variées avec l'aménagement de quelques zones de fosses, d'une hauteur en eau supérieure à 0.8 m. En effet, ces secteurs sont des zones de refuges pour les poissons. Enfin, le milieu doit proposer des habitats diversifiés. En ce sens, il peut être intéressants d'ajouter des blocs dans la création d'un nouveau lit, afin de proposer des zones de repos pour les poissons. Les pentes des berges ainsi que leur constitution doivent permettre une reprise rapide de la végétation de bordure et ainsi fournir des habitats supplémentaires. La diversité des habitats proposée est un élément primordial au maintien des espèces piscicoles.



Mise en place de blocs sur l'Esches par la FD60

❖ La période d'intervention

Pour les cours d'eau de 1^{ère} catégorie, les travaux dans le lit doivent être réalisés entre le 15 mai et le 15 octobre, ceci afin d'éviter de perturber la période de reproduction de la truite fario et de croissance des alevins.

Pour les cours d'eau de 2^{ème} catégorie, il n'existe pas de périodes proscrites pour intervenir, en revanche, il est préconisé d'éviter la période de reproduction du brochet, soit de février à avril.

En période d'étiage, en cas de mesures de restrictions, il est possible que les travaux en cours d'eau soient interdits ou doivent être arrêtés selon les arrêtés sécheresses pris.

❖ La gestion et l'entretien

Ces aménagements nécessiteront plusieurs années afin d'être pleinement opérationnel selon la puissance du cours d'eau. En effet, le milieu va continuer à se modifier même après les travaux.

Un suivi pourra être mis en place notamment par rapport à la reprise de la végétation en berge et l'état de l'érosion.

Également, un suivi piscicole peut être réalisé à n+1, n+3 et n+5 permettant de constater une évolution du peuplement piscicole.

❖ Les démarches réglementaires

Tous les travaux en cours d'eau nécessitent les accords des propriétaires des parcelles concernées.

Les travaux hydromorphologiques sont soumis à une procédure au titre de la Loi sur l'eau. Les travaux peuvent soit nécessiter une déclaration ou une autorisation lorsque la longueur restaurée dépasse 100 m. À noter qu'un simple porter à connaissance suffit si les matériaux ajoutés peuvent être charriés par la rivière, ce qui n'est pas le cas des blocs.

Ces aménagements nécessitent une bonne coopération entre le syndicat gestionnaire, l'Office Français de la Biodiversité, la DDT60, la FD60, les AAPPMA concernés, les propriétaires et les partenaires financiers.

❖ Zoom sur des travaux précédents

- ◆ Remise en fond de vallée de la Verse à Beaurains-lès-Noyon, par la FDAAPPMA60, <https://www.peche60.fr/4368-travaux-de-renaturation-de-la-verse.htm>
- ◆ Reméandrage du Thérain à Balagny-sur-Thérain, par le Syndicat Intercommunale de la Vallée du Thérain, contact@sivt-therain.fr
- ◆ Diversification des écoulements sur l'Esches à Bornel, fedepecheoise@orange.fr

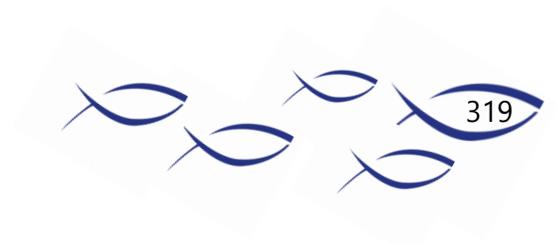
Bibliographie :

Philippe Adam & Nicolas Debiais, 2007, ***Manuel de restauration hydromorphologique des cours d'eau***, Agence de l'Eau Seine Normandie

OFB, 2018, ***Le rémandrage***

OFB, 2018, ***Le retour du cours d'eau dans son talweg***

Des cours d'eau en pleine forme, UFBSN, https://www.youtube.com/watch?v=fFaqqB0-GEA&ab_channel=UFBSN



Restauration de la continuité écologique

❖ Les Objectifs

Les cours d'eau de l'Oise sont bien souvent artificialisés et fragmentés par la présence d'une multitude d'ouvrages implantés par l'Homme pour répondre à ses différents usages (électricité, répartition des débits, alimentation, etc.). Leur présence bloque la libre circulation des espèces notamment des poissons, leur empêchant de rejoindre leurs différentes zones d'habitats. Pourtant, toutes les espèces ont besoin de se déplacer entre différentes zones d'habitats afin d'accomplir leur cycle biologique. De plus, les ouvrages empêchent le transport naturel des sédiments de l'amont vers l'aval des rivières. Ils provoquent également un ralentissement des écoulements, un réchauffement de l'eau et une diminution de l'oxygène dissous en amont. En aval, la rivière perd sa granulométrie provoquant une érosion des berges et un creusement du lit.

Selon le code de l'environnement, un ouvrage constitue un obstacle à la continuité écologique lorsqu'il présente les aspects suivants :

- *il ne permet pas la libre circulation des espèces biologiques ;*
- *il empêche le bon déroulement du transport naturel des sédiments ;*
- *il interrompt les connexions latérales avec les réservoirs biologiques ;*
- *il affecte substantiellement l'hydrologie des réservoirs biologiques ;*

À partir de 20 cm, un ouvrage devient infranchissable pour la plupart des espèces.

En ce sens, la présence des ouvrages constitue une des principales problématiques pour la croissance et le maintien des espèces piscicoles dans nos cours d'eau. C'est pourquoi, afin de réduire ou supprimer cette menace, une restauration de la continuité écologique est possible. Cette solution s'applique sur les cours d'eau soumis à l'effet d'ouvrages transversaux pouvant être aménagés.

❖ La mise en œuvre

Afin de restaurer la continuité écologique, plusieurs solutions sont possibles. Il est donc impératif de mener au préalable une étude de diagnostic permettant de définir la meilleure option en termes de gains écologiques, volonté du propriétaire et intérêt de l'ouvrage. La solution permettant de concilier les attentes de tous est retenue.

Plusieurs options sont possibles :

💧 Suppression de l'ouvrage

Cette technique permet de restaurer de manière optimale la libre circulation des poissons et permet également le transport des sédiments. C'est la solution qui apporte le plus de gain écologique. L'entretien est limité et le coût est moins élevé que les autres méthodes.

Cas d'application : ouvrage n'ayant plus d'utilité, pas de souhait du propriétaire de le conserver



Arasement ouvrage moulin Tossac à Marseille-en-Beauvaisis (source : FD60)

◆ Aménagement d'une rivière de contournement

Il s'agit de recréer un nouveau lit qui contourne l'ouvrage par un terrassement. Les débits doivent aller majoritairement dans le nouveau lit afin d'être attractif pour les poissons. La libre circulation des poissons est restaurée ainsi que le transport des sédiments. Un entretien est nécessaire sur le bief et le bras de contournement. Le coût peut être élevé.

Cas d'application : volonté du propriétaire de conserver son ouvrage avec ou sans utilisation



Bras de contournement sur le Sillet à Berthecourt (source : FD60)

◆ Aménagement d'un système de franchissement (passe à poissons, rampe, etc.)

Dans ce cas, l'ouvrage est conservé, un aménagement est mis en place afin de permettre la libre circulation des poissons. Celui-ci doit être adapté aux espèces présentes qui n'ont pas toutes les mêmes capacités. De plus, l'entrée des poissons dans les passes à poissons n'est pas forcément instinctive. La circulation des poissons est donc facilitée. En revanche, les sédiments resteront bloqués en amont. L'aménagement nécessitera un entretien régulier et le coût de l'opération peut être élevé.



Passe à poissons du Carandeu sur l'Aisne à Choisy-au-bac (source : FD60)

Cas d'application : usage impératif de l'ouvrage, pas de possibilité d'aménager de rivière de contournement (foncier). Cette solution doit rester de dernier recours lorsque les précédentes ne peuvent être réalisées.

◆ Gestion des vannes

Les parties mobiles des ouvrages peuvent être gérées de manière à permettre la libre circulation des poissons et le transport des sédiments ponctuellement. Pour cela, il faut définir les meilleures périodes afin que les ouvertures soient optimales, ce qui nécessite une bonne connaissance du milieu.

Cas d'application : usage impératif de l'ouvrage, pas de possibilité d'aménager de rivière de contournement (foncier). Cette solution est incomplète et ne peut être que provisoire. Elle ne permet pas de rétablir réellement la continuité écologique.

❖ Les Préconisations complémentaires pour les poissons

La solution optimale pour la libre circulation des poissons est l'arasement de l'ouvrage. Lorsque celui-ci n'est pas possible, un compromis peut s'avérer nécessaire par la création d'une rivière de contournement. Dans tous les cas, la pente doit être reprise de manière à obtenir des vitesses d'écoulement adaptées aux espèces présentes. Si celles-ci sont trop importantes, les espèces ne pourront pas traverser ou ne pourront pas se maintenir dans le milieu. Le minimum pour la truite fario est de 2 m/s. Toutefois, les rivières abritant des truites fario, abritent également plusieurs autres espèces d'accompagnement comme le chabot et la loche franche dont les capacités de nage sont plus restreintes. La solution passe soit par un allongement du linéaire en aval afin de rattraper la pente avec des vitesses d'écoulement faibles, soit à créer une alternance de radiers (rapide) et de mouilles (fosse) permettant de proposer des zones de repos pour les poissons. Il est également possible de mettre des blocs afin de créer des zones de refuges. Le choix de la méthodologie dépendra de l'emprise foncière possible.



Plan de restauration de la continuité écologique sur le Sillet à Berthecourt (source : CDES)

Dans le cas de la création d'une rivière de contournement, il faut veiller à la répartition des débits avec au minimum 80 % dans le nouveau bras. Également, le nouveau lit doit proposer des faciès d'écoulement diversifiés avec des zones courantes et plus lentes, ainsi que des fosses. Enfin, le milieu doit proposer des habitats diversifiés (blocs, embâcles, végétation, etc.).

Pour rétablir la libre circulation sur un cours d'eau, il est préférable de prioriser autant que possible les ouvrages situés en aval, afin de restaurer les axes migratoires.

❖ La Période d'intervention

Pour les cours d'eau de 1^{ère} catégorie, les travaux dans le lit doivent être réalisés entre le 15 mai et le 15 octobre, ceci afin d'éviter de perturber la période de reproduction de la truite fario et de croissance des alevins.

Pour les cours d'eau de 2^{ème} catégorie, il n'existe pas de périodes proscrites pour intervenir, en revanche, il est préconisé d'éviter la période de reproduction du brochet, soit de février à avril.

En période d'étiage, en cas de mesures de restrictions, il est possible que les travaux en cours d'eau soient interdits ou doivent être arrêtés selon les arrêtés sécheresses pris.

❖ La Gestion et l'entretien

Dans le cadre de l'arasement d'un ouvrage ou la création d'une rivière de contournement, le profil en long devra être suivi notamment par rapport à la reprise de l'érosion. Ces aménagements nécessiteront plusieurs années afin d'être pleinement opérationnel selon la puissance du cours d'eau. En effet, le milieu va continuer à se modifier même après les travaux.

Également, un suivi piscicole peut être réalisé à n+1, n+3 et n+5 permettant de constater une évolution du peuplement piscicole en amont de l'ancien ouvrage.

Dans le cadre d'aménagements piscicoles, un défaut d'entretien ou de dimensionnement peut compromettre la fonctionnalité des passes à poissons. Il est nécessaire de surveiller l'intégrité physique de l'ouvrage et notamment des dépôts ou embâcles. Les conditions d'écoulements doivent être surveillées régulièrement en sortie d'ouvrage.

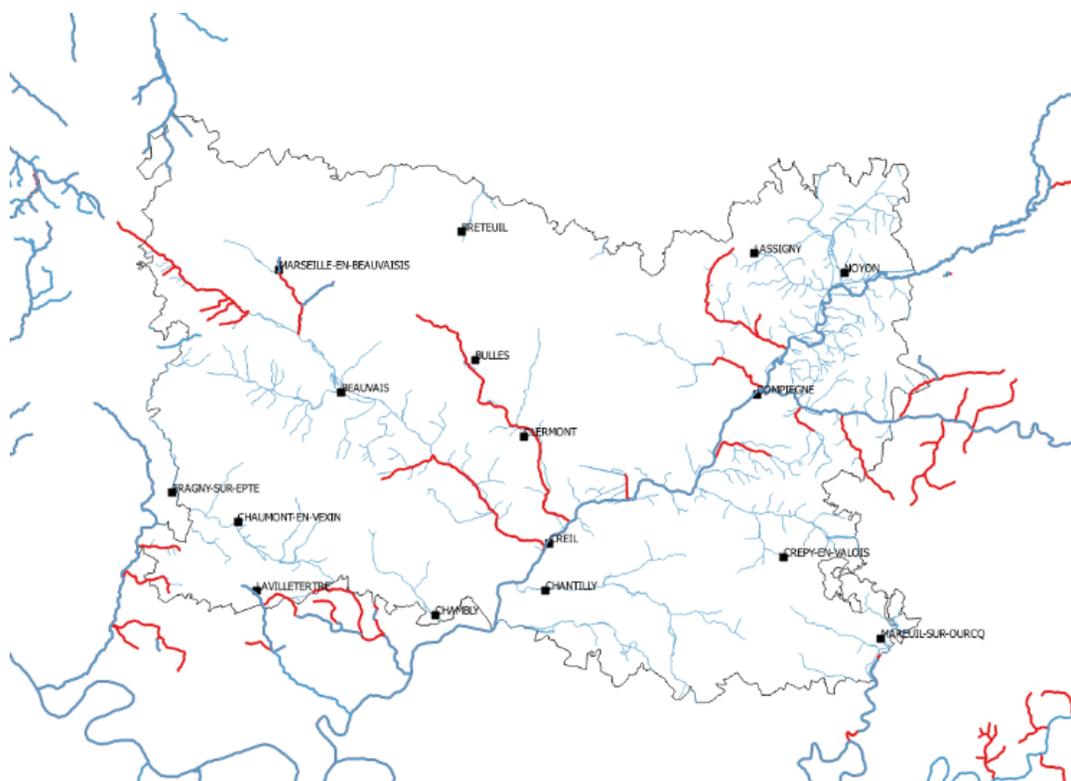
Il pourrait être intéressant de vérifier l'efficacité des passes à poissons en termes de structures, d'hydrauliques ou piscicoles par le marquage de spécimens.

❖ Les Démarches réglementaires

Tous les travaux en cours d'eau nécessitent les accords des propriétaires des parcelles concernées. Le propriétaire de l'ouvrage lorsqu'il s'agit d'un moulin doit abroger son droit d'eau.

Le Code de l'Environnement L.214-17 impose des obligations réglementaires pour la restauration de la continuité écologique selon deux listes :

- ◆ *Liste 1 qui vise la non dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux ouvrages*
- ◆ *Liste 2 qui vise la restauration de la continuité écologique, par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments, (initialement dans un délai de 5 ans après arrêté de classement).*



Classements cours d'eau Liste 1 (bleue) et Liste 2 (rouge)

Les maîtres d'ouvrage peuvent donc aider les propriétaires à se mettre en conformité avec la Loi, grâce à des subventions de différents organismes partenaires sans restant à charge (Agence de l'Eau Seine Normandie, Région Hauts-de-France, Fédération Nationale de la Pêche en France, Département de l'Oise, Collectivités).

Les travaux de restauration de la continuité écologique sont soumis à une procédure au titre de la Loi sur l'eau. Les travaux peuvent soit nécessiter une déclaration ou une autorisation lorsque la longueur restaurée dépasse 100 m. À noter que dans certains cas, un simple porté à connaissance est possible.

Ces aménagements nécessitent une bonne coopération entre le syndicat gestionnaire, la FD60, les AAPPMA concernées, les propriétaires et les partenaires financiers.

❖ Zoom sur des travaux précédents

- ◆ Restauration de la continuité écologique par un bras de contournement au moulin de Berthecourt à Berthecourt, sur le Sillet, fedepecheoise@orange.fr



- Restauration de la continuité écologique par un arasement au moulin Tossac à Marseille-en-Beauvaisis, sur le Petit-Thérain, contact@sivt-therain.fr;
- Restauration de la continuité écologique par arasement de seuil sur la Nonette à Gouvieux, sage.nonette@gmail.com;

Bibliographie :

- **Redonnons libre-cours à nos rivières**, Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée, Corse, https://www.youtube.com/watch?v=6k9XVAQI8zs&ab_channel=Sauvonsl%27eau
- Site DREAL, **Eau nature, ressources minérales, classification cours d'eau**, <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-classement-des-cours-d-eau-au-titre-de-l-a3276.html#:~:text=la%20liste%20%2C%20qui%20vise,une%20prolongation%2C%20sous%20certaines%20conditions.>
- **Observatoire des poissons migrateurs Bretagne**, <https://www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr/actions-et-mesures-en-faveur-des-poissons-migrateurs/restaurer-et-garantir-la-libre-circulation/entretenir-et-evaluer-la-fonctionnalite-des-passes-a-poissons#:~:text=le%20jet%20doit%20rester%20horizontal,op%C3%A9rations%20d'entretien%20si%20n%C3%A9cessaire.>
- Malavoi Jean René & Salgues Damien 2010, **Arasement et dérasement de seuils**, ONEMA
- Office Français pour la Biodiversité, **La continuité écologique des cours d'eau**, <https://www.ofb.gouv.fr/la-continuite-ecologique-des-cours-deau#:~:text=L'OFB%20acteur%20de%20la%20continuit%C3%A9%20%C3%A9cologique&text=Ils%20d%C3%A9veloppent%20aussi%20la%20connaissance,par%20le%20maitre%20d'ouvrage.>



Gestion et entretien de la ripisylve

❖ Les Objectifs

La ripisylve constitue un corridor écologique, une zone de transition entre le lit majeur et le lit mineur, favorisant le maintien et le développement de la biodiversité. Il s'agit d'une zone de refuge et d'alimentation pour les poissons. En effet, le système racinaire permet de stabiliser et protéger physiquement les berges contre l'érosion et de limiter l'envasement. Elle permet également de ralentir les écoulements en période de crue (par augmentation de la rugosité). Elle participe à l'autoépuration des eaux et au piégeage d'éléments (nitrates, phosphates, matières en suspension) provenant du bassin versant par ruissellement. Elle crée de l'ombrage qui limite le réchauffement des eaux, contrôlant le développement d'algues et permettant le maintien d'une faune piscicole. Elle permet également d'empêcher l'extension des espèces exotiques envahissantes. Enfin, elle améliore la qualité paysagère.

La ripisylve joue donc un rôle essentiel au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Il est donc nécessaire de la préserver et de l'entretenir. Selon le diagnostic établi, il peut être recommandé de planter de la ripisylve afin qu'elle soit continue et dense le long du cours d'eau ou de l'entretenir de manière raisonnée.



La Celle à Fontaine-Bonneleau (source : FD60)

❖ La Mise en œuvre

💧 Plantation de ripisylve

Cette opération comprend la plantation d'arbres et d'arbustes d'essences indigènes et adaptées. Les plantations auront lieu sur une seule berge afin de permettre un accès facile au cours d'eau en évitant d'avoir une végétation trop dense. Néanmoins, lorsque les deux berges sont dépourvues de ripisylve, il est conseillé d'alterner les plantations entre berge droite et berge gauche (plantations en quinconce) afin de garantir le maintien des deux berges.

Les essences devront être variées afin d'éviter la propagation de pathologies telles que la graphiose de l'orme, le phytophthora de l'aulne ou encore le feu bactérien de l'aubépine. La strate arbustive est importante car elle permet souvent de limiter l'installation d'espèces envahissantes.

En règle générale, la densité de plantations correspondra 1 jeune plant forestier pour 2 boutures de saule par mètre linéaire de berge. Elle sera néanmoins à adapter selon la qualité du tronçon (ripisylve absente, isolée ou éparse).

Les espèces préconisées sont en adéquation avec les objectifs de stabilité et de diversité biologique.

Un mélange d'espèces sera favorisé :

- À enracinements différents pour une meilleure protection du sol ;
- À tolérance variée à l'inondation ;
- De hauteur variable pour organiser les essences par rapport à la lumière.

Haut de berge : Aubépine monogyne, Aulne glutineux, Chêne pédonculé, Cornouiller sanguin, Erable champêtre, Noisetier, Orme champêtre, Saule à trois étamines, Saule pourpre, Saule marsault, Saule des vanniers, Sureau noir, Troène, Viorne obier, Peuplier noir.

Talus et pied de berge : Aulnes et Saules essentiellement



Tableau 1 : Essences à privilégier

Strate arborescente	Aulne glutineux - <i>Alnus glutinosa</i> Frêne commune - <i>Fraxinus excelsior</i> Saule(s) - <i>Salix sp</i> Érable(s) - <i>Acer sp</i>	Orme champêtre - <i>Ulmus minor</i> Merisier - <i>Prunus avium</i> Tilleul à petites feuilles - <i>Tilia cordata</i> Charme commun - <i>Carpinus betulus</i>
Strate arbustive	Prunellier - <i>Prunus spinosa</i> Eglantier - <i>Rosa canina</i> Noisetier - <i>Corylus avellana</i> Viorne obier - <i>Viburnum opulus</i>	Cornouiller sanguin - <i>Cornus sanguinea</i> Fusain d'Europe - <i>Euonymus europaeus</i> Sureau noir - <i>Sambucus nigra</i> Aubépine monogyne - <i>Crataegus monogyna</i>
Strate herbacée (mélange grainier)	Ray-grass anglais - <i>Lolium perenne</i> Plantain lancéolé - <i>Plantago lanceolata</i> Lotier corniculé - <i>Lotus corniculatus</i>	Salicaire - <i>Lythrum salicaria</i> Fétuque élevée - <i>Festuca arundinacea</i> Trèfle des prés - <i>Trifolium pratense</i>
Boutures de saules	Saule pourpre - <i>Salix purpurea</i> Saule à 3 étamines - <i>Salix triandra</i> Saule des vanniers - <i>Salix viminalis</i>	

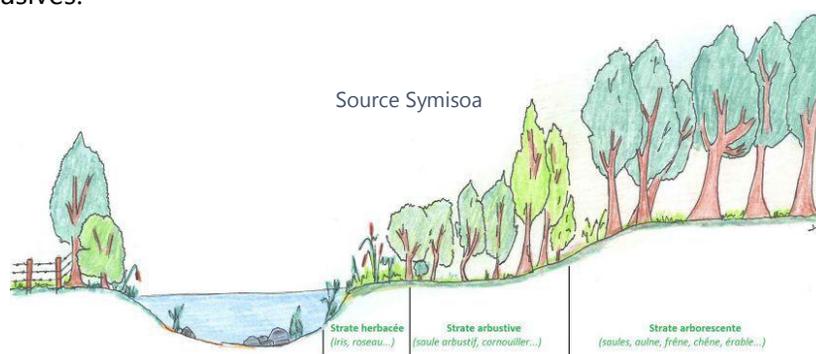
❖ Les Préconisations complémentaires

Mode d'exécution

- Préparation du sol (débarassé des herbes et gros cailloux) ;
- Rafraîchir les racines et parties aériennes des arbres les plus âgés ;
- Prévoir des trous de plantation assez volumineux pour accueillir le système racinaire des végétaux (hauteur de la fosse égale à celle des racines et volume double de celui des racines) ; placement vertical avec son tuteur, le collet étant au niveau du sol ;
- Appliquer un paillage autour du jeune plant pour permettre son développement optimal ;
- Arroser abondamment afin d'évacuer l'air en contact avec les racines ;
- Protections des jeunes arbres par positionnement d'un manchon métallique ou en plastique autour des plants avec fixation au sol (agrafes).

Erreurs à éviter

- Plantation trop dense et systématique sur l'ensemble du linéaire ;
- Absence de protection des plantations ;
- Plantation d'espèces non adaptées : résineux, peupliers, saules pleureurs notamment ;
- Plantations monospécifiques ;
- Non entretien de la répartition transversale et longitudinale des différentes strates végétales ;
- Introduction d'espèces invasives.



◆ **Entretien raisonné de la ripisylve**

Sur certains secteurs, la ripisylve est bien présente mais nécessite de l'entretien. En effet, il peut arriver qu'elle recouvre totalement le lit mineur, provoquant une fermeture du milieu. Des embâcles peuvent alors s'accumuler bloquant les écoulements. Toutefois, il est recommandé de conserver les embâcles non impactant dans le lit, ce qui apporte des caches supplémentaires pour les poissons. Un entretien raisonné de la ripisylve passe donc par :

- une coupe et un abattage sélectif des arbres/ou arbustes sur les berges menaçant de tomber ou gênant l'écoulement. Ces coupes doivent être raisonnées et non systématiques : intervenir seulement lorsque la végétation présente un risque pour la sécurité, ne pas tout couper ou abattre.
- un retrait sélectif des embâcles tombés dans le lit de la rivière : branches, arbres déchaussés etc. Les embâcles ne créant pas d'entrave à l'écoulement devront être conservés autant que possible.
- une taille ou recépage sélectif de la ripisylve sénescente : bois vieillissants pouvant à terme entrainer des désordres s'ils venaient à obstruer le lit après leur mort. Quelques individus peuvent être conservés pour leurs rôles d'abris ou de sites de nidification et de nourriture pour la faune.
- Plus généralement : élagage, débroussaillage ou encore fauche de la végétation.



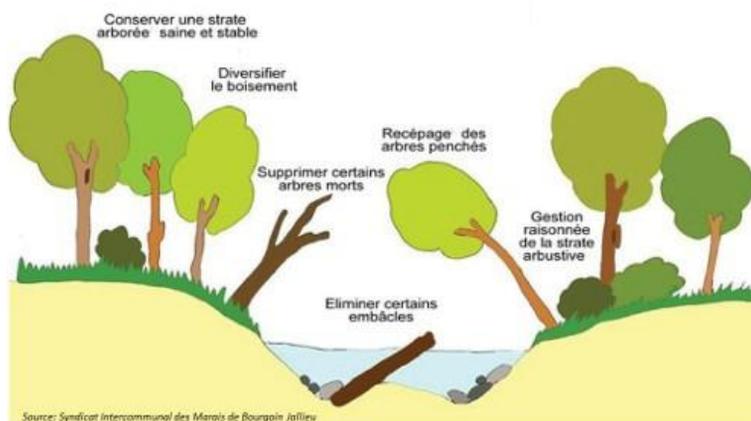
Ru Belle Fontaine à Pontoise les Noyon

◆ **Recommandations :**

- Couper les arbres malades (aulnes et ormes) ;
- Maintenir une diversité des essences et des classes d'âges ;
- Eliminer les rémanents végétaux (évacuation, broyage, compostage, etc.).

◆ **Non intervention contrôlée**

Cette mesure ne signifie pas un abandon complet de la gestion de la ripisylve mais plutôt une absence d'intervention humaine tout en maintenant une surveillance du cours d'eau. Elle est préconisée dans les zones à faibles enjeux, à savoir les têtes de bassin et les zones forestières. L'épaississement des ourlets et le maintien d'îlots vieillissants permettent de diversifier la ripisylve et d'augmenter sa qualité habitationale. Les embâcles qu'elle génère permettent également de diversifier les écoulements. Il s'agit donc de surveiller que les individus morts n'obstruent pas le cours d'eau.



❖ La Période d'intervention

Les travaux de plantations doivent être réalisés en période de repos végétatif, c'est-à-dire entre novembre et mars (en fonction des conditions climatiques). Il faut mieux préférer une période où la température est inférieure à 10°C (mais hors période de gel).

Les travaux d'abattage et d'élagage de la végétation sont à réaliser entre octobre et avril, lorsqu'il n'y a pas de montée de sève. La fin de l'automne et l'hiver, périodes de repos végétatif, sont appropriées. Il est déconseillé d'intervenir au printemps afin de tenir compte des périodes de nidification.

❖ La Gestion et l'entretien

Après plantation, un débroussaillage manuel ou mécanique est nécessaire une à deux fois par an, les trois ou quatre premières années. Certaines espèces arbustives nécessitent une taille de recépage la première année et une taille de mise en forme en quatrième année. L'année de la plantation, selon les conditions, un arrosage au pied peut être nécessaire pour garantir la survie du plant. La plantation produit du bois, à valoriser, et nécessite donc des travaux d'élagage et d'entretien au bout d'une quinzaine d'années.

En ce qui concerne l'entretien de la ripisylve, il est nécessaire de surveiller l'état de la végétation et de retirer les branches/arbres tombés qui bloquent les écoulements.

❖ Les Démarches réglementaires

- Contacter les propriétaires concernés

Normalement, l'entretien du lit et des berges est à la responsabilité du propriétaire sur les cours d'eau non domaniaux (hors Aisne et Oise) selon l'article L.215-14 du Code de l'Environnement. Cela signifie « *maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique* ».

L'article L 211-7 du Code de l'Environnement donne la possibilité aux collectivités de se substituer aux propriétaires riverains. Dans ce cas, les collectivités concernées doivent disposer d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour pouvoir intervenir sur des parcelles privées. Dans ce cas, selon l'article L.435-5 du Code de l'Environnement « *il est possible dans le cadre d'un PPRE (Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien) ou d'un DIG, que le syndicat de gestion procède un entretien de la végétation à la place du propriétaire, dans ce cas, les baux de pêche sont proposés aux AAPPMA ou à défaut à la Fédération pendant 5 ans* ». Le propriétaire conserve son droit pour lui-même et sa famille.

Bibliographie :

- **Guide pour la restauration de la ripisylve**, Agende de l'eau artois picardie [https://consultation.eau-artois-picardie.fr/OAI_Docs/aegis/2254/D_14259_\(1.89Mo\).pdf](https://consultation.eau-artois-picardie.fr/OAI_Docs/aegis/2254/D_14259_(1.89Mo).pdf)
- **Guide pratique, bien entretenir la végétation rivulaire**, pnr normandie maine https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/pnrnm_guide_entretien_des_ripisylves.pdf
- **Guide du riverain d'un cours d'eau**, Syndicat Mixte Oise Aronde https://www.clairoix.fr/wp-content/uploads/2021/06/Rivieres_guide_SMOA_2019.pdf



Recharge granulométrique – Création de frayères à truites

❖ Les Objectifs

Les cours d'eau de l'Oise sont fortement impactés par du colmatage. Associé aux faibles écoulements, le substrat de fond devient limitant pour la reproduction des espèces lithophiles dont la truite fario. Ainsi, certains cours d'eau abritant pourtant des truites fario naturellement et présentant des paramètres environnementaux favorables à l'espèce (température et oxygénation de l'eau) manque de zones de frayères, ce qui impacte le recrutement des individus. À terme, le maintien de l'espèce dans le milieu peut s'y trouver menacé. Pour y remédier, il est possible d'effectuer des recharges granulométriques en graviers ou cailloux afin de reconstituer un matelas alluvial grossier.



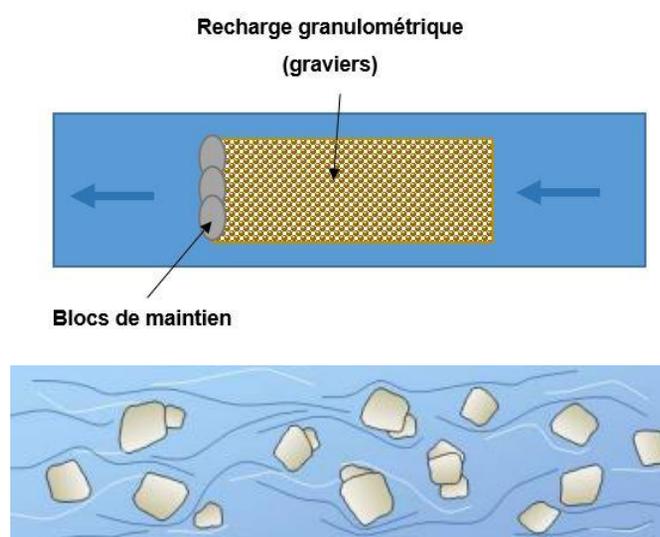
Source : Laurent Madelon

Les objectifs sont donc :

- Augmenter les zones de reproduction possibles pour la truite fario ;
- Rétablir ou corriger un déficit sédimentaire ;
- Rehausser localement la ligne d'eau ;
- Diversifier les faciès d'écoulements et la morphologie du lit ;
- Améliorer la qualité de l'eau ;

❖ La Mise en œuvre

La recharge granulométrique s'effectue avec des graviers ($\varnothing 10$ à 50 mm) et des blocs ($\varnothing 200$ à 400 mm). Ces derniers vont permettre de dynamiser les écoulements en amont des frayères et mieux oxygéner l'eau. Ils peuvent également être utilisés pour la création de banquettes et ainsi rétrécir le lit en surlargeur. Des blocs de maintien doivent être positionnés en aval pour maintenir la recharge sur les cours d'eau à plus fort débit. Les tailles des matériaux doivent être hétérogènes pour apporter plus de diversité. L'apport ne doit pas être uniforme mais présenter des alternances toutes les 4 à 6 fois la largeur en eau.



Aménagement frayère à truite et positionnement de blocs en quinconce

Les différentes étapes d'une recharge granulométrique :

- ◆ Identification du potentiel naturel des sites ;
- ◆ Réalisation d'inventaires piscicoles afin de confirmer la présence de géniteurs de truite fario
- ◆ Diagnostic précis du site par l'identification des propriétaires, l'état du milieu (écoulements, ripisylve, niveaux d'eau, possibles pollutions, etc.) et les différents accès pour les engins ;
- ◆ Estimation du cubage nécessaire (largeur x longueur x épaisseur) et de la taille des matériaux selon la morphologie de la rivière et du substrat déjà présent ;
- ◆ Acheminement des matériaux (graviers et blocs) sur le site de restauration en provenance de carrière si possible à proximité du site de restauration ;
- ◆ Répartition des graviers sur une épaisseur comprise de 20 à 30 cm, voire plus selon l'épaisseur de vase, et mise en place des blocs.



Frayère sur le Thérain à Milly sur Thérain (source : FD60)



Frayères aménagées sur le Ru de la Soupape à Breteuil (source : FD60)

Afin d'estimer la surface à restaurer pour améliorer l'état des populations de truites fario, il est nécessaire de prendre en compte la productivité d'une frayère restaurée. En 2021, la Fédération a restauré 378 m² sur le Ru de la Soupape à Breteuil (60). Un an après, 26 truitelles de l'année (< 10 cm) ont été retrouvées, soit 6,8 / 100 m². Ainsi, il est possible d'estimer la surface à restaurer pour se rapprocher de la densité théorique. Toutefois, cela reste une estimation très approximative car la productivité d'une frayère restaurée est influencée par de multiples facteurs, difficiles à prévoir.

❖ La période d'intervention

- De préférence en période de basses eaux/étiage (de juin à septembre) afin de faciliter l'intervention ;
- Les travaux sur les rivières de 1ère catégorie ne peuvent être réalisés que du 15 mai au 15 octobre.

❖ Décolmatage des frayères

Sur certains cours d'eau aux écoulements assez lents, des cailloux ou graviers sont bien présents mais ils se colmatent fréquemment par des apports de matière en suspension ou des agglomérations calcaires. Dans ce cas, il n'est pas forcément nécessaire d'ajouter plus de graviers, mais plutôt de décolmater le fond.

Cela peut se faire par différentes techniques :

- Par grattage des frayères avec des râpeaux avant la reproduction. Pour cela, les frayères ne doivent pas être trop colmatées et la surface pas trop importante.
- À l'aide d'un cheval tractant une herse pour les cours d'eau assez larges (> 4m) ;
- À l'aide d'une motopompe pour les cours d'eau moins larges.

❖ La gestion et l'entretien

- Vérifier la tenue des graviers ;
- Suivi des frayères effectives ;
- Assurer le grattage des frayères avant la période de reproduction de la truite fario tous les ans ou tous les 2 ans selon l'apport de matière.

❖ Les démarches réglementaires

Dans un premier temps, il est nécessaire d'obtenir l'accord des riverains propriétaires des berges et du fond du lit.

En l'absence d'ajout de blocs, les matériaux ajoutés peuvent être charriés naturellement par la rivière. Les travaux ne sont donc pas soumis à la réglementation au titre de la Loi sur l'Eau, un simple porter à connaissance suffit. En revanche, si des blocs sont ajoutés, ils relèvent de la déclaration ou de l'autorisation selon le linéaire restauré.

Le projet doit être mené en concertation avec le syndicat de rivière gestionnaire, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), la DDT60, la FD60, les AAPPMA, les propriétaires et les partenaires financiers.

❖ Zoom sur des travaux précédents

- ◆ Recharge granulométrique sur le Ru de la Soupape à Breteuil (60), fedepecheoise@orange.fr ;
- ◆ Restaurations hydromorphologiques sur le Vigneux, Agnicourt-et-Séchelles (02) par la FD02, <https://www.observatoire-poissons-seine-normandie.fr/wp-content/uploads/espace-prive/7-VAL-Vigneux-FD02.pdf>;
- ◆ Décolmatage de frayères par la FD 80, <https://peche80.com/index.php?mod=5>;

Bibliographie :

- OFB, 2018, **La reconstitution du matelas alluvial**, https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/RecueilHydro_24-intro-reconstitution_2018v7_R4.pdf
- Philippe Adam & Nicolas Debiais, 2007, **Manuel de restauration hydromorphologique des cours d'eau**, Agence de l'Eau Seine Normandie
- **Observatoire des poissons Seine Normandie**, <https://www.observatoire-poissons-seine-normandie.fr/>



Décolmatage à l'aide d'un cheval (source : FD 80)

Restauration d'annexes hydrauliques et de frayères à brochet

❖ Les Objectifs

Les annexes hydrauliques constituent des zones de refuges, d'habitats, d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces piscicoles. La politique actuelle est plus à la suppression de ces espaces au profit de l'urbanisation et de l'agriculture et dans la lutte contre les inondations. Or, ces zones représentent justement de véritables alliées contre les inondations en permettant les débordements sur des secteurs sans enjeu.

Les objectifs sont de restaurer les caractéristiques et les processus naturels de l'écosystème afin de recréer une connectivité latérale temporaire ou permanente entre les différentes masses d'eau. Cela permet de diversifier les écoulements et les habitats et favoriser l'auto-curage des bras secondaires. Ainsi, elles favoriseront un large panel d'espèces liées à ce milieu en reconnectant les zones de frayères pour le brochet et les autres espèces phytophiles.

Plusieurs types de restauration sont possibles selon les ambitions fixées et les possibilités d'intervention.

❖ La Mise en œuvre

- ◆ Identification du potentiel naturel des sites ;
- ◆ Diagnostic précis du site à la fois sur la topographie, sur les possibilités d'aménagement, les contraintes envisagées et les opportunités foncières ;
- ◆ Sélection d'un scénario de restauration final prenant en compte le rapport coût/bénéfice le plus avantageux ;
- ◆ Réalisation des aménagements par un terrassement, des reprofilages, des reconnections avec le lit mineur, des déboisements, des coupes de végétations, l'installation de vannage, selon les besoins identifiés ;
- ◆ Plantations d'espèces indigènes sur les berges et dans l'annexe si la reprise de la végétation n'est pas possible naturellement, éviter la prolifération d'espèces exotiques envahissantes



Restauration d'annexe hydraulique (source : FD 02)



Source OFB

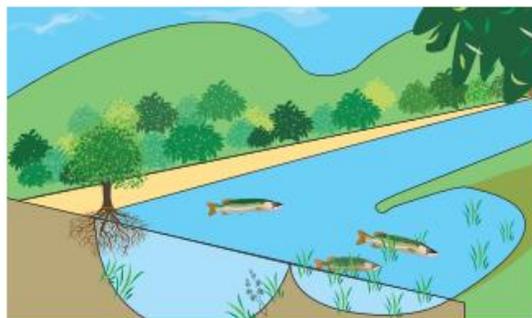
❖ Les préconisations complémentaires pour les poissons

La restauration d'annexes hydrauliques permet de restaurer des frayères à brochet. Pour cela, une frayère à brochet est fonctionnelle si elle est :

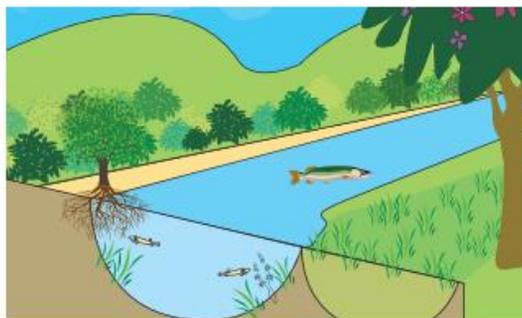
- ◆ Peu profonde et en eau calme ;
- ◆ Riche en végétation, apportant des supports de pontes variés, et ouvert aux rayonnements lumineux ;
- ◆ Ayant la capacité de se réchauffer rapidement ;



- ◆ En eau 2 à 3 années / 5, pour permettre le renouvellement de la végétation ;
- ◆ En eau à la bonne période, de janvier à mai, pour la migration des géniteurs et la sortie des brochetons, et à sec le reste du temps



Hiver – printemps : Inondation de l'annexe hydraulique – migration des géniteurs vers la zone de frayère – reproduction



Eté – Automne : Ressuyage de l'annexe hydraulique – migration des juvéniles vers la rivière – Croissance

Source : Guide technique pour la restauration de frayères à brochet

Dans les faits, il est rare que tous ces paramètres soient réunis. L'essentiel étant de maintenir suffisamment d'eau de la migration à la croissance des alevins, et suffisamment de support de végétation. Celle-ci se développera bien plus facilement si les niveaux d'eau varient au cours de l'année permettant l'exondation de banquettes. De plus, une frayère toujours en eau aura tendance à se combler bien plus rapidement. La connexion entre la frayère et le cours d'eau est également primordiale, elle doit être maintenue notamment sur les secteurs canalisés. Une entrée et sortie d'eau au sein de la frayère et à privilégier afin de créer une légère circulation d'eau et éviter le comblement.



Credit photo : FDAO/PPMA 17

S'il n'est pas possible naturellement de faire varier les niveaux d'eau, un ouvrage peut être implanté avec un vannage. L'eau est alors maintenue par fermeture des vannes durant la reproduction puis elles sont ouvertes après reproduction pour l'évacuation de l'eau et des brochetons. Toutefois, ce système demande un entretien et une gestion conséquente.

Afin d'estimer la surface à restaurer pour améliorer l'état des populations de brochets, il est nécessaire de prendre en compte le nombre d'œufs / m² estimé de 0,1 à 33 selon la fonctionnalité de la frayère (Jean-Louis CLÈRE, Le Brochet) et le taux de survie de l'œuf au stade brochet migrant, de 5 à 10 %. L'estimation obtenue reste très approximative.

❖ La période d'intervention

La période optimale pour ne pas porter atteinte à la reproduction du brochet est d'avril à octobre. L'idéal étant durant la période d'étiage, cela facilitera la mise en œuvre des travaux.

❖ La gestion et l'entretien

L'aménagement d'annexes hydrauliques demande par la suite une gestion et un entretien annuel.

- Maintenir le milieu ouvert par un fauchage de la végétation et un retrait des repousses ;
- Maintenir une bonne connexion entre les aménagements et le cours d'eau tout au long de l'année ou temporairement, préférentiellement pendant la reproduction du brochet et la croissance des alevins ;
- Des plantations de végétations peuvent être réalisées si la dynamique de colonisation est trop lente afin d'améliorer la qualité de l'eau et d'augmenter les supports de ponte favorable à la reproduction du brochet ;
- Vérifier que des embâcles, sédiments ou débris ne viennent pas obstruer la frayère ;
- Dans le cadre de l'installation d'un ouvrage, il est nécessaire d'entretenir son bon fonctionnement et de gérer les entrées et sorties d'eau ;
- Suivre l'efficacité des aménagements par des inventaires piscicoles.



Brochet (source : FNPF)

❖ Les démarches réglementaires

Dans un premier temps il est nécessaire d'obtenir l'accord des riverains propriétaires des parcelles concernées.

Ce type de travaux est soumis à la réglementation Loi sur l'Eau, le dossier sera soumis à déclaration ou à autorisation selon :

- Le volume de sédiments extrait (soit $>2000 \text{ m}^3$ ou $\leq 2000 \text{ m}^3$ dont la teneur des sédiments est supérieure ou égale au niveau de référence S1 en Autorisation, soit $<2000 \text{ m}^3$ dont la teneur des sédiments est inférieure au niveau de référence en Déclaration)
- La surface de la zone asséchée ou mise en eau ($\geq 1 \text{ ha}$ en Autorisation, soit $<1 \text{ ha}$ en Déclaration)

Pour obtenir un aménagement qualitatif et respecter la réglementation, le projet doit être mené en concertation avec le syndicat de rivière gestionnaire, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), la DDT60, la FD60, les AAPPMA, les propriétaires et les partenaires financiers.

❖ Zoom sur des travaux précédents

- ◆ Restauration de zones humides sur l'Oise à Brissy-Hamégicourt (02) par la FD02, <https://www.observatoire-poissons-seine-normandie.fr/wp-content/uploads/espace-prive/11-VAL-Oise-FD02.pdf>
- ◆ Création d'une frayère à brochet sur l'Oise, à Beaumont-sur-Oise (95), par la FD95, <https://www.peche95.fr/4731-frayeres-pour-le-brochet-sur-l-oise-aval.htm>
- ◆ Restauration de frayères à brochets à Lacroix-Saint-Ouen (60) sur le Ru des Planchettes par l'ONF, fedepecheoise@orange.fr ;

Bibliographie :

- OFB, 2018, **La reconexion des annexes hydrauliques**, https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/RecueilHydro_23-intro-reconnexion_vbat.pdf,
- Union des fédérations du bassin adour garonne, 2017, **Guide technique de restauration de frayères à brochets**
- Philippe Adam & Nicolas Debiais, 2007, **Manuel de restauration hydromorphologique des cours d'eau**, Agence de l'Eau Seine Normandie
- **Observatoire des poissons Seine Normandie**, <https://www.observatoire-poissons-seine-normandie.fr/>
- Jean-louis clère, **le brochet**, http://www.bourgogne-franche-comte-nature.fr/fichiers/bn4-06-p25a33-zoom-brochet-c_1450450051.pdf

Rempoissonnement

❖ Les Enjeux et Objectifs

Le rempoissonnement et l'alevinage ont longtemps été pratiqués avec comme principale raison le maintien des effectifs de pêcheurs couplé à l'absence ou l'insuffisance de « poissons sauvages » dans les cours d'eau. Dans certains cas, ces pratiques peuvent être justifiées mais il convient auparavant de prendre en compte l'état du milieu naturel et plus précisément sa capacité à produire du « poisson sauvage ».

Les études menées dans ce sens ont démontré que les déversements (quelles que soient les pratiques) étaient plus souvent préjudiciables que bénéfiques aux populations en place. La restauration du milieu (dans la mesure du possible) associée à des mesures de protection halieutique (parcours no-kill, mise en réserve par exemple) est donc à prioriser pour restaurer les populations sauvages.

Toutefois, lorsque les populations sont très affaiblies, voir ont disparu du milieu suite à des aménagements anthropiques, il est possible à condition que les paramètres environnementaux soient favorables, d'effectuer un rempoissonnement modéré afin de dynamiser la colonisation du milieu.

Les objectifs sont :

- Améliorer la gestion des déversements afin de mieux répondre à certaines pratiques halieutiques tout en limitant les perturbations sur le milieu ;
- Satisfaire les pêcheurs et faire en sorte qu'ils continuent à être nombreux au bord de l'eau ;
- Diminuer les impacts des rempoissonnements sur le milieu naturel ;
- Faire prendre conscience aux pêcheurs de l'intérêt de la préservation du milieu et de la faune y vivant (poissons et autres).



Atelier Pêche Nature (La Fréneuse) (source : FD60)

❖ La Mise en œuvre

La gestion par rempoissonnements peut s'avérer nécessaire pour certaines AAPPMA. Néanmoins sur les milieux avec du potentiel, certaines préconisations peuvent être faites afin de mettre en œuvre des actions pour diminuer l'impact de ces déversements sur le milieu voire réduire progressivement leur nombre.

- Favoriser les actions de restauration du milieu pour permettre un retour naturel des populations ;
- Adapter les rempoissonnements en fonction du nombre de pêcheurs et des habitats disponibles ;
- Suivre quelques règles lors des déversements (voir ci-dessous) :

💧 Quel poisson choisir ?

1. Ne pas sélectionner un pisciculteur uniquement sur la base des prix pratiqués mais également sur la qualité des poissons produits (aspects sanitaire et morphologique) ;
2. Préférer des poissons « portions », géniteurs ;
3. Privilégier des rempoissonnements en Truites Arc-en-Ciel sur les secteurs où la Truite fario est présente naturellement pour contenter les pêcheurs ;

💧 Localisation

- Bannir tout déversement sur les secteurs de reproduction ou de croissance des juvéniles de Truites fario ;
- Concentrer les déversements sur les secteurs « dégradés » (bief, secteur recalibré, secteur urbanisé) ;



- Choisir des secteurs facilement accessibles (stationnement à proximité du cours d'eau, berges dégagées).

◆ Quelle quantité ?

- Débuter un rempoissonnement de manière modérée afin de ne pas perturber les autres espèces présentes (2 à 3 truites / 100 m²) ;
- Adapter la quantité de poissons déversés aux habitats disponibles dans la rivière.



Source : FNPF

❖ Les Préconisations complémentaires

Impacts possibles des déversements sur le milieu naturel :

- Altération des caractéristiques génétiques des espèces autochtones notamment la truite fario ;
- Risques sanitaires (introduction de maladies) ;
- Surpopulation pouvant induire une concurrence alimentaire et du cannibalisme avec les espèces autochtones ;
- Déséquilibre entre les classes d'âges ;
- Prédation importante sur les juvéniles de truites sauvages en début de saison.

❖ La Période d'intervention

- Possible de mars à mai-juin en 1^{ère} catégorie. Eviter les déversements en plein été (risque d'asphyxie, etc.)
- Dans un but de repeuplement, rempoissonnement avant la période de fermeture et de reproduction

❖ La Gestion et l'entretien

La gestion du rempoissonnement doit être mise en œuvre selon le contexte local et les populations naturellement présentes dans les rivières.

- Si une reproduction naturelle de truite fario est effective : limiter les rempoissonnements et sélectionner des secteurs sans rempoissonnements ;
- Absence totale de reproduction : déterminer l'origine et mettre en œuvre des actions sur le milieu en continuant à soutenir les populations par des rempoissonnements raisonnés.

❖ Les Démarches réglementaires

- Transmettre à la Fédération les espèces, stades et effectifs afin qu'elle puisse mieux définir l'état des cours d'eau.

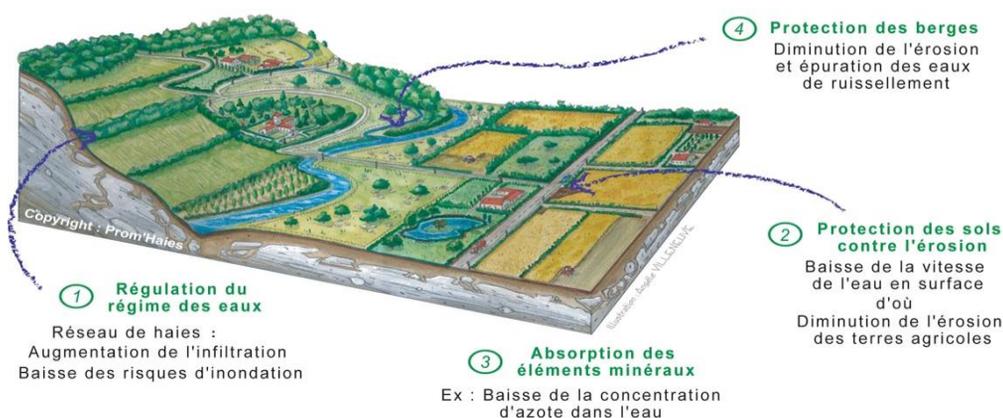
Pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement

❖ Les Objectifs

L'agroécologie est un concept qui remet la biodiversité et les processus écologiques au cœur de l'agriculture. Elle vise à réduire les impacts environnementaux (sur l'eau, les sols, la biodiversité, etc.) tout en répondant aux besoins économique et alimentaire (OFB). Les objectifs de l'agroécologie sont sociaux, culturels et environnementaux.

L'Oise est un département dominé par les pratiques agricoles. La plus présente est la grande culture céréalière souvent menée en conventionnelle avec l'utilisation de produits phytosanitaires intensifs. Les sols agricoles peuvent s'éroder par un transport de terre sous l'effet de l'eau directement vers les cours d'eau entraînant une augmentation de la concentration de matières en suspension et d'autres éléments issus des cultures comme les nitrates et les matières phosphorées. Ceci a pour conséquence une augmentation de la turbidité de l'eau et une pollution de l'eau par l'apport de nutriments et de pesticides. Les cours d'eau peuvent alors présenter une eutrophisation liée à cet apport, diminuant ainsi l'oxygénation de l'eau. De plus ces apports peuvent colmater le fond du lit et donc les frayères potentielles. L'érosion des sols agricoles et le ruissellement agissent donc directement sur les populations par des pollutions chroniques mais également indirectement en dégradant le milieu.

La polyculture élevage, à l'Ouest du département, représente, elle aussi, une menace pour les cours d'eau et donc les populations piscicoles. En effet, les piétinements des animaux provoquent des destructions de berges, élargissant le lit du cours d'eau et réduisant les habitats potentiels pour les poissons.



Fonctions agroécologiques (source : Prom'Haie, Nouvelle Aquitaine)

❖ Les aménagements possibles

Certaines pratiques peuvent être mises en place afin de réduire l'érosion des sols, éviter l'infiltration des apports et leur ruissellement dans les cours d'eau, conserver des corridors écologiques, et limiter l'utilisation de l'eau avec l'irrigation.

Pratiques culturales visant à prévenir le risque d'érosion

- Maintenir une couverture végétale pérenne dans le temps avec la mise en place de cultures intermédiaires ou un semis direct, mises en place de CIPAN (Culture Intermédiaire Piège à Nitrates) ;
- Diversifier l'assolement pour réduire les sols nus ;



- ◆ Réduire le tassement du sol et donc les passages des engins agricoles ;
- ◆ Maintenir le travail du sol permettant de faire des semis très motteux ou des semis sous un couvert végétal ;
- ◆ Techniques culturales sans labour.

Aménagements parcelaires visant à protéger les cours d'eau

- ◆ Maintien et entretien des zones enherbées ;
- ◆ Maintien et entretien de la ripisylve ;
- ◆ Aménagement de haies et fascines ou de chenaux enherbés ;
- ◆ Mise en place de mares tampons.

Protection pour l'élevage

Pour l'élevage, certaines pratiques peuvent également être mises en place pour limiter l'érosion des berges et l'apport de matière organique dans les cours d'eau :

- ◆ La création de mise en défend du cours d'eau ;
- ◆ La mise en place d'un pont pour permettre au troupeau de traverser le cours d'eau sans l'impacter ;
- ◆ La mise en place de descente aménagée ;
- ◆ La création de pompe à museau.

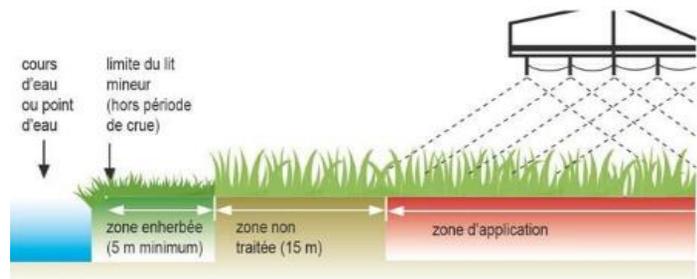
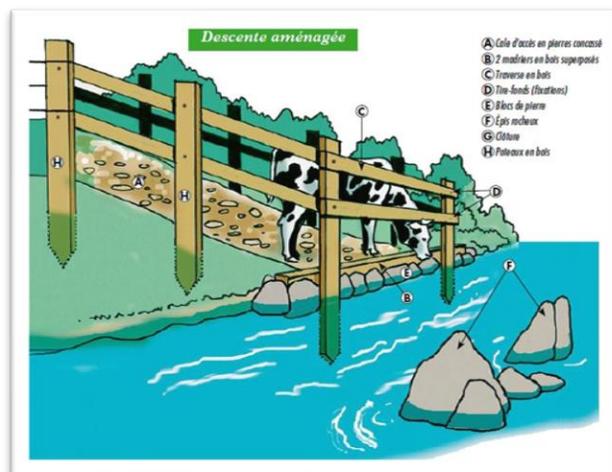


Schéma d'une bande enherbée source : L'Oïse Agricole



Passerelle source : SyMOA



Descente aménagée source : Bassin versant de Nièvres

❖ La Période d'intervention

Pour les aménagements qui auraient un impact sur les cours d'eau de 1^{ère} catégorie, les travaux dans le lit doivent être réalisés entre le 15 mai et le 15 octobre, ceci afin d'éviter de perturber la période de reproduction de la truite fario et la croissance des alevins.

Pour les cours d'eau de 2^{ème} catégorie, il n'existe pas de périodes proscrites pour intervenir, en revanche, il est préconisé d'éviter la période de reproduction du brochet, soit de février à avril.

En période d'étiage, en cas de mesures de restrictions, il est possible que les travaux en cours d'eau soient interdits ou doivent être arrêtés selon les arrêtés sécheresses pris.

❖ La Gestion et l'entretien

L'entretien de ce type d'aménagement n'est pas lourd, il nécessite simplement une vigilance annuelle. Il est possible de déplacer l'abreuvoir chaque année pour éviter un borbier permanent ou de renforcer la portance du sol par un caillebotis.

Pour l'entretien des haies, il est nécessaire de faucher en hiver les 3 à 5 premières années.

❖ Les Démarches réglementaires

Tous les travaux en cours d'eau nécessitent les accords des propriétaires des parcelles concernées.

Les agriculteurs ou les structures porteuses peuvent contacter les syndicats rivières, l'OFB, la chambre d'agriculture ou la FD60 pour un apport d'informations complémentaires sur les démarches et les subventions possibles.

❖ Zoom sur des travaux précédents

- Aménagement d'abreuvoir sur le Sillet à Berthecourt par la FD60, fedepecheoise@orange.fr;
- Programme Breizh bocage, <https://www.bretagne.bzh/presse/communiques-dossiers/breizh-bocage-valoriser-davantage-les-bienfaits-environnementaux-du-bocage/>

Bibliographie :

- Syndicat Mixte d'Aménagement Brenne – Creuse – Anglin – Claise
- Site OFB <https://www.ofb.gouv.fr/accompagner-lagroecologie>
- **Démarche de lutte contre l'érosion des sols : De la préparation à la mise en œuvre, guide pratique érosion**, 2016, Institution Adour, SAGE Midouze, https://www.gesteau.fr/sites/default/files/guideerosion_sagemidouze_2016.pdf
- Site label equures, **Création de descente aménagée** (<https://www.label-equures.com/bonnes-pratiques/gestion-eau-riviere-environnement-chevaux/>)
- Syndicat mixte d'aménagement brenne- creuse-angin-claise, **Les aménagements agricoles en bord de cours d'eau**, https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Centre-Val-de-Loire/122_Inst-Centre-Val-de-Loire/Votre_Chambre/CA36/Actualites_agenda/2020/36_amenagements_agri_smabcac.pdf

Gestion des espèces exotiques envahissantes

❖ Les Objectifs

Une Espèce Exotique Envahissante (EEE) est une espèce introduite par l'Homme volontairement ou involontairement sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires).

Depuis le 19^{ème} siècle, de nombreuses espèces végétales allochtones (d'origine étrangère ou exotique) ont été introduites dans un but ornemental ou de culture. Certaines d'entre elles se sont, depuis, fortement répandues sur les berges des cours d'eau. Il s'agit principalement de la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*) et du Buddleia (*Buddleia davidii*). Plus récemment d'autres espèces terrestres mais aussi aquatiques (Elodée de Nuttall, Balsamine de l'Himalaya, Jussies, Myryophylle du Brésil, Asters américaines, Berce du Caucase, etc.) ont fait leur apparition sur notre territoire.

Des espèces animales sont également présentes notamment la perche soleil, le poisson chat et les écrevisses américaines.

Pour qu'une espèce introduite soit envahissante, elle doit suivre le processus invasif suivant :

- Introduction sur un nouveau territoire ;
- Acclimatation en survivant sur ce territoire ;
- Naturalisation en se reproduisant sur ce territoire ;
- Expansion, en colonisant ce territoire et s'étendant au détriment d'espèces locales.

Les principaux impacts causés par les espèces exotiques envahissantes sont la perte de biodiversité (étouffement végétation indigène ou du milieu), l'augmentation des phénomènes d'érosion de berges (système racinaire non stabilisateur), l'envasement du lit mineur (hydrophytes) et la modification du milieu (acidification, toxines).

Elles entrent également en compétition pour la ressource et les habitats avec les espèces autochtones. Plus tolérantes vis-à-vis de leur environnement, ces espèces sont susceptibles de se développer dans des milieux extrêmes en termes de température et d'oxygénation de l'eau. Elles peuvent aussi devenir prédatrices sur les individus et les œufs des autres espèces.



L'élodée de Nuttall (*Elodea nuttallii*), (source : Doris, FFESSM)



Perche soleil (source: FD60)

En Picardie, 44 espèces de plantes exotiques sont considérées comme envahissantes en zone humide et 5 espèces piscicoles et astacicoles. Certaines pourtant indésirables, ne sont aujourd'hui pas classées comme le pseudorasbora et le gobie à taches noires.

Ces espèces peuvent poser des problèmes écologiques, économiques ou de santé publique (la Berce du Caucase par exemple, dont la sève contient des toxines activées par les rayons ultraviolets, provoquant parfois de graves brûlures).

C'est pourquoi, il est nécessaire de lutter contre la prolifération de ces espèces afin de restaurer une diversité floristique et donc des habitats potentiels pour les poissons. Toutefois, peu de méthodes d'éradication sont réellement efficaces pour supprimer définitivement ces espèces.



Le Myriophylle du Brésil (source : inpn)

❖ La Mise en œuvre

L'éradication des espèces invasives est extrêmement difficile. Il convient donc d'intervenir dès leur apparition, avant leur prolifération.

La méthode est similaire entre les différentes espèces. Des étapes supplémentaires ou alternatives peuvent être nécessaires comme pour l'ambrosie annuelle, où il est utile de réaliser un faux semis dans un contexte agricole. Pour l'Elodée de Nuttall, un curage et une mise en assec peuvent être deux méthodes supplémentaires efficaces. Le port de gants et de lunettes de protection sont conseillés pour éviter tout risque par contact.

- ◆ Diagnostic du site et identification précise des secteurs de présence des espèces invasives ;
- ◆ L'arrachage manuel des plantes en essayant d'extraire l'appareil racinaire est la méthode la plus efficace, la plus douce pour le milieu et la moins coûteuse. Elle n'est efficace et envisageable que pour de petites surfaces ;
- ◆ Le fauchage : l'élimination, par des fauches et des arrachages successifs, est également possible mais extrêmement fastidieuse et coûteuse ;
- ◆ L'élimination des produits de fauche (feuilles, tiges, rhizomes) par exportation (en sacs étanches) est indispensable pour éviter le bouturage et une reprise du développement de la plante ;
- ◆ Un nettoyage du matériel est également indispensable car le moindre résidu pourrait contaminer un autre site. Proscrire l'utilisation de produits chimiques, l'abandon des résidus de fauchage sur les berges ou dans le cours d'eau, ne pas laisser les berges nues après l'abattage ;
- ◆ Une fois le sol nu, pour lutter contre ces espèces il est nécessaire de favoriser le développement d'essences végétales indigènes (arbres et arbustes), bien adaptées au milieu. Cela permet de recréer un milieu naturel fermé et stable, propice à la biodiversité, mais défavorable au développement des espèces exotiques ;
- ◆ La lutte mécanique par terrassement est très lourde à mettre en œuvre et à un coût élevé. Elle est rarement mise en place, mais si toutefois elle est nécessaire, la terre est à excaver sur une profondeur de 3 à 4 m et à tamiser. Les parties végétales récupérées sont à brûler ou à enfouir dans une fosse très profonde supérieure à 10 m avec de la chaux vive.

Exemple pour la Renouée du Japon

La fauche mécanique est prescrite pour cette espèce. Celle-ci réagit à la fauche en augmentant les densités des tiges et en diminuant leur hauteur et leur diamètre. Les diminutions des hauteurs font suite à l'épuisement des réserves durant l'année entraînant une vitalité moindre de la plante.

L'efficacité du contrôle est accrue en augmentant le nombre de fauches dans l'année ce qui permettra d'épuiser les réserves de la plante. 6 fauches minimum de mai à octobre sont conseillées. Certaines mesures sur le site de fauche sont à appliquer :



Renouée du Japon (source : inpn)

- ◆ lors des dégagements et des fauches : couper les tiges en dessous du premier nœud ;
- ◆ entasser les tiges sur le site même pour limiter le transport et le risque de contamination ;
- ◆ stocker les résidus de fauche sur une bâche en milieu ouvert et hors zone inondable, de préférence sur une zone bétonnée ;
- ◆ recouvrir le tas pour éviter toute dispersion par le vent ;
- ◆ laisser sécher les résidus pour les brûler dès que possible ;
- ◆ retourner le tas 23 semaines plus tard pour favoriser le séchage ;
- ◆ surveiller qu'aucun résidu ne s'enracine et, lorsque c'est le cas, l'extraire immédiatement ;
- ◆ nettoyer les outils, les pneus et chenilles des véhicules.

Arrachage manuel précoce des nouvelles plantules (rhizome + tige) :

- ◆ À effectuer d'avril à juin à l'aide de pioches ;
- ◆ Laisser sécher les résidus avec les produits de fauche pour les brûler également.

La lutte contre la Renouée du Japon nécessite un suivi de la gestion tous les mois pendant plusieurs années. Pour plus d'efficacité, elle s'accompagne d'une plantation de ripisylve adaptée. Les espèces ligneuses à croissance rapide sont préconisées (Saule, Aulne).

Précaution : le retalutage et la mobilisation des merlons de curage remanient la banque de graines du sol, attention à s'assurer que la Renouée n'est pas présente sur les zones concernées.

Exemple pour l'arbre à papillons

- ◆ Couper les inflorescences de septembre à janvier afin de limiter la propagation et dissémination des graines ;
- ◆ Arracher les jeunes plants apparaissant à l'écart de la population de base pour limiter la propagation ;
- ◆ Couper à blanc bi annuellement afin d'épuiser les plantes mères ;
- ◆ Dessoucher complètement de façon manuelle ou mécanique.



Arbre à papillons (source : inpn)

❖ La Période d'intervention

Privilégier les interventions pendant la croissance de la plante, à partir du printemps. Ceci permet de repérer correctement les plantules et d'affaiblir la station alors que les plantes sont en pleine sève. Le stade de croissance de la plante est primordial à prendre en compte.

❖ La Gestion et l'entretien

Il faut maintenir une surveillance sur le secteur afin de prévenir d'éventuelles repousses. Si un arrache mécanique est choisi, il est important de le coupler à un arrachage manuel une fois l'opération terminée. Il est important que le sol soit recouvert d'un couvert végétal d'essences autochtones.

Il est à noter qu'avec le réchauffement climatique, la prolifération des espèces allochtones aura tendance à être plus rapide.

❖ Les Démarches réglementaires

La liste des espèces exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain a été fixée dans l'arrêté du 14 février 2018, relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation de ces espèces. Selon ce texte, plusieurs EEE végétales dont la naturalisation est avérée dans les Hauts-de-France sont visées par l'article L.411-6 du Code de l'environnement. *Il est interdit sur tout le territoire métropolitain et en tout temps l'introduction, y compris le transit sous surveillance douanière, dans le milieu naturel, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de spécimens vivants des espèces visées par l'arrêté du 14 février 2018.*

L'arrêté du 02/05/2007 *interdit le colportage, la mise en vente, l'achat, l'utilisation ainsi que l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence de la Jussie à grandes fleurs et de la Jussie faussépélide.*

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 m minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes eau 1/25000^{ème} de l'Institut Géographique National. Par ailleurs, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

❖ Zoom sur les écrevisses américaines

Dans notre département, plusieurs espèces d'écrevisses sont présentes dont l'écrevisse à pattes blanches, espèce indigène la plus représentée. D'autres espèces, classées comme susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques selon l'article R.432-5 du Code de l'Environnement sont observées. Il est donc interdit de les introduire dans tout type de milieu (article L. 435-10 du Code de l'Environnement). Elles doivent être détruites en cas de capture.

Dans notre département, trois espèces d'écrevisses exotiques sont recensées : l'écrevisse Américaine (*Orconectes limosus*), l'écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*), l'écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*).



Ecrevisses exogènes (source: département de l'Ain)

Ces espèces sont susceptibles de transmettre une maladie appelée « peste des écrevisses ». Elles sont en effet porteuses saines de cet agent pathogène et souvent à l'origine de leur introduction dans nos milieux et de la contamination des écrevisses à pattes blanches.

En cas de doutes sur l'espèce, une photographie peut être envoyée à la Fédération pour détermination.

Bibliographie :

- Levy, V.(Coord.), Watterlot, W. Buchet, J.,Toussaint,B. & Hauguel J.-C., 2015-***Plantes Exotiques Envahissantes du Nord Ouest de la France : 30 Fiches de reconnaissance et d'aide à la gestion***. Centre Régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 140p. Bailleul.
- Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature et l'Office français de la biodiversité, dans le cadre du Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes et du Réseau Espèces exotiques envahissantes outre-mer, 2022, ***Eclairage scientifique, espèces exotiques envahissantes et changements climatiques, Quels impacts et conséquences pour la gestion ?***
- ofb, juin 2022, ***Les espèces exotiques envahissantes, une menace pour la biodiversité***
- Fédérations de pêche de Lorraine, décembre 2011, ***Guide d'identification des écrevisses en France métropolitaine,***

